

Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de
gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Avec en annexe le Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public de
Prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets. Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi en précisant les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (RPQSPGDMA).

Au total, sur le territoire de la Métropole, ce sont plus de 1 197 914 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui sont pris en charge par les différents services des Territoires, soit 636 kg/habitant/an. Sur l'ensemble de ces tonnages :

- 36 % partent en valorisation matière et organique,
- 32 % partent en valorisation énergétique,
- 32 % partent en enfouissement.

	Bilan des déchets ménagers et assimilés (DMA)				
	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Tonnage valorisé organique	Tonnage valorisé énergie	Tonnage enfoui
Tonnages d'ordures ménagères	713 194	4 740	43 943	372 370	292 141
Tonnages de la collecte sélective	71 824	63 879	-	493	7 453
Tonnages de la collecte séparative	4 465	2 290	2 169	6	-
Tonnages des déchèteries	354 259	203 531	83 507	4 737	62 484
Tonnages des encombrants collectés et des apports divers sur sites de traitement	54 171	19 749	10 884	1 010	22 528
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 197 914	294 188	140 504	378 616	384 605

La répartition des tonnages pris en charge par la Métropole est la suivante :

- 59,5 % sont constitués d'ordures ménagères soit 379 kg/hab/an,
- 6 % sont issus de la collecte sélective et séparative soit 40 kg/hab/an,
- 30 % sont issus des collectes en déchèteries soit 188 kg/hab/an,
- 4,5 % sont constitués des collectes des encombrants au porte à porte et d'autres apports divers et/ou issus des services techniques acheminés directement ou indirectement (hors tonnages des professionnels) vers les différentes installations et unités de gestion des déchets, soit 29 kg/hab/an.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, en particulier le décret de décembre 2015, a instauré obligation de transparence des coûts en demandant de préciser des indicateurs financiers dans le rapport annuel. Le décret impose l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence similaire à celle de l'ADEME. La matrice, fondée sur une méthode de comptabilité analytique, permet de restituer les coûts sous forme de ratio en euro par tonne et en euro par habitant pour chacun des différents flux pris en charge par le service public des déchets.

Le coût complet global de la compétence sur le territoire de la Métropole est de 187 € TTC/habitant/an ou de 281 € TTC/tonne/an.

Le montant total des dépenses de fonctionnement de l'activité déchets est de 351,8 K€ pour 2018 et le montant des dépenses d'investissement cumulées est de 38,9 K€ pour 2018.

Pour pouvoir atteindre ces objectifs de réduction de 10 % du ratio de déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2025 et permettre la coordination de la politique générale, il est nécessaire que la mise en œuvre se fasse par les Territoires. C'est donc dans ce cadre que les principales actions ont été menées durant l'année 2018.

Plus précisément,

> Sur le Territoire de Marseille Provence : l'année a été marquée par la validation d'un nouveau règlement de collecte et d'une nouvelle réglementation de la redevance spéciale applicable courant 2020. Le Territoire a poursuivi les actions en termes de précollecte (livraison et retrait de nombreux bacs, extension de la conteneurisation individuelle), de mise en place de la collecte latérale, de mise en place de la collecte biflux et du renouvellement de marchés relatifs à la mise à disposition de plateforme pour la réception et la valorisation des déchets verts, encombrants, gravats et pneus, relatif à la collecte des points d'apport volontaire et relatif au marché de pesage du CT nord. Le Territoire de Marseille Provence a également réalisé de nombreuses actions d'informations et de sensibilisation auprès des habitants en termes de prévention et réduction des déchets et de tri et valorisation des recyclables.

> Sur le Territoire du Pays d'Aix : l'année a été marquée par des actions menées en termes de prévention des déchets avec la poursuite des actions de réduction des biodéchets, d'aides pour le structures de réemploi et de ressourceries, la réalisation d'un MODECOM, en termes d'amélioration de la performance du tri, en termes de mise en place et/ou de réhabilitation des dispositifs enterrés. Des travaux de désamiantage ont également été réalisés sur le quai de transfert de Pertuis. La déchèterie de Pertuis a été équipée d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation. Sur le site de l'Arbois, certifié ISO 14 001, a été installée une unité de traitement des lixiviats par évapoconcentration en complément de l'unité par osmose inverse.

> Sur le Territoire du Pays Salonais : l'année a été marquée par la réalisation d'importants travaux de mise en conformité de la déchèterie de Salon-de-Provence, créant notamment des zones de rétention (bassin et dalle), un auvent, un sens unique de circulation et des dispositifs anti-chutes pour les apporteurs. Des actions de sensibilisation ont également été réalisées au travers du salon des agricultures de Provence à Salon-de-Provence, du Word Clean Up Day à Salon-de-Provence et dans le cadre du partenariat avec la Ligue contre le cancer.

> Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : l'année a été marquée par le lancement des Voisins « TriBien » afin d'optimiser la dynamique de tri sur le Territoire. Poursuite des actions de réemploi en partenariat avec Evolio dans un projet de ressourcerie « Le Dirigeable » permettant ainsi de valoriser les tonnages d'encombrants. Poursuite de la densification des colonnes aériennes pour les recyclables pour améliorer leur taux de captage, densification de colonnes ordures ménagères et remise à jour du règlement intérieur des déchèteries en modifiant les plages horaires afin de limiter les apports du secteur privé les weekends.

> Sur le Territoire d'Istres Ouest Provence : les principales actions menées concernent l'amélioration du tri et de l'accueil des usagers sur la déchèterie de Miramas avec l'aboutissement d'importants travaux de requalification, le déploiement d'une prestation d'insertion pour la gestion des hauts de quais et l'installation d'un 5ème caisson pour le réemploi. Mise en place du tri des recyclables sur les marchés forains de Miramas et optimisation de la collecte des cartons sur les communes de Cornillon-Confoux, Grans et Miramas.

> Sur le Territoire du Pays de Martigues : les principales actions menées concernent la poursuite des actions de prévention avec la distribution de composteurs, l'étude pour la mise en place de colonnes semi-enterrées pour les recyclables et les ordures ménagères, le maintien de la certification ISO 14 001 pour le site de traitement des déchets du vallon du Fou et des déchèteries de La Couronne et de Croix-Sainte. Sur cette dernière déchèterie a été mis en place un portique limiteur de gabarit afin de fluidifier et éviter les apports non autorisés.

Conclusion :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport métropolitain sur le prix et la qualité des services de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence, auquel sont annexés les rapports des 6 Territoires doit être examiné par la commission.

Annexes : Le Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

ANNÉE 2018

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES DE LA
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

SOMMAIRE

1. CE QUE DIT LA LOI

2. FAITS MARQUANTS EN 2018

3. CHIFFRES-CLES EN 2018

3.1 : TONNAGES PRIS EN CHARGE PAR LA MÉTROPOLE

3.2 : RÉPARTITION DES TONNAGES PRIS EN CHARGE PAR LA MÉTROPOLE

3.3 : INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

4. LES INDICATEURS TECHNIQUES

4.1 : LE TERRITOIRE DESSERVI

4.2 : LES MOYENS HUMAINS ET VÉHICULES (EN RÉGIE)

4.3 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

4.4 : LA PRÉ-COLLECTE

4.5 : LA COLLECTE DES DÉCHETS

A. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

B. LES COLLECTES SELECTIVES DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIERS

C. LES COLLECTES SEPARATIVES

D. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DES MENAGES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET AUTRES COLLECTES A LA DEMANDE

E. LA COLLECTE DES DECHETS EN DECHETERIES

F. LA COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

4.6 : LE TRANSFERT DES DÉCHETS

4.7 : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

A. ORGANISATION

B. BILAN GLOBAL DES TONNAGES DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES TRAITES ET TRIES / VALORISES

4.8 : LES MESURES PRISES EN COMPTE POUR ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT DES OPÉRATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

A. DEMARCHE HYGIENE ET SECURITE INTERNE

B. DEMARCHE ISO

C. ACTION SUR EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS, PRESTATIONS

5. LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 : LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

5.2 : MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT

5.3 : MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES (611)

5.4 : MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

5.5 : MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA TAXE OU REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES OM

5.6 : PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE

5.7 : MONTANT GLOBAL ET DÉTAILLÉ DES DIFFÉRENTES AIDES PUBLIQUES ET DES SOUTIENS REÇUS D'ORGANISMES AGRÉÉS POUR LA GESTION DES DÉCHETS

5.8 : MATRICE DES COÛTS PRÉSENTANT LES INDICATEURS FINANCIERS

6. PERSPECTIVES 2019

7. GLOSSAIRE

8. LEXIQUE

9. ANNEXES EVENTUELLES

1. CE QUE DIT LA LOI

Statut du territoire métropolitain

Depuis le 1^{er} janvier 2016, par décret 2015-1085 du 28 août 2015, l'ex-Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, les ex-Communautés d'agglomération du Pays d'Aix, de Salon-Étang de Berre-Durance, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, du Pays de Martigues et l'ex SAN Ouest Provence, ont été regroupées et intégrées à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Présidente de la Métropole prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant. Elle est assistée de vingt vice-présidents élus au sein du conseil de la Métropole, auxquels s'ajoutent six vice-présidents de droit issus des conseils de Territoire.



Compétence en matière de déchets

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de prévention et gestion des déchets. Par délibération N°HN 088-219/16/CM, le conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué aux conseils de Territoire l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés. Le schéma de prévention et de gestion des déchets de la Métropole reste une compétence de la Métropole.

Dans ce cadre, chaque conseil de Territoire a élaboré un rapport relatif à cette activité. Le présent document reprend en synthèse le contenu des rapports des six Territoires afin de retranscrire l'activité déchets à l'échelle de la Métropole.

Évolution réglementaire

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi en précisant les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGDMA).

Par conséquent, le présent rapport présente des indicateurs de performances en termes de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisé par l'ADEME.

Tous les indicateurs de référence sont basés sur des populations municipales INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Conformément aux dispositions notamment de l'article L2224-5 du CGCT, il appartient au président de l'EPCI de présenter ce rapport d'activité à son assemblée délibérante. Ainsi, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté lors d'un conseil de la Métropole.

Ce document global et métropolitain présente les éléments émanant des six conseils de Territoire.

2-FAITS MARQUANTS EN 2018

À l'échelle de la Métropole, les faits marquants concernent essentiellement la préparation de l'élaboration du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA) imposé par le décret du 10 juin 2015 et la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il est évidemment en lien avec le schéma métropolitain de gestion des déchets approuvé par la délibération DEA 018-2836/17/CM du conseil de la Métropole du 19 octobre 2017.

Le projet du PMPDMA fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de Déchets Ménagers et Assimilés à l'horizon 2025 par rapport à 2010 soit 64 kg/habitant. Cet objectif est décliné au sein des 6 territoires.

Le graphique ci-après présente les objectifs quantitatifs à atteindre d'ici 2025 au niveau de la Métropole c'est-à-dire 578 kg/hab soit 1 119 039 tonnes produites et également, sans respect d'échelle, une projection si la tendance actuelle est maintenue soit 611 kg/hab :



La préparation de l'élaboration du P.M.P.D.M.A. est décomposée de la manière suivante :

- État des lieux de la réduction des déchets sur la Métropole Aix-Marseille-Provence (M.A.M.P.) ainsi

qu'une approche « économie circulaire ».

- Rédactions de fiches actions définissant les hypothèses et objectifs globaux.
- Mise en œuvre de fiches indicateurs permettant de préparer les bilans annuels.
- Une concertation a été réalisée en octobre et novembre dans le cadre d'ateliers.

Au niveau des Territoires, les faits marquants sont les suivants :

SUR LE TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE

L'année 2018 a été marquée par la réorganisation de la Direction de Pôle Déchets nouvellement appelée Direction de Pôle Propreté Cadre de Vie et Valorisation des Déchets (DPPCVD) et de ses six directions. Cette organisation a été votée lors du CT de mai 2018. Le pôle se recentre ainsi sur 5 directions : une direction est supprimée, deux autres sont fusionnées et une direction est créée.

Un deuxième fait majeur en 2018 est le vote le 26 juin 2018 par le conseil métropolitain, après l'avoir fait valider par le conseil de territoire, d'un nouveau règlement de collecte et d'une nouvelle réglementation de la Redevance Spéciale et de sa tarification, applicables pour les deux sur le conseil de territoire Marseille Provence. Cette délibération, élaborée et présentée par la DPPCVD, est en ligne avec les axes principaux du plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et également avec le Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets.

La gestion des déchets assimilables des activités présentes sur le territoire de Marseille Provence appelle à la mise en place d'un nouveau dispositif, pour en améliorer la gestion et s'adapter au contexte réglementaire et environnemental qui a connu de nombreuses évolutions ces dernières années. La mise en œuvre de cette nouvelle redevance spéciale est prévue courant 2020. Sur 2019, sera officialisé des arrêts de collecte sur des zones d'activités. Il y aura également la rédaction et le lancement du marché d'acquisition et de développement du futur outil informatique.

L'année 2018 a connu beaucoup d'événements que la direction opérationnelle a dû maîtriser : la direction a enregistré 3 600 demandes d'évènements via le logiciel EVEN OE, avec la concrétisation de plus de 650 grands événements et manifestations avec livraison et retrait de 3 800 bacs individuels. Cela représente, en terme de devis établis, une somme de près de 430 000 euros.

En collaboration avec la direction de la communication, l'opération de collecte des sapins de Noël a proposé cette année plus de 200 points de collecte avec environ 110 tonnes collectées et valorisées.

En lien avec la nouvelle organisation de la direction de pôle et de la direction opérationnelle, 2018 a été une année marquée par la mise en place d'une politique de gestion de la collecte en s'appuyant sur le renouvellement de marchés innovants avec des objectifs de résultats :

- Extension de la collecte latérale sur le 2^{ième}, 3^{ième}, et 14^{ième} arrondissement
- Séparation de la collecte de nuit du 1^{er} et du 7^{ième} arrondissement
- Délocalisation et gestion des marchés de Noailles et de la Plaine
- Extension de la conteneurisation individuelle de la commune du Rove
- Mise en place de la collecte bi-flux dans les 14^{ième}, 15^{ième}, et 16^{ième} arrondissements
- Diminution, de plus de 8% depuis 2016, de la consommation de carburant par le suivi des consommations (signalements des surconsommations), grâce à l'installation d'un système Alert Gasoil sur les réservoirs des BOM permettant de détecter les baisses de carburant suspectes dans les réservoirs
- Le renouvellement ou lancement de marchés relatif à :
 - La mise à disposition de plateforme pour la réception, le tri et la valorisation pour les déchets verts, les encombrants, les gravats et les pneus

- La collecte des points d'apports volontaires de déchets recyclables
- Le Lavage des postes fixes
- Marché de pesage du CT Nord

Les directions ont aussi réalisé des actions pour la réduction des déchets collectés dans les ordures ménagères résiduelles

Les actions d'information et de sensibilisation ont été initiées ou poursuivies :

- Remontées « exploitation » (pollution des bacs de tri) : 4 878 foyers démarchés avec 836 foyers sensibilisés
- Sensibilisation suite à nouvelles dotations (bacs jaunes) : 895 foyers démarchés avec 149 foyers sensibilisés
- Sensibilisations spécifiques (gestion des encombrants, problèmes de collecte ...) : 375 foyers démarchés avec 89 foyers sensibilisés
- Sensibilisation suite nouvelles implantations PAV : 1 732 foyers démarchés avec 337 foyers sensibilisés
- Campagnes d'affichage implantation nouvel équipement de collecte (BGV ...) : 2 700 affiches d'information posées
- 20 diagnostics en marchant dans les résidences en zone ANRU en collaboration avec la Politique de la Ville
- Mise en place de tri et collecte sélective sur trois plages de Marseille (projet pilote).

Réduction des déchets

Le territoire a poursuivi et amplifié sa démarche de prévention des biodéchets avec la mise en place de composteurs individuels et collectifs, l'organisation du premier « mois du compos ». Le déploiement des équipements pour la récupération des textiles s'est également poursuivie afin de promouvoir le réemploi.

Réduction des déchets recyclables ou des encombrants avec de l'innovation et de la proximité

- Le dispositif de déchèterie mobile de proximité en zone urbaine dense a été mis en service en avril 2018 sur 10 sites répartis sur les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 6ème, 7ème et 8ème arrondissement de la ville de Marseille de 8 à 14 heures.
Le calendrier des emplacements a été diffusé sur internet et par tractage.
11.3 tonnes de déchets ont été collectés sur les flux Textiles, Papiers, DEEE, Cartons, Métaux, Petit mobilier et décoration, Déchets Dangereux Spécifiques, Piles/batteries, Cartouches d'encre, Capsules de café, Ampoules, Radiographie.
- Mise en place sur l'année de 2 370 caissons pour la collecte des encombrants dans l'habitat collectif (65 résidences)

Des réflexions également sur le traitement des encombrants pour éviter l'enfouissement :

- Pilote CSR - Il s'agit de la réalisation d'essais de préparation de Combustibles Solides de Récupération sur des refus d'encombrants issus du tri des plateformes et déchèteries du territoire de Marseille Provence. Le second appel d'offres relancé en 2018 a permis de retenir un prestataire.
La première campagne s'est déroulée au dernier trimestre 2018 du 29/10/2018 au 05/11/2018 avec en entrant 256 tonnes d'encombrants des plateformes, et en sortants 80 tonnes de CSR, soit un ratio de 31,27 %.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

La poursuite des actions menées sur le territoire du Pays d'Aix a contribué à la prévention et à la performance de valorisation des déchets avec :

- La poursuite des actions de réduction des bio-déchets et des dispositifs d'aide pour les structures de réemploi et de ressourceries avec la mise en place de caissons dédiés au réemploi.
- la réalisation d'un MODECOM des déchets du Pays d'Aix afin de mesurer l'efficacité des collectes sélectives et des actions de prévention,
- La poursuite de la démarche d'optimisation de tri avec un renforcement du maillage des points d'apport volontaire associé à des actions de communication de proximité,
- La poursuite du plan d'actions pour les déchets verts des particuliers avec la finalisation de la construction de la plateforme sur la déchèterie des Pennes-Mirabeau.
- La poursuite de mise en place et de réhabilitation des dispositifs enterrés pour les déchets ménagers résiduels et recyclables,
- la réalisation des travaux de désamiantage sur le quai de transfert de Pertuis,
- la déchèterie de Pertuis est la première du Pays d'Aix à être équipée d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation.
- Sur le site de l'Arbois, une nouvelle activité a vu le jour en 2018 : une éco plateforme de valorisation des matériaux en collaboration avec la société Durance Granulats, lauréat du marché. Elle permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site.

En 2018, les lixiviats produits sont traités sur le site de l'Arbois. Ce traitement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, est basé sur le principe de concentration de la pollution Pour répondre aux exigences réglementaires, l'unité de traitement des lixiviats par osmose inverse existante depuis 2015, a été complétée par l'installation d'un évapoconcentrateur Deux process de traitement se complètent :

- l'osmose inverse assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré). Le perméat est évaporé sur site grâce à la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes de l'unité de valorisation des biogaz ou stocké pour être utilisé en arrosage de piste pour limiter les envols de poussières.
- l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, concentre le concentrat et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

Concernant les déchèteries

En 2018, le Conseil de Territoire a effectué d'importants travaux de mise en conformité de la déchèterie de Salon de Provence, créant notamment des zones de rétention (bassin et dalle), un auvent, un sens unique de circulation et des dispositifs anti-chutes pour les apporteurs.

Concernant les actions marquantes de sensibilisation :

- Salon des agricultures de Provence à Salon-de-Provence
- Word Clean Up Day à Salon-de-Provence
- Partenariat avec la Ligue contre le cancer : remise de chèque à la Ligue Contre Le Cancer organisée à l'hôpital de Salon-de-Provence pour un montant de 10 972 €.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Lancement des Voisins « TriBien »

Afin d'optimiser la dynamique de tri sur le territoire, un groupe de référents ouvert à l'ensemble des habitants a été créé fin 2018. Les habitants impliqués dans cette démarche sont des représentants de CIQ ou des usagers de différentes communes qui souhaitent s'engager sur cette problématique. Différentes rencontres ont été organisées au cours du dernier trimestre. Ces dernières se sont concrétisées par des réunions d'information, formation, visites de sites. Le but pour le Conseil de Territoire est d'accompagner ces personnes référentes au travers de différentes rencontres dans l'année, afin qu'elles puissent jouer le rôle de relais en impulsant auprès de la population locale les bons gestes sur le tri et la mise en place de projets pilotes à l'échelle de leur quartier.

La Ressourcerie Le Dirigeable : deux ans de fonctionnement du site

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne s'est engagé dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion) dans un projet de Ressourcerie. Cet équipement d'une surface de 3 000m² vise à remettre sur le marché une partie des déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les quatre déchèteries du territoire, les collectes en porte en porte d'encombrants à domicile, l'apport direct des particuliers et des entreprises. Cet équipement vise également à sensibiliser la population par rapport à l'obsolescence programmée des produits. Ainsi le but de la Ressourcerie est d'inscrire la gestion des déchets ménagers et assimilés dans une économie circulaire où le déchet devient une ressource. Les quantités de déchets réceptionnés sur le site en deux ans s'élèvent à 1458 tonnes. Le bilan matière met en perspective que 61.5% des tonnages ont été orientés vers la valorisation matière/énergie; 22.8% vers une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), et respectivement 4.1% et 11.6% vers la vente et le stock boutique.

Conteneurs enterrés : poursuite de la densification du parc

Afin de poursuivre une politique volontariste d'amélioration du cadre de vie et de gestion de l'espace public et d'amélioration des taux de captages des recyclables secs ménagers (verre, papiers, journaux magazines et emballages), l'année 2018 a été marquée par la mise en place de douze nouveaux points de collecte en conteneurs enterrés dont quatre comprenant les quatre flux (un pour les ordures ménagères et trois pour le tri). Ainsi, le montant alloué sur ce type d'équipements pour 2018 est de 362 537€.

Densification des colonnes aériennes pour des ordures ménagères

Afin d'améliorer les performances de tri, conformément aux préconisations de CITEO, il a été décidé dans certaines zones de coupler les colonnes aériennes pour le tri avec la mise en place de colonnes pour le flux des ordures ménagères. L'objectif est de faciliter le geste du tri des citoyens.

Nouveau règlement intérieur de gestion des déchèteries

Afin d'améliorer l'accueil du public au niveau des quatre déchèteries du Territoire, et de limiter les apports du secteur privé les week-ends, il a été procédé, au cours de l'année, à une remise à jour du règlement intérieur des déchèteries, validé par le Conseil Communautaire du Territoire du 15 octobre 2018 (délibération N° CT4/151018/6).

Ainsi, les principes nouveaux de ce règlement sont les suivants :

- acceptation du lundi matin jusqu'au vendredi 12H, de tous types d'apporteurs (professionnels et particuliers)
- du vendredi 12H jusqu'au dimanche 12H30 acceptation des particuliers uniquement

SUR LE TERRITOIRE D'ISTRES-OUEST PROVENCE

Les principales actions menées sur le Territoire d'Istres-Ouest Provence concernent :

- **Amélioration du tri et de l'accueil des usagers sur la déchetterie de Miramas**
 - Une déchetterie requalifiée :

Après d'importants travaux de requalification, la déchetterie de Miramas a ré-ouvert ses portes en mars 2018.

Plus pratique, plus spacieuse et plus sécurisée, elle permet aux usagers de mieux circuler sur le site. De plus, une benne pour le bois a fait son apparition permettant ainsi de traiter séparément ce flux, qui était auparavant, et faute de place, mélangé au flux encombrants.

- Une 5ème déchetterie gérée via l'insertion :

L'ouverture de la déchetterie, une fois requalifiée, a coïncidé avec le déploiement d'une prestation d'insertion pour la gestion des hauts de quais.

C'est la 5^{ème} déchetterie du territoire à être gérée de la sorte.

Les habitants sont donc accueillis et orientés par du personnel en insertion de DECLIC 13.

- Un 5ème caisson réemploi :

Le déploiement de l'insertion sur la déchetterie a également permis d'installer un caisson pour le réemploi, comme cela était déjà le cas sur 4 autres déchetteries du territoire.

Les objets dignes d'une seconde vie sont donc entreposés dans ce caisson, géré par l'association d'insertion DECLIC 13.

- **Tri des recyclables sur les marchés forains de Miramas**

En octobre 2018, un tri des cagettes en bois et des cartons a été mis en place sur les deux marchés forains de la commune de Miramas.

Ces déchets sont ensuite apportés en déchetterie en vue de leur valorisation. Autant de déchets qui ne sont donc plus mélangés aux ordures ménagères résiduelles.

A l'issue du marché public relatif à cette opération pilote, un bilan technique et financier sera réalisé.

- **Optimisation de la collecte des cartons sur Cornillon Confoux, Grans et Miramas**

En mars 2018, un nouveau mode de collecte des cartons des commerçants du centre-ville de Miramas a été mis en place. Il s'agissait de remplacer la collecte en porte à porte non satisfaisante, par une collecte en Points d'Apport Volontaire.

Sur la commune de Grans, la collecte des cartons se faisait déjà au moyen de deux bornes de tri. Une troisième a été ajoutée pour la cuisine centrale.

Cornillon-Confoux, qui ne bénéficiait pas de cette prestation jusqu'à présent, en bénéficie via l'installation de deux bornes.

La collecte des bornes est assurée par l'entreprise d'insertion EcoCap.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Les principales actions menées sur le territoire du Pays de Martigues sont :

- la poursuite des actions en termes de prévention avec la distribution de composteurs,
- l'étude pour la mise en place dans le quartier de Saint-Roch à Martigues, de colonne semi-enterrées pour les ordures ménagères et les recyclables,
- maintien de la certification ISO 14 001 pour le centre de traitement des déchets du vallon du Fou et les déchèteries de La Couronne et de Croix-Sainte.
- mise en place d'un portique limiteur de gabarit à la déchèterie de Croix-Sainte à Martigues afin de fluidifier et éviter des apports non autorisés.

3-CHIFFRES-CLES EN 2018

3.1 : Tonnages pris en charge par la Métropole

Au total, sur le territoire de la Métropole, ce sont 1 197 914 tonnes de déchets pris en charge par les différents services des Territoires, soit 636 kg/hab/an.

Sur l'ensemble de ces tonnages :

- 36 % en valorisation matière et valorisation organique,
- 32 % en valorisation énergétique.
- 32 % en enfouissement.

3.2 : Répartition des tonnages pris en charge par la Métropole

La répartition des 1 197 914 tonnes, prises en charge par la Métropole, est la suivante :

- 59,5 % sont constituées d'ordures ménagères soit 379 kg/hab/an,
- 6 % sont issues de la collecte sélective et séparative soit 40 kg/hab/an,
- 30 % sont issues des collectes en déchèteries soit 188 kg/hab/an,
- 4,5 % sont constituées des collectes d'encombrants au porte-à-porte et d'autres apports divers et/ou issues des services techniques acheminées directement ou indirectement vers les différentes installations et unités de gestion des déchets, soit 29 kg/hab/an.

3.3 : Indicateurs financiers du service public de prévention et gestion des déchets

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, en particulier le décret de décembre 2015, a instauré une obligation de transparence des coûts en demandant de présenter de nouveaux indicateurs financiers par flux, à la tonne et par habitant.

Inspirée de la matrice des coûts ADEME, fondée sur une méthode de comptabilité analytique, la méthode ComptaCoûts, permet de restituer les coûts sous forme de ratio : euros/tonne et euros/habitant pour chacun des différents flux pris en charge par le service public des déchets.

En 2018, comme en 2017, les six Territoires ont suivi cette méthode. Cela a permis d'harmoniser la présentation des coûts et de les restituer à l'échelle métropolitaine.

Le coût complet global de la compétence Déchets sur le territoire de la Métropole est de 187 € TTC/habitant/an ou de 281 € TTC/tonne.

La matrice permet également de calculer le coût aidé qui laisse apparaître le « reste à financer » du service par l'impôt (TEOM), la RS, l'emprunt et le budget général. Sur l'ensemble de la métropole, le coût TTC aidé de la compétence de la gestion des déchets est de 174 € TTC/habitant/an ou de 262 € TTC/tonne.

4 LES INDICATEURS TECHNIQUES

4.1 : Le Territoire desservi

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'étend sur une superficie de 3 148 km², regroupe 92 communes et compte plus de 1,8 million d'habitants soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône. La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle est la Métropole la plus étendue de France.

// Le tableau ci-après présente la répartition de la population par Territoire (population de référence INSEE totale de 2015 en vigueur au 1^{er} janvier 2018) :

	Nombre de communes	Population INSEE 2015	% population
Territoire de Marseille Provence	18	1 058 330	56
Territoire du Pays d'Aix	36	397 980	21
Territoire du Pays Salonais	17	146 777	8
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	12	104 964	6
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	6	101 447	5
Territoire du Pays de Martigues	3	73 584	4
Métropole Aix-Marseille-Provence	92	1 883 082	

L'évolution entre 2017 et 2018 de la population est de + 0.46 %.

4.2 : Les moyens humains et véhicules (en régie)

- Moyens humains (en régie) du service déchets

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, ce sont environ 2 300 agents qui assurent les services de proximité à la population, la gestion du parc d'équipements, le suivi et la gestion des marchés de prestations associées, la gestion du matériel, la gestion des sites de traitement en ISDnD, des quais de transfert, la gestion du tri et de l'information, de la prévention, du suivi comptable, du budget et des études...

	Agents activité collecte	Agents activité transfert/déchèterie	Agent activité traitement tri	Agents activité services généraux	Total
Territoire de Marseille Provence	1 085	126	31	347	1 589
Territoire du Pays d'Aix	283	16	12	36	347
Territoire du Pays Salonais	27	0	0	17	44
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	123	5	18	7	153
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	103	5	5	19	132
Territoire du Pays de Martigues	68	17	23	5	113
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 689	169	89	431	2 378

Les moyens humains sont stables entre 2017 et 2018.

- Véhicules (en régie) du service déchets

Pour assurer le service sur l'ensemble du territoire métropolitain, un parc de près de 1 044 véhicules et matériels techniques est nécessaire (voir tableau ci-après). Le maintien du parc en état fait partie de l'activité courante du service.

	Véhicules de collecte (BOM + plateau)	Véhicules (transport et transfert)	Véhicules et engins d'exploitation	Total
Territoire de Marseille Provence	399	70	250	719
Territoire du Pays d'Aix	106	11	49	166
Territoire du Pays Salonais	11	0	7	18
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	38	2	12	52
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	29	2	18	49
Territoire du Pays de Martigues	18	6	16	40
Métropole Aix-Marseille-Provence	601	91	352	1 044

Diminution constatée de – 2,52 % entre 2017 et 2018.

Les véhicules utilisés par les prestataires de service et fournisseurs ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

4.3 : La prévention des déchets ménagers et assimilés

Le décret du 10 juin 2015 oblige les collectivités responsables de la collecte et du traitement des déchets à définir un programme local de prévention de déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des déchets, les mesures prises, les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Le programme est soumis pour avis à une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme, puis adopté par l'organe délibérant.

À l'échelle de la Métropole, un groupe de travail s'est constitué sur la réduction des déchets pour permettre la mise en place d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés métropolitain.

Par délibération, lors du conseil de Métropole du 19 octobre 2017, 4 axes principaux ont été retenus :

Axe 1 – Établir un niveau de service aux professionnels coordonné sur l'ensemble des territoires avec la mise en place de la redevance spéciale. Cela aura pour effet de réduire les tonnages pris en charge par la Métropole en particulier en recentrant les flux des professionnels vers des déchèteries professionnelles qui pourront leur apporter un service plus adapté à leur besoin.

Axe 2 – Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets, en particulier par l'offre de solutions de compostage de proximité, individuel ou collectif.

Axe 3 – Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation, en particulier en créant un maillage de solutions dans nos territoires.

Axe 4 – Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes. Un travail pour définir l'indice de réduction des DMA base 100 en 2010 est en cours avec le groupe de travail prévention.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, de nombreuses actions sont mises en place afin de sensibiliser les habitants en matière de prévention et de réduction des déchets, de réduction des suremballages, de compostage, d'achat responsable, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de réemploi d'objets, d'éco-exemplarité de la collectivité et d'intervention sur des manifestations éco-citoyennes.

Dans le détail :

SUR LE TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE

L'année 2018 a permis de poursuivre et amplifier la mise en œuvre des actions prévues dans le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) 2017-2019 signé avec l'ADEME avec deux actions phares pour le territoire :

* La réduction des déchets fermentescibles s'est poursuivie par :

- Mise en place de 1 049 composteurs supplémentaires (ce qui représente une progression de 55% par rapport à 2017) portant à plus de 9 150 le nombre total de composteurs déployés. Ceci a permis d'éviter près de 1 500 tonnes.
- Création de 18 sites de compostages de proximité installés avec 420 foyers participants (et 252 demi-journées d'animation sur site dans le cadre du suivi de site).
- Délibération du 13/12/2018 approuvant la gratuité des bio-seaux dans le cadre du compostage de proximité, et l'ouverture des projets aux centres municipaux d'animation, de centres aérés, ou d'associations afin de sortir du seul « habitat collectif ».
- Création de l'événement du mois du « compost » : participation à 27 marchés forains, 5 animations sur site de compostage de proximité et 3 opérations de broyages de déchets verts (375 composteurs individuels distribués sur le mois de novembre).

* La réduction des déchets textile s'est poursuivie :

Les partenaires, le Relais et Eco Textiles, vont poursuivre le déploiement des équipements pour la récupération et le réemploi des textiles des habitants. Fin 2018 plus de 497 points de récupération étaient comptabilisés, dont 330 sur le domaine public, ce qui représente une progression de 70% des équipements à disposition des habitants et 1 500 tonnes évitées.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Les actions de prévention des déchets proposées en 2018 sur le territoire du Pays d'Aix sont les suivantes :

- Durant l'année 2018, un MODECOM des déchets du Pays d'Aix a été réalisé. L'objectif était de mesurer l'évolution du gisement par rapport au premier M.O.D.E.C.O.M. réalisé en 2009, de mesurer l'efficacité des collectes sélectives et des actions de prévention mises en place afin de faire émerger en 2019 des propositions d'axes d'amélioration.
- Concernant le niveau de service aux professionnels, l'année 2018 a été consacrée à la rédaction et approbation d'une feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des Déchets d'Activités Économiques (Délibération n°2018_CT2_445 du 11 octobre 2018), à un lancement de l'étude sur l'arrêt des collectes des professionnels sur les ZAE et à la fermeture de la déchèterie de Vitrolles aux professionnels depuis le 1^{er} mars. L'impact de cette fermeture correspond à une baisse de 2 900 tonnes de déchets.

- Concernant la gestion de proximité des bio-déchets, la poursuite du développement du compostage a permis de distribuer 1628 composteurs individuels, 388 foyers se sont lancés dans la pratique du lombricompostage, 126 interventions pour du suivi compostage en milieux collectifs, 307 demi-journées d'animation dans les classes maternelles et primaires sur la réduction et la gestion des déchets. Le territoire du Pays d'Aix a été lauréat de l'appel à projet « lutte contre le gaspillage alimentaire ».
- Concernant le réemploi, le Territoire du Pays d'Aix poursuit du soutien des ressourceries avec l'implantation d'une nouvelle structure « De fil en Aiguille ». En 2018, 2 762 tonnes ont été détournées des circuits de collecte et traitement. Le Territoire du Pays d'Aix a signé des conventions avec 5 ressourceries et structures de réemploi : Histoires sans fin à Venelles, Évolio à Gardanne, Emmaüs à Cabriès, Elan Jouques à Jouques et De fil en aiguille à Pertuis.

La valorisation des textiles usagés sur le territoire du Pays d'Aix, le déploiement progressif par Provence TLC sur les années précédentes a permis de déployer 122 bornes sur 25 communes. Le tonnage collecté en 2018 est de 546 tonnes de textiles, soit une progression de + 4 % par rapport à 2017.

- Concernant la sensibilisation à la réduction des déchets et à l'économie circulaire, le CPIE a accompagné les 118 commerces engagés. De plus, 2 500 cabas réutilisables ont été remis aux commerçants dans le cadre du contexte réglementaire interdisant les sacs de caisse. Pour l'année scolaire 2016/2017, ce sont 2 832 enfants qui ont bénéficié d'une intervention de sensibilisation à la valorisation des déchets ménagers et au compostage. Concernant l'opération Stop Pub, plus de 13 500 autocollants ont été distribués.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS SALONAI

6 426 scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées) et jeunes en centres de loisirs ont été sensibilisés par les ambassadeurs du tri.

Lors de ses interventions, la réduction à la source des déchets, le réemploi, la réutilisation, le compostage, le lombricompostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire sont abordés.

Le Territoire est entièrement doté en conteneurs de récupération des textiles. Il y a actuellement 71 conteneurs répartis sur le territoire, accessibles en apport volontaire. C'est la société à but socio-économique Le Relais Provence qui est signataire d'une convention avec le Conseil de Territoire pour la mise en place de conteneurs, la collecte et le tri des matériaux collectés.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Les actions de prévention des déchets et de prise en compte de l'économie circulaire menées au cours de l'année se situent dans la poursuite de celles déjà engagées dans les années antérieures.

Ces dernières se caractérisent par :

La poursuite de l'exploitation de la Ressourcerie « Le Dririgeable ». Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé depuis mi-octobre 2016, dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion), dans un projet de mise en place d'une Ressourcerie à l'échelle du Territoire. Cet équipement vise à remettre sur le marché une partie des déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les collectes sur rendez-vous en porte à porte ou par le biais des quatre déchèteries du territoire.

Les encombrants réceptionnés sur le site de la Ressourcerie en 2018 sont les suivants :

- Tournées Encombrants du Conseil de Territoire : 721,6 tonnes
- Particuliers : 135,4 tonnes
- Déchèteries : 4,6 tonnes
- Entreprises : 309,7 tonnes
- Soit un total de 1 171,3 tonnes

- Compostage individuel : depuis le 1^{er} février 2013, le système d'aide a changé. Le conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile octroie une aide à l'acquisition de composteurs individuels et lombricomposteurs. En 2018, 48 dossiers ont été présentés pour cette aide et acceptés.

- Compostage collectif : sur l'ensemble du territoire, il est comptabilisé 4 sites de compostage en résidence, 4 sites en milieu scolaire et 1 site en jardins solidaires. Le remplacement d'anciens composteurs a été privilégié de par leur vétusté. Les projets qui aboutissent en début d'année sont les fruits d'un travail minimum de 6 mois auparavant.

- Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire : dans le cadre de son Agenda 21, le conseil de Territoire a choisi de développer une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis 2014, le conseil de Territoire alors communauté d'agglomération a proposé de mettre en place une semaine de pesées de déchets gaspillés en restauration scolaire.

Sur l'année scolaire 2016-2017, 5 communes se sont inscrites dans cette démarche : Roquevaire (école Pont de l'Étoile), Cuges-les-Pins (école Molina), Belcodène (école Eliane d'Amore), la Penne-sur-Huveaune (écoles Brossolette, Beausoleil et Prévert) et Auriol (écoles Jules Ferry et Clair Dauphin). Durant l'année 2018, la cantine du siège du CT4 a également fait l'objet d'une semaine de pesées.

SUR LE TERRITOIRE D'ISTRES-OUEST PROVENCE

Une collecte du papier s'effectue dans les écoles et auprès de certains services administratifs du conseil de Territoire.

Des actions de sensibilisation sont réalisées par des ambassadeurs du tri dans les écoles, auprès des services administratifs et du grand public.

La collecte des textiles, linges et chaussures auprès des habitants du territoire est assurée par l'opérateur Le Relais Provence par des bornes positionnées sur les déchèteries.

Cinq déchèteries du territoire sont équipées d'un caisson « ressourcerie » pour le réemploi. Les objets dignes d'une seconde vie y sont ainsi entreposés avant d'être valorisés.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Depuis 2007, afin de valoriser les déchets fermentescibles des ménages, le Territoire met à disposition des habitants, avec une participation financière de 15 €, un éco-composteur, en bois, d'une capacité de 350 litres. Des composteurs de volume supérieur sont également mis à disposition pour les projets collectifs (centres sociaux, jardins partagés, et.). Ces équipements permettent de fabriquer son propre compost avec les déchets de cuisine et de jardin.

En 2018, 62 éco-composteurs ont été distribués par les ambassadrices du tri. Depuis 2010, 827 composteurs ont été livrés.

La réservation de ces équipements peut se faire à l'accueil ou sur le site :

<http://www.paysdemartigues.fr/nos-competences/dechets/triselectif/composteur.html>

Les vêtements sont collectés en colonne d'apport volontaire dans les déchèteries et dans certains quartiers des 3 villes du Territoire à l'aide de 47 points.

4.4 : La pré-collecte

Les équipements de la pré-collecte regroupent tous les contenants aériens, enterrés, semi-enterrés ou escamotables permettant de collecter les déchets ménagers issus de la collecte sélective, collecte séparative et de la collecte traditionnelle.

Le parc de pré-collecte est constitué de bacs et de colonnes.

// Parc de bacs roulants

Le parc de l'ordre de 490 000 bacs présent sur l'ensemble du territoire métropolitain est décrit dans le tableau suivant. Il regroupe les équipements pour la collecte sélective et la collecte traditionnelle. Les bacs individuels sont distribués auprès des foyers pour leur usage personnel et les bacs collectifs d'un volume plus important sont destinés à un ensemble de foyers.

	Bacs individuels			Bacs collectifs		
	OM	CS	Total	OM	CS	Total
Territoire de Marseille Provence	173 863	91 759	265 622	9 401	364	9 765
Territoire du Pays d'Aix	23 400	13 700	37 100	10 100	2 800	12 900
Territoire du Pays Salonais	73 440	30 130	103 570	20 490	1 446	21 936
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	3 413	0	3 413	4 368	0	4 368
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	1 603	1 338	2 941	5 246	0	5 246
Territoire du Pays de Martigues	10 280	10 280	20 560	1 750	850	2 600
Métropole Aix-Marseille-Provence	285 999	147 207	433 206	51 355	5 460	56 815

L'évolution entre 2017 et 2018 est de l'ordre de + 1,92 % liée aux ajustements des modes de collecte.

// Parc de dispositifs aériens non roulants (colonnes)

Au total sur le territoire métropolitain, ce sont plus de 8 400 dispositifs aériens implantés permettant ainsi de collecter, les ordures ménagères et les recyclables pour que la population concernée participe au tri sélectif. Ces dispositifs aériens comprennent également la conteneurisation latérale.

	Ordures ménagères	Biflux	Emballages (hors verre)	JRM et Papiers/ Cartons*	Verre	Total
Territoire de Marseille Provence	0	760	774	783	1 986	4 303
Territoire du Pays d'Aix	1	41	336	305	873	1 556
Territoire du Pays Salonais	0	0	287	253	339	879
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	6	0	242	252	243	743
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	0	415	0	21	318	754
Territoire du Pays de Martigues	0	22	0	35	145	202
Métropole Aix-Marseille-Provence	7	1 238	1 639	1 649	3 904	8 437

Le biflux est un mélange d'emballages et de papiers journaux revues magazines.

// Parc de bacs de gros volume pour collecte latérale :

Sur le Territoire de Marseille Provence existent les bacs à gros volume implantés dans les 1^{er}, 2^e, 3^e et 14^e arrondissements avec une collecte en latérale : 462 bacs en OM, 163 bacs pour le verre et 163 bacs pour le bi-flux.

// Parc de dispositifs enterrés

Au total sur le Territoire métropolitain, ce sont 1 681 dispositifs enterrés implantés permettant ainsi de collecter les ordures ménagères et les recyclables pour que la population concernée participe au tri sélectif.

	Ordures ménagères	Biflux	Emballages (hors verre)	JRM/ Papiers	Verre	Total
Territoire de Marseille Provence	56	46	69	68	134	373
Territoire du Pays d'Aix	189	68	113	109	202	680
Territoire du Pays Salonais	60	0	8	7	8	83
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	153	0	87	83	84	407
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	40	33	0	0	31	104
Territoire du Pays de Martigues	11	11	0	0	11	33
Métropole Aix-Marseille-Provence	509	158	277	267	470	1 681

L'évolution du parc des dispositifs enterrés entre 2017 et 2018 est de l'ordre de : + 2,63 % (soit 43 unités en plus) du fait de la poursuite de la densification des enterrés sur certains Territoires.

// Au global, le ratio d'équipement en colonnes d'apport volontaire pour l'ensemble de la métropole est de (colonnes aériennes et enterrées) :

		Nombre	Habitants/ colonnes
Territoire de Marseille Provence	Colonnes Biflux et Emballages	1649	642
	Colonnes JRM et Papiers	851	1244
	Colonnes Verre	2120	499
Territoire du Pays d'Aix	Colonnes Biflux et Emballages	558	713
	Colonnes JRM et Papiers	414	961
	Colonnes Verre	1075	370
Territoire du Pays Salonais	Colonnes Biflux et Emballages	295	498
	Colonnes JRM et Papiers	260	565
	Colonnes Verre	347	423
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Colonnes Biflux et Emballages	329	319
	Colonnes JRM et Papiers	335	313
	Colonnes Verre	327	321
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	Colonnes Biflux et Emballages	448	226
	Colonnes Cartons*	21	-
	Colonnes Verre	349	291
Territoire du Pays de Martigues	Colonnes Biflux et Emballages	33	157
	Colonnes JRM et Papiers	35	470
	Colonnes Verre	156	472
Métropole Aix-Marseille-Provence	Colonnes Biflux et Emballages	3 312	569
	Colonnes JRM et Papiers /Carton	1 916	983
	Colonnes Verre	4 374	431

*Ces bornes sont destinées particulièrement aux cartons des petits commerçants du centre-ville.

Ainsi, pour les recyclables, la population bénéficie soit d'une collecte en colonnes d'apport volontaire, soit d'une collecte en bacs de tri.

4.5 : La collecte des déchets

A. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGÈRES RÉSIDUELLES

// Modalités de collecte et mode de gestion

Les collectes des ordures ménagères sur le territoire métropolitain sont effectuées en régie et en prestation déléguée.

Les tournées sont réparties le matin, l'après-midi et le soir.

	Collecte en colonnes		Collecte en bacs	
	Habitants desservis par un service en régie	Habitants desservis par un service en privé	Habitants desservis par un service en régie	Habitants desservis par un service en privé
Territoire de Marseille Provence	ND*	-	708 430	349 900
Territoire du Pays d'Aix	-	38 200	235 654	162 326
Territoire du Pays Salonais	-	-	28 656	118 121
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	22 387	-	82 577	-
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	-	5 394	65 608	30 445
Territoire du Pays de Martigues	-	3 000	70 584	-
Métropole Aix-Marseille-Provence	22 387	46 594	1 191 509	660 792

*ND : Non Déterminé

Remarque : la population concernée par les collectes en colonnes a été estimée sur la base d'un ratio de l'ordre de 200 habitants par colonne.

// Fréquences des collectes par commune

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre en fonction de la typologie d'habitat et de la variation saisonnière de la population. Pour plus de détails, se référer aux rapports annuels de chaque Territoire.

// Tonnages collectés en 2018

Le tableau suivant présente les quantités et les ratios par habitant d'ordures ménagères résiduelles pris en charge par le service public. Une évolution est présentée par rapport à l'année 2017. Ces tonnages résiduels comprennent une part des déchets dits « assimilés » lorsque les déchets des professionnels sont collectés dans le cadre du circuit de collecte. Ces assimilés sont estimés à 21,7 % selon l'ADEME, soit une estimation de 154 763 tonnes d'assimilés sur le territoire métropolitain.

Au total, ce sont 713 194 tonnes d'ordures ménagères ou 379 kg/hab/an prises en charge par le service public de gestion des déchets, soit une évolution en termes de tonnes de + 2,82 % par rapport à l'année 2017 ou une évolution du ratio par habitant de + 2,16 %.

	Population	Tonnage OMR 2018	Ratio Kg/hab/an	Rappel tonnages 2017	% évolutions des tonnages
Territoire de Marseille Provence	1 058 330	414 112	391	403 460	2,64%
Territoire du Pays d'Aix	397 980	141 864	356	137 982	2,81%
Territoire du Pays Salonais	146 777	50 597	345	49 111*	3,03%
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	104 964	41 177	392	39 859	3,31%
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	101 447	39 076	385	38 578	1,29%
Territoire du Pays de Martigues	73 584	26 368	358	24 644	7,00%
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 883 082	713 194	379	693 634	2,82%

* : Une erreur matérielle s'est glissée dans le rapport annuel 2017 dans les données relatives aux tonnages d'ordures ménagères de la commune de Sénas (source : rapport annuel 2018 du Territoire du Pays Salonais). La valeur retenue est donc 49 111 tonnes pour 2017.

B. LES COLLECTES SÉLECTIVES DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIERS

// Modalités de collecte et mode de gestion

Les collectes sélectives des emballages, du verre et des papiers journaux revues magazines sur le Territoire métropolitain sont effectuées en régie et en prestations déléguées.

Les collectes en apport volontaire pour les recyclables sont exclusivement collectées par un prestataire de service sur toute la métropole. Pour les collectes en bacs des recyclables, les habitants concernés sont répartis comme il est précisé dans le tableau suivant :

	Collecte en colonnes		Collecte en bacs	
	Habitants régie	Habitants privé	Habitants régie	Habitants privé
Territoire de Marseille Provence	0	481 549	452 075	124 706
Territoire du Pays d'Aix	0	397 980	227 954	170 026
Territoire du Pays Salonais	0	146 777	28 656	118 121
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	0	104 964	0	0
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	0	101 447	0	3 479
Territoire du Pays de Martigues	0	5 188	68 396	0
Aix-Marseille-Provence Métropole	0	1 237 905	777 081	416 332

// Fréquences des collectes par commune

Les fréquences de collecte des recyclables varient d'une commune à l'autre en fonction de la typologie d'habitat et de la variation saisonnière. Pour plus de détails, se référer aux rapports annuels de chaque Territoire.

// Tonnages collectés en 2018

Le tableau suivant présente les quantités et les ratios par habitant issus des collectes sélectives prises en charge par le service public. Une évolution est présentée par rapport à l'année 2017.

Sur le territoire de la Métropole, ce sont 71 824 tonnes issues de la collecte sélective soit 38,1 kg/hab/an pris en charge par le service public de gestion des déchets, soit une évolution des tonnages de + 3,15 % par rapport à l'année 2017 ou une évolution du ratio par habitant de + 2,7 %.

	Population	Tonnages AV	Tonnages PàP	Tonnage 2018 total	Ratio 2018 Kg/hab ./an	Rappel tonnage 2017	% évolutions des tonnages
Territoire de Marseille Provence	1 058 330	21 029	11 412	32 441	30,7	31 230	3,88%
Territoire du Pays d'Aix	397 980	11 630	9 870	21 500	54,0	20 628	4,23%
Territoire du Pays Salonais	146 777	4 395	3 247	7 642	52,1	7 441	2,71%
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	104 964	3 725	0	3 725	35,5	3 668	1,56%
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	101 447	3 271	201	3 472	34,2	3 259	6,54%
Territoire du Pays de Martigues	73 584	1 164	1 880	3 044	41,4	3 405	-10,60%
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 883 082	45 214	26 610	71 824	38,1	69 630	3,15%

C. LES COLLECTES SÉPARATIVES

// Modalités de collecte et mode de gestion

Les collectes séparatives regroupent les collectes spécifiques de déchets verts, de textiles, de cartons, de papiers de bureau et de sapins de Noël. Ces collectes séparatives ne sont pas développées de façon homogène sur tous le territoire de la Métropole. Pour le conseil de Territoire d'Istres-Ouest Provence, une partie du tonnage des collectes séparatives est intégrée dans le tonnage des déchèteries, ces dernières étant déposées en déchèterie.

Quand celles-ci existent, elles sont assurées soit en régie, soit par un opérateur ou prestataire.

// Fréquences des collectes par commune

Les fréquences de collecte varient en fonction des secteurs et des communes. Pour plus de détail, se référer aux rapports annuels de chaque Territoire.

// Tonnages collectés en 2018

Le tableau suivant présente les quantités issues des collectes séparatives existantes sur le territoire métropolitain.

Ce sont environ 5 287 tonnes issues (hors textiles) des collectes séparatives qui sont envoyées majoritairement en filière de valorisation.

	Collecte cartons	Collecte papiers de bureau	Collecte sapin de Noël	Collecte déchets verts /Bois	Collecte autre (piles, néons, ...)	Collecte textiles
Territoire de Marseille Provence	X	X	X	-	-	X
Territoire du Pays d'Aix	X	X**	X	X**	X	X
Territoire du Pays Salonais	X	-	-	-	X	X
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	X	X	x	X	-	-
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	X	X	-	X	X	X
Territoire du Pays de Martigues	-	-	-	X	-	X
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 841	456	133	2 837	20	1 877*

* : Valeur des tonnages de textiles non comprise dans la collecte séparative car prise en compte dans le volet de la prévention (incluant les collectes en colonne sur l'ensemble du territoire métropolitain).

** : Tonnages déjà comptabilisés soit en collecte sélective soit en apport déchèterie.

x : Existence d'une collecte séparative.

D. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DES MÉNAGES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET AUTRES COLLECTES À LA DEMANDE

// Modalités de collecte et mode de gestion

Les collectes des encombrants à la demande sont organisées sur tout le territoire métropolitain, elles sont effectuées en régie et en prestation déléguée.

// Fréquences des collectes par commune

Les fréquences de collecte des encombrants varient d'une commune à l'autre en fonction de la typologie d'habitat. Pour plus de détails, se référer aux rapports annuels de chaque Territoire.

// Tonnages collectés en 2018

Le tableau suivant présente les quantités d'encombrants à la demande sur rendez-vous et / ou des collectes de points noirs, prises en charge sur une grande partie du territoire métropolitain.

Sur le territoire de la Métropole, ce sont 23 698 tonnes d'encombrants collectés.

	Collecte encombrants
Territoire de Marseille Provence	17 785
Territoire du Pays d'Aix	1 534
Territoire du Pays Salonais	1 000
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	502
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	1 275
Territoire du Pays de Martigues	1 602*
Métropole Aix-Marseille-Provence	23 698

Nota : Ce tonnage comprend uniquement les tonnages vidés en direct sur les exutoires. Il ne comprend pas les encombrants, transitant par les déchèteries, qui sont comptabilisés dans le tableau en partie E (sauf *).

E- LA COLLECTE DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries offrent un service de proximité basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent à 76 % en filières de valorisation.

// Organisation et mode de gestion

Au total, ce sont 58 déchèteries présentes sur le territoire de la Métropole. Le nombre et l'organisation des déchèteries sont détaillés dans le tableau suivant :

	Nombre de déchèteries	Tonnages total	Mode de gestion haut de quai	Mode de gestion bas de quai	Rappel tonnages total 2017
Territoire de Marseille Provence	17	101 498	régie	privé	97 532
Territoire du Pays d'Aix	20	133 802	privé (sauf Puylobier)	Privé	133 111
Territoire du Pays Salonais	7	53 886	privé	privé	55 048
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	4	24 757	privé	privé	24 642
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	6	25 249	PSL: régie I/F/Ent/G : insertion Miramas: privé	privé	23 527
Territoire du Pays de Martigues	4	15 067	régie	régie	15 608
Métropole Aix-Marseille-Provence	58	354 259			349 468

Les tonnages 2018 en provenance des déchèteries à l'échelle de la Métropole ont augmenté de 1,4 % par rapport à 2017.

// Tonnages

Les tableaux suivants présentent les quantités de matériaux collectés et valorisés en déchèteries. 354 259 tonnes sont issues des déchèteries soit 188 kg/hab/an pris en charge par le service public de gestion des déchets.

	Déchets Verts	Gravats	Ferrailles	Cartons	Tout venant	D3E	Bois	Mobilier	Autres (DDS, huiles...)	TOTAL TONNAGE
Territoire de Marseille Provence	22 202	35 975	3 778	1 630	21 353	1 378	11 524	2 956	702	101 498
Territoire du Pays d'Aix	33 311	52 557	4 556	2 820	20 957	2 513	12 521	3 693	874	133 802
Territoire du Pays Salonais	14 249	21 100	1 981	823	7 769	940	5 325	1 327	372	53 886
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	5 968	7 799	573	219	6 622	280	3 018	143	134	24 757
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	5 616	10 101	994	319	3 038	688	2 868	1 174	451	25 249
Territoire du Pays de Martigues	2 433	5 046	509	292	3 852	337	904	1 548	147	15 067
Métropole Aix-Marseille-Provence	83 779	132 578	12 391	6 104	63 591	6 135	36 160	10 842	2 680	354 259

En 2018 sur les 354 259 tonnes, 269 413 tonnes entrent en filière de valorisation, soit 76 % du total (pour rappel : 76 % en 2017).

	Tonnage total 2018	Ratio kg/hab/an	Total valorisé	Pourcentage tonnage valorisé
Territoire de Marseille Provence	101 498	96	76 948	76%
Territoire du Pays d'Aix	133 802	336	113 479	85%
Territoire du Pays Salonais	53 886	367	46 117	86%
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	24 757	236	12 985	52%
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	25 249	249	13 715	54%
Territoire du Pays de Martigues	15 067	205	6 169	41%
Métropole Aix-Marseille-Provence	354 259	188	269 413	76%

F. LA COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

L'organisation de la collecte des déchets des professionnels sur le territoire de Marseille Provence est la suivante :

- Deux plateformes privées de réception, tri et valorisation des déchets verts, des gravats et des encombrants permettent de répondre aux besoins plus spécifiques des professionnels et des services municipaux
- Les plateformes sont réservées aux professionnels, services techniques, associations, administrations, artisans et commerçants. Sur les plateformes de tri, les flux entrants sont constitués de différents matériaux valorisables et non valorisables : les valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation (ferrailles, bois, cartons...). Les refus sont quant à eux envoyés dans divers centres de stockage des déchets.

Les déchets autorisés sont :

Gravats : déchets inertes issus de démolitions, de terrassements, sanitaires, porcelaines.

Encombrants valorisables : bois divers traités, tous métaux, mobiliers, électroménagers, cartons, plastiques, films, plomberie. Tous ces matériaux doivent être préalablement triés.

Encombrants non valorisables : matelas, tapis, moquettes, laine de verre, laine de roche, plâtre, placoplâtre, polystyrène, PVC, sacs plastique.

Déchets verts : fleurs, feuilles, produits de tonte, branchages d'un diamètre inférieur à 30 cm, arbustes, bois non traités (cagettes, palettes).

Les déchets non autorisés sont :

Les boues, les ordures ménagères, les déchets radioactifs, les déchets médicaux, les déchets carnés et les déchets toxiques (peintures, aérosols, huiles, batteries et piles électriques...).

En 2018, les 2 plateformes ont permis de collecter 71 871 tonnes de déchets réparties comme suit :

- 38 274 tonnes d'encombrants (10 646 tonnes d'encombrants des professionnels, 17 785 tonnes d'encombrants ménagers (rendez-vous et jets clandestins), 9 843 tonnes d'encombrants des services techniques);
- 14 501 tonnes de gravats ;
- 13 877 tonnes de refus (encombrants non valorisables et gravats « sales ») ;
- 5 093 tonnes de végétaux ;
- 612 tonnes de D.E.E.E. (déchets d'équipements électriques et électroniques, déjà comptabilisé dans encombrants professionnels)
- 126 tonnes de pneumatiques

Sur les autres territoires, il n'existe pas de service équivalent et dédié aux professionnels.

Pour mémoire, les tonnages de déchets ménagers et assimilés comptabilisent les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique dits assimilés aux ordures ménagères et pris sur le passage des véhicules de collecte.

4.6 : Le transfert des déchets

Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charges » entre la collecte de proximité et les sites de traitement/tri. Le public n'y a pas accès. Ces centres permettent ainsi d'optimiser les coûts de transport des déchets et d'agir ainsi en faveur de l'environnement.

Les 18 équipements présents et répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain permettent le transfert de 645 858 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de 26 014 tonnes de déchets issues de la collecte sélective, soit un total de 671 872 tonnes.

Le détail par Territoire est présenté dans le tableau suivant.

Le mode de gestion est soit la régie, soit la prestation de services soit un mixte régie/prestation. Pour plus de détails, se référer au rapport annuel de chaque Territoire.

	Nombre d'installations				Tonnages transférés			
	OMR	CS	Mixte	Total	OMR	Poids tonnage OMR des CT /Métropole	CS	Poids tonnage CS des CT /Métropole
Territoire de Marseille Provence	4	2	-	6	407 093	63%	14 938	58%
Territoire du Pays d'Aix	-	-	4	4	107 289	17%	7 645	30%
Territoire du Pays Salonais	-	-	2	2	30 425	5%	3 229	12%
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	2	-	-	2	41 177	6%	0	0%
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	1	-	2	3	39 234	6%	201	1%
Territoire du Pays de Martigues	1	-	-	1	20 640	3%	0	0%
Métropole Aix-Marseille-Provence	8	2	8	18	645 858		26 014	

4.7 : Le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères assimilés (OMR et CS), les déchets issus de la collecte séparative, les déchets collectés en déchèteries, et les déchets et autres apports pris en charge par le service public.

A. ORGANISATION

Le tableau ci-après présente les différentes unités de traitement et leur localisation utilisées par tous les Territoires constituant la Métropole.

La nature des traitements est détaillée par valorisation/recyclage, traitement par enfouissement ou par incinération.

	Valorisation recyclage		Traitement résiduel enfouissement		Traitement résiduel incinération	
	Nombre installations	Exploitation /localisation	Nombre installations	Exploitation /localisation	Nombre installations	Exploitation /localisation
Territoire de Marseille Provence	1	Suez/ Les Pennes- Mirabeau	1	Cadeneaux	1	EVERE/ Fos-sur-mer
Territoire du Pays d'Aix	1	Suez/ Les Pennes- Mirabeau	3	L'Arbois/ Aix-en- Provence SEMAG/ Gardanne SMA Vautubière/ La Fare-les- Oliviers	NC	NC
Territoire du Pays Salonais	1	PAPREC/ Nîmes	1	SMA Vautubière/ La Fare-les- Oliviers	NC	NC
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	1	Suez/ Les Pennes- Mirabeau	2	SMA Vautubière/ La Fare-les- Oliviers VALSUD Septèmes les-Vallons	NC	NC
Territoire du Pays d'Istres-Ouest Provence	2	Suez Jas de Rhodes, OI Manufacturing Vergèze	2	Suez/ Bellegarde Suez/ Les Pennes- Mirabeau	1	Suez- Novalie/ Avignon
Territoire du Pays de Martigues	1	Delta Recyclage/ Martigues	1	Vallon du Fou/ Martigues	NC	NC
Métropole Aix-Marseille-Provence*	4		7		2	

* : Nombre d'installations différentes utilisées

B. BILAN GLOBAL DES TONNAGES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS TRAITÉS ET TRIÉS / VALORISÉS

Les déchets ménagers et assimilés regroupent les tonnages des ordures ménagères assimilées et les tonnages issus des collectes séparatives et des déchèteries.

	Bilan des déchets ménagers et assimilés (DMA)				
	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Tonnage valorisé organique	Tonnage valorisé énergie	Tonnage enfoui
Tonnages d'ordures ménagères	713 194	4 740	43 943	372 370	292 141
Tonnages de la collecte sélective	71 824	63 879	-	493	7 453
Tonnages de la collecte séparative	4 465	2 290	2 169	6	-
Tonnages des déchèteries	354 259	203 531	83 507	4 737	62 484
Tonnages des encombrants collectés et des apports divers sur sites de traitement	54 171	19 749	10 884	1 010	22 528
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 197 914	294 188	140 504	378 616	384 605

Au total en 2018 sur le territoire de la métropole, ce sont 1 197 914 tonnes (sans les 54 086 tonnes de déchets professionnels vidés sur les plateformes de tri) de déchets pris en charge par les différents services des Territoires. L'évolution par rapport à 2017 est de + 1,9 % soit 22 764 tonnes de plus.

Sur l'ensemble de ces tonnages :

- 36 % sont valorisés soit en valorisation matière soit en valorisation organique,
- 32 % sont valorisés en valorisation énergétique,
- 32 % sont enfouis.

4.8 : Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

A. DÉMARCHE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ INTERNE

À l'échelle de la métropole, de nombreuses mesures sont prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets. Plus précisément pour chacun des territoires :

SUR LE TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE

2018 est en continuité des années précédentes concernant la prévention des risques liés au travail avec :

- Prévention :
 - 91 suivis de section de collecte,
 - 47 interventions d'astreinte prévention,
 - 33 interventions de suivi radioactivité,
 - 559 agents formés gestes et postures,
 - 414 agents formés situations agressives,
 - 8 agents formés sur les risques routiers,
 - 107 agents formés sauveteurs secourisme au travail,
 - 122 agents formés à la sécurité des ripeurs,
 - 23 constats d'analyses d'accidents de service,
- Formation :
 - 233 agents formés aux métiers de la collecte,
 - 467 agents formés aux métiers propreté,
 - 51 agents formés aux métiers enginiste véhicule léger,
 - 47 agents formés aux métiers conducteurs poids lourds propreté et collecte.
 - 245.5 jours de formation, dont 118.5 jours consacrés aux formations liées à la sécurité des agents mécanicien et chaudronnier

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Le Territoire a mis en place depuis 2011 un plan d'actions visant à mieux prendre en compte la sécurité de ses agents dans le but de diminuer le nombre d'accidents du travail. Cela se traduit par une sécurisation des plans de tournée en corrigeant les points susceptibles de présenter un danger, l'utilisation d'une procédure alcoolémie et d'éthylotests électroniques pour contrôler les agents avant leur départ et la mise en place de matériels et d'équipements de protection individuels adaptés et des formations de sensibilisation à la prévention des risques.

Les actions engagées et mises en place depuis 2011, se poursuivent et ont permis de diminuer le nombre d'accidents afin de stabiliser la situation à environ 40 déclarations d'accidents par an. Le Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du Nord comptabilise, à lui seul, 540 jours consécutifs sans accident.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

La collectivité est équipée d'un document unique d'évaluation des risques professionnels qui répertorie l'ensemble des risques professionnels (dont ceux psycho-sociaux) auxquels sont exposés les agents afin d'organiser la prévention et la limitation de ces risques.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Le service qualité/sécurité participe en concertation avec les représentants du pôle Déchets, à la mise en œuvre de la politique sécurité sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. À cet égard, tout nouvel arrivant au service de la collecte est soumis à une formation sécurité lui permettant d'acquérir les fondamentaux du métier, les gestes et postures à faire et ne pas faire. Ainsi, au cours de l'année 2018, cinq campagnes de formation hygiène et sécurité ont été organisées auprès des nouveaux saisonniers embauchés pendant les différentes vacances scolaires.

D'autre part, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, des enquêtes de terrain de prévention ont été réalisées sur quatre tournées dans le but de répertorier les points de collectes sensibles et «accidentogènes» et de proposer pour chacun d'eux des pistes d'amélioration pour limiter les risques principalement lors de la manipulation des conteneurs. En parallèle, lors d'accidents, une enquête de terrain est également réalisée afin de rendre compte des circonstances de l'évènement au niveau de la commission d'imputabilité.

En 2018, le service a fait l'objet de :

- 37 accidents totalisant 1 288 jours d'arrêt (soit 35 jours par accident).
- 32 accidents de service totalisant 1 186 jours (soit 37 jours par accident de service)
- 5 accidents de trajet totalisant 102 jours (soit 20 jours par accident de trajet)

Ces démarches de prévention des accidents se sont traduites, en 2018, par la réalisation de travaux divers et par des modifications de certains modes de collecte (porte-à-porte ou apport volontaire). À noter que chaque agent est doté d'équipements de protection individuelle (EPI).

SUR LE TERRITOIRE D'ISTRES-OUEST PROVENCE

Afin de garantir la sécurité des agents, ils sont tous dotés d'EPI sécuritaires.

Plusieurs actions peuvent être mises en avant comme :

- la mise en place d'une formation à la prévention des risques professionnels pour les nouveaux arrivants et saisonniers de la RICVD,
- le déploiement, sur 2018 et 2019, d'une formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) pour l'ensemble des agents du service de la collecte. Cette formation a pour objectifs de diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles liés aux activités physiques et de participer à l'amélioration des conditions de travail.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Afin de garantir la sécurité des agents, ils sont tous équipés d'EPI sécuritaires.

Les locaux d'exploitation du service « collecte et traitement des déchets » situés aux ateliers nord de Croix-Sainte à Martigues ont été aménagés de façon à concilier exploitation et espace de vie des agents.

Des formations sécurité sont programmées régulièrement auprès des agents permettant ainsi de rappeler ou d'acquérir les fondamentaux de métier, les gestes et postures à faire et ne pas faire. Tous les saisonniers (de mai à septembre) sont formés à leur arrivée sur l'hygiène et la sécurité.

B. DÉMARCHE ISO

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Le site de l'Arbois est certifié ISO 14001 depuis août 2006. L'évolution réglementaire de la norme en 2015 a poussé le Pays d'Aix à retravailler en profondeur son système de management environnemental. En permettant ainsi au Territoire d'obtenir la certification de la norme version 2015 à l'issue de l'audit de décembre 2017. La certification atteste de la démarche environnementale d'aménagement continue engagée par le Territoire du Pays d'Aix.

En 2018, la nouvelle activité de stockage de matériaux inertes de Durance Granulats sur le site a été intégrée au système de management environnemental dès sa mise en place, confirmant ainsi la volonté du Pays d'Aix d'avoir une gestion environnementale maîtrisée des activités liées à l'ISDnD.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Depuis fin 2013, le centre de traitement des déchets est certifié ISO 14001.

Suite à un audit de contrôle réalisé en 2018 par DEKRA, celui-ci a été renouvelé pour une durée de 2 ans sur les installations suivantes :

- Centre de traitement du Vallon du Fou (Centre d'enfouissement, plateforme de compostage et déchèterie)
- Déchèterie de Croix-Sainte
- Déchèterie de la Couronne

Pour le compost fabriqué sur la plateforme, conformément à l'arrêté du 22 avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage, des prélèvements, à des fins d'analyse du produit, sont réalisés, conformément à la norme NF U44-051 tant dans la forme que dans les fréquences. Des contrôles de température lors de la phase de maturation sont également effectués.

SUR LES TERRITOIRES MARSEILLE-PROVENCE, DU PAYS SALONAI, DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE ET D'ISTRES-OUEST PROVENCE

Pas de démarche en cours.

C. ACTION SUR ÉQUIPEMENTS, INSTALLATIONS, PRESTATIONS

SUR LE TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE

- Le remplacement des ponts bascule et l'aménagement de la signalisation des ponts du CT Sud
- La rénovation des voies ferrées situées sur le terrain acquis à la SNCF, s'est poursuivie, avec essentiellement le remplacement de traverses bois au CT Nord.
- 10 235 interventions ont été réalisées entre les ateliers de la DLoFT et les prestataires extérieurs sur le parc engin de collecte pour disposer de véhicules conformes à la réglementation et à la sécurité des agents
- Aménagement d'un nouvel atelier central PL sur le site de Rivoire et Carret
- Achat de 6 BOM de capacité de 12 m³, 13 BOM de capacité 5 m³, 1 BOM à collecte latérale et enfin 1 camion à bras hydraulique capacité 26 T
- Les plateformes d'accueil des déchetteries de Gignac et de Châteauneuf en métalliques ont été changées par des plateformes en béton
- Mise en place de décanteurs sur les déchetteries de Marignane et de Châteauneuf afin d'être en conformité avec la réglementation et disposer d'une meilleure insertion environnementale.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Des actions d'amélioration d'hygiène et de sécurité se poursuivent notamment sur les déchèteries avec la finalisation de la mise en sécurité de l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de garde-corps coulissant installée sur les quais sur les déchèteries de Bouc-Bel-Air, Pertuis et Meyrargues.

Au niveau des quais de transfert, notons les actions de désamiantage sur le quai de Pertuis avec le changement du bardage en fibrociment par du bardage acier nécessitant une opération de désamiantage, pose de 2 nouvelles trémies afin de limiter la quantité de déchets tombés au sol et amélioration de l'éclairage sous le bâtiment.

Au niveau du site de l'Arbois, l'unité de valorisation de biogaz produit de l'électricité verte alimentant ainsi l'équivalent de 14 000 habitants. Cette valorisation a permis au Pays d'Aix de bénéficier pour 2018 de la TGAP réduite. L'unité a produit 20 GWh évitant ainsi l'émission de 7 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

La totalité des lixiviats de l'Arbois sont traités sur site par osmose inverse et par évapoconcentrateur autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018. Au total, ce sont 16 068 m³ traités.

Sur le site de l'Arbois, ont eu lieu des actions spécifiques comme :

- L'encadrement sécurité pour des opérations spécifiques : organisation de prélèvements d'échantillons dans le cadre de la caractérisation des déchets ménagers (M.O.D.E.C.O.M.),
- Des visites sécurité et signature d'un plan de prévention tripartite pour la nouvelle installation de stockage de matériaux inertes de Durance Granulats, conseils sécurité pour des travaux en bord de falaise.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

L'ancien centre de stockage des déchets non dangereux de Mallemort, dont l'activité a cessé en 2009, bénéficie d'un suivi post-exploitation visant à contrôler l'impact environnemental de l'installation dans une durée de trente ans à compter de sa fermeture.

Les analyses réalisées portent sur les eaux de ruissellement et souterraines du site et sur les émissions de biogaz à la surface du site. Elles sont toutes conformes aux normes et recommandations en vigueur. Par ailleurs, la végétalisation du site est bien installée.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Conformément à l'arrêté de post-exploitation du site du Mentaure, le conseil de Territoire réalise depuis avril 2013 le suivi du site.

Ce dernier se caractérise par la gestion selon l'arrêté d'autorisation :

- des eaux de ruissellement et des lixiviats,
- de la production de biogaz,
- du débroussaillage et du dépressage du site,
- des extincteurs du site,
- de la clôture du site.

Au total, sur l'année 2018 l'installation a valorisé plus de 3 504 796 m³ de biogaz. Ce qui représente une quantité d'énergie électrique nette de 2 678 MWh soit l'équivalent de 220 tonnes de CO₂ évitées et la consommation électrique d'environ 1 152 habitants.

SUR LE TERRITOIRE D'ISTRES-OUEST PROVENCE

Plusieurs actions peuvent être mises en avant comme :

- La poursuite du travail sur la suppression des poubelles à mains et des points noirs rencontrés en collecte
- La réfection des vestiaires et sanitaires du personnel de collecte de la RICVD durant l'année 2019
- La mise en place d'ici fin 2019 d'une prestation externalisée pour le lavage complet des camions de collecte. Cette prestation participera à l'amélioration des conditions de travail du personnel, ainsi qu'à l'image du service.

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Les lixiviats issus des alvéoles sont collectés par un système de drains puis envoyés, par le biais du réseau collectif d'assainissement séparatif, à la station d'épuration du territoire de Pays de Martigues pour traitement.

Les lixiviats issus de la plateforme de compostage sont stockés dans un bassin de rétention et destinés à l'arrosage des andains en cours de fermentation.

Pour le contrôle des eaux souterraines, 5 piézomètres disposés tout autour de l'installation permettent la surveillance avec des analyses de la nappe phréatique.

Les eaux pluviales de voirie sont recueillies dans un bassin de rétention muni d'un déshuileur/débourbeur puis rejetées dans le milieu naturel.

Les eaux de ruissellement (eaux claires, hors voirie) sont collectées séparément dans un bassin de rétention puis rejetées dans le milieu naturel.

Le captage du biogaz et son traitement par torchère sont opérationnels depuis la fin de la réhabilitation de l'alvéole n°1 (4^{ème} trimestre 2015). Les analyses et le contrôle de cette installation sont réalisés régulièrement.

Après étude sur le comportement des envols, un système de filets anti-envol a été mis en place sur la quasi-totalité de l'alvéole. Ce dispositif est complété par des campagnes de ramassage. De plus, des caisses pare-vent et anti-envol ont été acquises en 2012 et 2013 afin de renforcer la protection contre les envols.

Afin de protéger la forêt avoisinante contre les risques d'incendie, une bande de 50 m de largeur est décapée chaque printemps ainsi qu'une bande de 50 m de largeur tout autour des alvéoles. De même, une réserve de terre (400 m³) est présente en permanence sur l'alvéole en exploitation pour couvrir un tout début d'incendie et 2 citernes d'eau souples sont également situées à proximité de l'alvéole.

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 : Les modalités d'exploitation du service public de prévention et gestion des déchets

Les éléments sont cités dans le chapitre 4 du présent rapport en fonction des différents types de collecte et de service rendu à l'habitant.

5.2 : Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des six Territoires s'élèvent à **351,8 M€ TTC**.

Ces dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses du personnel, les dépenses relatives aux prestations déléguées et au fonctionnement du service en régie, les dotations aux amortissements et les charges indirectes affectées à l'activité déchet.

Les dépenses d'investissement des six Territoires s'élèvent à **38,9 M€ TTC**.

Ces dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipements liées à tous types d'immobilisations comptables et les dépenses financières liées à différentes dotations, emprunts et participations comptables.

5.3 : Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises (611)

Comptablement, les prestations rémunérées à des entreprises sont codées en 611. L'ensemble des dépenses dites 611 sur l'ensemble des six Territoires s'élève à 175 M€ TTC.

Ces prestations déléguées concernent tous les domaines d'activité déchets : de prévention, à la pré-collecte, à la collecte, aux transferts / transport jusqu'aux traitements / tri de l'ensemble des déchets pris en charge dans le cadre du service public à l'échelle de la métropole.

5.4 : Modalités d'établissement de la redevance spéciale (RS) d'élimination des déchets

Les modalités d'établissement de redevance spéciale sont les suivantes :

SUR LE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

L'utilisation des plateformes de tri par les professionnels est payante selon le type et la quantité de déchets apportés.

Les professionnels utilisant le service de la collecte et de l'évacuation de leurs déchets non ménagers mais considérés comme des déchets assimilés doivent une redevance dans la limite de 70 litres/jour soit 420 litres/semaine.

Le montant de la redevance spéciale est calculé selon la formule suivante :

(coût au m³ du traitement des OM (CT)) x (nombre de m³ à enlever)

Le montant obtenu constitue le montant de la RS avant abattement (franchise de 70 litres/jour).

La révision du tarif est basée sur l'évolution de l'indice de révision des prix de la collecte des OM.

La formalisation se traduit sous la forme de contrat d'abonnement à la RS.

SUR LE TERRITOIRE D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Le montant de la redevance a été fixé forfaitairement, en fonction du nombre de conteneurs collectés et de la fréquence de collecte, à :

- C2 (2 collectes par semaine) : 1 398 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C3 (3 collectes par semaine) : 2 034 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C6 (6 collectes par semaine) : 4 668 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}

Cette redevance spéciale comporte la collecte et le traitement des déchets ainsi que la mise à disposition des bacs de collecte.

Pour les activités qui sont soumises au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, une exonération a été décidée à partir d'un volume de 1 500 litres hebdomadaire.

De ce fait, seuls les volumes collectés au-delà de ce seuil sont soumis à la redevance.

Le montant global perçu au titre de la Redevance Spéciale par la Métropole est de l'ordre de 11 M€.

5.5 : Modalités d'établissement de la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Les modalités d'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont spécifiques à chaque Territoire. Pour plus de détails, se référer aux rapports annuels de chaque Territoire.

Le montant total de la TEOM perçu s'élève à **304 M€** sur le territoire métropolitain.

5.6 : Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage

Pour le Territoire du Pays d'Aix, les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur au Territoire selon les conditions du marché d'exploitation. Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le conseil de Territoire. Ces tarifs veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché d'enfouissement. Le tarif DIB en 2018 est de 109,20 € TTC (TGAP en vigueur comprise).

Pour le Territoire du Pays de Martigues, les prestations sont facturées par le territoire directement aux apporteurs préalablement inscrits. Le dossier d'admission des déchets peut-être retirer sur le site de traitement ou via le service en ligne du site internet du territoire du Pays de Martigues (formulaire de demande d'admission).

Les tarifs sont délibérés en Conseil de Métropole et celui des DIB en 2018 est de 75 € la tonne (hors TGAP). Du compost peut également être acheté par les sociétés au prix de 20 € la tonne.

5.7 : Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

Le montant global des différentes aides publiques et des soutiens reçus s'élève à **11 M€** décomposé en 6,1 M€ de soutiens de tous les éco-organismes et 4,9 M€ d'aides publiques (FCTVA, Conseil Général, ADEME, Conseil Régional...).

5.8 : Matrice des coûts présentant les indicateurs financiers

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, en particulier le décret de décembre 2015, a instauré l'obligation de transparence des coûts en demandant de préciser de nouveaux indicateurs financiers dans le rapport annuel.

Le décret impose l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence similaire à celle de l'ADEME.

La matrice permet de restituer les coûts sous forme de ratio : €/tonne et €/habitant pour chacun des différents flux pris en charge par le service public des déchets. Ces ratios sont exprimés en TTC et en HT.

Les charges techniques détaillées par flux regroupent les charges de la pré-collecte, de la collecte, du transport/transfert des déchets, de traitement et du tri, de la prévention.

Les charges fonctionnelles détaillées par flux correspondent aux charges indirectes affectées.

Le coût complet correspond à la totalité des charges techniques et fonctionnelles.

Le coût aidé est un coût qui laisse apparaître le « reste à financer » du service par l'impôt (TEOM), la RS, l'emprunt et le budget général.

// Coût globaux à l'échelle de la Métropole pour la gestion des déchets pris en charge par le service public en € TTC :

	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
TOTAL TONNAGE	713 194	26 577	45 248	354 259	112 722	1 252 000
TOTAL POPULATION	1 883 082	1 883 082	1 883 082	1 883 082	1 883 082	1 883 082
1° COLLECTE	124 871 784	2 194 820	16 487 258	8 424 783	13 947 317	165 925 962
2° PRECOLLECTE	7 157 977	1 750 892	2 851 162	263	21 576	11 781 870
3° TRANSFERT/TRANSPORT	20 494 618	36 674	556 771	9 268 539	745 296	31 101 897
4° TRAITEMENT	86 434 324	30 776	363 712	4 826 506	6 988 348	98 643 666
5° TRI	0	174 344	5 458 298	11 878 524	7 425 227	24 936 393
6° PREVENTION	715 203	65 559	136 612	71 786	20 478	1 009 637
7° AUTRES CHARGES	816 976	13 585	48 253	215 393	73 024	1 167 231
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	240 490 882	4 266 649	25 902 066	34 685 793	29 221 265	334 566 655
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	7 124 662	215 886	4 241 129	3 730 027	1 964 429	17 276 133
TOTAL CHARGES	247 615 544	4 482 535	30 143 195	38 415 820	31 185 694	351 842 788
RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie compostage...)	1 759 621	432 711	5 334 456	862 024	502 884	8 891 696
ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)	75 049	224 312	3 912 061	1 895 413	17 945	6 124 781
AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)	2 726 691	146 243	545 750	283 980	1 201 300	4 903 965
AUTRES PRODUITS	3 084 301	26 878	156 206	586 564	388 206	4 242 156
TOTAL PRODUITS (pour calcul cout aidé)	7 645 662	830 145	9 948 473	3 627 982	2 110 336	24 162 598
COÛT COMPLET TTC / hab	131	2	16	20	17	187
COÛT COMPLET TTC / tonne	347	169	666	108	277	281
COÛT AIDE TTC / hab	127	2	11	18	15	174
COÛT AIDE TTC / tonne	336	137	446	98	258	262

Sur l'ensemble de la Métropole,

- le coût complet TTC de la compétence de la gestion des déchets est de 187 € TTC/hab/an,
- le coût complet TTC de la compétence de la gestion des déchets est de 281 € TTC/tonne,
- le coût aidé TTC de la compétence de la gestion des déchets est de 174 € TTC/hab/an,
- le coût aidé TTC de la compétence de la gestion des déchets est de 262 € TTC/tonne.

Le tableau précise également les coûts TTC par habitant et par tonne des différents flux de déchets gérés à l'échelle de la Métropole.

// Coût globaux à l'échelle de la Métropole pour la gestion des déchets pris en charge par le service public en € HT :

	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
TOTAL TONNAGE	713 194	26 577	45 248	354 259	112 722	1 252 000
TOTAL POPULATION	1 883 082	1 883 082	1 883 082	1 883 082	1 883 082	1 883 082
1° COLLECTE	119 962 113	2 083 898	15 712 532	8 151 833	12 615 084	158 525 461
2° PRECOLLECTE	6 736 087	1 698 223	2 767 719	263	18 457	11 220 749
3° TRANSFERT/TRANSPORT	18 993 986	34 648	515 160	8 334 137	674 657	28 552 588
4° TRAITEMENT	79 315 200	28 587	331 716	4 406 475	6 807 128	90 889 106
5° TRI	0	158 489	4 960 998	10 895 161	6 814 279	22 828 927
6° PREVENTION	671 846	64 990	133 761	66 483	19 713	956 793
7° AUTRES CHARGES	813 434	13 514	48 001	214 576	72 696	1 162 221
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	226 492 667	4 082 350	24 469 887	32 068 928	27 022 014	314 135 846
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	6 918 735	208 135	4 156 564	3 591 973	1 939 481	16 814 888
TOTAL CHARGES	233 411 401	4 290 484	28 626 452	35 660 902	28 961 495	330 950 734
RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie compostage...)	1 759 621	432 711	5 334 395	862 024	502 884	8 891 635
ECO-ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)	75 049	224 329	3 912 061	1 895 413	17 945	6 124 798
AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com., CG, Région, ADEME ...)	2 726 691	146 243	545 750	283 980	1 201 300	4 903 965
AUTRES PRODUITS	3 005 586	25 815	148 760	579 118	376 505	4 135 785
TOTAL PRODUITS (pour calcul cout aidé)	7 566 948	829 098	9 940 965	3 620 536	2 098 635	24 056 182
COÛT COMPLET HT / hab	124	2	15	19	15	176
COÛT COMPLET HT / tonne	327	161	633	101	257	264
COÛT AIDE HT / hab	120	2	10	17	14	163
COÛT AIDE HT / tonne	317	130	413	90	238	245

Sur l'ensemble de la Métropole,

- le coût complet HT de la compétence de la gestion des déchets est de 176 € HT/hab/an,
- le coût complet HT de la compétence de la gestion des déchets est de 264 € HT/tonne,
- le coût aidé HT de la compétence de la gestion des déchets est de 163 € HT/hab/an,
- le coût aidé HT de la compétence de la gestion des déchets est de 245 € HT/tonne.

Le tableau précise également les coûts HT par habitant et par tonne des différents flux de déchets gérés à l'échelle de la métropole.

// Coût détaillé par étapes techniques à l'échelle de la Métropole pour la gestion des déchets pris en charge par le service public en € TTC :

	TOTAL	Coût complet HT/hab	Coût complet HT/tonne
TOTAL TONNAGE	1 252 000		
TOTAL POPULATION	1 883 082		
1° COLLECTE	165 925 962	88	133
2° PRECOLLECTE	11 781 870	6	9
3° TRANSFERT/TRANSPORT	31 101 897	17	25
4° TRAITEMENT	98 643 666	52	79
5° TRI	24 936 393	13	20
6° PREVENTION	1 009 637	1	1
7° AUTRES CHARGES	1 167 231	1	1
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	334 566 655	178	267
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	17 276 133	9	14
TOTAL CHARGES	351 842 788	187	281

Sur l'ensemble de la Métropole, le coût complet TTC de :

- la collecte est de 88 € TTC/hab/an ou 133 € TTC/tonne.
- la pré-collecte est de 6 €TTC/hab/an ou 9 € TTC/tonne.
- du transport/transfert est de 17 €TTC/hab/an ou 25 € TTC/tonne.
- du traitement est de 52 €TTC/hab/an ou 79 € TTC/tonne.
- du tri est de 13 €TTC/hab/an ou 20 € TTC/tonne.
- de prévention est de 1 €TTC/hab/an ou 1 € /tonne.
- des autres charges (compostage de proximité ...) est de 1 €TTC/hab/an ou 1 €/tonne.

À ces charges techniques, s'ajoutent les charges indirectes affectées pour obtenir le coût TTC de la compétence déchets à l'échelle de la Métropole de 187 € TTC/hab. Ces charges indirectes affectées s'élèvent à 9 €/hab/an.

// Coût détaillé par étapes techniques à l'échelle de la Métropole pour la gestion des déchets pris en charge par le service public en HT :

	TOTAL	Coût complet HT/hab	Coût complet HT/tonne
TOTAL TONNAGE	1 252 000		
TOTAL POPULATION	1 883 082		
1° COLLECTE	158 525 461	84	127
2° PRECOLLECTE	11 220 749	6	9
3° TRANSFERT/TRANSPORT	28 552 588	15	23
4° TRAITEMENT	90 889 106	48	73
5° TRI	22 828 927	12	18
6° PREVENTION	956 793	1	1
7° AUTRES CHARGES	1 162 221	1	1
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	314 135 846	167	251
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	16 814 888	9	13
TOTAL CHARGES	330 950 734	176	264

Sur l'ensemble de la Métropole,

- le coût HT de la collecte est de 84 € HT/hab/an ou 127 € HT/tonne.
- le coût HT de la pré-collecte est de 6 € HT/hab/an ou 9 € HT/tonne.
- le coût HT du transport/transfert est de 15 € HT/hab/an ou 23 € HT/tonne.
- le coût HT du traitement est de 48 € HT/hab/an ou 73 € HT/tonne.
- le coût HT du tri est de 12 € HT/hab/an ou 18 € HT/tonne.
- le coût HT de prévention est de 1 € HT/hab/an ou 1 € /tonne.
- le coût HT des autres charges (compostage de proximité ...) est de 1 € HT/hab/an ou 1 € /tonne.

À ces charges techniques, s'ajoutent les charges indirectes affectées pour obtenir le coût HT de la compétence déchets à l'échelle de la Métropole de 176 € HT/hab. Ces charges indirectes affectées s'élèvent à 9 €/hab/an.

// Évolution des coûts aidés tous flux confondus et par flux depuis les trois dernières années :

Sur la base de la synthèse des matrices des Territoires, le coût complet TTC/hab évolue de l'ordre de + 3,5 % entre 2018 et 2017. Le coût aidé TTC par habitant tous flux confondus entre 2018 et 2017 évolue de + 3,7 % compte tenu de l'augmentation des charges du coût complet et de la diminution des recettes prises en compte dans le calcul du coût aidé.

6 PERSPECTIVES 2019

À l'échelle de la métropole, de nombreux enjeux ont été identifiés pour l'année 2019 :

Élaboration du schéma de prévention et de gestion des déchets de la Métropole :

Compétence de planification non déléguable aux conseils de Territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a en charge l'élaboration du schéma métropolitain de prévention et de gestion des déchets.

TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE

Au niveau opérationnel :

- Poursuite de l'extension de la collecte latérale d'ordures ménagères dans les 2^{ème}, 3^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements
- Développement de la collecte latérale dans le domaine privé (copropriétés sur les 2^{ème}, 3^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements) – études techniques et demandes d'autorisations bailleurs et syndicats pour occupation domaine privé
- Mise en place de la collecte latérale OM, bi-flux et verre dans le 5^{ème}
- Projet de collecte enterrée dans l'hyper centre de Marseille suite à la réhabilitation et piétonisation
- Participation aux projets de réhabilitation sur Marseille avec pour objectif optimisation des équipements et des moyens de collecte : projet Boulevard Urbain Sud, Projet Le Jarret, Projet Lieutaud, Projet de la Plaine
- Collaboration avec l'EPAEM (Etablissement Public d'Aménagement EuroMéditerranée) avec le projet d'aménagement « les Fabriques » - projet de globalisation de la gestion des déchets : collecte séparée des professionnels, collecte en CE avec mode incitatif, réalisation d'une déchetterie « recyclerie- ressource » pour les usagers eux-mêmes
- Déploiement d'outils de gestion informatique et numérique (smartphones, tablettes, GPS...) pour le développement de projets améliorant le suivi et la qualité des missions d'exploitation en régie et en privé. Accompagnements et formations à ces outils (formation OSIS...)
- Renouvellement du marché de fourniture de bacs roulants individuels ou collectifs (marché mutualisé)
- Renouvellement des marchés de maintenance et de livraison des bacs (marchés mutualisés)
- Renouvellement de marchés colonnes enterrées et bacs gros volume (BGV)
- Renouvellement marché de voirie et du marché espaces verts pour les ICPE
- Lancement d'un marché de désodorisation des BGV

Au niveau de la réduction de déchets et prévention :

- Mise en place du paiement en ligne pour l'acquisition de composteurs
- Prévisionnel de distribution de 1 500 composteurs et de 25 composteurs de proximité notamment dans les centres municipaux d'animation en collaboration avec les Mairies et Mairies de secteurs
- Organisation de 2 mois à thème sur le compost : avril 2019 et octobre 2019
- Mise à disposition de Lombri- composteurs à partir de septembre 2019
- Suivi du marché d'accompagnement de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles élémentaires

- Poursuite de la déchetterie Eco-mobile avec deux remplacements de lieux qui n'ont pas donné satisfaction
- Prise en charge des encombrants de 4 résidences du bailleur « 13 habitat » par la ressourcerie « régie service 13 », mise en place d'un caisson sur site (objectif 85 % d'encombrants valorisés – environ 15 T d'encombrants évités/ mois et 1 800 euros HT/mois économisé)
- L'accueil des refus de tri provenant du centre de tri du Jas de Rhodes se poursuivra en 2019.

Au niveau de l'acquisition matériel et Aménagement de site :

- Développement de matériels roulants innovants aux performances énergétiques notamment électrique
- Réhabilitation de la déchetterie de Bonnefoy (septembre 2019)
- Démarrage de la phase de préparation (novembre 2019) de la réhabilitation et de l'extension de la déchetterie de Château-Gombert
- La mise aux normes du réseau pluvial sur les déchèteries de Cassis, Carry, Ensues et St Victoret sont prévus en 2019 et 2020 (2 sites par an)
- Démarrage du projet « Mentaure » avec l'AMO désigné pour réaliser la réhabilitation du centre de stockage des déchets et la création d'un Centre de Transfert couvert – démarrage prévu courant 2019
- La mise en place de la vidéo protection est prévue sur les déchèteries de Sausset et la Ciotat en 2019
- La réhabilitation des 3 bassins de rétention du CT NORD est prévue pour septembre 2019
- En 2019, RDT 13 lancera donc la réalisation de 3 prototypes de caissons et wagons avec le constructeur. Après validation avec EVERE, l'intégralité du parc de caissons et wagons devra être remplacée, pour une mise en exploitation prévue le 24 avril 2020
- L'avenant n°5 au contrat de la DSP devrait être notifié au 1^{er} trimestre 2019 Ce dernier prévoit l'installation des compteurs énergie commerciaux agréés, la mise en place d'une pesée commerciale, et la mise en œuvre de la norme ISO 50 001 (management de l'énergie) afin de bénéficier d'une TGAP réduite
- Le marché GPS pour la flotte totale des engins en régie
- Divers travaux de réhabilitation des secteurs Collet-Plage, Jacques Hébert, Cours Julien et Rivoire et Carret
- Création d'une station de service sur le centre de transfert Nord
- Lancement du projet et aménagement du garage et atelier Sud avec transfert de l'activité sur un site provisoire, sur un terrain de Saint-Jean-du-Désert et définition de l'organisation à mettre en œuvre sur les nouveaux aménagements
- Mise au point définitive de l'application SIP 2 et intégration des fonctionnalités de la feuille de mouvement du parc dans les ateliers (actuel Excel).

TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Des pistes d'amélioration sont prévues pour limiter les tonnages en travaillant sur l'évolution des quantités de déchets des entreprises prises en en charge dans le cadre du service public (collecte et déchèteries).

En matière de geste de tri et pour augmenter les performances de tri, il est envisagé de généraliser l'extension des consignes de tri des plastiques sur l'ensemble du territoire du Pays d'Aix.

Il est également envisagé de développer et d'investir en déchèterie pour les particuliers sur des secteurs mal desservis avec le renfort du maillage sur les secteurs Est et Ouest d'Aix-en-Provence, de préparer la modernisation de certaines installations telles que le centre de transfert d'Aix-en-Provence et le centre opérationnel de collecte des ordures ménagères (COCOM) du secteur centre.

TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

Le Territoire du Pays Salonais poursuivra les mises en conformité et réhabilitations de déchèteries avec celles de La-Fare-les-Oliviers et de Rognac.

Le Territoire s'engage à poursuivre le déploiement de la collecte sélective en porte-à-porte ainsi que la valorisation du site de l'ancien centre de stockage de Mallemort en site de production d'énergie photovoltaïque.

En 2019, le Territoire déploie l'Extension des consignes de tri à tous les emballages pour l'ensemble des habitants du territoire : adaptations du parc de bacs et de points d'apport volontaire, campagne de communication tout public et à destination des structures jeunesse dans un objectif d'augmentation des tonnages recyclés et donc de baisse des déchets enfouis.

TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Le Pays d'Aubagne et de l'Étoile est engagé dans une politique volontariste de réduction et de gestion optimisée de ses déchets ménagers et assimilés. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du schéma métropolitain portant sur la question des déchets ménagers et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/ compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations.

Les objectifs visés sur le long terme sont ceux définis dans le cadre de la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015.

Ainsi, le défi est grand, puisque conformément à la réglementation, nous nous devons, par rapport à l'année 2010 dite de référence, de réduire de 10 % le poids des déchets ménagers à l'horizon 2020 ; de diminuer de 50 % les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2025, de porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

Pour ce faire, les actions qui seront poursuivies au cours de l'année 2019 porteront sur les actions suivantes :

• La réduction en amont des déchets :

Limitation des déchets professionnels dans les DMA.

Les travaux engagés à l'échelle de la métropole, ont mis en évidence que pour obtenir un impact significatif sur la réduction des déchets ménagers et assimilés, l'axe d'intervention doit porter prioritairement sur les déchets des entreprises. L'objectif visé est de séparer ce flux des déchets ménagers et assimilés, afin d'une part de repositionner les responsabilités de chacun (particuliers et entreprises), et d'impulser par ricochet des prises de consciences chez les professionnels afin que ces derniers inscrivent au niveau de la gestion de leurs résidus, des actions qui visent à réduire les gisements.

Dès lors, dans ce cadre, il est proposé à l'échelle du territoire à compter de 2019 d'interdire l'accès des professionnels en déchèteries, de revoir le règlement de mise en place de la redevance spéciale afin de ne plus collecter certains gros producteurs (grandes surfaces) et de réviser le tarif afin que ce dernier soit en adéquation avec le coût du service.

Dynamisation de l'économie circulaire : Ressourcerie du Dirigeable

Dans le domaine de l'allongement de la durée d'usage, les Ressourceries et les structures de réemploi ont un rôle essentiel. Ainsi, le Pays d'Aubagne et de l'Étoile possède sur son territoire une ressourcerie

de 3 000 m² gérée par la société ÉVOLIO. Cet équipement a pour objet de participer à la politique de prévention des déchets.

Dans ce cadre, il est proposé à compter de 2019 de poursuivre les actions de communication pour une meilleure connaissance du site par les habitants ; l'objectif étant que les habitants viennent apporter leurs encombrants usagers directement à la Ressourcerie.

Dynamiser le compostage individuel et collectif :

L'objectif est d'impulser une dynamique pour inciter les habitants à réaliser le compostage de leurs déchets putrescibles. Ainsi à partir de fin 2019, la collectivité va acquérir dans le cadre d'un marché Métropolitain des composteurs individuels qu'elle mettra à disposition des habitants moyennant un prix de 10 €. Lors de la récupération et/ou de la livraison du composteur, une information sera apportée aux acquéreurs afin que ces derniers utilisent l'équipement dans les meilleures conditions.

• Augmentation du taux de valorisation global des déchets ménagers et assimilés :

L'objectif pour notre territoire est d'engager des actions fortes qui visent à augmenter considérablement le taux de recyclage.

Dès lors il est proposé pour l'année 2019 :

- de poursuivre les dynamiques de tri impulsées au travers du groupe de travail « Les voisins TriBien ». Le but de 2019 sera d'accompagner les personnes du groupe au travers de différentes rencontres dans l'année, afin qu'elles puissent jouer le rôle de relais en impulsant auprès de la population locale les bons gestes sur le tri.
- de densifier les colonnes aériennes de PAV dans les communes : d'Auriol, Belcodène, Cadolive, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, Aubagne, pour obtenir un PAV pour 300 habitants.
- de mettre en place, dans certains lieux, des colonnes aériennes pour la récupération des recyclables secs et des ordures ménagères afin de dynamiser le taux de captage sur les emballages, le verre et les journaux magazines.
- d'optimiser les tournées de nettoyage des PAV afin de passer tous les jours sur chaque point et d'améliorer ainsi la qualité du service public.
- de mettre en place des indicateurs de suivi afin de mesurer la qualité de la prestation concernant la collecte des PAV.
- de répondre à l'appel à projet de CITEO pour l'extension des consignes de tri des plastiques à partir de 2020. Dans ce cadre, une campagne de communication sera prévue afin de sensibiliser les habitants au niveau de ces nouvelles consignes de tri.
- de poursuivre la démarche qualité sur l'ensemble des déchèteries du territoire afin d'impulser les investissements et les modifications organisationnelles nécessaires pour une amélioration de l'accueil des usagers.

• Optimisation de la collecte :

L'année 2019 a pour objectif, au niveau du service de la collecte, d'engager un travail visant :

- l'optimisation de certaines tournées afin d'instaurer plus de qualité au niveau du travail de terrain. La mise en place de ces nouvelles tournées est prévue pour le mois de mars 2019.
- la poursuite d'une politique de développement du parc des conteneurs enterrés sur le territoire à raison de 10 points dans l'année ; chaque point comportant dans la mesure du possible trois colonnes pour le tri et une colonne pour les OM. À noter que ces équipements feront l'objet d'une aide de l'Europe à hauteur de 350 000 €.
- la réalisation de travaux d'aménagements des points de collecte afin de rendre ces derniers plus accessibles et sécuritaires pour les usagers et les équipes de la collecte.
- le renouvellement du parc des véhicules PL : il est prévu sur l'année au minimum un véhicule grue de 26 tonnes et un véhicule Maxity pour la collecte des encombrants.

- la poursuite de la collecte les dimanches pour la commune d'Aubagne.
- la mise en place d'indicateurs de suivi afin de mesurer la qualité de la prestation concernant la collecte des ordures ménagères.

L'ensemble de ces actions a pour objectif d'améliorer la propreté et la qualité de vie des citoyens sur le territoire.

• **Mise en place d'un budget annexe Déchets au sein du conseil de Territoire :**

Afin d'inscrire le territoire dans les objectifs du Schéma Métropolitain, l'année 2019 marque le point de départ d'une réflexion visant la création d'un budget annexe « déchets ». Dans ce cadre, un groupe de travail composé du service financier du CT4, du service « Déchets » du CT4 et d'un référent Métropolitain va se réunir au cours de l'année afin d'établir la maquette de ce nouveau budget applicable début 2020.

• **Politique de traitement des déchets :**

L'année 2019 se traduira par la préparation d'un nouvel appel d'offre global visant à définir les différents types de traitements au niveau des différents flux de déchets (OM, encombrants, déchets verts, bois, inertes). Cet Appel d'Offres devra s'établir dans le cadre d'une réflexion globale pensée à l'échelle Métropolitaine visant à terme une cohérence des différents types de traitements sur chaque territoire. Dès lors ce dernier aura pour objectif d'ouvrir le traitement essentiellement vers la valorisation de nos résidus afin de réduire la mise en décharge et par conséquent d'atteindre les objectifs de traitement avec ceux affichés au niveau national. À noter que cette procédure s'inscrit dans un contexte de raréfaction des sites de traitement des déchets particulièrement marqué dans notre Région, laissant craindre ainsi des hausses importantes des coûts de traitement des déchets ménagers et assimilés à la charge de la Collectivité.

TERRITOIRE D'ISTRES-OUEST PROVENCE

• **Optimisation de la collecte des cartons sur Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône**

L'analyse de l'utilisation du service de collecte des cartons par les commerçants et le coût important de ce service, ont conduit la RICVD à l'optimiser à compter du 1^{er} janvier 2019 : adaptation des fréquences de passages au besoin réel (passage de 4 à 2 collectes hebdomadaire), léger élargissement du périmètre de collecte et sensibilisation des commerçants.

• **Mise en place d'une benne pour le mobilier usagé sur la déchetterie de Miramas**

En mars 2019, la déchetterie de Miramas sera équipée d'une benne pour récupérer le mobilier usagé en vue de son recyclage ou de sa valorisation énergétique.

Cette mise en place est réalisée dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme Eco Mobilier.

C'est la 5^{ème} déchetterie à être ainsi équipée.

• **Premières distributions de composteurs**

Un marché mutualisé entre plusieurs Conseils de Territoire, pour l'acquisition de composteurs, va être lancé courant 2019. Nous espérons qu'il permettra d'équiper les premiers habitants du territoire à partir de la fin de l'année 2019.

Un important travail sera réalisé en parallèle afin de permettre le déploiement concret de cette opération (sensibilisation, réalisation d'outils tels que bons de commande, fichiers de suivi, modalités de prépaiement...).

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet LIFE et du plan métropolitain de prévention des déchets.

- **Lancement d'une campagne de communication sur le tri**

Face aux faibles ratios de collecte sélective, nous prévoyons de déployer en 2019 une campagne de communication afin d'inciter les habitants à trier d'avantage leurs déchets.

- **Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle déchetterie à Istres**

L'exiguïté de la déchetterie actuelle ne permet plus d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions. Une étude de faisabilité et de programmation co-pilotée par le service travaux et la RICVD, va démarrer courant 2019. Elle s'inscrit dans le cadre du projet LIFE.

- **Rénovation et installation de ponts à bascule sur les centres de transfert**

Le centre de transfert de Port-Saint-Louis-du-Rhône n'a jamais été équipé de pont à bascule. Un pont devrait donc être installé en 2019.

Le pont à bascule installé sur le centre de transfert de Grans sera, quant à lui, rénové.

- **Amélioration de la qualité des services rendus aux usagers**

Des prestations de maintenance et lavage des bornes aériennes, des colonnes enterrées et semi-enterrées, ainsi que des ascenseurs à bacs, permettront d'améliorer la qualité des services rendus aux habitants.

Le lavage externalisé des camions de collecte des déchets participera également de cette dynamique.

- **Lancement d'importants marchés publics**

D'importants marchés devront être relancés durant l'année 2019 (commande de bacs, de bornes, de bennes pour les déchetteries, maintenance des équipements...).

Nombreux sont ceux qui seront lancés dans un cadre mutualisé avec les autres Conseils de Territoire de la Métropole.

TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Il est prévu :

- La pérennisation de la certification ISO 14001 pour le centre de traitement des déchets du Vallon du Fou et les déchetteries du territoire
- La certification ISO 9001 du service Collecte
- La réflexion sur l'optimisation des tournées
- Le développement des colonnes enterrées ou semi-enterrées dans les projets ANRU et LIFE.
- les travaux d'étanchéité de l'alvéole n° 3 avec une mise en service en alternance avec la n°2 afin de sécuriser les conditions d'exploitation et s'adapter aux contraintes topographiques.
- La suppression des collectes le 1^{er} mai
- la participation au groupe de travail pour établir la maquette du futur budget annexe « déchets » métropolitain

7 GLOSSAIRE

- ADEME** > Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
BOM > Benne à ordures ménagères
CPIE > Centre permanent d'initiative pour l'environnement
CS > Collecte sélective
CSS > Commission de Suivi de Site
CIQ > Comité Inter Quartier
CSR > Combustibles solides de récupération
CET > Centre d'Enfouissement Technique
CT > Centre de transfert
DASRI > Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DASRI PAT > Déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement
DDS > Déchets diffus spécifiques
DEA > Déchets d'éléments d'ameublement
DEEE > Déchets d'équipements électriques et électroniques
DGF > Dotation globale de fonctionnement
DIB > Déchets industriels banals
DMA > Déchets ménagers et assimilés
ECT > Extension des Consignes de Tri
EMR > Emballages ménagers recyclables
EPCI > Établissement public de coopération intercommunale
FCTVA > Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
ICPE > Installations classées pour la protection de l'environnement
ISDnD > Installation de stockage des déchets non dangereux
JRM > Journaux-papier/Revue/Magazines
OMA > Ordures ménagères assimilées (OMR et CS)
OMR > Ordures ménagères résiduelles
PAP ou PàP > Porte-à-porte
PAV > Point d'apport volontaire
PMPDMA > **Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés**
PLPDMA > Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
REP > Responsabilité élargie des producteurs
RICVD > Régie intercommunale de collecte et valorisation des déchets
RPQSPGDMA > Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
RS > Redevance spéciale
TEOM > Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP > Taxe générale sur les activités polluantes

8 LEXIQUE

- **Lixiviat** : liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge et/ou extrait.
- **Mâchefer** : résidus solides relativement grossiers issus de l'incinération de déchets, et que l'on extrait à la base du four et qui subissent différentes étapes de refroidissement et de traitement (filtration et/ou neutralisation).
- **Redevance spéciale (RS)** : elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination des déchets non-ménagers, c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. Elle est obligatoire lorsque la collectivité finance son service d'élimination des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
- **Biogaz** : gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement. Il doit sinon être détruit par combustion car, d'une part, il peut être à l'origine d'importantes nuisances notamment olfactives et, d'autre part, c'est un puissant gaz à effet de serre.
- **Déchet fermentescible** : déchets composés de matières organiques biodégradables.
- **Dépôt sauvage** : dépôts qui résultent le plus souvent d'apports clandestins réalisés par des particuliers pour se débarrasser des déchets qui ne sont pas pris en compte par les services traditionnels de collecte des ordures ménagères.

9 ANNEXES EVENTUELLES

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de chaque conseil de Territoire complètent et précisent certains items du présent rapport.

Crédit photos : .
Maquette et mise en page : .
Imprimerie - Imprimé sur papier PEFC



RAPPORT ANNUEL

2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**

TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE

PREAMBULE

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM) promulguée le 27 janvier 2014 a créé, à compter du 1er janvier 2016, la **métropole Aix-Marseille-Provence**, collectivité territoriale à statut particulier qui regroupe **92 communes** sur **3.173 km²** et **1,83 million d'habitants**. La **Loi NOTRe** (nouvelle organisation territoriale de la république) publiée le 8 août 2015 au Journal officiel, apporte d'importantes modifications aux dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la métropole initialement prévues par la loi MAPAM, notamment, une progressivité à la montée en puissance de la Métropole en terme d'acquisition de compétences.

Présidée par **Martine VASSAL**, élue le 20 septembre 2018, la **métropole Aix-Marseille-Provence** se substitue depuis le 1^{er} janvier 2016 à la communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours à la date de sa création, dans l'ensemble de ses droits et obligations, et dans toutes les délibérations et tous les actes qui relèvent de sa compétence.

La Métropole Aix-Marseille Provence se traduit par la création d'une entité territoriale totalement nouvelle issue de la fusion de six intercommunalités qui existent aujourd'hui avec des caractéristiques différentes:



- La communauté urbaine **Marseille Provence Métropole** (18 communes) devient le **Conseil de territoire Marseille-Provence (CT1)** ;
- La communauté d'agglomération du **Pays d'Aix** (36 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays d'Aix (CT2)** ;
- La communauté d'agglomération **Salon-Etang de Berre-Durance** (17 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays Salonais (CT3)** ;
- La communauté d'agglomération du **Pays d'Aubagne et de l'Etoile** (12 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CT4)** ;
- Le syndicat d'agglomération **Nouvelle Ouest Provence** (6 communes) devient le **Conseil de territoire Istres-Ouest Provence (CT5)** ;
- La communauté d'agglomération du **Pays de Martigues** (3 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays de Martigues (CT6)**.

Le **Conseil de territoire Marseille Provence** était compétent en 2018 pour assurer la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères sur les **18 communes** et **1 058 330 habitants** (référence statistique INSEE du 01/01/2015) de son territoire.

Le « **rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** » 2018 est conforme aux indications de l'annexe XIII du décret n° **2015-1827 du 30 décembre 2015** qui apporte diverses modifications aux dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets et précise les indicateurs techniques et financiers devant y figurer.

Le rapport annuel 2018, présenté au conseil de territoire Marseille Provence au mois de septembre 2019, sera également mis à disposition du public par voie électronique, conformément à l'article D. 2224-5 du décret n° **2015-1827 du 30 décembre 2015**.

Territoire Marseille Provence



SOMMAIRE

- ❖ Synthèse 2018
- ❖ Bilan d'activité 2018
- ❖ Chiffres clés 2018
- ❖ Perspectives et projets 2019

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a) TERRITOIRE DESSERVI

1. Le territoire
2. Les habitants

b) LA COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles
 - 1.1. Les équipements
 - 1.2. Les modes de gestion
 - 1.3. Les fréquences des collectes
 - 1.4. Les tonnages collectés
2. La collecte des encombrants ménagers
 - 2.1. Organisation
 - 2.2. Tonnages collectés
3. Les collectes des déchets propres et secs
 - 3.1. La collecte en porte-à-porte (PàP)
 - 3.2. La collecte en points d'apport volontaire
4. La collecte des déchets des ménages en déchèteries
 - 4.1. Organisation
 - 4.2. Origine des apports
 - 4.3. Déchets collectés
 - 4.4. Tonnages collectés
 - 4.5. Evolution des tonnages collectés par déchèteries
 - 4.6. Tableau de synthèse : tonnages collectés par déchèteries et par flux
5. La collecte des déchets des professionnels en plateformes de tri
 - 5.1. Organisation
 - 5.2. Origine des apports
 - 5.3. Déchets traités
 - 5.4. Tonnages collectés
 - 5.5. Evolution des tonnages
6. Les collectes séparatives
 - 6.1. La collecte des cartons des commerçants
 - 6.2. La collecte des papiers des administrations
 - 6.3. La collecte des sapins de Noël

c) LE TRANSFERT DES DECHETS

1. Le transfert des ordures ménagères résiduelles
2. Le transfert des déchets propres et secs

d) PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.

B. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

a) LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : LE CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES EVERE DE FOS S/MER

1. Fonctionnement du complexe de tri et de valorisation des déchets ménagers
2. Tonnages traités
3. Bilan valorisations matière et énergétique
4. Process du Centre de traitement multifilières EVERE de Fos sur Mer.

b) LE TRAITEMENT DES DECHETS PROPRES ET SECS : LE CENTRE DE TRI DU JAS DE RHODES

1. Organisation
2. Tonnages traités
3. Matériaux obtenus après le tri
4. Recyclage des matériaux
5. Process du centre de tri du Jas de Rhôdes

c) LE STOCKAGE DES DECHETS NON VALORISABLES

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LE BUDGET ANNEXE COLLECTE

a) LES DEPENSES

1. Les dépenses de fonctionnement
2. Les dépenses d'investissement

b) LES RECETTES

1. Les recettes de fonctionnement
 - 1.1. La T.E.O.M.
 - 1.2. La redevance spéciale des professionnels sur plateformes de tri
 - 1.3. La redevance spéciale des commerçants
 - 1.4. Les subventions et participations des organismes divers
 - 1.5. Les ventes de matériaux
 - 1.6. Le Biogaz

B. LES COÛTS

a) LES DIFFERENTS TYPES DE COÛTS

b) LES COÛTS COMPLETS

1. Les coûts complets (HT) à la tonne
2. Les coûts complets (HT) par habitant
3. Le coût complet global (HT) par habitant

III. ANNEXES

1. Schéma de synthèse des flux par opérations
2. Tableau de synthèse des flux de déchets collectés par arrondissements et communes
3. Modes de gestion 2018
4. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises en 2018

LEXIQUE

Fiches de synthèse arrondissements et communes 2018.

Synthèse 2018

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018 du Territoire de Marseille Provence présente un bilan technique et financier stable par rapport à 2017 :

➤ Bilan technique

En 2018, La population du territoire de Marseille Provence a augmenté de **0,4%** et s'élève à **1 058 330** habitants.

620 993 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble du territoire de Marseille Provence (+0,3%/2017), pour un taux de valorisation de **91%**.

- **414 112 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ont été collectées (+2,6%/2017) soit **391 kg/habitant** ;
- **32 441 tonnes** de déchets recyclables en porte à porte et en apport volontaire (+3,4%/2017), soit **31 kg/Hab**;
- Les collectes séparatives ont permis de collecter **1 072 tonnes** de déchets en 2018.
- **101 498 tonnes** de déchets de particuliers ont été collectés dans les 17 déchèteries du territoire (+4,1%/2017)
- **71 871 tonnes** de déchets ont été collectés dans les **deux plateformes de tri** du territoire dédiées aux déchets des professionnels, des administrations et des services techniques (encombrants de voie publique notamment) (-16%/2017). Cette diminution s'explique par le fait que les plateformes de tri gérées pour le compte du territoire de Marseille Provence ont été interdites aux professionnels à partir d'octobre 2018. Ces derniers s'adressent désormais directement aux plateformes gérées par les prestataires privés.

➤ Bilan financier

Le territoire Marseille Provence a mis en place un budget annexe collecte depuis le 1^{er} janvier 2011. En 2018, il s'élève à **256,5M€**, en diminution (-0,2%) par rapport à l'exercice 2017,

- **Les dépenses** : Les dépenses de fonctionnement diminuent de **1,1%** et s'élèvent à **228 M€**. Les dépenses de personnel sont stables et s'élèvent à **76,8M€**. Les dépenses d'investissement augmentent de **7,3%** et s'élèvent à **28,7M€**.
- **Les recettes** : Les recettes de fonctionnement diminuent de **0,8%** et s'élèvent à **228,4M€**. Le service public de la collecte et du traitement des déchets est essentiellement financé par la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** dont le produit a atteint **202,5M€** en 2018, soit une évolution de **2,4%**.

Les autres recettes sont constituées :

- de la redevance spéciale des commerçants (**9,3 M€**);
- de la redevance des professionnels (plateformes) (**2,4M€**);
- des ventes de matériaux recyclables (**1,3M€**).
- des subventions et aides des divers organismes (ADEME, Eco Emballages, Eco Folio, ...) qui s'élèvent à **4,8M€** ;

Bilan d'activité 2018

L'année 2018 a été marquée par la réorganisation de la Direction de Pôle Déchets nouvellement appelée Direction de Pôle Propreté Cadre de Vie et Valorisation des Déchets (DPPCVD) et de ses six directions. Cette organisation a été votée lors du CT de mai 2018. Le pôle se recentre ainsi sur 5 directions : une direction est supprimée, deux autres sont fusionnées et une direction est créée.

- Ainsi la Direction du Traitement des Déchets est devenue la Direction de la Valorisation des Déchets (DVD). Elle se recentre sur ses missions de transfert et de traitement de déchets recyclables et ultimes. Elle a en charge les déchetteries, les plateformes de transfert, le centre de tri et l'incinérateur.
- La partie collecte sélective est transférée à la nouvelle **Direction Propreté et Cadre de Vie (DPCV)** (anciennement Direction de la Propreté Urbaine). Cette direction récupère également la gestion des déchets des habitats collectifs et gestion du tri. Ainsi, La DPCV sera constituée des structures positionnées sur les compétences liées à la collecte, à la propreté, à la gestion des équipements sur le domaine public, qui se situent dans le prolongement desdites compétences.
Cette direction intègre également la gestion des espaces arborés et végétalisés.
- La Direction des Espaces Vieux-Port est supprimée.
- La Direction de la Redevance Spéciale et du Développement Partenarial et la Direction de l'Ingénierie des Déchets sont regroupées en une seule **Direction de l'Innovation, de la Prospective et du Partenariat (DIPP)** qui sera compétente en matière de projets, d'études, d'innovation, de redevance spéciale et de développement partenarial.
- La **Direction des Ressources** est créée et regroupe la partie juridique et administrative des marchés et la coordination des finances.
- Enfin la direction des Moyens Généraux est rebaptisée la **Direction Logistique et Flotte Technique (DLoFT)**.

Un deuxième fait majeur en 2018 est le vote le 26 juin 2018 par le conseil métropolitain, après l'avoir fait valider par le conseil de territoire, d'un nouveau règlement de collecte et d'une nouvelle réglementation de la Redevance Spéciale et de sa tarification, applicables pour les deux sur le conseil de territoire Marseille Provence.

Cette délibération, élaborée et présentée par la DPPCVD, est en ligne avec les axes principaux du plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et également avec le Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets.

La gestion des déchets assimilables des activités présentes sur le territoire de Marseille Provence appelle à la mise en place d'un nouveau dispositif, pour en améliorer la gestion et s'adapter au contexte réglementaire et environnemental qui a connu de nombreuses évolutions ces dernières années. La mise en œuvre de cette nouvelle redevance spéciale est prévue courant 2020. Sur 2019, sera officialisé des arrêts de collecte sur des zones d'activités. Il y aura également la rédaction et le lancement du marché d'acquisition et de développement du futur outil informatique.

L'année 2018 a connu beaucoup d'événements que la direction opérationnelle a dû maîtriser : la direction a enregistré 3 600 demandes d'évènements via le logiciel EVEN OE, avec la concrétisation de plus de 650 grands événements et manifestations avec livraison et retrait de 3 800 bacs individuels. Cela représente, en terme de devis établis, une somme de près de 430 000 euros.

En collaboration avec la direction de la communication, l'opération de collecte des sapins de Noël a proposé cette année plus de 200 points de collecte avec environ 110 tonnes collectés et valorisés.

En lien avec la nouvelle organisation de la direction de pôle et de la direction opérationnelle, 2018 a été une année marquée par la mise en place d'une politique de gestion de la collecte en s'appuyant sur le renouvellement de marchés innovants avec des objectifs de résultats :

- Extension de la collecte latérale sur le 2^{ième}, 3^{ième}, et 14^{ième} arrdt
- Séparation de la collecte de nuit du 1^{er} et du 7^{ième} arrdt
- Délocalisation et gestion des marchés de Noailles et de la Plaine
- Extension de la conteneurisation individuelle de la commune du Rove
- Mise en place de la collecte bi-flux dans les 14^{ième}, 15^{ième}, et 16^{ième} arrondissements
- Diminution, de plus de 8% depuis 2016, de la consommation de carburant par le suivi des consommations (signalements des surconsommations), grâce à l'Installation d'un système Alert Gasoil sur les réservoirs des BOM permettant de détecter les baisses de carburant suspectes
- Le renouvellement ou lancement de marchés :
 - La Mise à disposition de plateforme pour la réception, le tri et la valorisation pour les déchets verts, les encombrants, les gravats et les pneus
 - La Collecte des Points d'Apports Volontaires de déchets recyclables (verre, papier et emballage) avec plus de 4 000 colonnes à collecter avec un taux de remplissage maximum de 75% et aucun débordement accepté, le contrôle automatique avec alerte du taux de remplissage par 400 sondes. Ce marché oblige également à la mise en œuvre de la collecte par du matériel neuf et innovant (camion à compaction et bras automatisé lors de la dépose)
 - Le Lavage des postes fixes
 - Marché de pesage du CT Nord

Les directions ont aussi réalisé des actions pour la réduction des déchets collectés dans les ordures ménagères résiduelles

Réduction des déchets fermentescibles

- Mise en place de 1 049 composteurs supplémentaires (ce qui représente une progression de 55% par rapport à 2017) portant à plus de 9 150 le nombre total de composteurs déployés. Ceci a permis d'éviter près de 1 500 tonnes
- Création de 18 sites de compostages de proximité installés avec 420 foyers participants (et 252 demi-journées d'animation sur site dans le cadre du suivi de site)
- Délibération du 13/12/2018 approuvant la gratuité des bio-seaux dans le cadre du compostage de proximité, et l'ouverture des projets aux centres municipaux d'animation, de centres aérés, ou d'associations afin de sortir du seul « habitat collectif »
- Création de l'événement du mois du « compost » : participation à 27 marchés forains, 5 animations sur site de compostage de proximité et 3 opérations de broyages de déchets verts (375 composteurs individuels distribués sur le mois de novembre)

Réduction des déchets

- Les partenaires, le Relais et Eco Textiles, vont poursuivre le déploiement des équipements pour la récupération et le réemploi des textiles des habitants. Fin 2018 plus de 497 points de récupération étaient comptabilisés, dont 330 sur le domaine public, ce qui représente une progression de 70% des équipements à disposition des habitants et 1 500 tonnes évitées
- Organisation d'évènements de sensibilisation des habitants aux bons gestes en partenariat avec les associations : salon anti-gaspi, animations au centre bourse sur le réemploi, jour de la terre,

Valorisation des déchets recyclables ou des encombrants avec de l'innovation et de la proximité

- Le dispositif de déchèterie mobile de proximité en zone urbaine dense a été mis en service en avril 2018 sur 10 sites répartis sur les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 6ème, 7ème et 8ème arrondissement de la ville de Marseille de 8 à 14 heures.
Le calendrier des emplacements a été diffusé sur internet et par tractage.
11.3 tonnes de déchets ont été collectés sur les flux Textiles, Papiers, DEEE, Cartons, Métaux, Petit mobilier et décoration, Déchets Dangereux Spécifiques, Piles/batteries, Cartouches d'encre, Capsules de café, Ampoules, Radiographie.

- Mise en place sur l'année de 2 370 caissons pour la collecte des encombrants dans l'habitat collectif (65 résidences)

Des réflexions également sur le traitement des encombrants pour éviter l'enfouissement :

- Pilote CSR - Il s'agit de la réalisation d'essais de préparation de Combustibles Solides de Récupération sur des refus d'encombrants issus du tri des plateformes et déchèteries du territoire de Marseille Provence. Le second appel d'offres relancé en 2018 a permis de retenir un prestataire.

La première campagne s'est déroulée au dernier trimestre 2018 du 29/10/2018 au 05/11/2018 avec en entrant 256 tonnes d'encombrants des plateformes, et en sortant 80 tonnes de CSR, soit un ratio de 31,27 %.

Information et sensibilisation

- Remontées « exploitation » (pollution des bacs de tri) : 4 878 foyers démarchés avec 836 foyers sensibilisés
- Sensibilisation suite à nouvelles dotations (bacs jaunes) : 895 foyers démarchés avec 149 foyers sensibilisés
- Sensibilisations spécifiques (gestion des encombrants, problèmes de collecte ...) : 375 foyers démarchés avec 89 foyers sensibilisés
- Sensibilisation suite nouvelles implantations PAV : 1 732 foyers démarchés avec 337 foyers sensibilisés
- Campagnes d'affichage implantation nouvel équipement de collecte (BGV) : 2 700 affiches d'information posées
- 20 diagnostics en marchant dans les résidences en zone ANRU en collaboration avec la Politique de la Ville
- Mise en place de tri et collecte sélective sur trois plages de Marseille (projet pilote)

Prévention et risque lié au travail

- Prévention :
 - 91 suivis de section de collecte,
 - 47 interventions d'astreinte prévention,
 - 33 interventions de suivi radioactivité,
 - 559 agents formés gestes et postures,
 - 414 agents formés situations agressives,

- 8 agents formés sur les risques routiers,
- 107 agents formés sauveteurs secourisme au travail,
- 122 agents formés à la sécurité des ripeurs,
- 23 constats d'analyses d'accidents de service,
- Formation :
 - 233 agents formés aux métiers de la collecte,
 - 51 agents formés aux métiers enginiste véhicule léger,
 - 47 agents formés aux métiers conducteurs poids lourds propreté et collecte.
 - 245.5 jours de formation, dont 118.5 jours consacrés aux formations liées à la sécurité des agents mécanicien et chaudronnier

Actions sur équipements, installation et prestations

- Le remplacement des ponts bascule et l'aménagement de la signalisation des ponts du CT Sud
- La rénovation des voies ferrées situées sur le terrain acquis à la SNCF, s'est poursuivie, avec essentiellement le remplacement de traverses bois au CT Nord.
- 10 235 interventions ont été réalisées entre les ateliers de la DLoFT et les prestataires extérieurs sur le parc engin de collecte pour disposer de véhicules conformes à la réglementation et à la sécurité des agents
- Aménagement d'un nouvel atelier central PL sur le site de Rivoire et Carret
- Achat de 6 BOM de capacité de 12m³, 13 BOM de capacité 5m³, 1 BOM à collecte latérale et enfin 1 camion à bras hydraulique capacité 26T
- Les plateformes d'accueil des déchetteries de Gignac et de Châteauneuf en métalliques ont été changées par des plateformes en béton
- Mise en place de décanteurs sur les déchetteries de Marignane et de Châteauneuf afin d'être en conformité avec la réglementation et disposer d'une meilleure insertion environnementale

Chiffres clés 2018

CHIFFRES CLES 2018 +	Flux de déchets	collecté (T)	valorisé (T)	taux de valorisation*	Refus (T)	Taux de refus
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES 	Ordures Ménagères Résiduelles (dont déchets de balayuses (T)) <i>* Les taux de valorisation sont déterminés à partir des conventions de calcul des indicateurs Grenelle</i>	414 112	412 725	99,7%	1 387	0,3%
	Slt OMR	414 112	412 725	99,7%	1 387	0,3%
COLLECTES SELECTIVES 	Collecte en Porte à Porte	11 412	8 784	77,0%	2 628	23,0%
	Appart volontaire VERRE	11 725	11 725	100,0%	0	0,0%
	Appart volontaire JRM	3 273	3 273	100,0%	0	0,0%
	Appart volontaire EMBALLAGES	2 130	1 551	72,8%	579	27,2%
	Appart volontaire BI-FLUX	3 902	3 232	82,8%	670	17,2%
	Slt Collectes sélectives	32 441	28 564	88,1%	3 876	11,9%
COLLECTES SPECIFIQUES 	Certains professionnels	616	616	100,0%	0	0,0%
	Papiers des administrations	346	346	100,0%	0	0,0%
	Sapin de Noël	110	110	100,0%	0	0,0%
	Slt Collectes séparatives	1 072	1 072	100,0%	0	0,0%
DECHETERIES <i>[Déchets des ménages]</i> 	Encombrants non valorisables	21 353	0	0%	21 353	100,0%
	Gravats	35 975	33 689	94%	2 285	6,4%
	Métaux	3 778	3 778	100%	0	0,0%
	Cartons	1 630	1 549	95%	81	5,0%
	Végétaux	22 202	21 932	99%	271	1,2%
	Bois	11 524	11 519	100%	5	0,0%
	Déchets d'éléments d'ameublement	2 956	2 891	98%	65	2,2%
	DDS	472	472	100%	0	0,0%
	Huile	99	99	100%	0	0,0%
	Batteries	0	0		0	
	Piles	12	12	100%	0	0,0%
	Pneus	119	119	100%	0	0,1%
	DEEE	1 378	1 319	96%	58	4,2%
	Slt déchèteries	101 498	77 379	76,2%	24 119	23,8%
PLATEFORMES DE TRI <i>(Déchets des professionnels)</i> 	Encombrants de professionnels	10 646				80,3%
	Encombrants des Services techniques	9 843	29 729	77,7%	8 545	0,0%
	Encombrants de voie publique (RDV engagés au quotidien + jets clandestins)	17 785				0,0%
	Slt Encombrants	38 274	29 729	77,7%	8 545	22,3%
	Végétaux	5 093	4 713	92,5%	380	7,5%
	Gravats	14 501	11 792	81,3%	2 709	18,7%
	DEEE <i>(déjà comptabilisé dans encombrants pro)</i>	612	588	96,0%	24	4,0%
	Pneus	126	126	100,0%	0	0,0%
	REFUS (enc non val et gravats sales)	13 877	0	0,0%	13 877	100,0%
	Slt Plateformes de tri	71 871	46 360	64,5%	25 511	35,5%
Slt Déchets ménagers et assimilés (DMA)		566 907	519 741	92%	47 166	8%
		620 993	566 101	91%	54 892	9%

Perspectives et projets 2019

Opérationnel

- Poursuite de l'extension de la collecte latérale d'ordures ménagères dans les 2^{ème}, 3^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements
- Développement de la collecte latérale dans le domaine privé (copropriétés sur les 2^{ème}, 3^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements) – études techniques et demandes d'autorisations bailleurs et syndicats pour occupation domaine privé
- Mise en place de la collecte latérale OM, bi-flux et verre dans le 5^{ème}
- Désodorisation des bacs gros volume (collecte latéral) au moyen de récipients fixés à l'intérieur
- Projet de collecte enterrée dans l'hyper centre de Marseille suite à la réhabilitation et piétonisation
- Participation aux projets de réhabilitation sur Marseille avec pour objectif optimisation des équipements et des moyens de collecte : projet Boulevard Urbain Sud, Projet Le Jarret, Projet Lieutaud, Projet de la Plaine
- Collaboration avec l'EPAEM (Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée) avec le projet d'aménagement « les Fabriques » - projet de globalisation de la gestion des déchets : collecte séparée des professionnels, collecte en CE avec mode incitatif, réalisation d'une déchetterie « recyclerie- ressourcerie » par les usagers eux-mêmes
- Pose de 250 corbeilles esthétiques
- Déploiement d'outils de gestion informatique et numérique (smartphones, tablettes, GPS...) pour le développement de projets améliorant le suivi et la qualité des missions d'exploitation en régie et en privé. Accompagnements et formations à ces outils (formation OSIS...)
- Renouvellement du marché de fourniture de bacs roulants individuels ou collectifs (marché mutualisé)
- Renouvellement des marchés de maintenance et de livraison des bacs (marchés mutualisés)
- Renouvellement de marchés colonnes enterrées et bacs gros volume (BGV)

- Renouvellement marché de voirie et du marché espaces verts pour les ICPE
- Lancement d'un marché fourniture de corbeilles compactrices
- Lancement d'un marché de désodorisation des BGV

Réduction de déchets et prévention

- Mise en place du paiement en ligne pour l'acquisition de composteurs
- Prévisionnel de distribution de 1 500 composteurs et de 25 composteurs de proximité notamment dans les centres municipaux d'animation en collaboration avec les Mairies et Mairies de secteurs
- Organisation de 2 mois à thème sur le compost : avril 2019 et octobre 2019 et de 2 mois sur le thème du réemploi : juin et novembre 2019
- Expérimentation d'opérations de broyage des déchets verts des habitants et sensibilisation au paillage comme solution locale de valorisation de cette ressource .
- Mise à disposition de Lombri- composteurs à partir de l'automne 2019
- Mise en place d'une collecte spécifique de mégots sur l'hyper-centre
- Suivi du marché d'accompagnement de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles élémentaires
- Poursuite de la déchetterie Eco-mobile avec deux remplacements de lieux qui n'ont pas donné satisfaction
- Prise en charge des encombrants de 4 résidences du bailleur « 13 habitat » par la ressourcerie « régie service 13 », mise en place d'un caisson sur site (objectif 85% d'encombrants valorisés – environ 15 T d'encombrants évités/ mois)
- L'accueil des refus de tri provenant du centre de tri du Jas de Rhodes se poursuivra en 2019

Acquisition matériel et Aménagement de site

- Développement de matériels roulants innovants aux performances énergétiques notamment électrique
- Réhabilitation de la déchetterie de Bonnefoy (septembre 2019)
- Démarrage de la phase de préparation (novembre 2019) de la réhabilitation et de l'extension de la déchetterie de Château-Gombert
- La mise aux normes du réseau pluvial sur les déchèteries de Cassis, Carry, Ensues et St

Victoret sont prévus en 2019 et 2020 (2 sites par an)

- Démarrage du projet « Mentaure » avec l'AMO désigné pour réaliser la réhabilitation du centre de stockage des déchets et la création d'un Centre de Transfert couvert – démarrage prévu courant 2019
- La mise en place de la vidéo protection est prévue sur les déchèteries de Sausset et la Ciotat en 2019
- La réhabilitation des 3 bassins de rétention du CT NORD est prévue pour septembre 2019
- En 2019, RDT 13 lancera donc la réalisation de 3 prototypes de caissons et wagons avec le constructeur. Après validation avec EVERE, l'intégralité du parc de caissons et wagons devra être remplacée, pour une mise en exploitation prévue le 24 avril 2020
- L'avenant n°5 au contrat de la DSP devrait être notifié au 1er trimestre 2019 Ce dernier prévoit l'installation des compteurs énergie commerciaux agréés, la mise en place d'une pesée commerciale, et la mise en œuvre de la norme ISO 50 001 afin de bénéficier d'une TGAP réduite
- Le marché GPS pour la flotte totale des engins en régie
- Création d'une station de service sur le centre de transfert Nord
- Lancement du projet et aménagement du garage et atelier Sud avec transfert de l'activité sur un site provisoire, sur un terrain de Saint Jean du Désert et définition de l'organisation à mettre en œuvre sur les nouveaux aménagements
- Mise au point définitive de l'application SIP 2 et intégration des fonctionnalités de la feuille de mouvement du parc dans les ateliers (actuel Excel)

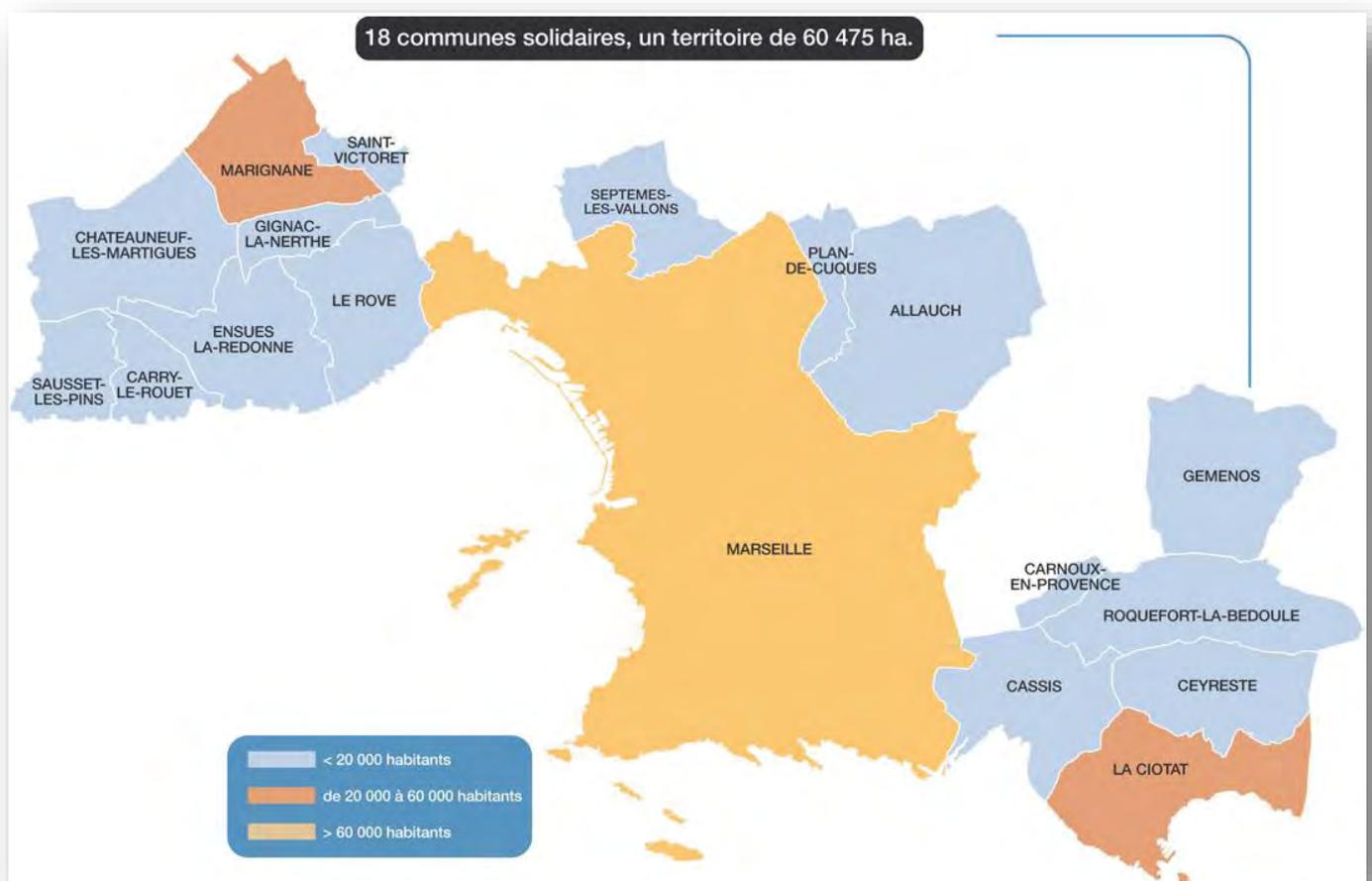
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a) TERRITOIRE DESSERVI

1. Le territoire

Le Conseil de territoire Marseille Provence regroupe **18 communes** et son action s'étend sur une superficie de **60 475 hectares**, soit **12%** du territoire du département des Bouches-du-Rhône.



2. Les habitants

Au 1^{er} janvier 2018, le territoire Marseille-Provence compte **1 058 330*** habitants (+0,4%/2017), soit environ **52%** de la population du département des Bouches-du-Rhône et **57%** des habitants de la métropole Aix Marseille Provence.

(* Source : INSEE – population municipale au 01 janvier 2018 (date de référence statistique : 1er janvier 2015))

Communes	Nom de la commune	Total	Evolution 2017/2018
Marseille	1er Arrondissement	40 346	1,2%
	2e Arrondissement	24 508	2,4%
	3e Arrondissement	47 694	1,2%
	4e Arrondissement	48 132	-0,2%
	5e Arrondissement	46 781	0,7%
	6e Arrondissement	42 889	0,6%
	7e Arrondissement	35 098	-0,1%
	8e Arrondissement	79 924	0,0%
	9e Arrondissement	73 778	0,3%
	10e Arrondissement	55 730	1,1%
	11e Arrondissement	57 313	0,8%
	12e Arrondissement	61 040	0,4%
	13e Arrondissement	91 906	0,8%
	14e Arrondissement	62 181	1,2%
	15e Arrondissement	77 923	-1,7%
	16e Arrondissement	16 392	-1,1%
Total Marseille		861 635	0,4%
Communes Est	Carnoux-en-Provence	6 615	-1,0%
	Cassis	7 221	-1,5%
	Ceyreste	4 489	2,4%
	Gémenos	6 387	3,4%
	La Ciotat	35 580	-0,1%
	Roquefort-la-Bédoule	5 528	1,9%
Total Communes Est		65 820	0,3%
Communes Ouest	Carry-le-Rouet	5 891	-0,3%
	Châteauneuf-les-Martigues	15 057	6,4%
	Ensuès-la-Redonne	5 467	0,3%
	Gignac-la-Nerthe	9 063	-0,7%
	Le Rove	4 777	3,7%
	Marignane	33 929	-0,7%
	Saint-Victoret	6 550	0,2%
	Sausset-les-Pins	7 624	-0,2%
Total Communes Ouest		88 358	0,9%
Communes Nord	Allauch	21 332	-0,7%
	Plan-de-Cuques	10 464	-0,5%
	Septèmes-les-Vallons	10 721	-0,7%
Total Communes Nord		42 517	-0,6%
Total général		1 058 330	0,4%

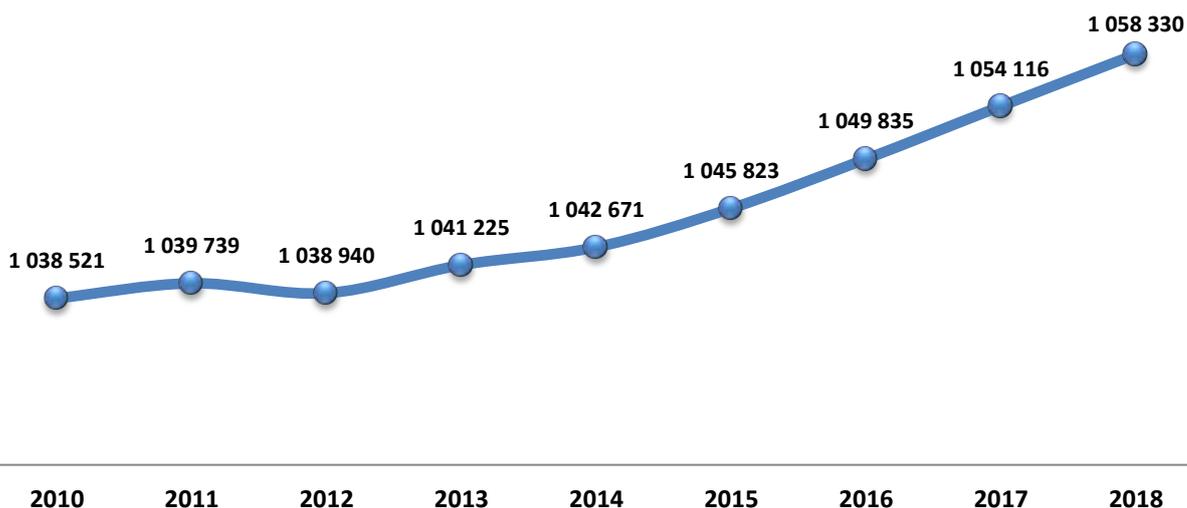
*La **population municipale** au sens de l'INSEE comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part au sens de l'INSEE comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- ✚ les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- ✚ les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune :
 - ❖ services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales;
 - ❖ communautés religieuses ;
 - ❖ casernes ou établissements militaires ;
- ✚ les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- ✚ les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La population prise en compte est la **population communale au 01 janvier 2017**, c'est-à-dire la population productrice de déchets sur le territoire. La **population comptée à part** au sens de l'INSEE ne réside pas a priori sur le territoire (hormis les étudiants).

Evolution de la population municipale du territoire Marseille Provence depuis 2010



b) LA COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Les **déchets ménagers et assimilés (DMA)** sont les déchets produits par les ménages (ordures ménagères résiduelles et déchets occasionnels (encombrants, déchets verts et déchets de bricolage).

Ce sont également une partie des **déchets industriels banals (DIB)** produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service, collectés en mélange avec les déchets des ménages.

L'élimination des déchets produits par les ménages est de la compétence et de la responsabilité du territoire Marseille-Provence, alors que l'élimination des déchets industriels banals est de la responsabilité du producteur de déchets (artisan, commerçant...).

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les termes d'**ordure ménagère résiduelle (OMR)** ou de **déchet ménager résiduel** désignent tous les déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles (hors collectes séparatives).

L'ensemble des habitants du territoire Marseille-Provence bénéficie d'un dispositif de collecte des ordures ménagères en bacs individuels ou postes fixes.

1.1. Les équipements

La collecte des déchets ménagers résiduels et assimilables nécessite une conteneurisation individuelle (bacs individuels) et/ou collective (postes fixes).



✚ La **conteneurisation individuelle** est choisie systématiquement lorsqu'elle est techniquement possible. Fin 2018, on comptait **173 863** bacs individuels mis à disposition des foyers du territoire Marseille-Provence (+4%/2017) ;



✚ La **conteneurisation collective** : en l'absence de locaux de remisage des bacs, de concierges ou de responsables des copropriétaires pour manipuler en entrée et sortie les bacs, des **conteneurs en poste fixe** de **750 litres** sont implantés sur la voie publique. Les zones concernées par ce type de conteneurisation sont essentiellement le centre-ville de Marseille et la majorité des autres communes membres, ainsi que certains noyaux villageois marseillais.

Fin 2018, on comptait **9 041** postes fixes à disposition des foyers du territoire (+0,5%/2017) ;



✚ La **conteneurisation enterrée** : la mise en œuvre de la conteneurisation enterrée se poursuit sur le territoire Marseille-Provence qui disposait, fin 2018, de **56** conteneurs OMR (+5,7%/2017);



✚ La **conteneurisation latérale et les bacs gros volume (BGV)** : Face aux contraintes de mise en place des conteneurs enterrés liées à l'occupation du sous-sol en centre-ville (réseaux, vestiges archéologiques), et à leurs coûts d'acquisition et de collecte, le territoire Marseille-Provence a déployé dès 2013 la collecte latérale semi enterrée ou hors sol. En 2017, des bacs gros volume ont remplacé les conteneurs semi enterrés. La propreté est améliorée grâce aux trappes d'accès permettant de gérer les déchets volumineux des commerçants. Cet équipement permet également une collecte plus rapide. Fin 2018, **402** BGV OMR étaient implantés sur le territoire.



✚ Enfin, des **corbeilles** sont disposées sur la voie publique pour les déchets des passants. Fin 2018, **7 290** corbeilles équipaient le territoire Marseille-Provence.

1.2. Les modes de gestion

1.2.1. Régie

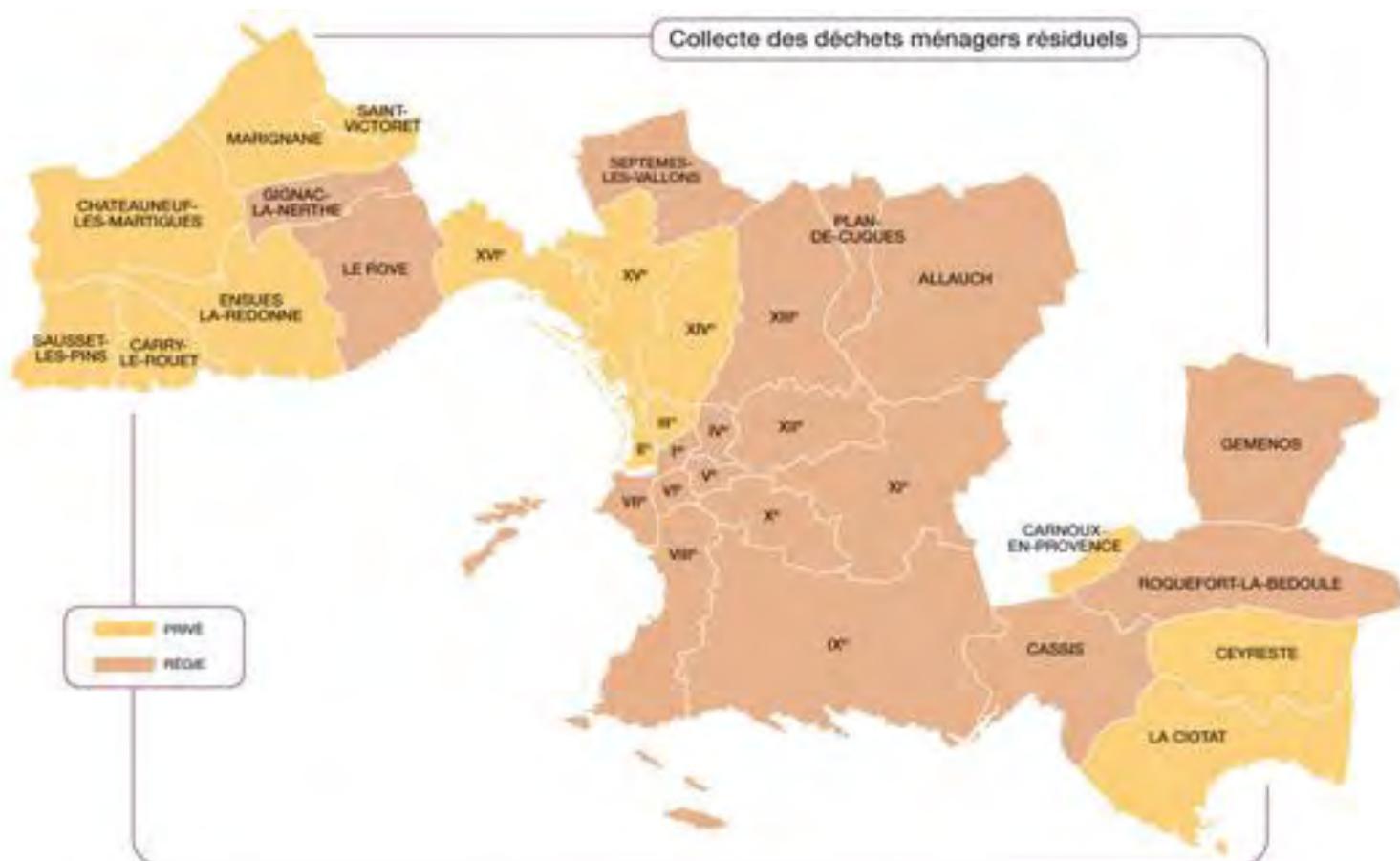
La collecte des **ordures ménagères** est effectuée, pour **67 %** de la population, en régie directe avec les moyens humains et matériels du territoire Marseille-Provence. Le ratio de collecte en régie directe est de **73%** pour la commune de Marseille et de **38 %** pour les 17 autres communes membres.

11 arrondissements de la Ville de Marseille et **8** communes sont collectés en régie ;

1.2.2. Prestations (cf annexe 2)

Des entreprises privées interviennent dans le cadre de marchés publics de prestations de services. **La commune de Marseille** applique une **collecte mixte** (régie et prestataires privés).

- **5** arrondissements sont collectés par des prestataires privés :
 - **2^e, 15^e et 16^e** : Lot 3 (Société DERICHEBOURG)
 - **3^e et 14^e** : Lot 2 (Société BRONZO)
- **9** communes sont collectées par des prestataires privés.
 - Carnoux-en-Provence, Ceyreste et La Ciotat : **Société ONYX** ;
 - Carry-Le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Marignane, Saint-Victoret et Sausset-les-Pins : **Société SILIM**



1.3. Les fréquences des collectes

✚ Marseille

Les arrondissements périphériques (9^e à 16^e) sont collectés 6 jours sur 7 (C6). Le centre-ville (du 1^{er} au 8^{ème} arrondissement) demeure collecté 7 jours sur 7 (C7). La collecte de nuit se généralise.

Arrondissements	Cycles	Vacation
1 à 8	C7	Nuit
9 et 12	C6	Nuit
10 et 11	C6	Nuit (50%)
13 à 16	C6	Jour

✚ Autres communes

La fréquence de collecte demeure variable (de 2 à 7 fois par semaine), et peut différer selon les zones (centre-ville / périphérie), et la saison.

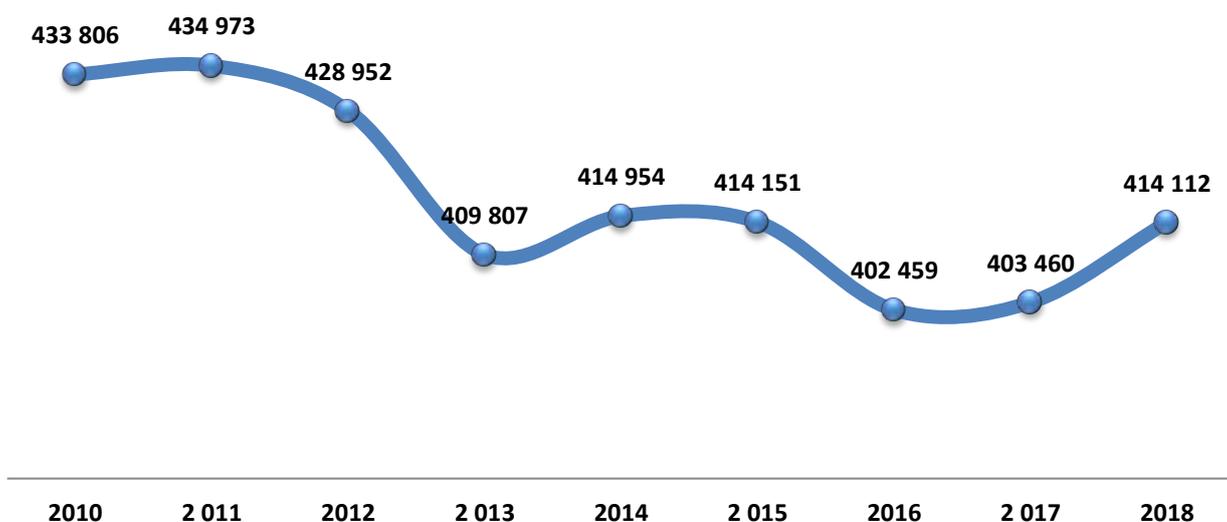
En effet, en période estivale, certaines communes du littoral sont davantage fréquentées et il est souvent nécessaire d'augmenter la fréquence de collecte.

Communes	Cycles
Allauch	C5/C7
Carnoux-en-Provence	C2 - C5
Carry-le-Rouet	C2 – C3 (C7 centre-ville et commerces)
Cassis	C3 - C7
Ceyreste	C3 - (C7 centre-ville et commerces)
Châteauneuf-les-Martigues	C2 – C6
Ensuès-la-Redonne	C7
Gémenos	C2 - C3 - C6
Gignac-la-Nerthe	C2 – C6
La Ciotat	C2 - C3 – C4 - C7 (avec repasse)
Le Rove	C3-C6
Marignane	C2 – C3 - C7 (avec repasse)
Plan-de-Cuques	C3- C6
Roquefort-la-Bédoule	C2 - C3 - C6
Saint-Victoret	C2
Sausset-les-Pins	C6 – C7
Septèmes-les-Vallons	C2 - C3 - C6

1.4. Les tonnages collectés

En 2018, **414 112** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire Marseille-Provence (+1,2%), soit une moyenne de **391 kg / Habitant**.

2018	Nb Habitants	Tonnages collectés	Kg/Hab	Evolution 2017/2018
Conseil de Territoire Marseille Provence	1 058 330	414 112	391	+0,3%



✚ Marseille

314 778* tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées sur Marseille en 2018 (stable), soit un ratio de **365 kg par habitant**.

**Hors collectes spécifiques (Foire de Marseille, cimetières, parcs et jardins, plages, M.I.N., ...)*

✚ Zone Nord

14 394 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées sur les communes situées au nord de Marseille en 2018 (stable), soit un ratio de **339 kg par habitant**.

✚ Zone Est

30 340 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées sur les communes situées à l'est de Marseille en 2018 (+3%), soit un ratio de **461 kg par habitant**.

✚ Zone ouest

37 250 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées sur les communes situées à l'ouest de Marseille en 2018 (+6%), soit un ratio de **422 kg par habitant**.

2. La collecte des encombrants ménagers

Les encombrants ménagers sont des déchets qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle des ordures ménagères et nécessitent donc un mode de gestion particulier.

Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels, tels que des biens d'équipements ménagers usagés ou du mobilier.

2.1. Organisation

✚ Population desservie

Les habitants du territoire Marseille-Provence bénéficient de divers dispositifs de collecte des encombrants :

- ✓ En porte à porte, sur rendez-vous (dispositif «Engagés Au Quotidien»), par téléphone ou via le site internet www.Marseille-Provence.fr
- ✓ En points d'apport volontaire (bennes) pour certaines communes et arrondissements de Marseille;
- ✓ En déchèteries.

✚ Modes de gestion

La collecte des encombrants en porte à porte est effectuée :

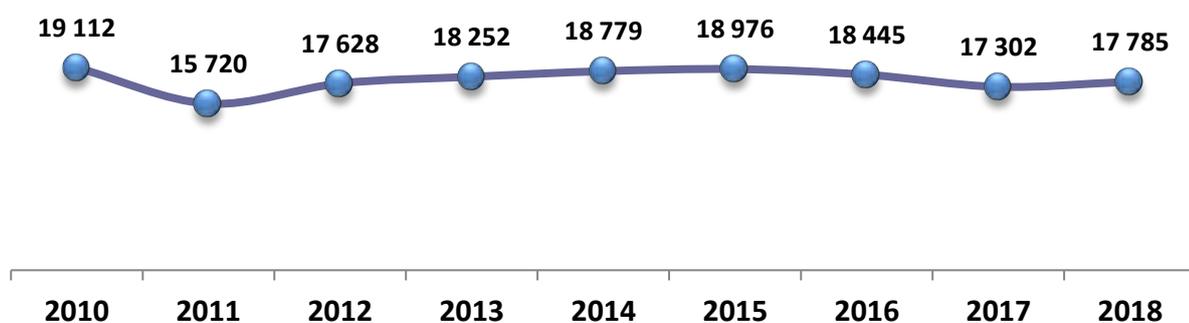
- ✓ **Sur Marseille** : en régie ou prestations privées (2^e, 3^e, 14^e, 15^e et 16^e). La Direction de la Propreté Urbaine et les prestataires assurent la collecte des encombrants sur rendez-vous (dispositif «engagés au quotidien») ainsi qu'une collecte des jets clandestins ;
- ✓ **Sur les autres communes**, en régie ou prestations privées (selon les communes)

✚ Moyens

La collecte des encombrants en porte à porte est effectuée à l'aide de véhicules dédiés (Bennes à ordures ménagères, bennes entrepreneur, ...)

2.2. Tonnages collectés

17 785 tonnes d'encombrants ménagers ont été collectées en 2018 sur l'ensemble du territoire Marseille-Provence (stable).



3. La collecte des déchets propres et secs

Depuis juin 2002, le territoire Marseille-Provence déploie sur l'ensemble de son territoire des collectes sélectives spécifiques à chaque famille de déchets. L'objectif est de soustraire au gisement global des déchets produits par les habitants du territoire, ceux pouvant être recyclés ou valorisés.

Différents modes de collecte coexistent :



3.1. La collecte en porte-à-porte (PàP)

La collecte sélective en porte à porte permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages à proximité immédiate de leur domicile. Il s'agit des emballages plastiques, des briques alimentaires, des cartonnettes, des boîtes de conserve et du papier (revues, journaux, magazines...).

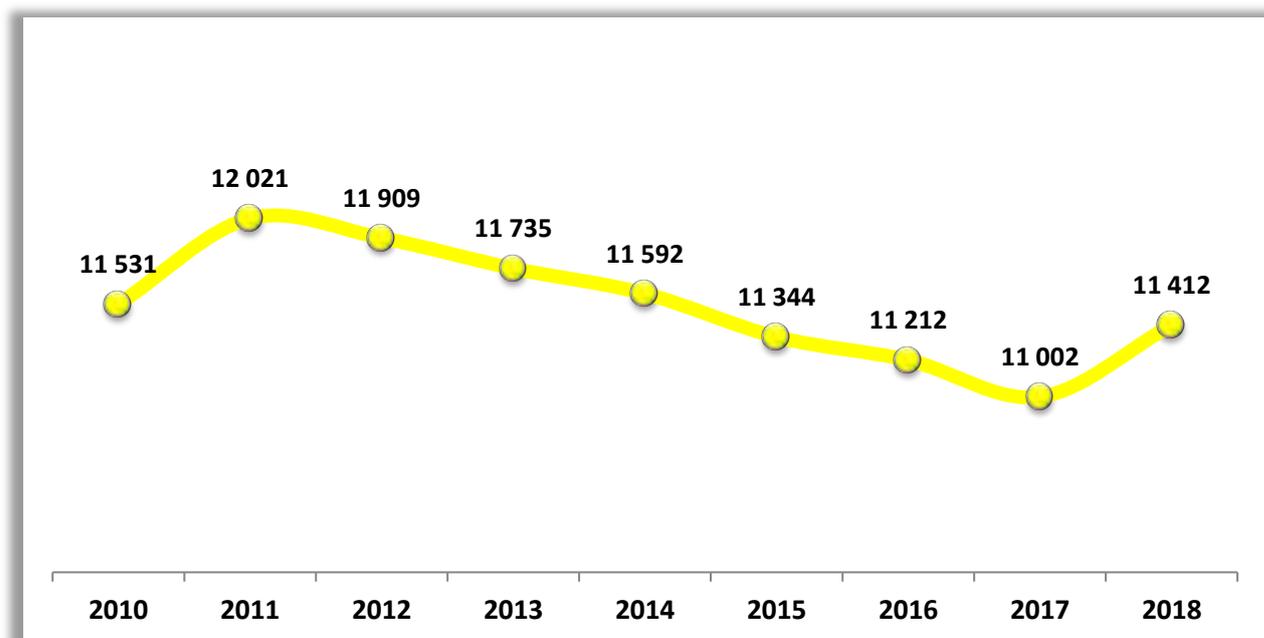
La collecte sélective en porte à porte repose sur la mise à disposition des ménages de « bacs jaunes », individuels ou de postes fixes collectifs. Ainsi, fin 2018, 91 759 bacs jaunes étaient répartis sur l'ensemble du territoire de Marseille-Provence et 576 781 habitants du territoire étaient raccordés à la collecte sélective en porte à porte, soit un taux de raccordement de 55%.

La collecte sélective en porte à porte est effectuée :

- ❖ En régie par le service collecte sélective de la **Direction de la Valorisation des Déchets (DVD)** pour 9 arrondissements de Marseille (8^e au 16^e) et par la **Direction de la Propreté Cadre de Vie (DPCV)** pour 3 communes (Gignac La Nerthe, Septèmes-les-Vallons et Allauch).
- ❖ Par des **prestataires** privés pour 13 communes. Une tournée spéciale « bacs jaunes » est réalisée **1 fois par semaine** sur les communes raccordées à la collecte sélective.

En 2018, 11 412 tonnes de déchets recyclables ont été collectés sur le territoire de Marseille-Provence en porte à porte (+4%/2017), soit une moyenne de 20 kg par habitant raccordé et un taux de valorisation de 77%.

✚ Evolution des tonnages collectés sur la période 2017 - 2018



3.2. La collecte en points d'apport volontaire



La collecte sélective en points d'apport volontaire permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages à proximité immédiate de leur domicile dans les colonnes aériennes, enterrées ou semi enterrées prévues à cet effet.

La collecte en **points d'apport volontaire** concerne **3 flux de déchets**, collectés dans **différents types de points d'apport volontaire** (colonnes aériennes, enterrées, semi enterrées ou hors sol):

- ✚ Le verre ;
- ✚ Les emballages ;
- ✚ Le papier.

Les points d'apport volontaire sont collectés par des prestataires sur l'ensemble des communes de Marseille-Provence. La fréquence de collecte est adaptée au remplissage des colonnes (obligation de non débordement).

La collecte sélective en points d'apport volontaire a permis de collecter **21 029 tonnes** de déchets recyclables en 2018, soit **20 kg/hab** et d'en valoriser **89%**.

3.2.1. La collecte du Verre

Fin 2018, Le territoire Marseille-Provence comptait **2 283** points d'apport volontaire verre (**1 986** colonnes aériennes, **134** conteneurs enterrés et **163** conteneurs à collecte latérale);

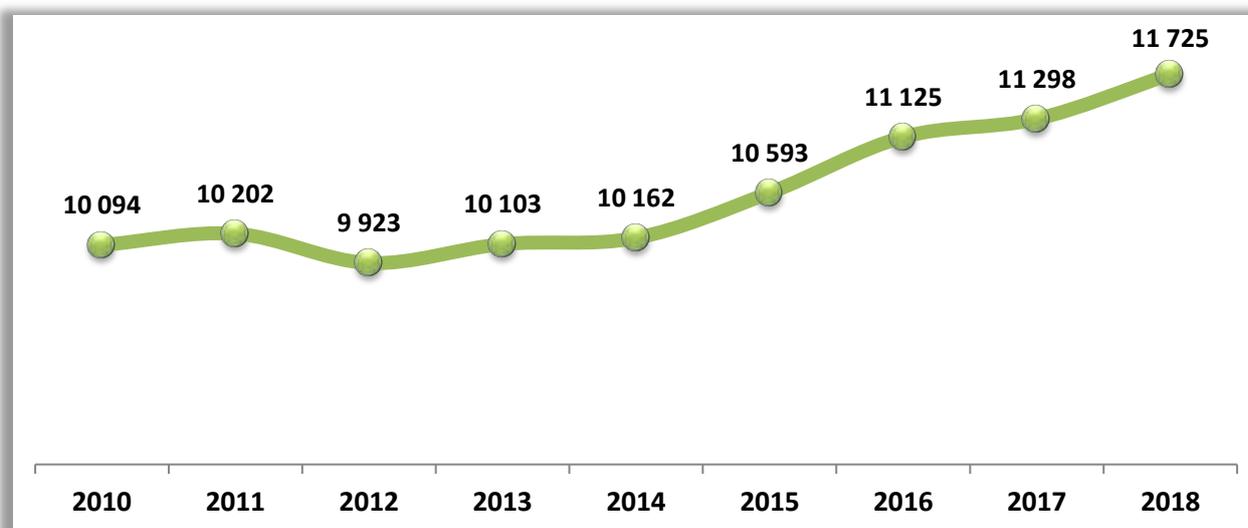
Fin 2018, **931 611** habitants du territoire étaient raccordés à la collecte sélective du verre en points d'apport volontaire, soit un taux de raccordement de **88%**;

La collecte sélective du verre en points d'apport volontaire est effectuée par des **prestataires** privés pour l'ensemble du territoire. La fréquence de collecte dépend du remplissage des colonnes.

En 2018, la collecte séparative du verre en points d'apport volontaire a permis de collecter et de valoriser (taux de valorisation proche de 100%) **11 725 tonnes** de verre, soit **13 Kg** par habitant raccordé.

Le verre collecté est envoyé en filière de revalorisation, après regroupement des tonnages sur les centres de tri/transfert de La Penne-sur-Huveaune et de des Arnavaux;

✚ Evolution des tonnages collectés sur la période 2010/2018



3.2.2. La collecte du papier

Fin 2018, Le territoire Marseille-Provence comptait **851** points d'apport volontaire papiers (**783** colonnes aériennes et **68** conteneurs enterrés) sur l'ensemble du territoire.

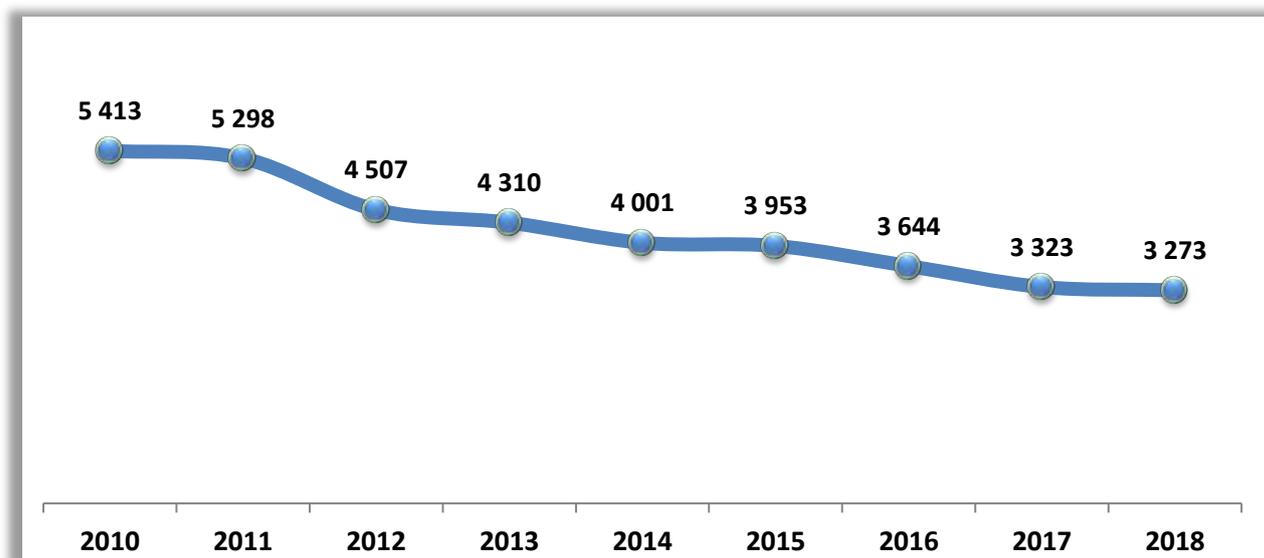
Fin 2018, **384 187** habitants du territoire (qui disposent déjà de la collecte en porte à porte) étaient raccordés à la collecte sélective du papier en points d'apport volontaire, soit un taux de raccordement de **36%** ;

La collecte sélective du papier en points d'apport volontaire est effectuée par des prestataires privés pour l'ensemble du territoire. La fréquence de collecte dépend du remplissage des colonnes.

En 2018, la collecte séparative du papier en points d'apport volontaire a permis de collecter et de valoriser (taux de valorisation proche de 100%) **3 273** tonnes de papiers, soit **9 kg** par habitant raccordé.

Les papiers collectés en points d'apport volontaire sont envoyés en filière de revalorisation, après regroupement des tonnages sur les centres de tri/transfert de La Penne-sur-Huveaune et du Jas de Rhodes ;

✚ Evolution des tonnages collectés sur la période 2010/2018



3.2.3. La collecte des Emballages

Fin 2018, le territoire Marseille-Provence comptait **843** points d'apport volontaire emballages (**774** colonnes aériennes et **69** conteneurs enterrés) sur l'ensemble du territoire.

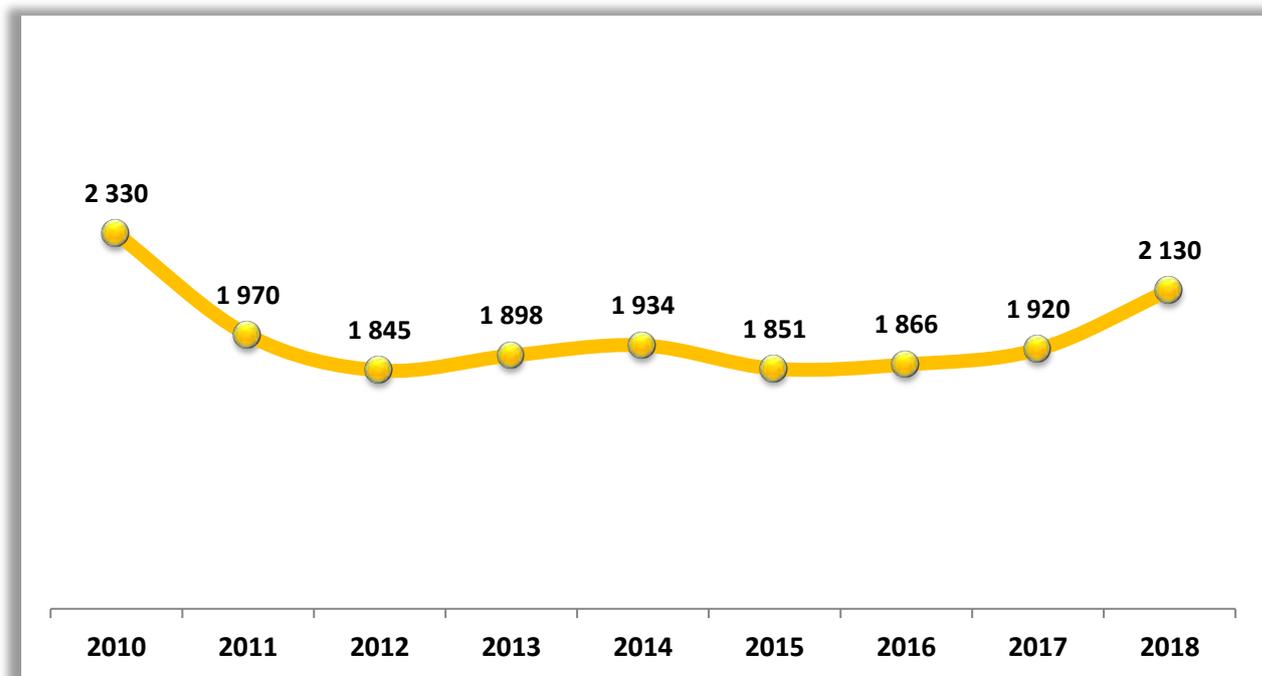
Fin 2018, **320 324** habitants du territoire (qui disposent déjà de la collecte en porte à porte) étaient raccordés à la collecte sélective des emballages en points d'apport volontaire, soit un taux de raccordement de **36%** ;

La collecte sélective des emballages en points d'apport volontaire est effectuée par des prestataires privés pour l'ensemble du territoire. La fréquence de collecte dépend du remplissage des colonnes.

En 2018, la collecte sélective des emballages en points d'apport volontaire a permis de collecter **2 130** tonnes d'emballages soit **6 kg** par habitant raccordé et d'en valoriser **73%**.

Les flux de déchets recyclables collectés en PAV (emballages et bi-flux) sont transférés au centre de tri du Jas de Rhôdes. Ils sont ensuite triés en 6 catégories de matériaux et conditionnés sous forme de balles (plastique, aluminium, acier...) avant d'être envoyés vers des filières agréées qui assurent leur recyclage.

✚ Evolution des tonnages collectés sur la période 2010/2018



3.2.4. La collecte du Bi-Flux

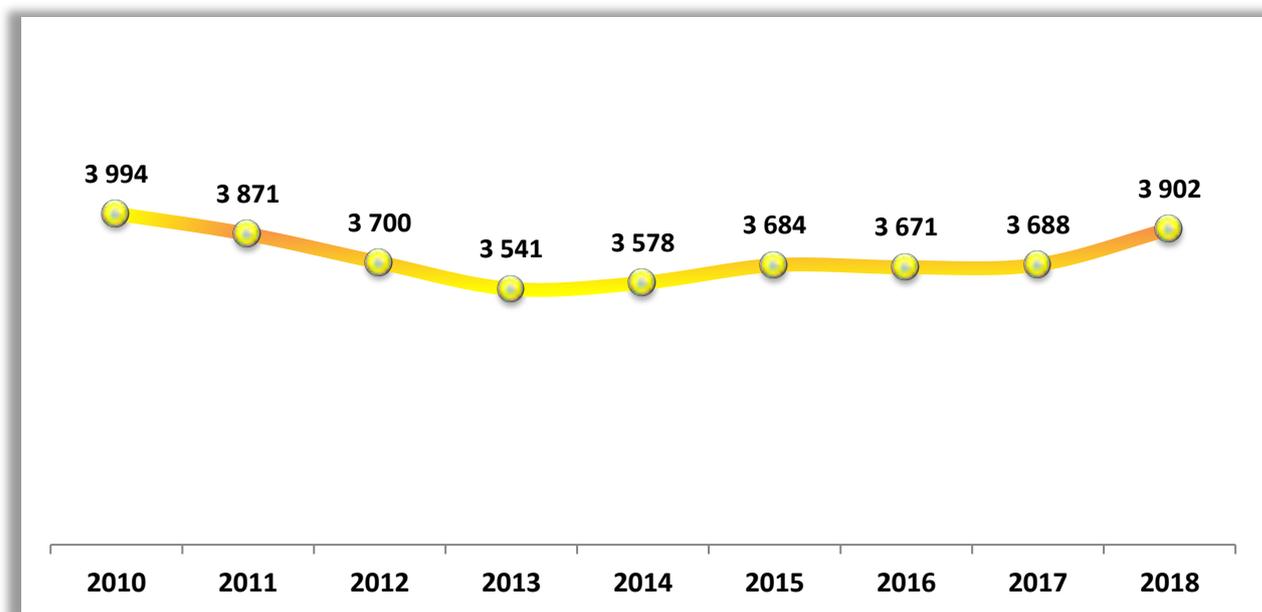
Fin 2018, le territoire Marseille-Provence comptait **969** points d'apport volontaire bi-flux (**760** colonnes aériennes, **46** conteneurs enterrés et **163** conteneurs à collecte latérale) sur l'ensemble du territoire;

Fin 2018, **264 991** habitants du territoire étaient raccordés à la collecte sélective en points d'apport volontaire bi-flux, soit un taux de raccordement de **25%** ;

La collecte sélective en points d'apport volontaire bi-flux est effectuée par des prestataires privés pour l'ensemble du territoire. La fréquence de collecte dépend du remplissage des colonnes.

En 2018, la collecte séparative en points d'apport volontaire bi-flux a permis de collecter **3 902** tonnes d'**emballages et papiers**, soit **15 kg** par habitant raccordé (stable/2016) et d'en valoriser **83%**.

✚ Evolution des tonnages collectés sur la période 2010/2018



4. La collecte des déchets des ménages en déchèteries

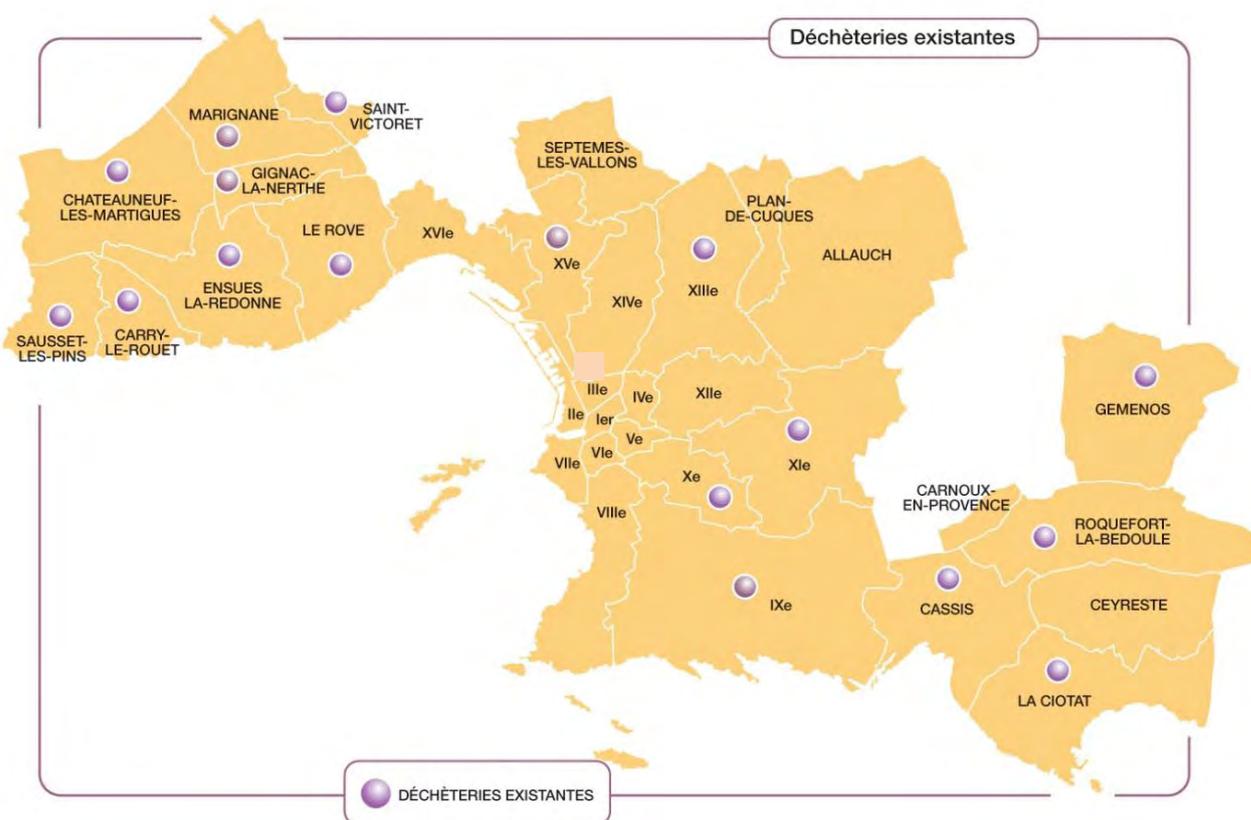
4.1. Organisation

Les déchèteries sont des espaces aménagés, gardiennés et clôturés où les particuliers peuvent déposer « gratuitement » mais selon certaines règles, certains de leurs déchets en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Le territoire communautaire est propriétaire d'un parc de 17 déchèteries.

- ✚ 5 déchèteries sur Marseille
- ✚ 8 déchèteries pour les communes de la zone ouest ;
- ✚ 4 déchèteries pour les communes de la zone est.

L'accueil des usagers (haut de quai) est assuré en régie ou par des prestataires privés selon les sites ». La gestion des enlèvements (bas de quai) et le traitement des déchets sont confiés à des prestataires privés dans le cadre de marchés à bons de commande.



4.2. Origine des apports

Les déchèteries sont accessibles, « gratuitement », aux administrés domiciliés sur le territoire de Marseille-Provence. La mise à disposition, sur Marseille de deux plates-formes pour les professionnels et services techniques, implique une restriction des véhicules autorisés en déchèterie aux seuls véhicules des particuliers, ce qui n'était pas le cas sur les autres communes membres jusqu'à la fin 2015. En effet, au cours de l'année 2016, les déchèteries de l'ensemble du territoire sont devenues progressivement accessibles uniquement aux particuliers.

4.3. Déchets collectés

Les déchets non collectés par les services classiques d'enlèvement des ordures ménagères et pouvant être déposés en déchèterie, sont de différentes natures: encombrants non valorisables, gravats, ferrailles, cartons, déchets verts, bois et déchets dangereux des ménages (huile de vidange, batteries, piles, solvants, produits chimiques...).

✚ Déchets valorisables

Les déchets valorisables sont orientés dès le dépôt par les usagers vers des bennes de valorisation. Il s'agit principalement des déchets suivants :

- ✓ le bois ;
- ✓ les cartons ;
- ✓ les métaux ;
- ✓ les gravats ;
- ✓ les végétaux.
- ✓ les huiles ; les pneus ;
- ✓ les piles et les batteries ; les cartouches d'encre ;
- ✓ Les Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.) Ménagers ;
- ✓ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.).
- ✓ Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

✚ Déchets non valorisables

Il s'agit des déchets encombrants dits « non valorisables », qui sont envoyés directement vers les centres de stockage de déchets.



➤ Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers

Ils représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- ✓ Produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage : peintures, vernis, colles, cires, anti-rouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- ✓ Produits pour la maison : tubes fluo ou néons ;
- ✓ Produits d'hygiène et de santé : cosmétiques, thermomètres ;
- ✓ Produits de jardinage : fongicides, insecticides, pesticides, l'ensemble des produits phytosanitaires ;
- ✓ Huiles de vidange de voiture, ...

Ils ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. Ils sont récupérés en déchèteries dans des caisses-palettes en plastique ou dans un local spécialement aménagé.



➤ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.).

Les DEEE sont des déchets très variés, essentiellement composés de :

- ✓ métaux ferreux et non ferreux (10 à 85%),
- ✓ matériaux inertes : verre (hors tube cathodique), bois, béton... (0 à 20%),
- ✓ plastiques contenant ou non des retardateurs de flamme halogénés (1 à 70%),
- ✓ composants spécifiques (pouvant être potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement): CFC et autres gaz à effet de serre (actuellement remplacés par des HC), piles et accumulateurs, tubes cathodiques (environ 65 % sur un téléviseur), condensateurs pouvant contenir des PCB, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou commutateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante.

Ces équipements contiennent presque tous des éléments dangereux, c'est la raison pour laquelle ils doivent être traités de façon adaptée.

4.4. Tonnages collectés

En 2018, les 17 déchèteries du territoire de Marseille-Provence ont permis de collecter **101 498** tonnes de déchets (+4,1%).

Flux collectés	Tonnages	Evolution 2017/2018
Encombrants non valorisables	21 353	9,3%
Gravats	35 975	-3,2%
Métaux	3 778	2,8%
Cartons	1 630	8,0%
Végétaux	22 202	8,9%
Bois	11 524	10,0%
Meubles	2 956	2,3%
D.D.S.	472	25,9%
Huiles minérales	99	-1,9%
Batteries	0	
Piles	12	13,4%
Pneus	119	-23,0%
DEEE	1 378	12,0%
	101 498	4,1%

76% des déchets collectés dans les déchèteries du territoire en 2018 ont été valorisés. Les déchets valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation. Les déchets non valorisés sont envoyés soit directement vers le centre de stockage des déchets des Cadeneaux (encombrants non valorisables), soit éliminés directement par les recycleurs.

4.5. Evolution des tonnages collectés par déchèteries

Déchèteries	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
La Jarre (9è)	6 789	6 687	6 443	7 279	13,0%
Bonnefoy (10è)	14 862	17 702	19 391	18 939	-2,3%
Libérateurs (11è)	11 793	11 812	11 221	12 945	15,4%
Château Gombert (13è)	14 458	14 452	15 391	15 924	3,5%
Aygalades (15è)	5 307	4 723	5 344	5 391	0,9%
Cassis	6 119	4 232	3 654	3 431	-6,1%
Gémenos	5 276	3 570	3 570	3 190	-10,7%
La Ciotat	13 791	7 841	7 266	7 742	6,5%
Roquefort-la-Bédoule	4 539	3 127	2 863	2 796	-2,4%
Carry-le-Rouet	3 003	2 777	2 160	2 267	4,9%
Châteauneuf-les-Martigues	3 486	3 495	3 625	3 275	-9,6%
Ensuès-la-Redonne	2 893	2 448	1 910	2 171	13,7%
Gignac-la-Nerthe	2 905	2 872	2 862	2 897	1,2%
Le Rove	1 900	1 565	1 364	1 656	21,4%
Marignane	10 332	5 330	5 453	6 084	11,6%
Sausset-les-Pins	3 684	4 187	2 459	2 629	6,9%
Saint-Victoret	3 941	3 361	2 556	2 884	12,8%
	115 078	100 181	97 532	101 498	4,1%

4.6. Tableau de synthèse : tonnages collectés par déchèteries et par flux et évolutions 2017/2018

Flux collectés	La Jarre (9è)			Bonnefoy (10è)			Libérateurs (11è)			Château Gombert (13è)			Aygaldes (15è)			CASSIS			GEMENOS			LA CIOTAT		
	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evolu tion	2017	2018	Evolu tion
Encombrants non valorisables	1 168	1 392	19%	4 432	5 030	13%	2 212	2 506	13%	2 610	2 833	9%	1 035	1 111	7%	959	890	-7%	508	499	-2%	1 496	1 579	6%
Gravats	2 341	2 461	5%	9 382	8 281	-12%	4 257	4 518	6%	6 217	5 886	-5%	2 949	2 811	-5%	859	777	-9%	1 283	863	-33%	1 860	1 982	7%
Métaux	289	318	10%	747	757	1%	398	452	14%	488	437	-10%	162	165	2%	145	155	7%	126	114	-9%	330	352	7%
Cartons	128	152	19%	291	258	-11%	148	186	26%	210	234	11%	61	58	-4%	69	82	19%	66	67	0%	172	182	5%
Végétaux	1 188	1 438	21%	1 267	1 259	-1%	2 433	3 087	27%	3 599	4 051	13%	444	493	11%	1 056	1 009	-4%	1 075	1 144	6%	2 212	2 373	7%
Bois	717	922	29%	2 436	2 409	-1%	1 077	1 474	37%	1 392	1 589	14%	592	644	9%	319	265	-17%	309	293	-5%	769	847	10%
Meubles	444	392	-12%	572	612	7%	443	423	-5%	529	522	-1%	0	0		164	159	-3%	133	138	4%	222	221	0%
D.D.S.	41	54	32%	59	84	42%	45	62	38%	67	86	28%	25	29	15%	11	16	51%	4	14	276%	29	29	-1%
Huiles minérales	7	5	-24%	9	8	-7%	10	9	-7%	16	15	-5%	7	7	5%	3	4	47%	3	4	36%	9	7	-25%
Batteries	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Piles	1	1	-6%	1	1	22%	1	1	14%	2	2	31%	0	1	52%	0	1	150%	0	0	-52%	1	1	44%
Pneus	10	6	-42%	20	13	-34%	27	14	-49%	33	28	-15%	8	9	17%	8	6	-24%	9	5	-45%	11	4	-66%
DEEE	110	137		175	225	29%	169	214	27%	228	240	5%	62	63	2%	63	66	5%	54	49	-8%	155	166	7%
	6 443	7 279	13%	19 391	18 939	-2%	11 221	12 945	15%	15 391	15 924	3%	5 344	5 391	1%	3 654	3 431	-6%	3 570	3 190	-11%	7 266	7 742	7%

Flux collectés	ROQUEFORT			Carry-le-Rouet			Châteauneuf-les-Martigues			Ensuès-la-Redonne			Gignac-la-Nerthe			Le Roze			Marignane			Saint-Victoret			Sausset-les-Pins		
	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evolu on	2017	2018	Evolu on	2017	2018	Evolu on
Encombrants non valorisables	637	615	-3%	355	352	-1%	766	687	-10%	335	406	21%	549	562	2%	379	536	41%	1 143	1 234	8%	579	682	18%	379	438	16%
Gravats	786	749	-5%	595	599	1%	1 262	1 116	-12%	658	740	13%	963	956	-1%	394	458	16%	1 841	2 143	16%	770	862	12%	767	770	0%
Métaux	140	137	-2%	70	88	26%	184	150	-18%	105	106	1%	120	120	0%	0	0		198	229	16%	79	97	23%	95	100	6%
Cartons	50	63	26%	41	48	18%	78	74	-6%	38	49	29%	54	56	4%	0	0		0	0		57	67	16%	47	57	21%
Végétaux	790	825	4%	847	891	5%	826	715	-13%	535	577	8%	688	682	-1%	402	370	-8%	1 550	1 678	8%	700	750	7%	779	860	10%
Bois	343	285	-17%	170	151	-11%	448	421	-6%	223	272	22%	344	405	17%	186	287	54%	708	787	11%	193	234	21%	248	241	-3%
Meubles	74	74	1%	26	74		30	75		0	0		71	66	-7%	1	0		4	0		104	112		79	87	11%
D.D.S.	9	10	12%	9	11	29%	21	25	16%	10	12	28%	10	3	-71%	3	1	-51%	9	3	-63%	19	20	4%	12	12	2%
Huiles minérales	4	2	-33%	2	1	-24%	6	7	13%	3	4	11%	5	4	-17%	3	3	2%	9	9	-3%	6	7	17%	1	3	200%
Batteries	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Piles	0	0	5%	1	1	-7%	1	0	-100%	1	1		0	0	11%	0	0		0	1	#DIV/0!	0	0		0	1	288%
Pneus	6	6	2%	3	3	11%	4	8	85%	3	4	15%	7	6	-17%	0	0		0	0		3	5	50%	2	2	52%
DEEE	26	28		42	47	11%	0	0		0	0		51	36	-29%	0	0		0	0		45	48	6%	51	58	14%
	2 863	2 796	-2%	2 160	2 267	5%	3 625	3 275	-10%	1 910	2 171	14%	2 862	2 897	1%	1 364	1 656	21%	5 453	6 084	11%	2 556	2 884	13%	2 459	2 629	7%

5. La collecte des déchets des professionnels en plateformes de tri

5.1. Organisation

Deux plateformes privées de réception, tri et valorisation des déchets verts, des gravats et des encombrants permettent de répondre aux besoins plus spécifiques des professionnels et des services municipaux:

- ✚ La **plate-forme des Aygalades** : située dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, elle est exploitée par la société SILIM Environnement.
- ✚ La **plate-forme de la Millière** : située dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille, elle est exploitée par la société VEOLIA.



5.2. Origine des apports

Les plates-formes sont réservées aux professionnels*, services techniques, associations, administrations, artisans et commerçants.

**Interdites aux professionnels depuis octobre 2018*

5.3. Déchets traités

Sur les plates-formes de tri, les flux entrants sont constitués de différents matériaux valorisables et non valorisables : les valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation (ferrailles, bois, cartons...). Les refus sont quant à eux envoyés dans divers centres de stockage des déchets.

✚ Déchets autorisés

- ✓ **Gravats** : déchets inertes issus de démolitions, de terrassements, sanitaires porcelaines.
- ✓ **Encombrants valorisables** : bois divers traités, tous métaux, mobiliers, électroménagers, cartons, plastiques, films, plomberie. Tous ces matériaux doivent être préalablement triés.
- ✓ **Encombrants non valorisables** : matelas, tapis, moquettes, laine de verre, laine de roche, plâtre, placoplatre, polystyrène, PVC, sacs plastiques.
- ✓ **Déchets verts** : fleurs, feuilles, produits de tonte, branchages d'un diamètre inférieur à 30 cm, arbustes, bois non traités (cagettes, palettes).

✚ Déchets non autorisés

- ✓ Boues
- ✓ Ordures ménagères
- ✓ Déchets radioactifs
- ✓ Déchets médicaux
- ✓ Déchets carnés
- ✓ Déchets toxiques (peintures, aérosols, huiles, batteries et piles électriques...).

5.4. Tonnages collectés

En 2018, les 2 plateformes ont permis de collecter **71 871 tonnes** de déchets (-16,4%/2017) répartis comme suit :

✚ 38 274 tonnes d'encombrants (-7%) :

- ❖ 10 646 tonnes d'encombrants des professionnels (-41%);
- ❖ 17 785 tonnes d'encombrants ménagers (rendez-vous et jets clandestins) ;
- ❖ 9 843 tonnes d'encombrants des services techniques.

✚ 5 093 tonnes de végétaux (-31%) ;

✚ 14 501 tonnes de gravats (-35%) ;

✚ 612 tonnes de D.E.E.E* (-15%) ;

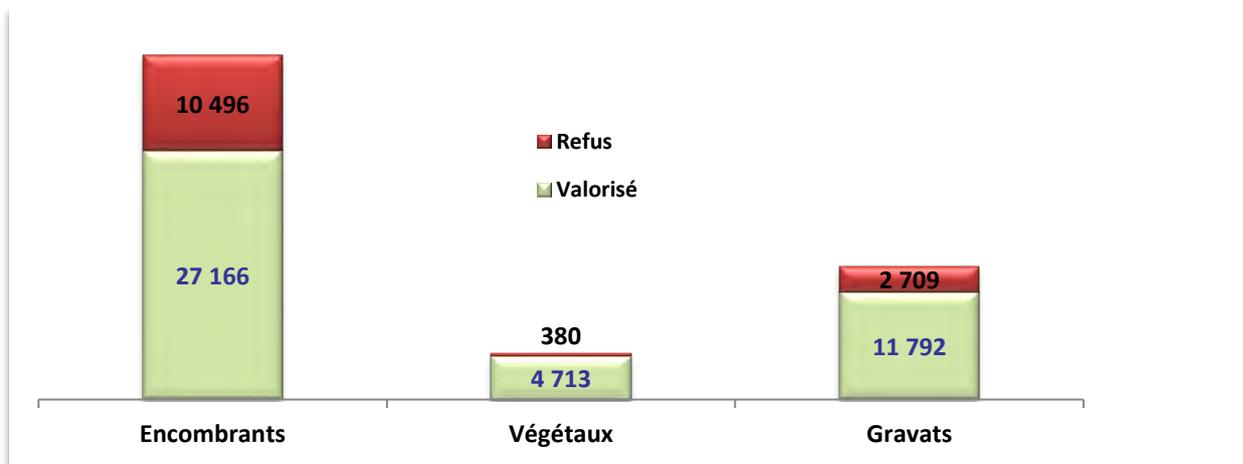
✚ 13 877 tonnes de refus (encombrants non valorisables et gravats « sales ») ;

	Milliere	Evolution	Aygalades	Evolution	Total	Evolution 2017/2018
Encombrants	15 839	-20%	22 435	6%	38 274	-7%
Végétaux	3 610	-31%	1 483	-32%	5 093	-31%
Gravats	5 675	-56%	8 825	-8%	14 501	-35%
*Dont D.E.E.E inclus dans les tonnages d'encombrants	192	-26%	421	-8%	612	-15%
Pneus	45		81		126	
Refus (Encombrants non val et gravats sales)	4 463	-3%	9 414	-11%	13 877	-9%
	29 632	-30%	42 239	-3%	71 871	-16%

62 % des déchets entrants en plateforme de tri ont pu être valorisés en 2018. Les valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation (ferrailles, bois, cartons, ...).

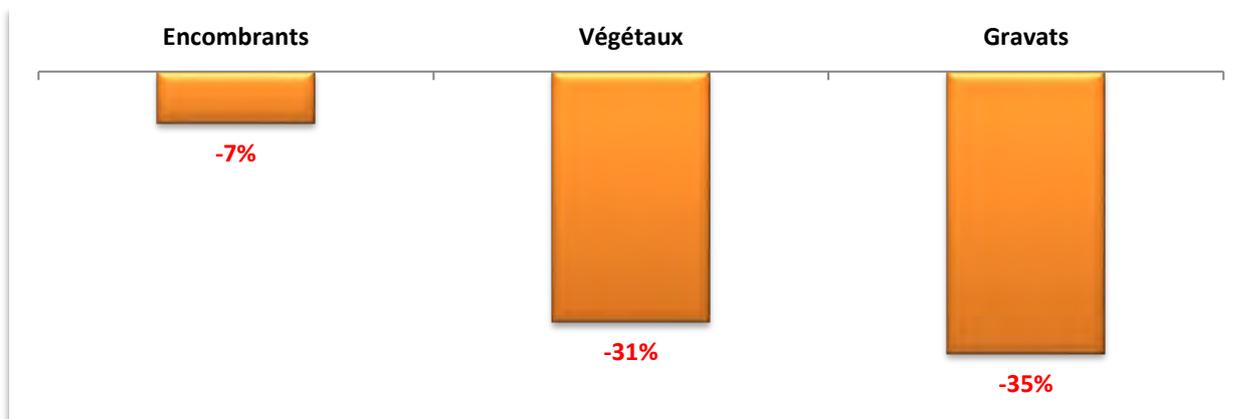
Les taux de valorisation se répartissent comme suit :

- ✚ 73% pour les encombrants
- ✚ 93% pour les végétaux
- ✚ 81% pour les gravats



5.5. Evolution des tonnages

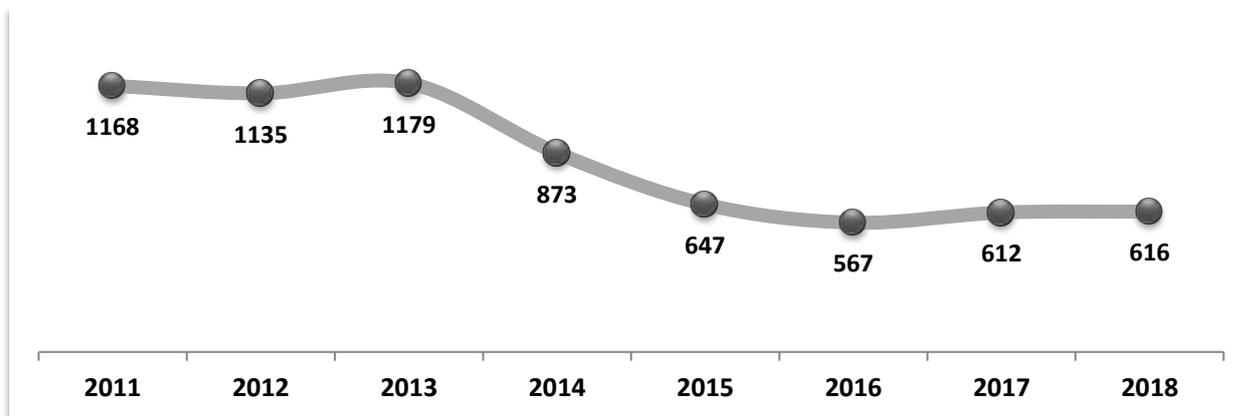
Les tonnages entrants sur plateformes ont diminué de 16,4% entre 2017 et 2018.



6. Les collectes séparatives

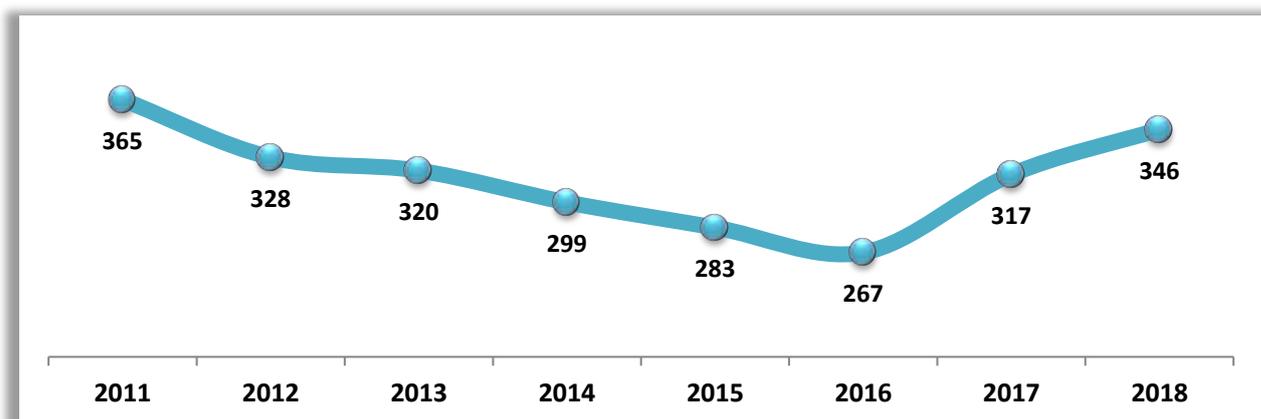
6.1. La collecte des cartons des commerçants

En 2018, **616 tonnes** de cartons des commerçants ont été collectés grâce au dispositif de collecte mis en place par le territoire Marseille-Provence sur Marseille (+1%/2017).



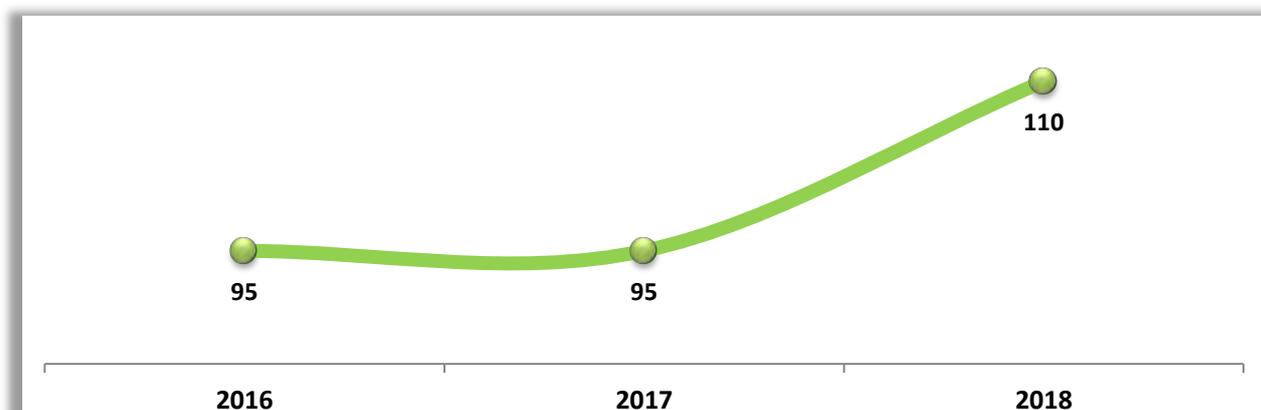
6.2. La collecte des papiers des administrations

En 2018, **346 tonnes** de papier des administrations ont été collectées grâce au dispositif de collecte mis en place par la direction du traitement des déchets sur le territoire Marseille-Provence (+9%).



6.3. La collecte des sapins de Noël

En 2018, une collecte de sapins de Noël a été organisée par la direction de la propreté urbaine avec plus de 100 points de collecte sur le territoire et **110 tonnes** collectées



c) LE TRANSFERT DES DECHETS

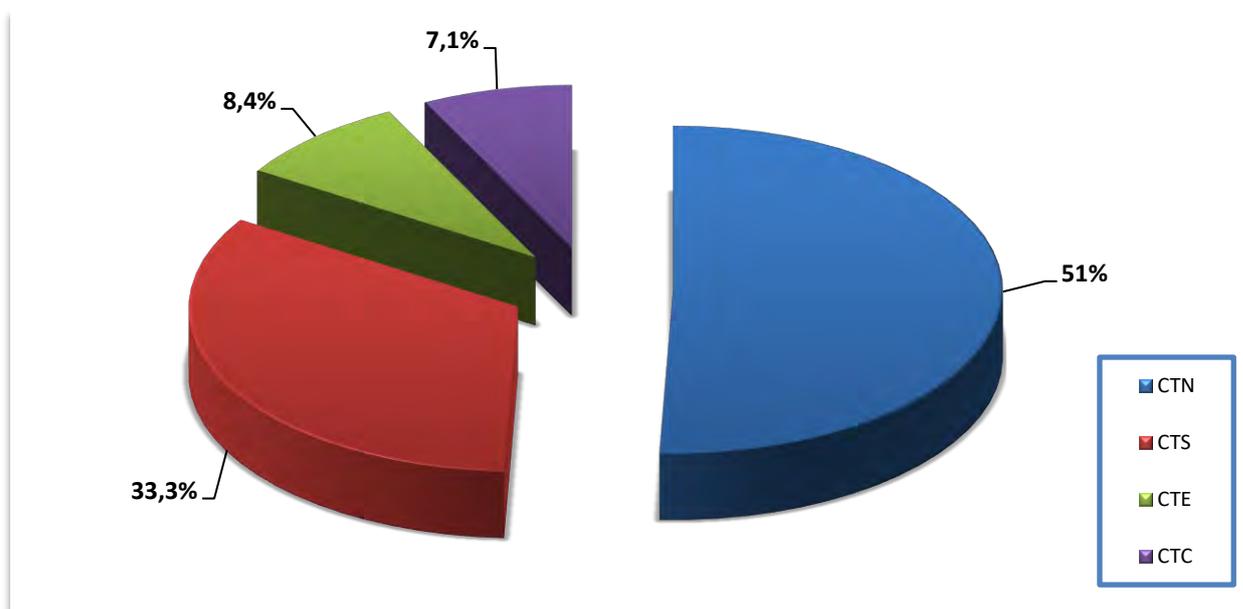
Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'un des 4 sites de transfert du territoire Marseille-Provence. Cette étape intermédiaire, qui crée une rupture de charge, est rendue nécessaire en raison de l'éloignement des sites de traitement des déchets.

Les déchets propres et secs recyclables sont acheminés vers l'un des 2 centres de transfert des déchets recyclables avant d'être acheminés vers le centre de tri du Jas de Rhôdes pour être traités

1. Le transfert des ordures ménagères résiduelles

4 centres de transfert prennent en charge les ordures ménagères collectées sur le territoire de Marseille-Provence avant de les transférer vers le centre de traitement multifilières EVERE de Fos s/Mer par voie ferrée (78%) ou voie routière (22%) pour qu'elles y soient traitées.

- ✓ Le **centre de transfert nord** (C.T.N.) exploité par la société RDT13, situé dans le 15^e arrondissement de Marseille, reçoit les ordures ménagères résiduelles des quartiers nord et ouest de la Marseille. En 2018, **51%** des ordures ménagères collectées sur le territoire sont passés par le **centre de transfert de Marseille nord**, soit **237 143** tonnes avant d'être envoyés par train ou par route vers le CTM de Fos s/Mer ; Le CTN a reçu notamment **88%** des OMR du centre de transfert de La Ciotat pour les transférer vers le CTM.
- ✓ Le **centre de transfert de sud** (C.T.S.) exploité par la société RDT13, situé dans le 10^e arrondissement de Marseille, reçoit les ordures ménagères résiduelles des quartiers sud et est de la ville. En 2018, **33%** des ordures ménagères collectées sur le territoire sont passés par le **centre de transfert de Marseille sud**, soit **136 916** tonnes avant d'être envoyés par train ou par route vers le CTM de Fos s/Mer ;
- ✓ Le **centre de transfert d'Ensues-la-Redonne** (C.T.E.) exploité par la société SILIM Environnement, reçoit les ordures ménagères résiduelles ainsi que les encombrants de voie publique des 8 communes membres situées à l'ouest de Marseille. En 2018, **8,4%** des ordures ménagères collectées sur le territoire sont passés par le centre de transfert d'Ensues-la-Redonne, soit **34 829** tonnes avant d'être envoyés par voie routière vers le CTM de Fos s/Mer ;
- ✓ Le **centre de transfert de La Ciotat** (C.T.C.) exploité par la société ONYX Méditerranée, reçoit les ordures ménagères résiduelles et encombrants de voie publique des 6 communes membres situées à l'est de Marseille. En 2018, **7%** des ordures ménagères collectées, soit **29 139** tonnes, sont passées par le **centre de transfert de La Ciotat**. Ces flux ont été acheminés au centre de transfert Nord pour y être pesés avant d'être envoyés par train vers le CTM de Fos s/Mer.



2. Le transfert des déchets propres et secs

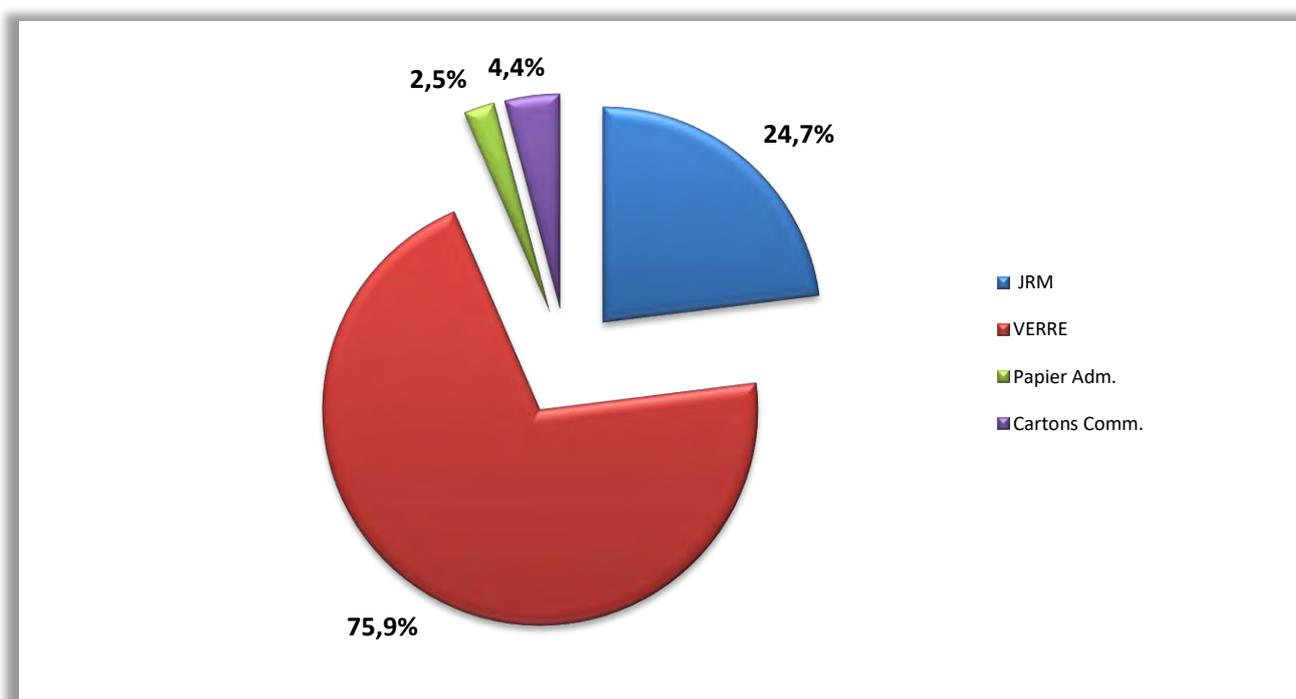
Une partie des déchets propres et secs issus des collectes sélectives en porte à porte et points d'apport volontaire est acheminée vers l'un des 2 sites de transfert gérés par la société SITA, avant d'être transférée vers le centre de tri du Jas de Rhôdes pour être traitée.

Cette étape intermédiaire, qui crée une rupture de charge, est rendue nécessaire en raison de l'éloignement du site de traitement des déchets recyclables du Jas de Rhôdes (SITA) situé aux Pennes Mirabeau, mais aussi en raison du fait que certains flux sont pris en charge sur site par les repreneurs (verre, papiers).

2 centres de transfert prennent en charge une partie des déchets propres et secs issus des collectes séparatives réalisées sur Marseille et les communes de la zone est et nord:

- ✚ **Le centre de transfert de la Penne sur Huveaune (SITA)**, situé 13 km à l'est de Marseille. En 2018, il a reçu 8 001 tonnes de déchets ;
- ✚ **Le centre de transfert des Arnavaux (SITA)**, situé dans le 14^e arrondissement de Marseille. En 2018, il a reçu 6 137 tonnes de déchets.

	<i>Papiers</i>	<i>VERRE</i>	<i>Papiers des Administrations</i>	<i>Cartons des Commerçants</i>	Total	2018	Evolution 2017/2018
CT Penne s/Huveaune	2 470	5 986	346	0	8 801	2 470	8,88%
CT Arnavaux	966	4 555		616	6 137	966	5,8%
	3 436	10 540	346	616	14 938	3 436	7,6%



d) PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA) : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.

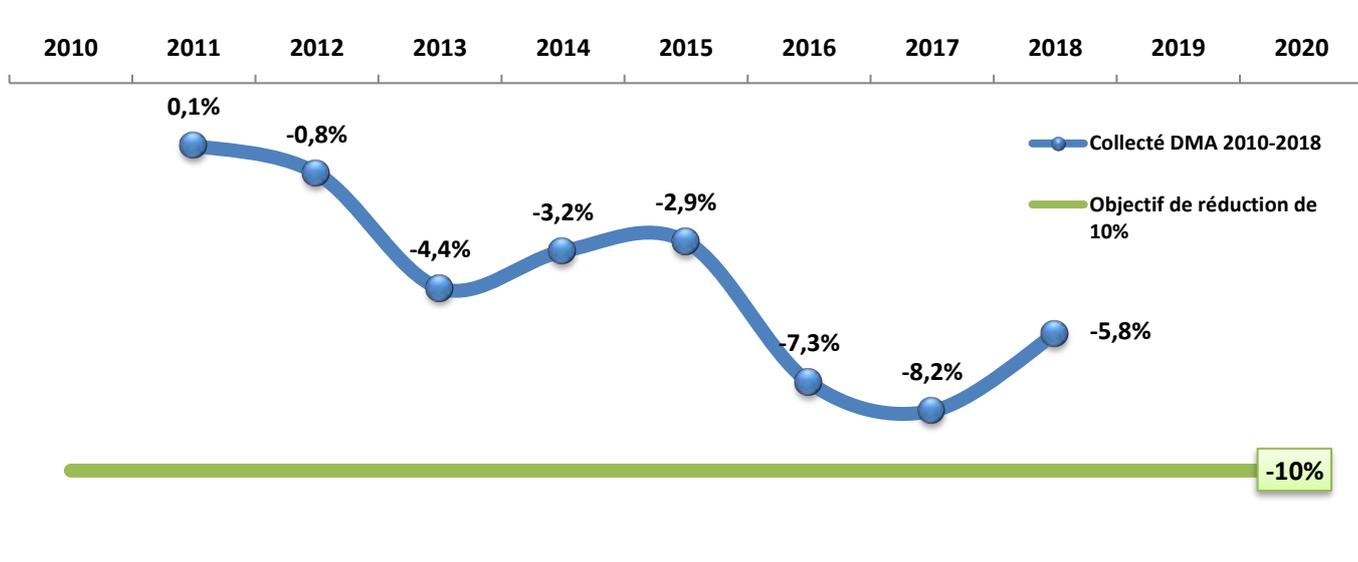
Les Déchets Ménagers et Assimilés correspondent à la somme des ordures ménagères résiduelles, des collectes séparatives et collectes de cartons des professionnels et papiers des administrations, des déchets collectés dans les déchèteries et des encombrants de Voie Publique.

La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte a fixé un **objectif national de réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020**. Cet objectif est à évaluer en ratio (kg/hab/an) sur les déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés sur notre territoire afin de prendre en compte les évolutions de population

La base de référence 2010 est donc de **568.4 kg/hab/an** pour un tonnage de **590 339 tonnes**. La baisse constatée du ratio de DMA/Hab entre 2010 et 2018 est de **5,8%**, **en prenant en compte la population touristique**.

Une amplification de la démarche de réduction des déchets, en lien avec le projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, a été engagée en 2017 pour atteindre l'objectif de la loi.

Impact estimé population touristique		12 261	12 261	12 261	12 261	12 261	12 261	12 261	12 261
Nombre habitants (INSEE)	1 038 521	1 039 739	1 038 940	1 041 225	1 042 671	1 045 823	1 049 835	1 054 116	1 058 330
Progression N-1 vs N		0,1%	-0,1%	0,2%	0,1%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%
Collecté DMA 2010-2018	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères Résiduelles	433 807	434 973	428 952	409 867	414 954	414 151	402 459	403 460	414 112
Collecte sélective + cartons pro & papiers	33 687	34 894	33 347	33 086	32 438	32 356	32 353	32 254	33 513
Déchèteries	106 530	107 395	107 565	105 613	109 414	115 081	100 182	97 532	101 498
Plateformes (Enc VP)	16 021	14 155	15 996	17 519	16 881	15 603	18 385	17 101	17 785
TOTAL en Tonnes	590 339	591 417	585 861	566 085	573 687	577 191	553 379	550 347	566 907
<i>Progression / 2010</i>		<i>0,2%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-4,1%</i>	<i>-2,8%</i>	<i>-2,2%</i>	<i>-6,3%</i>	<i>-6,8%</i>	<i>-4,0%</i>
TOTAL en kg/hab/an	568	569	564	544	550	552	527	522	536
<i>Progression / 2010</i>		<i>0,1%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-4,4%</i>	<i>-3,2%</i>	<i>-2,9%</i>	<i>-7,3%</i>	<i>-8,2%</i>	<i>-5,8%</i>
BASE	100,0	100,2	99,2	95,9	97,2	97,8	93,7	93,2	96,0
		<i>0,1%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-4,4%</i>	<i>-3,2%</i>	<i>-2,9%</i>	<i>-7,3%</i>	<i>-8,2%</i>	<i>-5,8%</i>
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Collecté DMA 2010-2018	590 339	591 417	585 861	566 085	573 687	577 191	553 379	550 347	566 907



B. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

a) LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : LE CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE FOS S/MER

Une fois déposées sur les sites de transferts, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers le centre de traitement multifilières de Fos-sur-Mer, soit par voie ferrée (CT nord et CT sud), soit par voie routière (CT Ensues) pour y être traitées et valorisées.

Par une **délibération en date du 13 Mai 2005**, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a confié à la **société EveRe** (groupement URBASER-VALORGA International SAS) une délégation de service public (DSP) d'une durée de 23 ans pour assurer le financement, la réalisation et l'exploitation du complexe de traitement multi-filières des déchets, implanté sur le site du Caban Sud, dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

La mise en exploitation contractuelle du Centre de traitement multi-filières a été prononcée le 1er décembre 2010. Le tonnage nominal des fours est de 300 000t. Ils ont exceptionnellement fonctionné à la limite de la surcharge continue à 360 000t.

1. Fonctionnement du complexe de tri et de valorisation des déchets ménagers

Le principe est de trier, dès leur arrivée, les déchets directement sur place en 3 grandes familles : matériaux **recyclables** (afin de parfaire le tri réalisé par les ménages), **déchets organiques**, et **déchets combustibles** et de les valoriser en les transformant en **nouveaux matériaux**, en **énergie** et en **compost**. Pour cela, le centre dispose :



- d'une **unité de tri entièrement automatisé** permettant d'extraire des déchets ménagers, les **matériaux recyclables** (plastiques et métaux) qui sont extraits et envoyés vers les filières de recyclage adaptées, ainsi que les **déchets organiques** (restes alimentaires, déchets de jardin...) envoyés vers l'unité de valorisation organique.



- d'une **unité de méthanisation et de compostage** valorisant les déchets organiques en électricité verte et en compost.



- d'une **unité de valorisation énergétique** utilisant les déchets restants comme combustibles pour produire de l'énergie.

En fin de cycle on obtient :

- Une **quantité importante d'électricité** issue du biogaz et de la combustion des déchets. La majorité de cette électricité est mise sur le réseau de distribution.
- De l'engrais pour terres agricoles, le **compost**.
- Des **matières premières secondaires** (métaux, plastiques), pour la réalisation de nouveaux produits.
- Un matériau servant de base à la construction de routes ou entrant dans la composition du ciment - le **mâchefer**.

2. Tonnages traités

Le centre de traitement multifilières a reçu et traité l'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire de de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole en 2018, soit **412 848 tonnes** *. Les déchets arrivent principalement par voie ferrée (79%) et par voie routière (21%).

* *Source : rapports trimestriel EVERE*

* *En 2018, 1 264 tonnes d'OMR ont été transférées à la charge d'EVERE en centre de stockage des déchets à la suite d'arrêts techniques programmés. Ces tonnages n'ont pas été comptabilisés dans les tonnages mentionnés ci-dessus.*

3. Bilan valorisations matière et énergétique

Calcul des filières de traitement OMR

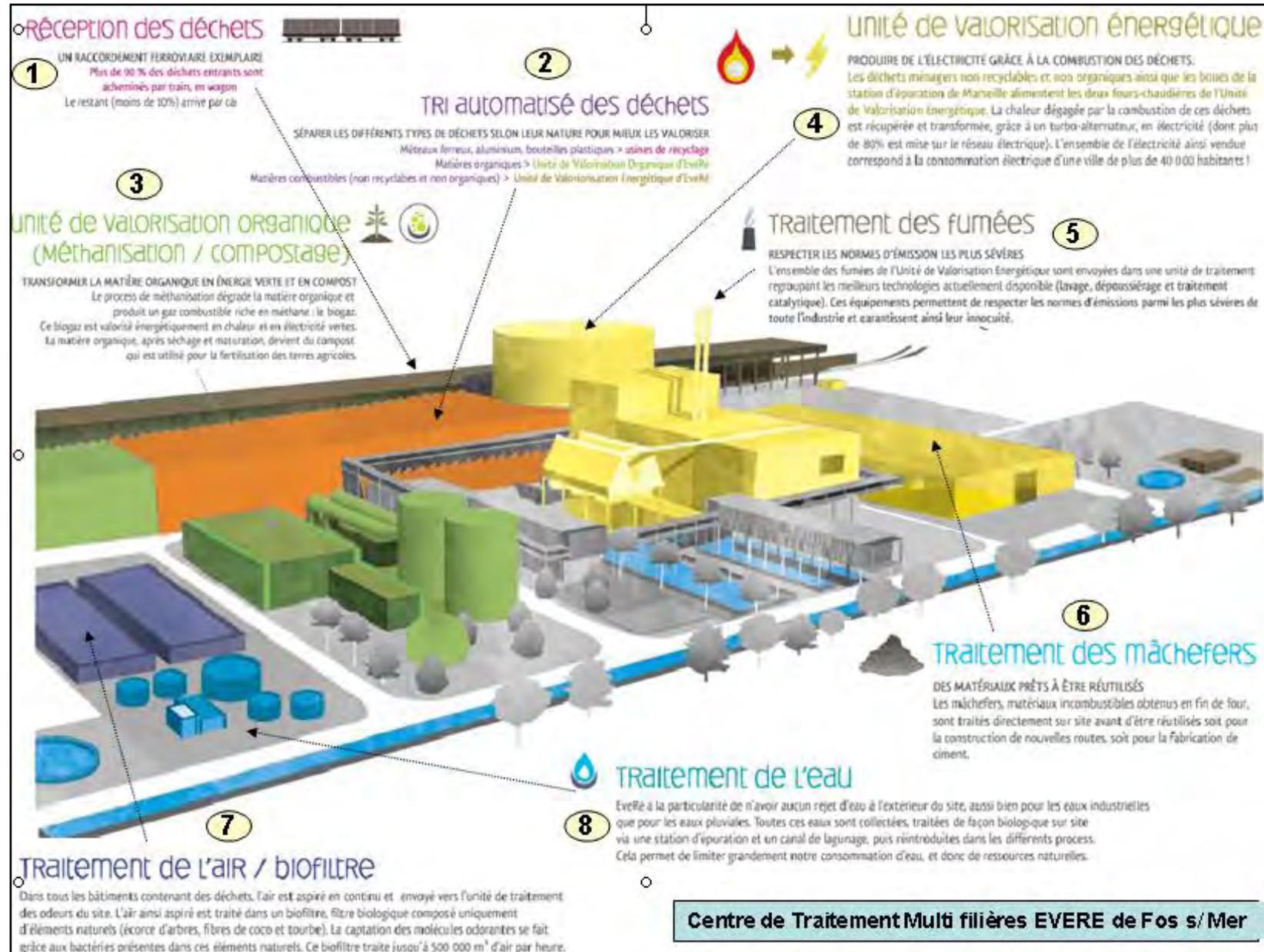
Valorisation matière	4 740,04	1,1%
Valorisation organique	43 942,69	10,6%
Valorisation énergétique	364 042,69	87,9%
Stockage	1 386,58	0,3%
Total OMR Territoire Marseille Provence	414 112,00	

Valorisé global Territoire Marseille Provence	99,7%
tonnages valorisés	412 725



4. Process du Centre de traitement multifilières de Fos sur Mer.

(Source : Site internet EVERE www.evere.fr)



b) LE TRAITEMENT DES DECHETS PROPRES ET SECS : LE CENTRE DE TRI DU JAS DE RHODES

Depuis 2010, les collectes sélectives sont envoyées vers le centre de tri du Jas de Rhodes - Les Cadeneaux, situé sur la commune des Pennes Mirabeau, à 16km au nord-ouest de Marseille, en direct ou via les centres de transfert des Arnavaux et de la Penne s/Huveaune.

Des installations spécialisées permettent d'assurer un **tri** des déchets issus des collectes sélectives, ainsi que le **conditionnement** des produits en vue de leur recyclage. Ils sont ensuite acheminés vers des filières de recyclage pour y être valorisés. Les refus de tri seront enfouis dans le centre de stockage des déchets situé près du site.

1. Organisation

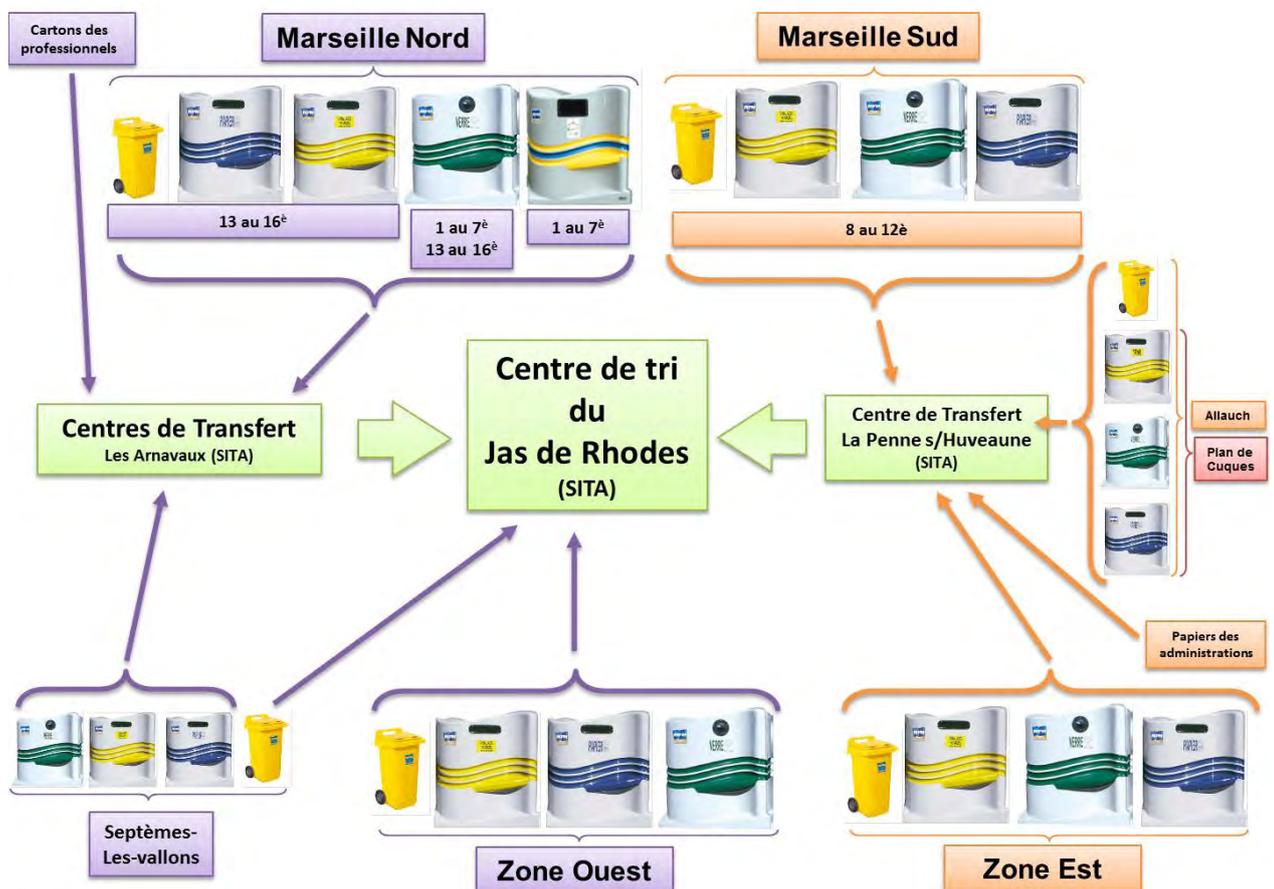
Le centre de tri du Jas de Rhôdes exploité par la société SITA, dispose d'une capacité annuelle de traitement de 50 000 tonnes et reçoit :

- ✓ Les résultats des collectes en porte à porte et en points d'apport volontaire (verre, emballage, bi-flux, papiers) ;
- ✓ Une partie des collectes de papier en points d'apport volontaire (communes nord et une partie de Marseille).

Les verres et l'autre partie des papiers, collectés en points d'apport volontaire, sont regroupés sur les centres de transfert de La Penne sur Huveaune et des Arnavaux avant d'être directement envoyés en filière de valorisation chez le repreneur.

Les collectes spécifiques des **papers des administrations** sont regroupées sur le site de transfert de la Penne sur Huveaune avant d'être acheminées directement vers la filière de valorisation.

Schéma des flux de collecte sélective



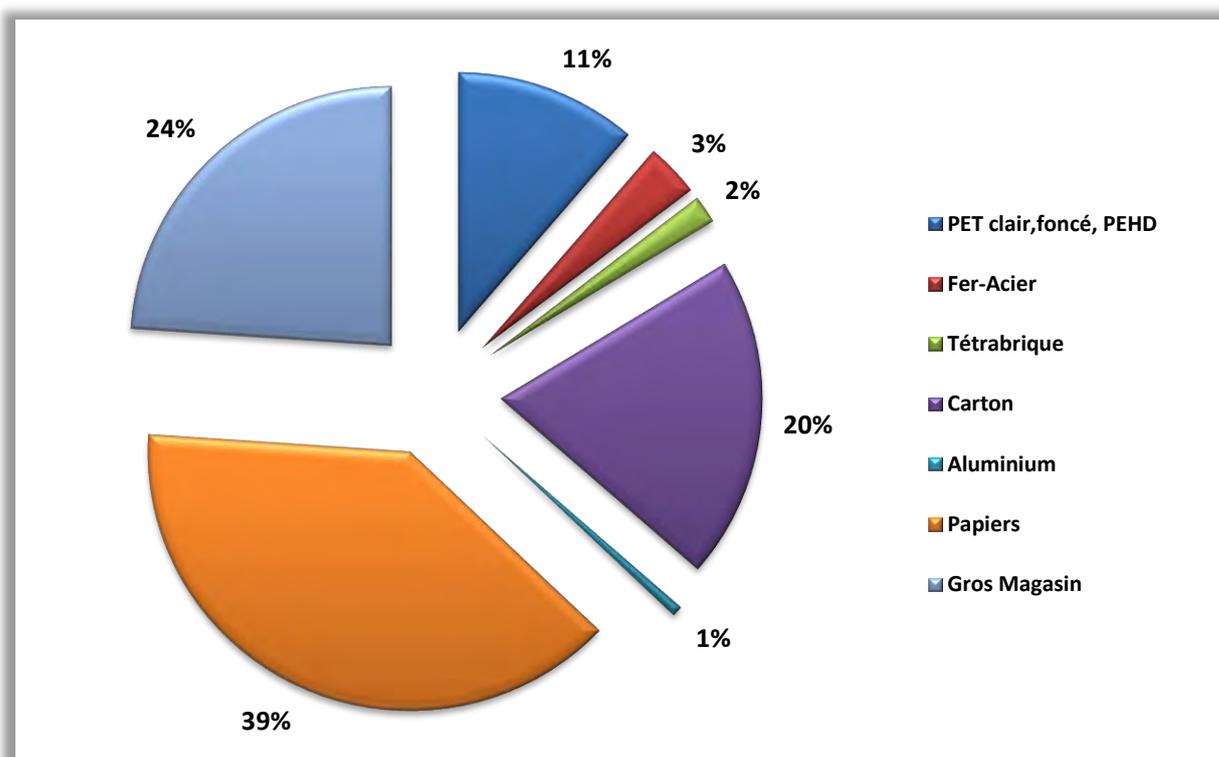
2. Tonnages traités

En 2018, le centre tri du jas de Rhôdes a reçu et trié **19 817 tonnes** de déchets issues des collectes sélectives. **82%** de ces déchets ont été valorisés, soit **16 200 tonnes**.

	Bacs jaunes	PAV Verre	PAV papier	PAV emballages	Biflux	Total	Evolution
tonnages entrants	11 412	1 668	595	2 190	3 954	19 817	8%
Refus de tri	2 620			487	511	3 617	19%
tonnages valorisés	8 792	1 668	595	1 703	3 443	16 200	
Taux de valorisation	77%	100%	100%	78%	87%	82%	stable

3. Matériaux obtenus après le tri

La chaîne de tri est constituée de plusieurs étapes de tri mécanique ou manuel, qui se succèdent pour permettre la séparation des différentes matières recyclables : papier, carton, plastique dense (PEHD*), plastique fin (PET*) transparent et coloré, briques alimentaires, cartonnettes, aluminium et acier... avant leur acheminement vers les filières qui assureront leur valorisation et leur transformation en de nouveaux produits.



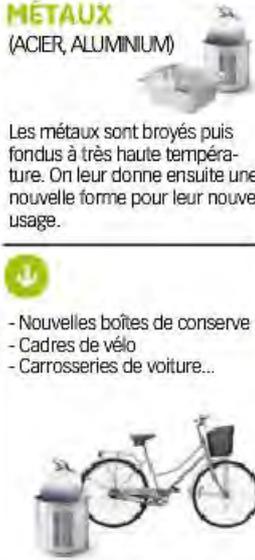
*Les Polyéthylène Téréphtalate (PET) (*bouteilles transparentes*) sont transparents, résistants aux chocs, de faibles poids, imperméables à l'eau, aux gaz et aux arômes

*Les Polyéthylène Haute Densité (PEHD) (*flacons et bouteilles opaques*) sont opaques ou translucides, rigides, résistants aux chocs, étanches, imperméables aux corps gras et résistants aux produits chimiques

4. Recyclage des matériaux (Source : site internet SUEZ : <http://sitamed.fr>)

11 QUE DEVIENNENT LES MATIÈRES TRIÉES?

MÉTAUX (ACIER, ALUMINIUM)



Les métaux sont broyés puis fondus à très haute température. On leur donne ensuite une nouvelle forme pour leur nouvel usage.

↓

- Nouvelles boîtes de conserve
- Cadres de vélo
- Carrosseries de voiture...

PLASTIQUES TRANSPARENTS (PET)



Le PET, majoritairement issu des bouteilles plastiques, est d'abord lavé, puis broyé finement pour fabriquer des paillettes de plastique. Les paillettes sont ensuite fondues pour prendre une nouvelle forme.

↓

- Nouvelles bouteilles plastiques
- Rembourrage de couette
- Vêtements en polaire

PLASTIQUES TRANSPARENTS (PET)



Le PEHD, majoritairement issu des flacons plastiques (lessive, shampoing, etc.) est lavé, puis fondu et moulé sous forme de granulés qui entrent dans la composition de nouveaux produits.

↓

- Tuyaux
- Sols de gymnase
- Arrosoirs
- Bancs publics

PAPIERS CARTONS

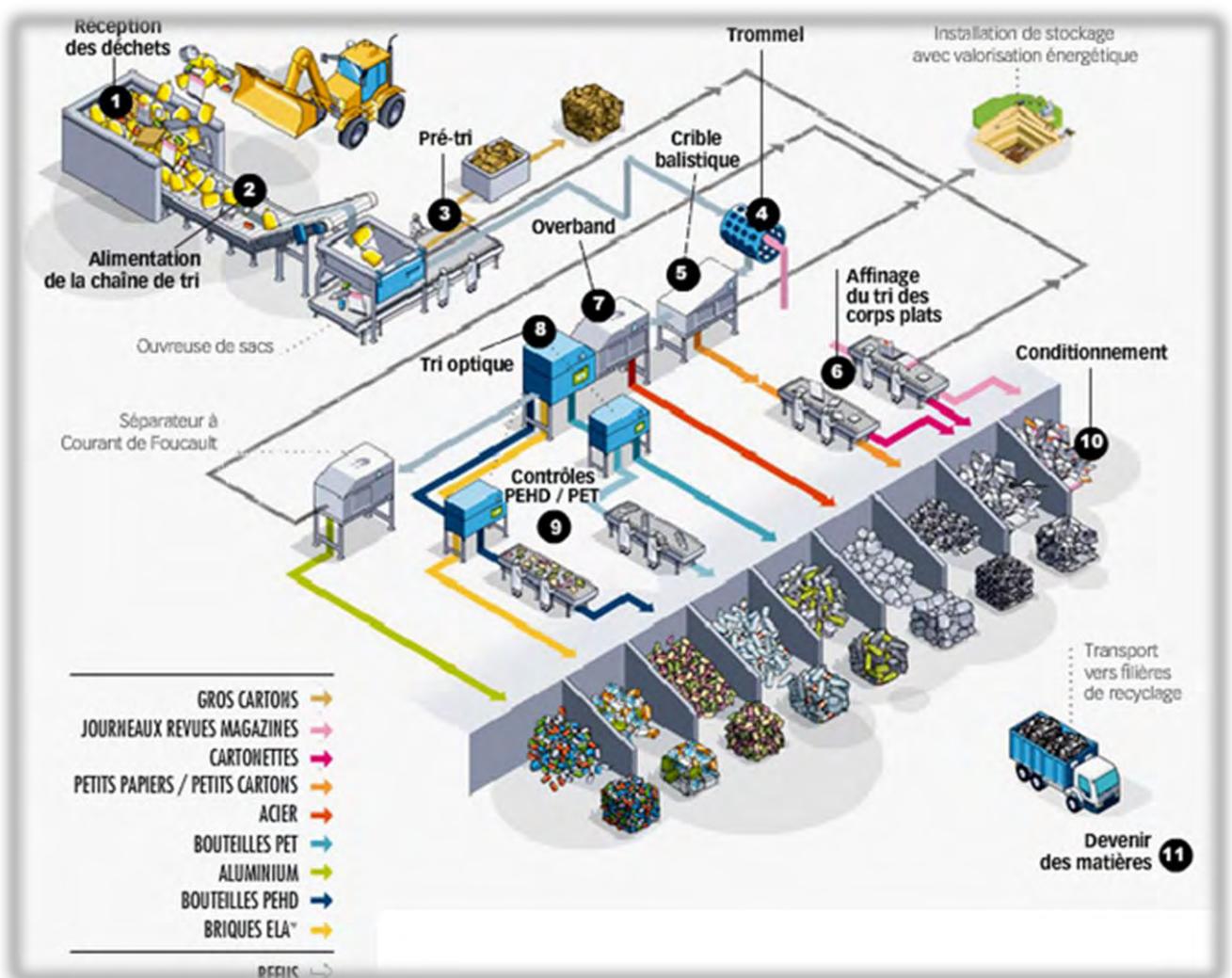


Les papiers et les cartons sont lavés pour enlever l'encre, broyés puis transformés en pâte qui servira à la fabrication de nouveaux produits.

↓

- Papier recyclé
- Boîtes en carton
- Boîtes à oeufs

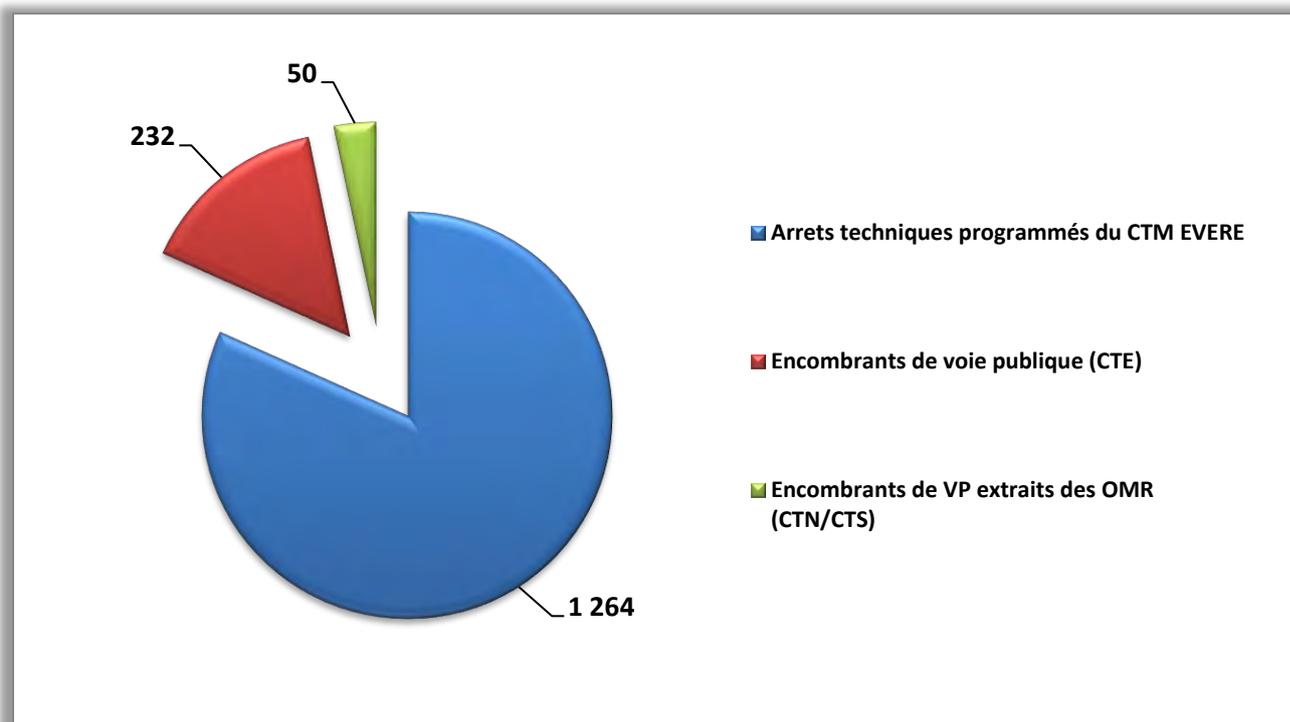
5. Process du centre de tri du Jas de Rhône (Source : site internet SUEZ : <http://sitamed.fr>)



C. LE STOCKAGE DES DECHETS NON VALORISABLES

Une partie des déchets non valorisables, **les refus**, doit être enfouie en centre de stockage. 2 centres de stockage des déchets reçoivent une partie des refus du territoire de Marseille-Provence

- ✦ **Le centre de stockage des déchets des Cadeneaux**, situé sur la commune des Pennes Mirabeau, a reçu **1 546 tonnes** de déchets répartis comme suit :
 - ✓ **1 264 t** d'ordures ménagères à la suite des arrêts techniques programmés par le centre de traitement multifilières EVERE ;
 - ✓ **232 t** d'encombrants de voie publique de la zone ouest du centre de transfert d'Ensuès-la-Redonne ;
 - ✓ **50 t** d'encombrants extraits des ordures ménagères sur les centres de transfert nord et sud.



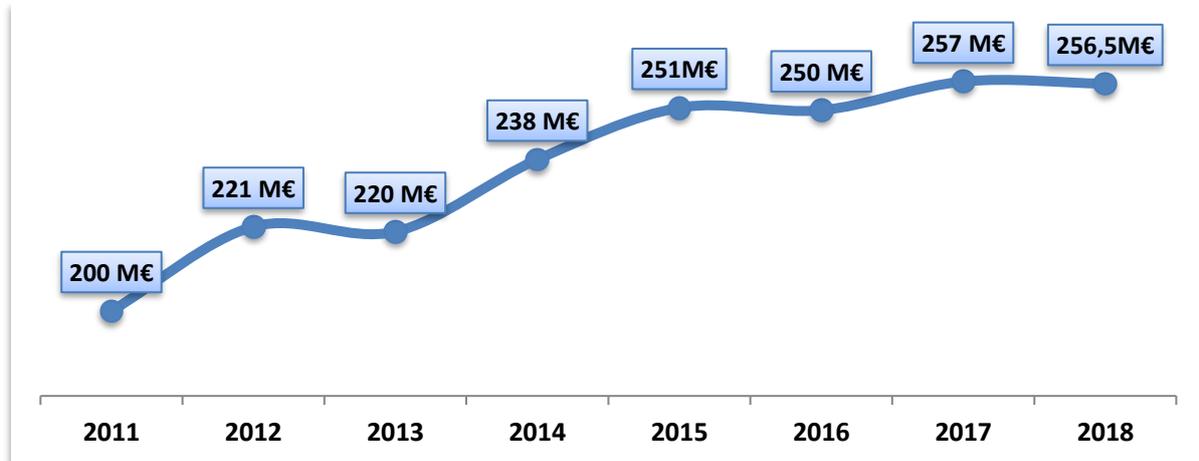
- ✓ **Le centre de stockage des déchets de Septèmes-les-Vallons** a reçu **4 463 tonnes** de refus de la plateforme de tri de la Millière;



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LE BUDGET ANNEXE COLLECTE

L'administration communautaire a mis en place un budget annexe collecte le 1er janvier 2011. Le prix du service de collecte et d'élimination des déchets comprend les coûts de la collecte, du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Le budget annexe collecte 2018 s'élève à **256,5 M€**, soit une diminution de **0,2%** par rapport à 2017.

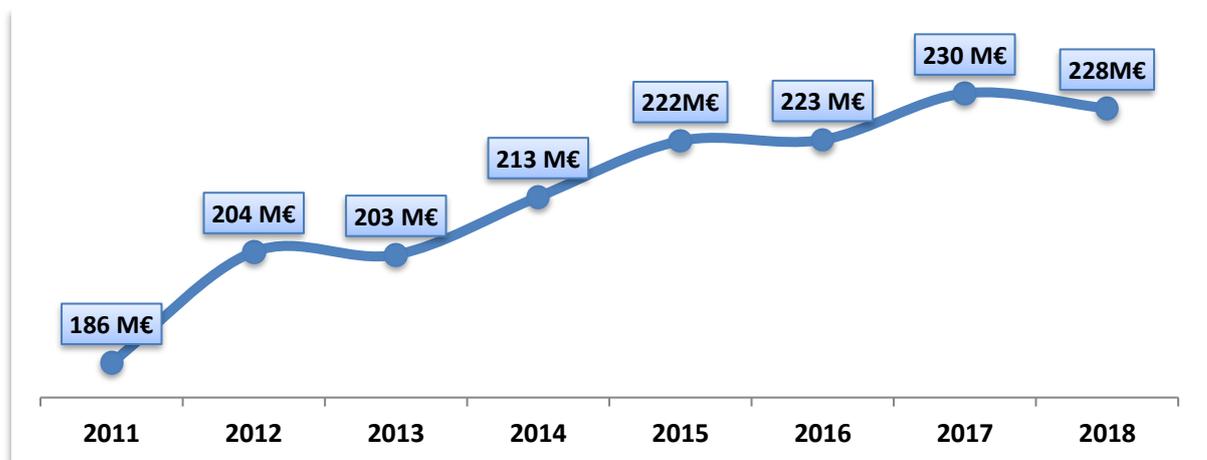


a) LES DEPENSES

1. Les dépenses de fonctionnement

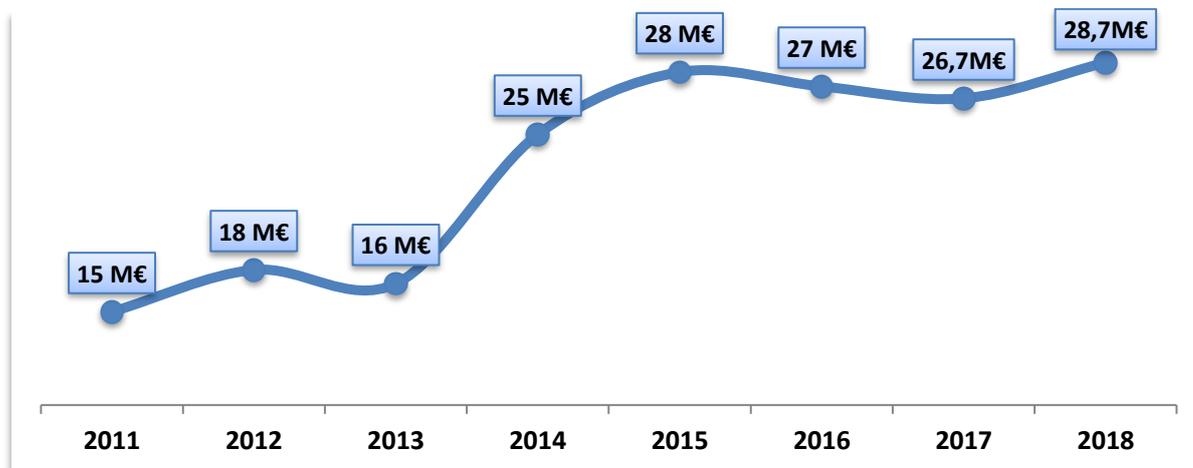
Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget annexe collecte 2018 s'élèvent à **228M€** (-1,1% par rapport à 2017). Les dépenses de personnel (**72M€**) (+0,4%), représentent **32%** des dépenses de fonctionnement. Les dépenses liées au traitement des ordures ménagères par le centre de traitement multifilières EVERE de Fos-sur-Mer (redevances et taxes) s'élèvent à **60,6M€** en 2018, soit près de **27%** des dépenses de fonctionnement.

Pour le reste, les contrats de prestations de services pour la collecte des OMR représentent **11%** des dépenses de fonctionnement, le transfert des OMR **6,5%**, la collecte des déchets propres et secs **4%**, les déchèteries **4,1 %**, le traitement des déchets propres et secs **1%**, les plateformes **2,3%** et la gestion de la réhabilitation du CSD La Crau **3,2%**.



2. Les dépenses d'investissement

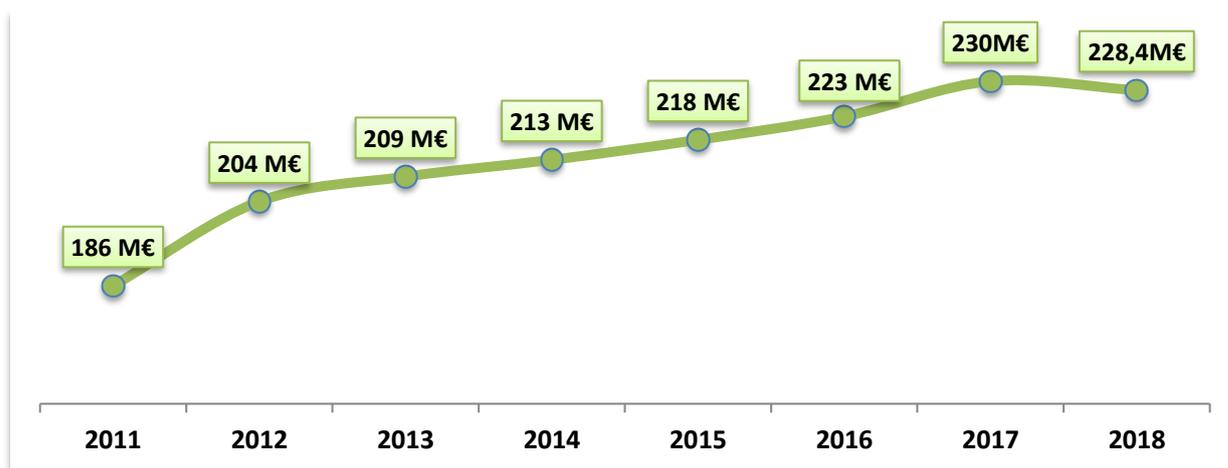
Les dépenses d'investissement augmentent de 7,3% et s'élèvent à 28,7M€ au titre de l'année 2018, soit 11% du budget collecte. Ces dépenses d'investissement se déclinent en dépenses d'équipement (19,8M€) et dépenses financières (8,8M€) (Remboursement de prêts).



b) LES RECETTES

1. Les recettes de fonctionnement

Au titre de l'année 2018, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 228,4M€ (-1%). 91% des recettes de fonctionnement sont composées de taxes et redevances. La TEOM représente 95% de ces taxes, la redevance spéciale 4% et les recettes liées aux apports des professionnels en plateformes de tri, 1%.



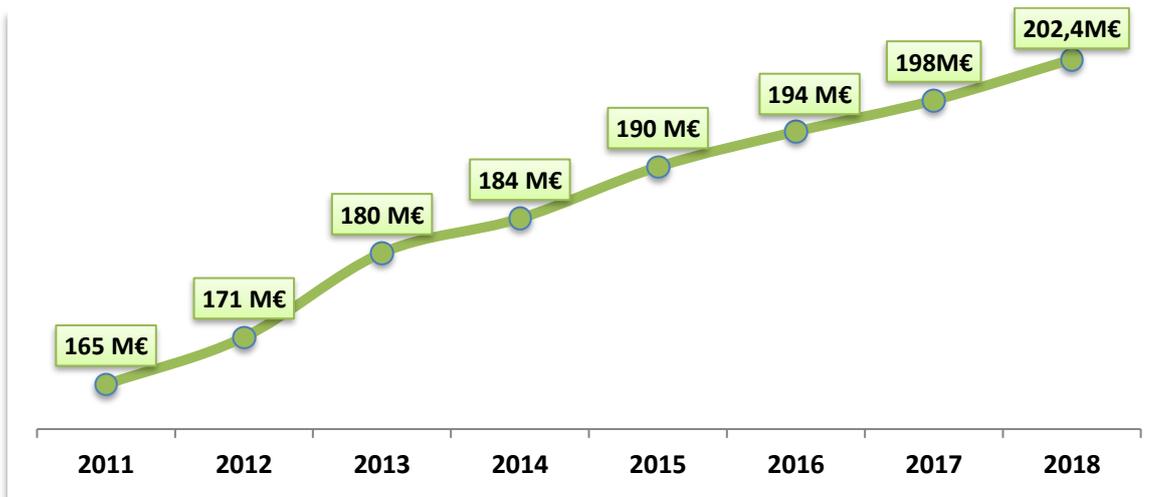
1.1. La T.E.O.M.

Le service public de la collecte et du traitement des déchets est essentiellement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) qui représente près de 89% des recettes de fonctionnement.

Le produit de la TEOM a atteint **202,5M€** en 2018, soit une évolution de **2,4%** par rapport à 2017.

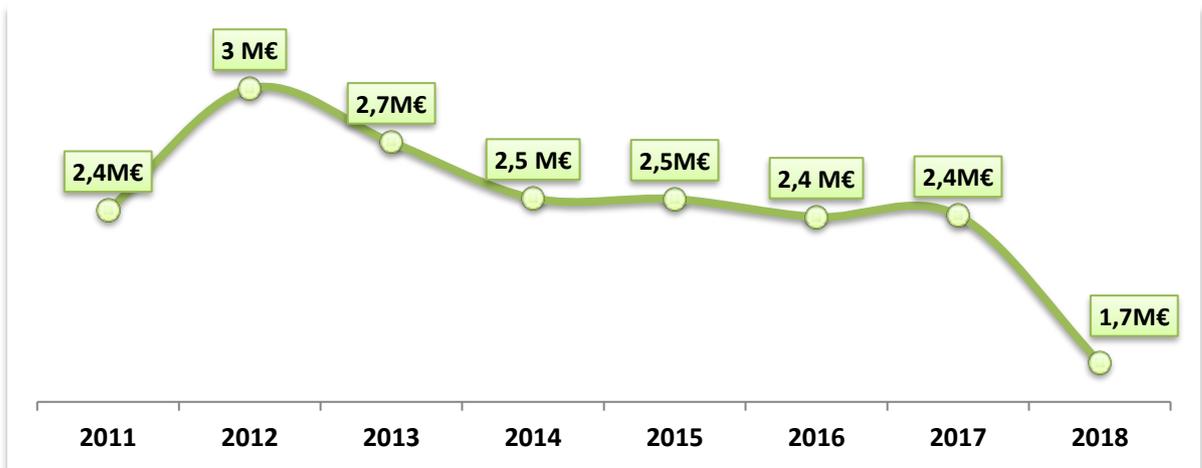
Au 01 janvier 2015, trois zones ont été créées en fonction du service rendu :

- ✓ **Zone A** : sept ou six jours de collectes par semaine avec repasse ; collecte de nuit ; collecte des encombrants supérieure à trois fois par semaine avec rendez-vous. Le taux d'imposition est de 18,10%.
- ✓ **Zone B** : mixité de trois et six fréquences de collectes par semaine, collecte déchets verts et collecte encombrants à la demande. Le taux d'imposition est de 11,50%.
- ✓ **Zone C** : mixité de deux et six fréquences de collectes par semaine. Le taux d'imposition est de 9,50%.



1.2. La redevance spéciale des professionnels sur plateformes de tri

En 2018, l'activité des plateformes de tri a généré **1,7M€** de recettes.



1.3. La redevance spéciale des commerçants

Les producteurs de déchets non ménagers tels que les commerçants, artisans, professionnels divers (activité de service, établissements hospitaliers, scolaires ou sportifs, administrations) sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Cependant, ces déchets non ménagers appelés **déchets assimilés** peuvent être pris en charge de façon facultative par la commune ou leur groupement conformément à l'article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cas, la collectivité devra conformément à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoir pour ce service un financement spécifique : **la redevance spéciale**.

Le Territoire Marseille Provence peut prendre en charge la collecte et l'évacuation des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères

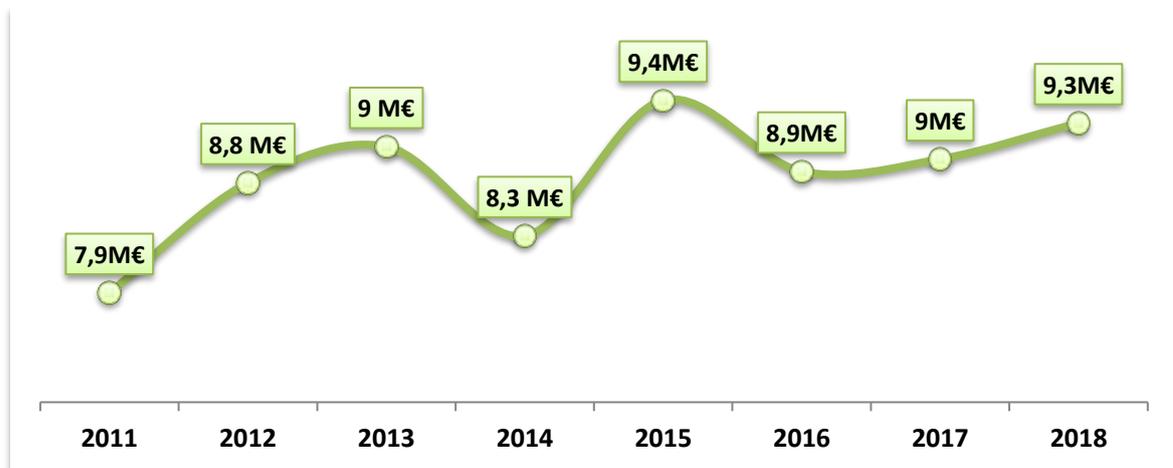
Le montant de la Redevance Spéciale est calculé en appliquant la formule :

$$\text{(Coût au m3 du Traitement des OM)} \times \text{(nombre de m3 à enlever)}$$

Le montant obtenu constitue le montant de la Redevance Spéciale avant abattement. L'abattement lié à une franchise de 70 litres/j soit 420 litres hebdomadaires est appliqué sur la base de la tarification des ordures ménagères résiduelles.

La révision du tarif de la Redevance Spéciale est basée sur l'évolution de l'indice de révision des prix de la collecte des ordures ménagères. La révision des tarifs de la Redevance Spéciale a lieu au 1er janvier de chaque année en fonction de la variation annuelle du coût au m3 du traitement des OM.

En 2018, les contrats d'abonnement à la redevance spéciale, souscrits par les commerçants, au titre de l'enlèvement des déchets issus de l'activité professionnelle, ont généré **9,3M€**.



**les données 2014 et 2015 sont faussées en raison d'un report d'une partie des recettes de 2014 sur 2015*

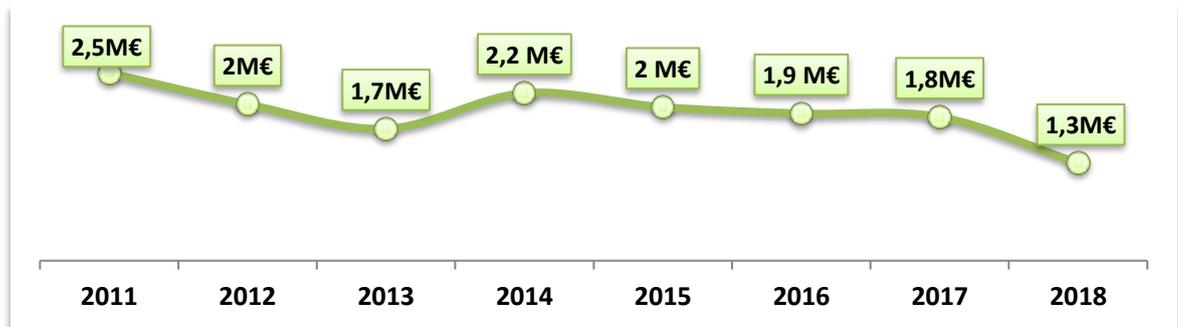
1.4. Les subventions et participations des organismes divers

Au titre de l'année 2018, le montant des subventions et soutiens financiers des divers organismes (Eco Folio, Eco Emballages, OCAD3E, ADEME, ...) s'élève à **4,8 M€**

Participations et soutiens 2018	Montant
ECO MOBILIER	726 436 €
ECODDS	9 941 €
OCAD3E	153 120 €
CONTRAT ECO EMBALLAGE	71 662 €
REGION PROVENCE ALPES COTE D AZ	16 100 €
SOUTIENS ELIMINATION	3 728 451 €
SUBVENTION ADEME Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire	135 000 €
Total général	4 840 710 €

1.5. Les ventes de matériaux

Les ventes de papiers et matériaux issus des collectes séparatives ont généré **1,3M€** de recettes en 2018.

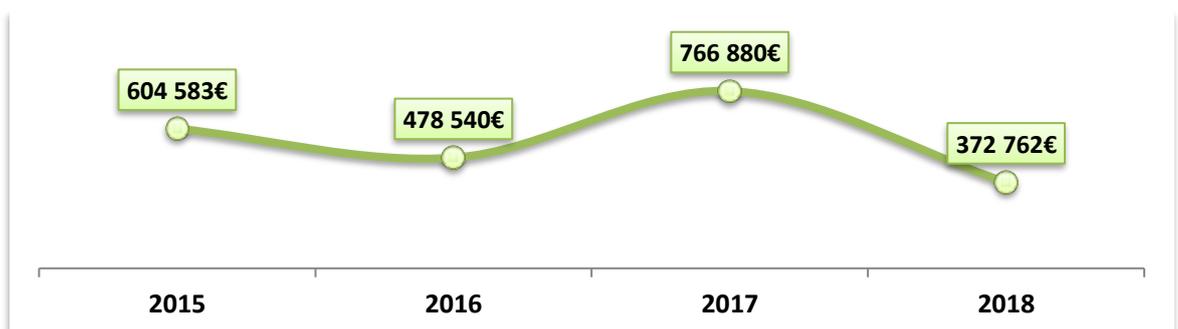


1.6. Le Biogaz

233 puits de captage et de collecte du biogaz sont en service sur l'ensemble du site du CSD La Crau pour sa valorisation et le traitement des lixiviats.

Un contrat de Délégation de Service Public relatif à la gestion de l'unité de valorisation énergétique de biogaz et le traitement des lixiviats, a été notifié en janvier 2012 pour une durée de 17 ans à La Crau Energie Verte. L'arrêté préfectoral, portant prescriptions complémentaires pour la mise en service d'une centrale de valorisation du biogaz dans le cadre de la surveillance et du suivi environnemental a été obtenu le 23 décembre 2013.

L'installation de production électrique et l'unité de traitement des lixiviats avec les modules NUCLEOS a été inaugurée en 2015. Le montant de la redevance perçue dans le cadre de l'exploitation a été de **372 762 €** en 2018.



B. LES COÛTS

Le territoire Marseille Provence s'est engagé dès 2010 avec l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (A.D.E.M.E.) dans une démarche de réduction des déchets ménagers et assimilés mais aussi dans une méthode analytique de calcul des coûts : la **méthode ComptaCoûts**.

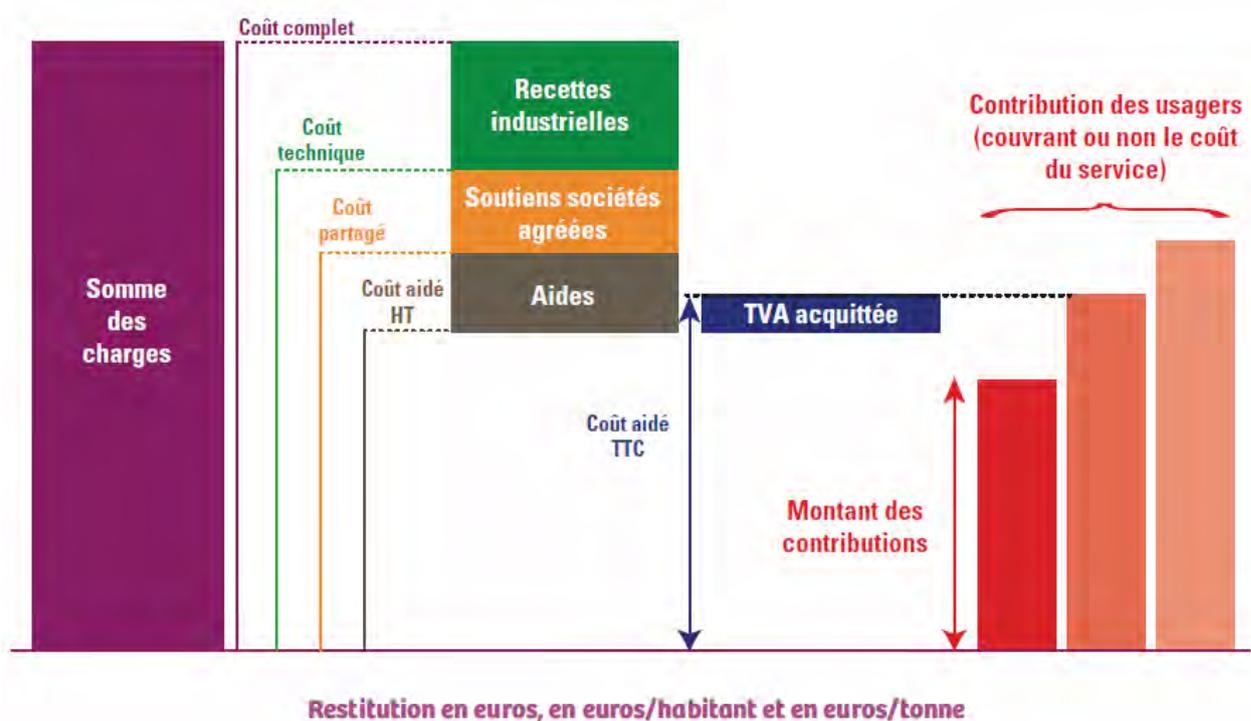
Ainsi, le territoire Marseille Provence réalise depuis 2011 la **matrice financière des coûts ADEME**. Cet outil permet d'homogénéiser les pratiques comptables entre les différentes collectivités locales qui peuvent ainsi comparer leurs coûts de gestion du service public d'élimination des déchets ménagers.

Les indicateurs financiers du rapport annuel intègrent les résultats de la matrice des coûts 2018 de la collectivité.

a) LES DIFFERENTS TYPES DE COÛTS

La matrice des coûts permet de calculer différents coûts qui peuvent être restitués en €/tonne et €/habitant

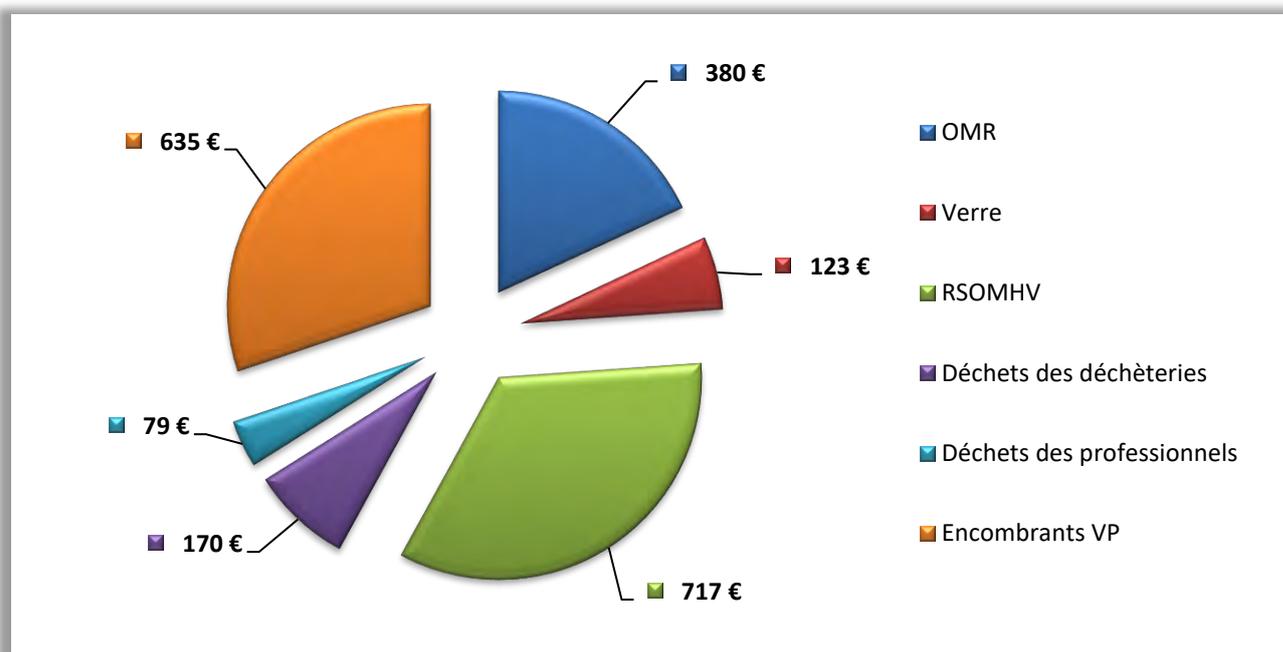
- **Le coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;
- **Le coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...);
- **Le coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;
- **Le coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- **Le coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée ;



b) COÛTS COMPLETS (HT)

1. Coûts complets à la tonne

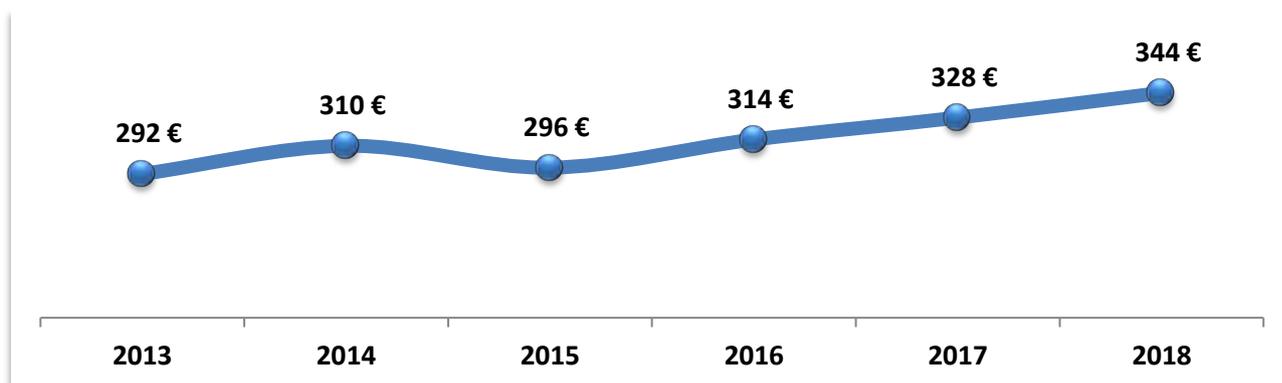
1.1. Coûts complets à la tonne des différents flux



1.2. Coûts complets à la tonne en €HT des différents flux par étapes techniques

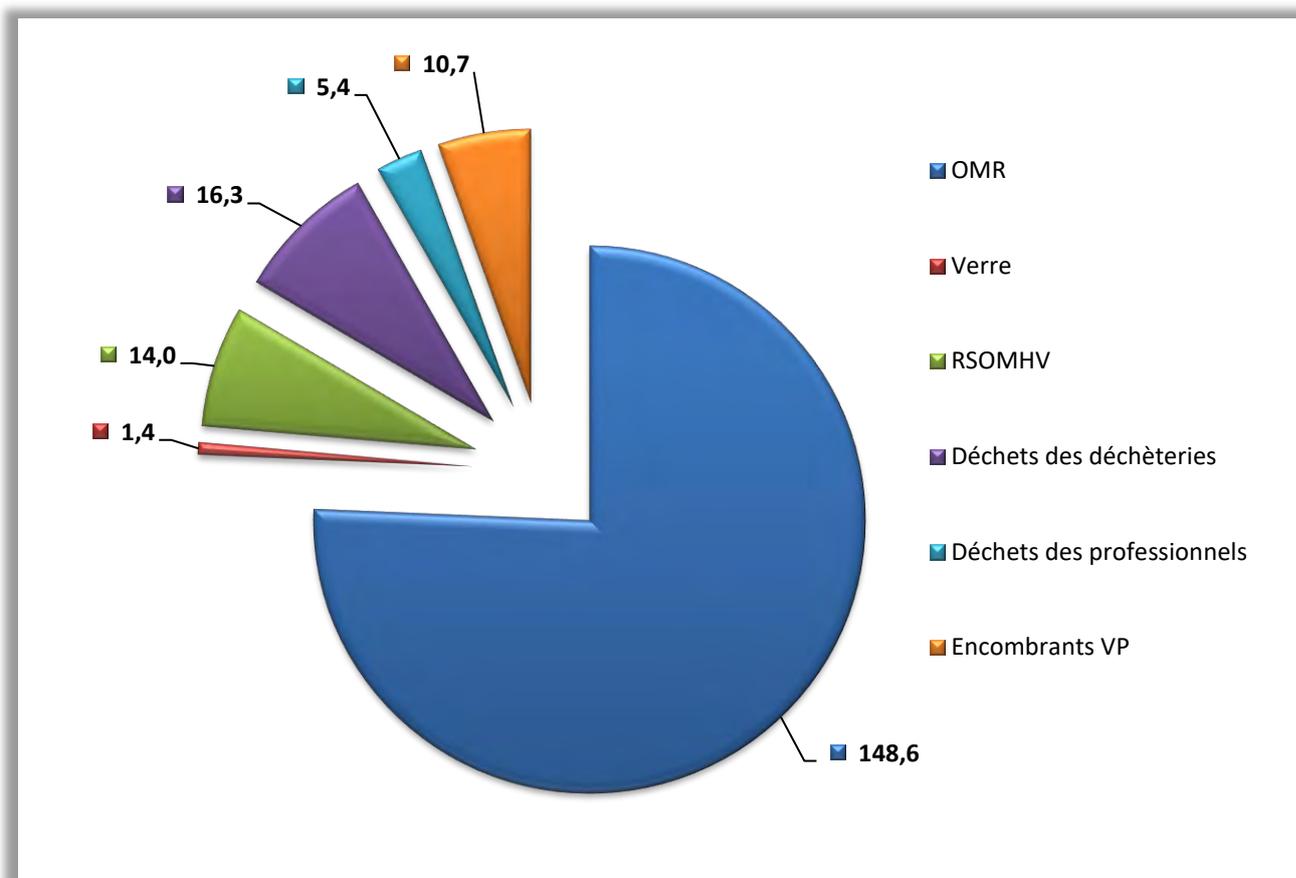
Année 2017 COÛTS COMPLETS A LA TONNE des différents flux par étapes techniques		Flux de déchets												Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM	RSOMHV	Recyclables secs des OM hors verre				Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels en plateformes	Encombrants de Voie Publique	Gestion du Passif (CSD La Crau)	
						Bacs jaunes en PâP	Papiers	Emballages	BF (emballages, papiers)					
Fonctionnelles	Charges de structure	9,96 €	2,91 €	104,28 €	161,65 €	286,29 €	8,21 €	12,60 €	7,21 €	28,75 €	5,32 €	36,82 €	- €	19,38 €
	Communication	0,48 €	1,46 €	2,64 €	3,30 €	1,50 €	5,23 €	8,03 €	4,38 €	- €	- €	- €	- €	0,46 €
	TOTAL Fonctionnelles	10 €	4 €	107 €	165 €	288 €	13 €	21 €	12 €	29 €	5 €	37 €	- €	20 €
Techniques	Prévention	0,16 €	0,48 €	0,87 €	1,09 €	0,50 €	1,73 €	2,66 €	1,45 €	- €	- €	- €	- €	0,15 €
	Pré-collecte	10,39 €	80,68 €	72,18 €	67,37 €	26,15 €	104,12 €	158,48 €	107,37 €	- €	- €	- €	- €	10,72 €
	Collecte	183,72 €	36,27 €	249,77 €	370,60 €	630,23 €	38,49 €	32,70 €	74,28 €	46,68 €	- €	524,17 €	- €	158,48 €
	TOTAL Collecte et pré-collecte	194 €	117 €	322 €	438 €	656 €	143 €	191 €	182 €	47 €	- €	524 €	- €	169 €
	Transfert/Transport	34,01 €	0,89 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	22,72 €
	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	72,78 €	113,47 €	133,20 €	3,76 €	136,99 €	134,97 €	93,43 €	74,13 €	74,40 €	- €	29,83 €
	Stockage des déchets non dangereux (ISDND)	0,27 €	- €	0,32 €	0,51 €	0,57 €	- €	0,66 €	0,38 €	- €	- €	- €	- €	7,78 €
	[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie	140,84 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	94,08 €
	TOTAL Traitement des déchets non dangereux	175 €	1 €	72 €	113 €	133 €	4 €	136 €	135 €	93 €	74 €	74 €	- €	154 €
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1,42 €	- €	- €	- €	0,23 €
TOTAL Techniques	369 €	118 €	395 €	552 €	789 €	148 €	330 €	318 €	142 €	74 €	599 €	- €	324 €	
TOTAL Charges	380 €	123 €	502 €	717 €	1 077 €	162 €	351 €	329 €	170 €	79 €	635 €	- €	344 €	

1.3. Evolution des coûts complets à la tonne en €HT tous flux



2. Coûts complets par habitant

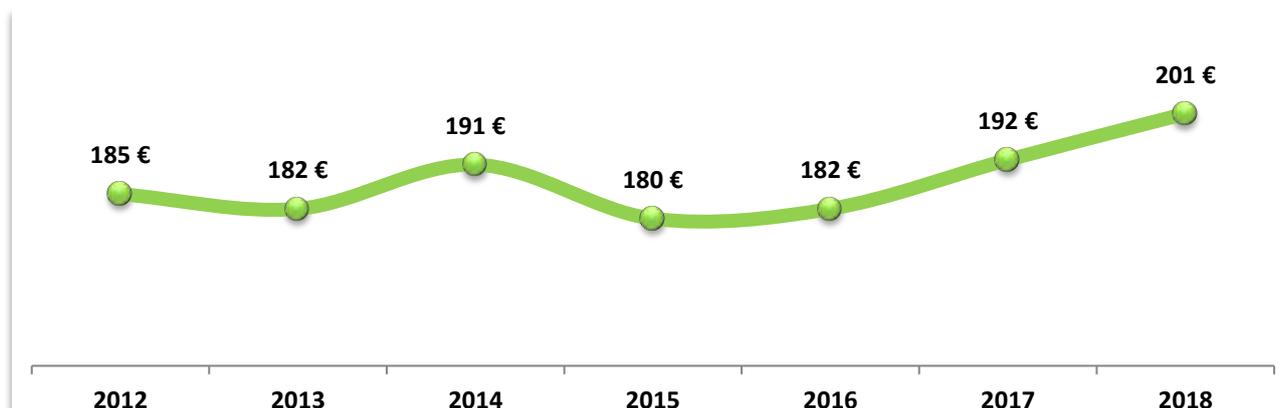
2.1. Coûts complets (HT) par habitant des différents flux



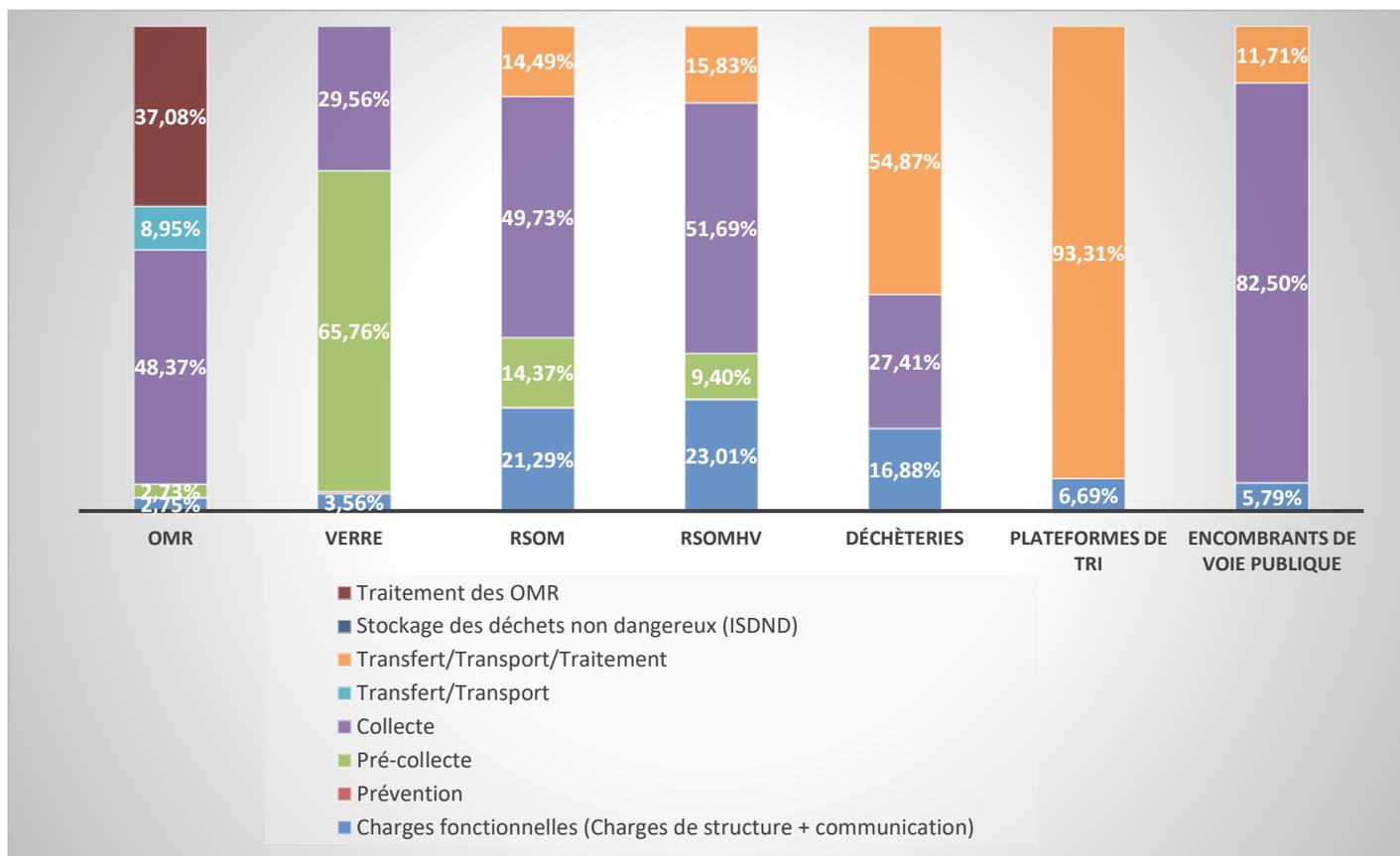
2.2. Coûts complets €HT par habitant des différents flux par étapes techniques

Année 2017		Flux de déchets												Total	
		COUTS COMPLETS PAR HABITANTS des différents flux par étapes techniques											Total		
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM	RSOMHV	Recyclables secs des OM hors verre			Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels en plateformes	Encombrants de Voie Publique	Gestion du Passif (CSD La Crau)			
				Ventilation par flux de déchets											
					Bacs jaunes en P&P	Papiers	Emballages	BF (emballages, papiers)							
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	3,9€	0,0€	3,2€	3,2€	3,1€	0,0€	0,0€	2,8€	0,4€	0,6€	0,5€	11,3€	
		Communication	0,2€	0,0€	0,1€	0,1€	0,0€	0,0€	0,0€	-€	-€	-€	-€	0,3€	
		TOTAL Fonctionnelles	4€	0€	3€	3€	3€	0€	0€	3€	0€	1€	1€	12€	
	Techniques	Prévention	0,1€	0,0€	0,0€	0,0€	0,0€	0,0€	0,0€	-€	-€	-€	-€	0,1€	
		Pré-collecte	4,1€	0,9€	2,2€	1,3€	0,3€	0,3€	0,4€	-€	-€	-€	-€	6,3€	
		Collecte	71,9€	0,4€	7,7€	7,3€	6,8€	0,1€	0,3€	4,5€	-€	8,8€	-€	92,8€	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	76€	1€	10€	9€	7€	0€	1€	4€	-€	9€	-€	99€	
		Transfert/Transport	13,3€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	13,3€
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	-€	0,0€	2,2€	2,2€	1,4€	0,0€	0,3€	0,5€	9,0€	5,0€	1,3€	-€	17,5€
		Stockage des déchets non dangereux (ISDND)	0,1€	-€	0,0€	0,0€	0,0€	-€	0,0€	-€	-€	-€	-€	4,5€	4,6€
		[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie	55,1€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	55,1€
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	69€	0€	2€	2€	1€	0€	0€	9€	5€	1€	4€	90€	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	0,1€	-€	-€	-€	0,1€
		TOTAL Techniques	145€	1€	12€	11€	9€	0€	1€	14€	16,3€	5,4€	10,7€	4€	190€
		TOTAL Charges	148,6€	1,4€	15,4€	14,0€	11,6€	0,5€	0,7€	1,2€	16,3€	5,4€	10,7€	5,0€	201€

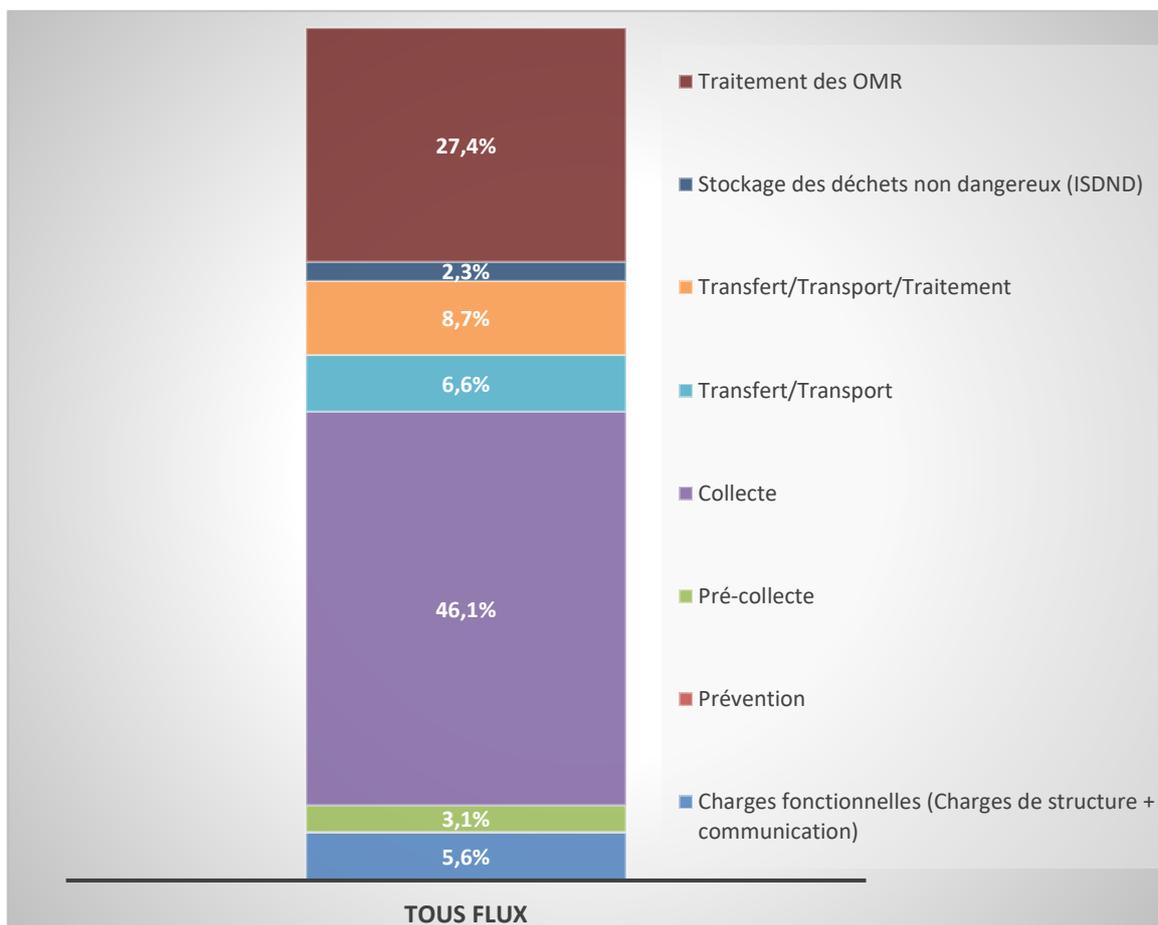
2.3. Evolution des coûts complets par habitant en €HT tous flux



3. Décomposition du cout complet en €HT des différents flux par étapes techniques



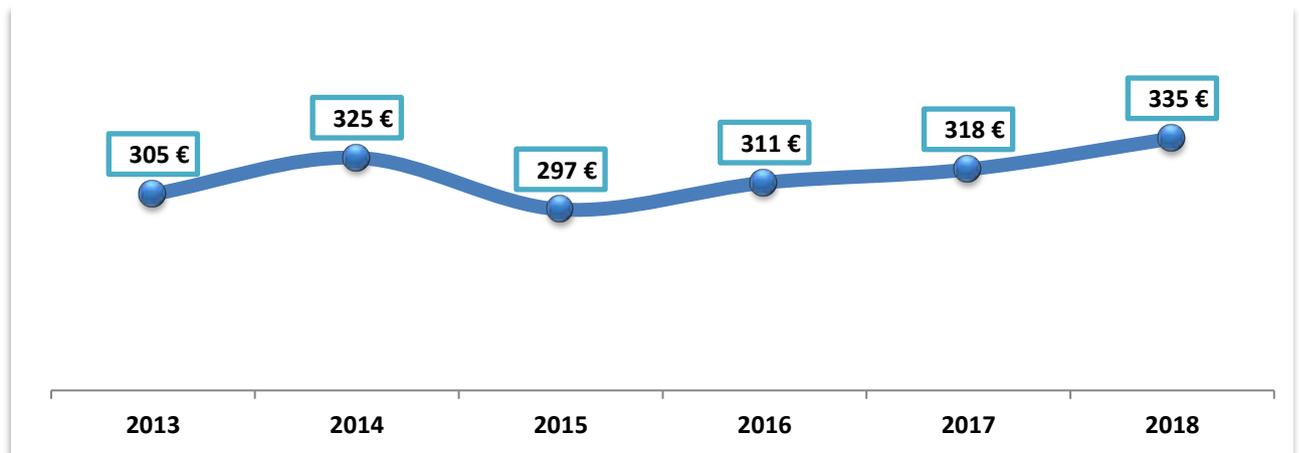
3.1. Décomposition globale du cout complet tous flux confondus par étapes techniques



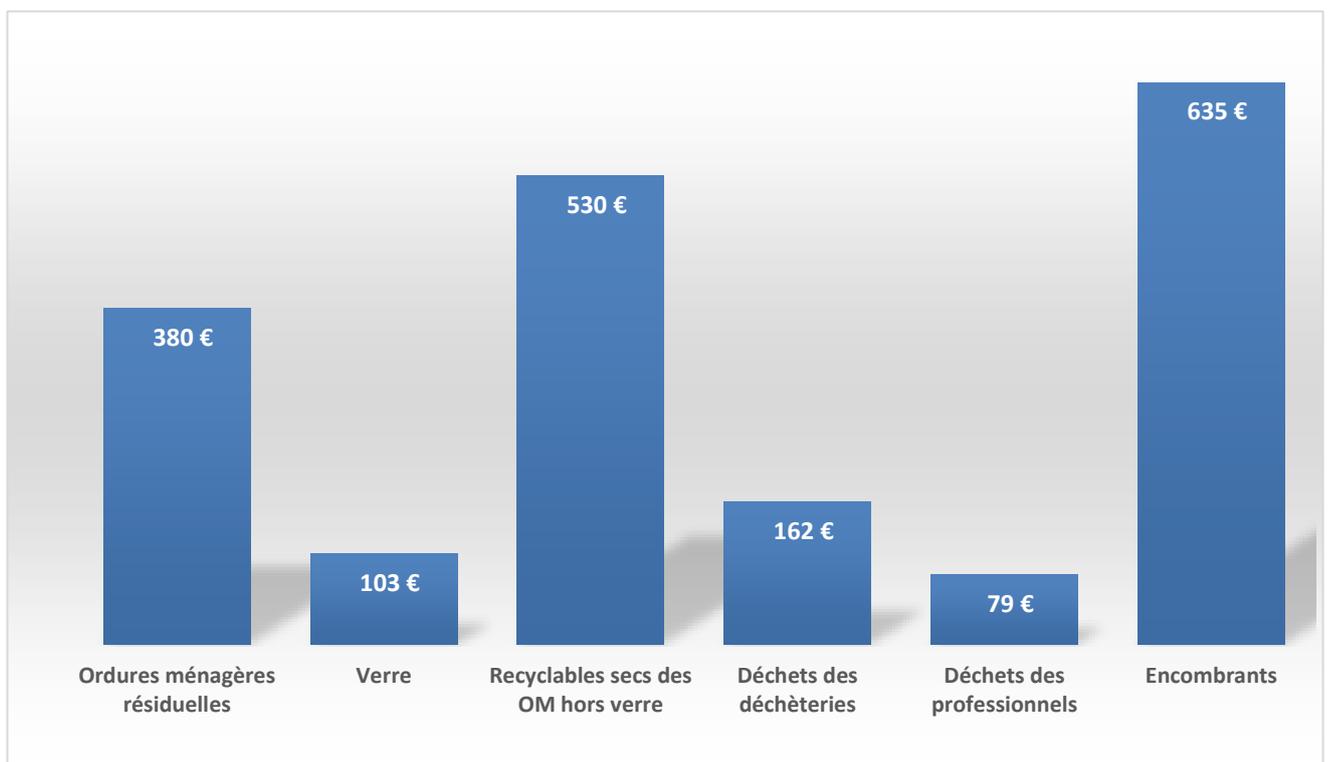
c) COÛTS AIDES (HT)

4. Coûts aidés à la tonne

4.1. Coûts aidés à la tonne tous flux confondus

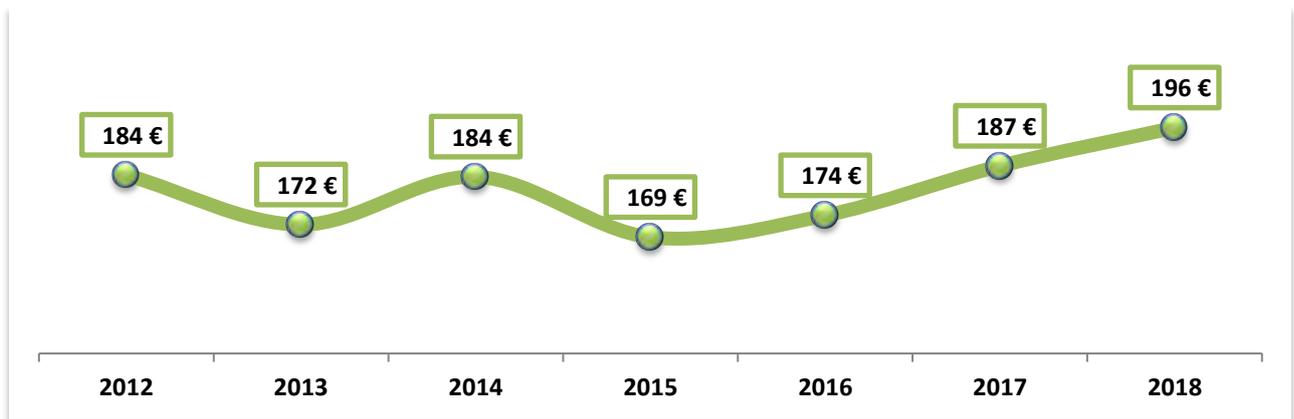


4.2. Coûts aidés à la tonne et par flux

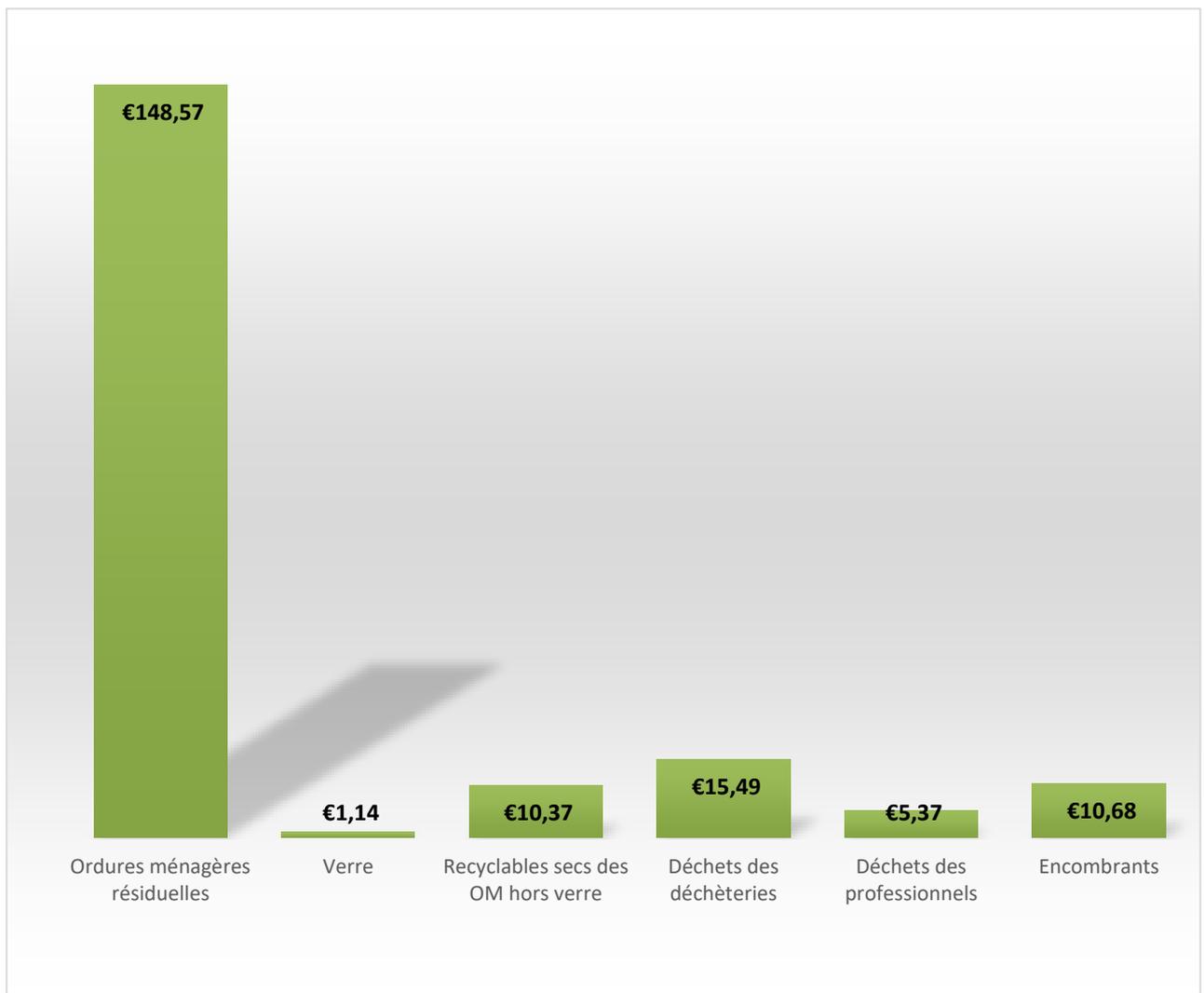


5. Coûts aidés par habitant

5.1. Coûts aidés par habitant tous flux confondus



5.2. Coûts aidés par habitant et par flux



Depuis 2013, les calculs de couts sont obtenus à partir des règles de calcul définies par la méthode de comptabilité analytique ComptaCoûts de l'A.D.E.M.E.. Aussi, les comparaisons avec les années antérieures dont les chiffres ont été obtenus à partir de règles de gestion différentes, sont peu pertinentes.

La méthode ComptaCoûts ne prend pas en compte les charges et produits qui ne concernent pas les conditions normales et courantes du fonctionnement de la collectivité (charges et produits exceptionnels) comme :

- Les charges et recettes exceptionnelles (frais de contentieux, frais de justice, pénalités marchés, la part du budget général contribuant au financement du service déchets, protocoles financiers suite à litiges...)
- Les charges et remboursements d'assurance liés à un sinistre important (incendie, inondation) ;
- Les immobilisations de l'année, mais seulement les amortissements de l'année ;
- Le remboursement de capital mais seulement les charges d'intérêt d'emprunt.

Les coûts de collecte et de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles restent notamment élevés du fait :

- ✓ des quantités importantes collectées annuellement et de l'offre de service mise en place au profit des ménages du territoire avec des fréquences élevées (C6, C7)
- ✓ des modes de traitement (valorisation matière et incinération) qui permettent une grande valorisation des déchets et ainsi une faible pollution des sols liées aux faibles quantités de déchets enfouis.

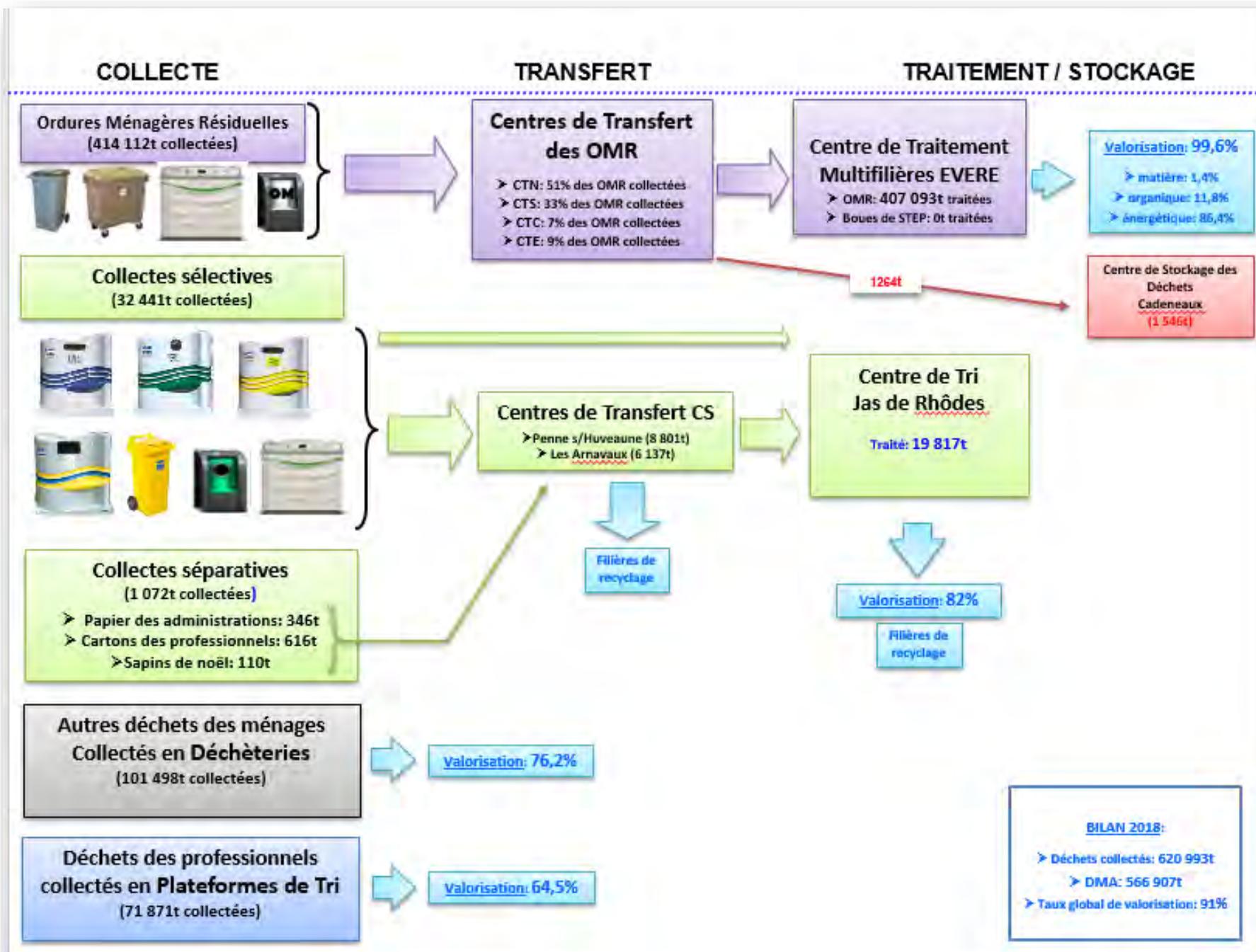
Les coûts élevés des collectes sélectives en porte à porte résultent, d'une part, de l'insuffisance des tonnages collectés, particulièrement sur certains secteurs géographiques du territoire communautaire et sur certains flux et d'autre part, du fait de la composition même des déchets d'emballages, de faible densité, ce qui augmente les coûts ramenés à la tonne.

Toutefois, dans un souci de promotion de la culture de tri des déchets auprès des habitants, le territoire de Marseille-Provence a souhaité développer parallèlement les deux modes de collecte en Porte à porte et en points d'apport volontaire.

ANNEXES

1. Schéma de synthèse des flux par opérations
2. Tableau de synthèse des flux collectés par arrondissements et communes
3. Modes de gestion 2018
4. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises en 2018

Annexe 1 : Schéma de synthèse des flux par opérations



Annexe 2 : Tableau de synthèse des flux collectés par communes

Communes/ Arrondissements	Population	OMR	Emballage s PâP	Verre PAV	Papier PAV	Emballage s PAV	Bi-Flux PAV	Déchèteries	Collectes séparatives (papiers, cartons, sapins)	Plateformes	
Marseille 1er Arrondissement	40 346	25 196		664			462				26 321
Marseille 2e Arrondissement	24 508	10 075		311			257				10 643
Marseille 3e Arrondissement	47 694	34 222		145			232				34 600
Marseille 4e Arrondissement	48 132	16 499		544			688				17 731
Marseille 5e Arrondissement	46 781	13 838		616			678				15 132
Marseille 6e Arrondissement	42 889	15 737		803			837				17 377
Marseille 7e Arrondissement	35 098	12 450		675			618				13 742
Marseille 8e Arrondissement	79 924	31 154	1 328	1 228	597	328	0				34 636
Marseille 9e Arrondissement	73 778	22 995	1 209	790	397	258	0	7 279			32 928
Marseille 10e Arrondissement	55 730	19 012	458	385	237	176	0	18 939			39 205
Marseille 11e Arrondissement	57 313	22 169	630	512	269	170	0	12 945			36 695
Marseille 12e Arrondissement	61 040	18 368	1 259	657	241	167	0				20 692
Marseille 13e Arrondissement	91 906	28 733	1 016	597	208	138	0	15 924			46 617
Marseille 14e Arrondissement	62 181	18 856	303	162	49	34	67				19 470
Marseille 15e Arrondissement	77 923	18 946	259	157	79	59	42	5 391			24 933
Marseille 16e Arrondissement	16 392	6 527	125	158	66	49	20				6 945
Total Marseille	861 635	314 778	6 586	8 403	2 143	1 378	3 902	60 477			397 667
Allauch	21 332	7 457	406	282	124	97					8 367
Carnoux-en-Provence	6 615	2 921	231	158	30	37					3 376
Carry-le-Rouet	5 891	2 974	290	158	49	7		2 267			5 745
Cassis	7 221	4 496	229	211	47	39		3 431			8 453
Ceyreste	4 489	1 724	148	105	20	11					2 008
Châteauneuf-les-Martigues	15 057	6 024	537	211	43	38		3 275			10 129
Ensuès-la-Redonne	5 467	2 241	114	102	26	23		2 171			4 677
Gémenos	6 387	2 541	165	186	47	54		3 190			6 183
Gignac-la-Nerthe	9 063	3 404	334	134	37	28		2 897			6 833
La Ciotat	35 580	16 718	938	661	213	85		7 742			26 358
Le Rove	4 777	1 810	100	86	26	21		1 656			3 699
Marignane	33 929	14 656	691	308	126	83		6 084			21 947
Plan-de-Cuques	10 464	3 282	0	162	122	86					3 652
Roquefort-la-Bédoule	5 528	1 941	142	112	35	33		2 796			5 058
Sausset Les Pins	7 624	2 876	192	207	63	53		2 629			6 020
Septèmes-les-Vallons	10 721	3 654	110	147	94	56					4 062
Saint-Victoret	6 550	3 266	198	92	29	0		2 884			6 468
Total communes	196 695	81 984	4 825	3 321	1 130	752	0	41 021			133 034
Divers		17 350									
Total CT1	1 058 330	414 112	11 412	11 725	3 273	2 130	3 902	101 498	1 072	71 871	620 993

Annexe 3 : Modes de gestion 2018

Communes/Arrondissements		Population municipale au 01/01/2018	Collecte des OMR	Collecte sélective en Porte à Porte	Collecte sélective en PAV Terre	Collecte sélective en PAV Papier	Collecte sélective en PAV Emballager	Collecte sélective en PAV Bi-flux
Marseille	1	40346	Régie					
	2	24508	Lot 3 DORICHEBOURG					
	3	47694	Lot 2 BRONZO					
	4	48132			SUEZ218386			SUEZ218386
	5	46781						
	6	42889						
	7	35098						
	8	79924						
	9	73778	Régie					
	10	55730						
	11	57313						
	12	61040						
	13	91906						
	14	62181	Lot 2 BRONZO					
	15	77923	Lot 3					
	16	16392	DERICHEBOURG					
	S/t Marseille		861 635					
Population Taux %		861 635	410 959	758 428	248 500	257 500	264 991	
S/t Régie		632 937	410 959	0	0	0	0	
Taux sélective (pp)		73%	100%	0%	0%	0%	0%	
S/t Prestataire		228 698	0	758 428	248 500	257 500	264 991	
Taux prestataire		27%	0%	100%	100%	100%	100%	

Communes		Population municipale au 01/01/2018	Collecte des OMR	Collecte sélective en Porte à Porte	Collecte sélective en PAV Terre	Collecte sélective en PAV JRM	Collecte sélective en PAV Emballager	Collecte sélective en PAV Bi-flux
6 Communes HMRS Est	Carnoux-en-Provence	6615	ONYX					
	Carriz	7221	Régie					
	Ceyreste	4489	ONYX					
	Gémenos	6387	Régie					
	La Ciotat	35580	ONYX					
	Roquefort-la-Bédoule	5528	Régie					
S/t Communes Est		65820						
8 Communes HMRS Ouest	Garry-le-Rouet	5891						
	Châteauneuf-lès-Laval	15057	SILIM	SILIM				
	Enxau-la-Rédanne	5467						
	Gignac-la-Nerthe	9063	Régie	Régie				
	Le Raou	4777	Régie					
	Marignane	33929						
	Saint-Victoret	6550	SILIM	SILIM				
	Sausset-le-Pin	7624						
S/t Communes Ouest		88358						
3 Communes HMRS Nord	Allauch	21332		Régie				
	Plan-de-Cuques	10464						
	Septèmes-les-Vallons	10721	Régie	Régie				
	S/t Communes Nord		42517					
S/t Antennes		196 695						
Population Taux %		196 695	165 822	173 183	135 687	122 824		
S/t Régie		75 493	41 116	0	0	0		
Taux sélective (pp)		38%	25%	0%	0%	0%		
S/t Prestataire		121 202	124 706	173 183	135 687	122 824		
Taux prestataire		62%	75%	100%	100%	100%		

Population totale MPH au 01 janvier	1 058 330
--------------------------------------------	------------------

Annexe 4 : Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises en 2018

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel
EVERE	Conception, financement, réalisation, exploitation d'un ensemble de traitement des déchets comprenant une unité de traitement thermique avec valorisation énergétique	50,4 M€
SILIM STE INDUSDU LITTORAL MED	Exploitation de centres de transfert ; Collecte des résidus urbains et des déchets ménagers recyclables ; Réception transfert tri valorisation des matériaux (plateformes déchets professionnels) ; Exploitation et gestion des accès des déchèteries ;	13,4 M€
POLYCEO	Collecte des OMR et PAV	11,8M€
ONYX MEDITERRANEE	Exploitation de CT Réception transfert tri valorisation des matériaux ; Collecte des OMR ;	9M€
REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS 13	CT -Marché de traction ferroviaire	8,8M€
BRONZO	Collecte en PàP et PAV des déchets propres et secs ; Mise à disposition des caissons.	6,7M€
SITA SUD / SUEZ RV MEDITERRANEE	Exploitation des CT ; Centre de tri du JdR: Réception transfert tri valorisation des matériaux ; Exploitation de déchèteries ; CSD CADENAUX : Réception et traitement des déchets non dangereux ;	6,5M€
FORWARDIS	CT –Mise à disposition de wagons et conteneurs pour le transport ferroviaire.	1,6M€
NOE CONCEPT	collecte résidus urbains décharges sauvages ; Réception transfert tri valorisation des matériaux issus des CS	0,9M€

LEXIQUE*

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement précise que : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » est un déchet. Le déchet identifié peut faire l'objet de typologies diverses en fonction de sa nature mais également de son origine ou de son mode de collecte.

1. LES DECHETS CLASSES EN FONCTION DE LEUR NATURE

Le classement des déchets selon leur nature est dépendant du risque qu'ils font courir à l'homme ou à l'environnement. On distingue deux grandes catégories : les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

Déchets dangereux sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe I de l'article R. 541-8 du code de l'environnement. Ils peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures...), minérale (acides, boues d'hydroxydes métalliques...) ou gazeuse.

Déchets non dangereux sont définis par défaut comme ne présentant pas les caractéristiques spécifiques des déchets dangereux (déchets d'emballages en verre, déchets verts constitués de branchages d'entretien de jardin,...)

Déchets inertes sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

Les déchets inertes sont principalement issus du secteur de la construction et des travaux publics (déchets de graviers, débris de pierres, déchets de sable ou encore d'argiles).

2. LES DECHETS CLASSES EN FONCTION DE LEUR ORIGINE

Déchets municipaux regroupent l'ensemble des déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité (déchets des ménages et des activités économiques collectés selon la même voie que ceux des ménages, dits « assimilés »). Ils regroupent :

- les ordures ménagères en mélange ;
- les déchets des ménages collectés séparément ;
- les déchets d'activités économiques assimilés aux déchets des ménages ;
- les encombrants des ménages ;
- les déchets collectés en déchèteries ;
- les déchets dangereux des ménages ;
- les déchets du nettoyage (voirie, marchés...);
- les déchets de l'assainissement collectif ;
- les déchets verts des ménages et des collectivités locales.

Déchets assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des

ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets des petits commerces)

Déchets ménagers et assimilés (DMA) sont des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché... ne relèvent pas de ce périmètre.

Ordures ménagères et assimilés (OMA) sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, ... c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte.

(Ce concept a été introduit par L'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement d'ordures ménagères et assimilés).

Tableau synoptique sur la composition des déchets municipaux gérés par les collectivités locales

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA) déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
	Déchets Occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, ...	Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées (OMA)	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déchets des espaces verts publics ➤ Déchets de voirie, marchés ➤ Déchets de l'assainissement (boues d'épuration) 			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) <p>= Ordures ménagères résiduelles</p>

Déchets des activités économiques se définissent comme « tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage ». Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, secteur tertiaire, industrie). Une partie des déchets des « activités économiques » sont des déchets assimilés.

Le terme de « **Déchets industriels spéciaux** » est remplacé par celui de « **déchets dangereux des activités économiques** » et le terme de « **Déchets industriels banals** » par celui de « **déchets non dangereux des activités économiques** ».

3. PRE COLLECTE ET COLLECTE

Pré collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement (acquisition, mise en place, maintenance, lavage de bacs, colonnes, conteneurs enterrés).

Collecte se définit comme « toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. » L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement (service public d'enlèvement ou entreprise prestataire) prend en charge les déchets (levée du bac lors du passage de la benne à ordures ménagères, réception des déchets apportés par un particulier en déchèterie)

Collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique » (levée des conteneurs réceptionnant les flux de déchets de verre, de papier, d'emballage).

Collecte en porte à porte : Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

Collecte en apport volontaire : Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. (Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire).

Que ce soit en porte à porte ou en apport volontaire, le contenu du bac peut être constitué :

- Soit de **déchets en mélange** (exemple : bac à ordures ménagères résiduelles, ou bac contenant des papiers, cartons, plastiques en mélange) ;
- Soit des **déchets de même nature** (exemple : bac ne contenant que du verre).

4. PREVENTION, REEMPLOI, REUTILISATION, RECYCLAGE, VALORISATION ET ELIMINATION

Prévention se définit comme « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits »

Réemploi est une opération de prévention et se définit comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. »

Les substances, matières ou produits qui sont réemployés ne prennent pas le statut de déchet. Le nouvel usage est identique à celui pour lequel le produit a été conçu. Ces « Substances, matières ou produits » peuvent être de tout état (liquide, solide, gazeux)

Exemple : la vente d'occasion, comme le dépôt vente, les vides greniers ou encore la revente en ligne sont des opérations de réemploi.

Réutilisation se définit comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. ». L'opération de réutilisation est une opération de traitement de déchets

PREVENTION Dont REEMPLOI	COLLECTE et TRAITEMENT Dont REUTILISATION
PAS DE STATUT DE DECHET	STATUT DE DECHET

Recyclage se définit comme « toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage. »

Le recyclage comporte un ensemble d'opérations techniques plus ou moins complexes souvent précédé par une phase de collecte séparée (monomatériau ou multimatériaux), puis par une phase de tri qui constitue la première étape de la « chaîne du recyclage »

Taux de recyclage est un indicateur qui cherche à approcher la proportion dans laquelle un volume de déchets est retraité en substances, matières ou produits en substitution à d'autres substances, matières ou produits. Il est un des indicateurs qui permettent de mesurer la performance avec laquelle une structure (entreprise, collectivité locale, éco-organisme de filière REP) gère ses déchets.

Le taux de recyclage peut être calculé en raisonnant sur les **flux entrants** dans les installations de traitement, ou sur les **flux sortants**. Un taux de recyclage basé sur les « flux entrants » peut considérablement surestimer les volumes de déchets effectivement recyclés.

Valorisation se définit comme « toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. ». La valorisation est une opération de traitement de déchets. Le terme de valorisation englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique (Valorisation = valorisation matière + valorisation énergétique)

Élimination se définit comme « toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie ». L'élimination est une opération de traitement de déchets (Opération de stockage dans une installation de stockage des déchets INSD)

5. AUTRES DEFINITIONS

- ✓ **Biogaz** : Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement. Il doit sinon être détruit par combustion car, d'une part, il peut être à l'origine d'importantes nuisances notamment olfactives et, d'autre part, c'est un puissant gaz à effet de serre.
- ✓ **Centre de transfert** : les déchets collectés par les véhicules de collecte des déchets sont regroupés sur cette installation de transit pour être ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement. Il s'agit donc ici d'optimiser le transport des déchets.
- ✓ **Centre de tri** : Installation industrielle où les emballages (flaconnages plastiques, boîtes et barquettes en métal, boîtes en carton et briques alimentaires), les journaux-magazines, films plastiques, bois,... collectés sélectivement sont triés et conditionnés en vue d'un recyclage ou autre traitement.
- ✓ **Déchet fermentescible** : Déchets composés de matières organiques biodégradables.
- ✓ **Dépôt sauvage** : Dépôts qui résultent le plus souvent d'apports clandestins réalisés par des particuliers pour se débarrasser des déchets qui ne sont pas pris en compte par les services traditionnels de collecte

- ✓ **Digestat** : Résidus ou déchets « digérés », issus de la méthanisation des déchets organiques. Le digestat est constitué de bactéries excédentaires, matières organiques non dégradées et matières minéralisées. Après traitement, il peut être utilisé comme compost.
- ✓ **Haut le pied** : Temps de trajet du véhicule de collecte pendant lequel la collecte n'est pas effective : transferts entre le garage et le lieu de collecte, entre le lieu de collecte et le lieu de vidage
- ✓ **Lixiviat** : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge et ou extrait.
- ✓ **Mâchefer** : Résidus solides relativement grossiers issus de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four et qui subissent différentes étapes de refroidissement et de traitement (filtration et/ou neutralisation).
- ✓ **Méthanisation** : Transformation des matières organiques par "fermentation anaérobie" (raréfaction d'air) et "digestion". La méthanisation conduit à la production de biogaz essentiellement constitué de méthane et d'un digestat éventuellement utilisable, selon sa qualité, après compostage. La méthanisation concerne plus particulièrement les déchets organiques riches en eau et à fort pouvoir fermentescible : fraction fermentescible des ordures ménagères, boues de station d'épuration, graisses et matières de vidange, certains déchets des industries agroalimentaires et certains déchets agricoles.
- ✓ **Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)** : Résidus solides obtenus après traitement chimique des fumées d'incinération de déchets ménagers. Il s'agit de piéger les gaz acides, poussières, métaux lourds, oxydes d'azote et dioxines, afin d'épurer les fumées avant leur rejet à l'atmosphère. Les REFIOM sont couramment traités par solidification/stabilisation à base de liants minéraux avant d'être éliminés en installation de stockage de déchets dangereux.
- ✓ **Responsabilité élargie des producteurs (REP)** : Principe selon lequel le producteur d'un produit est responsable de son produit tout au long de son cycle de vie et notamment de la gestion des déchets qui en résulteront. Le principe de la REP comporte deux composantes : l'incitation économique permettant d'agir tant sur la prévention des déchets que sur le comportement des acteurs (consommateurs) et le financement d'un service à la collectivité, c'est-à-dire la gestion des déchets.
- ✓ **Redevance incitative** : La redevance incitative est une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur.
- ✓ **Redevance Spéciale (RS)** : Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination des déchets non-ménagers, c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. Elle est obligatoire lorsque la collectivité finance son service d'élimination des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
- ✓ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : Impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

*source : Ministère de la Transition écologique et solidaire, Commissariat général au Développement durable



RAPPORT ANNUEL

2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

**Annexes:
Fiches communes**

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 1er Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)	7 221	25	33	7 333		-1,5%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		4 354	4 496	3,3%	623 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	31	33
Collectes sélectives	Verre	182	211	15,6%	29 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	1	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	282	315	11,9%	44 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	4	33
déchets collectés en déchèteries		3 654	3 431	-6%	475 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	3	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	23	30
Nombre d'Hab/PAV	0	314	241
Rang CT1	nc	4	8
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	1		
Nombre d'habitants / points	7 221		
Rang CT1	31		
	/ 31		

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	173
Rang CT1	21
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0

Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marseille 2e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	24 508	17	33	23 930	2,4%						
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		10 093	10 075	-0,2%	411 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	25	33	
Collectes sélectives		Verre	280	311	11,1%	13 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	22	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	264	257	-2,4%	11 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	30	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	123	120	112
Nombre d'Hab/PAV	199	204	219
Rang CT1	1	1	3
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	9		
Nombre d'habitants / points	2 723		
Rang CT1	14	/ 31	

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	4
Rang CT1	33 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 3e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	47 694	10	33	47 111		1,2%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		34 233	34 222	0,0%	718 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	33	33
Collectes sélectives		Verre	123	145	17,8%	3 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	187	232	24,2%	5 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	138	133	132
Nombre d'Hab/PAV	346	359	361
Rang CT1	2	9	17
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	14		
Nombre d'habitants / points	3 407		
Rang CT1	17	/ 31	

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	22
Rang CT1	32 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marseille 4e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	48 132	9	33	48 245		-0,2%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		16 510	16 499	-0,1%	343 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	10	33	
Collectes sélectives		Verre	473	544	15,0%	11 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	23	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	676	688	1,8%	14 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	28	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	115	117
Nombre d'Hab/PAV	0	419	411
Rang CT1	nc	15	22

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	12
Nombre d'habitants / points	4 011
Rang CT1	23 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	87
Rang CT1	27 / 33
Nombre de composteurs collectifs	40
Rang CT1	7 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marseille 5e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	46 781	11	33	46 435	0,7%						
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		13 849	13 838	-0,1%	296 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	2	33	
Collectes sélectives		Verre	537	616	14,6%	13 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	21	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	663	678	2,2%	14 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	27	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	3	92	94
Nombre d'Hab/PAV	15594	508	498
Rang CT1	7	26	27
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	13
Nombre d'habitants / points	3 599
Rang CT1	19 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	68
Rang CT1	29 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 6e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)		42 889	12	33	42 621	0,6%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		15 748	15 737	-0,1%	367 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	14	33
Collectes sélectives	Verre	710	803	13,1%	19 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	9	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	814	837	2,8%	20 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	21	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	17	101	104
Nombre d'Hab/PAV	2523	425	412
Rang CT1	5	16	23

/ 33 / 33 / 33

Textiles		
Nombre de points	17	
Nombre d'habitants / points	2 523	
Rang CT1	12	/ 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	37
Rang CT1	31 / 33
Nombre de composteurs collectifs	15
Rang CT1	8 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 7e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)	35 098	15	33	35 150		-0,1%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		12 461	12 450	-0,1%	355 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	13	33
Collectes sélectives	Verre	619	675	9,0%	19 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	8	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	609	618	1,5%	18 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	23	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	2	85	81
Nombre d'Hab/PAV	17549	413	433
Rang CT1	8	13	24

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	17
Nombre d'habitants / points	2 065
Rang CT1	7

/ 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	94
Rang CT1	25
Nombre de composteurs collectifs	70
Rang CT1	2

/ 33
/ 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 8e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	79 924	2	33	79 910		0,0%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		31 165	31 154	0,0%	390 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	20	33
Collectes sélectives	Verre	1 239	1 228	-0,9%	15 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	15	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	2 287	2 254	-1,4%	28 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	15	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	163	220
Nombre d'Hab/PAV	0	490	363
Rang CT1	nc	24	18
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	12		
Nombre d'habitants / points	6 660		
Rang CT1	28	/ 31	

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	238
Rang CT1	24 / 33
Nombre de composteurs collectifs	78
Rang CT1	5 / 8

Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 9e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	73 778	4	33	73 578	0,3%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		23 006	22 995	0,0%	312 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	5	33
Collectes sélectives	Verre	827	790	-4,6%	11 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	25	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	1 791	1 864	4,1%	25 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	18	33
déchets collectés en déchèteries		6 443	7 279	13%	99 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	16	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	157	234
Nombre d'Hab/PAV	0	470	315
Rang CT1	nc	19	13

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	8
Nombre d'habitants / points	9 222
Rang CT1	32 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	438
Rang CT1	19 / 33
Nombre de composteurs collectifs	96
Rang CT1	3 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 10e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	55 730	8	33	55 120	1,1%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		19 023	19 012	-0,1%	341 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	9	33
Collectes sélectives	Verre	403	385	-4,7%	7 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	29	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	870	870	0,0%	16 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	25	33
Déchets collectés en déchèteries		19 391	18 939	-2%	340 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	9	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	116	173
Nombre d'Hab/PAV	0	480	322
Rang CT1	nc	22	14
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	8		
Nombre d'habitants / points	6 966		
Rang CT1	30	/ 31	

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	231
Rang CT1	23 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 11e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	57 313	7	33	56 841	0,8%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		22 180	22 169	0,0%	387 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	19	33
Collectes sélectives	Verre	550	512	-7,0%	9 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	28	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	1 017	1 070	5,1%	19 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	22	33
déchets collectés en déchèteries		11 221	12 945	15%	226 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	11	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	121	160
Nombre d'Hab/PAV	0	474	358
Rang CT1	nc	21	16

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	12
Nombre d'habitants / points	4 776
Rang CT1	24 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	430
Rang CT1	18 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marseille 12e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	61 040	6	33	60 809		0,4%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		18 379	18 368	-0,1%	301 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	3	33	
Collectes sélectives		Verre	675	657	-2,6%	11 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	24	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	1 649	1 666	1,0%	27 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	16	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	111	126
Nombre d'Hab/PAV	0	550	484
Rang CT1	nc	27	26
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	9		
Nombre d'habitants / points	6 782		
Rang CT1	29 / 31		

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	552
Rang CT1	16 / 33
Nombre de composteurs collectifs	75
Rang CT1	4 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marseille 13e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	91 906	1	33	91 214		0,8%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		28 744	28 733	0,0%	313 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	6	33	
Collectes sélectives		Verre	557	597	7,3%	7 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	30	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	1 248	1 362	9,1%	15 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	26	33
déchets collectés en déchèteries		15 391	15 924	3%	173 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	15	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	160	137
Nombre d'Hab/PAV	0	574	671
Rang CT1	nc	28	32

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	30
Nombre d'habitants / points	3 064
Rang CT1	16 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	423
Rang CT1	22 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 14e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)	62 181	5	33	61 443		1,2%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		18 867	18 856	-0,1%	303 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	4	33
Collectes sélectives	Verre	149	162	9,2%	3 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	32	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	436	452	3,7%	7 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	31	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	124	123
Nombre d'Hab/PAV	0	501	506
Rang CT1	nc	25	29

/ 33 / 33 / 33

Textiles		
Nombre de points	16	
Nombre d'habitants / points	3 886	
Rang CT1	22	/ 31

Composteurs		
Nombre de composteurs individuels	76	
Rang CT1	30	/ 33
Nombre de composteurs collectifs	0	
Rang CT1	0	/ 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marseille 15e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)		77 923	3	33	79 287	-1,7%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		18 957	18 946	-0,1%	243 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	1	33	
Collectes sélectives	Verre	147	157	7,1%	2 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	33	33	
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	421	439	4,2%	6 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	32	33	
déchets collectés en déchèteries		5 344	5 391	1%	69 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	17	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	86	110	105
Nombre d'Hab/PAV	906	708	742
Rang CT1	4	33	33

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	13
Nombre d'habitants / points	5 994
Rang CT1	26 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	159
Rang CT1	26 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 16e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	16 392	19	33	16 571	-1,1%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		6 538	6 527	-0,2%	398 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	22	33
Collectes sélectives	Verre	125	158	26,7%	10 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	26	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	220	259	18,1%	16 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	24	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	3	41	42
Nombre d'Hab/PAV	5464	400	390
Rang CT1	6	10	20
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	9
Nombre d'habitants / points	1 821
Rang CT1	6 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	126
Rang CT1	17 / 33
Nombre de composteurs collectifs	15
Rang CT1	6 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Allauch	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	21 332	18	33	21 481		-0,7%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		7 454	7 457	0,0%	350 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	11	33	
Collectes sélectives		Verre	300	282	-6,1%	13 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	20	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	635	627	-1,2%	29 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	14	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	35	55
Nombre d'Hab/PAV	0	609	388
Rang CT1	nc	31	19

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	9
Nombre d'habitants / points	2 370
Rang CT1	11 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	1 129
Rang CT1	4 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Carnoux-en-Provence	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	6 615	26	33	6 684	-1,0%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		3 515	2 921	-16,9%	442 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	27	33
Collectes sélectives	Verre	139	158	13,3%	24 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	5	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	285	298	4,5%	45 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	2	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	20	19
Nombre d'Hab/PAV	0	331	348
Rang CT1	nc	5	15
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	3
Nombre d'habitants / points	2 205
Rang CT1	9 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	463
Rang CT1	6 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Carry-le-Rouet	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	5 891	29	33	5 908		-0,3%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		2 705	2 974	9,9%	505 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	30	33
Collectes sélectives	Verre	161	158	-2,0%	27 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	4	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	333	346	4,0%	59 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	1	33
déchets collectés en déchèteries		2 160	2 267	5%	385 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	6	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	22	20
Nombre d'Hab/PAV	0	268	295
Rang CT1	nc	2	9

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	1
Nombre d'habitants / points	5 891
Rang CT1	25 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	171
Rang CT1	20 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Cassis	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	7 221	25	33	7 333		-1,5%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		4 354	4 496	3,3%	623 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	31	33
Collectes sélectives	Verre	182	211	15,6%	29 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	1	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	282	315	11,9%	44 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	4	33
déchets collectés en déchèteries		3 654	3 431	-6%	475 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	3	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	23	30
Nombre d'Hab/PAV	0	314	241
Rang CT1	nc	4	8
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	1
Nombre d'habitants / points	7 221
Rang CT1	31 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	173
Rang CT1	21 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Requ au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

Chiffres clés Communes 2018												
Ville		Ceyreste	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)		4 489	33	33	4 385	2,4%						
Flux			Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles			1 742	1 724	-1,1%	384 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	18	33	
Collectes sélectives			Verre	92	105	13,7%	23 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	6	33
			RSOM hors verre (Emballages, papiers)	173	179	3,5%	40 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	8	33
déchets collectés en déchèteries			0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	11	9
Nombre d'Hab/PAV	0	408	499
Rang CT1	nc	11	28

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	2
Nombre d'habitants / points	2 245
Rang CT1	10 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	178
Rang CT1	12 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Châteauneuf-les-Martigues	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	15 057	20	33	14 146		6,4%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		5 615	6 024	7,3%	400 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	23	33
Collectes sélectives	Verre	216	211	-2,4%	14 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	17	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	571	619	8,4%	41 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	6	33
déchets collectés en déchèteries		3 625	3 275	-10%	218 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	13	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	32	51
Nombre d'Hab/PAV	0	471	295
Rang CT1	nc	20	10

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	7
Nombre d'habitants / points	2 151
Rang CT1	8 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	394
Rang CT1	2 / 33
Nombre de composteurs collectifs	20
Rang CT1	1 / 8

Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

Chiffres clés Communes 2018												
Ville		Ensuès-la-Redonne	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)		5 467	31	33	5 451	0,3%						
Flux			Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles			2 029	2 241	10,4%	410 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	24	33	
Collectes sélectives			Verre	98	102	3,4%	19 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	11	33
			RSOM hors verre (Emballages, papiers)	160	163	2,0%	30 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	13	33
déchets collectés en déchèteries			1 910	2 171	14%	397 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	5	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	12	24
Nombre d'Hab/PAV	0	456	228
Rang CT1	nc	17	4
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	6
Nombre d'habitants / points	911
Rang CT1	1 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	332
Rang CT1	8 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Gémenos	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)	6 387	28	33	6 179		3,4%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		2 529	2 541	0,5%	398 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	21	33
Collectes sélectives	Verre	170	186	9,5%	29 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	2	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	240	266	10,7%	42 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	5	33
déchets collectés en déchèteries		3 570	3 190	-11%	499 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	2	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	21	28
Nombre d'Hab/PAV	0	304	228
Rang CT1	nc	3	5

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	1
Nombre d'habitants / points	6 387
Rang CT1	27 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	403
Rang CT1	11 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018												
Ville		Gignac-la-Nerthe	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)		9 063	23	33	9 129	-0,7%						
Flux			Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles			3 284	3 404	3,6%	376 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	15	33	
Collectes sélectives			Verre	138	134	-3,3%	15 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	16	33
			RSOM hors verre (Emballages, papiers)	379	399	5,3%	44 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	3	33
déchets collectés en déchèteries			2 862	2 897	1%	320 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	10	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	15	29
Nombre d'Hab/PAV	0	604	313
Rang CT1	nc	30	12
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	6
Nombre d'habitants / points	1 511
Rang CT1	4 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	219
Rang CT1	10 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	La Ciotat	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	35 580	14	33	35 631	-0,1%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		15 351	16 718	8,9%	470 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	28	33
Collectes sélectives	Verre	697	661	-5,2%	19 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	10	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	1 134	1 236	9,1%	35 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	10	33
Déchets collectés en déchèteries		7 266	7 742	7%	218 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	12	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	74	79
Nombre d'Hab/PAV	0	481	450
Rang CT1	nc	23	25

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	0
Nombre d'habitants / points	nc
Rang CT1	0 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	573
Rang CT1	3 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Le Rove	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	4 607	Evolution	3,7%			
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)		4 777	32	33	4 607	3,7%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		1 718	1 810	5,3%	379 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	17	33
Collectes sélectives	Verre	94	86	-8,3%	18 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	12	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	139	148	6,2%	31 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	12	33
déchets collectés en déchèteries		1 364	1 656	21%	347 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	7	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	8	16
Nombre d'Hab/PAV	0	597	299
Rang CT1	nc	29	11
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	3		
Nombre d'habitants / points	1 592		
Rang CT1	5	/ 31	

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	267
Rang CT1	14 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marignane	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	33 929	16	33	34 154		-0,7%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		14 071	14 656	4,2%	432 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	26	33	
Collectes sélectives		Verre	285	308	8,1%	9 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	27	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	903	900	-0,4%	27 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	17	33
déchets collectés en déchèteries		5 453	6 084	12%	179 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	14	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	53	62
Nombre d'Hab/PAV	0	640	547
Rang CT1	nc	32	30
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles		
Nombre de points	9	
Nombre d'habitants / points	3 770	
Rang CT1	20	/ 31

Composteurs		
Nombre de composteurs individuels	513	
Rang CT1	1	/ 33
Nombre de composteurs collectifs	0	
Rang CT1	0	/ 8

Chiffres clés Communes 2018												
Ville		Plan-de-Cuques	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)		10 464	22	33	10 518	-0,5%						
Flux			Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles			3 279	3 282	0,1%	314 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	7	33	
Collectes sélectives			Verre	145	162	11,5%	15 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	14	33
			RSOM hors verre (Emballages, papiers)	164	208	26,7%	20 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	20	33
déchets collectés en déchèteries			0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	31	56
Nombre d'Hab/PAV	0	338	187
Rang CT1	nc	6	2

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	0
Nombre d'habitants / points	nc
Rang CT1	0 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	416
Rang CT1	5 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Roquefort-la-Bédoule	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	5 528	30	33	5 423		1,9%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		1 903	1 941	2,0%	351 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	12	33
Collectes sélectives	Verre	116	112	-3,0%	20 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	7	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	195	210	7,4%	38 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	9	33
Déchets collectés en déchèteries		2 863	2 796	-2%	506 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	1	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	12	24
Nombre d'Hab/PAV	0	461	230
Rang CT1	nc	18	6

/ 33 / 33 / 33

Textiles		
Nombre de points	2	
Nombre d'habitants / points	2 764	
Rang CT1	15	/ 31

Composteurs		
Nombre de composteurs individuels	267	
Rang CT1	13	/ 33
Nombre de composteurs collectifs	0	
Rang CT1	0	/ 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Sausset Les Pins	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	7 624	24	33	7 639	-0,2%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		2 704	2 876	6,4%	377 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	16	33
Collectes sélectives	Verre	188	207	10,5%	27 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	3	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	285	308	8,0%	40 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	7	33
déchets collectés en déchèteries		2 459	2 629	7%	345 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	8	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	22	33
Nombre d'Hab/PAV	0	347	231
Rang CT1	nc	8	7

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	8
Nombre d'habitants / points	953
Rang CT1	2 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	210
Rang CT1	9 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Septèmes-les-Vallons	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	10 721	21	33	10 794		-0,7%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		3 694	3 654	-1,1%	341 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	8	33
Collectes sélectives	Verre	144	147	2,2%	14 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	19	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	211	260	23,6%	24 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	19	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	31	58
Nombre d'Hab/PAV	0	346	185
Rang CT1	nc	7	1
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	3		
Nombre d'habitants / points	3 574		
Rang CT1	18	/ 31	

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	323
Rang CT1	7 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Saint-Victoret	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	6 550	27	33	6 534		0,2%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		3 175	3 266	2,9%	499 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	29	33	
Collectes sélectives		Verre	93	92	-0,9%	14 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	18	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	218	227	4,0%	35 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	11	33
déchets collectés en déchèteries		2 556	2 884	13%	440 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	4	17	

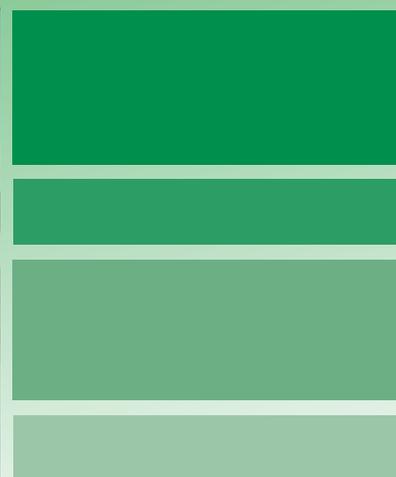
Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	16	10
Nombre d'Hab/PAV	0	409	655
Rang CT1	nc	12	31
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	5
Nombre d'habitants / points	1 310
Rang CT1	3 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	93
Rang CT1	15 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

RAPPORT ANNUEL 20 18

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés





Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2018

SOMMAIRE

1-	LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX : STATUTS ET COMPETENCES	7
	LES STATUTS	7
	LES COMMUNES MEMBRES ET L'EVOLUTION DE LA POPULATION	7
	LES COMPETENCES	10
	LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE DU S.P.E.D.	10
	LE REGLEMENT DE COLLECTE	10
	LES AGENTS ET L'ORGANISATION	11
2-	POURSUITE DE LA DEMARCHE HYGIENE ET SECURITE	12
3-	BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITE DECHETS	15
4-	LE DEVENIR DES DECHETS TRIES	18
5-	LE PREVENTION DES DECHETS	22
	LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	22
	LES OBJECTIFS FIXES PAR LE PLAN METROPOLITAIN	23
	LES ACTIONS DE PREVENTION DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	24
6-	LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	34
	LES EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE	34
	LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	39
	LA COLLECTE SELECTIVE	44
	LES PARTENAIRES FINANCIERS	50
	LES INDICATEURS TECHNIQUES	51
	LES SERVICES DE LA COLLECTE SEPARATIVE	61
	LE MATERIEL DE COLLECTE ET DE TRANSFERT	63
	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITE	65
7-	LES INSTALLATIONS	68
	LES DECHETERIES	68
	LES CENTRES DE TRANSFERT	80
	LE TRAITEMENT	86
8-	LE PARCOURS DES DECHETS	96
9-	LES INDICATEURS FINANCIERS	98
	LES COUTS DE LA COMPETENCE	98
	LA MATRICE DES COUTS	100
10-	BILAN 2018	101
	SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT	105

INTRO- -DUCTION



Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux E.P.C.I., de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité déchets qui leur a été transférée par ses communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2) est composé de 36 communes et de 397 980 habitants (Population INSEE 2015)



Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères (COCOM) du :

- Secteur Nord
- Secteur Centre
- Secteur Sud Est
- Secteur Sud Ouest

1.

LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX : STATUTS ET COMPETENCES

LES STATUTS

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes.

Au 1^{er} janvier 2001, il a acquis un statut de Communauté d'Agglomération, augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville. D'un point de vue financier, ce statut lui a permis d'accéder à un régime de Dotation Globale de Fonctionnement.

Puis le 1^{er} janvier 2016, par le décret n°2015-1085 du 28 août 2015, la Communauté du Pays d'Aix a été intégrée à la Métropole Aix Marseille Provence en devenant le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu leurs rangs se renforcer en plusieurs vagues, pour arriver en 2014 (suite à l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque) à la configuration actuelle de 36 communes pour une population de 397 980 habitants (INSEE 2015) pour l'année 2018.



Les étapes d'évolution du Pays d'Aix

1994	1997	1998	2000	2001	2002	2014	Communes	Population 2018 INSEE 2015	Population 2017 INSEE 2014
1							Aix-en-Provence	146 192	145 763
2							Vitrolles	34 481	34 668
3							Bouc-Bel-Air	14 667	14 386
4							Venelles	8 537	8 532
5							Saint-Cannat	5 684	5 782
6							Coudoux	3 681	3 617
Création de la Communauté de Communes en 1994								213 242	
7							Simiane-Collongue	5 674	5 623
8							Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	1 235
9							Vauvenargues	1 042	1 052
Extension en 1997								7 986	
								221 228	
10							Jouques	4 515	4 499
11							Meyrargues	3 803	3 796
12							Peyrolles-en-Provence	5 062	5 004
13							Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	5 566
14							Saint-Estève-Janson	388	386
Extension en 1998								19 415	
								240 643	
15							Le Tholonet	2 450	2 442
16							Lambesc	9 821	9 698
17							Rognes	4 918	4 900
18							La Roque-d'Anthéron	5 563	5 554
19							Pertuis	20 050	19 959
Extension en 2000								42 802	
								283 445	
20							Les Pennes-Mirabeau	21 680	20 795
21							Cabriès	9 948	9 810
22							Meyreuil	5 495	5 447
23							Saint-Antonin-sur-Bayon	127	130
24							Beaurecueil	622	588
25							Châteauneuf-le-Rouge	2 232	2 233
26							Rousset	4 869	4 828
27							Puylobier	1 922	1 959
28							Saint-Paul-lès-Durance	858	907
29							Eguilles	7 807	7 809
30							Ventabren	5 418	5 201
31							Trets	11 117	11 070
32							Peynier	3 501	3 373
33							Fuveau	9 928	9 811
Extension en Communauté d'Agglomération en 2001								85 524	
								368 969	
34							Mimet	4 714	4 697
Extension en 2002								4 714	
								373 683	
35							Gardanne	20 126	20 313
36							Gréasque	4 171	4 090
Extension en 2014								24 297	
Territoire du Pays d'Aix								397 980	395 523

Évolution de la population du Territoire du Pays d'Aix

Communes	Population 2018 INSEE 2015	Population 2017 INSEE 2014	Répartition de la population	Evolution Population 2017/2018
Aix-en-Provence	146 192	145 763	36,73%	0,29%
Beaurecueil	622	588	0,16%	5,47%
Bouc-Bel-Air	14 667	14 386	3,69%	1,92%
Cabriès	9 948	9 810	2,50%	1,39%
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	2 233	0,56%	-0,04%
Coudoux	3 681	3 617	0,92%	1,74%
Eguilles	7 807	7 809	1,96%	-0,03%
Fuveau	9 928	9 811	2,49%	1,18%
Gardanne	20 126	20 313	5,06%	-0,93%
Gréasque	4 171	4 090	1,05%	1,94%
Jouques	4 515	4 499	1,13%	0,35%
La Roque-d'Anthéron	5 563	5 554	1,40%	0,16%
Lambesc	9 821	9 698	2,47%	1,25%
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	5 566	1,42%	1,43%
Le Tholonet	2 450	2 442	0,62%	0,33%
Les Pennes-Mirabeau	21 680	20 795	5,45%	4,08%
Meyrargues	3 803	3 796	0,96%	0,18%
Meyreuil	5 495	5 447	1,38%	0,87%
Mimet	4 714	4 697	1,18%	0,36%
Pertuis	20 050	19 959	5,04%	0,45%
Peynier	3 501	3 373	0,88%	3,66%
Peyrolles-en-Provence	5 062	5 004	1,27%	1,15%
Puylobier	1 922	1 959	0,48%	-1,93%
Rognes	4 918	4 900	1,24%	0,37%
Rousset	4 869	4 828	1,22%	0,84%
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	130	0,03%	-2,36%
Saint-Cannat	5 684	5 782	1,43%	-1,72%
Saint-Estève-Janson	388	386	0,10%	0,52%
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	1 235	0,32%	2,76%
Saint-Paul-lès-Durance	858	907	0,22%	-5,71%
Simiane-Collongue	5 674	5 623	1,43%	0,90%
Trets	11 117	11 070	2,79%	0,42%
Vauvenargues	1 042	1 052	0,26%	-0,96%
Venelles	8 537	8 532	2,15%	0,06%
Ventabren	5 418	5 201	1,36%	4,01%
Vitrolles	34 481	34 668	8,66%	-0,54%
	397 980	395 523		0,62%

La population est stable, une légère hausse de + 0,62 % entre 2017 et 2018 (pop. INSEE 2015).

Sont observées des baisses sur les communes de Saint-Paul-lès-Durance (-5,71 %), Saint-Antonin-sur-Bayon (-2,36 %) et Puylobier (-1,93 %) et des hausses sur les communes de Beaurecueil (+5,47 %), Les Pennes-Mirabeau (+4,08 %) et Ventabren (+4,01 %).

LES COMPÉTENCES

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres. Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages.

Au 1^{er} janvier 2003, les communes ont transféré à la Communauté du Pays d'Aix le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets ainsi que la requalification des décharges brutes.

Ainsi, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, exerce la compétence de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (D.M.A.) déléguée par le Conseil de la Métropole (Délibération n°HN 088-219/16/CM du 28 avril 2016).

LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE DU S.P.E.D.

Dans un souci de clarté et de maîtrise des dépenses, depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un budget annexe pour financer le Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.).

Son équilibre est assuré par les recettes issues du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), des soutiens des différents éco-organismes, des rachats matières, des subventions institutionnelles et notamment dans le cadre des soutiens LIFE Région/Europe.

Le taux de T.E.O.M., calculé et voté, est maintenu au taux unique de 10,60 % pour les 36 communes du Territoire du Pays d'Aix en 2018 (Conseil de Métropole du 14/12/2017 Délibération n° FAG 030-3049/17/CM).

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE

Le règlement de collecte, définissant l'organisation et le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix, approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, a été l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes et de la Communauté.

Il définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les conditions d'exécution et de respect des règles.

En 2015, par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015, le règlement de collecte a été mis à jour en prenant en compte les évolutions significatives du service : notamment en développant la partie réglementaire (avec les objectifs du Plan Départemental relatif à la Prévention et Gestion des Déchets et le Programme Local de Prévention des Déchets de la Communauté du Pays d'Aix), en détaillant la liste des déchets non pris en charge par le service public (cadavres d'animaux, produits anatomiques et excréments d'animaux en lots homogènes), en ajoutant le nouveau règlement des déchèteries et en précisant les conditions de développement des projets de colonnes enterrées.

Pour compléter cet aspect réglementaire, un document relatif au fonctionnement des régies communautaires existe. Il est destiné aux agents des secteurs et définit les droits et devoirs de chacun.

LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Pôle Services à la Population (anciennement Département Prévention et Gestion des Déchets) est organisé autour de trois directions :

- **La Direction Fonctions Supports et Développement** : la gestion des marchés de collecte et prestations associées, la gestion du budget, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte, le suivi des projets et la recherche des financements externes.
- **La Direction de la Collecte des Déchets** : la collecte traditionnelle et collecte sélective en régie, la collecte des encombrants, le contrôle de la collecte des PAV, la gestion du parc et des prestations des PAV, les études de terrain et le contrôle qualité.
- **La Direction du Traitement des Déchets** : la gestion des déchèteries, des centres de transfert et de la logistique, l'ISDnD de l'Arbois, les prestations de traitement externalisées et la requalification des décharges brutes.

352 agents font partie du Pôle Service à la Population et sont répartis de la façon suivante :

- **Direction Services à la Population** :
1 cadre A, 1 cadre B, 1 agent de catégorie C
- **Direction Fonctions Supports et Développement** :
9 cadres A, 6 cadres B, 18 agents de catégorie C
- **Direction Collecte des Déchets** :
2 cadres A, 6 cadres B, 294 agents de catégorie C
- **Direction Traitement des Déchets** :
6 cadres A, 2 cadres B, 6 agents de catégorie C

	Cadre A	Cadre B	Catégorie C	Total	
Direction Services à la Population	1	1	1	3	
Direction Fonctions Supports et Développement	9	6	18	33	
Direction Collecte des Déchets	1	1	5	7	302
Secteur Sud-Ouest		1	45	46	
Secteur Sud-Est		1	35	36	
Secteur Centre*	1	2	154	157	
Secteur Nord		1	41	42	
Quai de Transfert (Aix)			14	14	
Direction Traitement des Déchets**	6	2	6	14	
TOTAL POLE SERVICES A LA POPULATION - DECHETS	18	15	319	352	

*9 agents de catégorie C (2 encadrants et 7 agents) sont répartis sur les services : sacs, bacs, garage.

**2 agents de catégorie C sont affectés en déchèterie.

2.

POURSUITE DE LA DEMARCHE HYGIENE ET SECURITE DU PÔLE SERVICES A LA POPULATION - DECHETS

Le Pôle Services à la Population – Déchets s’est engagé dans une démarche participative et de développement visant à mieux prendre en compte la sécurité de ses agents, dans le but de diminuer le nombre d’accidents du travail. Elle implique l’ensemble des services opérationnels et transversaux concernés.

Les actions engagées et mises en place depuis 2011, se poursuivent et ont permis de diminuer le nombre d’accidents afin de stabiliser la situation à environ 40 déclarations d’accidents par an. Le Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du Nord comptabilise, à lui seul, 540 jours consécutifs sans accident.

Parmi les actions réalisées au cours de l’année, notons :

1-Le maintien d’actions managériales et organisationnelles éprouvées

- Poursuite de la sécurisation des plans de tournée en organisant des suivis de collecte réguliers sur l’ensemble des pôles de proximités afin de corriger les mauvaises pratiques des agents et de relever les points susceptibles de présenter un danger.
- Utilisation d’une procédure alcoolémie et d’éthylotests électroniques pour contrôler si besoin les agents avant leur départ en tournée.
- Affichage d’un tableau de bord mensuel de suivi des accidents dans chaque centre opérationnel de collecte.

2-L’optimisation du matériel et des équipements de protection individuelle (E.P.I.) :

- Poursuite des améliorations techniques de sécurité et de confort du parc roulant.
- Mise en place de consignes et de nouveaux E.P.I. pour le poste de contrôleur d’exploitation de l’ISDnD de l’Arbois

3-L’amélioration de l’hygiène, de la sécurité et des conditions de travail sur les sites :

Centres opérationnels de collecte

- **Secteur Sud-Est** : mise en conformité de l’alimentation en eau potable sur le site de Rousset, modifications sur l’aire de lavage afin de ne plus utiliser le RIA pour le nettoyage des véhicules de collecte sur le site de Gardanne.

Déchèteries :

- Organisation de visites sécurité régulières sur les déchèteries du Pays d'Aix ;
- **Bouc-Bel-Air** : installation d'un garde-corps coulissant pour le vidage des camions-plateaux et réfection des butées de roues sur le quai à gravats ;
- **Pertuis** : création d'un abri extérieur pour l'agent d'accueil affecté à la nouvelle plate-forme végétaux ;
- **Pertuis et Meyrargues** : pose de garde-corps coulissants pour le quai à cartons ;
- **Meyrargues et Rognes** : mise en place d'un nouveau bungalow pour les agents d'accueil ;
- **Peyrolles** : pose de garde-corps pour sécuriser l'accès à la colonne à verre.

Centres de transfert :

- **Vitrolles** : réfection des barrières garde-corps du quai de déchargement, mise en place d'un portillon d'accès au bassin de rétention.
- **Rousset** : renforcement de l'aération du local technique servant au stockage des produits dangereux.
- **Pertuis** : changement du bardage en fibrociment par du bardage acier nécessitant une opération de désamiantage, pose de 2 nouvelles trémies afin de limiter la quantité de déchets tombés au sol et amélioration de l'éclairage sous le bâtiment.



Opération de désamiantage
sur le centre de transfert de Pertuis

Site de l'ISDnD de l'Arbois :

- poursuite de l'intervention d'un Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (C.S.P.S.) pour superviser les travaux de rehausse du bassin B3,
- information aux chauffeurs sur les changements de plans de circulation et les risques spécifiques liés aux travaux,
- organisation de la réunion annuelle sécurité avec les représentants des apporteurs,
- encadrement sécurité pour des opérations spécifiques : organisation de prélèvements d'échantillons dans le cadre de la caractérisation des déchets ménagers (M.O.D.E.C.O.M.),
- visites sécurité et signature d'un plan de prévention tripartite pour la nouvelle installation de stockage de matériaux inertes de Durance Granulats, conseils sécurité pour des travaux en bord de falaise.



Encadrement sécurité du M.O.D.E.C.O.M.
sur l'ISDnD de l'Arbois

Plus de 200 plans de prévention et protocoles de chargement / déchargement sont actifs et permettent de garantir la sécurité lors de l'intervention des prestataires sur les sites.

4- Le renouvellement des formations et de la sensibilisation à la prévention des risques :

- Formations sécurité spécifiques des agents travaillant sur l'ISDnD de l'Arbois : habilitations électriques, risque ATEX, risques liés aux émanations de gaz sur le site.
- Formation des agents de déchèterie au tri des Déchets Dangereux Spécifiques (D.D.S.).
- Formation continue des conducteurs et ripeurs : prévention et mise en sécurité, rappel des Formations Continues Obligatoires (F.C.O.) en 2018, CACES, manipulation des extincteurs, premiers secours.
- Actions reconduites pour les saisonniers de la collecte : formation « prévention et mise en sécurité », test de conduite préalable pour les conducteurs, accueil spécifique par l'encadrement.

3.

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITE DECHETS

La mesure des tonnages

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (D.M.A.) est constitué des tonnages suivants :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés : 141 864 tonnes, soit 356 kg/hab/an (pop. INSEE).
- La collecte sélective et séparative : 22 147 tonnes, soit 56 kg/hab/an (pop. INSEE) :
 - la collecte sélective représente 21 500 tonnes.
 - la collecte séparative représente 624 tonnes de cartons et 23 tonnes de sapins.
- Les déchèteries : 133 802 tonnes, soit 336 kg/hab/an (pop. INSEE)
- Les autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 12 645 tonnes dont 7 851 tonnes non valorisées et 4 794 tonnes valorisées.

Sur les 310 458 tonnes de DMA collectées, 137 501 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 44,3 % du tonnage total (pour information, ce taux de valorisation est de 27 % sans les gravats ni DDS).

Remarque : Les textiles sont considérés comme des actions de prévention, donc non comptabilisés dans les filières de valorisation et de collectes.

Au total, 310 458 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont prises en charge, soit 780 kg/hab/an (pop. INSEE), soit une augmentation de 1,7 % du tonnage par rapport à 2017.

Globalement cette année, ce ratio par habitant de DMA est en augmentation de 1 % par rapport à 2017 (en prenant en compte les autres apports traités).

Plus précisément :

- la quantité de déchets collectée en déchèterie hausse de 0,5 % par rapport à 2017 soit 691 tonnes de plus,
- la quantité de déchets ménagers issue de la collecte traditionnelle augmente de 2,8 % par rapport à 2017, soit 3 882 tonnes en plus,
- la quantité de déchets issue de la collecte sélective et séparative est en hausse de 3,9 % soit 828 tonnes.

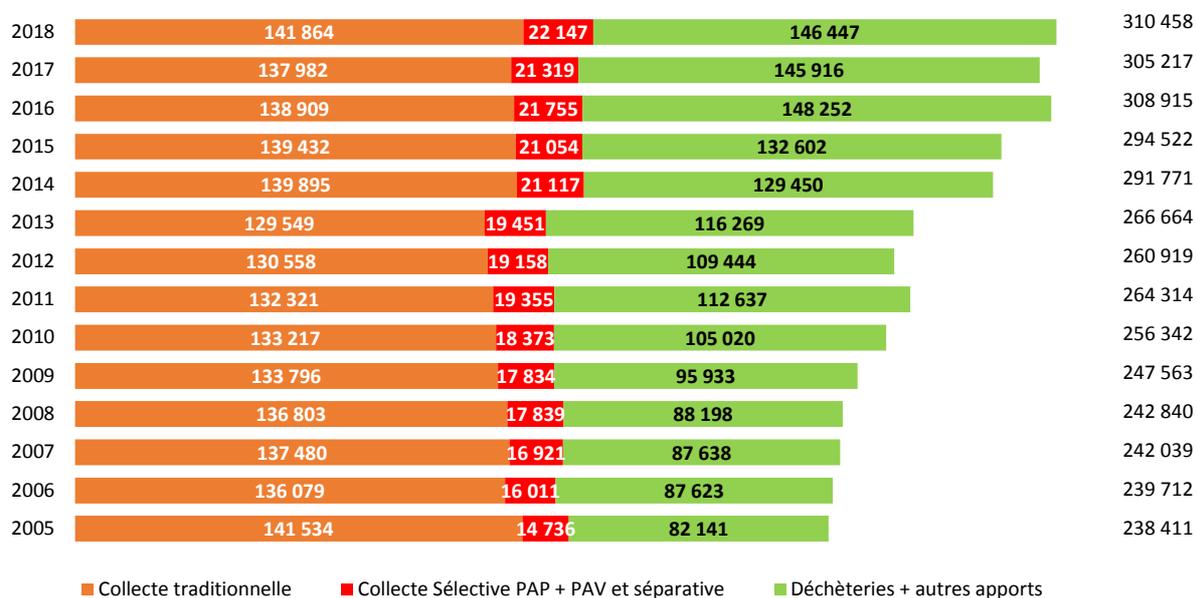
Concernant les flux issus de la collecte sélective des emballages et des papiers, les évolutions sont :

- + **4,4 % pour les Emballages**
- + **3,3 % pour les Papiers/Journaux/Revue/Magazines**
- + **4,8 % pour le Verre**

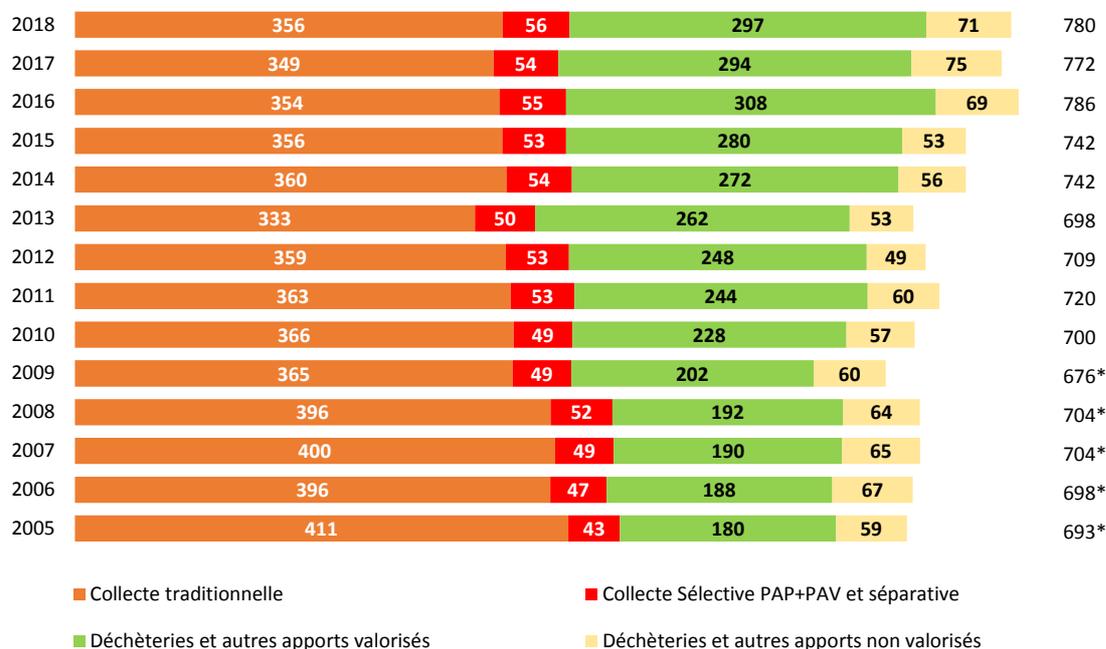
Sur un total de 21 500 tonnes collectées, 18 581 tonnes sont expédiées et valorisées en filière, l'écart entre les deux valeurs étant des refus de tri.

Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements de DMA de 2005 à 2018 exprimés en tonnes et en kg/hab/an.

Évolution des tonnages



Évolution exprimée en kg/hab/an



*Population DGF

Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés prises en charge par le Territoire du Pays d'Aix en 2018

Communes	Population 2018 INSEE 2015	Tonnage col. trad.	Tonnage CS et séparative*	TONNAGE TOTAL	Tonnage Déchèteries et autres apports	
Aix-en-Provence	146 192	53 853	7 379	61 232		*
Beaurecueil	622	209	42	251		
Bouc-Bel-Air	14 667	5 331	995	6 326		
Cabriès	9 948	3 360	626	3 986		
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	730	207	937		
Coudoux	3 681	1 063	229	1 292		
Eguilles	7 807	2 560	492	3 052		
Fuveau	9 928	3 506	499	4 005		
Gardanne	20 126	7 913	1 158	9 071		*
Gréasque	4 171	1 725	224	1 949		
Jouques	4 515	1 301	249	1 550		
La Roque-d'Anthéron	5 563	1 665	260	1 925		
Lambesc	9 821	2 752	556	3 308		
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	2 115	365	2 480		
Le Tholonet	2 450	632	179	811		
Les Pennes-Mirabeau	21 680	6 610	1 293	7 903		*
Meyrargues	3 803	1 364	225	1 589		
Meyreuil	5 495	1 917	374	2 291		
Mimet	4 714	1 483	286	1 769		
Pertuis	20 050	8 413	1 134	9 547		
Peynier	3 501	1 512	190	1 702		
Peyrolles-en-Provence	5 062	1 551	284	1 835		
Puylobier	1 922	613	86	699		
Rognes	4 918	1 489	298	1 787		
Rousset	4 869	1 812	310	2 122		
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	41	13	54		
Saint-Cannat	5 684	1 705	375	2 080		
Saint-Estève-Janson	388	141	27	168		
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	332	95	427		
Saint-Paul-lès-Durance	858	335	56	391		
Simiane-Collongue	5 674	1 851	345	2 196		
Trets	11 117	3 803	492	4 295		
Vauvenargues	1 042	262	79	341		
Venelles	8 537	3 083	698	3 781		
Ventabren	5 418	1 587	402	1 989		
Vitrolles	34 481	13 245	1 628	14 873		
2018	397 980	141 864	22 147	164 011	146 447	310 458
2017	395 523	137 982	21 319	159 301	145 916	305 217
2016		138 909	21 755	160 664	148 252	
2015		139 432	21 054	160 486	132 602	
2014		139 895	21 117	161 012	129 450	
2013		129 549	19 451	149 000	116 269	
2012		130 558	19 158	149 716	109 444	
2011		132 321	19 355	151 677	112 637	
2010		133 217	18 105	151 322	105 020	
2009		133 796	17 834	151 630	95 933	
2008		136 803	17 839	154 642	88 198	
2007		137 480	16 921	154 401	87 638	
2006		136 079	16 011	152 090	87 623	

4.

LE DEVENIR DES DECHETS TRIÉS

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

Le tri et la valorisation

Les matériaux suivants sont triés en déchèterie :

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
DECHETERIE	Valorisation matière	Bois	Valecobois à Vitrolles, Valsud à Fuveau, Dalorec à Gignac et Rognac, BPA à Gardanne
		Cartons	BPA à Gardanne et PAPREC à Vitrolles
		Métaux	PURFER à Marignane
		Batteries	Proposée par les prestataires des déchèteries
		D3E	ECOLOGIC – TRIADE à Rousset
		Textiles	Provence TLC à Vitrolles
		Gravats	Durance Granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval
	Valorisation par compostage/thermique	Mobilier	ECO MOBILIER
		Végétaux	Macagno à Pertuis, Valsud à Fuveau et Septèmes-les-Vallons
	Valorisation thermique ou par régénération	Huile minérale	Proposée par les prestataires des déchèteries
		Huile végétale	SPUR à Rognac
		Piles	COREPILE
		Ampoules/Néons	RECYLUM
		Pneumatiques	ALIAPUR
		DDS	SPUR/Solamat Merex à Rognac et Chimirec par ECODDS
	Valorisation par réemploi	Objets ré-employables	Ressourceries : Histoires sans fin, Evolio, Elan Jouques

Le tri de la collecte sélective et la mise aux Prescriptions Techniques Minimales (P.T.M.) des produits ont été effectués par le centre de tri du Jas de Rhodes de la société SITA-SUEZ aux Pennes-Mirabeau.

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
COLLECTE SÉLECTIVE	Valorisation matière	Le Verre	Société OI Manufacturing à Béziers
		Le Carton	Papeterie Emin Leydier
		Les flacons plastiques + les plastiques de l'expérimentation	Valorplast à Lyon
		L'aluminium	Régéal Affimet à Compiègne
		L'acier	Arcelor Mittal à Fos-sur-Mer
		Les briques alimentaires	Revipac par la Société Cartiera Lucchese
		Tous les papiers	Proposée par le prestataire du centre de tri

Trier ces déchets contribue à :

- envoyer des « matières » issues du tri dans des filières de valorisation

Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à CITEO (anciennement Eco-Emballages) dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (D.T.A.). Ces D.T.A. déclenchent le versement du soutien à la tonne triée.

- préserver les ressources naturelles

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que lorsqu'il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

En 2018, le Territoire du Pays d'Aix a valorisé plus de 18 581 tonnes de déchets recyclables par son système global de collecte sélective et 113 479 tonnes de déchets transitant par les déchèteries.

Exemples des bénéfices environnementaux et des nouveaux produits fabriqués grâce au tri sur le Territoire du Pays d'Aix en 2018 :

Tonnes triées	Bénéfices environnementaux	Fabrication de nouveaux produits
<p>8 115 tonnes de verre</p> 	<p>Eviter 3 384 176 kilos d'équivalent de CO² soit un parcours en voiture de 30 488 654 kms et une consommation énergétique équivalente à 5 202 542 jours d'une télévision.</p>	<p>18 027 086 nouvelles bouteilles de 75 cl</p>
<p>69,6 tonnes de briques alimentaires</p> 	<p>Eviter une consommation énergétique équivalente à 89 jours d'une télévision</p>	<p>535 363 rouleaux de papier toilette ou 121 661 rouleaux d'essuie-tout</p>
<p>3 977 tonnes de cartonnettes</p> 	<p>Une consommation énergétique équivalente à 6 960 jours d'une télévision.</p>	<p>14 925 681 boîtes à chaussures ou 7 890 368 boîtes carton pour 6 bouteilles</p>
<p>368 tonnes de bouteilles et flacons en plastique opaques en PEHD</p> 	<p>772 800 kilos d'équivalent CO² soit un parcours en voiture de 6 963 664 kms et une consommation énergétique équivalente à 1 646 800 jours d'une télévision.</p>	<p>421 728 arrosoirs ou 1 827 120 bidons de lubrifiants.</p>
<p>837 tonnes de plastique transparent en PET</p> 	<p>1 942 677 kilos d'équivalent CO² soit un parcours en voiture de 17 499 159 kms et une consommation énergétique équivalente à 3 452 625 jours d'une télévision</p>	<p>435 240 couettes ou 4 855 437 ours en peluches.</p>

<p>21 tonnes de plastique souple</p> 	<p>43 806 kilos d'équivalent CO² soit un parcours en voiture de 394 695 kms et une consommation énergétique équivalente à 49 770 jours d'une télévision</p>	<p>1 399 986 films de pack d'eau</p>
<p>341 tonnes d'acier</p> 	<p>502 634 kilos d'équivalent CO² soit un parcours en voiture de 4 528 821 kms et une consommation énergétique équivalente à 428 296 jours d'une télévision</p>	<p>4 433 lave-vaisselle ou 4 774 mètres de rail de train</p>
<p>48 tonnes d'aluminium</p> 	<p>369 600 kilos d'équivalent CO² soit un parcours en voiture de 3 329 664 kms et une consommation énergétique équivalente à 974 496 jours d'une télévision</p>	<p>14 064 cadres de vélo de courses ou 28 128 cadres de trottinettes</p>

5.

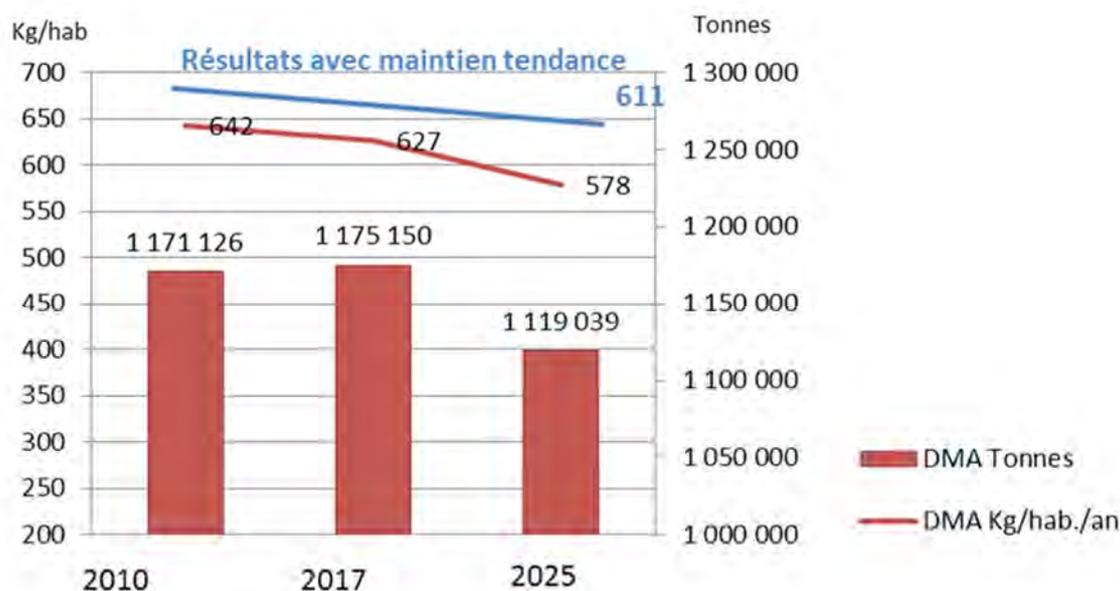
LA PREVENTION DES DECHETS

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En 2015, le décret du 10 juin et la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte sont entrés en vigueur posant un cadre réglementaire aux collectivités territoriales et leur groupement imposant la mise en place du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA) accompagné d'un objectif de baisse des déchets ménagers de 10 % d'ici 2020 par rapport à 2010.

Le projet du PMPDMA fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de Déchets Ménagers et Assimilés à l'horizon 2025 par rapport à 2010 soit 64 kg/habitant. Cet objectif est décliné au sein des 6 territoires.

Le graphique présente les objectifs quantitatifs à atteindre d'ici 2025 au niveau de la Métropole c'est-à-dire 578 kg/hab soit 1 119 039 tonnes et également, sans respect d'échelle, une projection si la tendance actuelle est maintenue soit 611 kg/hab :



LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (P.M.P.D.M.A.)

L'année 2018 a été consacrée à la définition des objectifs du PMPDMA en lien avec le schéma métropolitain de gestion des déchets (Délibération n°2017-CT2-469 du 12 octobre 2017) lors des groupes de travail Plan de prévention et économie circulaire.

Ceux-ci se déclinent de la manière suivante :

- **Faire évoluer et harmoniser le niveau de service aux professionnels**

- Fermer la majorité de déchèteries aux professionnels
 - Objectif 2025 : 80 % des tonnages des déchèteries sont concernés par la fermeture
 - État des lieux 2017 : 36 %
- Limiter les Déchets d'Activités Économiques (D.A.E.) pris en charge par le service public.
 - Objectif 2025 : mise en œuvre d'un plan d'actions par Territoire permettant de réduire de 50 000 tonnes les D.A.E. ;
- Accompagner les professionnels dans cette évolution
 - Solutions de traitement à proximité
 - Gestion mutualisée des déchets dans les Z.A.E. (Zone d'Activité Economique)
- Réduction des déchets verts des services techniques

- **Gestion de proximité des bio-déchets**

- Développer le compostage de proximité
 - Objectif 2025 : 25 % des logements individuels équipés et 2,5 % des logements collectifs
 - État des lieux 2017 : 11,7 % des logements individuels équipés et 0,6 % des logements collectifs
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - Objectif 2025 : 30 % des écoles élémentaires engagées
 - État des lieux 2017 : 6,5 % des écoles élémentaires engagées
- Réduire les déchets verts
 - Objectif 2025 : engager 10 000 foyers dans des démarches de gestion autonome des déchets verts (broyage, paillage...)
 - État des lieux 2017 : 131 foyers engagés

- **Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation**

- Mailler le territoire avec des points permettant le réemploi / la réutilisation
 - Objectif 2025 : 1 point pour 45 000 habitants
 - État des lieux 2017 : 1 point pour 108 000 habitants

- Densifier et promouvoir la valorisation des textiles
 - Objectif 2025 : 1 point pour 2 000 habitants
 - État des lieux 2017 : 1 point pour 2 500 habitants

- Promouvoir la réparation en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône (C.M.A. 13)
 - Objectif 2025 : promotion du label Répar'Acteurs de la C.M.A. 13

- **Mobiliser les habitants sur la réduction des déchets**

- Déployer l'autocollant Stop pub
 - Objectif 2025 : 15 % des boîtes aux lettres équipées
 - État des lieux 2017 : 2,6 % des boîtes aux lettres équipées

- Sensibiliser les habitants aux gestes de réduction des déchets
 - Objectif 2025 : campagnes de communication métropolitaines

- Développer l'éco-exemplarité de nos structures (M.A.M.P., communes)
 - Objectif 2025 : promouvoir la réduction des déchets au sein des collectivités (clauses environnementales, manifestations écoresponsables, sensibilisation des élus, ...)

ÉLABORATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PMPDMA)

Au cours de l'année 2018, il a été procédé à l'élaboration du P.M.P.D.M.A. en lien avec le schéma métropolitain de gestion des déchets et qui se compose de la manière suivante :

- État des lieux de la réduction des déchets sur la Métropole Aix-Marseille-Provence (M.A.M.P.) ainsi qu'une approche « économie circulaire ».
- Rédactions de fiches actions définissant les hypothèses et objectifs globaux.
- Mise en œuvre de fiches indicateurs permettant de préparer les bilans annuels.
- Une concertation a été réalisée en octobre et novembre dans le cadre d'ateliers.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Les actions de prévention proposées et développées à l'échelon du Territoire du Pays d'Aix :

Axe 1 - Établir un niveau de service aux professionnels

L'accompagnement des entreprises pour les aider à optimiser la gestion de leurs déchets et agir sur la prévention à la source

L'année 2018 a été consacré à :

- La rédaction et l'approbation d'une feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des Déchets d'Activités Économiques (Délibération n°2018_CT2_445 du 11 octobre 2018).
- Le lancement de l'étude sur l'arrêt des collectes des professionnels sur les zones d'activités économiques :
 - Élaboration des cartographies des zones : Zone d'Activités Économiques (Z.A.E.), Zone Urbaine Dense (Z.U.D.) et Zone Intermédiaire (ZINTER),
 - Recensement des entreprises concernées : environ 3.000 entités,
 - Évaluation des tonnages évités.
- La fermeture de la déchèterie de Vitrolles aux professionnels depuis le 1^{er} mars. L'impact de cette fermeture correspond à une baisse de 2 900 tonnes de déchets.

De plus, le Territoire du Pays d'Aix a répondu à l'appel à projet (A.A.P.) 2018 « Économie Circulaire sur les territoires de la Région PACA » lancé par l'ADEME et la Région PACA (dans la continuité de l'A.A.P. Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage) afin de disposer d'un soutien financier à la mise en place de moyens humains. Ce renfort humain permettra la mise en œuvre du programme d'actions sur le sujet des déchets professionnels (Délibération 2018_CT2_299 du 21 juin 2018).

Axe 2 - Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets

Développement du compostage individuel



Cet équipement est proposé aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser leurs biodéchets.

L'objectif est de distribuer 1 500 composteurs par an et d'équiper d'ici 3 ans 30 % des foyers individuels.

Actuellement, 25 % des foyers individuels s'adonnent à cette pratique.

A ce jour, ce sont 22 604 composteurs qui ont été distribués sur le Territoire dont 1 628 en 2018.

De plus, un guide du compostage commun à l'ensemble des Territoires de la Métropole a été élaboré ainsi qu'une enquête auprès de 468 usagers du Pays d'Aix sur l'utilisation de leur composteur individuel et les quantités détournées.

Résultats : 95 % des déclarants utilisent encore leur composteur actuellement et 81 % estiment avoir réduit entre un quart et la moitié du volume de leur poubelle.

Bilan de la distribution des composteurs individuels

Communes	Hypothèse desserte de 30 % des foyers individuels	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BILAN	Composteurs restant à distribuer
Gardanne	1410							21	88	52	62	52	275	1 135 soit 80 %
Gréasque*	420							49	35	13	16	79	192	228 soit 54 %
Vitrolles	1840	29	139	30	478	44	19	40	37	45	41	45	947	893 soit 49 %
Pertuis**	1650		106	88	226	131	48	72	67	46	67	70	1125	525 soit 32 %
Saint-Paul-lès-Durance	90	32		16		6	3	2	2	0	7	1	69	21 soit 23 %
Aix-en-Provence	5000	476	227	239	138	452	222	314	611	464	334	384	3861	1 139 soit 23 %
Les-Pennes-Mirabeau	2000	348	153	99	514	79	55	46	56	67	59	69	1545	455 soit 23 %
Trets	1020		171	54	124	72	18	201	60	44	59	25	828	192 soit 19 %
le Tholonet	250	54				53	4	34	16	18	18	9	206	44 soit 18 %
Saint-Antonin-sur-Bayon	30		18	2		0	0	0	0	2	1	2	25	5 soit 17 %
Meyreuil	550	197	27	21	44	6	26	22	30	45	25	24	467	83 soit 15 %
La Roque-d'Anthéron	460	190		62	16	30	4	15	14	11	36	13	391	69 soit 15 %
Peyrolles-en-Provence	430	93		41	75	17	14	20	22	27	41	18	368	62 soit 14 %
Ventabren	580	208		84	11	30	15	20	58	27	31	29	513	67 soit 12 %
Puylobrier	210		43	18	23	9	7	11	22	34	14	8	189	21 soit 10 %
Peynier	350	119		12	4	22	15	24	68	13	16	22	315	35 soit 10 %
Venelles	820	151	131	108	82	17	24	35	90	35	52	28	753	67 soit 8 %
Cabries	1000	7	316	198	57	19	45	38	74	52	60	55	921	79 soit 8 %
Simiane-Collongue	540		223	61	28	30	24	21	23	30	31	33	504	36 soit 7 %
Vauvenargues	120	63				1	6	7	20	4	8	6	115	5 soit 4 %
Saint-Cannat	580		147	89	17	39	15	39	54	35	51	72	558	22 soit 4 %
Le Puy-Sainte-Réparate	510		115	53	207	19	11	20	25	18	22	17	507	3 soit 1 %
Meyrargues	350		167	60	5	9	10	8	18	16	37	20	350	0
Bouc-Bel-Air	1 370	468	360	50	83	58	35	60	81	71	71	71	1408	0
Rognes	550	193		150	2	69	17	21	42	25	30	18	567	0
Mimet	480	75		37	258	18	11	18	24	29	11	22	503	0
Jouques	510		117	33	194	23	19	25	39	25	41	19	535	0
Coudoux	370	148	46	39	26	35	19	3	20	7	31	17	391	0
Rousset	400	67	15	7	101	51	16	80	21	20	22	31	431	0
Beaurecueil	60	25		14	3	5	0	4	3	5	3	3	65	0
Lambesc	910		417	125	11	18	19	56	57	32	205	47	987	0
Chateauneuf-le-Rouge	210		47	69	26	18	5	6	22	19	18	16	246	0
Fuveau	960	395		132	44	45	27	61	92	66	54	243	1159	0
Eguilles	780	284	41	123	242	37	17	43	35	26	92	50	990	0
Saint-Estève-Janson	50	37		1		10	5	6	5	3	1	3	71	0
Saint-Marc-Jaumegarde	140	120	9		1	14	25	23	11	7	10	7	227	0
TOTAL	27 000	3 779	3 035	2 115	3 040	1 486	800	1 465	1 942	1 433	1 677	1 628	22 604	

*La commune de Gréasque a distribué 158 composteurs en 2009 et 147 en 2010.

**Pertuis était une opération pilote en 2006 avec 204 composteurs distribués.

■ La distribution se poursuit sur ces communes même si l'objectif est atteint.

Le lombricompostage individuel

Ce dispositif s'adresse aux personnes résidant en appartement ou maison de village. L'objectif est de distribuer 200 lombricomposteurs par an.

En 2018, 388 foyers et 2 écoles se sont lancés dans la pratique du lombricompostage et presque 1 500 familles depuis le début de l'opération.

De plus, un suivi des foyers volontaires a permis d'apporter une réponse personnalisée à 75 personnes (dont 49 visites à domicile pour les cas les plus problématiques).

Bilan de la distribution des lombricomposteurs individuels

Communes	2012/2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Aix-en-Provence	69	68	118	143	140	217	755
Beaurecueil							
Bouc-Bel-Air	2	6	4	6	2	8	28
Cabriès	1	4	8	4	7	1	25
Châteauneuf-le-Rouge		1	1	2		2	6
Coudoux	1		1	5	4	1	12
Eguilles	1	5	6	4	7	6	29
Fuveau	4	4	12	15	7	16	58
Gardanne		5	14	8	11	9	47
Gréasque		2	3	2	8	8	23
Jouques			4	5	7	4	20
La Roque-d'Anthéron		1	2	1	1	3	8
Lambesc	4	3	3	4	8	6	28
Le Puy-Sainte-Réparate	1	1	2	1		5	10
Le Tholonet	1	4	3			1	9
Les Pennes-Mirabeau	1	4	12	5	5	11	38
Meyrargues			2	2	5	6	15
Meyreuil	1		4	5	3	5	18
Mimet		1	2	2	2	4	11
Pertuis	3	5	14	12	12	13	59
Peynier			4	1	3	4	12
Peyrolles-en-Provence	1	2	3		4	2	12
Puylobier		1	4	5	1	1	12
Rognes	1	2	4	4	2	3	16
Rousset	1	4	2	3	4	2	16
Saint-Antonin-sur-Bayon							
Saint-Cannat		3	6	3	3	7	22
Saint-Estève-Janson		2	2			1	5
Saint-Marc-Jaumegarde			1		1	3	5
Saint-Paul-lès-Durance	1		1	1		2	5
Simiane-Collongue		1	1	2	2	3	9
Trets	4	19	9	4	6	10	52
Vauvenargues	1				1	1	3
Venelles	1	3	5		4	6	19
Ventabren	5		3	2	2	5	17
Vitrolles	1	7	11	10	9	12	50
Ecoles	3	1	6	1		2	13
Total	108	159	277	262	271	390	1 467

Le compostage collectif



Le développement du compostage en milieu collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations, cantines ... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents « composteur ». Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur

pour la formation des référents. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio-seaux aux foyers volontaires et ensuite un suivi de chacun des sites.

En 2018, ce sont 11 nouveaux sites collectifs qui ont été équipés : les résidences Les Lauriers, Château double, Jules Isaac, Jardin d'Allori, la maison de retraite Sainte-Victoire, les jardins partagés Cardalino et Lou Grillet à Aix-en-Provence ainsi que les Maisons Familiales et Rurales de Puyloubier et de La Roque d'Anthéron, Quartier Portail Martin à Cabriès ainsi que la cantine de Meyrargues. Cependant, les composteurs d'une résidence à Aix-en-Provence, ont été retirés par manque de participation des habitants.

- Sept animations compost ont été organisées de mars à mai et en novembre pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets réunissant 85 personnes.

Thèmes abordés : rappel des techniques de compostage, conception d'un mini potager en "lasagnes" ou cultures potagères en tous lieux par le prestataire, les Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône.

- 126 interventions pour le suivi des sites ont été réalisées : 52 suivis par le prestataire, 10 livraisons de broyat par le prestataire et 64 suivis en régie

- Il a été constaté cette année un triplement des demandes de mise en place de composteurs collectifs (41 par rapport à 15 en 2017).

En 2018, 63 sites collectifs sont opérationnels sur le Territoire du Pays d'Aix : 31 résidences, 1 lotissement, 1 pépinière, 3 centres d'apprentissage, 1 résidence étudiante, 2 cimetières, 4 maisons de retraite, 4 quartiers (Meyrargues, Fuveau et 2 à Cabriès), 2 administrations, 6 jardins et 8 cantines.

Le compostage ou lombricompostage à vocation pédagogique

Dans les écoles primaires et maternelles qui ont un projet sur le compostage et disposent d'un jardin, des composteurs ou lombricomposteurs pédagogiques sont mis à disposition sur simple demande. Ces équipements permettent aux enfants d'observer concrètement la valorisation des biodéchets et de compléter de manière ludique les animations réalisées en classe.

L'objectif est de mettre à disposition 5 composteurs ou lombricomposteurs par an dans les écoles. Cette année, 8 nouvelles écoles ont été équipées avec ces dispositifs et 54 suivis du bon fonctionnement des équipements réalisés.

En 2018, ce sont au total 56 composteurs et/ou lombricomposteurs pédagogiques installés dont 49 sont en fonctionnement, soit 88 %. L'activité des équipements pédagogiques dépend de la motivation et des projets des enseignants.

Don de compost en déchèterie

Une opération de distribution de compost aux particuliers a été organisée du 21 au 30 novembre 2018 sur deux déchèteries : Pertuis et Saint-Cannat. L'objectif était d'informer les usagers apportant leurs déchets verts sur les techniques du broyage et du paillage afin de réduire les quantités apportées en déchèteries. Il s'agissait d'inciter les particuliers à réutiliser leurs déchets verts dans leur propre jardin.

277 usagers ont été accueillis sur les 2 déchèteries (182 à Pertuis et 95 à Saint-Cannat) et les résultats de l'enquête sont les suivants :

- 79 % des usagers avaient connaissance du broyage,
- 24 % des usagers sont équipés d'un broyeur,
- 15 % des usagers ne possédant pas de broyeur ont réfléchi à en acquérir un,
- 31 % des usagers savent qu'un broyeur peut permettre de réaliser des économies (transport),
- 41 % des usagers utilisent le paillage pour leurs plantes.

Environ 15 tonnes de compost ont été distribuées lors de cette opération.

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

En 2018, un guide sur le don alimentaire a été réalisé et le Territoire du Pays d'Aix a été lauréat de l'appel à projet « lutte contre le gaspillage alimentaire » organisé par l'ADEME, le Conseil Régional PACA et la DRAAF.

De plus, l'association Unis-Cité a poursuivi son projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en formant des volontaires en Service civique. Une campagne de pesées et d'animations sur ce thème a été effectuée par ces agents durant la pause méridienne dans 15 cantines scolaires des communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Eguilles, Venelles, Rousset, Pertuis, Trets, Le Puy-Sainte-Réparate et La Roque-d'Anthéron.

Le bilan de cette année est encourageant puisque dans 10 cantines sur 15, le gaspillage a été réduit de 10 % à 41 % et plus de 1 000 enfants ont bénéficié de ces animations.

Axe 3 - Développer le réemploi

Ressorceries

En 2018, 5 ressourceries et structures de réemploi existent sur le Territoire du Pays d'Aix : « Histoires sans fin » à Venelles, Evolio à Gardanne, Emmaüs à Cabriès, Elan Jouques à Jouques et De fil en aiguille à Pertuis (implantée en fin d'année).

De plus, les habitants ont à leur disposition plusieurs dispositifs pour le réemploi dans les déchèteries :

- 3 caissons respectivement à Peyrolles, à Aix-en-Provence et à Gardanne,
- 1 abri à Venelles
- 1 local aux Pennes-Mirabeau

Ce sont 2 762 tonnes qui ont ainsi été détournées des circuits de collecte et de traitement en 2018 dont 1 730 tonnes réemployées.

Textiles usagés (cf. p. 63 du présent rapport)

Axe 4 – Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

Label « Commerce engagé »

L'association Ecoscience a initié la démarche de « commerce engagé » avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants volontaires de Rousset, Fuveau, des Pennes-Mirabeau et Vitrolles. Puis, le C.P.I.E. du Pays d'Aix a porté ce projet sur les communes de Venelles, Gréasque, Aix-en-Provence (Quartier du Pont de l'Arc) et Cabriès.

En 2018, le C.P.I.E. a accompagné les 118 commerces engagés et a organisé plusieurs rencontres inter-commerçants sur Venelles, Gréasque et Rousset.

De plus, 2 500 cabas réutilisables ont été remis aux commerçants dans le contexte réglementaire de l'interdiction des sacs de caisse à usage unique depuis le 1^{er} juillet 2016.

La sensibilisation des scolaires

Dans le cadre du programme pédagogique sur les déchets, des animations sont réalisées dans les écoles maternelles et primaires et des supports pédagogiques sont diffusés dans les classes et aux enseignants.

Ce programme se compose d'une information générale d'une demi-journée, d'animations de plusieurs demi-journées en classe, de supports pédagogiques, de visites de jardins pédagogiques et de l'ISDnD de l'Arbois. Cette prestation est réalisée par le C.P.I.E. du Pays d'Aix.

Sur l'année scolaire 2017-2018, ce sont 2 832 élèves qui en ont bénéficié : 100 classes pour la sensibilisation générale, 23 classes pour l'approfondissement du module « gestion des déchets », 20 classes ont visité l'ISDnD de l'Arbois, 12 classes ont suivi l'approfondissement du module « prévention des déchets » et 45 classes ont visité un jardin pédagogique.

Pour l'année scolaire 2017/2018, ce sont 307 demi-journées d'animation qui ont été réalisées sur la réduction et la gestion des déchets.

L'opération « Stop Pub »

Presque 13 500 autocollants « Stop pub » ont été distribués cette année, l'objectif est de continuer à inciter les particuliers à refuser volontairement les publicités dans les boîtes aux lettres pour réduire le volume de déchets papier.

Ce sont plus de 150 000 autocollants qui ont été diffusés dans les communes depuis le lancement de l'opération en 2007.

Communes	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BILAN
Aix-en-Provence	10 800	3 794	3 245	4 617	10 014	3 446	4 249	1 642	41 807
Beaurecueil	48	150		200	256	200	204	20	1 078
Bouc-Bel-Air	888	981	1 686	711	712	160	412	732	6 282
Cabriès	576	150	450	774	495	321	608	261	3 635
Châteauneuf-le-Rouge	144	300	300	200	206	200	204	52	1 606
Coudoux	216	300	600	300	609	100	251	50	2 426
Eguilles	504	450	600	306	24	103	409	162	2 558
Fuveau	552	300		203	612	523	703	4 203	7 096
Gardanne				300	57	218	207	19	801
Gréasque				500	609	303	202	1 801	3 415
Jouques	240	300	750	459	606	806	252	155	3 568
La Roque-d'Anthéron	312	683	710	1 070	6	1 000	450	151	4 382
Lambesc	552	300	750	280	12	378	653	508	3 433
Le Puy-Sainte-Réparate	336	300	300	350	209	600	303	51	2 449
Le Tholonet	168	711	218	1 498	3	103	200	50	2 951
Les Pennes-Mirabeau	1 368	300	1 186	250	6	318	415	57	3 900
Meyrargues	240	300	300	300	212	400	455	100	2 307
Meyreuil	312	300	750	500	409	398	203	2	2 874
Mimet	288	150	150	300	12	6	203	103	1 212
Pertuis	1 296	2 085	642	1 112	575	859	411	99	7 079
Peynier	192	300	150	350	209		204	51	1 456
Peyrolles-en-Provence	288	300	391	200	12	224	352	50	1 817
Puylobier	96	150	300	400	203	103	200	50	1 502
Rognes	312	300	300	400	21	200	250	201	1 984
Rousset	264	1 084	357	631	450	540	301	102	3 729
Saint-Antonin-sur-Bayon	24	150	150	200		100	200	0	824
Saint-Cannat	336	300	450	253	221	306	253	1 604	3 723
Saint-Estève-Janson	24	150	300	250		100	200	0	1 024
Saint-Marc-Jaumegarde	72	150	150	200	200		201	1	974
Saint-Paul-lès-Durance	48	150	150	200	203	200	250	50	1 251
Simiane-Collongue	384	150	150	303	21	206	204	53	1 471
Trets	672	1 040	540	5 189	9	403	203	300	8 356
Vauvenargues	48	150	300	350	553		400	100	1 901
Venelles	552	300		203	424	403	252	204	2 338
Ventabren	336	300	750	200	612	115	257	154	2 724
Vitrolles	2 664	2 872	2 425	1 441	209	503	211	403	10 728
TOTAL	25 152	19 700	19 500	25 000	18 991	13 845	14 932	13 541	150 661

Exemplarité en interne de la collectivité



Dans le cadre des actions de réduction des déchets, le Territoire du Pays d'Aix sensibilise les agents de la collectivité en les incitant à modifier leur comportement.

En 2018, ces actions ont permis de collecter 842 kg de textiles usagés en interne et 49 kg de piles.

Autres actions de prévention et accompagnement des porteurs de projets

- une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de la Roque-d'Anthéron,
- la poursuite du dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries,
- une subvention à l'association « Zéro waste Provence » qui permettra de sensibiliser début 2019, une vingtaine de commerçants « maraîchers et forains » d'Aix-en-Provence à la démarche « zéro déchets » dans le cadre de leur activité commerciale. Il s'agit également de sensibiliser la clientèle à l'achat en vrac dans leur propre contenant (cabas, sacs à vrac et bocaux). De plus, l'association développe une cartographie des commerçants du Pays d'Aix œuvrant à l'accueil « zéro déchets » des clients (Délibération n°2018_CT2_572 du 29 novembre 2018).

Pour tous ces projets, la collectivité est invitée à participer aux réunions de suivi avec les autres partenaires financiers.

Réalisation d'un M.O.D.E.C.O.M.

Cette MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères (M.O.D.E.C.O.M.) développée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) permet de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets et s'effectue en fonction de différentes normes. Elle permet de connaître avec précision le contenu de la poubelle et d'évaluer par exemple la quantité de matières recyclables, d'emballages et de biodéchets.

Un M.O.D.E.C.O.M. des déchets du Pays d'Aix a été réalisé en janvier / février puis du 25 au 27 octobre par le bureau d'étude VERDICITÉ.

L'objectif était de mesurer l'évolution du gisement par rapport au premier M.O.D.E.C.O.M. réalisé en 2009, de mesurer l'efficacité des collectes sélectives et des actions de prévention mises en place afin de faire émerger en 2019 des propositions d'axes d'amélioration.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- La quantité de déchets a baissé de presque 50 kg par rapport à 2009, soit -12 %.
- Les fermentescibles ont baissé mais représentent encore 83 kg/hab./an
- Le gisement de plastique est en augmentation.
- Les textiles restent à capter.
- Il reste une part importante de :
 - Déchets d'Activités Économiques (cartons, films plastiques, textiles sanitaires...) dans les ordures ménagères résiduelles (OMr)
 - Emballages en verre présents dans les OMr.

Résultats en ratio en kg/habitant /an

Catégories	MODECOM National ADEME 2007	Pays d'Aix 2009	Pays d'Aix 2018 (données 2017)	Écart entre 2009 et données 2017
Papiers	32,6	49,7	32,4	- 17,3
Déchets putrescibles / fermentescibles	97,7	98,6	83,1	- 15,5
Éléments fins (inférieur à 20 mm)	40	45,3	36	- 9,3
Complexes/composites (briques alimentaires, dosettes café..)	5,3	16,9	8,2	- 8,7
Incombustibles non classés (pots en argile, en grès, faïence, plâtre)	8,2	15	7,3	- 7,7
Verre	18,2	35,3	28,3	- 7
Cartons	18	30,2	24,8	- 5,4
Combustibles non classés (emballages en bois, cuir, caoutchouc)	7,7	10,5	6	- 4,5
Métaux	9	11,9	11,4	- 0,5
Textiles sanitaires	33,2	24	43	19
Textiles	7,3	9,2	14,3	5,1
Plastiques	36,1	48,5	52,6	4,1
Déchets ménagers spéciaux	2,5	0,9	2	1,1
TOTAL	316	396	349	- 12 % - 47 kg

6.

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou semi-enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2018 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit toujours dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de la propreté des sites, d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les points d'apport volontaire (P.A.V.) sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des flaconnages Verre, des Papiers Journaux Revues Magazines (Papiers/JRM), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR : cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, flaconnages plastiques) et du recyclable en mélange BIFLUX (EMR + Papiers/JRM).

Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs :

- de valorisation matière des Emballages Ménagers Recyclables et des Papiers JRM,
- d'amélioration de la qualité esthétique des points de pré-collecte.

Au total, en 2018, ce sont 20 nouveaux dispositifs enterrés installés, 22 réhabilités à l'identique et 5 supprimés sur le Pays d'Aix.

Les nouveaux dispositifs sont les suivants :

Pour les ordures ménagères :

- **4 dispositifs escamotables** sur 1 commune (Fuveau).
- **1 colonne enterrée** sur 1 commune (Les Pennes-Mirabeau)



Dispositif escamotable pour la collecte des ordures ménagères sur la commune de Fuveau

Remarque : suppression de 1 colonne semi-enterrée (Les Pennes-Mirabeau) et de 1 colonne enterrée (Aix-en-Provence)

Pour les recyclables :

- **12 colonnes enterrées** sur 4 communes (Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Pertuis et Aix-en-Provence).
- **3 colonnes semi-enterrées** sur 1 commune (Gréasque)

Dispositif enterré pour la collecte sélective sur la commune de Meyrargues



Dispositif semi-enterré pour la collecte sélective sur la commune de Gréasque

Remarque : suppression de 3 colonnes semi-enterrées (Les Pennes-Mirabeau)

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte-à-porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.
- la suppression de certains points fait suite au constat de non fonctionnement ou d'inadéquation vis-à-vis du mode de collecte

Au total, depuis 2006, ce sont 756 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du Territoire. Soit 34 % du parc communautaire

Pour rappel : dans le cadre des opérations de réhabilitation des PAV, des colonnes semi-enterrées ont été supprimées ou remplacées par des colonnes enterrées.

Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables mis en service sur l'ensemble du Territoire

		Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables*	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères		27	10	160	26	73	12	260	32
Collecte Sélective	EMR	37	20	76	21			113	
	PAPIER JRM	35	17	74	22			109	
	BIFLUX	8	3	60	15			68	
	VERRE	46	19	156	28			202	
	Total	126	20	366	28	4	1	496	34
TOTAL		153	20	526	28	77	12	756	34

*4 systèmes escamotables disposent de bacs de tri

Le parc de colonnes aériennes

Au total en 2018, 2 235 colonnes sont implantées sur 1 075 PAV du Territoire du Pays d'Aix, soit 1 PAV pour 370 habitants (pop. INSEE).

En 2018, poursuite de l'optimisation des colonnes de verre aux travers de projet d'optimisation du tri, notamment sur les communes de Gréasque et de Fuveau avec la mise en place respectivement de 5 nouveaux PAV TRIFLUX et de 5 nouvelles colonnes pour le Verre



Optimisation Verre
sur la commune de Fuveau

Les dispositifs d'apport volontaire installés sur le Territoire du Pays d'Aix

Communes	Population 2018 INSEE 2015	Colonnes OM	Colonnes PAPIERS	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX*	Colonnes VERRE	1 PAV pour X habitants*
Saint-Paul-lès-Durance	858	5	11	11	-	11	78
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	-	1	1	-	1	127
Puylobier	1 922	-	7	9	-	13	148
Beaurecueil	622	1	4	4	-	4	156
Meyrargues	3 803	6	10	10	1	24	158
Vauvenargues	1 042	9	-	-	6	6	174
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	5	9	9	-	32	176
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	4	3	2	-	12	186
Saint-Estève-Janson	388	2	2	2	-	2	194
Saint-Cannat	5 684	-	10	11	-	23	247
Peynier	3 501	20	5	7	7	14	250
La Roque-d'Anthéron	5 563	3	9	10	1	22	253
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	-	-	-	-	5	254
Rognes	4 918	2	8	11	-	19	259
Peyrolles-en-Provence	5 062	3	6	6	2	19	266
Rousset	4 869	7	12	13	-	18	271
Gréasque	4 171	-	14	17	-	15	278
Jouques	4 515	3	11	13	-	16	282
Fuveau	9 928	7	14	14	-	35	284
Mimet	4 714	3	7	7	-	16	295
Meyreuil	5 495	1	5	6	1	18	305
Coudoux	3 681	1	3	4	-	12	307
Trets	11 117	19	8	10	6	35	318
Gardanne	20 126	-	29	29	-	61	330
Vitrolles	34 481	22	-	-	58	99	348
Le Tholonet	2 450	-	2	2	1	7	350
Venelles	8 537	5	7	7	-	24	356
Bouc-Bel-Air	14 667	5	8	8	2	41	358
Ventabren	5 418	4	6	6	2	14	387
Les Pennes-Mirabeau	21 680	3	18	20	1	56	387
Lambesc	9 821	6	12	14	3	25	393
Pertuis	20 050	17	24	31	2	51	393
Simiane-Collongue	5 674	-	4	5	-	13	436
Cabriès	9 948	-	8	8	2	21	474
Eguilles	7 807	1	4	6	-	15	520
Aix-en-Provence	146 192	25	133	136	14	276	530
TOTAUX	397 980	189	414	449	109	1 075	370

* BIFLUX : cf. définition p. 39

** pour 1 075 PAV sur le territoire

Les dispositifs regroupent des systèmes enterrés, semi-enterrés et aériens.

Les travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ont favorisé la réhabilitation de certains dispositifs enterrés sur la commune d'Aix-en-Provence. Cependant, ils ont été temporairement remplacés par des bacs pour la collecte des OM et/ou des colonnes aériennes pour les Recyclables, le temps du chantier.

Le parc de bacs roulants

Contenant ordures ménagères

Le parc de conteneurs est estimé à 50 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres répartis de la manière suivante : pour les ordures ménagères 23 400 bacs individuels et 10 100 bacs collectifs, pour le tri 13 700 bacs individuels et 2 800 bacs collectifs.

En 2018, 8 240 contenants ont été commandés dans le cadre du renouvellement et de la maintenance du parc, soit en ordures ménagères 3 510 bacs individuels et 2 310 bacs collectifs, et en tri, 1 690 bacs individuels et 730 bacs collectifs.

Contenant collecte sélective en mode BIFLUX

Le principe consiste à collecter en porte-à-porte les flux EMR et Papiers/JRM ensemble. Le verre est collecté via des colonnes d'apport volontaire. Le mode BIFLUX est le mode retenu pour la collecte sélective.

Les contenants utilisés sont :

- pour les secteurs pavillonnaires collectés en porte-à-porte, la dotation est un bac individuel à capot jaune pour les EMR (emballages ménagers recyclables) et les Papiers/JRM (papiers, journaux, revues, magazines),
- pour l'habitat collectif, la dotation est un bac collectif de couleur jaune, même consigne de tri avec une plus grande capacité de stockage.

Pour rappel, concernant les contenants pour la collecte sélective en TRIFLUX, ce mode a été remplacé au fur et à mesure par le mode BIFLUX et n'existe plus depuis juillet 2017.

Recyclage bacs usagés

Dans le cadre de la maintenance du parc de bacs d'ordures ménagères, les bacs usagés sont récupérés par une entreprise du Territoire qui fabrique du mobilier urbain, favorisant ainsi le recyclage et une économie circulaire de proximité.

En 2018, ce sont **73 tonnes de plastique recyclés** qui rentrent pour 20 % dans la composition de nouveau mobilier. Par exemple, 2 petits conteneurs contribuent à faire une table, 1 seul contribue à faire un banc et 6 petits conteneurs ou 2 grands contribuent à faire une banque de déchargement utilisé en déchèterie.

Les sacs et matériels de pré-collecte

Pour faciliter le geste du tri, le Territoire du Pays d'Aix fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou à un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

En 2018, **12 000 sacs** ont été distribués (EMR et Verre) par les Pôles de proximité et les conseillers du tri pour diverses manifestations, dont 4 000 pour les étudiants.

En 2018, **4 500 cabas** (en toile de jute) réutilisables ont été remis lors de marchés, de manifestations et auprès des commerces engagés.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les services

Le Territoire du Pays d'Aix est organisé géographiquement en quatre centres opérationnels de proximité (C.O.C.O.M.) : Secteur Sud-Ouest, Secteur Sud-Est, Secteur Nord et Secteur Centre. Chaque centre regroupe plusieurs communes et dispose d'un chef de secteur et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

Sur l'ensemble des communes membres, 17 sont collectées en régie, ce qui représente 235 654 habitants (pop. INSEE) soit 59 % de la population, selon la répartition géographique suivante :

La collecte traditionnelle des déchets ménagers au 31/12/2018



Les jours de collecte :

Du lundi au samedi majoritairement (hors secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

COMMUNE	Régie / Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants en porte-à-porte
Aix-en-Provence	Régie	C14 - HyperCentre C7 - Centre C3 - Extérieurs	CT Aix La Parade	Régie CT2 sur RDV
Beaurecueil	Régie	C3 en été C2 en hiver	CT de Rousset	Régie CT2 - 1 fois par mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SITA SUD	C6 - Centre C3 - Point de regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD - 2 fois par mois sur RDV
Cabriès	Prestataire SITA SUD	C6 - Centre C3 - Point de regroupement C2 - Bacs individuels	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD - 2 fois par mois sur RDV
Châteauneuf-le-Rouge	Régie	C2 -	CT de Rousset	Régie CT2 sur RDV - 1 fois par mois
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels C4 - Points de regroupement + Centre	ISDnD de la Vautubière	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - Centre historique C3 - Point de Regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Fuveau	Prestataire VEOLIA	C6 - Centre-ville C4 - Extérieur	CET Malespine	VEOLIA - 4 fois par mois sur RDV
Gardanne	Prestataire SMN	C7 - Centre historique et centre-ville C3 - Habitat vertical C2 - Reste de la commune	CET Malespine	Ressourcerie Varappe sur RDV - 2 fois par semaine
Gréasque	Régie	C6 - Centre C3 - Points de regroupement centre C2 - Points de regroupement	CET Malespine	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Jouques	Régie	C6 - Centre C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
La Roque-d'Anthéron	Prestataire SILIM	C6 - Village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - Centre-ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT Aix La Parade	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Le Puy-Sainte-Réparate	Prestataire SILIM	C6 - Centre-ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Le Tholonet	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CT2 - 1 fois par mois sur RDV
Les Pennes-Mirabeaux	Régie	C7, C6 C3, C2	CT de Vitrolles	Régie CT2 sur RDV
Meyrargues	Régie	C6 - Centre-ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Meyreuil	Prestataire VEOLIA	C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CET de Malespine	VEOLIA - 2 fois par mois sur RDV

COMMUNE	Régie / Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants en porte-à-porte
Mimet	Régie	C3 - points de regroupement C2 - Bacs individuels	CET de Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune
Pertuis	Régie	C6 - Centre ancien C3 - Péri urbain et ZI (2 secteurs) C2 - Individuel	CT de Pertuis	Régie CT2 sur RDV
Peynier	Prestataire VEOLIA	C6 - Centre village C3 - Extérieurs	CT Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Peyrolles-en-Provence	Régie	C6 - centre ancien C2 - Individuel	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Puyloubier	Régie	C6 - Cœur de village C3 b - Extérieur C2 - Campagne	CT de Rousset	Régie CT2 - 1 fois par mois sur RDV
Rognes	Prestataire SILIM	C6 - Centre C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Rousset	Régie	C6 - Cœur village C2 - Campagne (2 secteurs) C1 - ZI	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
Saint-Antonin-sur-Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CT2 - 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Prestataire SILIM	C5 - Centre C3 - Secteur Nord et Secteur sud	CT Aix La Parade	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Saint-Estève-Janson	Prestataire SILIM	C2 - Apport volontaire C2	ISDnD de l'Arbois CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Saint-Marc-Jaumegarde	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CT2 - 1 fois par mois
Saint-Paul-Lez-Durance	Prestataire SILIM Régie	C2 - Apport volontaire C3	ISDnD de l'Arbois CT de Pertuis	
Simiane-Collongue	Prestataire SITA Sud	C6 - Centre village C3 - Point de regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD - 1 fois par mois sur RDV
Trets	Régie	C6 - Cœur village C6 - Lotissement C3 - Campagne (2 secteurs)	CT de Rousset	Régie CT2 - 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	
Venelles	Prestataire SILIM	C6 - Centre village C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	ISDnD de Vautubière	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Vitrolles	Prestataire NCI	C6 - Village et grands ensembles C3 - Zones d'activité, points de regroupement et petit vertical C2 - pavillonnaire	CT de Vitrolles	NCI - 1 à 2 demi-journée par semaine sur RDV

Les indicateurs techniques

Les résultats des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels par habitant sont les suivants :

Communes	Ratio kg/hab/an (Pop. DGF)						Ratio kg/hab/an (Pop. INSEE)		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Peynier	349	443	367	370	402	475	438	440	432
Pertuis	406	434	433	409	406	411	399	404	420
Gréasque					376	370	388	395	414
Gardanne					367	366	380	377	393
Saint-Paul-lès-Durance	400	417	428	294	281	279	324	345	391
Vitrolles	387	373	373	372	373	361	372	370	384
Le Puy-Sainte-Réparate	399	357	353	340	348	340	348	366	375
Rousset	364	389	383	369	364	379	386	373	372
Aix-en-Provence	383	378	370	369	367	367	372	365	368
Bouc-Bel-Air	278	327	342	342	370	346	354	356	363
Saint-Estève-Janson	352	370	405	382	372	374	371	341	363
Venelles	346	351	353	357	360	359	352	343	361
Meyrargues	298	334	358	370	352	346	337	353	359
Fuveau	349	332	358	346	345	326	353	338	353
Meyreuil	360	342	343	359	371	367	378	351	349
Trets	413	352	345	346	358	347	341	329	342
Cabriès	404	399	392	382	353	347	341	332	338
Beaurecueil	332	369	362	354	335	298	303	307	336
Eguilles	295	272	266	279	288	286	287	317	328
Châteauneuf-le-Rouge	302	289	295	302	299	293	284	301	327
Simiane-Collongue	339	293	268	300	301	327	327	330	326
Puylobier	251	351	351	319	282	290	296	292	319
Saint-Antonin-sur-Bayon	607	349	342	345	329	290	317	292	319
Mimet	312	308	301	298	316	323	317	299	315
Peyrolles-en-Provence	347	325	304	310	311	299	306	285	306
Les Pennes-Mirabeau	300	308	310	307	301	309	308	303	305
Rognes	324	322	293	307	309	315	312	299	303
Saint-Cannat	323	322	322	302	308	294	304	279	300
La Roque-d'Anthéron	315	331	315	323	309	330	307	287	299
Ventabren	261	283	280	289	285	313	286	283	293
Coudoux	375	308	278	271	266	281	279	280	289
Jouques	258	255	264	240	240	245	274	272	288
Lambesc	319	322	323	302	309	299	304	288	280
Saint-Marc-Jaumegarde	253	254	289	279	272	276	266	248	261
Le Tholonet	297	254	292	283	268	276	268	248	258
Vauvenargues	222	265	242	243	216	222	242	245	251
kg/habitant	361	358	354	351	354	350	354	349	356

Communes	Tonnages								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Saint-Antonin-sur-Bayon	99	57	57	55	49	44	42	38	41
Saint-Estève-Janson	126	131	148	141	140	141	135	132	141
Beaurecueil	222	241	237	232	201	179	177	181	209
Vauvenargues	218	263	250	257	239	245	258	257	262
Saint-Marc-Jaumegarde	291	301	346	338	331	335	319	306	332
Saint-Paul-lès-Durance	417	439	450	311	298	296	310	312	335
Puylobrier	466	670	686	639	581	598	595	573	613
Le Tholonet	694	593	681	666	652	671	638	605	632
Châteauneuf-le-Rouge	651	625	646	661	660	645	629	672	730
Coudoux	1 282	1 065	978	954	940	994	999	1 013	1 063
Jouques	1 102	1 109	1 162	1 084	1 096	1 122	1 200	1 222	1 301
Meyrargues	1 072	1 200	1 309	1 368	1 347	1 325	1 288	1 339	1 364
Mimet	1 430	1 412	1 392	1 378	1 474	1 507	1 477	1 405	1 483
Rognes	1 553	1 562	1 444	1 516	1 529	1 561	1 499	1 463	1 489
Peynier	1 169	1 473	1 186	1 177	1 294	1 528	1 421	1 485	1 512
Peyrolles-en-Provence	1 532	1 501	1 458	1 501	1 518	1 459	1 546	1 426	1 551
Ventabren	1 328	1 426	1 376	1 396	1 399	1 540	1 427	1 471	1 587
La Roque-d'Anthéron	1 623	1 729	1 666	1 724	1 721	1 835	1 692	1 592	1 665
Saint-Cannat	1 765	1 786	1 827	1 732	1 743	1 662	1 677	1 616	1 705
Gréasque					1 573	1 548	1 595	1 614	1 725
Rousset	1 582	1 748	1 775	1 735	1 751	1 824	1 829	1 802	1 812
Simiane-Collongue	2 059	1 740	1 538	1 670	1 679	1 821	1 821	1 858	1 851
Meyreuil	1 855	1 789	1 855	1 955	2 002	1 981	2 025	1 912	1 917
Le Puy-Sainte-Réparate	2 116	1 952	1 925	1 851	1 926	1 884	1 913	2 037	2 115
Eguilles	2 314	2 145	2 099	2 195	2 230	2 222	2 219	2 475	2 560
Lambesc	2 813	2 956	3 024	2 905	2 979	2 885	2 909	2 794	2 752
Venelles	2 908	2 944	2 981	3 020	3 078	3 070	3 016	2 927	3 083
Cabriès	3 474	3 392	3 286	3 402	3 319	3 258	3 256	3 258	3 360
Fuveau	3 157	3 078	3 372	3 321	3 361	3 183	3 420	3 313	3 506
Trets	4 296	3 697	3 658	3 665	3 825	3 707	3 718	3 645	3 803
Bouc-Bel-Air	3 874	4 510	4 746	4 824	5 296	4 947	5 057	5 125	5 331
Les Pennes-Mirabeau	6 119	6 269	6 151	6 057	6 191	6 361	6 249	6 301	6 610
Gardanne					7 734	7 699	7 689	7 661	7 913
Pertuis	7 765	8 376	8 294	7 944	8 006	8 097	7 935	8 072	8 413
Vitrolles	14 680	13 837	13 673	13 222	13 178	12 780	12 989	12 834	13 245
Aix-en-Provence	57 163	56 305	54 885	54 652	54 556	54 480	53 941	53 247	53 853
TOTAL	133 215	132 321	130 558	129 549	139 895	139 434	138 909	137 982	141 864

Ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique (D.A.E.) et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères. On estime que ces déchets constituent environ 21,7 % des collectes (Source ADEME). Le gisement des ordures ménagères au sens strict serait alors de 111 080 tonnes sur le Territoire soit 279 kg/hab (pop. INSEE).

Pour information, en 2018, le service de collecte d'ordures ménagères en apport volontaire représente 4 625 tonnes dont 71 % vidées à l'Arbois et 29 % transitant par les quais de transfert de La Parade (6 %), de Pertuis (10 %) et de Rousset (13 %).

LA COLLECTE SELECTIVE

Service de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire

COMMUNE	Service en porte-à-porte			Service en apport volontaire	
	Type de collecte	Fréquence	Régie / Prestataire	Nb de colonne	Un PAV pour X hab
Aix Cuques	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	559	530
Aix Fenouillères	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Granettes	BIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
Aix Les Milles-Duranne	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Loubassanne	BIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
Aix Luynes-Malouesses	BIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Pey Blanc	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie		
Aix Pignonnet-Beauvalle	BIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Plateau Puyricard	BIFLUX	C1 (Samedi)	Régie		
Aix Pont de Béraud Bas	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie		
Aix Pont de Béraud Haut	BIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Puyricard Village	BIFLUX	C0,5 collectif et individuel (Vendredi)	Régie		
Aix Rocher du Dragon	BIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Saint Donat-Les Couestes	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Saint Eutrope	BIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Val Saint André	BIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
Bouc-Bel-Air	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SITA		
Cabriès	BIFLUX	C1 Collectif / C0,5 individuel (Samedi)	SITA	39	474
Châteauneuf-le-rouge	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	17	186
Coudoux	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	19	307
Eguilles	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	25	520
Fuveau	BIFLUX	C1 collectif (Mercredi)	VEOLIA	63	284
Gardanne	BIFLUX	C1 (mercredi ou jeudi ou vendredi)	SMN	119	330
Jouques	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	40	282
La Roque-d'Anthéron	BIFLUX	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	42	253
Lambesc	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	54	393
Le Puy-Sainte-Réparate	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	50	176
Le Tholonet	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	12	350
Les Pennes-Mirabeau	BIFLUX	C1 (du lundi au samedi)	Régie	95	387
Meyrargues	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mardi)	Régie	45	158
Meyreuil	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	VEOLIA	30	305
Mimet	BIFLUX	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	30	295
Pertuis	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	Régie	108	393
Peyrolles-en-Provence	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	33	266
Rognes	BIFLUX	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	38	259
Rousset	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	43	271
Saint-Cannat	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	44	247
Saint-Marc-Jaumegarde	BIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie	5	254
Simiane-Collongue	BIFLUX	C1 Collectif / C0,5 individuel (Samedi)	SITA	22	436
Trets	BIFLUX	C1 (mardi ou samedi)	Régie	59	318
Venelles	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	38	356
Ventabren	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Vendredi)	SILIM	28	387
Vitrolles	BIFLUX	C1 (Mercredi ou jeudi)	NCI	157	348
Beaurecueil				12	156
Gréasque				46	278
Peynier				33	250
Puylobier				29	148
Saint-Antonin-sur-Bayon				3	127
Saint-Estève-Janson				6	194
Saint-Paul-lès-Durance				33	78
Vauvenargues				12	174
					370

La collecte des points d'apport volontaire

La collecte en apport volontaire est réalisée par SITA/SUEZ pour les Papiers/JRM et le Verre et par SILIM pour les EMR/BIFLUX.

Les flux concernés sont :

- Verre,
- Papier, Journaux, Revues et Magazines, (PAPIER/JRM),
- Emballages carton, plastique, acier, aluminium et briques alimentaires, (EMR),
- Mélange des Emballages et Papier Journaux Revues Magazines, appelé collecte « BIFLUX ».

Ces points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés dans les colonnes dédiées. La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte. Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage des colonnes.



Collecte d'une colonne aérienne
PAPIER/JRM

Les prestations sont toutes gérées par des marchés publics et ont été réalisées de la façon suivante :

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV Verre	Verre	SUEZ	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau - Les Arnavaux, Marseille
PAV PAPIER JRM	Papiers, Journaux, Revues, Magazines	SUEZ	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau
PAV EMR	Emballage métalliques (acier, alu) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique	SILIM	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau
PAV BIFLUX	Emballage métalliques (acier, alu) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique Papiers, Journaux, Revues, Magazines	SILIM	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau

Historique de la montée en puissance du parc de colonnes pour la collecte sélective en apport volontaire

Année	VERRE	PAPIER / JRM	EMR / BIFLUX	Total
2000	274	199	100	573
2001	399	324	173	896
2002	442	309	199	950
2003	446	377	247	1 070
2004	416	359	273	1 048
2005	403	371	320	1 094
2006	421	394	373	1 188
2007	460	410	399	1 269
2008	495	412	415	1 322
2009	602	414	420	1 436
2010	729	451	510	1 690
2011	753	426	527	1 706
2012	770	413	524	1 707
2013	797	406	533	1 736
2014	904	444	581	1 929
2015	939	434	577	1 950
2016	1 004	430	577	2 011
2017	1 074	425	571	2 070
2018	1 075	414	558	2 047

Les services

Sur l'ensemble des 36 communes membres, 12 sont collectées en régie soit 227 954 habitants (pop. INSEE), ce qui représente 57 % de la population, selon la répartition géographique suivante :

La collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages ménagers



La montée en puissance de la collecte sélective en porte-à-porte

Historique de la montée en puissance

1999	Juin	Simiane-Collongue, Bouc-Bel-Air
	Septembre	Venelles
	Novembre	Aix : Hameau de Puyricard
2000	Janvier	Cabriès Calas
	Juin	Aix : Pignonnet-Beauvalle
	Octobre	Le Puy-Sainte-Réparate
	Novembre	Jouques
	Décembre	Meyrargues
2001	Mai	Saint-Marc-Jaumegarde
2002	Mars	Saint-Cannat
	Avril	Peyrolles-en-Provence
2003	Juin	Aix : Fenouillères, Cuques, Val Saint André, Pont de Béraud
	Novembre	Châteauneuf-le-Rouge, Le Tholonet
2004	Avril	Aix : Saint Eutrope
	Mai	Aix : Saint Donat
	Juin	Aix : Loubassanne, Plateau Puyricard
	Septembre	Aix : Rocher du Dragon
	Octobre	Aix : Pey Blanc
	Novembre	Aix : Granettes
	Décembre	Aix : Les Milles
2005	Janvier	Aix : Luynes
	Mars	Aix : Malouesses
	Avril	Rognes
	Juin	Aix : Tour de Ville, La Roque-d'Anthéron
	Novembre	Les Pennes-Mirabeau
2006	Juin	Pertuis
2007	Février	Mimet
	Avril	Meyreuil
	Mai	Fuveau
	Juin	Lambesc
	Novembre	Rousset
2008	Septembre	Ventabren
	Novembre	Eguilles
	Décembre	Trets
2010	Octobre	Vitrolles
2011	Octobre	Coudoux
2014	Janvier	Gardanne (suite transfert)

Le périmètre desservi en porte-à-porte n'évoluera plus dans les années à venir. En effet, les secteurs considérés comme non desservis sont dus à la typologie d'habitat. Ce qui conduit à d'autres choix techniques pour développer le tri : ce sont les cas des hyper-centres, des secteurs d'habitat vertical ou de faible densité de population et sont inscrits dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'apport volontaire.

Les modes de collecte en porte-à-porte

La collecte sélective s'effectue le mode BIFLUX pour toutes les communes du Territoire du Pays d'Aix.

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte. Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

L'exécution du service de collecte sélective en porte-à-porte :

La collecte est confiée à la régie communautaire (Aix-en-Provence, Châteauneuf le Rouge, Saint-Marc-Jaumegarde, Pertuis, ...) ou à des opérateurs privés par l'intermédiaire de marchés publics.

Harmonisation de la collecte sélective

Le Territoire du Pays d'Aix a finalisé l'harmonisation du dispositif de collecte sélective en mode BIFLUX en porte-à-porte.

L'ensemble des emballages et des papiers-journaux-revues est déposé dans des bacs jaunes individuels ou collectifs. Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être déposés dans les colonnes d'apport volontaire dont le réseau a été densifié à l'occasion.



Bac jaune collectif



Colonne d'apport volontaire pour le Verre sur la commune de Lambesc

Le mode de collecte BIFLUX ainsi harmonisé permet d'augmenter la qualité de service, d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, d'augmenter les performances de tri et de maîtriser les coûts de collecte.

Le tri et la valorisation des produits

(cf. p. 19 du présent rapport)

Extension des consignes de tri des plastiques

En 2011, dans le cadre de l'appel à projet national lancé par Eco-Emballages, la Communauté du Pays d'Aix a été retenue et a organisé sur une partie de son territoire (les communes de Châteauneuf-le-Rouge, Trets, Mimet et Rousset), l'expérimentation d'extension des consignes de tri (ECT) pour les plastiques pour une durée de 2 ans avec une échéance en décembre 2013. L'objectif consiste à trier tous les plastiques y compris les films, ainsi que tous les pots et barquettes jusqu'alors considérés comme des refus de tri.

Le bilan de cette phase expérimentale fait ressortir principalement les points suivants :

- une satisfaction générale des habitants concernés pour la clarté des informations transmises et pour les moyens mis à disposition pour accompagner cette nouvelle consigne (suivis réguliers réalisés par l'institut de sondage CSA),
- une augmentation du tonnage des recyclables collectés de + 14 % sur le secteur géographique concerné (en comparaison avec une augmentation de + 11 % au niveau national) au démarrage du projet,
- un apport supplémentaire de nouvelles résines plastiques de + 1 kg/hab/an de films, pots et barquettes,
- des filières actuelles de valorisation en capacité d'absorber et d'intégrer dans leur procédé industriel une large partie des nouveaux plastiques. Concernant la valorisation des films plastiques, une réflexion est menée par les professionnels du recyclage et Eco-Emballages pour trouver la filière la plus adaptée.

L'expérimentation terminée a conduit Eco-Emballages à identifier les opportunités et les contraintes du recyclage des nouveaux plastiques. L'expérimentation a montré qu'en termes de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple et qu'en terme de tri des évolutions techniques sont nécessaires à l'échelle nationale afin de permettre un déploiement progressif sur les Territoires métropolitains

Sur le Territoire du Pays d'Aix : Les conditions techniques, quant à la généralisation de ce principe, n'étant pas réunies en 2018, le Territoire du Pays d'Aix a décidé de maintenir et de poursuivre le geste de tri sur le même périmètre géographique.

MERCI DE DÉPOSER DANS CE CONTENANT

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

PAPERS, JOURNAUX, MAGAZINES

CARTONS ET BRIGUES ALIMENTAIRES

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

LES JOURS DE COLLECTE DANS VOTRE COMMUNE

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Samedi ☐ Dimanche

www.paysd Aix.fr

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?

Tél.: 04 42 91 49 00

Collecte

CITEO

ADP MARSEILLE PROVENCE

PAYS D'AIX

LES PARTENAIRES FINANCIERS

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.

Le principe des organismes agréés par l'Etat, consiste à prélever de l'argent à certains émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de subventions aux collectivités ayant signé un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- La société CITEO (ex Eco-Emballages) :

Agréée par l'Etat, elle garantit des soutiens à la tonne triée des emballages et, pour cette année 2018, la reprise des matériaux par les filières industrielles. Depuis 2018, le Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) Barème F, établi avec l'Association des Maires de France, est utilisé dans les calculs.

Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication. Les aides financières globalement versées à la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont redistribuées au Territoire du Pays d'Aix sur la base des Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières.

- La société CITEO (ex EcoFolio) :

Agréée par l'Etat, signataire d'une convention de partenariat avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, elle permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués, ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.



Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte en points d'apport volontaire

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de flux et les performances de collecte en fonction de la population 2018.

Les résultats pour le flux VERRE ont été les suivants :

En 2018, 7 909 tonnes de Verre ont été collectées et sont en progression de +8 % par rapport à 2017. Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau VERRE PAV p. 54).

Le ratio 2018 de 19,9 kg/hab/an (pop. INSEE), est en progression par rapport aux années précédentes.

Le projet d'optimisation du verre mené depuis plusieurs années et le basculement du mode Triflux en mode Biflux, ont permis une appropriation par les habitants, des bons gestes du tri du fait d'une meilleure proximité des équipements.

Les résultats pour le flux PAPIERS JRM ont été les suivants :

En 2018, 1 929 tonnes de Papiers JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire destinées uniquement à ce flux et 147 tonnes de Papiers JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire BIFLUX, c'est-à-dire, Papiers Journaux Revues Magazines en mélange avec les emballages. Ils sont en diminution de 8 % par rapport à 2017.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAPIER JRM PAV p. 55).

Le ratio 2018 est de 4,8 kg/hab/an (pop. INSEE), valeur en baisse par rapport à l'année 2017.

Les résultats pour le flux EMR et PAPIERS JRM en mélange (BIFLUX) ont été les suivants :

En 2018, 1 792 tonnes d'EMR et PAPIERS JRM en mélange ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire BIFLUX dont 147 tonnes de Papiers JRM. Les tonnages sont en augmentation de + 4,3 % par rapport à 2017.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau EMR/ BIFLUX PAV p. 56).

Le ratio 2018 est de 4,5 kg/hab/an (pop. INSEE), valeur constante par rapport à l'année 2017.

Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

- 0 % pour le Verre
- 5,3 % pour les Papiers JRM
- 18 % pour les EMR – BIFLUX

Ils représentent pour la composition du gisement 2018, un taux de 3,6 % (avec Verre).



Point d'apport volontaire enterré
sur la commune d'Aix-en-Provence



Point d'apport volontaire semi-enterré
sur la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon



Point d'apport volontaire aérien
sur la commune de Gardanne

Flux VERRE en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX VERRE	Population 2018 (INSEE 2015)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	1	6	6,3	49,2
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	5	44	8,8	34,6
Venelles	8 537	24	293	12,2	34,3
Saint-Paul-lès-Durance	858	11	29	2,6	33,9
Beaurecueil	622	4	21	5,2	33,5
Vauvenargues	1 042	6	34	5,7	33,0
Saint-Estève-Janson	388	2	13	6,3	32,7
Ventabren	5 418	14	173	12,3	31,9
Saint-Cannat	5 684	23	175	7,6	30,8
Gréasque	4 171	15	125	8,3	29,9
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	12	67	5,5	29,8
Rognes	4 918	19	147	7,7	29,8
Eguilles	7 807	15	229	15,3	29,4
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	32	164	5,1	29,0
Le Tholonet	2 450	7	68	9,7	27,8
Jouques	4 515	16	116	7,3	25,7
Peynier	3 501	14	89	6,4	25,5
Puylobier	1 922	13	48	3,7	25,0
Bouc-Bel-Air	14 667	41	358	8,7	24,4
Coudoux	3 681	12	88	7,4	24,0
Lambesc	9 821	25	235	9,4	24,0
Rousset	4 869	18	117	6,5	24,0
Meyreuil	5 495	18	130	7,2	23,7
Meyrargues	3 803	24	89	3,7	23,5
Cabriès	9 948	21	229	10,9	23,1
Peyrolles-en-Provence	5 062	19	111	5,8	21,9
Pertuis	20 050	51	402	7,9	20,1
Simiane-Collongue	5 674	13	112	8,6	19,8
Gardanne	20 126	61	383	6,3	19,0
Fuveau	9 928	35	186	5,3	18,8
Mimet	4 714	16	85	5,3	18,0
Les Pennes-Mirabeau	21 680	56	374	6,7	17,2
Aix-en-Provence	146 192	276	2 480	9,0	17,0
La Roque-d'Anthéron	5 563	22	94	4,3	16,9
Trets	11 117	35	168	4,8	15,1
Vitrolles	34 481	99	425	4,3	12,3
TOTAUX	397 980	1 075	7 909	7,4	19,9
VERRE PAV	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes	5 734	5 874	6 347	7 328	7 909
kg/hab/an (pop. INSEE)	14,7	15,0	16,2	18,5	19,9

Flux PAPIER JRM en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX PAPIER JRM	Population 2018 (INSEE 2015)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	1	3	2,8	22,2
Beaurecueil	622	4	13	3,1	20,1
Saint-Estève-Janson	388	2	8	3,9	20,1
Saint-Paul-lès-Durance	858	11	16	1,4	18,5
Gréasque	4 171	14	59	4,2	14,1
Rousset	4 869	12	67	5,6	13,7
Puylobier	1 922	7	18	2,5	9,2
Meyrargues	3 803	10	32	3,2	8,5
Gardanne	20 126	29	168	5,8	8,3
Rognes	4 918	8	39	4,9	7,9
Pertuis	20 050	24	149	6,2	7,4
Jouques	4 515	11	33	3,0	7,2
Fuveau	9 928	14	71	5,1	7,1
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	9	35	3,9	6,2
Peynier	3 501	5	21	4,2	6,0
Le Tholonet	2 450	2	14	7,2	5,9
Ventabren	5 418	6	31	5,2	5,8
La Roque-d'Anthéron	5 563	9	30	3,4	5,5
Saint-Cannat	5 684	10	29	2,9	5,1
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	3	11	3,7	5,0
Venelles	8 537	7	42	6,0	4,9
Eguilles	7 807	4	37	9,2	4,7
Lambesc	9 821	12	46	3,8	4,7
Aix-en-Provence	146 192	133	670	5,0	4,6
Mimet	4 714	7	20	2,9	4,3
Trets	11 117	8	47	5,9	4,2
Meyreuil	5 495	5	23	4,6	4,1
Coudoux	3 681	3	15	4,9	4,0
Simiane-Collongue	5 674	4	22	5,5	3,9
Peyrolles-en-Provence	5 062	6	19	3,1	3,7
Les Pennes-Mirabeau	21 680	18	76	4,2	3,5
Cabriès	9 948	8	31	3,9	3,2
Bouc-Bel-Air	14 667	8	37	4,6	2,5
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270				
Vauvenargues	1 042				
Vitrolles	34 481				
TOTAUX	397 980	414	1 929	4,7	4,8
PAPIER JRM PAV	2 014	2015	2 016	2017	2 018
Tonnes	2 642	2 444	2 378	2 097	1 929
kg/hab/an (pop. INSEE)	7	6	6	5,3	4,8

Flux EMR / BIFLUX en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX EMR / BIFLUX	Population 2018 INSEE 2015	Nombre Colonnes	Tonnage		Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)
Vauvenargues	1 042	6*	45	dont 8 tonnes de JRM	7,5	43,0
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	1	4		3,5	27,8
Peynier	3 501	14*	80	dont 10 tonnes de JRM	5,7	22,8
Saint-Estève-Janson	388	2	6		3,0	15,5
Beaurecueil	622	4	9		2,1	13,7
Saint-Paul-lès-Durance	858	11	11		1,0	13,4
Puylobier	1 922	9	20		2,3	10,6
Gréasque	4 171	17	41		2,4	9,8
Rousset	4 869	13	36		2,7	7,3
Ventabren	5 418	8*	39	dont 3 tonnes de JRM	4,9	7,2
Jouques	4 515	13	32		2,4	7,0
Trets	11 117	16*	74	dont 8 tonnes de JRM	4,6	6,6
Rognes	4 918	11	32		2,9	6,5
Vitrolles	34 481	58*	215	dont 78 tonnes de JRM	3,7	6,2
Lambesc	9 821	17*	61	dont 4 tonnes de JRM	3,6	6,2
Le Tholonet	2 450	3*	14	dont 1 tonne de JRM	4,7	5,8
Meyrargues	3 803	11*	19	dont 1 tonne de JRM	1,7	4,9
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	9	27		3,0	4,7
Fuveau	9 928	14	44		3,2	4,4
La Roque-d'Anthéron	5 563	11*	24	dont 1 tonne de JRM	2,2	4,3
Saint-Cannat	5 684	11	24		2,2	4,2
Pertuis	20 050	33*	81	dont 3 tonnes de JRM	2,5	4,1
Aix-en-Provence	146 192	150*	576	dont 19 tonnes de JRM	3,8	3,9
Peyrolles-en-Provence	5 062	8*	18	dont 3 tonnes de JRM	2,3	3,6
Eguilles	7 807	6	26		4,4	3,4
Mimet	4 714	7	13		1,9	2,8
Coudoux	3 681	4	10		2,6	2,8
Bouc-Bel-Air	14 667	10*	40	dont 3 tonnes de JRM	4,0	2,8
Simiane-Collongue	5 674	5	15		2,9	2,6
Gardanne	20 126	29	52		1,8	2,6
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	2	5		2,7	2,5
Venelles	8 537	7	20		2,9	2,3
Meyreuil	5 495	7*	12	dont 1 tonne de JRM	1,8	2,2
Cabriès	9 948	10*	21	dont 3 tonnes de JRM	2,1	2,1
Les Pennes-Mirabeau	21 680	21*	45	dont 1 tonne de JRM	2,2	2,1
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270					
TOTAUX	397 980	558	1 792		3,2	4,5
EMR/BIFLUX PAV	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes	1 497	1 631	1 659	1 727	1 719	1 792
kg/hab/an (pop. INSEE)	3,9	4,2	4,2	4,4	4,3	4,5

* : Colonnes BIFLUX

Récapitulatif des tonnages et ratios des flux collectés en apport volontaire

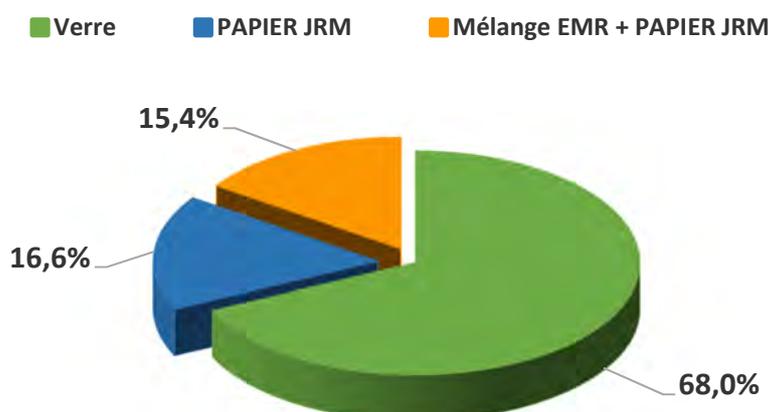
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
VERRE	Tonnage	4 975	5 215	5 734	5 874	6 347	7 328	7 909
PAPIER JRM	Tonnage	2 698	2 461	2 642	2 444	2 378	2 097	1 929
EMR / BIFLUX	Tonnage part EMR/Biflux	1 195	1 307	1 431	1 505	1 588	1 588	1 645
	Tonnage part JRM	184	190	200	154	139	131	147

VERRE	Ratio kg/hab/an*	13,7	13,4	14,7	15,0	16,2	18,5	19,9
PAPIER JRM	Ratio kg/hab/an *	7,4	6,3	6,8	6,2	6,1	5,3	4,8
EMR / BIFLUX	Ratio kg/hab/an*	3,8	3,9	4,2	4,2	4,4	4,3	4,5

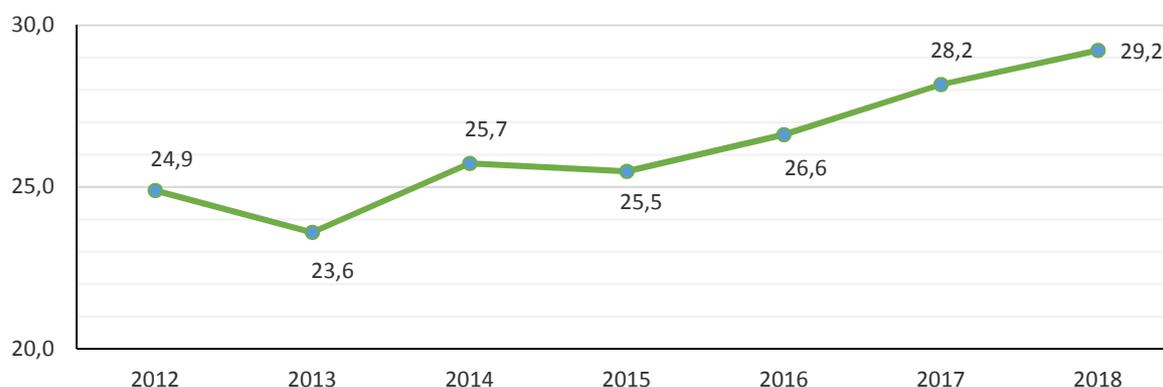
Total matière (tonnes)	9 052	9 173	10 007	9 977	10 452	11 143	11 630
Ratio kg/hab/an*	24,9	23,6	25,7	25,5	26,6	28,2	29,2

*Population INSEE

Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2018



Dispositif PAV - Matières collectées en kg/hab/an (pop. INSEE)



Résultat consolidé PAV par commune

Commune	Tonnages			TOTAL	Population 2018 INSEE 2015	Ratio kg/hab/an pop INSEE
	VERRE	PAPIER JRM	EMR / BIFLUX*			
Saint-Antonin-sur-Bayon	6	3	4	13	127	99,2
Vauvenargues	34	-	45	79	1 042	75,9
Saint-Estève-Janson	13	8	6	27	388	68,3
Beaurecueil	21	13	9	42	622	67,4
Saint-Paul-lès-Durance	29	16	11	56	858	65,8
Peynier	89	21	80	190	3 501	54,3
Gréasque	125	59	41	224	4 171	53,8
Rousset	117	67	36	219	4 869	45,0
Ventabren	173	31	39	243	5 418	44,9
Puylobier	48	18	20	86	1 922	44,8
Rognes	147	39	32	218	4 918	44,2
Venelles	293	42	20	355	8 537	41,6
Saint-Cannat	175	29	24	228	5 684	40,1
Le Puy-Sainte-Réparate	164	35	27	226	5 647	40,0
Jouques	116	33	32	180	4 515	39,9
Le Tholonet	68	14	14	97	2 450	39,5
Eguilles	229	37	26	292	7 807	37,5
Châteauneuf-le-Rouge	67	11	5	83	2 232	37,2
Meyrargues	89	32	19	140	3 803	36,8
Lambesc	235	46	61	341	9 821	34,8
Saint-Marc-Jaumegarde	44	-	-	44	1 270	34,6
Pertuis	402	149	81	633	20 050	31,6
Coudoux	88	15	10	113	3 681	30,8
Fuveau	186	71	44	301	9 928	30,3
Meyreuil	130	23	12	165	5 495	30,1
Gardanne	383	168	52	603	20 126	30,0
Bouc-Bel-Air	358	37	40	436	14 667	29,7
Peyrolles-en-Provence	111	19	18	148	5 062	29,3
Cabriès	229	31	21	282	9 948	28,3
La Roque-d'Anthéron	94	30	24	148	5 563	26,6
Simiane-Collongue	112	22	15	149	5 674	26,2
Trets	168	47	74	289	11 117	26,0
Aix-en-Provence	2 480	670	576	3 725	146 192	25,5
Mimet	85	20	13	119	4 714	25,1
Les Pennes-Mirabeau	374	76	45	496	21 680	22,9
Vitrolles	425	-	215	640	34 481	18,6
TOTAUX	7 909	1 929	1 792	11 630	397 980	29,2

En 2018, sur 11 630 tonnes collectées par apport volontaire, 10 751 tonnes sont valorisées et expédiées en filière.

* Parmi les 1 792 tonnes d'EMR / BIFLUX collectées en apport volontaire, peuvent être différenciées 1 645 tonnes d'EMR et 147 tonnes de Papiers JRM.

La Collecte Sélective en porte-à-porte

Collecte sélective en porte-à-porte	Habitants trieurs 2018 INSEE 2015	Tonnage EMR / BIFLUX
Aix-en-Provence	94 710	2 882
Bouc-Bel-Air	14 667	559
Cabriès	9 948	344
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	124
Coudoux	3 681	115
Eguilles	3 840	199
Fuveau	6 869	198
Gardanne	9 340	487
Jouques	4 515	69
La Roque-d'Anthéron	5 563	112
Lambesc	3 624	214
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	139
Le Tholonet	2 450	83
Les Pennes-Mirabeau	21 680	783
Meyrargues	3 803	85
Meyreuil	5 495	208
Mimet	2 590	168
Pertuis	20 050	501
Peyrolles-en-Provence	5 062	136
Rognes	4 918	80
Rousset	4 869	91
Saint-Cannat	5 684	147
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	51
Simiane-Collongue	5 674	196
Trets	11 117	203
Venelles	8 537	343
Ventabren	5 418	158
Vitrolles	16 000	988
	289 253	9 664
	Total Collecté (t)	9 664
	Refus Hors Verre	19,1 %
	Total collecté (t) avec Verre	9 870*
	Valorisé (t) avec Verre	7 830

* : En 2018, sur les **9 870 tonnes** collectées en porte-à-porte (9 664 tonnes d'EMR/BIFLUX et 206 tonnes de VERRE collectées en hyper-centre d'Aix-en-Provence), **7 830 tonnes** sont valorisées et expédiées en filières.

Parmi les 9 664 tonnes EMR/BIFLUX collectées en porte-à-porte, peuvent être différenciées 5 385 tonnes d'EMR et 4 279 tonnes de Papier JRM.

Résultat consolidé de la Collecte Sélective (PAV et PAP)

Commune	Population 2018 INSEE 2015	PAV			PAP	Total CS	Ratio kg/hab/an
		VERRE	PAPIER JRM	EMR / BIFLUX	EMR / BIFLUX		
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	6	3	4	-	13	99,2
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	67	11	5	124	207	92,6
Venelles	8 537	293	42	20	343	698	81,7
Vauvenargues	1 042	34	-	45	-	79	75,9
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	44	-	-	51	95	74,7
Ventabren	5 418	173	31	39	158	402	74,1
Le Tholonet	2 450	68	14	14	83	179	73,2
Saint-Estève-Janson	388	13	8	6	-	27	68,3
Meyreuil	5 495	130	23	12	208	374	68,0
Bouc-Bel-Air	14 667	358	37	40	559	995	67,8
Beaurecueil	622	21	13	9	-	42	67,4
Saint-Cannat	5 684	175	29	24	147	375	66,0
Saint-Paul-lès-Durance	858	29	16	11	-	56	65,8
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	164	35	27	139	365	64,6
Rousset	4 869	117	67	36	91	310	63,8
Eguilles	7 807	229	37	26	199	492	63,0
Cabriès	9 948	229	31	21	344	626	62,9
Coudoux	3 681	88	15	10	115	229	62,1
Simiane-Collongue	5 674	112	22	15	196	345	60,8
Mimet	4 714	85	20	13	168	286	60,7
Rognes	4 918	147	39	32	80	298	60,6
Meyrargues	3 803	89	32	19	85	225	59,3
Les Pennes-Mirabeau	21 680	374	76	45	783	1 279	59,0
Lambesc	9 821	235	46	61	214	556	56,6
Pertuis	20 050	402	149	81	501	1 134	56,6
Peyrolles-en-Provence	5 062	111	19	18	136	284	56,2
Jouques	4 515	116	33	32	69	249	55,2
Peynier	3 501	89	21	80	-	190	54,3
Gardanne	20 126	383	168	52	487	1 090	54,2
Greasque	4 171	125	59	41	-	224	53,8
Fuveau	9 928	186	71	44	198	499	50,2
Vitrolles	34 481	425	-	215	988	1 628	47,2
La Roque-d'Anthéron	5 563	94	30	24	112	260	46,7
Aix-en-Provence	146 192	2 480	670	576	2 882	6 607	45,2
Puylobier	1 922	48	18	20	-	86	44,8
Trets	11 117	168	47	74	203	492	44,2
TOTAUX	397 980	7 909	1 929	1 792			
		11 630			9 870	21 500	54

*+ 206 tonnes de VERRE collectées en porte-à-porte sur l'hyper-centre d'Aix-en-Provence

En 2018, le système global de collecte sélective mis en place sur le Territoire du Pays d'Aix a permis de collecter 21 500 tonnes (54 kg/hab/an pop. INSEE) parmi lesquelles 18 581 tonnes ont été valorisées et expédiées (46,7 kg/hab/an pop. INSEE).

Par matériau, l'évolution entre l'année 2017 et 2018 se décline de la manière suivante en tenant compte de la part des Papiers JRM dans la collecte des Emballages BIFLUX :

Emballages : + 4,39 % Papier JRM : + 3,32 % Verre : + 4,82 %

Performances par matériau

	VERRE	PAPIER JRM	EMR / BIFLUX	TOTAL
Tonnages collectés en porte-à-porte	206		9 664	9 870
Ratio kg/hab/an trieurs (pop. INSEE)	0,2		33,4	34,1
Taux de refus	0 %		19,1 %	19,1 % hors verre 18,7 % avec verre
Tonnages collectés en apport volontaire	7 909	1 929	1 792	11 630
Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)	19,9	4,8	4,5	29,2
Taux de refus	0 %	5,3 %	18,0 %	11,4 % hors verre 3,6 % avec verre
Tonnages collectés TOTAL	8 115	1 929	11 455	21 500
Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)	20,4	4,8	28,8	54
Taux de refus	0 %	5,3 %	18,9 %	16,9 % hors verre 10,4 % avec verre

Soutien à la Ligue contre le cancer

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire.

En 2018, grâce au geste du tri des habitants, ce sont 24 283 € qui ont été versés à cet organisme pour l'aider à la recherche et aux malades.



Remise du chèque le 15 mai 2018
pour l'année 2017

LES SERVICES DE LA COLLECTE SEPARATIVE

La collecte des papiers de bureau au sein des services du Territoire

La collecte des papiers de bureau, lancée depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir la Robole, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA et les pôles de proximité. En 2018, la quantité annuelle est de **26 tonnes**.

La collecte des cartons des commerçants des centres villes

La collecte des cartons rencontre beaucoup de succès auprès des commerçants qui se sont volontairement engagés à travers la signature d'une charte dans les centres ville :

- d'Aix-en-Provence, plus de 1 000 commerçants adhérents qui bénéficient de ce service,
- de Pertuis, 201 commerçants et artisans concernés par cette opération,
- de Trets, 45 commerçants concernés,
- de Châteauneuf-le-Rouge, 10 commerçants concernés,
- des Pennes-Mirabeau, 60 commerçants participent à cette opération,
- de Gardanne, 27 sites en zone industrielle et 32 magasins en centre-ville.



Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont 542 tonnes de cartons collectées avec un véhicule électrique pour Aix-en-Provence, 12 tonnes pour Trets, 5 tonnes pour Châteauneuf-le-Rouge, 14 tonnes pour les Pennes-Mirabeau, 68 tonnes pour Gardanne et approximativement 110 tonnes pour Pertuis. Au total, **751 tonnes** ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton.

Remarque : les tonnages collectés sur Trets, Châteauneuf-le-Rouge et Pertuis transitent par les déchèteries (soit 127 tonnes).

La collecte des sapins de Noël



Le Territoire du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël. Au total, 85 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël pendant les trois premières semaines de janvier. Plus de **23 tonnes** de sapins, soit 4 939 sapins, ont été collectés et transformés en compost.

La collecte des encombrants en porte-à-porte

La collecte des encombrants en porte-à-porte transite par les déchèteries à l'exception des 1 534 tonnes collectées sur Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde et Vauvenargues dont 1 507 tonnes sont valorisées.

La collecte des textiles usagés

Le développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre d'un appel à projet

Afin de favoriser la réutilisation des textiles issus des ménages sur le Territoire du Pays d'Aix, un appel à projet a été lancé en 2013 pour développer l'implantation des bornes d'apport volontaire, récupérer, trier et valoriser ces textiles. L'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projet est Provence TLC dont le centre de tri textiles est situé sur la commune de Vitrolles.



Le déploiement progressif, a permis la mise en place par Provence TLC à la fin 2018, de 122 bornes textiles (sur 121 emplacements) sur 25 communes du Territoire. La poursuite du déploiement s'échelonne sur l'année 2019 sur les autres communes le souhaitant.

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projet vient compléter les organisations existantes localement. En effet, ce projet a une dimension sociale et solidaire importante permettant un travail en partenariat avec le tissu associatif existant.

Au total, le réseau de bornes textiles déployé a permis de collecter **546 tonnes sur l'année 2018**, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2017. Les quantités collectées sont importantes, le ratio moyen pour le dispositif avec Provence TLC est de 2,93 kg/hab/an. L'ensemble de ces tonnages est trié en plusieurs catégories en vue d'un réemploi sous forme d'habits (70 %), d'une valorisation sous forme de chiffons d'essuyage (15 %), d'une transformation en feutrine pour servir d'isolation (13 %), ou encore d'une valorisation énergétique (2 %). Parmi les 546 tonnes de textiles collectés, 67 tonnes transitent par les déchèteries.

Leur gestion est considérée comme une action de prévention des déchets.



La société Eco TLC : agréée par l'Etat, signataire d'une convention avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, permet aux producteurs de Textiles-Linge-Chaussures de financer les filières de valorisation de cette branche. Le financement se fait en versant aux collectivités territoriales des soutiens annuels au titre des actions de communication réalisées pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures.

Bilan des tonnages des textiles collectés dans le cadre de l'appel à projet

Communes concernées	Nombre de colonnes	Nombre d'emplacements	Quantité collectée en 2018 en Kg
Aix-en-Provence Déchèterie	1	1	20 113
Coudoux	3	2	14 459
Eguilles	1	1	4 340
Fuveau	5	5	28 953
Gardanne	12	12	56 001
Gréasque	2	2	14 321
Jouques	3	3	10 676
La Roque d'Anthéron	4	4	12 555
Lambesc	7	7	39 590
Le Tholonet	1	1	6 008
Les Pennes-Mirabeau	3	3	20 841
Meyrargues	3	3	12 651
Meyreuil	7	5	30 060
Pertuis	12	12	62 040
Peynier	2	2	11 540
Peyrolles-en-Provence	4	4	19 670
Puylobier	3	3	8 384
Rousset Déchèterie	2	1	11 657
Saint-Cannat	5	5	20 704
Saint-Estève-Janson	1	1	1 903
Saint-Marc-Jaumegarde	1	1	4 529
Saint-Paul-lès-Durance	2	2	2 191
Simiane Collongue	5	5	22 435
Trets	8	6	43 142
Ventabren	3	3	18 074
Vitrolles	19	17	48 382
Opération Interne Pays d'Aix	3	3	842
Total général	122	113	546 061
Evolution tonnages 2018/2017			+ 4 %

Au-delà du système proposé par le Territoire du Pays d'Aix, il existe sur le Territoire d'autres opérateurs (sur des emplacements privés et/ou sur des communes ayant d'autres conventions), des structures associatives et des boutiques qui participent à la collecte et au tri des Textiles, Linges et Chaussures.

LE MATERIEL DE COLLECTE ET DE TRANSFERT

Le service en régie est assuré pour une flotte de 106 véhicules de collecte, d'un poids total autorisé en charge (P.T.A.C.) de 3,5 à 26 tonnes auxquels il faut ajouter les véhicules pour l'activité Traitement composés de 7 semi-remorques à compaction, de 2 camions à bras hydraulique et de 2 chargeuses au quai de transfert de la Parade à Aix-en-Provence. Soit un total de 117 véhicules.

Le maintien en condition de ce parc est réalisé par le biais de marchés de maintenance et d'une convention de réparation avec le garage municipal de la ville d'Aix-en-Provence. Cette convention a pris fin le 31/12/2018 pour une externalisation complète de la maintenance.

Les activités de maintenance représentent un poste moyen de dépenses annuelles de l'ordre de 1 300 000 € TTC.

Les investissements, pour le renouvellement des véhicules en 2018 est de l'ordre de 2 100 000 € TTC pour l'achat de 13 véhicules de collecte et de 6 remorques à fond mouvant alternatif (F.M.A.) dans le cadre du programme de modernisation du quai de transfert de la Parade à Aix-en-Provence.

Le matériel

Toute acquisition de véhicules fait l'objet d'une réflexion pour limiter, lorsque cela est possible, l'impact environnemental des services de collecte en s'orientant vers des équipements de type :

- Lève conteneur électrique
- Pompes hydrauliques à haut rendement
- Motorisation électrique ...

Les véhicules de collecte en régie (Traditionnelle et Sélective)

SECTEUR Collecte	Nbre de véhicules	Age moyen Parc global	Age maximum
Centre	54	6,99	14
Sud-Est	17	8	14
Sud-Ouest	16	5,98	14
Nord	19	7,19	14
Total Pays d'Aix	106	7,04	



Véhicule électrique ENV 200 du secteur Collecte Nord

Les véhicules de transfert en régie

SECTEUR Traitement	Nbre de véhicules	Age moyen Parc global
Quai de transfert	11	11,65

Le carburant

Poursuite de l'usage du bio diesel B30 pour 8 véhicules de collecte du pôle Sud-Ouest pour une consommation annuelle de 65 000 litres.

Une étude est lancée pour l'usage du carburant diesel B100 qui est un composé d'esters méthyliques d'acides gras, moins polluant que le gaz.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

L'optimisation du tri

Fin 2017 un diagnostic des performances de tri a été fait sur les communes de Fuveau, Gréasque et Saint-Cannat. Les tonnages relevés ont fait état de ratio en dessous des moyennes du Territoire depuis plusieurs années.

Au printemps 2018, le Pôle Services à la Population a mis en place un certain nombre d'actions afin d'obtenir de meilleurs résultats de tri.

Fuveau :

- 5 nouveaux PAV Verre mis en place,
- Echange de bacs de 660 litres par des bacs de 770 litres,
- Création de 4 points de collecte supplémentaires,
- Basculement en porte-à-porte d'environ 40 foyers
- Campagne de communication par boitage qui a permis la sensibilisation de 3 823 foyers.

Résultats : une évolution des tonnages de 10,25 % de la collecte sélective par rapport à l'année 2017.

Gréasque :

- 5 nouveaux PAV TRIFLUX mis en place
- Campagne de communication ciblée en porte-à-porte qui a permis la sensibilisation de 1 591 foyers (dont 55 % ont reçu une communication orale)

Résultats : une évolution des tonnages de 12,55 % de la collecte sélective par rapport à 2017.

Saint-Cannat :

- Etude des taux de présentation des bacs individuels et des taux de remplissage des bacs collectifs
- Echange de 44 bacs de 660 l par des bacs de 770 l
- Aménagement des points de collecte avec la mise en place de 84 fix-bacs
- Basculement en porte-à-porte de 75 foyers
- Campagne de communication ciblée qui a permis la sensibilisation de 872 foyers dont 58 % ont reçu une communication orale.

Résultats : une évolution des tonnages de 7 % par rapport à l'année précédente.

Ces 3 communes ont également reçu des articles sur la thématique des déchets qui ont pu être diffusés sur le site internet ou dans les magazines des communes.

Les étudiants et l'organisation CROUS

Une opération a été réalisée en partenariat avec le CROUS afin de sensibiliser les étudiants au tri. Ainsi à la rentrée 2018, lors de la remise des clés aux étudiants logeant dans les cités universitaires d'Aix-en-Provence, 4 000 kits de communication de tri complets ont été remis aux étudiants comprenant : un sac de pré-collecte, un guide du tri et un guide des 7 réflexes.

De plus un stand de sensibilisation a été tenu par les conseillers du tri du 2 au 15 octobre ainsi que lors des soirées d'intégration (Welcome Nights).

Les calendriers de collecte



En 2018, 40 000 foyers équipés en bacs individuels jaunes et collectés par quinzaine ont reçu un calendrier de collecte valorisant cette année les consignes de tri et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les travaux de pré-collecte

Lors de l'installation de nouveaux points de pré-collecte, la population est informée par la distribution de tracts d'information accompagnée d'une distribution de sacs de pré-collecte.

En 2018, les habitants des communes d'Aix-en-Provence, Vitrolles, Le Puy-Sainte-Réparate, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Gardanne, Gréasque, Fuveau, Saint-Cannat et Meyreuil ont bénéficié d'une distribution en porte-à-porte de tracts.

Les relations presse et bulletins municipaux

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un communiqué de presse annonçant :

- le passage des conseillers du tri pour la sensibilisation au tri sélectif
- des animations autour du compostage collectif dans les résidences équipées,
- la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré-collecte.

De plus, régulièrement le service envoie aux communes des articles types sur la thématique des déchets (tri, compostage, prévention ...) afin qu'ils soient repris dans les magazines municipaux ou site internet des communes.

Parmi les articles de presse transmis à la presse et aux communes, 15 ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale, 28 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et communautaires et 29 articles ont été relayés sur les sites internet des communes.

De plus 3 communes ont réalisé des dossiers déchets de plusieurs pages dans leurs magazines (Aix-en-Provence, Gréasque et Saint-Cannat)

De même, l'information ciblée est transmise régulièrement aux Comités d'Intérêts de Quartiers (CIQ).

En 2018, 22 articles ont été diffusés et relayés sur le site intranet du Territoire.

Les manifestations

Le Pays d'Aix est un territoire riche en manifestations sur le thème de l'environnement.

Afin de promouvoir la politique « déchets », des stands sont tenus par les conseillers du tri-prévention.

En 2018, ils ont été présents sur 21 manifestations du Pays d'Aix, autour du thème du tri sélectif et de la réduction des déchets, parmi lesquelles :

- Aix-en-Provence :**
- Centre social Les Amandiers
 - Etudiants Crous
 - Le Jas en Fête
 - Salon des Métiers d'Art
 - Journées d'échange du CPIE à Puyricard
- Bouc-Bel-Air :**
- Les jardins d'Albertas
 - Décathlon, VitalSport
- Gréasque :**
- Tralalère
- Meyreuil :**
- Course de la Saint Antoine
- Eguilles :**
- Festival des enfants
- Vitrolles :**
- Fête de la mer
- Pertuis :**
- Marchés Pertuis déchèterie
- Trets :**
- Tournoi de Badminton
- Venelles :**
- Forum des Associations



6 autres manifestations supplémentaires se sont tenues sur le territoire.

Autres actions de sensibilisation :

- Actions menées en partenariat avec les communes lors de l'accueil de nouveaux arrivants avec la remise d'un kit de communication (sacs, guides du tri)
- Le service est sollicité à l'initiative d'associations et établissements scolaires afin d'intervenir auprès des élèves et de les sensibiliser au tri sélectif :
Journée des solidarités à la Nativité, Lycée Gambetta (Aix-en-Provence) et Lycée Caucadis (Vitrolles).

Déchèterie de Vitrolles

Suite à la fermeture de la déchèterie de Vitrolles aux professionnels, une communication, sur site, a été faite durant un mois par les Conseillers Tri/ Prévention. Ainsi, ils ont pu les renseigner et les réorienter vers des déchèteries spécialisées et adaptées à leurs besoins.

Opération Don de Compost

A l'occasion de la semaine Européenne de Réduction des déchets, le Territoire du Pays d'Aix a décidé de valoriser la pratique du compostage, en offrant du compost à tout apporteur de déchets verts sur les déchèteries de Pertuis et Saint-Cannat.

Ainsi chaque usager apportant des déchets végétaux a pu repartir avec 50 litres de compost.

Des conseillers prévention étaient présents pendant 6 jours pour répondre aux questions des usagers sur le compostage et autres solutions, comme le broyage ou paillage, afin de limiter les apports en déchèterie.

7.

LES INSTALLATIONS

LES DÉCHÈTERIES

Les équipements

Les déchèteries offrent un service de proximité gratuit pour l'utilisateur basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seule une partie du tout-venant (encombrants) est traité par enfouissement selon des conditions strictes de stockage.

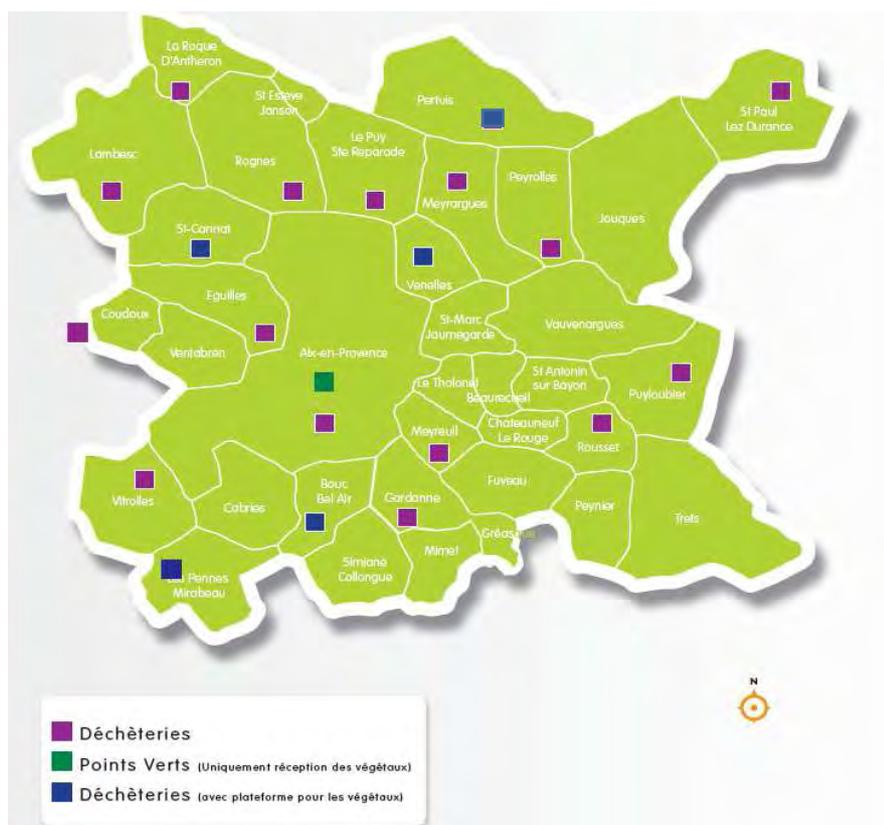
Avec 18 installations appartenant au Pays d'Aix et 2 autres installations utilisées via contrats ou convention (déchèterie du Territoire du Pays Salonais à la Fare-les-Oliviers pour Coudoux et de SEMAG à Gardanne), les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 20 000 habitants.

C'est un bon ratio qui laisse toutefois certains secteurs géographiques en sous équipement (Aix Est et Ouest notamment). Pour répondre à ces besoins, des recherches de terrain avec les communes concernées sont en cours.



Déchèterie de Pertuis
reconfigurée en 2018

Les Déchèteries au 31/12/2018



- Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté Territoriale Sud-Luberon (Cotelub), les habitants des communes de ce territoire peuvent accéder à la déchèterie de Pertuis.

Au-delà des installations des déchèteries :

- Il existe un « point vert » à Puyricard où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux.
- quatre plate-formes de réception des déchets végétaux ont ouvert leurs portes en extension des déchèteries existantes, à Venelles, à Bouc-Bel-Air, à Saint-Cannat en 2015 et aux Pennes-Mirabeau en 2017.

Ce service permet un déchargement rapide et sécurisé des végétaux et soulage le flux de véhicules sur ces déchèteries. Une 5^{ème} a vu le jour à Pertuis en 2018.



Plateforme de déchets verts de la déchèterie de Pertuis

Mise en sécurité des déchèteries

La totalité des déchèteries est aujourd'hui équipée de banquettes de déchargement devant les quais. Afin de prévenir la chute des usagers dans les bennes et de répondre à la nouvelle réglementation, le Territoire du Pays d'Aix a commencé à les installer dès 2012 et ce jusqu'en 2016.

Équipement de système de vidéo surveillance

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, le Territoire a équipé l'ensemble des déchèteries de système de vidéo-surveillance.

Automatisation du contrôle d'accès et amélioration de l'accueil

Depuis fin 2018, la déchèterie de Pertuis est la première du Pays d'Aix à être équipée d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation. Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.



Entrée de la déchèterie de Pertuis équipée du système de contrôle d'accès

Les services

Le service est gratuit pour l'utilisateur. En contrepartie de la gratuité, les installations disposent d'un règlement intérieur limitatif dont l'objectif est de prévenir leur utilisation excessive et d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité.

Le règlement intérieur des installations, repris dans le règlement de collecte, a été harmonisé sur les bases suivantes :

- quantités limitées à 1,5 m³ par jour pour tous les producteurs usagers,
- pour les végétaux des particuliers, uniquement, pas de limitation de volume du lundi au vendredi,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) uniquement pour les particuliers.

DECHETERIES	ADRESSE	LUNDI au SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
AIX-EN-PROVENCE (La Parade)	Chemin du Château Lafarge Route des Milles	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
BOUC-BEL-AIR	Lieu-dit Sous le cret -CD 60A	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
COUDOUX (déchèterie de La Fare-les-Oliviers)	CD 29 – La Vautubière	du 01/11 au 31/03 : Lundi : 13h30 – 17h30 Mardi au samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30 du 01/04 au 31/10 : lundi 14h – 18h Mardi au samedi : 8h – 12h / 14h -18h	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : 8h30 – 12h Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : 8h – 12h
EGUILLES	Quartier du Ponteuil	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
GARDANNE	Route de Gréasque	9 h – 17 h 45	Fermé
LA ROQUE- D'ANTHERON	RD 561 - Quartier le Grand Pont	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LAMBESC	ZA Avenue Fernand Julien	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LE PUY-SAINTE- REPARADE	Chemin d'Arles	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LES PENNES- MIRABEAU	la Grande Colle Est Route de la carrière	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
MEYRARGUES	Chemin de l'Espougnac	Du mardi au samedi 9 h / 12 h - 14 h / 17 h	9 h - 12 h
MEYREUIL	Quartier du Défends Valbriant Ch des Charbonnières	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PERTUIS	Quartier Gourre d'Aure	9 h - 12 h / 14 h – 18h	9 h - 12 h
PEYROLLES	ZA du Val de Durance - CD 63A	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PUYLOUBIER	Quartier le Défends	Du mardi au samedi 9 h / 12 h - 14 h / 17 h	Fermé
ROGNES	Chemin des Garrigues	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
ROUSSET	Quartier Les Farges - CD 56	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
SAINT-CANNAT	Quartier de la Lecque Chemin de l'Arénier	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
SAINT-PAUL- LEZ-DURANCE	Zone du Castelet	Lundi, mardi jeudi vendredi 9 h / 12 h et 14 h / 17 h samedi 14 h à 17 h	9 h - 12 h
VENELLES	Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
VITROLLES	11 avenue de Londres ZI Les Estroublans	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
PUYRICARD (Point vert)	Avenue Jacques de Régis	Mercredi et Samedi 9h - 12h / 14h - 17h	Fermé

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puyloubier où l'accueil du public est assuré par du personnel métropolitain

Commune	Opérateur au 31/12/2018
Aix-en-Provence	VEOLIA
Bouc-Bel-Air	PAPREC
Eguilles	PAPREC
Gardanne	SEMAG/SMA
La Roque-d'Anthéron	VEOLIA
Lambesc	VEOLIA
Le Puy-Sainte-Réparate	SILIM
Les Pennes-Mirabeau	PAPREC
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	VEOLIA
Pertuis	SILIM
Peyrolles-en-Provence	SILIM
Puyloubier	VEOLIA
Rognes	VEOLIA
Rousset	VEOLIA
Saint-Cannat	VEOLIA
Saint-Paul-lès-Durance	SILIM
Venelles	SILIM
Vitrolles	PAPREC

Les DEEE ou D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les Gros Électroménagers Froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs
- les Gros Électroménagers Hors Froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières
- les Écrans : téléviseurs, moniteurs
- les Petits Appareils en Mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, jouets enfant, hi-fi ...



Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) des DEEE, le Territoire du Pays d'Aix a signé en mars 2007, une convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

De nouveaux déchets sont acceptés sur les déchèteries :

- Depuis juillet 2018, les petits appareils extincteurs de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 litres sont acceptés sur les déchèteries et repris gratuitement par recylum.
- Depuis le 15 août 2018, les cartouches d'impression sont acceptés sur les déchèteries et prises en charge gratuitement par Ecologic.



Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Anciennement appelés Déchets Dangereux des Ménages (DDM), issus du bricolage familial et du jardinage (peintures, solvants, vernis, produits phytosanitaires ...), les DDS sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries du Territoire et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.



Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme EcoDDS permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

Les DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)



Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des DEA domestiques, le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, un contrat territorial avec l'éco-

organisme Eco-Mobilier qui permet au Pays d'Aix de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement de ces déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

Les DEA collectés sur les déchèteries étaient jusqu'alors déposés dans la benne bois (meubles ou éléments de meubles en bois), la benne métaux (sommiers, armoires métalliques, chaises...) ou la benne encombrants (canapés, matelas, coussins, mobiliers de jardin en plastiques...).

Fin 2018, la déchèterie de Pertuis a été équipée d'une benne pour le mobilier. Elle s'ajoute aux 10 déchèteries déjà équipées (Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Rousset, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Lambesc, Peyrolles-en-Provence, La Roque-d'Anthéron, Saint-Cannat et Venelles). Au total ceux sont 3 693 tonnes qui ont été réceptionnées et valorisées en 2018 soit une hausse de 17,5 % par rapport à 2017.

A partir de janvier 2018 et pendant 6 mois, Eco-Mobilier a expérimenté sur plusieurs déchèteries, la collecte séparée des Produits Rembourrés d'Assises et de Couchage (PRAC). Une borne a été positionnée sur chacune d'entre elles pour y déposer les couettes, oreillers, traversins, coussins, Plus de 40 tonnes ont ainsi été collectées et valorisées de janvier à juillet 2018. Ce tri devrait être étendu sur l'ensemble des déchèteries en 2019.

De nouveaux déchets acceptés

Les pneumatiques

Depuis janvier 2018, en plus de la déchèterie de Gardanne, les pneumatiques usagés VL des particuliers (limités à 4 pneus par jour, non jantés et non souillés) sont également acceptés sur les déchèteries d'Aix-en-Provence, Pertuis, Peyrolles, Les Pennes-Mirabeau, Rousset et Saint-Cannat. Ils sont ensuite collectés puis valorisés gratuitement par ALIAPUR. Ce sont 46 tonnes qui ont ainsi pu être valorisées.



Les capsules de café



Depuis novembre 2018, des contenants pour les capsules de café en aluminium type Nespresso ont été mis en place sur certaines déchèteries (Aix-en-Provence, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis et Rousset).

Les capsules sont ensuite collectées et recyclées dans le cadre d'une convention entre la société Suez et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les DAE (Déchets d'Activité Economique)



La loi de transition énergétique d'août 2015 impose aux industriels, entreprises et établissements publics des obligations de tri et de valorisation de leurs déchets depuis le 1^{er} juillet 2016 ainsi que la diminution des quantités de déchets destinées à l'enfouissement.

Dans ce contexte et afin de répondre à ces objectifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a établi un plan d'actions concernant la gestion des Déchets d'Activités Économiques (DAE) qui prévoit notamment l'interdiction des professionnels sur les déchèteries publiques et l'harmonisation des pratiques sur le territoire métropolitain.

Au-delà des exigences réglementaires, inciter les professionnels au tri dans un lieu adapté à leurs besoins et problématiques (rapidité de vidage, nature et volume des déchets pris en charge, traçabilité des flux, horaires d'ouverture) permet d'améliorer le service rendu aux particuliers en leur redonnant de l'espace et de la fluidité.

C'est pourquoi, compte tenu de l'existence de solutions pertinentes à proximité, la déchèterie de Vitrolles a fermé ses portes aux professionnels le 1^{er} mars 2018.

Les tonnages collectés sur la déchèterie de Vitrolles ont de ce fait, diminué de 42 % entre 2018 et 2017.

Les indicateurs techniques

La fréquentation des déchèteries

On note globalement une hausse de 8 % de la fréquentation des déchèteries.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Aix-en-Provence La Parade	123 227	120 489	104 225	92 213	62 796	80 161	100 686
Bouc-Bel-Air	93 416	102 895	98 190	99 689	115 154	132 510	138 412
Eguilles	40 744	39 808	38 847	45 227	45 888	45 888	57 428
Gardanne			36 533	55 427	76 932	81 947	70 694
La Roque-d'Anthéron	22 804	19 337	18 994	19 196	27 707	24 525	30 873
Lambesc	33 204	34 230	42 011	42 974	39 785	36 774	32 466
Le Puy-Sainte-Réparate	20 220	19 722	27 725	30 529	30 743	31 137	31 013
Les Pennes-Mirabeau	60 499	40 881	38 487	40 564	47 454	57 369	84 061
Meyrargues	20 325	19 638	15 840	13 830	16 387	13 147	20 502
Meyreuil	23 409	27 818	27 819	31 140	33 150	35 599	32 549
Pertuis	43 391	46 685	46 014	42 976	41 960	45 334	58 488
Peyrolles	23 704	26 523	29 674	31 721	29 908	28 157	34 089
Puylobier	6 742	6 589	7 186	5 956	6 013	5 100	6 100
Rognes	20 867	20 677	19 514	25 022	26 279	23 476	23 201
Rousset	53 712	45 326	48 452	49 888	48 225	48 710	67 968
Saint-Cannat	26 393	23 499	30 188	29 302	27 261	28 037	29 373
Saint-Paul-lès-Durance	6 691	6 114	6 247	6 678	6 159	5 828	6 742
Venelles	66 012	63 468	66 159	80 367	88 143	101 572	83 760
Vitrolles	42 637	38 198	35 743	37 961	42 843	45 326	32 889
Visites --->	727 997	701 897	737 848	780 660	812 787	870 597	941 294
Population	369 076	369 321	394 876	397 828	392 612	395 523	397 980
	DGF				INSEE		
Visite/habitant--->	2	1,9	1,9	2	2,1	2,2	2,4

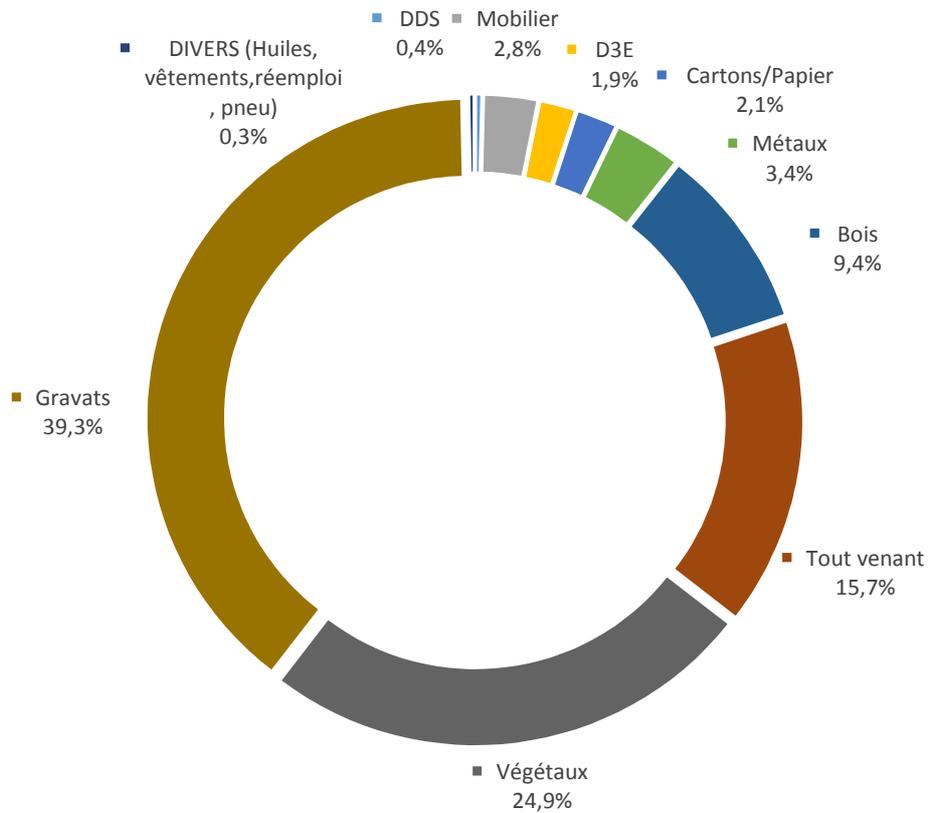
Les tonnages des déchèteries

Evolution %	57,1%		-0,6%		-6,6%		2,6%		16,9%		-0,7%		0,8%		-26,6%		-12,5%		10,3%		3,2%		7,5%		35,3%		-6,1%		6,7%		12,4%		14,5%		9,7%		-42,9%		0,5%	
Total Tonnages 2017	9 127		19 250		10 802		11 352		2 019		4 395		2 711		17 291		1 992		4 339		9 833		3 185		377		2 071		10 943		4 689		612		11 290		6 900		133 178	
Kg / visite / an	142		138		176		165		76		134		88		151		85		147		174		100		84		84		172		179		104		148		120		142	
Total Tonnages 2018	14 341		19 126		10 078		11 650		2 361		4 366		2 733		12 689		1 743		4 784		10 149		3 422		510		1 944		11 680		5 269		701		12 381		3 943		133 869	
Huiles végétales	1,2		1,1				0,5		0,5		0,7		0,3		0,1		0,5		0,2		0,4		0,4				0,2		1,4		0,9				1,2		0,3		9,5	
Huiles de vidange	9		11		7		4		3		7		5		6		1		6		9		4		1		2		8		3		1		7		4		6	
DDS	77		43		24		47		11		21		13		35		8		26		32		13		8		13		52		15		3		50		24		464	
Pneus	9						7		2						7		3		6		3		3		1				12		5				7		-		-	
Vêtement	16				3		4		2		2				9		3		6		2		3		1				10		2				3		66		-	
Objets réemployables	85						15								16								18										74		107		107			
Mobilier	535		687				447		100		178				550						6		122						459		187				3 143		3 143			
D3E	328		270		139		193		61		94		64		211		41		84		192		92		8		38		269		76		9		214		130			
Papier	112						123		57		118		69		154		71		120		195		80		20		56		306		92		35		229		93			
Cartons*	375		273		242		123		57		118		69		154		71		120		195		80		20		56		306		92		35		229		93			
Métaux	649		465		344		359		88		172		104		371		69		225		319		131		16		55		450		146		17		386		190			
Bois	1 648		1 288		946		951		219		372		371		1 059		232		615		1 163		351		65		207		1 156		414		114		750		600			
Tout venant	2 307		2 167		1 884		1 582		384		770		563		1 663		287		800		2 179		575		206		347		1 902		610		214		1 802		714			
Végétaux**	2 714		6 021		2 249		1 971		417		1 007		573		2 948		421		806		2 312		837		185		550		2 409		2 001		75		4 992		823			
Gravats	5 476		7 900		4 240		5 946		1 018		1 624		971		5 660		609		2 096		3 737		1 193				676		4 646		1 717		233		3 453		1 362			
Total / Visites	100 686		138 412		57 428		70 694		30 873		32 466		31 013		84 061		20 502		32 549		58 488		34 089		6 100		23 201		67 968		29 373		6 742		83 760		32 889			
Déchèteries	Aix La Parade		Bouc-Bel-Air		Eguilles		Gardanne		La Roque		Lambesc		Le Puy		Les Pennes		Meyrargues		Meyreuil		Pertuis		Peyrolles		Puylobier		Rognes		Rousset		Saint-Cannat		Saint-Paul		Venelles		Vitrolles			
TOTAL 2018		941 294		52 557		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		
TOTAL 2017		870 597		56 778		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		
Evolution %		8%		-7%		-3%		6%		4%		7%		5%		-7%		12%		-3%		57%		-6%		-11%		17%		94%		-		11%		-10%		58%		
Valorisation		85%		52 557		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		870 597		
Enfouissement		15%		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		20 323		

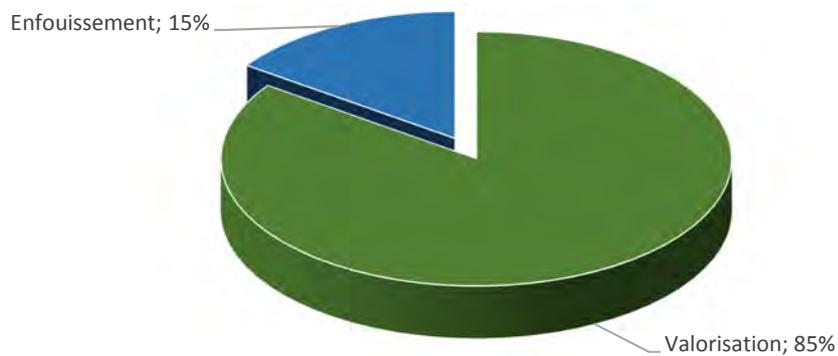
* Tonnage incluant la collecte des cartons des commerçants sur Trets, Châteauneuf-le-Rouge et Pertuis

** Tonnage incluant les 201,50 tonnes de végétaux collectés sur le point vert de Puycard (comptabilisé sur Aix La Parade)

La répartition des tonnages



Le tonnage global a augmenté de 0,5 % par rapport à 2017. 85 % des matériaux collectés en déchèteries partent en filière de valorisation



Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) :

Le gisement des DDS, 513 tonnes est constitué de : 95 tonnes d’emballages souillés, 13 tonnes de piles, 10 tonnes de néons et d’ampoules, sur les 395 tonnes restantes les pâteux représentent 90 % soit 355 tonnes.

Le règlement des déchèteries, fixe la limite à 10 kg par jour et par apporteur (uniquement les particuliers). Les DDS sont en partie valorisés en énergie sur l’installation de Solamat à Rognac et à Chimirec/Socodeli à Beaucaire.

Les Déchets d’Équipement Électrique et Électronique (DEEE ou D3E)

L’organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser 2 513 tonnes en 2018 constituées notamment de :

- 10,5 % d’écrans de télévision, de moniteurs soit 264 tonnes,
- 44 % de Gros Électroménagers Hors Froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières soit 1 106 tonnes,
- 18,5 % de Gros Électroménagers Froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs soit 465 tonnes,
- 27 % de Petits Appareils en Mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs soit 678 tonnes.

Dispositif d’aide pour les structures de réemploi et ressourceries

3 structures de réemploi multi-flux interviennent dans les déchèteries :

- EVOLIO sur la déchèterie de Gardanne (caisson de réemploi),
- Histoires sans fin sur les déchèteries de Venelles (espace réemploi), d’Aix-en-Provence (caisson de réemploi) et des Pennes-Mirabeau (local)
- ELAN JOUQUES sur la déchèterie de Peyrolles (caisson réemploi)



Caisson de réemploi
sur la déchèterie de Gardanne

Bilan des tonnages des services techniques

Le Pays d'Aix prend en charge certains déchets issus de l'activité des services techniques :

- Mise à disposition permanente de bennes au sein des services techniques pour les communes éloignées des déchèteries et pour certains déchets comme les déchets de balayeuse.
 - Mise à disposition ponctuelle de bennes pour la résorption des dépôts sauvages ou lors de certains chantiers puis évacuation dans les centres de traitement appropriés.
 - Utilisation des déchèteries du Pays d'Aix
- Dans ces cas, le Pays d'Aix prend en charge le transport et le traitement des déchets.

- Accès gratuit aux filières d'élimination et de valorisation du Pays d'Aix.
Dans ce cas, seul le traitement est pris en charge par le Pays d'Aix.

Bilan des tonnages valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services en apports directs et indirects.

	Tonnages des déchets valorisés des services techniques					TOTAL
	végétaux	cartons	gravats	tout venant valorisables	bois	
Apports directs filières	1 412	624*	84**			2 120
Apports via transporteur	1 589	40	130	1 507	32	3 298
TOTAL	3 001	664	214	1 507	32	5 418

* les 624 tonnes de carton sont déjà comptabilisées dans le cadre de la collecte séparative

** les 84 tonnes, apportées par les services techniques, directement à l'Arbois, sont utilisés dans l'exploitation du site (couverture, piste)

Bilan des tonnages non valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services partant en ISDnD :

	Tonnages des déchets non valorisés des services techniques						TOTAL
	Arbois			Gardanne	Les Pennes-Mirabeau	La Fare-les-Oliviers	
	balayeuse	tout venant	marchés forains	balayeuse	tout venant	tout venant	
Apports directs filières		2 935		796	787	6	4 524
Apports via transporteur	1 922	408	178	730		89	3 287
TOTAL	1 922	3 343	178	1 526	787	95	7 851

LES CENTRES DE TRANSFERT

Les équipements

Près de 76 % des ordures ménagères et 77 % de la collecte sélective transitent sur 4 installations.

Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et les sites de traitement. Le public n'y a pas accès.

Ils représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets. Les centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

Pour rappel :

- en septembre 2016, le centre de transfert de Saint-Cannat a mis fin à son activité pour raison d'hygiène et de sécurité
- en novembre 2016, le Territoire du Pays d'Aix a fait l'acquisition du centre de transfert de Pertuis.

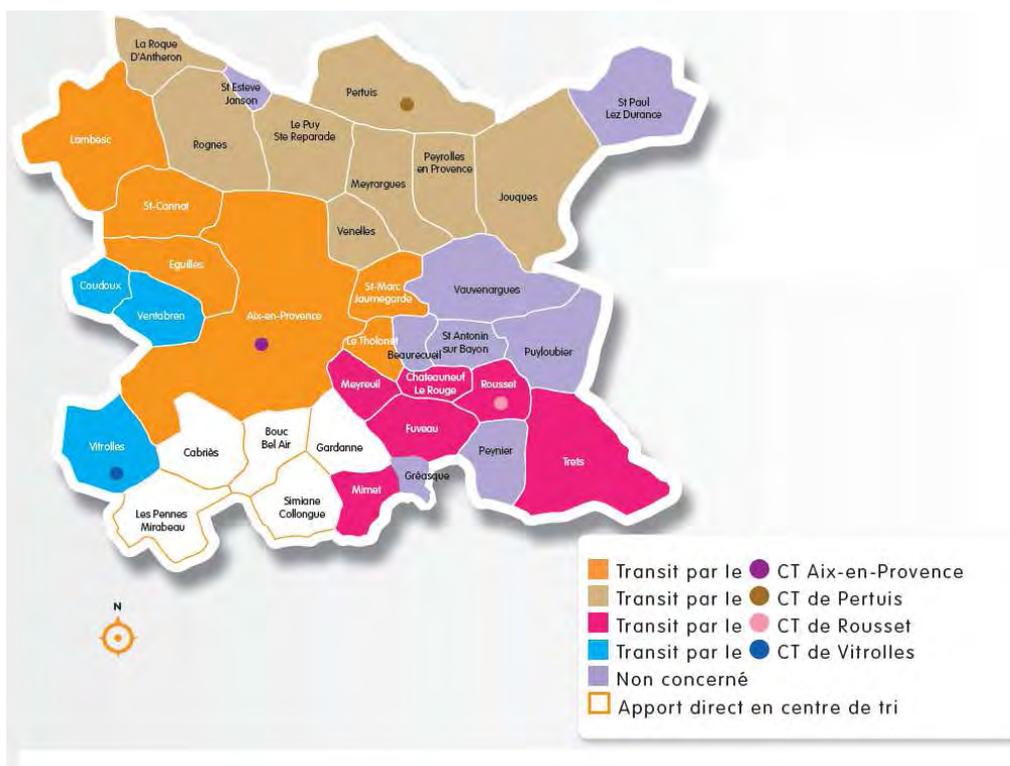
Centres de transfert	Matières	Caractéristiques
Aix-en-Provence	OM	Compaction
	EMR et VERRE	Caisson ouvert
Pertuis	OM et EMR	Fond mouvant
Rousset	OM et EMR	Fond mouvant Compaction
Vitrolles	OM et EMR	Fond mouvant

Les cartographies suivantes localisent géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).

Les Centres de Transfert pour les ordures ménagères au 31/12/2018



Les Centres de Transfert pour les déchets triés issus de la collecte sélective au 31/12/2018



Les services

Ces installations, judicieusement positionnées sur le Territoire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (1 semi-remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel du Territoire du Pays d'Aix et par des opérateurs privés.

Centre de transfert	Matières	Opérateur au 31/12/2018	Transporteur au 31/12/2018
Aix-en-Provence La Parade	OM	Régie	Régie
	CS		PASINI / Régie
Pertuis	OM	SILIM	SILIM
	CS		
Rousset	OM	Régie	VEOLIA
	CS		
Vitrolles	OM	PAPREC	PAPREC
	CS		

Sur l'installation d'Aix-en-Provence, La Parade, sont utilisés, en régie, les véhicules de transport et de transfert suivants :

- 7 semi-remorques,
- 2 camions à bras hydraulique,
- 2 chargeuses pelleteuses.

Sur les autres centres de transfert, les moyens de transport sont mis à disposition par les prestataires de services.

Centre de transfert de Pertuis
en cours de travaux -
nouveau bardage



Les indicateurs techniques

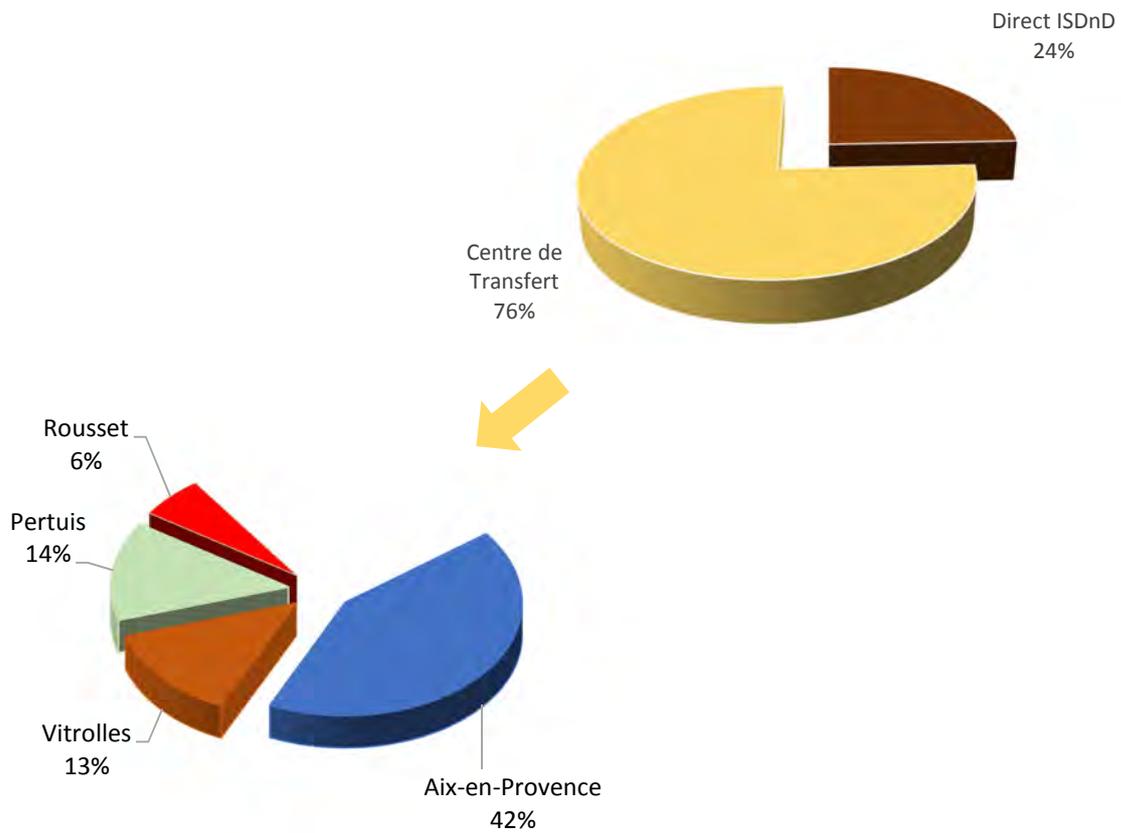
Pour les ordures ménagères	Tonnage OM 2018	Hors CT	Centre de Transfert			
		Direct en ISDnD	Aix-en-Provence La Parade	Pertuis	Rousset	Vitrolles
Aix-en-Provence	53 853	363	53 490			
Beaurecueil	209	6			203	
Bouc-Bel-Air	5 331	4 863	468			
Cabriès	3 360	3 004	356			
Châteauneuf-le-Rouge	730	22			708	
Coudoux	1 063	1 060				3
Eguilles	2 560	2 350	208	2		
Fuveau	3 506	3 202			304	
Gardanne	7 913	7 913				
Gréasque	1 725	1 725				
Jouques	1 301	57		1 244		
La Roque-d'Anthéron	1 665	183		1 482		
Lambesc	2 752	187	2 489	76		
Le Puy-Sainte-Réparate	2 115	267		1 848		
Le Tholonet	632		632			
Les Pennes-Mirabeau	6 610	89				6 521
Meyrargues	1 364	87		1 277		
Meyreuil	1 917	1 832			85	
Mimet	1 483	1 480				3
Pertuis	8 413	416		7 997		
Peynier	1 512	166			1 346	
Peyrolles-en-Provence	1 551	37		1 514		
Puylobier	613				613	
Rognes	1 489	152		1 337		
Rousset	1 812	82			1 729	
Saint-Antonin-sur-Bayon	41				41	
Saint-Cannat	1 705	31	1 674			
Saint-Estève-Janson	141	30		111		
Saint-Marc-Jaumegarde	332	4	328			
Saint-Paul-lès-Durance	335	82		253		
Simiane-Collongue	1 851	1 582	269			
Trets	3 803	365			3 438	
Vauvenargues	262	176	86			
Venelles	3 083	327		2 756		
Ventabren	1 587	1 587				
Vitrolles	13 245	848				12 397
	141 864	34 575	60 000	19 897	8 468	18 924
			107 289			

Pour la collecte sélective en porte-à-porte	Tonnage CS 2018	Vidage direct	Centre de transfert			
		Sita, Jas de Rhodes	Aix-en-Provence La Parade	Vitrolles	Pertuis	Rousset
Aix-en-Provence*	3 088		3 088			
Bouc-Bel-Air	559	490	69			
Cabriès-Calas	344	302	42			
Châteauneuf-le-Rouge	124					124
Coudoux	115			115		
Eguilles	199		199			
Fuveau	198					198
Gardanne	487	487				
Jouques	69		2		67	
La-Roque-d'Anthéron	112			3	109	
Lambesc	214		214			
Le-Puy-Sainte-Réparate	139			3	136	
Le Tholonet	83		83			
Les-Pennes-Mirabeau	783	783				
Meyrargues	85		4		81	
Meyreuil	208					208
Mimet	168					168
Pertuis	501		16		485	
Peyrolles-en-Provence	136		3		133	
Rognes	80			2	78	
Rousset	91					91
Saint-Cannat	147		147			
Saint-Marc-Jaumegarde	51		51			
Simiane-Collongue	196	162	34			
Trets	203					203
Venelles	343		6		337	
Ventabren	158			158		
Vitrolles	988			988		
	9 870	2 224	3 959	1 269	1 426	992
			7 645			

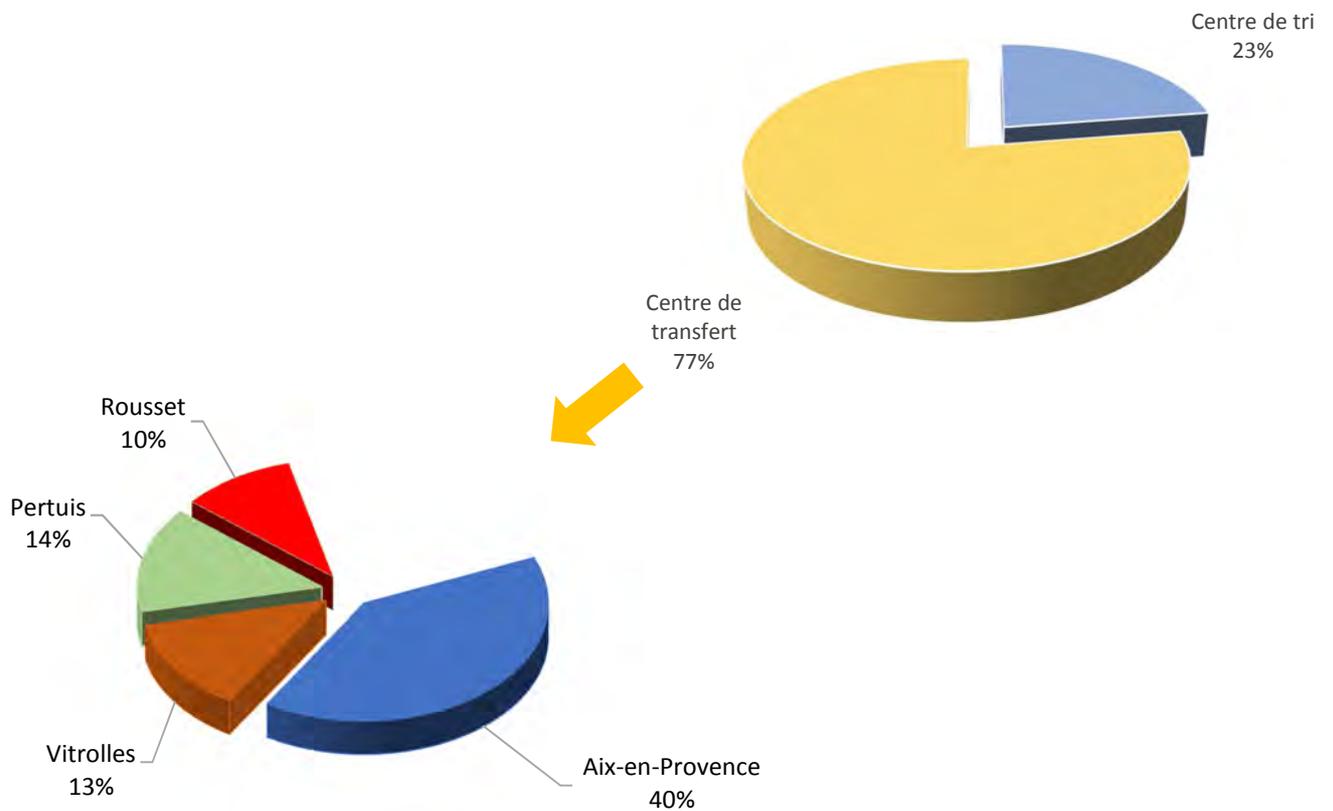
*dont 206 tonnes de verre collectées en porte-à-porte sur l'hyper-centre d'Aix-en-Provence

Pour information, les tonnages de la collecte sélective qui ne transitent pas par les quais de transfert, sont vidés directement au centre de tri.

La répartition des tonnages pour les ordures ménagères



Répartition des tonnages pour la collecte sélective



LE TRAITEMENT

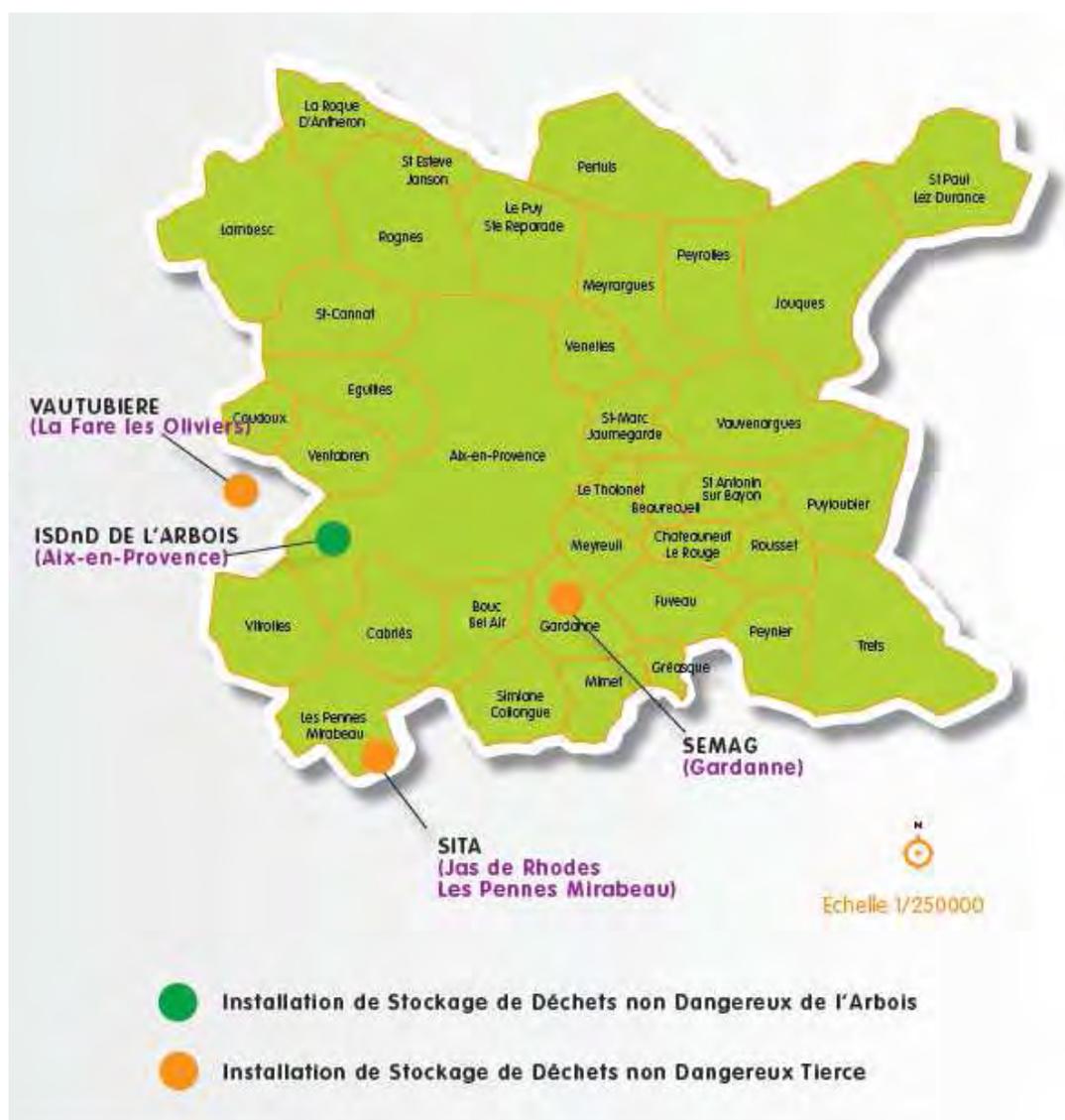
Les équipements

Les opérations de tri réalisées par les habitants du Territoire du Pays d'Aix, que ce soit en déchèterie ou via les dispositifs de collecte sélective développés sur le Territoire permettent d'extraire la part valorisable des déchets ménagers et assimilés.

La fraction non valorisable appelée Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) est, quant à elle, traitée par enfouissement dans les quatre Installations de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) suivantes: l'Arbois à Aix-en-Provence, la Vautubière à La Fare-les-Oliviers, Malespine à Gardanne et le Jas de Rhodes aux Pennes-Mirabeau.

L'essentiel des déchets ultimes sont traités sur l'ISDnD de l'Arbois, propriété du Territoire du Pays d'Aix.

Localisation des Installation de Stockage de Déchets non Dangereux du périmètre du Territoire du Pays d'Aix



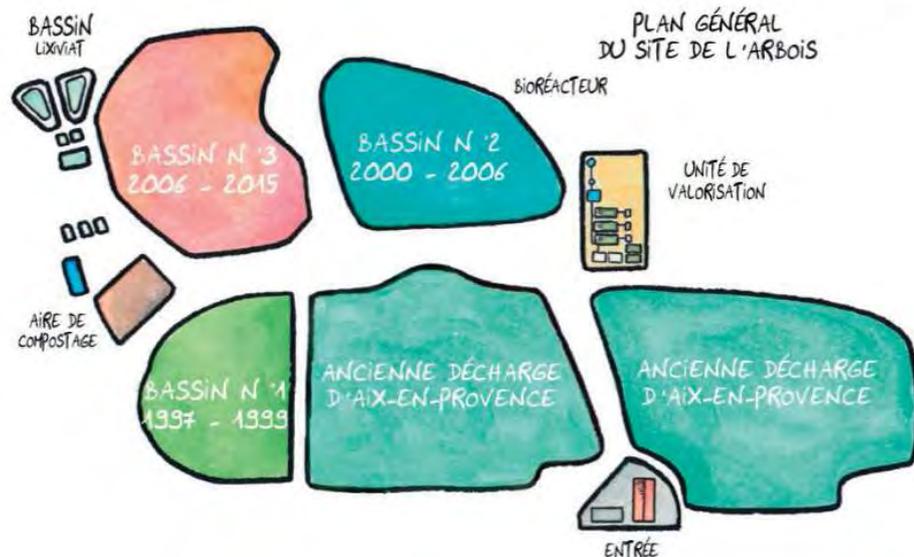
Aspect réglementaire

L'arrêté préfectoral n°1400-2011A du 18 novembre 2013, autorise le Territoire à exploiter l'ISDnD de l'Arbois jusqu'au 31 décembre 2023. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1^{er} janvier 1997.

Caractéristiques de l'équipement

Elles sont les suivantes :

- installation de stockage conforme aux spécifications de l'arrêté ministériel du 15/02/16 relatif aux ISDnD,
- trois bassins d'enfouissement,
- déchets acceptés, uniquement les déchets ultimes et non dangereux,
- vide de fouille total du bassin n°3 (B3) en exploitation : 2 620 000 m³ réhausse totale comprise
- traitement annuel 150 000 tonnes,
- capacité totale du site : 4 100 000 tonnes de déchets.



Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres du Territoire du Pays d'Aix. Le contrat d'exploitation du troisième bassin a été reconduit depuis le 1^{er} juillet 2017 avec la société Delta Déchets dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- diviser les risques environnementaux,
- lisser les investissements au fur et à mesure des besoins,
- réaliser des ouvrages compatibles avec la réglementation et les technologies du moment.

La chronologie

Les bassins n° 1 et n° 2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et d'un dispositif de dégazage.

Le 3^{ème} et dernier bassin est en cours d'exploitation depuis le 1^{er} octobre 2006. Des travaux de rehausse ont été réalisés sur ce bassin par la mise en œuvre, dès 2017 et ce jusqu'en 2019, d'une digue de matériaux sur sa périphérie, pour augmenter le vide de fouille et assurer son exploitation jusqu'au 31 décembre 2023.

À la fin prévisionnelle d'exploitation du site, débutera la période de suivi trentenaire.



Bassin n°3 début 2018



Bassin n°3 fin 2018

Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 150 000 tonnes de déchets par an composés des déchets des ménages du Territoire, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries et pour une faible partie, les Déchets d'Activité Economique (DAE ex DIB) d'entreprises du périmètre du Territoire du Pays d'Aix.

L'exploitation d'une installation de stockage conduit principalement à la génération des deux sous-produits suivants :

- **Le lixiviat**

Il s'agit d'un liquide brun provenant de l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle des déchets, contenant des éléments indésirables (biologiques, métaux lourds...),

Depuis 2018, ces effluents sont traités en totalité in situ par 2 process successifs et complémentaires, basé sur le principe de concentration de la pollution :

1 – l'osmose inverse, existante depuis 2015, assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré)

Le perméat est évaporé sur site grâce à la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes de l'unité de valorisation des biogaz ou stocké pour être utilisé en arrosage de piste pour limiter les envols de poussières.

2 – l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, concentre le concentrat et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.



Unité d'évapoconcentration

Au total, en 2018, ont été traités 16 068 m³ de lixiviats, 4 910 m³ de concentrats et 94 m³ de liqueur dense.

- Le biogaz :

Il s'agit d'un gaz issu de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane (CH₄).

À partir de ce gaz, l'unité de valorisation produit 20 GWh/an d'électricité verte, (provenant d'une source d'énergie renouvelable). Cette production correspond à la consommation en électricité d'une population de 14 000 habitants.

Le biogaz capté est déshydraté avant de servir de carburant à des groupes électrogènes. L'unité a été mise en service en mars 2010 et permet le traitement d'environ 1 500 Nm³ (ramené à 50 % de CH₄) de biogaz par heure. Cette électricité est revendue à EDF.

Les performances de valorisation du biogaz ont permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2018, plus de 99 % du biogaz capté a été valorisé dans l'unité de production d'Énergie.

Plateforme de valorisation du biogaz



Les services

L'ISDnD de l'Arbois reçoit les déchets ultimes en provenance des ménages et des déchèteries mais également des DIB d'entreprises du Territoire du Pays d'Aix.

Le site de l'Arbois est ouvert :

- du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00,
- les samedis de 6h00 à 13h00, les jours fériés de 6h00 à 12h00,
- il est fermé le dimanche, le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier.

Tout apport doit faire l'objet d'une acceptation préalable décernée par le Territoire en fonction de la nature et l'origine des déchets.

L'exploitant, la société Delta Déchets dispose d'environ 10 agents pour effectuer les prestations et de personnel intérimaire travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis

Les déchets acceptés relèvent exclusivement de la catégorie dénommée déchets non dangereux. Le tri préalable des déchets est obligatoire, seuls les déchets ultimes (non recyclables) sont autorisés sur le site.

Condition d'acceptation des apporteurs

En amont, chaque apporteur est tenu d'établir une fiche d'information préalable qui précise l'identité du producteur de déchets, le transporteur, le type de déchets, la quantité annuelle, la provenance et l'analyse du déchet le cas échéant ainsi qu'une attestation sur l'honneur de tri des déchets. L'examen des déclarations permettra de déterminer les opportunités de traitement de ces déchets sur l'installation, ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur au territoire suivant les conditions du marché d'exploitation.

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le conseil de Territoire.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat du Territoire. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement.

Le tarif DIB en 2018 est de 109,20 € TTC (TGAP en vigueur comprise) avec un tarif dégressif appliqué pour les apporteurs de plus de 500 tonnes/an soit un total de l'ordre de 1 000 000 €. Un quota DIB qui était de 60 000 tonnes en 1997 est passé de 10 000 tonnes en 2017 à 15 000 tonnes en 2018. Ce quota est fixé à un niveau raisonnable correspondant à 10 % de la capacité totale et permet de garantir la priorité de l'utilisation de l'installation de stockage pour les besoins du Territoire du Pays d'Aix en termes d'élimination des ordures ménagères résiduelles.

Le service, offert à cette catégorie d'utilisateurs, est directement facturé aux apporteurs au tarif voté par le Conseil de Territoire en début de chaque année.

Pour les prestations du Territoire du Pays d'Aix, l'exploitant est rémunéré par le Territoire au tarif du marché d'exploitation.

Pour l'ensemble des tonnages enfouis, l'exploitant reverse annuellement aux services de l'Etat, la TVA et le produit de la T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Analyses et contrôles

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux suivants :

- **Sur les déchets**

Pesées, contrôles visuel et olfactif, contrôles de non radioactivité, examen systématique au déchargement, contrôles mensuels sur des véhicules pris au hasard.

- **Sur les eaux du site**

Contrôles des eaux souterraines sur 7 piézomètres et 2 résurgences, contrôles des eaux de surface et des eaux de sous-face des bassins.

- **Sur les lixiviats**

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

- **Sur le biogaz**

Contrôles annuels des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz et de la qualité de combustion, réglage hebdomadaire du réseau biogaz.

- **Sur le bruit**

Des mesures sont effectuées tous les deux ans et un registre sur site mentionne les résultats et les actions issus de ces contrôles.

Eco plateforme de valorisation des matériaux

Cette nouvelle activité a vu le jour en 2018, en collaboration avec la société Durance Granulats, lauréat du marché.

Elle permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site.

Eco plateforme de
valorisation des matériaux



Certification ISO 14001



Le Pays d'Aix a engagé depuis juin 2006 une démarche de certification ISO 14001 avec la mise en œuvre d'un système de management environnemental qui a été renouvelée tous les 3 ans sans discontinuer jusqu'à aujourd'hui.

L'évolution réglementaire de la norme en 2015 a poussé le Pays d'Aix à retravailler en profondeur son système de management environnemental, permettant ainsi à la collectivité d'obtenir la certification de la norme version 2015 à l'issue de l'audit de décembre 2017.

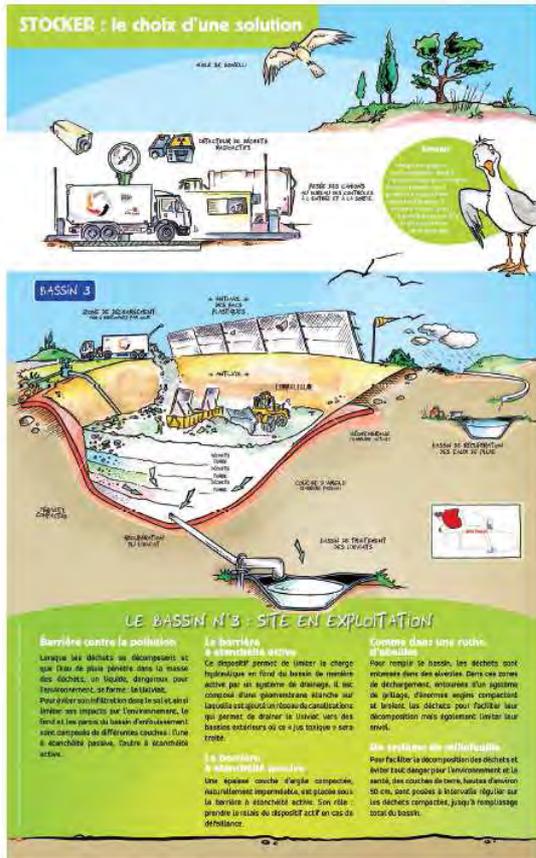
En 2018, la nouvelle activité de stockage de matériaux inertes de Durance Granulats sur le site a été intégrée au système de management environnemental dès sa mise en place, confirmant ainsi la volonté du Pays d'Aix d'avoir une gestion environnementale maîtrisée des activités liées à l'ISDnD.

La Commission de Suivi de Site (C.S.S.)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, du Territoire et de l'exploitant du site. Elle se réunit à minima une fois par an à l'initiative du Préfet, afin de présenter et d'échanger sur l'activité du site.

Ouverture de l'ISDnD au public

Dans la prolongation des années précédentes, les visites de classes de primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement se sont poursuivies en 2018.



En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE), 24 classes, soit environ 570 élèves ont pu découvrir l'installation de stockage qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers.

Des visites ont également été organisées pour des classes scolaires (lycée militaire d'Aix en Provence), des professionnels, des agents de la Métropole et des élus tout au long de l'année 2018. Des stagiaires internes au Département Prévention et Gestion des Déchets ont pu accéder au site pour comprendre les différents enjeux liés au traitement des déchets ultimes. L'ensemble de ces visiteurs représente une centaine de personnes supplémentaires sensibilisées.

Le Territoire répond très souvent favorablement aux demandes de visites considérant que le site est innovant et pédagogique et permet de satisfaire aux objectifs d'éducation à l'environnement de tous les citoyens.

Les indicateurs techniques

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les déchets ultimes résultant de la collecte en porte-à-porte et le tout-venant (encombrants) des déchèteries sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels (OMR) et leur site d'enfouissement

Année 2018	Tonnages OMR	Site d'enfouissement		
		Aix-en-Provence Arbois	Gardanne	La Fare-les-Oliviers
Aix-en-Provence	53 853	53 853		
Beaurecueil	209	209		
Bouc Bel Air	5 331	5 331		
Cabriès	3 360	3 360		
Châteauneuf-le-Rouge	730	730		
Coudoux	1 063	25		1 037
Eguilles	2 560	2 560		
Fuveau	3 506	436	3 070	
Gardanne	7 913	138	7 775	
Gréasque	1 725	4	1 721	
Jouques	1 301	1 301		
La Roque-d'Anthéron	1 665	1 665		
Lambesc	2 752	2 752		
Le Puy-Sainte-Réparate	2 115	2 115		
Le Tholonet	632	632		
Les Pennes-Mirabeau	6 610	6 610		
Meyrargues	1 364	1 364		
Meyreuil	1 917	134	1 783	
Mimet	1 483	88	1 395	
Pertuis	8 413	8 413		
Peynier	1 512	1 505	7	
Peyrolles-en-Provence	1 551	1 551		
Puylobier	613	613		
Rognes	1 489	1 489		
Rousset	1 812	1 812		
Saint-Antonin-sur-Bayon	41	41		
Saint-Cannat	1 705	1 705		
Saint-Estève-Janson	141	141		
Saint-Marc-Jaumegarde	332	332		
Saint-Paul-lès-Durance	335	335		
Simiane-Collongue	1 851	1 851		
Trets	3 803	3 803		
Vauvenargues	262	262		
Venelles	3 083	3 083		
Ventabren	1 587	229		1 358
Vitrolles	13 245	13 245		
TOTAL	141 864	123 718	15 751	2 395
		87 %	11 %	2 %

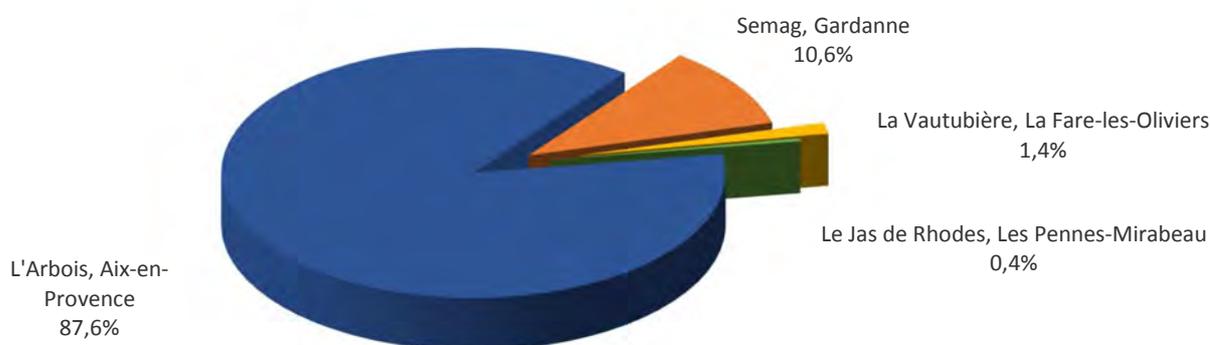
Les autres déchets

Le tableau suivant présente les tonnages des différents déchets acceptés sur les différents sites d'enfouissement (en dehors des ordures ménagères) comme le tout-venant (encombrant) provenant principalement des déchèteries, les tonnages provenant des services techniques des communes, les tonnages de gravats de déchèteries utilisés pour l'exploitation du site de l'Arbois et les tonnages vendus (ventes de services)

	Jas de Rhodes Les Pennes- Mirabeau	L'Arbois Aix-en- Provence	SEMAG Gardanne	La Vautubière La Fare-les- Oliviers	TOTAL
Encombrants collectés en porte-à-porte et en vidage direct		27			27
Tout venant (Encombrants) provenant des déchèteries		15 435	4 393	495	20 323
Apports Services Techniques et Divers	787	5 443	1 526	95	7 851
Tonnage Vente de Service		16 361			16 361
Gravats provenant des déchèteries*		18 887			18 887
Gravats provenant des Services Techniques		84			84
TOTAL	787	56 237	5 919	590	63 534

* 18 887 tonnes de gravats provenant des déchèteries, utilisées pour la réalisation de piste sur le site de l'Arbois

La répartition des tonnages, tous déchets enfouis



8.

LES PARCOURS DES DECHETS

● Le circuit effectué par les déchets, de l'utilisateur à sa destination finale



COLLECTE ET APPORTS DIVERS

PORTE À PORTE



141 864 T

Collecte des ordures ménagères

44,6%

9870 T

en bacs

Collectes



sélective

collecte sélective et séparative

22 147 T



52,5%

11 630 T

en colonnes

et séparative

624

Cartons

+

23

Sapins

=

2,9%

647 T

APPORT VOLONTAIRE



apports en déchèteries

133802 T

Autres apports (déchets verts, encombrants)

12 645 T

TRANSPORT

[4 centres de transfert]

TRAITEMENT

[310 458 tonnes en 2018]
780 kg/hab/an (pop INSEE)



55,7%
172 957 T

24 %

76 %



Centres

de transfert



21 500 T

Centres

de tri



19 228 t

44,3%
137 501 T

Filières

de valorisation

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

ISDnD

85 %

15 %

38 %

62 %

113 479 t

20 323 t

4 794 t

7 851 t

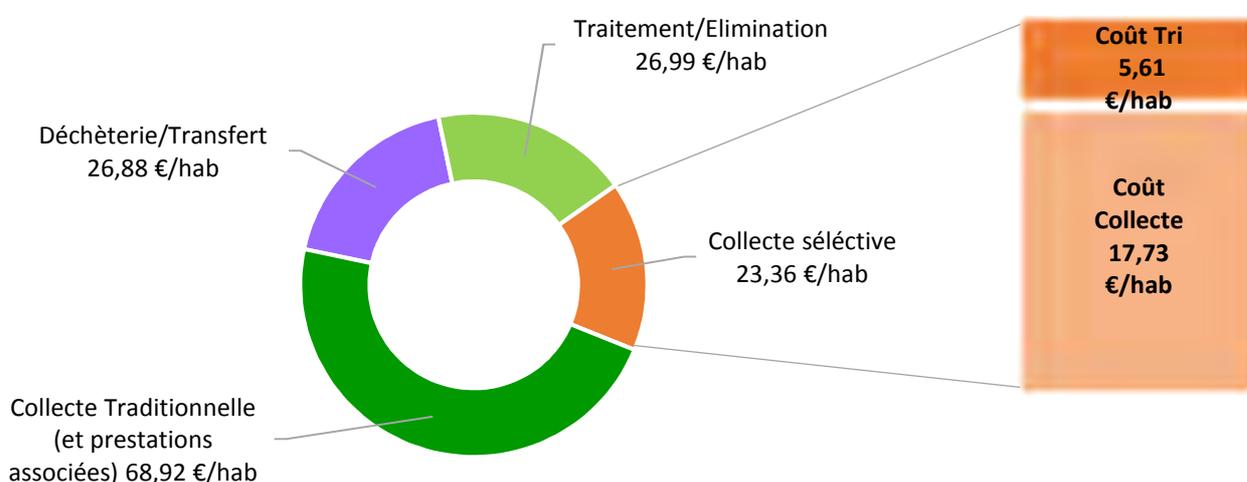
9.

LES INDICATEURS FINANCIERS

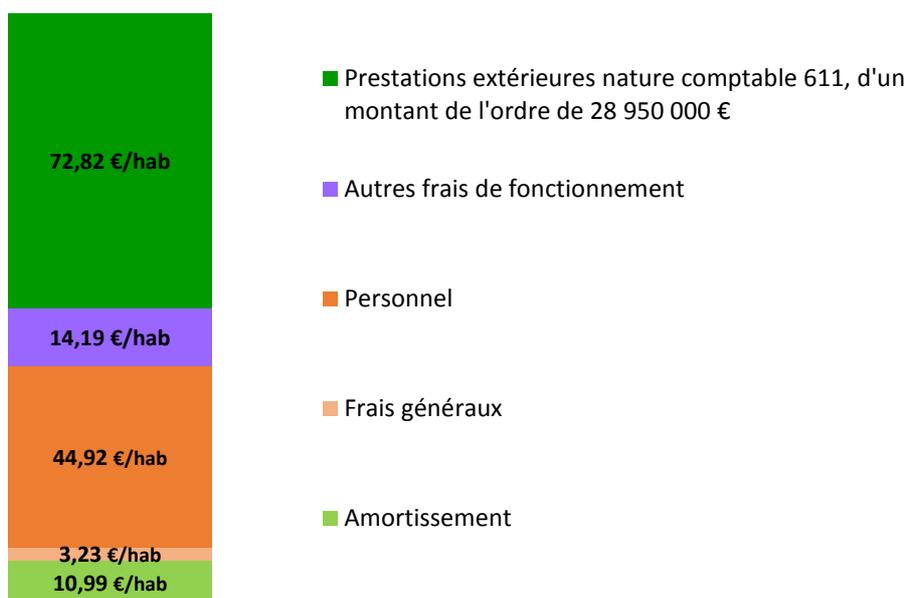
LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE

Les coûts de la compétence déchets sont présentés globalement : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population légale 2015 INSEE entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2018).

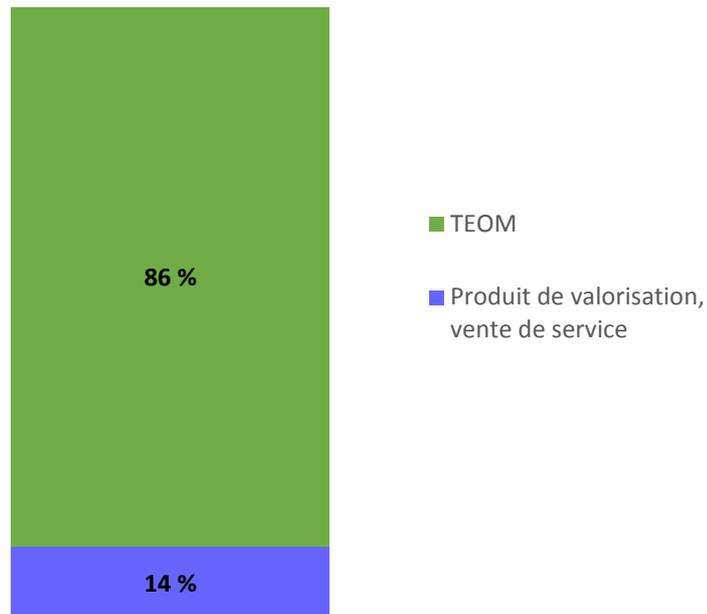
Coût global 2018 décomposé par Service 146,15 €/habitant (pop. INSEE)



Compétence Déchets - Coût 2018 par fonction 146,15 €/habitant (pop. INSEE)



Les recettes pour financer le service 2018



Les recettes de la compétence déchets proviennent à 86 % (soit 56 518 275 €) de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), le reste provient de différentes recettes issues des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière et les déchèteries), des soutiens des éco-organismes, de la vente de service (traitement, des subventions du Conseil Général, de l'Etat, du Conseil Régional, de l'ADEME et de la régie compostage).

LA MATRICE DES COÛTS PRÉSENTANT LES INDICATEURS FINANCIERS DÉCRITS PAR FLUX

(Selon le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif aux modalités de rédaction et de présentation du rapport annuel pour le service public)

	OMR	VERRE	RECY-CLABLES (hors verre)	DECHETE-RIES	AUTRES COLLECTES	TOTAL	
POPULATION INSEE (en vigueur au 1 ^{er} janvier 2018)	397 980	397 980	397 980	397 980	397 980	397 980	
TONNAGES	141 864	8 115	13 385	133 802	13 292	310 458	
Charges techniques en K€	Précollecte	1 068	563	883		2 514	
	Collecte	22 043	1 021	4 847	87	29 500	
	Transport - Transfert	1 968		215	6 101	253	8 537
	Traitement ISDnD	8 057			1 247	566	9 870
	Tri		88	1 738	1 363	180	3 369
	Prévention	393	13	62	71	20	559
	Autres Charges Techniques	193			82		275
Total Charges Techniques	33 723	1 685	7 745	8 952	2 521	54 626	
Charges fonctionnelles en K€	Total Charges Fonctionnelles	2 180	110	505	579	165	3 539
TOTAL CHARGES - COÛT DU SERVICE TTC en K€							
	35 903	1 795	8 250	9 531	2 686	58 165	
Produits en K€	Recettes Valorisation *	1 760	151	1 249	680	84	3 924
	Versement des Eco-Organismes	16	35	2 271	634	18	2 974
	Aides Publiques	1 191	25	113	129	37	1 495
	Autres Produits **	289	13	64	151	21	538
	Total Recettes permettant le calcul des coûts aidés	3 256	224	3 697	1 594	160	8 931
Indicateurs financiers en €	Coût Complet € TTC / hab	90	5	21	24	7	146
	Coût Complet € TTC / T	253	221	616	71	202	187
	Coût aidé € TTC / hab	82	4	11	20	6	124
	Coût aidé € TTC / T	230	194	340	59	190	159
	Coût Complet € HT / hab	85	4	20	22	6	137
	Coût Complet € HT / T	239	213	584	65	192	176
	Coût aidé € HT / hab	77	4	10	18	6	115
	Coût aidé € HT / T	216	185	307	53	180	147

* Recettes de valorisation : vente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries, vente d'électricité, ...

** Autres produits : recettes RH (mutuelle, tickets restaurants...), régie compostage

Coût complet : totalité des charges techniques et fonctionnelles.

Coût aidé : coût moyen de gestion des déchets restant à financer par les collectivités, c'est à dire le coût complet moins les recettes hors TEOM.

10.

BILAN 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cet EPCI est compétent en matière de prévention et gestion des déchets. Par délibération HN 088-219/16/CM, le conseil de Métropole du 28 avril 2016 a délégué au conseil de Territoire du Pays d'Aix l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés.

Sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix, la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectée est constituée de :

- la collecte des déchets ménagers résiduels : 141 864 tonnes, soit 356 kg/hab/an (pop. INSEE)
- la collecte sélective et séparative : 22 147 tonnes, soit 56 kg/hab/an (pop. INSEE)
- les déchèteries : 133 802 tonnes, soit 336 kg/hab/an (pop. INSEE)
- autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 12 645 tonnes.

Au total, 310 458 tonnes de DMA sont collectées, soit 780 kg/hab/an (pop. INSEE).

Sur les 310 458 tonnes de DMA collectées, 137 501 tonnes suivent des filières de valorisation, soit **44,3 %** du tonnage total (contre 44,2 % en 2017).

Concernant la **prévention des déchets**, le projet du **Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA)**, imposé par le décret du 10 juin et la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de DMA à l'horizon 2025 par rapport à 2010 soit 64 kg/habitant.

Son élaboration, au cours de l'année 2018, en lien avec le schéma métropolitain de gestion des déchets (Délibération n°2017_CT2_469 du 12 octobre 2017), se compose de la manière suivante :

- État des lieux de la réduction des déchets sur la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) ainsi qu'une approche « économie circulaire » suivi de la rédaction de fiches actions (déclinables par chacun des Conseils de Territoire) définissant les hypothèses et objectifs globaux :
 - Faire évoluer et harmoniser le niveau de service aux Professionnels,
 - Gestion de proximité des bio-déchets (Compostage en habitat individuel et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion autonome des déchets verts des habitants)
 - Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation (maillage du Territoire avec des points réemploi, maillage du Territoire avec des points textiles)
 - Mobiliser les habitants sur la réduction des déchets (déploiement autocollants stop pub)
- Mise en œuvre de fiches indicateurs permettant de préparer les bilans annuels,
- Concertation faite dans le cadre des ateliers organisés par le Plan climat de la MAMP en fin d'année 2018.

Cet objectif de réduction est décliné au sein des 6 territoires et le programme du Territoire du Pays d'Aix est ancré résolument dans l'action.

Ainsi, plusieurs opérations de prévention sont développées sur les thématiques suivantes :

1. Etablir un niveau de service aux professionnels

- Rédaction et approbation d'une feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des Déchets d'Activités Économiques (Délibération n°2018_CT2_445 du 11 octobre 2018).

- Lancement de l'étude sur l'arrêt des collectes des professionnels sur les ZAE
- Fermeture de la déchèterie de Vitrolles aux professionnels depuis le 1^{er} mars. L'impact de cette fermeture correspond à une baisse de 2 900 tonnes de déchets.

2. Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets

- Distribution de 1 628 composteurs individuels et 388 lombricomposteurs individuels,
- Développement du compostage collectif dans 11 résidences, cantines ou sites collectifs,
- 126 interventions pour le suivi de sites collectifs réalisées,
- 307 demi-journées d'animation dans les classes maternelles et primaires sur la réduction et la gestion des déchets,
- 1 opération de don de compost dans les déchèteries de Pertuis et de Saint-Cannat,
- Lauréat de l'appel à projet « lutte contre le gaspillage alimentaire ».

3. Développer le réemploi

Poursuite du soutien des ressourceries avec l'implantation, fin 2018, d'une nouvelle structure « De fil en Aiguille ». En 2018, 2 762 tonnes ont été détournées des circuits de collecte et traitement.

4. Sensibiliser et accompagner des démarches transversales et innovante

- Accompagnement et suivi des 118 commerces bénéficiant du Label « Commerce engagé » sur 8 communes.
- Opération « Stop Pub » avec plus de 13 500 autocollants distribués, soit plus de 150 000 depuis le début de l'opération.
- Exemplarité en interne de la collectivité avec 842 kg de textiles usagés et 49 kg de piles collectées.

En début et fin 2018, un **MODECOM** des déchets du Pays d'Aix a été réalisé. L'objectif était de mesurer l'évolution du gisement par rapport au premier MODECOM réalisé en 2009, de mesurer l'efficacité des collectes sélectives et des actions de prévention mises en place afin de faire émerger en 2019 des propositions d'axes d'amélioration.

En matière de sécurité :

La démarche participative, engagée par le Département Déchets a permis la prise de conscience et l'implication de tous les acteurs en matière de sécurité, ce qui a permis une diminution importante du nombre d'accidents. Le Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du Nord comptabilise, à lui seul, 540 jours consécutifs sans accident.

Le **parc de conteneurs** est estimé à 50 000 bacs, en 2018 ce sont 8 240 conteneurs commandés dans le cadre du renouvellement et de la maintenance du parc.

Dans le cadre du programme pluriannuel de **mise en place de dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 20 dispositifs ont été mis en place en 2018. Au total, ce sont 756 colonnes enterrées, semi enterrées ou dispositifs escamotables qui ont été installés sur 36 communes. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Qualité de service :

En partenariat avec les services de la politique de la ville : soutiens financier et technique apportés aux bailleurs dans le cadre de la construction et/ou de l'amélioration des locaux dédiés au stockage des bacs.

En 2018, 100 % de la population du Territoire est desservie par la collecte sélective en porte-à-porte et/ou en point d'apport volontaire.

Amélioration du taux de valorisation :

- En 2018, poursuite du développement de **la collecte des textiles usagés** avec 546 tonnes collectées sur 25 communes.
- Durant l'année 2018, les **collectes séparatives** se sont poursuivies :
 - La collecte séparative des cartons des commerçants : ce sont au total 624 tonnes collectées et valorisées dans la filière carton,
 - La collecte des papiers de bureau au sein des services du Territoire a permis de collecter 26 tonnes et de les valoriser,
 - La collecte des sapins de Noël a permis de collecter 23 tonnes de bois destinées à être compostées.

L'extension des consignes de tri des plastiques.

Les conditions techniques, quant à la généralisation de ce principe, n'étant pas réunies en 2018, le Territoire du Pays d'Aix a décidé de maintenir et de poursuivre le geste de tri sur le même périmètre géographique. Un futur appel à projet de CITEO en 2019 permettra ce déploiement.

En 2018, **la communication de proximité** a été riche en actions auprès des habitants du Pays d'Aix.

- les conseillers du tri du Territoire du Pays d'Aix ont été présents lors de 21 manifestations sur le territoire qu'elles soient sportives, culturelles, éco-citoyennes ...
- la communication auprès des communes et de la presse locale a également été renforcée en 2018 et relayée par les sites internet,
- trois communes ont bénéficié d'actions d'optimisation du tri qui ont permis d'obtenir les évolutions de tonnage suivantes :
 - Fuveau + 10,25 %
 - Gréasque + 12,55 %
 - Saint-Cannat + 7 %
- l'opération auprès des étudiants en partenariat avec le CROUS : 4 000 kits de communication distribués.

Un Plan d'action Déchets Verts :

- fonctionnement de 5 plateformes de réception des déchets végétaux en déchèteries, une nouvelle plateforme a ouvert en avril 2018 sur la déchèterie de Pertuis.

Dans le domaine du traitement, les indicateurs montrent que les équipements structurants et de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population.

Les services de proximité rendus sur **les déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les déchets diffus spécifiques (DDS).

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, l'ensemble des déchèteries a été équipé de **systèmes de vidéo-surveillance**.

De plus, la déchèterie de Pertuis est la première du Pays d'Aix à être équipée d'un **dispositif de contrôle d'accès automatisé** par lecture de plaques d'immatriculation. Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.

Celle de Vitrolles, est, quant à elle, la 1^{ère} déchèterie du Pays d'Aix interdite aux professionnels depuis le 1^{er} mars 2018 dans le cadre de la politique métropolitaine sur les Déchets d'Activité Economique (DAE)

L'ISDnD de l'Arbois reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance du territoire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3^{ème} bassin se poursuit et cela jusqu'à minima fin 2023, date de fin d'autorisation d'exploiter, définie par l'arrêté préfectoral du site.

La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 20 GWh d'électricité verte, évitant ainsi l'émission de 7 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère et rapportant environ 700 000 € de recettes. Grâce à un taux de valorisation des biogaz supérieur à 75 %, le Territoire du Pays d'Aix a bénéficié d'un taux de TGAP réduit, ce qui a représenté en 2018, un complément pour le fonctionnement des services du Territoire obtenu grâce la valorisation des biogaz.

Une nouvelle activité a vu le jour en 2018 : une **éco plateforme de valorisation des matériaux** en collaboration avec la société Durance Granulats, lauréat du marché. Elle permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site.

En 2018, les **lixiviats** produits sont traités sur le site. Ce traitement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, est basé sur le principe de concentration de la pollution

Pour répondre aux exigences réglementaires, l'unité de traitement des lixiviats par osmose inverse existante depuis 2015, a été complétée par l'installation d'un évapoconcentrateur

Deux process de traitement se complètent :

- l'osmose inverse assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré). Le perméat est évaporé sur site grâce à la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes de l'unité de valorisation des biogaz ou stocké pour être utilisé en arrosage de piste pour limiter les envols de poussières.
- l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, concentre le concentrat et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.

Au total, en 2018, ont été traités 16 068 m³ de lixiviats, 4 910 m³ de concentrats et 94 m³ de liqueur dense.

Visites de classes de primaire dans le cadre de l'éducation à l'environnement. En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix, environ 570 élèves ont ainsi pu découvrir l'installation qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers. Une exposition a été mise en place sur le site pour expliquer le fonctionnement de l'ISDnD complétée en 2014 par une maquette ludique à destination des enfants. Des brochures adultes et enfants sont distribuées lors des visites.

La gestion patrimoniale des installations (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités du Territoire. Ainsi, les travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie de Pertuis débutés en novembre 2017 se sont achevés en avril 2018.

Des travaux de réfection ont également été réalisés sur le centre de transfert de Pertuis en 2018 (nouvelles trémies, remplacement du bardage en fibrociment par du bardage acier, nouvel éclairage)

En complément de la compétence déchets ménagers et concernant la **requalification des décharges brutes**, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté sur la période de 2010 à 2018, limitant l'impact sur l'environnement de ses installations du passé.

Une décharge reste à requalifier : Saint-Cannat. Les études sont finalisées et les travaux devraient être réalisés en 2019.

SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

- ADEME** > Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- CET** > Centre d'Enfouissement Technique
- CPIE** > Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
- CS** > Collecte Sélective
- CSS** > Commission Suivi Site
- CT** > Centre de Transfert
- DAE** > Déchets d'Activités Economiques
- DASRI** > Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DDS** > Déchets Diffus Spécifiques
- DEEE** > Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- DGF** > Dotation Globale de Fonctionnement
- DIB** > Déchets Industriels Banals
- DMA** > Déchets Ménagers et Assimilés
- DTA** > Déclaration Trimestrielle d'Activités
- ECT** > Extension des Consignes de Tri
- EMR** > Emballages Ménagers Recyclables
- EPCI** > Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ISDnD** > Installation de Stockage des Déchets non Dangereux
- JRM** > Journaux Revues Magazines
- MODECOM** > MéthODEde Caractérisation des Ordures Ménagères
- OM** > Ordures Ménagères
- OMR** > Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP** > Porte-à-Porte
- PAV** > Point d'Apport Volontaire
- PMPDMA** > Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PTM** > Prescriptions Techniques Minimales
- TEOM** > Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TGAP** > Taxe Générale sur les Activités Polluantes



NOS TEXTILES se recyclent !



**Besoin de vous séparer
de vos vêtements usagés ?**

Déposez-les sur votre lieu de travail !

Du 5 au 19 novembre 2018

Des conteneurs sont à votre disposition :

* sur le parking du Décisium

* sur le parking du Quartz

Vous pourrez également déposer vos sacs de textiles dans le hall d'entrée



METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**


PAYS D'AIX

Pays d'Aix
Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1



×× 2018



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**

TERRITOIRE
PAYS
SALONNAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019



SOMMAIRE

1. LE TERRITOIRE	04
1.1 : LES COMMUNES ET LA POPULATION	04
1.2 : LES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS	05
1.3 : LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LE SERVICE	07
1.4 : LES AGENTS ET L'ORGANISATION DU SERVICE	07
1.5 : LE MATERIEL DE COLLECTE	07
2. BILAN DE L'ANNÉE 2018	08
2.1 : BILAN GLOBAL	08
2.2 : BILAN QUANTITATIF	08
2.2.1. Évolution	11
2.3 : BILAN FINANCIER	12
2.4 : BILAN FINANCIER	12
2.4.1. Collecte sélective	12
2.4.2. Déchèteries	12
2.4.3. Centres de transfert	13
3. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION	14
3.1 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET LA SENSIBILISATION AU TRI DES DÉCHETS	14
3.2 : ACTIONS MARQUANTES DE SENSIBILISATION 2018	16
4. LA COLLECTE	17
4.1 : LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE	17
4.2 : LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES	18
4.2.1. Organisation générale	18
4.2.2. Fréquences de collecte	18
4.2.3. Quantité d'ordures ménagères collectées (en tonnes)	19
4.3 : LA COLLECTE SÉLECTIVE	20
4.3.1. Les collectes sélectives des emballages	20
4.3.2. Les collectes séparatives	27
5. LE DEVENIR DES DÉCHETS	28
5.1 : LE TRANSFERT	28
5.2 : LES DÉCHÈTERIES	28
5.2.1. Organisation	28
5.2.2. Tonnages	29
5.2.3. Taux de valorisation	30
5.3 : LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT	30
5.3.1. Les aspects réglementaires	31
5.3.2. L'usage du site	31
5.3.3. Les tonnages	31
5.4 : LE CENTRE DE TRI	31
5.5 : L'ANCIEN CENTRE DE STOCKAGE	32
6. LES INDICATEURS FINANCIERS	33
6.1 : GÉNÉRALITÉS	33
6.1.1. Mode de financement du service	33
6.1.2. Financement du service déchets	33
6.2 : MONTANTS ANNUELS GLOBAUX	34
6.2.1. Dépenses d'investissement	34
6.2.2. Financement du service déchets	34
6.3 : LES PRINCIPALES RECETTES	34
6.3.1. Le produit de TEOM	34
6.3.2. Les redevances et droits d'entrée	34
6.3.3. Les différentes aides publiques et les soutiens reçus d'organismes agréés pour les gestion des déchets	34
6.4 : LES COÛTS DU SERVICE	35
7. PERSPECTIVES 2019	36

1 LE TERRITOIRE

1.1. LES COMMUNES ET LA POPULATION

Le territoire du Pays Salonais se compose des 17 communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues.

Il s'étend de l'étang de Berre au Sud à la Durance au Nord et compte 146 777 habitants (INSEE 2015) répartis selon le tableau ci-contre.

La population a légèrement augmenté entre 2017 et 2018 comme en témoigne le tableau suivant :

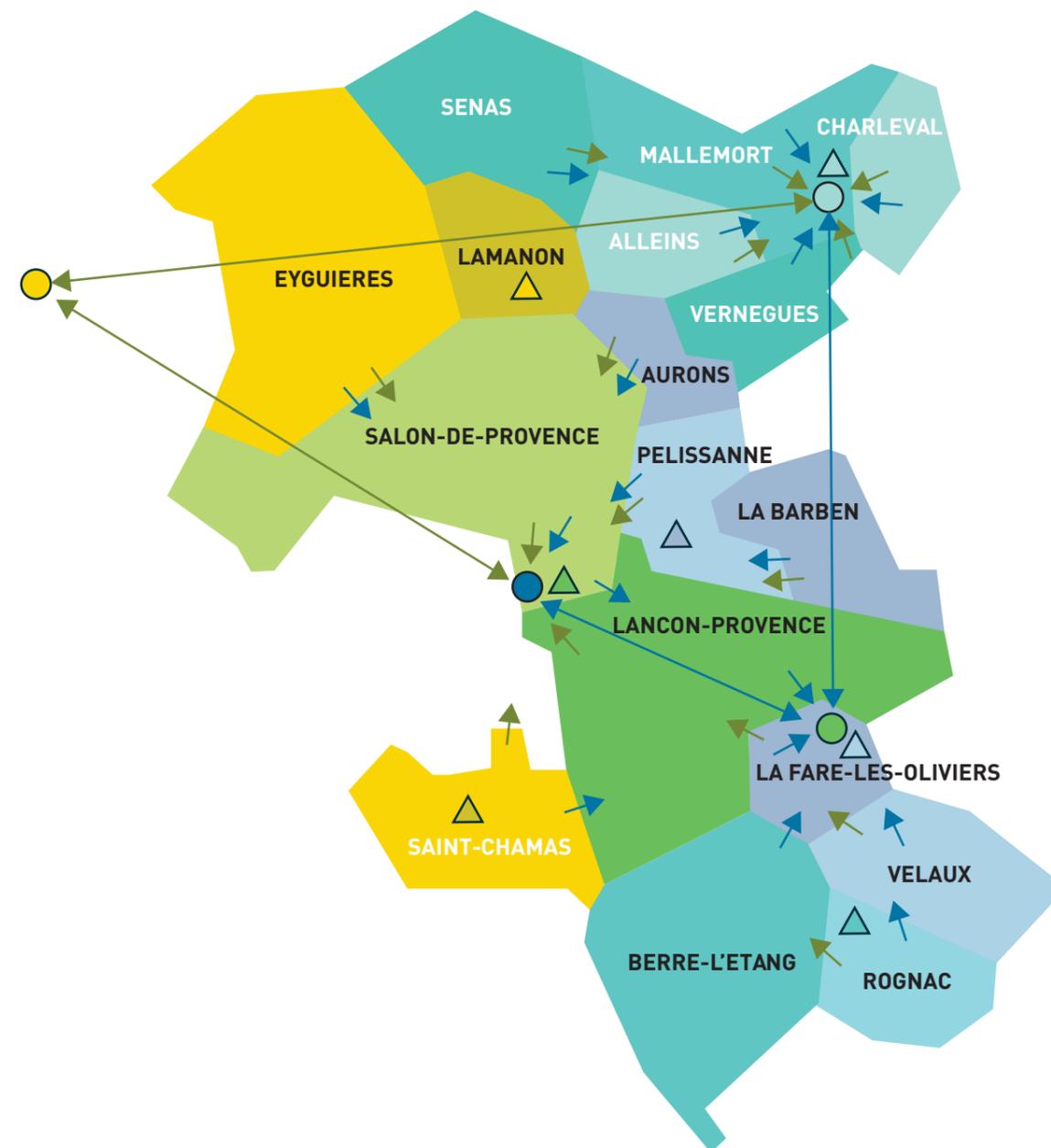
	Population 2018 (INSEE 2015)	Population 2017 (INSEE 2014)	Évolution 2017/2018
Alleins	2 541	2 515	1%
Aurons	551	551	0%
Berre l'Etang	13 572	13 780	-2%
Charleval	2 784	2 654	5%
Eyguières	7 138	6 991	2%
La Barben	840	823	2%
La Fare-les-Oliviers	8 242	8 180	1%
Lamanon	2 072	2 047	1%
Lançon-Provence	8 925	8 869	1%
Mallemort	5 992	6 091	-2%
Pelissanne	10 305	10 156	1%
Rognac	11 985	11 957	0
Saint Chamas	8 502	8 382	1%
Salon-de-Provence	45 461	44 852	1%
Senas	7 114	7 095	0%
Velaux	9 030	9 129	-1%
Vernègues	1 723	1 670	3%
Total Territoire	146 777	145 742	0,71%

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets - 2018

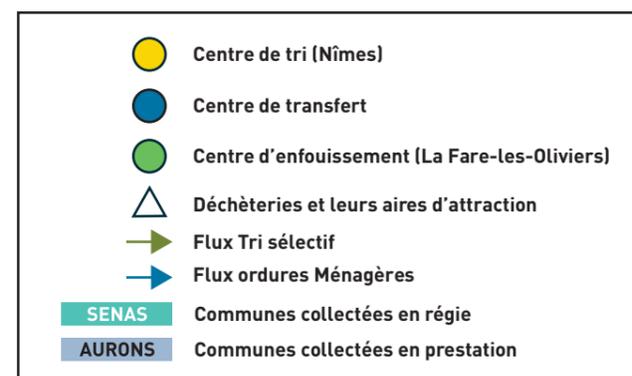


1.2. LES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

La carte ci-dessous montre les flux principaux de déchets sur le territoire. Les deux centres de transfert des déchets permettent de massifier les flux pour diminuer le nombre de camions sur les routes (meilleurs bilans environnemental et économique).



Cartographie des principaux flux de déchets



Les déchets collectés en déchèteries sont orientés dans les filières locales décrites dans le tableau suivant.

	Population 2018 (INSEE 2015)	Population 2017 (INSEE 2014)
	Déchets Verts Valorisation organique	- Plateformes de compostage de Sede à Tarascon (13) - Biotechna à Ensues-la-Redonne (13) - Centre de traitement biologique d'Ortec à Lançon-Provence (13) - Ecompost à Ventabren (13)
	Ferrailles Valorisation matière	Profermet à Rognac (13), GDE à Marseille (13)
	Cartons Valorisation matière	- Centre de tri SILIM Environnement à Marignane (13) - Centre de tri Vieux Papiers Onyx Méditerranée à Vitrolles (13)
	Bois Valorisation matière	Dalorec à Rognac (13), Valecobois à Vitrolles (13)
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	Triade à Rousset (13), Derichebourg à Marignane (13)
	Encombrants non valorisables Enfouissement	CSDND SMA Vautubière à La Fare-les-Oliviers (13)
	Déchets Diffus Spécifique Régénération, Incinération	- SOLAMAT via SPUR à Rognac (13) - VALORTEC à Rognac (13)
	Gravats Réemploi en carrière	- Dépôt d'inertes ORTEC pour valorisation matière et aménagement paysager à Lançon-Provence (13) - Centre de tri Provence Valorisations pour comblement de carrière, aménagement paysager à Istres (13)
	Déchets d'éléments d'ameublement Valorisations matière et énergétique	Centre de tri Provence Valorisations à Istres (13)
	Pneumatiques Valorisation énergétique ou matières	Collecteur agréé France Recyclage Pneumatiques -> SEVIA (84)
	Huiles minérales Régénération (3 litres d'huile usagée pour 1 litre d'huile régénérée)	Récupérateurs agréés : SRRHU (13), VALORTEC (13)
	Batteries et piles Valorisation matière	SRI à Marignane (13), COREPILE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets - 2018



1.3. LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LE SERVICE

Le règlement sur la gestion des déchets ménagers et assimilés a été voté en séance du 21 janvier 2006. Il fixe les règles de collecte des ordures ménagères, liste les déchets recyclables ainsi que les modalités d'accès en déchèteries.

1.4. LES AGENTS ET L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service Gestion des Déchets se compose de 44 personnes réparties selon la liste ci-dessous :

- 1 directeur
- 3 responsables de division
- 4 techniciens ou adjoints techniques
- 5 assistantes administratives
- 2 agents dédiés à la sensibilisation et à la communication
- 3 ambassadeurs du tri
- 27 agents dédiés à la collecte en régie dont
 - 1 responsable
 - 2 assistants
 - 1 mécanicien

1.5. LE MATÉRIEL DE COLLECTE

Le service Gestion des Déchets est équipé de 10 bennes à ordures ménagères, 1 camion plateau équipé d'une grue et de 7 véhicules légers.

Véhicules de collecte (BOM + Plateau)	Population 2018 (INSEE 2015)	Total
10 + 1	7	18



2 BILAN DE L'ANNÉE 2018

2.1. BILAN GLOBAL

Véhicules de collecte (BOM + Plateau)	Population 2018 (INSEE 2015)	Total
Ordures Ménagères	50 597	344,72
Collecte sélective (emballages, papiers et verre en bacs et points d'apport volontaire)	7 642	52,07
Déchèteres (tous flux)	53 886	367,14
Encombrants en porte à porte	1 000	6,81
Total déchets ménagers et assimilés	113 125	770,74

2.2. BILAN QUANTITATIF

Tonnages	DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTÉS SUR VOIE PUBLIQUE		DECHETS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX										DECHETS RECYCLABLES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE OU PORTE A PORTE				DECHETS COLLECTÉS EN DECHETERIE										TOTAL 2018	TOTAL 2017	Évolution 2017-2018
	Ordures Ménagères	Encombrants collectés en PAP	Encombrants et Balayures des Services Techniques	Végétaux et ajouges des Services Techniques	Gravats des Services Techniques	Bois des Services Techniques	Ferrailles des Services Techniques	Prises des Services Techniques	Carroz/Papiers des services techniques	Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (JRM + gsb)	Verre en AV	JRM en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets liants	Huiles	Prises	DEA			
ALLEINS	800	0,0	0	40	0	0	0	0	0	0	82	59	17	11	7,8	507	63	26	131	29	229	8	502	2	3	32	2 548	2 477	2,9%
AURONS	208	4	0	44	0	0	0	0	0	0	10	20	5	4	1,6	112	14	5	33	6	53	2	148	0	1	9	679	592	14,6%
BERRE L'ETANG	5 843	0	550	355	0	161	70	3	31		104	62	67	9,6	962	156	67	610	56	745	19	1 663	7	0	0	11 541	11 136	3,6%	
CHARLEVAL	876	0	15	0	0	0	0	0	0		90	46	18	12	8,5	556	69	28	143	31	251	9	550	2	3	35	2 743	2 645	3,7%
EYGUIERES	2 276	80	42	1 251	0	0	0	0	0		163	149	55	31	20,9	467	106	50	263	58	453	16	1 041	3	8	86	6 619	5 890	12,4%
LA BARBEN	244	2	0	0	0	0	0	0	0		32	22	6	3	2,1	171	21	7	50	9	81	2	225	0	1	13	892	777	14,9%
LA FARE LES OLIVIERS	2 626	46	75	0	0	0	0	0	0		290	203	69	37	41,4	1 005	123	59	335	62	451	16	1 261	5	0	0	6 703	6 545	2,4%
LAMANON	600	4	20	0	0	0	0	0	0		90	64	17	8	14,1	135	31	14	76	17	132	5	302	1	2	25	1 558	1 493	4,3%
LANCON PROVENCE	2 886	40	11	177	166	5	0	8	0		266	168	35	36	30,0	482	74	24	178	40	257	7	896	2	2	129	5 919	6 231	-5,0%
MALLEMORT	1 885	0	190	82	0	0	8	0	2		194	273	75	58	35,1	1 197	149	61	308	68	540	19	1 183	5	7	76	6 415	6 233	2,9%
PELISSANNE	3 062	75	166	46	109	2	0	0	0		306	231	86	46	44,5	2 101	260	91	619	113	990	30	2 761	3	10	180	11 313	10 052	12,5%
ROGNAC	4 338	91	367	252	55	4	21	1	7		393	207	89	51	46,6	850	138	59	539	49	658	17	1 461	6	0	0	9 708	9 598	1,1%
SANT CHAMAS	2 349	0	190	161	221	0	0	0	1		152	152	49	45	23,3	1 338	116	80	415	53	519	25	1 781	8	0	0	7 680	7 792	-1,4%
SALON DE PROVENCE	17 471	583	685	296	3	15	19	4	19	388	638	684	285	200	81,7	2 454	377	120	906	203	1 310	38	4 561	9	11	655	32 020	34 120	-6,2%
SENAS	1 943	0	263	379	187	85	31	0	13		132	152	51	40	15,7	465	106	50	263	58	452	16	1 031	3	8	85	5 835	5 640	3,4%
VELAUX	2 645	75	260	221	0	0	2	0	0		353	193	38	22	30,1	1 101	135	64	367	68	494	17	1 381	6	0	0	7 473	7 147	4,6%
VERNEGUES	542	0	0	0	0	0	0	0	0		56	26	8	3	3,5	344	43	18	89	19	155	5	340	1	2	22	1 677	1 622	3,4%
TOTAL 2018	50 597	1 000	2 834	3 305	740	272	152	16	73	388	3 247	2 755	965	675	416	14 249	1 981	823	5 325	940	7 769	250	21 100	63	59	1 327	121 323	119 991	1,1%
TOTAL 2017	49 111	885	2 697	2 746	787	246	159	0	77	362	3 061	2 743	970	666	433	14 239	1 877	779	5 500	987	7 801	205	22 743	55	69	794	119 991	119 991	
évolution 2017-2018	1485,6	115,3	136,4	559,2	-47,1	26,5	-7,1	15,9	-3,9	26,7	186,6	12,1	-5,1	8,4	-16,1	9,7	103,9	44,1	-174,6	-46,6	-31,6	45,6	-1642,6	7,8	-10,2	533,4	1332,0		
évolution 2017-2018	3,0%	13,0%	5,1%	20,4%	-6,0%	10,8%	-4,5%	7,4%	6,1%	0,4%	-0,5%	1,3%	-3,7%	0,1%	5,5%	5,7%	-3,2%	-4,7%	-0,4%	22,3%	-7,2%	14,1%	-14,7%	67,2%	1,1%				

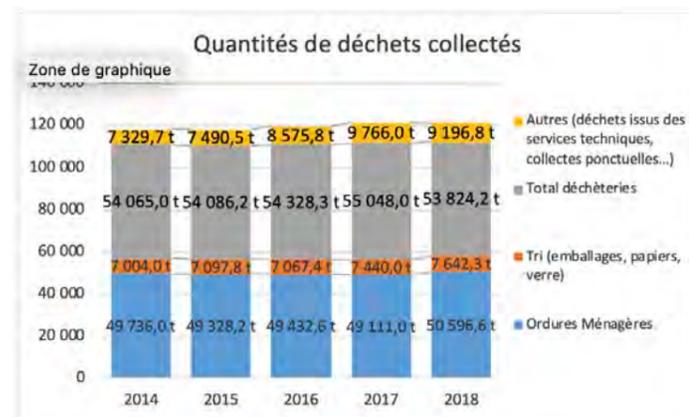
Tonnages	DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTÉS SUR VOIE PUBLIQUE		DECHETS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX										DECHETS RECYCLABLES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE OU PORTE A PORTE				DECHETS COLLECTÉS EN DECHETERIE										TOTAL 2018	TOTAL 2017	Évolution 2017-2018
	Ordures Ménagères	Encombrants collectés en PAP	Encombrants et Balayures des Services Techniques	Végétaux et ajouges des Services Techniques	Gravats des Services Techniques	Bois des Services Techniques	Ferrailles des Services Techniques	Prises des Services Techniques	Carroz/Papiers des services techniques	Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (JRM + gsb)	Verre en AV	JRM en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets liants	Huiles	Prises	DEA			
ALLEINS	800	0,0	0	40	0	0	0	0	0	0	82	59	17	11	7,8	507	63	26	131	29	229	8	502	2	3	32	2 548	2 477	2,9%
AURONS	208	4	0	44	0	0	0	0	0		10	20	5	4	1,6	112	14	5	33	6	53	2	148	0	1	9	679	592	14,6%
BERRE L'ETANG	5 843	0	550	355	0	161	70	3	31		104	62	67	9,6	962	156	67	610	56	745	19	1 663	7	0	0	11 541	11 136	3,6%	
CHARLEVAL	876	0	15	0	0	0	0	0	0		90	46	18	12	8,5	556	69	28	143	31	251	9	550	2	3	35	2 743	2 645	3,7%
EYGUIERES	2 276	80	42	1 251	0	0	0	0	0		163	149	55	31	20,9	467	106	50	263	58	453	16	1 041	3	8	86	6 619	5 890	12,4%
LA BARBEN	244	2	0	0	0	0	0	0	0		32	22	6	3	2,1	171	21	7	50	9	81	2	225	0	1	13	892	777	14,9%
LA FARE LES OLIVIERS	2 626	46	75	0	0	0	0	0	0		290	203	69	37	41,4	1 005	123	59	335	62	451	16	1 261	5	0	0	6 703	6 545	2,4%
LAMANON	600	4	20	0	0	0	0	0	0		90	64	17	8	14,1	135	31	14	76	17	132	5	302	1	2	25	1 558	1 493	4,3%
LANCON PROVENCE	2 886	40	11	177	166	5	0	8	0		266	168	35	36	30,0	482	74	24	178	40	257	7	896	2	2	129	5 919	6 231	-5,0%
MALLEMORT	1 885	0	190	82	0	0	8	0	2		194	273	75	58	35,1	1 197	149	61	308	68	540	19	1 183	5	7	76	6 415	6 233	2,9%
PELISSANNE	3 062	75	166	46	109	2	0	0	0		306	231	86	46	44,5	2 101	260	91	619	113	990	30	2 761	3	10	180	11 313	10 052	12,5%
ROGNAC	4 338	91	367	252	55	4	21	1	7		393	207	89	51	46,6	850	138	59	539	49	658	17	1 461	6	0	0	9 708	9 598	1,1%
SANT CHAMAS	2 349	0	190	161	221	0	0	0	1		152	152	49	45	23,3	1 338	116	80	415	53	519	25	1 781	8	0	0	7 680	7 792	-1,4%
SALON DE PROVENCE	17 471	583	685	296	3	15	19	4	19	388	638	684	285	200	81,7	2 454	377	120	906	203	1 310	38	4 563	9	11	655	32 020	34 120	-6,2%
SENAS	1 943	0	263	379	187	85	31	0	13		132	152	51	40	15,7	465	106	50	263	58	452	16	1 037	3	8	85	5 835	5 640	3,4%
VELAUX	2 645	75	260	221	0	0	2	0	0		353	193	38	22	30,1	1 101	135	64	367	68	494	17	1 381	6	0	0	7 473	7 147	4,6%
VERNEGUES	542	0	0	0	0	0	0	0	0		56	26	8	3	3,5	344	43	18	89	19	155	5	340	1	2	22	1 677	1 622	3,4%
TOTAL 2018	50 597	1 000	2 834	3 305	740	272	152	16	73	388	3 247	2 755	965	675	416	14 249	1 981	823	5 325	940	7 769	250	21 100	63	59	1 327	121 323	119 991	1,1%
TOTAL 2017	49 111	885	2 697	2 746	787	246	159	0	77	362	3 061	2 743																	

en kg/an/hab.	DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTES SUR VOIE PUBLIQUE		DECHETS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX							DECHETS PRO	DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE OU PORTE A PORTE				DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE ET REPARTIS PAR COMMUNE SELON LES PRISES EN CHARGE FINANCIERES												TOTAL 2018	TOTAL 2017	Évolution 2017-2018
	Ordures Ménagères	Ecarts collectés en PUP	Ecarts collectés en PUP	Ecarts collectés en PUP	Végétaux et signaux des Services Techniques	Grands des Services Techniques	Bois des Services Techniques	Fermetures des Services Techniques	Pneus des Services Techniques		Cartons/Papiers des services techniques	Cartons et Plastiques des ZNC + Commerçants	Verre en AV	SM en AV	Emballages en AV	Tuiles en AV	Végétaux	Ferailles	Cartons	Bois	DEEE	Embranchés	DMS	Déchets terres	Huiles	Presses			
ALLEINS	314,66	0,00	0,00	15,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32,32	23,05	6,87	4,20	3,08	199,71	24,80	10,23	51,41	11,28	90,10	3,12	197,41	0,79	1,24	12,73	1 002,79	985	1,8%
AURONS	376,72	7,46	0,00	79,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,97	36,86	9,96	7,12	2,85	203,92	25,19	8,83	60,05	10,94	96,12	2,92	267,88	0,29	0,94	15,57	1 232,03	1 075	14,6%
BERRE LETANG	430,55	0,00	40,53	26,16	0,00	11,84	5,14	0,20	2,31	0,00	7,65	4,58	4,94	0,71	70,91	11,52	4,91	44,95	4,13	54,90	0,00	122,52	0,49	0,00	0,00	848,95	807	5,3%	
CHARLEVAL	314,86	0,00	5,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32,32	16,45	6,38	4,30	3,04	199,71	24,80	10,23	51,41	11,28	90,10	3,12	197,41	0,79	1,24	12,73	985,27	996	-1,1%
EYQUIERES	318,86	11,23	5,91	175,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,88	20,88	7,67	4,37	2,93	85,39	14,90	6,98	36,90	8,10	63,53	2,25	145,80	0,45	1,10	11,98	927,33	842	10,1%
LA BARBEN	290,39	2,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,99	26,33	6,57	3,29	2,48	203,92	25,19	8,83	60,05	10,94	96,12	2,92	267,88	0,29	0,94	15,57	1 062,42	944	12,6%
LA FARE LES OLMIERS	318,59	5,53	9,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,19	24,67	8,34	4,46	5,02	121,90	14,96	7,12	40,63	7,58	54,68	1,92	152,96	0,64	0,00	0,00	813,28	800	1,6%
LAMANON	289,74	1,93	9,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,20	31,02	8,02	4,10	6,80	85,39	14,90	6,98	36,90	8,10	63,53	2,25	145,80	0,45	1,10	11,98	751,73	729	3,1%
LANCON PROVENCE	323,42	4,43	1,23	19,82	18,57	0,59	0,00	0,88	0,00	0,00	29,83	18,87	3,93	4,07	3,36	53,99	8,29	2,65	19,94	4,47	28,81	0,83	100,36	0,19	0,25	14,41	663,19	703	-5,6%
MALLEMORT	314,66	0,00	31,72	13,75	0,00	0,00	1,36	0,00	0,30	0,00	32,32	45,55	12,53	9,76	5,86	199,71	24,80	10,23	51,41	11,28	90,10	3,12	197,41	0,79	1,24	12,73	1 070,63	1 023	4,6%
PELISSANNE	297,17	7,30	16,07	4,49	10,57	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	29,72	22,46	8,38	4,49	4,32	203,92	25,19	8,83	60,05	10,94	96,12	2,92	267,88	0,29	0,94	15,57	1 097,82	990	10,9%
ROGNAC	361,96	7,59	30,66	21,05	4,61	0,32	1,79	0,12	0,59	0,00	32,79	17,30	7,40	4,25	3,89	70,91	11,52	4,91	44,95	4,13	54,90	1,38	122,52	0,49	0,00	0,00	810,04	803	0,9%
SAINTE CHAMAS	276,31	0,00	22,34	18,98	25,95	0,00	0,00	0,00	0,11	0,00	17,83	17,88	5,77	5,32	2,75	157,37	13,67	9,44	48,84	6,27	61,01	2,97	209,53	0,92	0,00	0,00	903,26	930	-2,8%
SALON DE PROVENCE	384,32	12,83	15,07	6,52	0,06	0,33	0,42	0,08	0,42	45,68	14,04	15,05	6,27	4,39	1,80	53,99	8,29	2,65	19,94	4,47	28,81	0,83	100,36	0,19	0,25	14,41	741,47	796	-6,8%
SENAS	273,19	0,00	36,95	53,28	28,23	11,96	4,38	0,00	1,76	0,00	18,57	21,42	7,21	5,60	0,00	85,39	14,90	6,98	36,90	8,10	63,53	2,25	145,80	0,45	1,10	11,98	817,93	960	-14,8%
VELAUX	292,96	8,35	28,78	24,45	0,00	0,00	0,25	0,00	0,00	0,00	39,11	21,36	4,22	2,42	3,33	121,90	14,96	7,12	40,63	7,58	54,68	1,92	152,96	0,64	0,00	0,00	827,81	783	5,7%
VERNEGUES	314,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32,32	15,29	4,42	1,83	2,04	199,71	24,80	10,23	51,41	11,28	90,10	3,12	197,41	0,79	1,24	12,73	973,39	971	0,2%
TOTAL	344,72	6,81	19,31	22,52	5,04	1,85	1,03	0,11	0,50	2,65	22,12	18,77	6,58	4,60	2,84	97,08	13,50	5,81	36,28	6,41	52,93	1,70	143,76	0,43	0,40	9,04	826,58	823	0,4%
2017	337,00	6,07	18,51	18,84	5,40	1,69	1,09	0,00	0,53	2,48	21,00	18,82	6,66	4,57	2,97	97,70	12,88	5,35	37,74	6,77	53,52	1,40	156,05	0,38	0,47	5,45	823,31		
évolution 2017-2018	2,3%	12,2%	4,3%	19,5%	-6,6%	10,0%	-5,1%	-8,4%	6,7%	5,4%	-0,3%	-1,3%	0,6%	-4,5%	-0,6%	4,8%	4,9%	-3,9%	-5,4%	-1,1%	21,7%	-7,9%	12,8%	-14,9%	65,9%	0,4%			

Il est important de préciser qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le rapport annuel 2017 dans les données relatives aux tonnages d'ordures ménagères de la commune de Sénas, portés par erreur à 3 003 tonnes alors que 1 813 tonnes ont effectivement été prises en charge pour cette commune. Les tableaux précédents mentionnent les quantités corrigées.

Les habitants du territoire ont généré plus de 121 000 tonnes de déchets soit environ 1 000 tonnes de plus qu'en 2017. Les ordures ménagères représentent 50 600 tonnes, soit 3% de plus qu'en 2017.

Le déploiement de la collecte sélective en porte à porte s'est poursuivi et, combiné au travail de maillage des points d'apport volontaire et de sensibilisation, a permis une augmentation de 2,35% des tonnages de recyclables collectés entre 2017 et 2018 avec plus de 8 000 tonnes collectées et traitées (emballages, papiers, verre et textiles).



Cette augmentation est en grande partie due à l'augmentation de la collecte en bacs jaunes qui a progressé de 6,1%.

Les évolutions par communes sont extrêmement variables.

Le graphique ci-dessous résume les informations précédentes et les compare sur 4 ans. Il est à noter que si le tri et les déchets collectés en déchèterie ne se sont jamais aussi bien portés, le tonnage d'ordures ménagères reste largement inférieur aux quantités collectées avant 2010. Encore une fois, ces chiffres sont encourageants car il prouve que les habitants du territoire assimilent de mieux en mieux le geste de tri.

2.2.1 : Évolution

Le tableau ci-dessous illustre les évolutions en % de tonnages collectés en 1 an et en 5 ans.

Évolutions	OM	Tri	Déchèteries	Autres
2017-2018	+3,0%	+2,7%	-2,2%	+7,2%
2013-2018	+2,1%	+7,7%	+9,2%	+30,2%

En 2018, la production d'ordures ménagères (OM) repart à la hausse.

La collecte du tri (emballages, papiers, verre et textiles) continue sa progression. Le geste de tri semble s'installer progressivement.

La quantité de déchets pris en charge par les déchèteries semble en recul par rapport à 2017, ce qui peut s'expliquer par les périodes de fermeture au printemps 2018 de la déchèterie de Salon durant la phase de travaux.

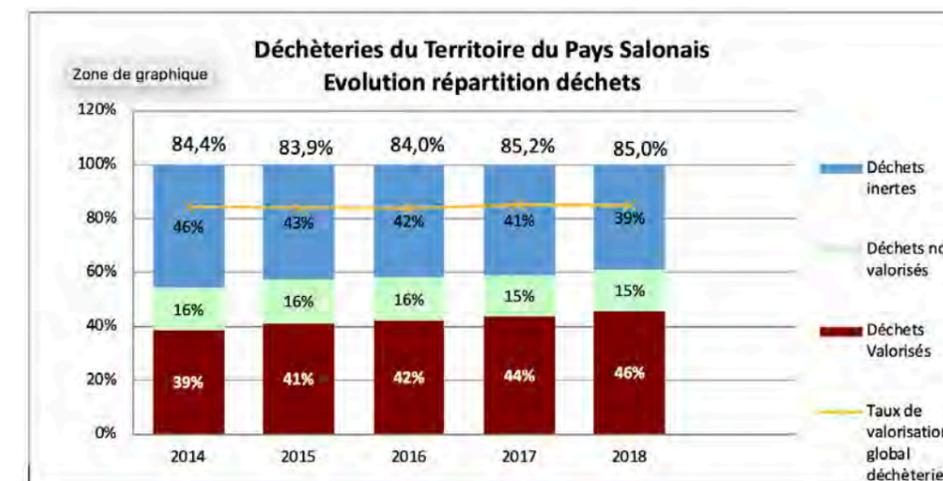
La quantité de déchets « autres » dépend de l'activité des services techniques municipaux d'une année sur l'autre et peut donc fluctuer très fortement.

Le taux de valorisation

Le taux de valorisation est le rapport entre les déchets qui sont valorisés (ceux qui ont une seconde vie) de ceux qui ne le sont pas.

Le graphique ci-dessous illustre le taux de valorisation en déchèteries. Il apparaît que la quantité de déchets valorisables est plus importante que la quantité de non valorisables.

La totalité des déchets inertes collectés sur le territoire est valorisée (matériaux recyclés ou remblaiement de carrières), ce qui porte à 85% le taux de valorisation sur les 7 déchèteries du territoire.



Il est cependant intéressant de calculer le taux de valorisation hors gravats. En effet, les gravats étant très denses, et en partie valorisés, la prise en compte des gravats dans le calcul du taux de valorisation « écrase » les autres matériaux et ne permet pas de connaître la réelle marge de progression de chaque déchèterie. Le taux de valorisation hors gravats des déchèteries s'élève à 75,3% contre 74,8% en 2017. Cette légère évolution s'explique en partie par la mise en place de la filière de collecte de Déchets d'Éléments d'Ameublement (sur les 4 déchèteries du Nord) détournant ainsi une partie du tonnage des encombrants non valorisables.



2.3. BILAN FINANCIER EN € TTC

	OMR	Verre	Recyclables Hors verre	Déchèteries	Autres
Tonnage	50 597	2 755	4 887	53 824	8 780
Population	146 777	146 777	146 777	146 777	146 777
Coût complet / habitant	65	2	20	27	9
Coût complet / tonne	189	84	602	74	155
Coût aidé / habitant	52	1	15	23	8
Coût aide / tonne	150	71	448	64	140

Le coût complet représente l'ensemble des dépenses réalisées pour la prise en charge d'un flux.
 Le coût aidé représente la différence entre les dépenses et les recettes incombant à un flux.
 Les montants restants sont financés par la TEOM.

2.4. BILAN DES ACTIONS

2.4.1 : Collecte sélective

Le déploiement de la collecte sélective en porte à porte s'est poursuivi sur près de 800 foyers supplémentaires équipés sur la commune de Salon-de-Provence. D'autres extension plus modestes ont également eu lieu sur La Fare les Oliviers et Velaux.

2.4.2 : Déchèteries

En 2018, le Conseil de Territoire a effectué d'importants travaux de mise en conformité de la déchèterie de Salon de Provence, créant notamment des zones de rétention (bassin et dalle), un auvent, un sens unique de circulation et des dispositifs anti-chutes pour les apporteurs.



Déchèterie de Salon de Provence
Bassin de rétention



Déchèterie de Salon de Provence
Auvent et entrée du site



Déchèterie de Salon de Provence
Garde-corps ouvrant
(quais gravats et végétaux)



Déchèterie de Salon de Provence
Dispositif anti-chute

L'aire de stockage des bennes de la déchèterie de Mallemort a été améliorée. 2 quais supplémentaires ont été aménagés.



Déchèterie de Mallemort
Aire de stockage des bennes



Déchèterie de Mallemort
Quais supplémentaires

2.4.3 : Centres de transfert

Dans un objectif d'amélioration des conditions d'exploitation du site, des travaux de réaménagement des trémies ont été réalisés. Le site possédait 4 trémies dont 3 seulement étaient utilisables. En effet, la 4ème était inaccessible aux semi-remorques en raison du manque de place en bas de quai. La 4ème trémie a donc été déplacée afin de la rendre accessible aux semi-remorques FMA. Le chantier a eu lieu durant le premier semestre 2018.



Centre de transfert
de Salon-de-Provence
Mise en place de la 4^e trémie

3

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION

3.1. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION

• Animations en milieu scolaire

En 2018, 2 500 scolaires de cycle 3 ont été sensibilisés à la bonne gestion des déchets.

6 426 scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées) et jeunes en centres de loisirs ont été sensibilisés par les ambassadeurs du tri.

Lors de ses interventions, les thématiques suivantes sont abordées :

- consignes de tri
- réduction à la source des déchets : réemploi, réutilisation, compostage, lombricompostage, lutte contre le gaspillage alimentaire
- équipements de tri (collectes PAV, PAP), déchèteries
- tri des papiers (animation ciblée se terminant par une création en papiers de récup')
- tri du verre soutien à la Ligue Contre Le Cancer (animation ciblée en partenariat avec un membre de la Ligue Contre Le Cancer)
- déchets d'équipements électriques ou électroniques
- collecte de piles, d'emballages
- tri au PAV.



Tri au PAV avec les enfants de maternelle de Sénas



Visite déchèterie de Lamanon avec le centre aéré



Collecte de piles à l'école primaire Bastide Haute à Salon-de-Provence



Tri emballages, restes alimentaires / pain au collège de Saint-Chamas

• Sensibilisation

L'équipe d'ambassadeurs du tri a toujours à cœur de sensibiliser le personnel des maisons de retraite, les résidents en habitat collectif, d'organiser des visites de sites de traitement des déchets (centre d'enfouissement, déchèterie, centre de tri) et de stimuler la création de mini-donneries, cabanes à objets.

Chaque intervention s'accompagne de large distribution de documentation (guide de tri, mémo-tri, dépliants déchèteries, cartes postales).

Un certain nombre d'interventions sont relayées par la presse ou valorisées sur le site Internet du Conseil de Territoire.

Au total, durant l'année ce sont plus de 11 000 personnes qui ont reçu de l'information autour de la bonne gestion des déchets dans le cadre des actions de proximité :

- 9 300 via notre équipe d'animation,
- 2 500 via le prestataire CPIE.

• Textiles

Le Territoire est entièrement doté en conteneurs de récupération des textiles. Il y a actuellement 71 conteneurs répartis sur le territoire, accessibles en apport volontaire. C'est la société à but socio-économique Le Relais Provence qui est signataire d'une convention avec le Conseil de Territoire pour la mise en place de conteneurs, la collecte et le tri des matériaux collectés.

Chaque conteneur est collecté à minima une fois par semaine.

Les textiles ainsi collectés sont réemployés pour 40 % d'entre eux :

- Revente : les vêtements d'excellente qualité sont revendus dans les 50 boutiques estampillées DING FRING, en France
- Export : 30% sont exportés vers les pays en voie de développement

Les 60 % restant, de trop mauvaise qualité pour être réemployés, sont transformés :

- en chiffons d'essuyage par les employés du Relais
- les textiles inutilisables en friperie et en essuyage sont effilochés pour en récupérer la matière première (laine par exemple)
- ils peuvent aussi servir à fabriquer des matériaux d'isolation

La collecte séparée des textiles a permis de détourner 416 tonnes de matières valorisables du flux habituel des ordures ménagères.



3.2. ACTIONS MARQUANTES DE SENSIBILISATION 2018

• Salon des agricultures de Provence à Salon-de-Provence

En juin 2018, 40 000 visiteurs se sont rendus sur 3 jours au salon des agricultures. L'équipe d'animation a tenu un stand principalement orienté vers la promotion du compostage et du lombricompostage et a également sensibilisé le public à la prévention des déchets et au geste du tri.



Stand au salon des agricultures

• Word Clean Up Day à Salon-de-Provence

En septembre 2018, le Pays Salonais a participé au Word Clean Up Day et a tenu un stand sensibilisant le public et les participants à la prévention, à la gestion des déchets et au geste du tri.



Stand au Word Clean Up Day

• Stands aux forums des associations et autres évènements

- Alleins : les éco-rencontres
- Berre l'Etang : forum des associations, fête de la science, sensibilisation et animation à la piscine Claude Jouve
- Eyguières : animation du débat du film « Trashed »
- Lamanon : village des alternatives
- Mallemort : fitdays MGEN
- Pélassanne : semaine verte
- Rognac : journée mondiale des zones humides
- Salon-de-Provence : forum des associations

• Partenariat avec la Ligue Contre Le Cancer

Pour la 2ème édition, une remise de chèque à la Ligue Contre Le Cancer a été organisée à l'hôpital de Salon-de-Provence. La remise du chèque d'un montant de 10 972 € s'est déroulée en présence d'officiels et était accompagnée d'une exposition de travaux de scolaires ayant reçus l'intervention « Trier son verre, c'est soutenir la Ligue Contre Le Cancer ». Ainsi, 9 classes ont été concernées en 2018.



Madame Loubarèche, Vice-présidente du comité 13 de La Ligue Contre Le Cancer

Monsieur Guirou, Vice-président du Conseil de Territoire du Pays Salonais délégué à la Gestion des Déchets

Madame Leuthy-Molina, Directrice Régionale de CITEO

Monsieur Jean-Yves LE QUELLEC, Directeur de l'Hôpital Pays Salonais

et les intervenants de La Ligue Contre Le Cancer et de la Métropole Aix-Marseille-Provence

4 LA COLLECTE

4.1. LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

• Bacs

Le parc de bacs présents sur le territoire est décrit dans le tableau suivant.

Les bacs individuels sont des bacs mis à disposition d'un ménage pour son usage personnel. Les bacs individuels ne doivent en aucun cas rester dans la rue en permanence. Ils doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

Les bacs collectifs sont des bacs de volume supérieur (660 à 1100 litres) mis en place pour l'usage d'un groupe de personnes. Ces bacs sont nettoyés et désinfectés 3 fois par an par un prestataire de service (ANCO).

Bacs individuels			Bacs collectifs		
OM	CS	Total	OM	CS	Total
73 440	30 130	103 570	20 490	1 446	21 936

• Colonnes d'apport volontaire

Emballages (hors verre)	JRM et papiers	Verre	Total
316	263	350	929

Un point d'apport volontaire « type » est composé de 3 colonnes :

- une colonne pour le tri du verre
- une colonne pour le tri du papier
- une colonne pour le tri des emballages (cartonnettes, bouteilles et flacons plastiques, bombes aérosols, briques alimentaires, boîtes de conserve etc.).

• Les dispositifs enterrés

Les dispositifs enterrés mis en place sur le territoire sont à la charge des communes pour ce qui concerne les travaux de mise en place et la maintenance. Le Service Gestion des Déchets du Territoire du Pays Salonais prend en charge la collecte de ces points, dans les mêmes conditions techniques que les contenants classiques pour chaque flux.

Pour les ordures ménagères et le bi-flux, il s'agit de bacs roulants collectés en benne à ordures ménagères mis en place dans des « ascenseurs à bacs ».

Pour les emballages, les papiers et le verre, ce sont des colonnes d'apport volontaire, collectées en camion grue.

Ordures ménagères	Emballages	JRM et papiers	Verre	Total
60	8	7	8	83

Au global, le ratio d'équipement en colonnes d'apport volontaire pour l'ensemble du territoire est de :

	Nombre	Habitants/colonnes
Colonnes BI FLUX et emballages	287	464
Colonnes JRM et papiers	253	558
Colonnes verre	339	419

Pour le type de milieu auquel appartient le territoire, la couverture conseillée est d'une colonne pour 500 habitants. Bien que légèrement inférieure pour le papier, on peut considérer que la couverture est suffisante puisqu'une grande partie de la population est équipée de bacs jaunes.

4.2. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

4.2.1. Organisation générale

- Les habitants des communes de Salon-de-Provence, La Barben, Lamanon, Aurons, Pélissanne et Eyguières sont collectés par l'entreprise de prestation de service COVED.
- Les habitants des communes de La Fare-les-Oliviers, Rognac, Saint Chamas, Berre l'Etang, Lançon-Provence, Velaux sont collectés par l'entreprise de prestation de service SILIM.
- Les habitants des communes d'Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas, Vernègues et Saint Chamas sont collectés en régie.

La population desservie par chaque mode de collecte est indiquée dans le tableau suivant.

Habitants desservis par un service en régie	Habitants desservis par un prestataire de service
28 656	118 121 dont 66 367 COVED dont 51 754 SILIM

4.2.2. Fréquences de collecte :

Les fréquences de collecte sont décrites dans le tableau suivant.

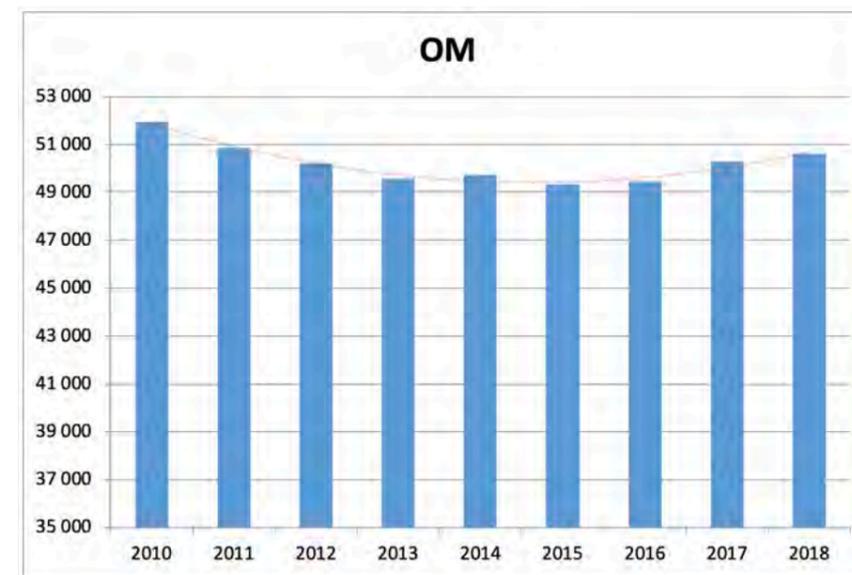
A noter que la grande majorité des habitants est collectée 2 fois par semaine pour les ordures ménagères. Les centres villes sont quant à eux, dans la majorité des cas, collectés plus souvent, jusqu'à 6 fois par semaine.

Alleins	C3 à C2+1
Aurons	C2+1
Berre l'Etang	C2 à C6
Charleval	C2+1 à C3
Eyguières	C2+1 à C6
La Barben	C2+1
La Fare-les-Oliviers	C2 à C6
Lamanon	C2+1
Lançon Provence	C2+1 à C3
Mallemort	C2+1 à C3
Pélissanne	C2+1 à C6
Rognac	C2+1 à C6
Salon-de-Provence	C2+1 à C6
Sénas	C2+1 à C4
Saint Chamas	C2+1 à C5
Velaux	C2+1 à C6
Vernègues	C2+1



4.2.3. Quantité d'ordures ménagères collectées (en tonnes):

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
51 930	50 869	50 191	49 571	49 736	49 328	49 433	49 111	50 597



	Population totale	Tonnage OM	Ratio Kg/hab./an
Total	146 777	50 597	344,7
Alleins	2 541	800	314,7
Aurons	551	208	376,7
Berre l'Etang	13 572	5 843	430,5
Charleval	2 784	876	314,7
Eyguières	7 138	2 276	318,9
La Barben	840	244	290,4
La Fare-les-Oliviers	8 242	2 626	318,6
Lamanon	2 072	600	289,7
Lançon-Provence	8 925	2 886	323,4
Mallemort	5 992	1 885	314,7
Pélissanne	10 305	3 062	297,2
Rognac	11 985	4 338	362,0
Saint Chamas	8 502	2 349	276,3
Salon-de-Provence	45 461	17 471	384,3
Sénas	7 114	1 943	273,2
Velaux	9 030	2 645	293,0
Vernègues	1 723	542	314,7

4.3. LA COLLECTE SÉLECTIVE

4.3.1. Les collectes sélectives des emballages, verre et papiers

• Organisation générale :

Pour ce qui concerne la collecte des emballages et papiers en bacs jaunes, les modes de collecte sont les mêmes que pour les ordures ménagères résiduelles. La proportion d'habitants collectée par les entreprises de collecte ou en régie est également la même.

A fin 2018, la collecte sélective en porte à porte sur l'habitat pavillonnaire concerne 16 communes :

- Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas, Saint-Chamas et Vernègues où cette collecte sélective en porte à porte est assurée par la régie
- Aurons, La Barben, Eyguières, Pélissanne, Salon-de-Provence, Lamanon, où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise COVED
- La Fare-les-Oliviers, Rognac, Lançon-Provence et Velaux où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise SILIM Environnement.

Les colonnes d'apport volontaire sont exclusivement collectées par un prestataire de service : Delta Recyclage.

Collecte AV		Collecte PàP (uniquement multimatériaux)	
Habitants régie	Habitants privé	Habitants régie	Habitants privé
146 777		28 656	118 121 dont 66 367 COVED dont 51 754 SILIM

• Fréquences de collecte :

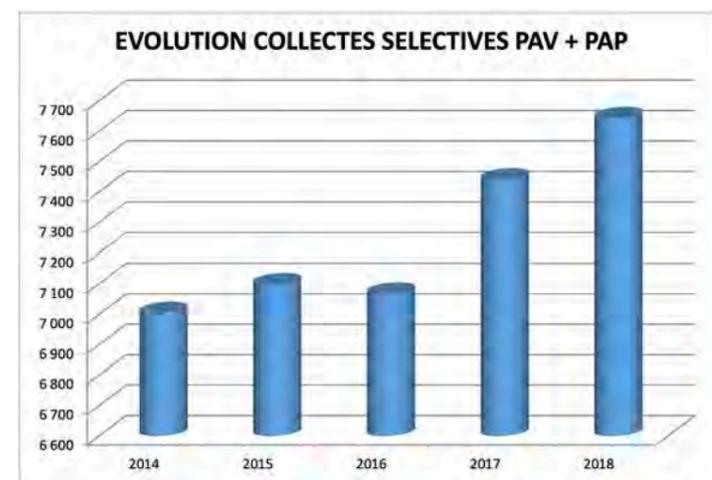
Les emballages sont collectés de une à deux fois par semaine en fonction des secteurs.

En période estivale, cette collecte peut être renforcée pour pallier le surplus de production.

Le verre et les papiers sont collectés une fois par semaine, voire toutes les deux semaines en fonction des secteurs et des rendements par colonne. En été, certains secteurs à fort potentiel touristique sont collectés deux fois par semaine.

• Tonnages des déchets recyclables collectés (en tonnes) :

2014	2015	2016	2017	2018
7 004	7 098	7 067	7 440	7 642

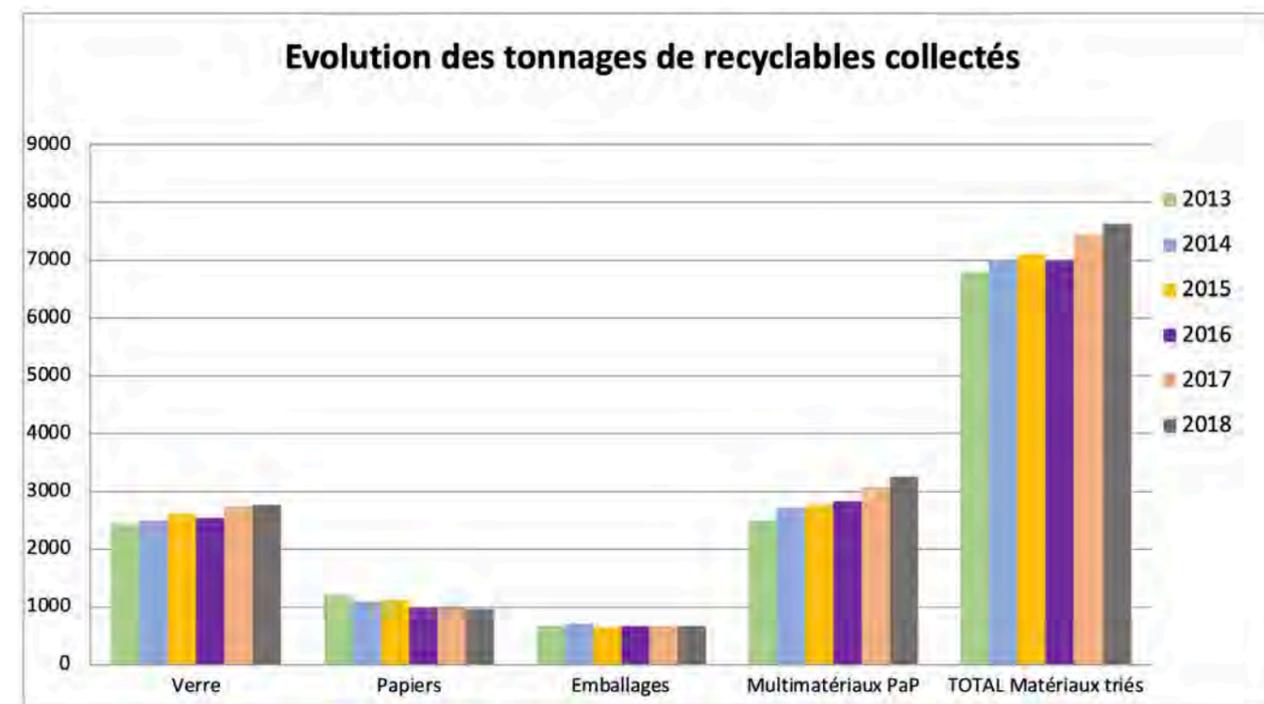


Multimatériaux en bacs					
	Population	Tonnages PàP	Ratio Kg/hab./an	Rappel tonnage 2017	% évolutions des tonnages
Total	146 777	3 247	22	3 061	6%
Alleins	2 541	82	32	78	5%
Aurons	551	10	19	16	-36%
Berre l'Etang					
Charleval	2 784	90	32	83	9%
Eyguières	7 138	163	23	161	2%
La Barben	840	32	38	27	18%
La Fare-les-Oliviers	8 242	290	35	272	7%
Lamanon	2 072	90	43	89	1%
Lançon-Provence	8 925	266	30	246	8%
Mallemort	5 992	194	32	189	2%
Pélissanne	10 305	306	30	292	5%
Rognac	11 985	393	33	317	24%
Saint Chamas	8 502	152	18	153	-1%
Salon-de-Provence	45 461	638	14	612	4%
Sénas	7 114	132	19	132	0%
Velaux	9 030	353	39	342	3%
Vernègues	1 723	56	32	52	7%

Emballages en PAV				
	Population	Tonnages AV	Ratio Kg/hab./an	Rappel tonnage 2017
Total	146 777	675	5	666
Alleins	2 541	11	4	10
Aurons	551	4	7	4
Berre l'Etang	13 752	67	5	65
Charleval	2 784	12	4	11
Eyguières	7 138	31	4	31
La Barben	840	3	3	3
La Fare-les-Oliviers	8 242	37	4	8
Lamanon	2 072	8	4	8
Lançon-Provence	8 925	36	4	37
Mallemort	5 992	58	10	57
Pélissanne	10 305	46	4	47
Rognac	11 985	51	4	51
Saint Chamas	8 502	45	5	45
Salon-de-Provence	45 461	200	4	197
Sénas	7 114	40	6	38
Velaux	9 030	22	2	22
Vernègues	1 723	3	2	3

Verre					
	Population	Tonnages AV	Ratio Kg/hab./an	Rappel tonnage 2017	% évolutions des tonnages
Total	146 777	2 755	19	2 743	0%
Alleins	2 541	59	23	59	0%
Aurons	551	20	37	20	2%
Berre l'Etang	13 572	104	8	99	5%
Charleval	2 784	46	16	47	-3%
Eyguières	7 138	149	21	146	2%
La Barben	840	22	26	22	3%
La Fare-les-Oliviers	8 242	203	25	203	0%
Lamanon	2072	64	31	64	1%
Lançon-Provence	8 925	168	19	167	1%
Mallemort	5 992	273	46	278	-2%
Pélissanne	10 305	231	22	229	1%
Rognac	11 985	207	17	209	-1%
Saint Chamas	8 502	152	18	153	-1%
Salon-de-Provence	45 461	684	15	675	1%
Sénas	7 114	152	21	153	0%
Velaux	9 030	193	21	193	0%
Vernègues	1 723	26	15	26	0%

Papiers					
	Population	Tonnages AV	Ratio Kg/hab./an	Rappel tonnage 2017	% évolutions des tonnages
Total	146 777	965	7	970	-1%
Alleins	2 541	17	7	18	-5%
Aurons	551	5	10	6	-4%
Berre l'Etang	13 572	62	5	67	-7%
Charleval	2 784	18	6	18	-3%
Eyguières	7 138	55	8	52	6%
La Barben	840	6	7	5	9%
La Fare-les-Oliviers	8 242	69	8	70	-1%
Lamanon	2 072	17	8	16	6%
Lançon-Provence	2072	35	4	38	-7%
Mallemort	5 992	75	13	73	3%
Pélissanne	10 305	86	8	87	0%
Rognac	11 985	89	7	90	-2%
Saint Chamas	8 502	49	6	53	-7%
Salon-de-Provence	45 461	285	6	286	0%
Sénas	7 114	51	7	48	7%
Velaux	9 030	38	4	38	0%
Vernègues	1 723	8	4	7	13%



On remarque une hausse régulière des tonnages de recyclables collectés, tout dispositif confondu. Les tonnages collectés en points d'apport volontaires sont stables. La tendance à la hausse sur la collecte multi matériaux en bacs s'explique par le déploiement du porte à porte sur le territoire.

• **Tonnages collecte sélective des recyclables – performances**

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par commune et par flux.

Dans la colonne kg/an/hab., les tonnages d'emballages et de papiers comprennent les tonnages collectés en apport volontaire et en bacs (au prorata des tonnages de papiers et d'emballages contenus dans les bacs et calculés par échantillonnage tout au long de l'année).

	En tonnes					en kg/an/hab.			
	PâP (JRM + Emballages)	Verre AV	JRM AV	Emballages AV	Textiles AV	Verre	JRM	Emballages	Textiles
Alleins	82	59	17	11	8	23	20	24	3,1
Aurons	10	20	5	4	2	37	18	18	2,9
Berre l'Etang	0	104	62	67	10	8	5	5	0,7
Charleval	90	46	18	12	8	16	19	24	3,0
Eyguières	163	149	55	31	21	21	17	18	2,9
La Barben	32	22	6	3	2	26	22	26	2,5
La Fare-les-Oliviers	290	203	69	37	41	25	22	26	5,0
Lamanon	90	64	17	8	14	31	25	20	6,8
Lançon-Provence	266	168	35	36	30	19	16	22	3,4
Mallemort	194	273	75	58	35	46	25	29	5,9
Pélissanne	306	231	86	46	44	22	20	22	4,3
Rognac	393	207	89	51	47	17	21	24	3,9
Saint Chamas	152	152	49	45	23	18	13	16	2,7
Salon-de-Provence	638	684	285	200	82	15	12	13	1,8
Sénas	132	152	51	40	16	21	15	17	0,0
Velaux	353	193	38	22	30	21	20	26	3,3
Vernègues	56	26	8	3	4	15	17	21	2,0
Total	3 247	2 755	965	675	416	18,8	15,4	17,9	2,8
Moyennes nationales (source Eco-Emballages et Ecofolio) 2015						31,1 kg	21,1 kg	16,5 kg	

Concernant la collecte des emballages légers recyclables, les performances atteintes par le territoire sont supérieures à la moyenne nationale.

Concernant la collecte du verre et du papier, les performances du territoire restent inférieures aux moyennes nationales. Les efforts les plus importants doivent être orientés vers la collecte du verre pour lequel plus de 12 kg/hab/an restent encore déposés en mélange dans les ordures ménagères.

4.3.2. Les collectes séparatives

• La collecte des encombrants de voie publique & autres collectes à la demande

- Les communes d'Aurons, La Barben, Eyguières, Lamanon, Pélissanne et Salon-de-Provence ont bénéficié en 2018 d'une collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous téléphonique, assurée par la société COVED.

- Les communes de Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Rognac et Velaux ont bénéficié d'un service analogue assuré par SILIM Environnement.

- La commune de Saint Chamas a bénéficié de ce service en régie.

Cette collecte a pour but de desservir les personnes souhaitant se débarrasser d'objets encombrants et ne pouvant se rendre en déchèterie.

	Total tonnage	Dont encombrants valorisés	Ratio Kg/hab./an
Collecte encombrants	1 000	803	197

• La collecte des déchets des professionnels

Une collecte spécifique des cartons des commerçants du centre-ville de Salon-de-Provence est organisée.

Cette collecte a lieu 2 fois par semaine le mercredi et le vendredi.

Les cartons doivent être pliés, présentés en bordure de voie publique peu avant la collecte sans aucun autre déchet. Ils sont ensuite ramassés puis dirigés vers un centre de tri où ils sont mis en balle avant de rejoindre les filières de valorisation.

Une collecte hebdomadaire des cartons, papiers et films étirables des commerçants de la zone d'activité commerciale de la Gandonne à Salon-de-Provence est également assurée.

Ces collectes ont permis le recyclage de 375 tonnes de cartons et 14 tonnes de films plastiques qui ont ainsi été détournées des ordures ménagères.

- Collecte cartons des commerçants.
- Collecte films plastique étirable des commerçants.



5

LE DEVENIR DES DÉCHETS

5.1. LE TRANSFERT

Une fois les déchets collectés chez les usagers par les bennes à ordures ménagères (BOM), ceux-ci peuvent être dirigés vers :

- soit directement l'exutoire final (centre de stockage pour les OM et centre de tri pour la CS) ;
- soit un centre de transfert (CT) qui est une installation permettant de réaliser une rupture de charge et de transporter les déchets sur de grandes distances dans de bonnes conditions économiques. Les ordures ménagères provenant des camions de collecte sont transbordées dans des véhicules de grande capacité (22-23 tonnes transportées) qui évacuent les déchets vers le centre de traitement. Les déchets ne sont pas stockés sur le site mais évacués tous les jours.

Le territoire est équipé de deux centres de transfert :

- un à Mallemort qui sert aux collectes des communes de Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas et Vernègues, et
- un à Salon-de-Provence qui sert de point de transit des collectes des communes de Aurons, Berre l'Etang, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence et Velaux.

Les deux centres de transfert sont gérés par l'entreprise ONYX Méditerranée.

• Tonnages transférés en 2018 :

Tonnages transférés				
	OM	% de tonnage total d'OM	CS	% de tonnage total de CS
CT3	30 425	60%	3 229	100%

5.2. LES DÉCHÈTERIES

5.2.1. Organisation

Le Territoire est desservi par 7 déchèteries. Elles sont ouvertes tous les jours sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre, du lundi après-midi au dimanche matin. Elles sont accessibles gratuitement aux professionnels dans la limite de 2m3 par jour du lundi au vendredi.

Les déchèteries de Mallemort, Pélissanne, Lamanon et Salon-de-Provence sont gérées par l'entreprise Onyx Méditerranée (Groupe VEOLIA).

Les déchèteries de Saint Chamas, La Fare-les-Oliviers et Rognac sont gérées par l'entreprise SMA Propreté.

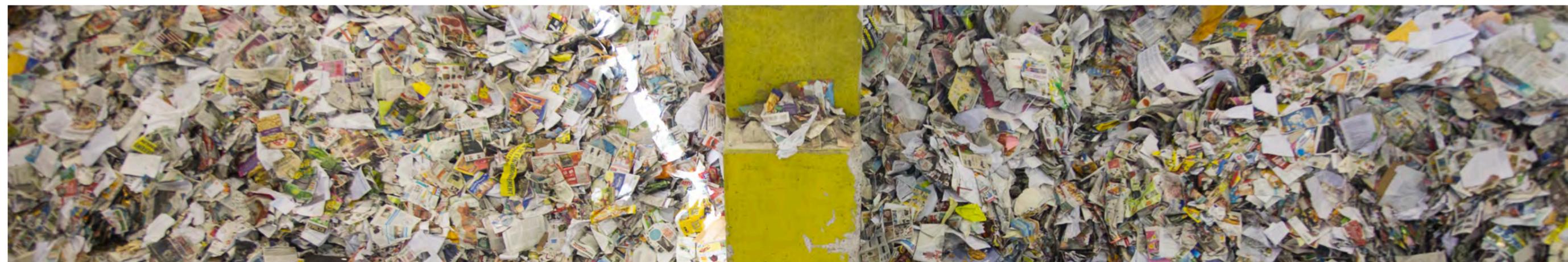
5.2.2. Tonnages

Les déchèteries de Lamanon, Mallemort, Pélissanne et Salon-de-Provence sont équipées d'une filière pour la récupération des déchets d'éléments d'ameublement.

Ces déchets, qui représentent 1328 tonnes, sont donc détournés du flux des encombrants et sont valorisés via une filière spécifique.

Les tonnages collectés sur chacune des déchèteries sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

	Les Fumadés - Mallemort	Déchèterie de Pélissanne	Les Milanis Salon-de-Provence	Déchèterie de Lamanon	Déchèterie de Saint Chamas	La Vautubière La Fare-les-Oliviers Verre	Les Foutadés - Rognac	Total
Végétaux	2 604	2 385	2 936	1 067	1 338	2 106	1 812	14 249
Gravats	2 574	3 133	5 458	2 380	1 781	2 642	3 131	21 100
Ferrailles	323	295	451	243	116	258	295	1 981
Cartons	133	103	144	114	80	123	126	823
Tout venant	1 175	1 124	1 567	1 037	519	944	1 403	7 769
D3E	147	128	243	132	53	131	105	940
Bois	670	702	1 084	602	415	702	1 149	5 325
Mobilier	166	182	784	196	0	0	0	1 327
DDS	41	33	45	37	25	33	35	249
Huiles	10	3	10	7	8	11	13	63
Pneus	16	11	14	18	0	0	0	59
Total tonnage	7 861	8 100	12 736	5 834	4 336	6 950	8 069	53 886



5.2.3. Taux de valorisation

Le taux de valorisation est calculé pour chaque déchèterie.

Déchèteries	Taux de Valorisation- Hors inertes 2018	Taux de Valorisation- Hors inertes 2017	Taux de Valorisation Y compris inertes 2018	Taux de Valorisation Y compris inertes 2017
Déchèterie de La Vautubière à La Fare-les-Oliviers	78,08%	74,91%	86,41%	85,52%
Déchèterie de Lamanon	69,97%	68,85%	82,22%	81,37%
Déchèterie de Mallemort	77,78%	76,52%	85,05%	85,82%
Déchèterie de Pélissanne	77,37%	77,08%	86,12%	86,09%
Déchèterie de Rognac	71,58%	72,68%	82,61%	82,69%
Déchèterie de Saint Chamas	79,70%	76,42%	88,04%	85,94%
Déchèterie de Salon-de-Provence	78,47%	75,69%	87,70%	86,74%
TOTAL	76,30%	74,84%	85,58%	85,24%

La forte mobilisation des gardiens des déchèteries pour une meilleure sensibilisation des usagers au tri de leurs déchets, couplée à la mise en place de la filière dédiée aux déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ont permis de maintenir un taux global de valorisation élevé et toujours en progrès, malgré les difficultés d'exploitation générées par les travaux de requalification de la déchèterie de Salon-de-Provence.

Le taux de valorisation hors inertes des déchets accueillis en déchèteries continue de progresser, passant en 6 ans de 69% à plus de 76 %.

Les travaux intervenus sur la déchèterie de Salon-de-Provence ont fortement impacté l'exploitation des autres déchèteries ainsi que la mise à disposition de compost, rendant impossible la mutualisation des approvisionnements qui transitent en partie par cette déchèterie pour alimenter les autres sites.

Ainsi, la quantité de compost mis à disposition en 2018 est difficilement quantifiable car très faible.

5.3. LE CENTRE D'ENFOUSSEMENT

L'ensemble des déchets non valorisables collectés par le Conseil de Territoire est enfoui dans un centre de stockage des déchets non dangereux (CSDND) ayant reçu une autorisation des services préfectoraux.

Les déchets non valorisables enfouis sont :

- ✓ les ordures ménagères résiduelles
- ✓ les encombrants de déchèteries
- ✓ les déchets collectés par les services techniques des communes (encombrants et balayures)

Ce site est le CSDND de La Vautubière, exploité par l'entreprise SMA Vautubière.

Il est situé sur la commune de La Fare-les-Oliviers.

5.3.1. Les aspects réglementaires

Le CSDND de La Vautubière est une installation classée, sous les rubriques 2760-2, 2910-B et 3540, autorisée à recevoir des ordures ménagères, des encombrants et des déchets industriels banals (DIB).

Les règles d'exploitation et les contraintes réglementaires en termes de protection de l'environnement sont celles de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, complété par des arrêtés préfectoraux spécifiques au site.

5.3.2. L'usage du site

Le CSDND est utilisé par :

- ✓ le Conseil de Territoire du Pays Salonais pour l'élimination d'une partie des déchets ménagers dont il a la charge
- ✓ DIB des entreprises proches
- ✓ autres collectivités

La fin prévisionnelle d'exploitation est située à la fin de l'année 2022.

5.3.3. Les tonnages

	Traitement résiduel enfouissement
Encombrants de déchèteries ou collectés en porte à porte	7 765 tonnes
Déchets des services techniques municipaux (encombrants et balayures)	3 185 tonnes
Ordures ménagères résiduelles	51 028 tonnes
Total	61 978 tonnes

5.4. LE CENTRE DE TRI

Les flux « Papiers », « Emballages » et « Multimatériaux » ont été envoyés vers le centre de tri de l'entreprise PAPREC à Nîmes pour y être triés.

Le flux « Verre » a été acheminé vers une unité de valorisation par recyclage implantée à Vergèze.

A la sortie du centre de tri, les déchets ont tous été séparés selon leur matériau constitutif.

Pour optimiser les transports, ces déchets sont compactés par des presses sous forme de balles.

Afin de valoriser ces matériaux ainsi séparés, ils sont envoyés vers des filières de valorisation qui permettront de donner « une seconde vie » aux déchets :

Matériaux	Filière de valorisation
Acier	Arcelor Mittal
Aluminium	Regeal Affimet
Cartons	Revipac
Briques alimentaires	Revipac
Flaconnages plastiques	Valorplast
Verre	OI Manufacturing
Papiers	Paprec

Le tableau ci-dessous indique les différents taux de valorisation pour les matériaux triés.

Il est à noter que les refus de tri sont valorisés en Combustibles Solides de Récupération (CSR). Ils sont donc valorisés énergétiquement dans des installations d'incinération ou de co-incinération

	Tonnages	Quantité valorisée	Taux de valorisation
Emballages collectés en PAV	675	577	85,52%
Papiers collectés en PAV	965	958	99,26%
Verres collectés en PAV	2 755	2 755	100,00%
Multi matériaux collectés en bacs	3 247	2 844	87,58%
Total	7 642	7 134	93,35%

5.5. L'ANCIEN CENTRE DE STOCKAGE

L'ancien centre de stockage des déchets non dangereux de Mallemort, dont l'activité a cessé en 2009, bénéficie d'un suivi post-exploitation visant à contrôler l'impact environnemental de l'installation dans une durée de 30 ans à compter de sa fermeture.

Les analyses réalisées portent sur les eaux de ruissellement et souterraines du site et sur les émissions de biogaz à la surface du site. Elles sont toutes conformes aux normes et recommandations en vigueur. Par ailleurs, la végétalisation du site est bien installée.

En 2018, un Appel à Manifestation d'intérêt a été lancé pour mettre en œuvre un parc photovoltaïque sur ce site.



6 LES INDICATEURS FINANCIERS

6.1. GÉNÉRALITÉS

Les éléments financiers de ce rapport reprennent les éléments suivants :

- dépenses et recettes 2018, exécutées en 2018
- dépenses et recettes antérieures à 2018, reçues en 2018
- restes engagés (recettes et dépenses sur 2018) : les restes engagés excédentaires qui ne seront pas utilisés n'ont pas été pris en compte dans le cadre des chiffres présentés dans le présent rapport.

6.1.1. Mode de financement du service

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés est financé par les taxes et redevances, en particulier par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), et éventuellement abondé par le budget général de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

6.1.2. Financement du service déchets

• Harmonisation de la TEOM sur tout le territoire et décision d'harmonisation du service rendu à l'utilisateur

En 2005, le Conseil Communautaire a souhaité baisser la TEOM sur la totalité du territoire et la ramener à 10% pour la totalité de la population.

Dès lors, quelle que soit sa commune d'accueil, l'utilisateur est imposable selon les mêmes règles.

L'harmonisation du service rendu en découle naturellement. Le niveau du service rendu dépend en fait d'un certain nombre de facteurs : typologie de l'habitat, ruralité/urbanité, caractère touristique etc., mais sur les zones de caractéristiques identiques, le service est homogène.

Le taux de TEOM ramené à 10 % en 2005 n'a pas évolué depuis. Ce taux est donc resté maintenu pour l'année 2017 à 10%.

• Taux réduit de TVA

L'instruction du 12 mai 1999 relative à l'application du taux réduit de la TVA aux prestations de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés et aux prestations de traitement de ces déchets (CGI, article 279 h; loi de finances pour 1999, article 31) instaure la possibilité pour les collectivités ayant mis en place le tri sélectif de bénéficier d'un taux réduit de TVA pour le paiement des prestations liées aux déchets.

Le taux réduit de la TVA s'applique aux prestations de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés, aux prestations de traitement de ces déchets ainsi qu'aux prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations de collecte, de tri et de traitement.

Il est considéré que la population est desservie en intégralité par le tri sélectif lorsque chaque point d'apport est réputé couvrir une population de 500 personnes.

Depuis août 2005, toutes les prestations de services concourant au bon déroulement de ces opérations de collecte, de tri et de traitement des déchets bénéficient donc du taux réduit de TVA.

Depuis 2014, ce taux est de 10%.

6.2. MONTANTS ANNUELS GLOBAUX

6.2.1. Dépenses d'investissement

Le montant total des investissements effectués en 2018 est d'environ 364 534 € TTC.

Les investissements réalisés concernent l'acquisition de bacs et de colonnes d'apport volontaire ainsi que des travaux sur certains sites du territoire (centres de transfert, déchèteries...)

Le chiffre ci-dessus est le chiffre brut des dépenses 2018, hors amortissement.

6.2.2. Dépenses de fonctionnement dont prestations de service

Le montant des dépenses de fonctionnement effectuées en 2018 est d'environ 18 088 000€ TTC.

Les contrats de prestations de service, pour ce qui concerne l'activité de collecte et de traitement des déchets, ont représenté en 2018 un montant cumulé d'environ 14 844 000 euros TTC.

6.3. LES PRINCIPALES RECETTES

6.3.1. Le produit de TEOM

Pour 2018, les recettes de TEOM sont de 15 501 859 €, stable par rapport à 2017.

6.3.2. Les redevances et droits d'entrée

Sur l'exercice 2018, la Délégation de Service Public portant sur le centre de stockage des déchets non dangereux de La Vautubière (délégataire : SMAV) a généré 2 126 597 € de recettes pour le Conseil de Territoire du Pays Salonais répartis comme suit :

- loyer : 130 400 €
- partenariat Communication : 44 800 €
- redevance fixe : 1 280 000 €
- redevance variable sur les tonnages hors Conseil de Territoire : 671 397 €

Enfin, au titre d'une convention passée avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aix du Pays d'Aix pour l'utilisation du CSDND de La Vautubière et de la déchèterie de La Fare-les-Oliviers, le Conseil de Territoire du Pays Salonais a perçu 150 156 € dont :

- 92 060 € environ au titre de l'utilisation du CSDND de La Vautubière
- 58 096 € environ au titre de l'utilisation de la déchèterie de La Fare-les-Oliviers

6.3.3. Les différentes aides publiques et les soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

• Recettes de valorisation

Les recettes liées aux versements de soutiens par des éco-organismes ou à la revente des matériaux issus du tri s'élèvent à 975 218 € en 2018, réparties comme suit :

- 762 994 € liés au tri des emballages, papiers, verre et textile
- 192 959 € liés au tri dans les déchèteries
- 19 265 € liés au tri des professionnels

• Subvention

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil de Territoire du Pays Salonais a perçu du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône environ 43 810 € de subventions.

6.4. LES COÛTS DU SERVICE

Le tableau ci-dessous présente les coûts hors taxe du service par principaux flux et par étapes techniques, c'est-à-dire par grande famille.

Pour ce qui concerne les investissements, c'est la valeur de l'amortissement qui est prise en compte dans ce tableau. C'est-à-dire, la valeur globale de l'acquisition du bien est répartie sur les années d'utilisation.

Les recettes présentées dans le tableau à droite n'intègrent pas le produit de la TEOM.

L'impact financier du contrat de Délégation de Service Public pour le centre de stockage de la Vautubière permet à toutes les communes du Conseil de Territoire du Pays Salonais d'une part, d'enfouir leurs déchets sur le site à un coût très avantageux au regard des tarifs « du marché » et, d'autre part, de générer un niveau de recettes très substantiel.

Ainsi, au cours d'une année qui a vu la poursuite du déploiement du service de collecte sélective en porte à porte, le bénéfice du contrat de délégation de service public associé à la poursuite d'une gestion rigoureuse ont permis de maintenir le taux de TEOM à 10% (et ce depuis 2005) sans avoir besoin de recourir au budget général.

		OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DÉCHÈTERIE	AUTRES	TOTAL	
	TONNAGE	50 597	2 755	4 887	53 886	7 780	119 906	
	POPULATION	146 777	146 777	146 777	146 777	146 777	146 777	
CHARGES	COLLECTE	4 894 845	129 688	1 496 608	1 299 627	310 829	8 131 597	
	PRECOLLECTE	190 663	37 633	279 486	263	468	508 513	
	TRANSFERT /TRANSPORT	553 372		154 968	944 202	348 520	2 001 062	
	TRAITEMENT	2 796 978			1 305 157	429 866	4 532 000	
	TRI			565 725			565 725	
	AUTRES CHARGES						0	
	TOTAL CHARGES TECHNIQUES	8 435 859	167 321	2 496 787	3 549 249	1 089 682	15 738 897	
	FONCTIONNELLES	CHARGE DE STRUCTURE	338 188	16 419	140 272	96 861	153 714	745 255
		COMMUNICATION (hors prévention)	30 849	22 254	102 310	15 896	20 880	192 190
		AUTRES CHARGES		10 972				10 972
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES		369 037	49 645	242 582	112 557	174 595	948 416	
TOTAL	8 804 896	216 966	2 739 369	3 661 806	1 264 277	16 687 313		
PRODUITS	RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, énergie, compostage...)		20 275	225 345	143 255	19 265	408 139	
	ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)		9 850	507 525	49 704		567 079	
	AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com, CD, Région, ADEME ...)	114 348	4 007	19 648	37 474	4 214	179 691	
	AUTRES PRODUITS	1 843 053	1 524	3 258	336 938	111 373	2 296 146	
	TOTAL	2 188 070	1 957 401	35 655	755 775	567 372	134 852	
	COÛT COMPLET /hab	60	1	19	25	9	114	
	COÛT COMPLET /tonne	174	79	561	68	144	138	
	COÛT AIDE / hab	47	1	14	21	8	90	
	COÛT AIDE / tonne	135	66	406	57	129	110	

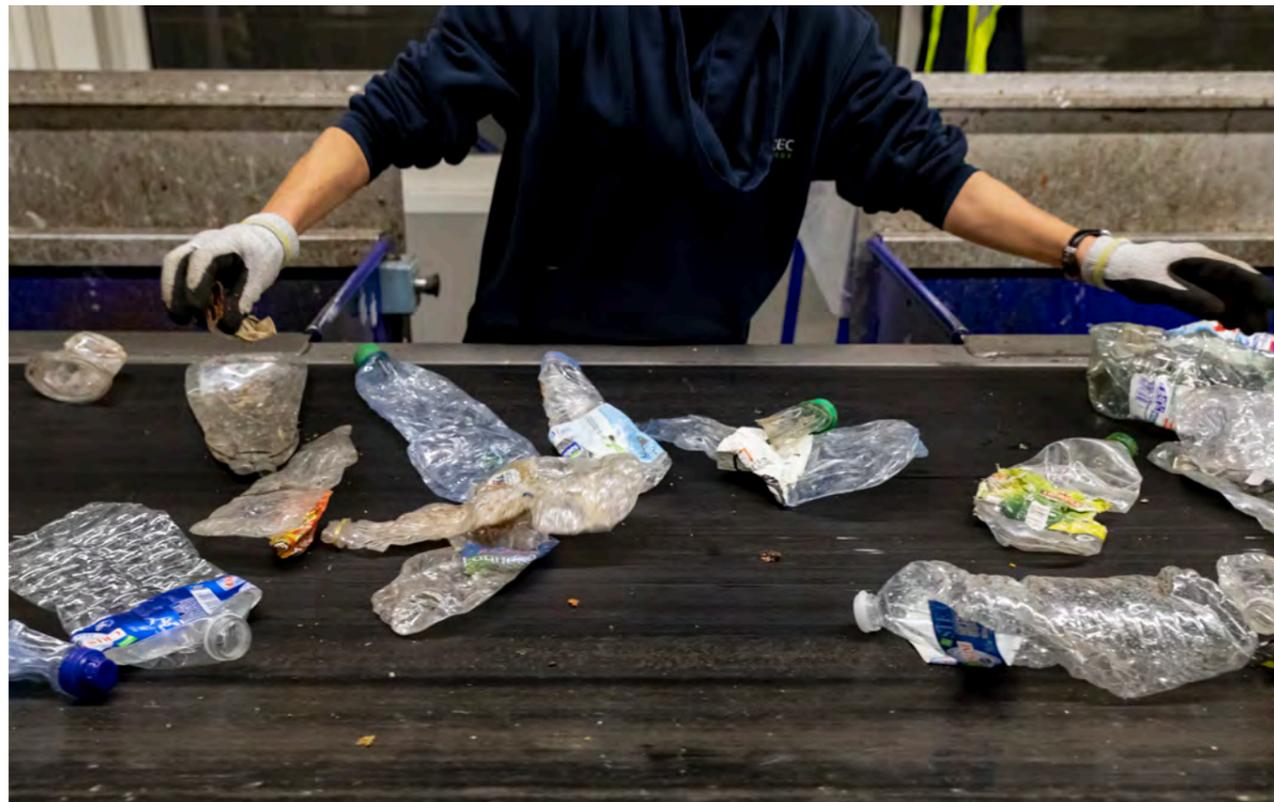
7 PERSPECTIVES 2019

- L'action phare du territoire en 2019 sera la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages. Dès le 1er janvier, tous les emballages « sans exception » iront dans la poubelle jaune (sacs en plastique, barquettes, pots de yaourt en plastique, tubes, tous les emballages en aluminium même les plus petits). Afin de faire connaître ce nouveau geste, différentes actions seront menées : un événement de lancement de la campagne de communication au centre de tri PAPREC de Nîmes, une grande campagne de communication pluri média (radio, presse, réseaux sociaux...), un concours destiné à la jeunesse, la décoration de conteneurs d'apport volontaire par des jeunes en insertion et beaucoup d'autres actions.

- En 2019, le territoire se lance aussi dans la promotion du compostage domestique. A cet effet, 300 foyers pourront bénéficier de la mise à disposition et de l'accompagnement des guides composteurs du territoire. Ce dispositif permettra non seulement de limiter les tonnages de déchets pris en charge via le service public mais aussi de ramener de la matière organique au sol.

- Enfin, divers travaux vont avoir lieu :

- Poursuite des mises en conformité et réhabilitations de déchèteries avec notamment des réhabilitations des déchèteries de Rognac et de La Fare-les- Oliviers.
- Poursuite du déploiement de la collecte sélective en porte à porte.
- Poursuite du projet de valorisation du site de l'ancien centre de stockage de Mallemort en site de production d'énergie photovoltaïque.
- Réhabilitation des locaux des Milanis : démolition des bâtiments actuels et construction de nouveaux sur la parcelle attenante. Le démarrage du chantier est attendu pour le deuxième semestre 2019.



Crédit photos : D.Kapikian - J.Gabriel - D.Girard - DR
Maquette et mise en page : DGACREGE







RAPPORT

ANNUUEL

2018



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

INTRODUCTION	4
LES FAITS MARQUANTS DE 2018	5
LES CHIFFRES CLÉS DE 2018	8
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES	9
▶ 1.1 Le territoire desservi	9
▶ 1.2 Les moyens humains et matériels	11
1.2.1 Les moyens humains	11
1.2.2 Les moyens matériels	12
1.2.2.1 Les véhicules de collecte et nettoyage des PAV	12
1.2.2.2 Les contenants	12
1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2018	13
▶ 1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	14
1.3.1 Le constat	14
1.3.2 Les actions	14
1.3.2.1 Poursuite de l'exploitation de la Ressourcerie « Le Dirigeable »	14
1.3.2.2 Poursuite des actions de compostage individuel et collectif	16
1.3.2.3 Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire	18
▶ 1.4 La pré-collecte	19
1.4.1 Le parc de bacs	19
1.4.2 Le parc des colonnes	20
1.4.3 Sacs de pré-collecte pour le tri des recyclables secs ménagers	25
▶ 1.5 La collecte des déchets	26
1.5.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	26
1.5.1.1 Modalités de la collecte et mode de gestion	26
1.5.1.2 Fréquences des collectes par commune	26
1.5.1.3 Tonnages collectés en 2018	28
1.5.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers	29
1.5.2.1 Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés	29
1.5.2.2 Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées	30
1.5.3 Les collectes séparatives	31
1.5.3.1 Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations	31
1.5.3.2 Récupération des Déchets Dangereux des Ménages	31
1.5.3.3 Récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques des ménages	32
1.5.3.4 Récupération des textiles	33
1.5.3.5 Récupération des pneus	34
1.5.3.6 Récupération du mobilier en déchèterie	34

1.5.4 Les actions de communication	35
1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collecte à la demande	35
1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous	35
1.5.5.2 La collecte des déchets verts à domicile sur prise de rendez-vous	36
1.5.5.3 La collecte des encombrants, inertes sur la voie publique ou dans les services techniques	37
1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries	37
1.5.7 La collecte des déchets des professionnels	40
▶ 1.6 Le transfert des déchets	40
1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles	40
1.6.1.1 Modes de gestion et équipements	40
1.6.1.2 Tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert	42
1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives	43
1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers	43
▶ 1.7 Le transport, tri et traitement des déchets	44
1.7.1 Le transport des déchets	44
1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers	45
1.7.3 Le traitement des déchets	47
1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitements pour les différents types de déchets	47
1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères	48
1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure	50
1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ ou valorisés	51
▶ 1.8 Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et l'environnement	53
2. LES INDICATEURS FINANCIERS	54
▶ 2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement	54
2.1.1 Dépenses de fonctionnement	54
2.1.2 Recettes de fonctionnement	55
2.1.3 Les partenaires financiers	57
▶ 2.2 Dépenses et recettes d'investissements	58
3. PERSPECTIVES 2019	59
4. SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT	63

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est devenu obligatoire avec le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité « déchets » qui leur a été transférée par ses communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi, en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGDMA). Par conséquent le présent rapport présente des indicateurs de performances en termes de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisée par l'Ademe.

Ainsi, le rapport annuel 2018 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'inscrit dans les orientations définies règlementairement. Ce dernier s'organise autour de trois grandes parties structurantes : indicateurs techniques, indicateurs financiers et perspectives 2019.



LES FAITS MARQUANTS 2018

La poursuite des actions menées sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a contribué à la prévention et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés produits sur notre territoire.

☑ Lancement des Voisins « TriBien »

Afin d'optimiser la dynamique de tri sur le territoire, un groupe de référents ouvert à l'ensemble des habitants a été créé fin 2018. Les habitants impliqués dans cette démarche sont des représentants de CIQ ou des usagers de différentes communes qui souhaitent s'engager sur cette problématique. Différentes rencontres ont été organisées au cours du dernier trimestre. Ces dernières se sont concrétisées par des réunions d'information, formation, visites de sites. Le but pour le Conseil de Territoire est d'accompagner ces personnes référentes au travers de différentes rencontres dans l'année, afin qu'elles puissent jouer le rôle de relais en impulsant auprès de la population locale les bons gestes sur le tri et la mise en place de projets pilotes à l'échelle de leur quartier.

☑ La Ressourcerie Le Dirigeable : deux ans de fonctionnement du site

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne s'est engagé dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion) dans un projet de Ressourcerie.



Cet équipement d'une surface de 3 000m² vise à remettre sur le marché une partie des déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les quatre déchèteries du territoire, les collectes en porte en porte d'encombrants à domicile, l'apport direct des particuliers et des entreprises. Cet équipement vise également à sensibiliser la population par rapport à l'obsolescence programmée des produits.

Ainsi le but de la Ressourcerie est d'inscrire la gestion des déchets ménagers et assimilés dans une économie circulaire où le déchet devient une ressource.

Les quantités de déchets réceptionnés sur le site en deux ans s'élèvent à 1458 tonnes. Le bilan matière met en perspective que 61.5% des tonnages ont été orientés vers la valorisation matière/énergie; 22.8% vers une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), et respectivement 4.1% et 11.6% vers la vente et le stock boutique.

☑ Conteneurs enterrés : poursuite de la densification du parc

Afin de poursuivre une politique volontariste d'amélioration du cadre de vie et de gestion de l'espace public et d'amélioration des taux de captages des recyclables secs ménagers (verre, papiers, journaux magazines et emballages), l'année 2018 a été marquée par la mise en place de douze nouveaux points de collecte en conteneurs enterrés dont quatre comprenant les quatre flux (un pour les ordures ménagères et trois pour le tri). Ainsi, le montant alloué sur ce type d'équipements pour 2018 est de 362 537€.



Conteneurs enterrés à Aubagne

☑ Renouvellement du parc des véhicules

Afin de renouveler le parc de véhicules PL du service de la collecte, le Conseil de Territoire a fait l'acquisition, au cours de l'année 2018, des véhicules suivants :

- 2 véhicules de 19 Tonnes (châssis étroits)
- 2 véhicules de 10 Tonnes
- 1 véhicule grue de 16 Tonnes
- 1 véhicule grue de 26 tonnes de type Manjot
- 3 véhicules Maxity

☑ Nouveau règlement intérieur de gestion des déchèteries

Afin d'améliorer l'accueil du public au niveau des quatre déchèteries du Territoire, et de limiter les apports du secteur privé les week-ends, il a été procédé, au cours de l'année, à une remise à jour du règlement intérieur des déchèteries, validé par le Conseil Communautaire du Territoire du 15 octobre 2018 (délibération N° CT4/151018/6).

Ainsi, les principes nouveaux de ce règlement sont les suivants :

- acceptation du lundi matin jusqu'au vendredi 12H, de tous types d'apporteurs (professionnels et particuliers)
- du vendredi 12H jusqu'au dimanche 12H30 acceptation des particuliers uniquement

Densification des colonnes aériennes pour des ordures ménagères

Afin d'améliorer les performances de tri, conformément aux préconisations de CITEO, il a été décidé dans certaines zones de coupler les colonnes aériennes pour le tri avec la mise en place de colonnes pour le flux des ordures ménagères. L'objectif est de faciliter le geste du tri des citoyens.

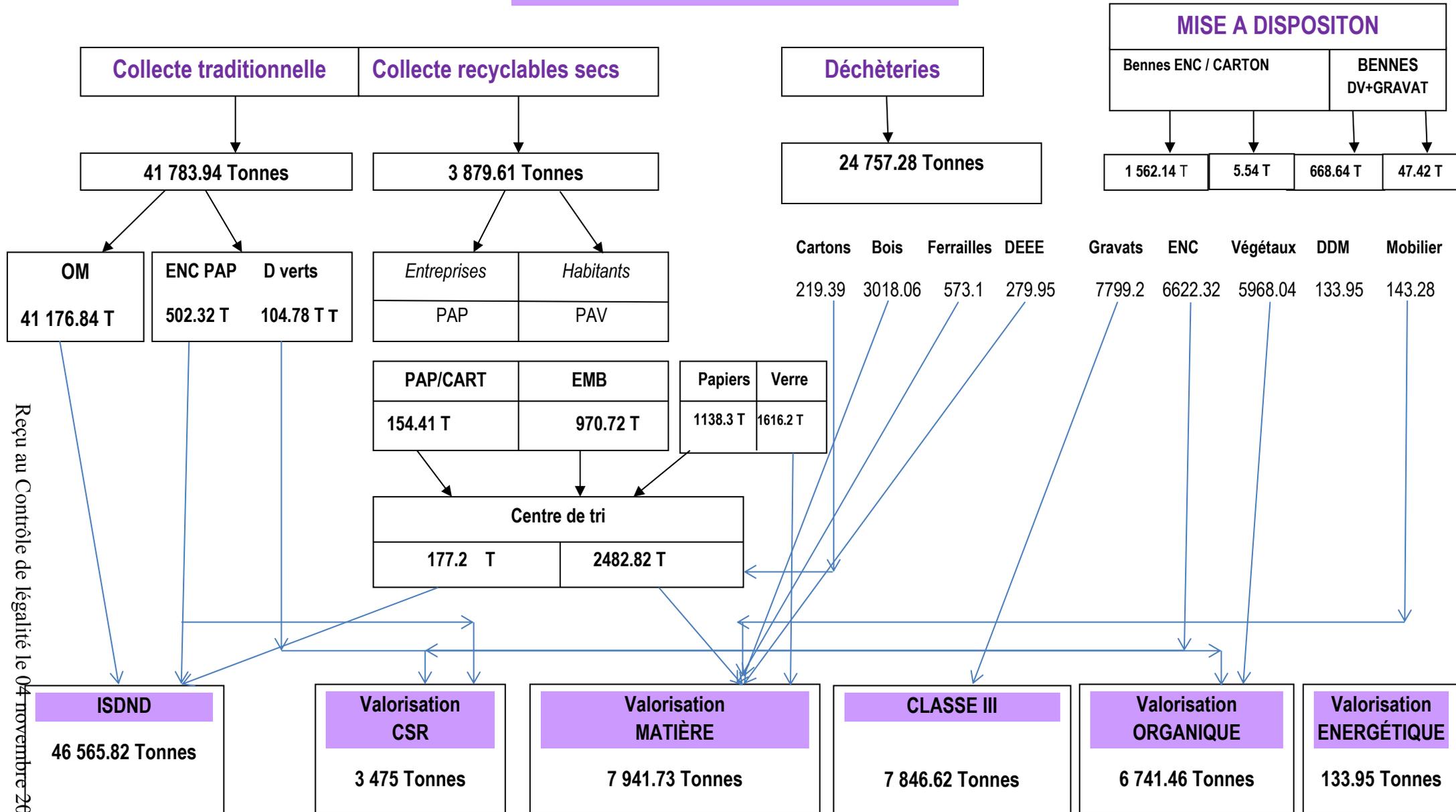
Ainsi, au cours de l'année 2018 plusieurs points de ce type ont été mis en place :

- un point au niveau du Maltrait sur la commune de la Destrousse
- un point au niveau des Lagets sur la commune d'Auriol
- un point au niveau des Sorbiers sur la commune de la Penne sur Huveaune



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2018

Tonnes de DMA : 72 704.6 Tonnes



I. LES INDICATEURS

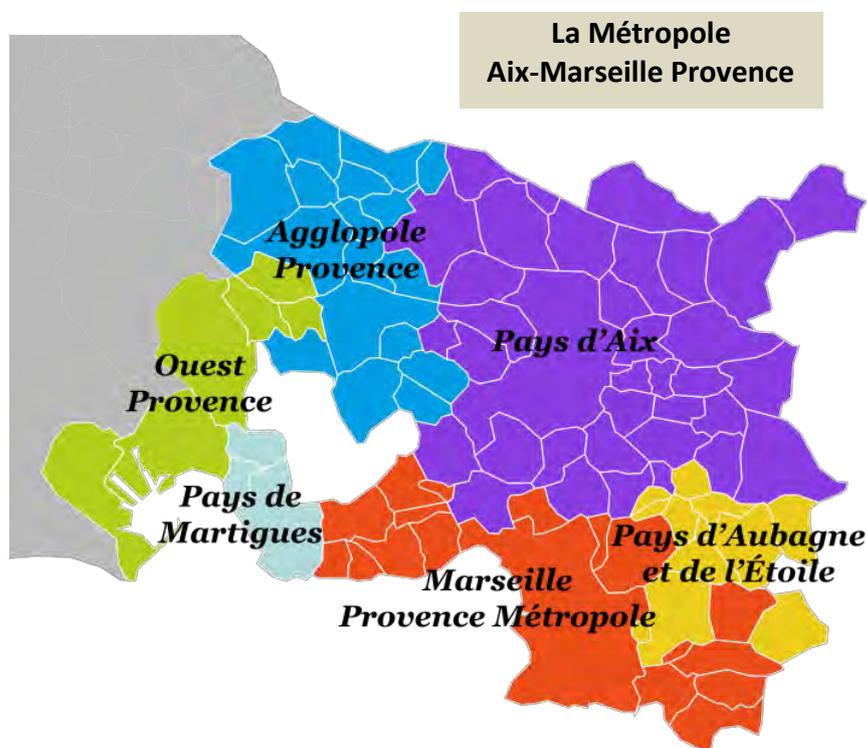
TECHNIQUES

1.1 Le territoire desservi

Créée le 1^{er} janvier 2016 par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles), la Métropole Aix-Marseille Provence est un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de 6 intercommunalités regroupant 92 communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire (Code Général des Collectivités Territoriales - Article L.5217-1).

Avec plus de 1 850 000 habitants (soit 93% de la population des Bouches-Du-Rhône) et une surface de 3 150 Km², la Métropole Aix-Marseille-Provence est la plus vaste de France.

Elle regroupe six territoires (Marseille-Provence, Pays d'Aix, Pays Salonais, Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Istres Ouest Provence, Pays de Martigues) dont les limites correspondent aux anciennes intercommunalités qui constituent l'armature d'une Métropole multipolaire.



Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile se substitue à l'ancien périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile ; il est dénommé le CT4.

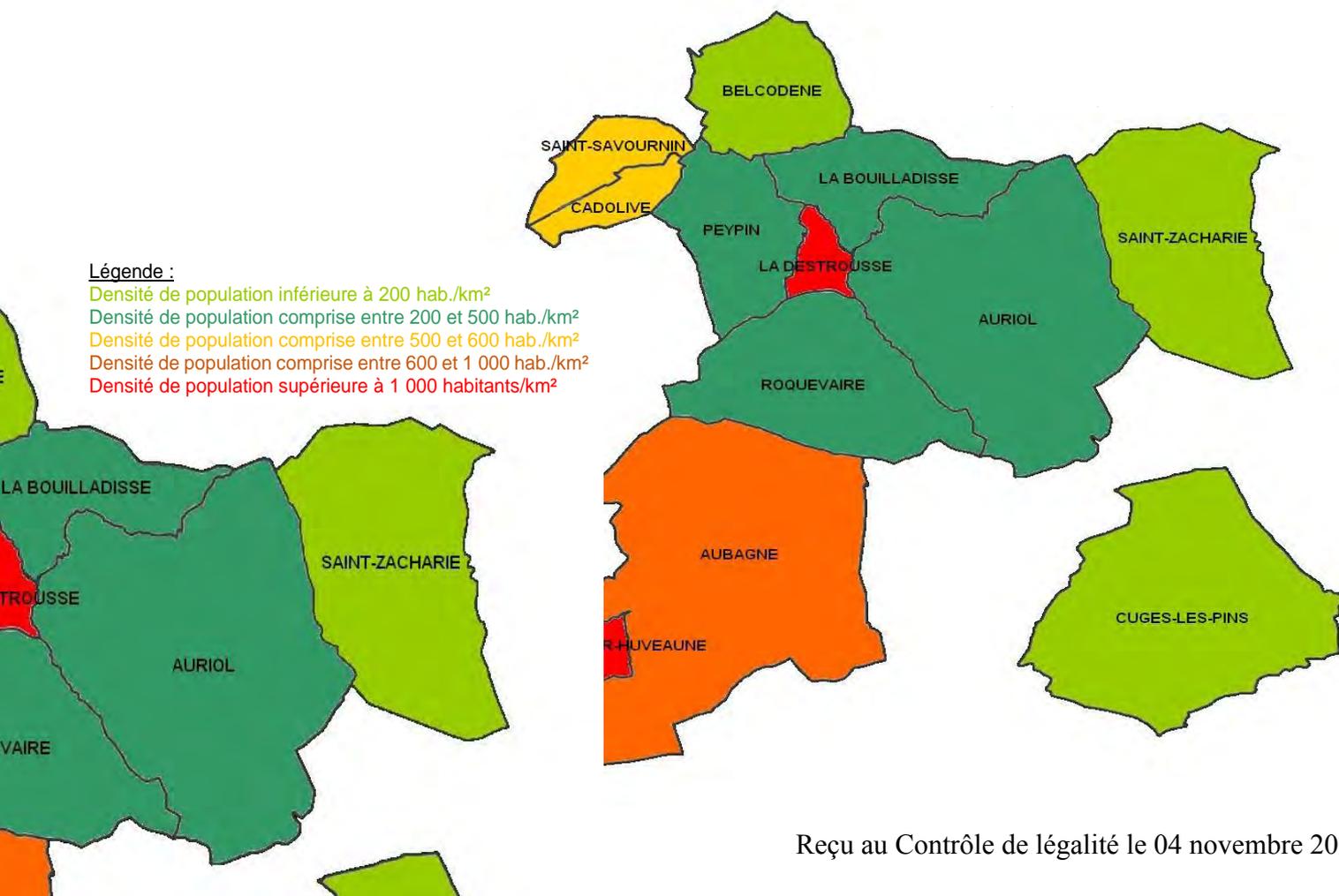
Il regroupe 12 communes (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-Sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie). Onze communes du territoire sont situées dans le département des Bouches-du-Rhône, seule la commune de Saint-Zacharie est localisée dans le département du Var. À noter que la commune de Cuges-Les-Pins n'est pas dans la continuité géographique du reste du territoire de la collectivité.

Le tableau suivant présente la population municipale 2018 (données de référence nationales de l'INSEE).

Communes	Population municipale
Aubagne	45 410
Auriol	11 538
Belcodène	1 906
La Bouilladisse	6 079
Cadolive	2 158
Cuges les Pins	5 007
La Destrousse	3 381
La Penne sur Huveaune	6 385
Peypin	5 454
Roquevaire	8 939
St Savournin	3 315
St Zacharie	5 392
TOTAL	104 964

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'étend sur près de 245 km² et compte 104 964 habitants, soit une densité moyenne d'environ 425 habitants/km², ce qui classe la collectivité en milieu mixte urbain.

La carte suivante présente la densité de population pour chaque commune du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.



Les communes de La Penne sur Huveaune et La Destrousse, de par leurs petites superficies, ont les plus fortes densités de population avec respectivement 1 741 hab./km² et 1 106 hab./km². Elles sont suivies par la commune d'Aubagne, très urbanisée, avec 822 hab./km². Viennent ensuite les communes de St Sournin et Cadolive avec 544 et 503 hab./km². Les communes de La Bouilladisse, Peypin, Roquevaire et Auriol ont des densités de population comprises entre 200 et 500 hab./km². Enfin, les communes de St Zacharie, Belcodène et Cuges-les-Pins sont quant à elles plus rurales avec des densités de population inférieures à 200 hab./km² (la plus faible densité de population étant pour Cuges-les-Pins avec 128 hab./km²).

1.2 Les moyens humains et matériels

1.2.1 Les moyens humains

Le service « Déchets » du Conseil de Territoire compte 153 agents, répartis en trois grands pôles : la collecte en Régie, la collecte sélective et le traitement.

Le tableau ci- dessous donne une répartition des effectifs au niveau de ces différents pôles.

Pôle	Nombre d'agents
Directrice du Service	1
Directeur Adjoint	1
<u>Collecte :</u>	
- Technicien Patrimoine	1
- Agents de maîtrise	9
- Agent de la conteneurisation	1
- Agents de la collecte (chauffeurs/ripeurs)	112
<u>Collectes séparatives :</u>	
- Technicien collecte sélective	1
- Agents de maîtrise	1
- Ambassadeurs de tri	3
- Agents nettoyage des PAV	11
- Agent responsable de la Ressourcerie	1
- Agent d'accueil Ressourcerie	1
<u>Traitement :</u>	
- Agents d'accueil du centre de transfert	4
- Agent de maîtrise	1
<u>Administratifs :</u>	
- Agents administratifs	3
- Agents service Allo Déchets	2
TOTAL	153

1.2.2 Les moyens matériels

1.2.2.1 Les véhicules de collecte et nettoyage des PAV

Le service « Déchets » assure en Régie la collecte des ordures ménagères, la collecte des encombrants et des déchets verts sur rendez-vous et la collecte des papiers-cartons des commerçants. D'autre part, afin d'assurer une propreté optimale autour des Points d'Apport Volontaire, des équipes de nettoyage passent journalièrement sur chaque PAV.

Ces prestations sont réalisées grâce à un parc de véhicules conséquent, détaillé dans le tableau ci-après.

Type de véhicule	Capacité en tonnes	Nombre de véhicules
Camions grue	26	2
Camions grue	19	1
Bennes à ordures ménagères	26	2
Bennes à ordures ménagères	19	14
Bennes à ordures ménagères	16	11
Bennes à ordures ménagères	10	3
Bennes à ordures ménagères	9.5	1
Bennes à ordures ménagères	7.5	1
Bennes à ordures ménagères	4.5	2
Véhicules grue à plateau	3.5	1
Véhicules à plateau	3.5	12
Fourgons	3.5	2
TOTAL	/	52

1.2.2.2 Les contenants

Le Conseil de Territoire met à disposition de la population différents moyens de pré-collecte pour assurer un service de qualité.

Ainsi, les déchets ménagers et assimilés doivent être présentés dans des récipients (*bacs ou colonnes enterrées*) pour les ordures ménagères et (*colonnes aériennes ou colonnes enterrées*) pour les recyclables secs ménagers. Ces derniers sont mis à disposition selon le flux et l'organisation de la collecte sur la zone concernée.

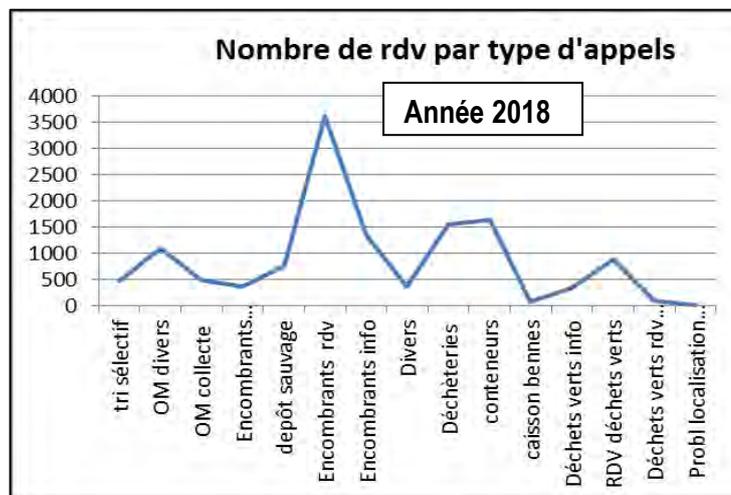
Ils correspondent à un parc de :

- bacs individuels de 140 litres (pour la collecte des OM réalisée en porte à porte) : 739
- bacs individuels de 240 litres (pour la collecte des OM réalisée en porte à porte) : 2 624
- bacs individuels de 340 litres (pour la collecte des OM des entreprises) : 50
- bacs de 770 litres (pour la collecte des OM réalisée en point de regroupement) : 4 368
- colonnes aériennes pour le tri : 737
- colonnes enterrées + système des ascenseurs (pour les OM) : 153
- colonnes enterrées pour le tri : 224
- colonnes aériennes pour les OM : 6

1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2018



Dans le cadre de la collecte réalisée en Régie, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a développé un service de réponse téléphonique.



Ce service, composé de deux personnes, a répondu en 2018 à : 13 007 appels.

Le tableau ci-dessous met en exergue l'évolution entre 2014 et 2018 des types d'appels.

SUJETS	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Demande d'information tri sélectif</i>	158	214	220	339	472
<i>OM divers</i>	399	500	542	377	1081
<i>OM collecte mal effectuée</i>	600	1386	964	901	487
<i>Encombrants RDV/ Non honorés</i>	21	122	137	258	349
<i>Encombrants dépôt sauvage</i>	389	627	569	655	748
<i>Encombrants demande de rdv</i>	3455	3828	3333	3580	3607
<i>Encombrants demande d'information</i>	509	820	1122	1211	1344
<i>Divers</i>	267	296	332	380	367
<i>Déchèteries demande d'information</i>	1258	1894	1588	1139	1545
<i>Demande de conteneurs</i>	1060	1376	1413	1471	1635
<i>Conteneurs caisson benmes</i>	93	123	95	89	71
<i>Déchets verts d'information</i>	54	167	202	275	333
<i>RDV déchets verts</i>	76	357	377	749	882
<i>Déchets verts rdv honorés</i>	4	14	10	49	84
<i>Conteneurs problématiques/ localisation</i>	0	6	18	5	2
Total demandes	8343	11730	10922	11478	13007

On constate une évolution des appels :

- entre 2014 et 2015 de +40.6%
- entre 2015 et 2016 de -6.8%
- entre 2016 et 2017 de +5%
- entre 2017 et 2018 de +13.32%



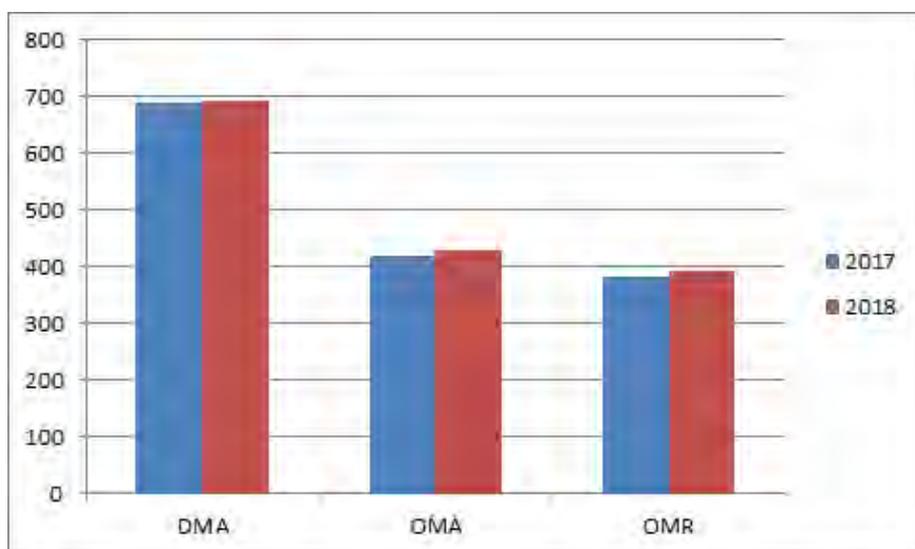
soit une évolution globale de +56%
entre 2014 et 2018

1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

1.3.1 Le constat

Pour les prochaines années, conformément à la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015, le défi est grand puisque nous nous devons, par rapport à l'année 2010 dite de référence, de réduire de 10% le poids des déchets ménagers à l'horizon 2020, de diminuer de 50% les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2025 et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique.

Pour 2018, sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est de 693 Kg/hab./an dont 392 Kg/hab./an de déchets collectés au titre des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et 428 Kg/hab./an au titre des Ordures Ménagères Assimilées (OMA).



Le bilan quantitatif met en évidence entre 2017 et 2018 une stagnation des quantités de DMA (+0.73%). Par contre, les quantités en Kg/hab./an d'OMA et d'OMR ont augmenté respectivement de +2.39% et +2.35%.

1.3.2 Les actions

Les actions de prévention des déchets et de prise en compte de l'économie circulaire menées au cours de l'année se situent dans la poursuite de celles déjà engagées dans les années antérieures. Ces dernières se caractérisent par les actions détaillées ci-après.

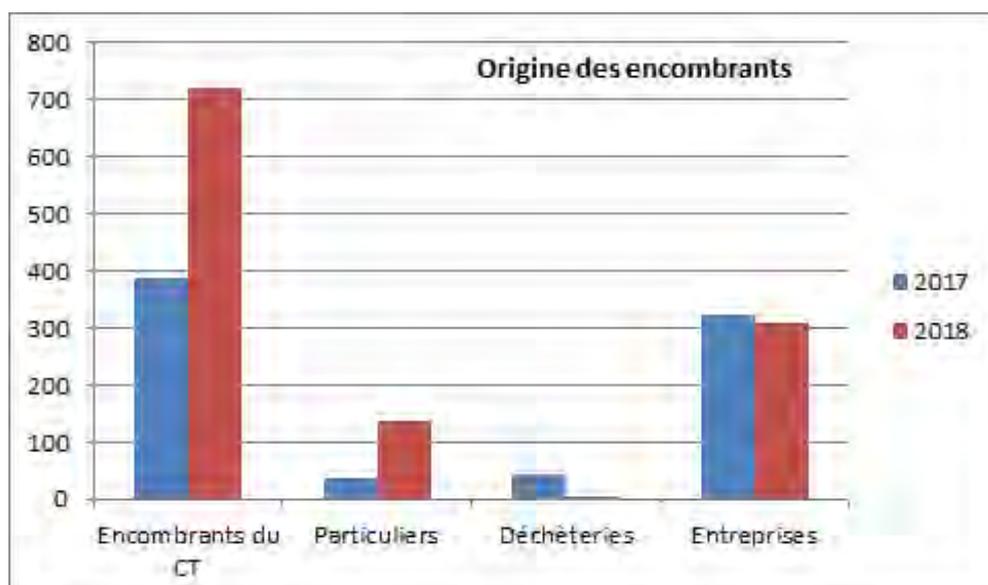
1.3.2.1 Poursuite de l'exploitation la Ressourcerie : « Le DIRIGEABLE »

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé depuis mi-octobre 2016, dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion), dans un projet de mise en place d'une Ressourcerie à l'échelle du Territoire. Cet équipement vise à remettre sur le marché une partie des déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les collectes sur rendez-vous en porte à porte ou par le biais des quatre déchèteries du territoire.

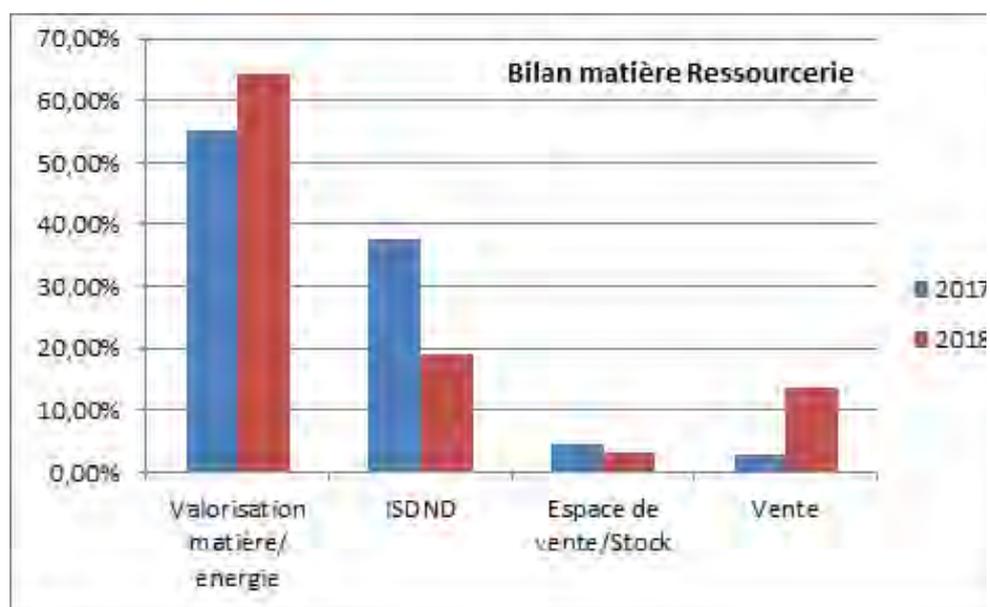
Les déchets réceptionnés sur le site de la Ressourcerie en 2018 sont définis dans le tableau ci-contre :

Origine des Encombrants	Tonnages
Tournées Encombrants du Conseil de Territoire	721.6
Particuliers	135.4
Déchèteries	4.6
Entreprises	309.7
Tonnage Total	1171.3

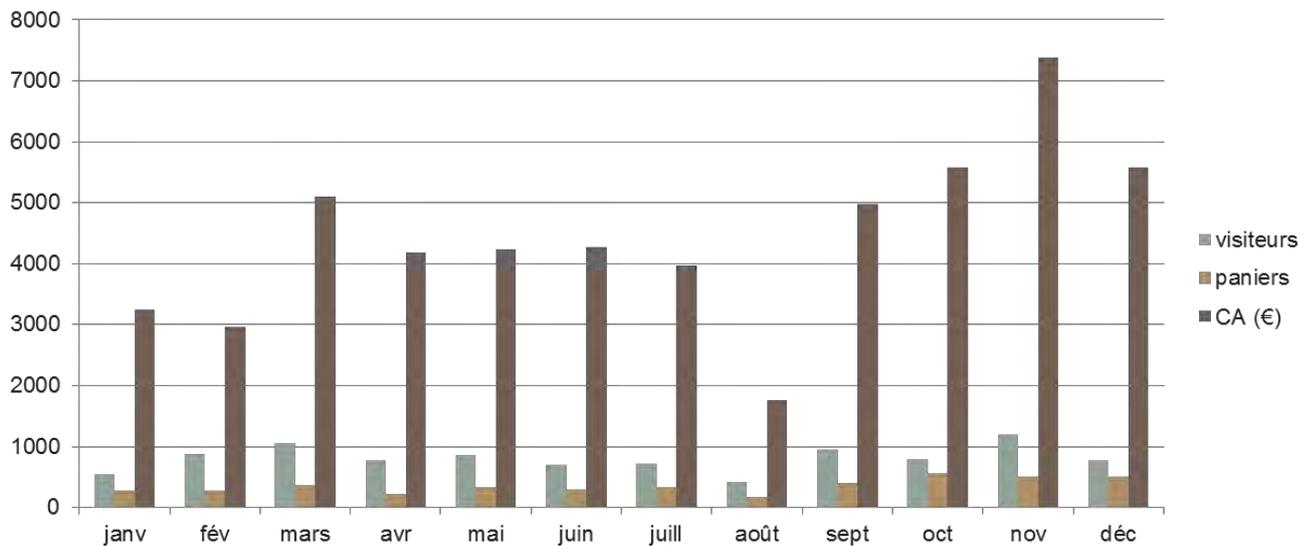
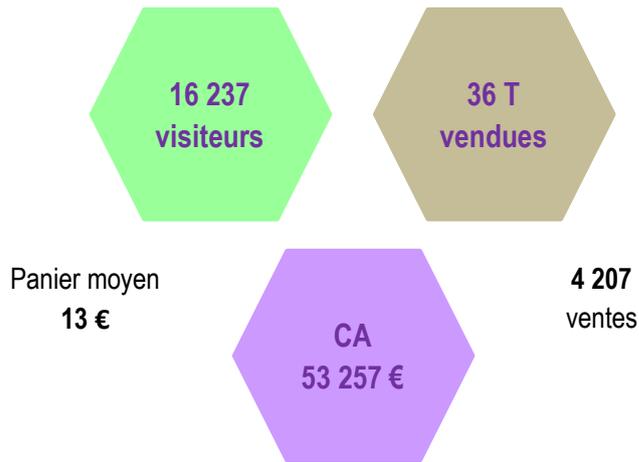
Origine des encombrants réceptionnés à la Ressourcerie du Dirigeable :



Bilan matière issu des déchets encombrants collectés sur le site de la Ressourcerie du Dirigeable :



**CHIFFRES-CLÉS DE
L'ANNÉE 2018 -
Ressourcerie du
Dirigeable :**



1.3.2.2 Poursuite des actions de compostage individuel et collectif

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile octroie une aide à l'acquisition de composteurs individuels et lombricomposteurs.

Compostage individuel :

En 2017, 43 dossiers ont été présentés pour cette aide et acceptés.

En 2018, 48 dossiers ont été présentés pour cette aide et acceptés.

Compostage collectif :

Sur l'ensemble du territoire, il est comptabilisé, pour l'année 2018, 4 sites de compostage en résidence, 4 sites en milieu scolaire et un site en jardins solidaires. Seulement 1 nouveau site de compostage a été mis en place cette année. Le remplacement d'anciens composteurs a été privilégié de par leur vétusté. Les projets qui aboutissent en début d'année sont les fruits d'un travail minimum de 6 mois auparavant.

Recensement des sites de compostage collectif :

- **Résidence du Bras d'Or à Aubagne**

En fonctionnement depuis novembre 2009, 9 foyers utilisent le composteur sur 120 familles résidentes.

- **Résidence les Magnolias à Aubagne**

En fonctionnement depuis janvier 2012, on comptabilise 33 familles sur 42 qui utilisent le composteur. Plus de 600 litres de compost sont produits tous les 6 mois. Un jardin potager et des espaces de fleurs ont été créés suite à la mise en place du composteur et le compost y est utilisé.

Au vu de son exemplarité, il est convenu de désigner cette résidence comme site témoin pour le compostage en pied d'immeuble.



**Compost finalisé
Résidence Les Magnolias**

- **Résidence la Clé des Champs à Aubagne**

En fonctionnement depuis juin 2014, 20 à 30 familles compostent sur 370.

- **Résidence les Tuileries à Aubagne**

Inauguré depuis juillet 2017, 20 à 30 familles compostent sur 204. Le premier retournement a été effectué en novembre 2017.



Déchets fermentescibles + broyat



- **Ecole des Hameaux à La Bouilladisse**

En fonctionnement depuis mai 2009, le changement de la direction de l'école en 2013 a entraîné un arrêt du composteur. Une journée de sensibilisation a été menée en 2016. Les bacs ont été changés en octobre 2017 et le compostage redémarre doucement.

- **Ecole Claire Dauphin à Auriol**

En fonctionnement depuis mai 2011, le changement de la direction en septembre 2014 avait impliqué un arrêt du composteur. Il a été remis en route depuis janvier 2015. Une sensibilisation a été faite en 2017.

- **Cuisine centrale et école Molina à Cuges-les-Pins**

En fonctionnement depuis mars 2012, une absence de longue durée de la responsable de la cuisine centrale a arrêté le composteur. En janvier 2016, la cuisine centrale est passée en délégation de service public. Le composteur n'a pas encore redémarré mais l'action reste en projet.

- **Ecole de Beaudinard à Aubagne**

En fonctionnement depuis mai 2018, le changement de responsable a impliqué un démarrage lent du composteur. Il sera mis en service en 2019.

- **Crèche la Tortelle à Aubagne**

En fonctionnement depuis mars 2016, la crèche anime ce site de compostage.

- **Jardins solidaires Frédéric Barbaroux à Auriol**

Inauguré depuis juillet 2017, le composteur collectif sert aux 10 attributaires des parcelles.



Jardins solidaires à Auriol

Projets 2019-2020 :

Les sites suivants ont fait part de leur volonté de mettre en œuvre un dispositif de composteurs collectifs. Durant l'année 2019, un état des lieux doit être réalisé afin de s'assurer de la faisabilité des projets et entamer les démarches nécessaires avant l'installation des bacs :

- Ecole Cornille à Cuges-les-Pins
- Résidence la Rose des Vents à Aubagne
- Résidence la Vassale à Aubagne
- Résidence Sainte-Nicole à Aubagne
- Jardins partagés de Saint-Zacharie
- Résidence les Gavotines à Aubagne

1.3.2.3 Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil de Territoire a choisi de développer une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis 2014, le Conseil de Territoire alors communauté d'Agglomération a proposé de mettre en place une semaine de pesées des déchets gaspillés en restauration scolaire.

Sur l'année scolaire 2016-2017, cinq communes se sont inscrites dans cette démarche : Roquevaire (école Pont de l'Etoile), Cuges-les-Pins (école Molina), Belcodène (école Eliane d'Amore), la Penne-sur-Huveaune (écoles Brossolette, Beausoleil et Prévert) et Auriol (écoles Jules Ferry et Clair Dauphin). Durant l'année 2018, la cantine du siège du CT4 a également fait l'objet d'une semaine de pesées.

En projet pour 2019, il est prévu un diagnostic sur les communes de Cadolive et d'Auriol.

1.4 La pré-collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée par du personnel communautaire. Celle-ci s'accompagne de la mise en place sur la voirie publique d'un parc de contenants (individuels et collectifs) en aériens et en enterrés suivant la localisation et les modes de collectes les plus appropriés.

La collecte sélective fait l'objet quant à elle de l'installation sur le domaine public d'un parc tri-flux de colonnes (verre, journaux magazines, emballages) en aérien ou en enterré. Ce choix est réalisé suivant

la localisation et le mode de collecte le plus adapté pour le flux des ordures ménagères. Les recyclables secs sont collectés par un prestataire privé choisi dans le cadre d'un marché public.



1.4.1 Le parc de bacs

Le parc de contenants pour la collecte des ordures ménagères est constitué majoritairement de points de regroupement (bacs de 770 litres ou conteneurs enterrés). Le tableau ci-contre définit par commune la répartition des bacs de 770 litres.

	Nombre de conteneurs OM			
	770 litres	340 litres	240 litres	140 litres
AUBAGNE (sauf zone)	2011	28	1386	631
AURIOL	402	7	78	0
BELCODENE	109	0	10	0
CADOLIVE	85	0	37	0
CUGES LES PINS	202	1	171	11
LA BOUILLADISSE	217	0	53	0
LA DESTROUSSE	182	1	55	0
LA PENNE / HUVEAUNE	164	7	426	75
PEYPIN	318	0	62	0
ROQUEVAIRE	280	3	158	22
ST SAVOURNIN	197	2	8	0
ST ZACHARIE	201	1	180	0
TOTAL	4368	50	2624	739

La maintenance du parc des conteneurs aériens (240 litres à 770 litres) pour la récupération des ordures ménagères est assurée en Régie. Elle s'accompagne du changement des bacs cassés, volés ou usagés. Une personne à temps plein au niveau du service, assure cette mission.

Le tableau ci-après définit le nombre de conteneurs livrés par catégorie au cours de l'année 2018.

CONTENEURS LIVRES- ANNEE 2018	
Conteneurs	Nombres
Conteneurs collectifs de 770 litres	483
Conteneurs collectifs de 340 litres	29
Conteneurs collectifs de 240 litres	17
Conteneurs individuels de 240 litres	879
Conteneurs indivisduels de 340 litres	21
Conteneurs entreprises 770 litres	123
Conteneurs entreprises 340 litres	104
Conteneurs à cartons 770 litres	20
Conteneurs à cartons 340 litres	23
Conteneurs divers brûlés 770 litres	45
Conteneurs divers brûlés 340 litres	1
Conteneurs divers brûlés de 240 litres	5
Total	1750

1.4.2 Le parc des colonnes

Le Conseil de Territoire assure la collecte des recyclables secs exclusivement en Points d'Apport Volontaire. Actuellement la densité des colonnes (aériennes+ enterrées) pour le territoire est la suivante :

- 1 colonne pour 321 habitants pour le verre,
- 1 colonne pour 313 habitants pour les journaux magazines,
- 1 colonne pour 319 habitants pour les emballages ménagers.

Ces colonnes ont été collectées jusqu'au mois de juillet par la société Delta Recyclage avec la société SMA PROPLETE en sous-traitant.

Depuis le mois d'août 2018, la prestation est réalisée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE.

Le parc des colonnes aériennes :

Le tableau ci-contre définit la répartition des colonnes aériennes sur le territoire :

COMMUNES	Nombre des PAV Aériens pour le TRI			
	Colonnes VERRE	Colonnes JRM	Colonnes EMR	TOTAL
AUBAGNE	125	129	121	375
AURIOL	22	26	24	72
BELCODENE	1	2	1	4
CADOLIVE	1	1	1	3
CUGES LES PINS	14	14	17	45
LA BOUILLADISSE	13	14	14	41
LA DESTROUSSE	8	8	8	24
LA PENNE / HUVEAUNE	15	15	15	45
PEYPIN	12	11	10	33
ROQUEVAIRE	15	16	16	47
ST SAVOURNIN	6	5	6	17
ST ZACHARIE	11	11	9	31
Total	243	252	242	737

Le parc des colonnes enterrées :

Le tableau ci-contre définit la répartition des colonnes enterrées sur le territoire :

COMMUNES	Nombre des PAV Enterrés pour le TRI			
	Enterrés VERRE	Enterrés JRM	Enterrés EMR	TOTAL
AUBAGNE	29	28	30	87
AURIOL	10	10	11	31
BELCODENE	4	4	4	12
CADOLIVE	4	4	4	12
CUGES LES PINS	1	1	1	3
LA BOUILLADISSE	4	4	5	13
LA DESTROUSSE	3	3	3	9
LA PENNE / HUVEAUNE	6	6	6	18
PEYPIN	3	3	3	9
ROQUEVAIRE	9	9	9	27
ST SAVOURNIN	4	4	4	12
ST ZACHARIE	7	7	7	21
Total	84	83	87	254

La densité des colonnes par habitant :

Communes	Population	Nbr de Colonnes verre		Nbr de colonnes JRM		Nbr de colonnes EMR	
			Densité		Densité		Densité
Aubagne	45410	154	295	157	289	151	301
Auriol	11538	32	361	36	321	35	330
Belcodène	1906	5	381	6	318	5	381
Cadolive	2158	5	432	5	432	5	432
Cuges-les-Pins	5007	15	334	15	334	18	278
La Bouilladisse	6079	17	358	18	338	19	320
La Destrousse	3381	11	307	11	307	11	307
La Penne S/Huveaune	6385	21	304	21	304	21	304
Peypin	5454	15	364	14	390	13	420
Roquevaire	8939	24	372	25	358	25	358
St Sournin	3315	10	332	9	368	10	332
St Zacharie	5392	18	300	18	300	16	337
Total	104964	327	321	335	313	329	319

Le parc des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères :

La collecte des colonnes enterrées pour la réception des ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain. Le Conseil de Territoire dispose à ce jour de 153 conteneurs de ce type, dont 4 systèmes élévateurs pour la récupération des ordures ménagères en hyper centre d'Aubagne et de 6 colonnes aériennes pour les ordures ménagères.

COMMUNES	Nbrs des PAV Enterrés & Aériens pour les OM	
	Enterrés OM	Colonnes OM
AUBAGNE	58	0
AURIOL	26	4
BELCODENE	4	0
CADOLIVE	7	0
CUGES LES PINS	4	0
LA BOUILLADISSE	6	1
LA DESTROUSSE	1	0
LA PENNE / HUVEAUNE	5	1
PEYPIN	1	0
ROQUEVAIRE	21	0
ST SAVOURNIN	4	0
ST ZACHARIE	16	0
Total	153	6

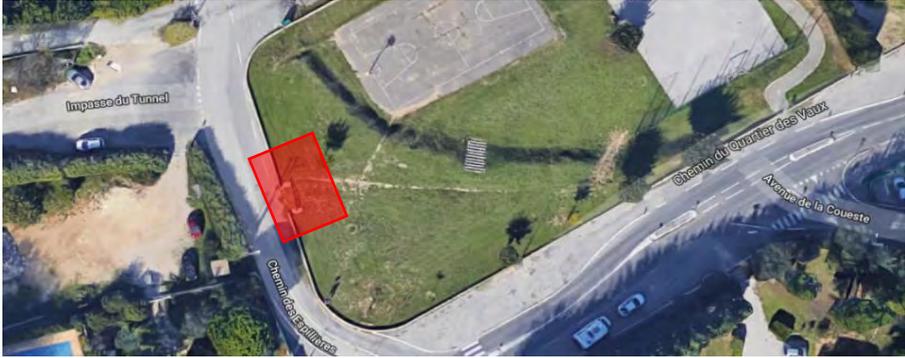
Listing des conteneurs enterrés créés en 2018 par commune :

Durant l'année 2018, le Conseil de Territoire a ajouté, par flux, le nombre des conteneurs enterrés suivants :

- pour le flux du verre : 4 conteneurs enterrés
- pour le flux des journaux magazines : 4 conteneurs enterrés
- pour le flux des emballages : 5 conteneurs enterrés
- pour le flux des ordures ménagères : 12 conteneurs enterrés

La répartition et le montant des travaux sont définis dans le tableau suivant :

		Montant des travaux (€ HT)		
		Génie civil	Conteneurs	TOTAL
1	Aubagne – Espilières	47 161,84	25 491,00	72 652,84
2	Aubagne – Quartier des Vaux	19 301,05	10 828,00	30 129,05
3	La Penne sur Huveaune – Les Candolles	43 816,61	25 491,00	69 307,61
4	Aubagne – Central Parc	39 607,83	25 491,00	65 098,83
5	Aubagne – Terres Rouges	28 434,02	5 414,00	33 848,02
6	Aubagne – Avenue du 8 mai	16 639,50	11 090,00	27 729,50
8	Aubagne – Angle traverse des Coquières et rue Dunant	13 295,00	11 090,00	24 385,00
9	Aubagne – Beaudinard (dévoisement réseau électrique)	11 267,59 *	<i>sur année 2017</i>	11 267,59
10	Aubagne – Rue de Guin (dévoisement de plusieurs réseaux)	28 118,73 *	<i>sur année 2019</i>	28 118,73
Total		179 821,83		362 537,17

<p>LOCALISATION DU SITE : Chemin des Espilières Aubagne</p>	
 <p><i>Photo avant travaux - le 20/04/2018</i></p>	 <p><i>Photo après travaux - le 26/06/2018</i></p>
<p>PLANNING</p>	
<p>COUT OPERATION</p>	<p>BRONZO TP (GENIE CIVIL) : 19 301,05 € HT CONTENUR (CONTENEURS) : 10 828,00 € HT</p>

<p>LOCALISATION DU SITE :</p> <p>Chemin de Beaudinard aux Solans</p> <p>Aubagne</p>	
 <p><i>Photo avant travaux - le 08/06/2017</i></p>	 <p><i>Photo après travaux - le 24/01/2018</i></p>
<p>PLANNING</p>	
<p>COUT OPERATION</p>	<p>ENEDIS (DEVOIEMENT) : 11 267,59 € HT</p>

1.4.3 Sacs de pré-collecte pour le tri des recyclables secs ménagers

Dans le cadre d'une politique volontariste de tri, le Conseil de Territoire met à disposition des habitants des sacs de pré-tri. Ces derniers facilitent la séparation à la source des recyclables secs. Ainsi, séparés, ces déchets peuvent faire l'objet d'un recyclage par flux (verre, journaux magazines, emballages) à partir des Points d'Apport Volontaire disposés sur le territoire.

1.5 La collecte des déchets

1.5.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

1.5.1.1 Modalités de la collecte et mode de gestion

La collecte des conteneurs aériens (individuels et collectifs) et enterrés est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

En 2018, le service était composé de :

- 9 agents de maîtrises.
- 112 agents (chauffeurs /Ripeurs).
- 24 équipes le matin, 2 équipes à la journée.
- 5 équipes de collectes des encombrants sauvages.
- 3 équipes grue (2 au matin et 1 à la journée).
- 34 bennes d'ordures ménagères et 4 camions grue, 12 véhicules à plateau, 2 fourgons

1.5.1.2 Fréquences des collectes par commune

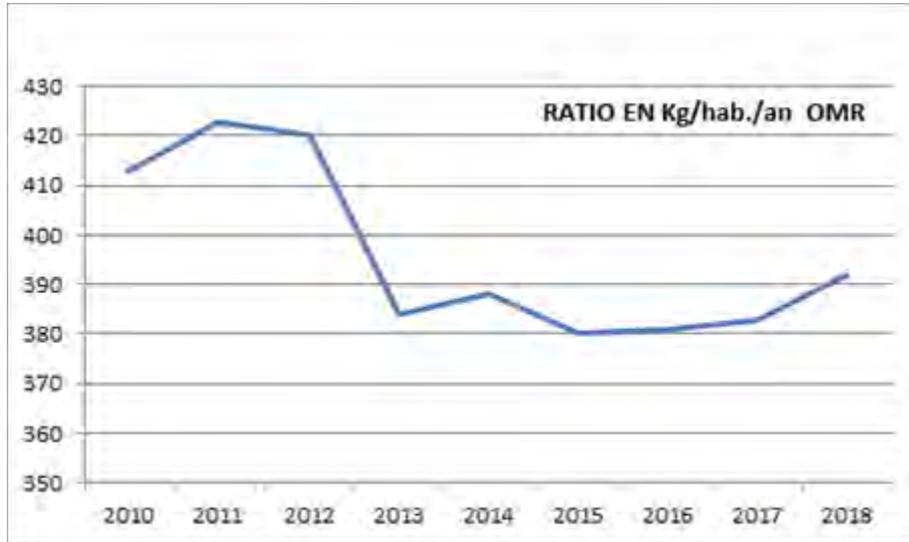
La collecte des ordures ménagères est réalisée 4 fois par semaine au niveau des centres villes et 3 fois par semaine au niveau des extérieurs. Par contre, au niveau du centre-ville d'Aubagne, la collecte est réalisée tous les jours.

Le tableau en page suivante définit, pour chaque commune du territoire, les jours de collecte du flux OM :

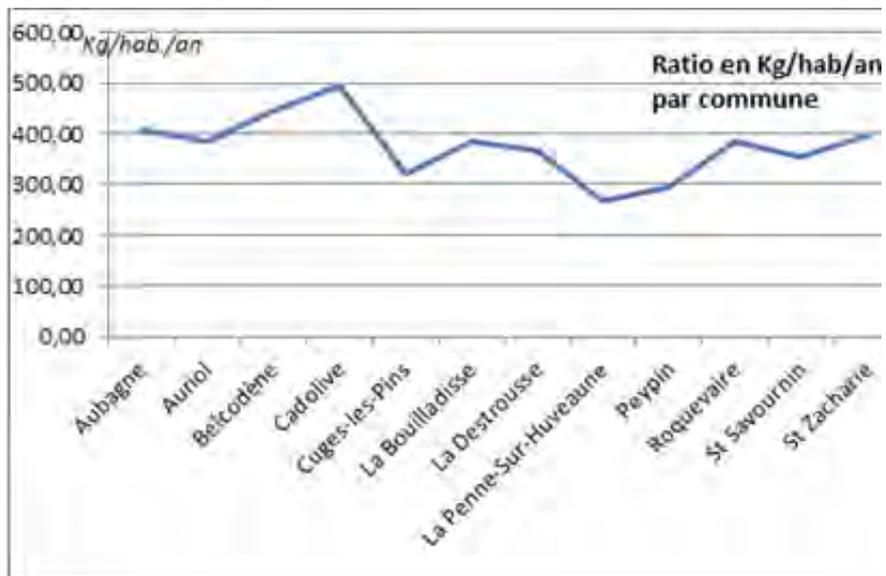
Jours de passage collecte OM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aubagne centre-ville	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur petit camion		x		x		x
Aubagne extérieur gros camion	x		x		x	
Aubagne grands ensembles	x	x	x	x	x	x
Aubagne St Mitre		x		x		x
Aubagne Trse Longuelance + Gastaude		x		x		x
Cuges (secteur 1) C3	x		x		x	
Cuges C2 (secteur 2) C2		x			x	
La Penne-sur-Huveaune (secteur 1)	x		x		x	
La Penne-sur-Huveaune (secteur 2)		x		x		x
Roquevaire centre-ville	x		x		x	
Roquevaire traverses	x		x		x	
Roquevaire extérieur		x		x		x
Roquevaire Lascours	x		x		x	
Auriol centre-ville	x		x		x	
Auriol extérieur		x		x		x
St Zacharie centre-ville	x		x		x	
St Zacharie extérieur		x		x		x
La Bouilladisse	x		x		x	
Belcodène		x		x		x
La Destrousse	x		x		x	
St Savournin + Cadolive + Peypin (secteur 1)		x		x		x
St Savournin + Cadolive + Peypin (secteur 2)	x	x	x		x	
St Savournin + Cadolive + Peypin (secteur 3)	X		X		X	

1.5.1.3 Tonnages collectés en 2018

La production des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est en légère progression depuis 2015, avec une légère augmentation entre 2017 et 2018 de +2.35%.



Tonnages collectés par commune :



1.5.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers (verre, emballages et journaux-magazines)

1.5.2.1 Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés

Le Pays d'Aubagne et de L'Etoile a fait le choix d'orienter exclusivement le geste du tri vers les Points d'Apport Volontaire. Ce choix vise, d'une part, une meilleure qualité des déchets et, d'autre part, une réduction du coût de collecte. À noter, que ce maillage est renforcé par un nombre croissant de conteneurs enterrés installés pour le tri.

Nous avons actuellement au total 991 colonnes (*enterrées et aériennes*) sur le territoire pour la récupération des recyclables secs (verre, emballages, journaux magazines).

Ainsi, la densité du parc (aérien+ enterré) sur le territoire est de 1 point de tri pour 318 habitants.

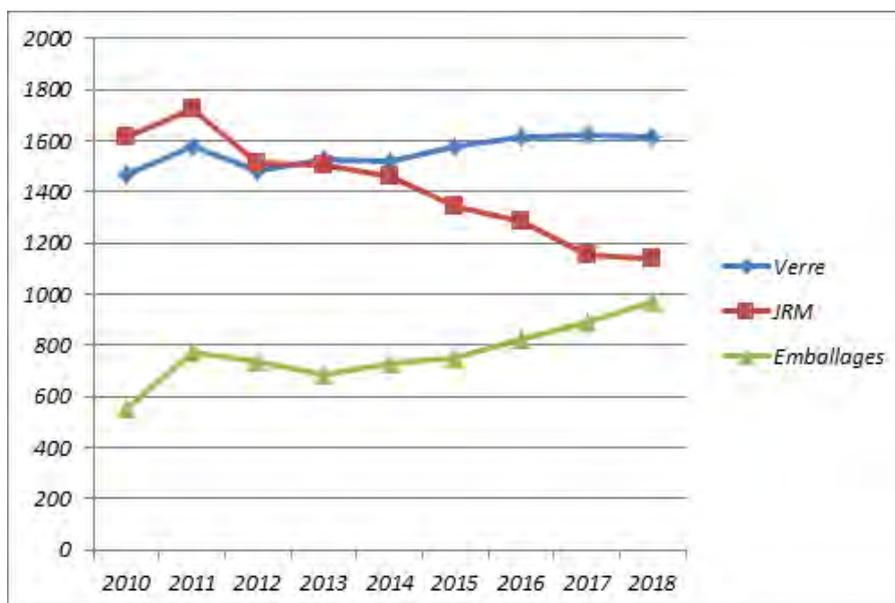
La collecte des Points d'Apport Volontaire a été réalisée par un prestataire privé DELTA RECYCLAGE jusqu'au mois de juillet et à partir du mois d'août par l'entreprise SUEZ RV MEDITERRANEE.

La fréquence de collecte est adaptée au remplissage des colonnes (obligation de non-débordement) et à chacun des flux. Ainsi en moyenne les colonnes sont collectées :

- pour les emballages :
2 fois par semaine
- pour le verre :
1 fois par semaine
- pour les journaux-magazines :
1 fois par semaine



COMMUNES	PAV			
	VERRE	JRM	EMR	TOTAL
Tonnages 2018	1616,2	1138,3	970,72	3725.22
Ratio Kg/hab./an	15,40	10,84	9,25	35,5
Nombre de colonnes	327	335	329	991
Tonnes par colonne	4,94	3,40	2,95	3,76
Nombre de colonnes / hab.	321	313	319	



Les courbes ci-dessus mettent en perspective une augmentation progressive du taux de captage des emballages depuis 2010. Ainsi nous sommes passés d'un tonnage récupéré en 2010 de 550 tonnes à 970.72 tonnes en 2018. De la même façon, les quantités de verre récupérées augmentent depuis 2014. Les tonnages collectés étaient de 1521 tonnes en 2014 pour atteindre, en 2018, 1612.2 tonnes.

Par contre on note depuis 2010 une nette diminution des quantités de journaux magazines récupérés : passage d'un tonnage de 1611 tonnes en 2010 à 1138.3 tonnes en 2018 ce qui représente une baisse de plus de 29.3%.

1.5.2.2 Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées à cette prestation

Onze agents réalisent tous les jours le nettoyage des 330 Points d'Apport Volontaire du Territoire (*). Dans le cadre de cette mission ils notent le taux de remplissage de chaque équipement afin, d'une part, de vérifier le taux de captage de chaque colonne et, d'autre part, d'informer tous les soirs le prestataire pour éviter tout débordement.

(* chaque point comprend au minimum une colonne de chaque flux : verre, journaux magazines, emballages)



Equipes de nettoyage des PAV

1.5.3 Les collectes séparatives

1.5.3.1 Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations

Dans un souci de développement du taux de valorisation de nos déchets ménagers et assimilés sur le territoire de nos communes, et compte tenu des problématiques liées à la présence de cartons dans les conteneurs d'OM, le Conseil de Territoire a organisé depuis septembre 2015 la collecte des cartons des commerçants et des papiers des administrations sur l'ensemble du territoire.

Le tableau suivant récapitule les jours de collecte par commune :

<p><u>Mardi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne /: Pont de L'Etoile/ Roquevaire/Auriol/St Zacharie (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Mercredi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne et bâtiments administratifs d'Aubagne
<p><u>Jeudi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne / La Bouilladisse / La Destrousse / Peypin / Cadolive / St Sournin (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Vendredi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 8 heures : Aubagne+ ZI Napollon / La Condamine / Route de Napollon (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Samedi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 8 heures : Aubagne+ RN Pujol+ Route de Gémenos

En 2018, le gisement collecté par ce type de collecte est de 154.41 tonnes.

1.5.3.2 Récupération des Déchets Dangereux des Ménages

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- *produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage* : peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- *produits pour la maison* : tubes fluo ou néons ;
- *produits d'hygiène et de santé* : cosmétiques, thermomètres ;
- *produits de jardinage* : fongicides, insecticides, pesticides, ensemble des produits phytosanitaires ;
- *huiles de vidange de voiture...*

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets

peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) sont récupérés en déchèteries, dans des locaux spécialement aménagés pour la récupération de ce type de produit.

L'ensemble des déchèteries du Conseil de Territoire possède une armoire pour la récupération des



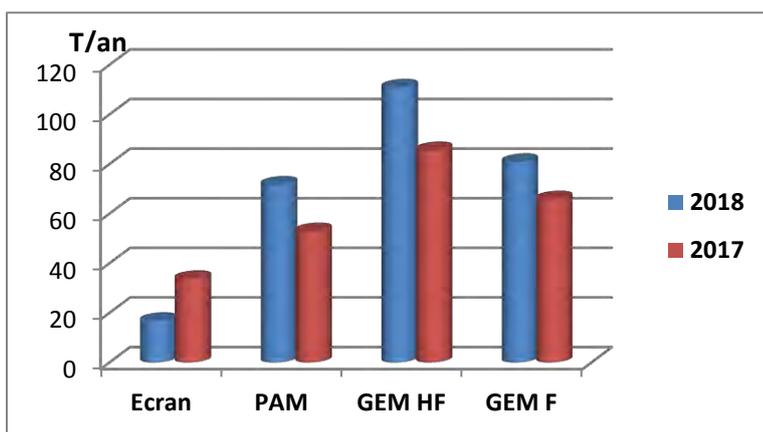
Déchets Dangereux des Ménages. Ces dernières ont été renouvelées au cours de l'année 2018.

Ainsi, les tonnages récupérés au cours de l'année s'élèvent à 133.95 tonnes.

1.5.3.3 Récupération des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques des ménages

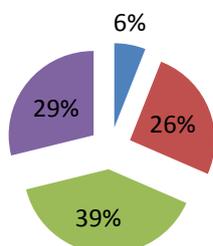
Depuis Juillet 2010, le Conseil de Territoire a mis en place, au niveau des quatre déchèteries, la récupération des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Ces derniers sont triés suivant trois flux (gros électroménager froid et hors froid, les petits appareils en mélange, et les écrans).

Les déchets ainsi récupérés sont transportés vers une unité de démantèlement et de récupération des déchets toxiques (huiles, furanes....) située à MARIIGNANE (société CFF). Les matériaux issus de ce démantèlement sont ensuite dirigés vers les filières correspondantes (ferrailles, verre...).



Types de D.E.E.E récupérés en déchèteries

■ Ecran ■ PAM ■ GEM HF ■ GEM F



En 2018, 279.95 tonnes de DEEE ont fait l'objet d'une valorisation.

Les DEEE désignent les catégories suivantes :

- les produits blancs : appareils électroménagers de lavage, de cuisson, de conservation et de préparation culinaire...
- les produits bruns : appareils audiovisuels (télévision, magnétoscope, Hi-Fi...)
- les produits gris : équipements informatiques et bureautiques (micro-ordinateurs, téléphonie, fax...)

Certains DEEE sont classés « déchets dangereux » parce qu'ils contiennent des substances nocives pour l'homme ou pour l'environnement (CFC ou autres gaz à effet de serre, PCB- PCT, mercure, piles ou accumulateurs, tube cathodique...).

Certains DEEE doivent donc impérativement être dépollués avant tout type de traitement; mais ces DEEE mis en décharge ou en incinération peuvent générer des émanations toxiques dans l'air, l'eau, le sol, dangereuses pour l'homme et/ou l'environnement.

De nombreuses fractions des DEEE peuvent être valorisées, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés.

Dans le même cadre, la collectivité a contractualisé avec RECYLUM pour la récupération des lampes usagées au niveau des quatre déchèteries du territoire.

En 2018, cette collecte séparée a permis la récupération de 2.98 tonnes de lampes.

1.5.3.4 Récupération des textiles

Un appel à projet a été lancé par la Métropole afin de choisir les opérateurs de collecte pour cette filière par territoire. Cet appel à projet a fait l'objet d'une délibération Métropolitaine N°003-4798/18/BM le 13 décembre 2018.

Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, l'opérateur retenu est ECO-TEXTILE. Aujourd'hui nous disposons de 19 colonnes. Il est prévu dans le cadre de cette contractualisation de densifier le nombre de colonnes sur le territoire afin d'atteindre un maillage ambitieux. Pour ce faire, des conventions d'autorisation d'occupation du domaine public seront passées en 2019 avec les communes du Territoire.

En 2018, 132.72 tonnes de textiles ont été valorisées.



1.5.3.5 Récupération des pneus

La collectivité a contractualisé, avec la société ALIAPUR pour la récupération des pneus usagés au niveau des quatre déchèteries du territoire.

Filière ALIAPUR :

- une collecte des pneus usagés a été mise en place en France depuis mars 2004 par les fabricants et importateurs de pneus. Cette filière ALIAPUR récupère tous les pneus mis sur le marché, dans tous les garages. Le transport et le traitement sont assurés par des prestataires agréés
- lorsqu'une personne achète un pneu, le coût de la collecte et du traitement est inclus dans le prix
- il n'y a pas de quota par garagiste, ils peuvent donc récupérer tous les pneus et la collecte est gratuite dans le cadre de la filière ALIAPUR
- contraintes de stockage : 100 pneus minimum rangés par catégories et stockés à l'abri de la pluie

1.5.3.6 Récupération du mobilier en déchèterie

La collectivité a conventionné avec l'Eco-organisme, Eco-mobilier, agréé pour la prise en charge des obligations des fabricants et distributeurs de mobilier dans le cadre du décret du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des Déchets d'Eléments d'Ameublement, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

En adhérant à Eco-mobilier, les objectifs de la collectivité sont de :

- détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part des déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation
- atteindre l'objectif de 45% de recyclage / réutilisation à l'horizon 2020 et de 80% de valorisation des DEA au terme de l'agrément

Pour répondre à ces objectifs, la collectivité a signé un contrat territorial de collecte du mobilier pour la mise en œuvre d'une collecte séparée en vue du tri et de la valorisation des DEA au niveau des déchèteries.

Le tonnage récupéré pour l'année 2018 est de 143.28 tonnes.

1.5.4 Les actions de communication

Trois ambassadeurs de tri ont assuré la communication de proximité sur le territoire.

Les actions réalisées au cours de l'année 2018 correspondent en grande majorité à :

- de la communication réalisée en porte à porte sur toutes les communes du territoire :
20 périodes de communication, concernant la mise en service de points de tri, le rappel des consignes de tri, le déplacement de conteneurs d'ordures ménagères, etc...
- des interventions en milieu scolaire :
150 animations, réparties au sein de 23 écoles primaires du territoire soit près de 2 000 enfants sensibilisés aux déchets et au recyclage
- des enquêtes de satisfaction dans les déchèteries :
294 enquêtes réalisées entre juillet et décembre 2018
- des stands de tri au niveau de diverses manifestations (Jardins et Senteurs, Festival des Enfants...) :
9 manifestations, avec un stand d'information et/ou une animation ludique de type « Pêche aux Déchets », « Clown du Tri », etc...



1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collectes à la demande

1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur prise de rendez-vous

Le service « Déchets » du Conseil de Territoire assure pour chaque commune, conformément au tableau en page suivante, une collecte sur prise de rendez-vous des encombrants ménagers. En 2018, les quantités collectées représentent 502.32 tonnes auxquelles il faut rajouter 721.6 tonnes qui correspondent aux encombrants orientés vers la Ressourcerie du Dirigeable.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
RDV ENCOMBRANTS						
Aubagne extérieur			X	X		
Aubagne centre-ville	X	X	X	X	X	X
Aubagne grands ensembles		X				
La Penne-sur-Huveaune		X		X		
Cuges				X		
Roquevaire		X				
Auriol / St Zacharie		X				
Peypin / Cadolive / St Saviourin		X				
Belcodène / La Bouilladisse / La Destrousse		X				
ENCOMBRANTS SAUVAGES						
Aubagne centre-ville	X	X	X	X	X	X
Aubagne extérieur	X	X	X	X	X	X
La Penne-sur-Huveaune		X				
Roquevaire / Auriol / St Zacharie			X		X	
La Bouilladisse / Belcodène / La Destrousse			X			
Peypin / La Destrousse / Belcodène / La Bouilladisse / St Saviourin / Cadolive					X	

1.5.5.2 La collecte des déchets verts à domicile sur prise de rendez-vous

Le service de collecte des déchets verts a été mis en place pour apporter une solution à la population, face à l'interdiction définie par arrêté préfectoral de brûler toute l'année. Pour pouvoir bénéficier de ce service, l'habitant se doit, d'une part de prendre rendez-vous via le service de réponses téléphoniques du territoire, et d'autre part de récupérer des sacs biodégradables mis à disposition par la collectivité. Ces derniers permettent de collecter les feuilles et les gazons. Les tailles doivent par contre être disposées sous forme de fagots. Les déchets verts ainsi récupérés font l'objet d'une valorisation (production de compost et/ou filière bois).

En 2018, cette prestation a permis de récupérer uniquement 104.78 tonnes de déchets verts. L'analyse des prises de rendez-vous met en exergue que ce service est encore limité à quelques personnes, beaucoup d'usagers continuent de brûler ou de mettre les déchets verts dans les conteneurs OM.

1.5.5.3 La collecte des encombrants, inertes, déchets verts, cartons sur la voie publique ou dans les services techniques

Le Conseil de Territoire en partenariat avec les services techniques des villes intervient dans la lutte contre les dépôts sauvages. Dans ce cadre, les services apposent sur l'espace public des bennes de grandes capacités via le prestataire BRONZO.

En 2018, la mise en place de bennes dans les services techniques et/ou sur la voie publique a permis la récupération de 1562.14 tonnes d'encombrants, 668.64 tonnes de déchets verts, 47.42 tonnes de gravats et 5.54 tonnes de cartons.

1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries

Quatre déchèteries desservent le territoire.



Déchèterie d'Auriol

Les horaires d'ouverture de l'année 2018 sont :

<p><u>AUBAGNE</u> : ZI St Mitre- Avenue de la Roche Fourcade</p> <p>Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre)</p> <p>Le dimanche : de 8h30 à 12h30</p> <p>Fermeture les jours fériés</p>	<p><u>AURIOL</u> : Quartier Pont de Joux</p> <p>Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre)</p> <p>Le dimanche : de 8h30 à 12h30</p> <p>Fermeture les jours fériés</p>
<p><u>CUGES-LES-PINS</u> : Chemin Ste Catherine</p> <p>Le lundi, mercredi et samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre)</p> <p>Le dimanche : de 8h30 à 12h30</p> <p>Fermeture les jours fériés</p>	<p><u>PEYPIN</u> : ZI de Valdonne</p> <p>Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre)</p> <p>Le dimanche : de 8h30 à 12h30</p> <p>Fermeture les jours fériés</p>

- Les déchets récupérés au niveau de ces équipements sont des déchets volumineux, qui ne peuvent pas être collectés au titre des ordures ménagères :

- déchets ménagers encombrants
- végétaux
- matériaux inertes (gravats, décombres)
- cartons
- DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
- emballages ménagers recyclables
- DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)
- pneus
- bois
- piles et batteries
- métaux ferreux
- verre
- papier

- Les déchets récupérés dans les contenants spéciaux sont :

- les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
- les piles et les accumulateurs
- les huiles de vidanges usagées
- les lampes
- les textiles
- les batteries

- Sont acceptés dans les colonnes d'apport volontaire :

- le verre
- les journaux/revues/magazines
- les emballages

Les déchèteries du territoire sont régies par un nouveau règlement intérieur du Territoire validé par le Conseil de Territoire du 15 octobre 2018 (délibération N°CT4 /151018 /6).

Ainsi les principes de ce règlement sont les suivants :

→ les dépôts sont limités à 3m³ par jour. L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants et artisans/commerçants du territoire munis d'une carte d'accès.

→ acceptation du lundi matin jusqu'au vendredi 12H, de tous types d'apporteurs (professionnels et particuliers).

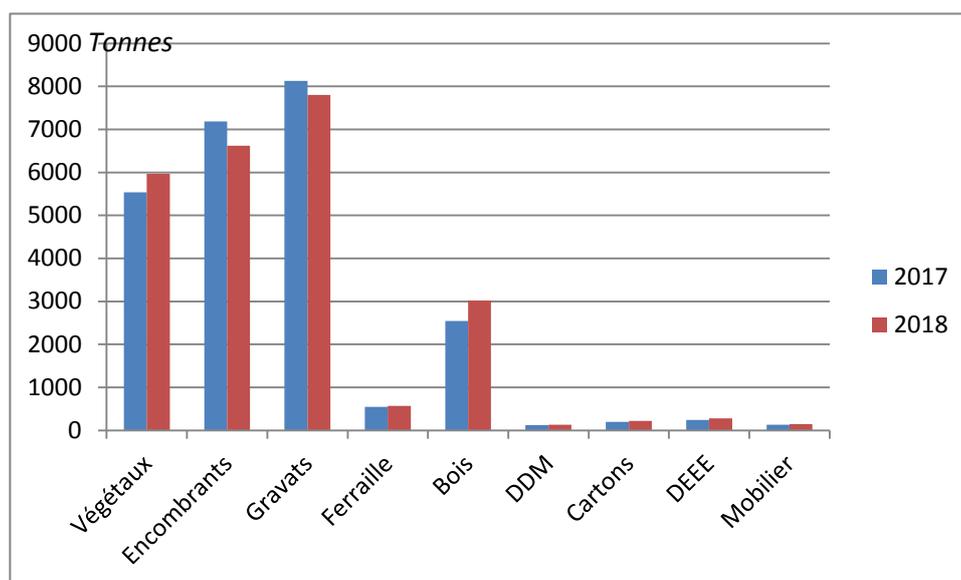
→ du vendredi 12H jusqu'au dimanche 12H30 acceptation des particuliers uniquement.

→ l'accès aux déchèteries est autorisé à tous types de véhicules de PTAC ≤ à 3.5 tonnes.

Bilan des tonnages des quatre déchèteries

2018	TOTAL PAR DECHETERIES											
TONNAGES	Végétaux	Encombrant	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mob Ressourcer	TOTAL
St Mitre	1 861,600	2 219,990	3 462,520	431,880	1 226,350	41,821	8,874	154,510	124,827	70,840	1,260	9 532,372
Auriol	1 773,040	2 044,480	1 934,080	83,240	713,570	37,958	4,710	51,640	28,519	54,440	2,280	6 671,237
Cuges	503,760	472,610	409,160	41,260	284,180	5,054	1,670	12,500	9,248	18,000	2,120	1 739,442
Peypin	1 829,640	1 885,240	1 993,440	16,720	793,960	33,267	0,590	0,740	16,539	0,000	0,000	6 570,136
Caisson pour Ressourcerie							0,000		100,816	0,000		100,816
TOTAL	5 968,040	6 622,320	7 799,200	573,100	3 018,060	118,100	15,844	219,390	279,949	143,280	5,660	24 757,283

Evolution des tonnages par matériaux récupérés en déchèterie : comparaison 2017/2018



Le taux de valorisation des déchets par rapport aux quantités réceptionnées sur les sites est de 53%.

À noter que nous constatons entre 2017 et 2018 une stagnation des tonnages (+0,46%). Dès lors, afin d'atteindre les exigences définies par loi de transition énergétique et de croissance verte d'août 2015, des réflexions sont engagées à l'échelle de la Métropole pour réduire le flux des déchets professionnels à la charge des collectivités, notamment au niveau des déchèteries.

SAINT MITRE											
Végétaux	Encombrant	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mob Ressourcer	TOTAL
122,560	231,980	304,840	37,120	70,120	3,040	0,000	8,500	8,441	3,800		790,401
97,920	199,520	281,380	29,860	74,240	3,282	0,000	9,580	6,368	5,440		707,590
154,460	190,220	284,800	32,220	97,480	3,115	0,000	12,850	9,371	5,800		790,316
181,260	199,580	303,320	40,780	104,980	3,050	0,000	13,840	14,947	4,640		866,397
194,400	200,860	313,600	41,700	116,560	5,731	0,000	12,420	9,010	3,560		897,841
169,460	207,320	276,940	36,980	106,180	3,984	0,000	11,400	9,108	4,380		825,752
123,800	172,840	276,340	35,300	107,680	3,578	2,400	13,620	12,638	3,400		751,596
140,220	164,830	266,940	31,200	106,730	5,608	0,770	15,060	11,786	11,160		754,304
157,960	166,280	325,780	27,960	118,900	4,535	1,100	12,920	11,098	7,940		834,473
199,920	170,460	341,240	48,660	130,900	0,440	3,854	17,440	10,984	7,640		931,538
168,880	172,660	248,540	34,720	105,460	2,543	0,000	12,680	10,634	6,480	1,260	762,597
150,760	143,440	238,800	35,380	87,120	2,915	0,750	14,200	10,442	6,600	0,000	690,407
1 861,600	2 219,990	3 462,520	431,880	1 226,350	41,821	8,874	154,510	124,827	70,840	1,260	9 603,212

AURIOL											
Végétaux	Encombrant	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mob Ressourcer	TOTAL
103,280	153,020	143,580	4,680	43,640	3,091	0,000	4,480	1,781	5,660		463,212
82,660	151,320	124,500	2,480	35,500	2,804	0,000	0,000	1,178	2,240		402,682
137,260	189,060	164,320	4,680	52,900	4,865	0,000	0,000	1,269	2,640		556,994
170,280	170,820	179,380	3,220	60,280	3,871	0,000	2,340	3,262	5,740		599,193
177,140	208,000	202,020	6,320	60,680	3,820	0,000	3,700	2,351	2,220		666,251
179,500	191,460	191,980	0,000	58,440	2,651	0,000	0,000	3,736	4,920		632,687
127,620	166,520	171,660	5,480	74,350	2,910	1,110	7,820	1,825	4,740		564,035
107,480	192,680	130,580	3,880	77,500	3,817	0,870	3,120	1,855	7,920		529,702
158,100	168,320	201,280	23,920	74,960	2,539	1,690	0,000	5,005	7,060		642,874
226,140	174,800	187,120	17,620	67,200	3,726	0,000	10,020	3,107	3,860		693,593
181,220	139,580	134,720	3,500	56,140	1,671	1,040	8,900	1,453	4,840	2,280	533,064
122,360	138,900	102,940	7,460	51,980	2,193	0,000	11,260	1,697	2,600	0,000	441,390
1 773,040	2 044,480	1 934,080	83,240	713,570	37,958	4,710	51,640	28,519	54,440	2,280	6 725,677

CUGES											
Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mob Ressourcerie	TOTAL
24,920	26,420	24,040	0,000	16,120	0,501	0,000	0,000	0,989	2,440		95,430
24,320	26,140	36,920	0,000	17,220	0,150	0,000	0,000	0,973	1,840		107,563
43,160	36,520	43,920	0,000	21,220	0,430	0,000	0,000	0,773	0,000		146,023

226,140	174,800	187,120	17,620	67,200	3,726	0,000	10,020	3,107	3,860			693,593
181,220	139,580	134,720	3,500	56,140	1,671	1,040	8,900	1,453	4,840	2,280		533,064
122,360	138,900	102,940	7,460	51,980	2,193	0,000	11,260	1,697	2,600	0,000		441,390
1 773,040	2 044,480	1 934,080	83,240	713,570	37,958	4,710	51,640	28,519	54,440	2,280		6 725,677

CUGES

Végétaux	Encombrant	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mob Ressourcer	TOTAL
24,920	26,420	24,040	0,000	16,120	0,501	0,000	0,000	0,989	2,440		95,430
24,320	26,140	36,920	0,000	17,220	0,150	0,000	0,000	0,973	1,840		107,563
43,160	36,520	43,920	0,000	21,220	0,430	0,000	0,000	0,773	0,000		146,023
62,000	56,100	50,320	0,000	32,940	0,370	0,000	0,000	0,000	2,620		204,350
60,420	49,900	40,680	0,000	32,360	0,360	0,000	0,000	0,138	1,180		185,038
46,780	45,280	15,220	0,000	29,900	0,546	0,000	0,000	0,308	1,160		139,194
30,780	49,320	32,440	4,360	25,940	0,377	0,840	0,000	0,371	1,480		145,908
28,700	32,860	30,600	11,140	24,200	0,343	0,000	1,820	0,835	1,680		132,178
43,400	36,620	47,860	6,040	24,180	0,335	0,830	1,600	1,526	1,440		163,831
55,340	39,060	44,780	7,600	26,800	1,011	0,000	4,220	0,961	1,740		181,512
42,580	40,490	21,020	9,440	18,940	0,286	0,000	1,660	2,374	2,420	2,120	139,210
41,360	33,900	21,360	2,680	14,360	0,345		3,200	0,000	0,000	0,000	117,205
503,760	472,610	409,160	41,260	284,180	5,054	1,670	12,500	9,248	18,000	2,120	1 757,442

PEYPIN

Végétaux	Encombrant	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mob Ressourcer	TOTAL
97,260	157,700	98,280	0,000	59,760	2,560	0,000	0,000	0,763	0,000		416,323
95,620	126,400	120,960	0,000	50,260	2,940	0,000	0,000	0,225	0,000		396,405
130,440	168,040	150,660	0,000	56,360	2,100	0,000	0,000	1,045	0,000		508,645
190,860	158,100	231,720	0,000	80,180	5,073	0,000	0,000	0,709	0,000		666,642
216,580	173,140	206,840	0,000	84,740	4,418	0,000	0,000	0,639	0,000		686,357
211,660	157,300	188,360	0,000	89,780	3,287	0,000	0,000	1,804	0,000		652,191
130,480	169,920	159,020	3,200	66,640	3,057	0,000	0,000	2,033	0,000		534,350
129,940	172,260	216,140	0,000	65,100	1,925	0,000	0,000	3,820	0,000		589,185
159,680	168,860	165,820	4,340	75,400	2,051	0,000	0,000	1,313	0,000		577,464
178,600	146,480	191,520	3,760	71,920	2,835	0,590	0,000	1,783	0,000		597,488
158,980	147,480	148,760	0,000	50,580	1,886	0,000	0,740	1,310	0,000		509,736
129,540	139,560	115,360	5,420	43,240	1,135	0,000	0,000	1,095	0,000		435,350
1 829,640	1 885,240	1 993,440	16,720	793,960	33,267	0,590	0,740	16,539	0,000	0,000	6 570,136

1.5.7 La collecte des déchets des professionnels

La collecte des différentes zones du Territoire est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain. Cette collecte est réalisée deux fois par semaine (les mardis et jeudis).

Les entreprises qui bénéficient de ce service sont soumises à une redevance spéciale qui se rajoute à la TEOM.

1.6 Le transfert des déchets

1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles

1.6.1.1 Modes de gestion et équipements

Les modes de gestion

La collectivité possède deux centres de transfert localisés respectivement sur les communes d'Aubagne (ZI des Paluds) et Peypin (ZI de Valdonne).



La gestion de ces équipements est réalisée pour :

- le centre de transfert d'Aubagne :

- *Gestion du haut de quai* : en régie.
Les moyens humains mis à disposition de ce site sont : 1 agent de maîtrise + 4 agents techniques.
- *Gestion du bas de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société PASINI pour le transport des OM et des encombrants.

- le centre de transfert de Peypin :

- *Gestion du haut de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société LVD ENVIRONNEMENT.
- *Gestion du bas de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société :
 - DELTA RECYCLAGE (sous-traitance QUEYRAS Environnement), de janvier à juillet 2018
 - SUEZ RV MEDITERRANEE à partir d'août 2018

Les équipements

• le centre de transfert d'Aubagne :

L'installation comporte les équipements suivants :

- un pont bascule
- des équipements périphériques de pesage et un système informatique
- un bâtiment d'exploitation
- une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte
- deux compacteurs à translation avec trémie de vidage permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30m³ montés sur rail comprenant quatre positions de caissons

- un compacteur fixe avec trémie de vidage pour les monstres et encombrants, situé à l'arrière du quai en partie haute
- un quai de vidage permettant la mise en place d'une semi-remorque à fond mouvant
- un quai de vidage pour les balayeuses
- une aire de lavage équipée d'une lance haute pression de 10 bars et d'un dévidoir
- 13 caissons hermétiques de 30m³
- deux caissons amovibles de 10m³ pour le quai de vidage des balayeuses

• **le centre de transfert de Peypin :**

L'installation comporte les équipements:

- un pont bascule
- des équipements périphériques de pesage et un système informatique
- un bâtiment d'exploitation
- une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte
- un compacteur à translation avec trémie permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30 m³ monté sur rail comprenant deux positions de caissons
- quatre caissons hermétiques de 30 m³

1.6.1.2 Tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert

Le centre de transfert d'Aubagne

En 2018, le centre de transfert d'Aubagne a réceptionné 39 956 tonnes d'ordures ménagères et 502.3 tonnes d'encombrants.

Ordures Ménagères réceptionnées sur le site d'Aubagne (T/an)			
2018	O.M Vautubiere	OM Valsud	ENCOMBRANTS
JANVIER	3 291,820	-	63,000
FEVRIER	2 709,400	-	42,580
MARS	3 093,460	-	17,180
AVRIL	2 398,340	846,850	46,160
MAI	1 769,820	1 889,200	73,600
JUIN	1 458,200	1 972,550	51,100
JUILLET	1 270,640	2 175,650	81,360
AOUT	452,700	3 386,650	50,620
SEPTEMBRE	502,520	2 617,800	56,400
OCTOBRE	629,100	3 014,350	5,760
NOVEMBRE	666,580	2 575,700	6,980
DECEMBRE	3 234,660	-	7,580
TOTAL	21 477,240	18 478,750	502,320

En 2017, le centre de transfert d'Aubagne avait réceptionné 37 626.36 tonnes d'ordures ménagères et 812.94 tonnes d'encombrants ménagers. La comparaison entre 2017 et 2018 met en exergue, pour

2018, une augmentation du poids des apports de +6.19% pour les ordures ménagères et une baisse de - 38.21% pour les encombrants ménagers. Cette diminution est due au fait qu'une grande partie des encombrants collectés en porte à porte soit transférée sur le site de la Ressourcerie.

Le centre de transfert de Peypin

Ordures Ménagères réceptionnées sur le Peypin (T/an)	
OM Peypin	ENC Peypin
159,250	157,700
110,100	126,400
131,900	168,040
165,000	158,100
182,050	173,140
191,900	157,300
73,000	169,920
16,150	172,260
-	168,860
58,200	146,480
46,750	147,480
86,550	139,560
1 220,850	1 885,240

En 2018, le centre de transfert de Peypin a réceptionné 1 220.85 tonnes d'ordures ménagères. La comparaison entre 2017 et 2018 met en évidence une baisse des quantités réceptionnées de -15.57%.

1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives

1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers

Les emballages et les journaux magazines collectés sélectivement en apport volontaire sont orientés vers un quai de rupture situé à Aubagne sur le centre de tri de Bronzo. Là, les cartons et papiers des administrations sont triés sur place et orientés vers les différentes papeteries. Les emballages sont, quant à eux, mis en balles pour ensuite être orientés vers le centre de tri de SITA aux Pennes Mirabeau.

En 2018, le tonnage de recyclables secs passé sur ce quai de rupture correspond à 2 482.82 tonnes répartis ainsi :

- 2 109.02 tonnes de recyclables secs ménagers (emballages et journaux magazines)
- 219.4 tonnes de cartons des déchèteries du territoire
- 154.4 tonnes de papiers des administrations et cartons des commerçants

Le verre récupéré via la collecte des Points d'Apport Volontaire est quant à lui orienté vers le centre de transfert de SUEZ RV MEDITERRANEE situé Traverse de la Bourgade avant de repartir par semi-remorques vers le repreneur OI Manufacturing. En 2018, 1 616 tonnes ont été reçues sur ce site.

Le comparatif entre 2017 et 2018 met en évidence, une légère baisse de -2.9% des recyclables secs réceptionnés sur le site de Bronzo et une stagnation du tonnage de verre réceptionné sur le site de la Cartonnerie à Marseille.

1.7 Le transport, tri et traitement des déchets

1.7.1 Transport des déchets

Le tableau ci-contre définit les modalités de transports des différents types de déchets pour l'année 2018.

Origine	Type de déchets	Modalité d'exploitation
Transport à partir des déchèteries : Saint-Mitre, Auriol	Inertes, encombrants, déchets verts, ferraille, bois, cartons et déchets ménagers spéciaux	- du 01 janvier au 31 juillet 2018 : Prestataire : DELTA RECYCLAGE Sous traitance : SMA PROPRETE - à partir du mois d'août 2018 : SUEZ RV MEDITERRANEE
Transport à partir des déchèteries : Cuges, Peypin	Inertes, encombrants, déchets verts, ferraille, bois, cartons et déchets ménagers spéciaux	- du 01 janvier au 31 juillet 2018 : Prestataire : DELTA RECYCLAGE Sous traitance : Queyras Environnement - à partir du mois d'août 2018 : SUEZ RV MEDITERRANEE
Transport des OM à partir du CT d'Aubagne	OM	Société PASINI
Transport des OM à partir du CT de Peypin	OM	- du 01 janvier au 31 juillet 2018 : Prestataire : DELTA RECYCLAGE Sous traitance : Queyras Environnement - à partir du mois d'août 2018 : SUEZ RV MEDITERRANEE
Transport des encombrants à partir du CT d'Aubagne	Encombrants	Société PASINI

1.7.2 Tri des recyclables secs ménagers

Centre de tri de Jas de Rhodes



Synoptique du centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes)

Le tri des déchets recyclables aboutit à la réalisation de 6 catégories de déchets qui seront utilisés comme matière première secondaire. Ces derniers sont conditionnés sous forme de balles (plastiques, acier, aluminium, cartons, papiers...) pour être orientés vers les filières de valorisation. Le tableau ci-contre, définit la comparaison 2015-2016-2017-2018 des tonnages passés sur la chaîne de tri et expédiés vers des filières de valorisation.

PAV EMBALLAGES	2015	2016	2017	2018
PET foncé couleur	38.721	43.345	27.37	46.92
PET clair	78.885	90.534	91.52	79.7
PEHD	64.017	66.494	63.82	51.8
Acier	63.227	76.160	79.38	87.2
Aluminium	9.296	10.382	12.52	15.74
TETRA ELA	29.337	30.767	52.36	0
Cartonnettes EMR	164.143	171.481	161.05	211.26
JRM	29.545	37.892	52.28	0
Gros de magasin	96.019	109.530	151.09	154.08
Refus	145.503	163.179	192.94	177.52
Total expédié	718.693	799.762	884.33	824.22
Stocks	33.007	24.498	63.63	184.89
Total triés	751.7	824.26	947.96	1009.11

Trommel du centre de tri



Repreneurs par matériaux

MATERIAUX	REPRENEURS ACTUELS
VERRE	OI Manufacturing
PLASTIQUES	Valorplast
JRM	UPM
ACIER	Arcelor Mittal
ALUMINIUM	Régéal Affimet
PAPIERS	Papeteries Emin-Leydier
ELA	Revipac



Recyclage des matériaux



1.7.3 Traitement des déchets

1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets

Origine des Déchets	Mode de traitement	Modalité d'exploitation
Traitement des Ordures ménagères : <i>collecte</i> <i>en conteneurs ou conteneurs enterrés</i>	I.S.D.N.D	- La Fare-les-Oliviers (SMA Environnement) - Septème-Les-Vallons (Valsud)
Traitement des Encombrants	Encombrants	- Centre de tri à La Ciotat (SMA PROPRETE) - Centre de tri à Arles/Martigues (Delta Recyclage)
Verre	Recyclage	Centre rupture : quai de rupture SUEZ + OI Manufacturing
Papier, journaux, magazines	Tri et recyclage	Prestataire (Société BRONZO) + Papeteries Emin-Leydier
Emballages en mélange	Tri et recyclage	Prestataire SUEZ SITA SUD
Végétaux	Compostage	Prestataire SITA (RBM Gémenos)
Déchets ménagers spéciaux	Valorisation ou incinération selon la réglementation	Prestataire (Société SPUR)
Bois	Valorisation matière / Valorisation énergie	Prestataire SITA (RBM Gémenos)
Inertes	ISDND classe III	BRONZO
Ferraille	Recyclage	PROFER
Cartons	Recyclage	BRONZO
DDM	Incinération	SPUR
Huiles usagées	Incinération	SOCODELI
Piles	Recyclage	COREPILE

1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères

Les déchets non valorisables sont stockés (enfouissement) en Installations De Stockage Des Déchets Non Dangereux (ISDND). Ces derniers, issus des centres de transfert d'Aubagne ou de Peypin, sont transférés vers les sites suivants :

- La Vautubière à La-Fare-Les Oliviers
- Valsud à Septèmes-Les-Vallons

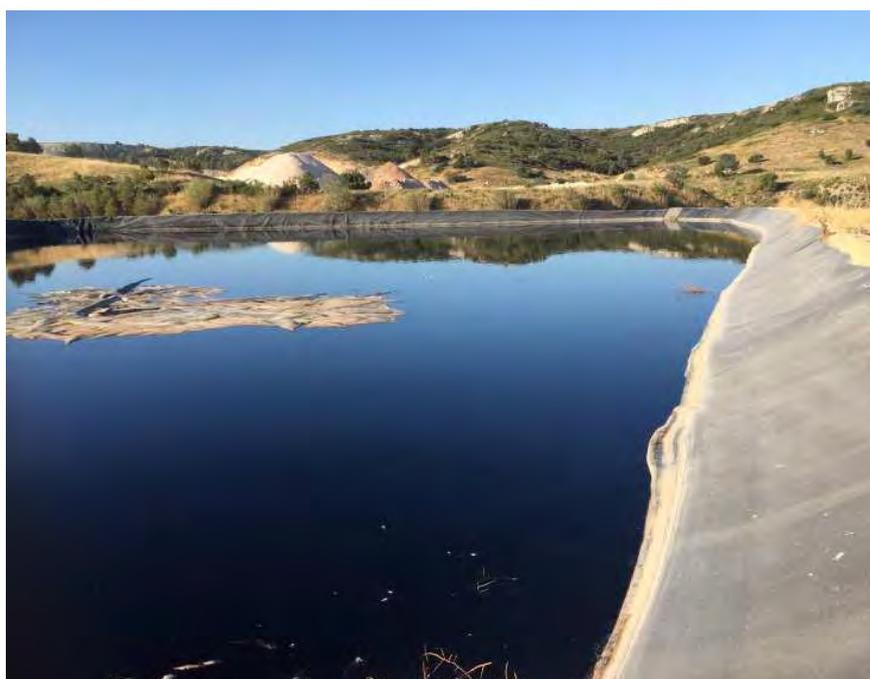


ISDND La Vautubière – La Fare les Oliviers



La répartition des tonnages transférés au niveau de ces deux sites est définie dans le tableau suivant :

2018	O.M Vautubiere	OM Valsud	OM Peypin	Total
JANVIER	3 291,820	-	159,250	3 451,070
FEVRIER	2 709,400	-	110,100	2 819,500
MARS	3 093,460	-	131,900	3 225,360
AVRIL	2 398,340	846,850	165,000	3 410,190
MAI	1 769,820	1 889,200	182,050	3 841,070
JUIN	1 458,200	1 972,550	191,900	3 622,650
JUILLET	1 270,640	2 175,650	73,000	3 519,290
AOUT	452,700	3 386,650	16,150	3 855,500
SEPTEMBRE	502,520	2 617,800	-	3 120,320
OCTOBRE	629,100	3 014,350	58,200	3 701,650
NOVEMBRE	666,580	2 575,700	46,750	3 289,030
DECEMBRE	3 234,660	-	86,550	3 321,210
TOTAL	21 477,240	18 478,750	1 220,850	41 176,840



Bassin de décantation des lixiviats et des eaux souterraines

1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure (depuis avril 2013)

Conformément à l'arrêté de post exploitation du site du Mentaure, le Conseil de Territoire réalise depuis avril 2013 le suivi du site. Ce dernier se caractérise par la gestion, conformément à l'arrêté d'autorisation :

- des eaux de ruissellement et des lixiviats
- de la production de biogaz
- du débroussaillage et du dépressage du site
- des extincteurs du site
- de la clôture du site

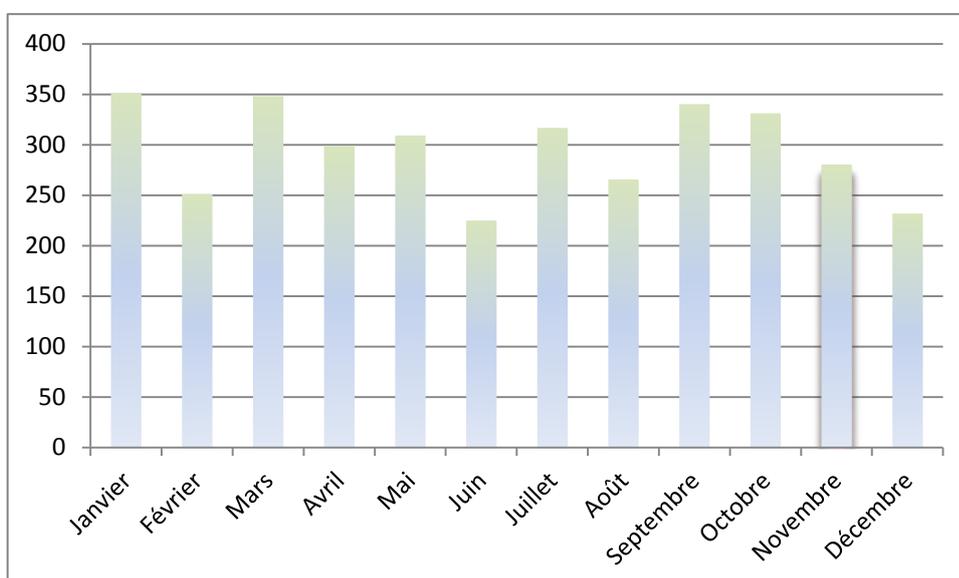
Données relatives à la valorisation du biogaz

- Biogaz valorisé : 3 504 796 Nm³
- Taux de CH₄ moyen : 38.7 %
- Energie électrique nette : 2 678 MWh élec soit l'équivalent de 220 tonnes de CO₂ évitées et la consommation électrique d'environ 1152 habitants
- Consommation de l'installation : 690 MWh élec

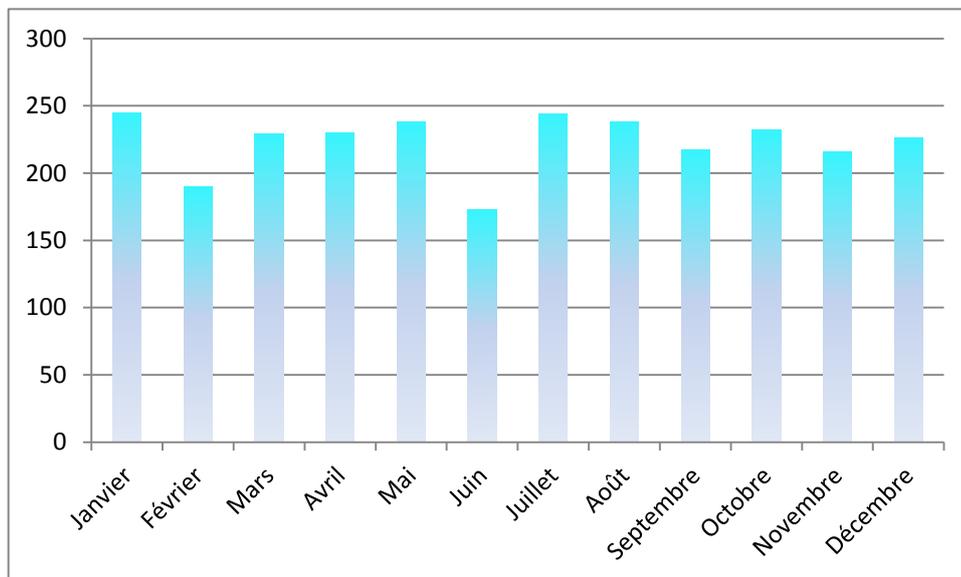
Au total, sur l'année 2018, l'installation a valorisé plus de 3 504 796 m³ de biogaz. Le taux de CH₄ moyen en 2018 atteint les 39%.

Comparatif des productions annuelles

Donnée	Unité	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Energie Electrique produite	MWhélec	5.745	3.633	3.945	4.443	3.28	2.678
Volume de Biogaz valorisé	m ³	5 849 500	4 064 600	4 296 264	6 482 163	5 078 641	3 504 796
Taux de CH ₄ moyen	%	33%	32 %	33%	28%	35%	39%



Volume de biogaz valorisé



**Production électrique
(production mensuelle nette)**

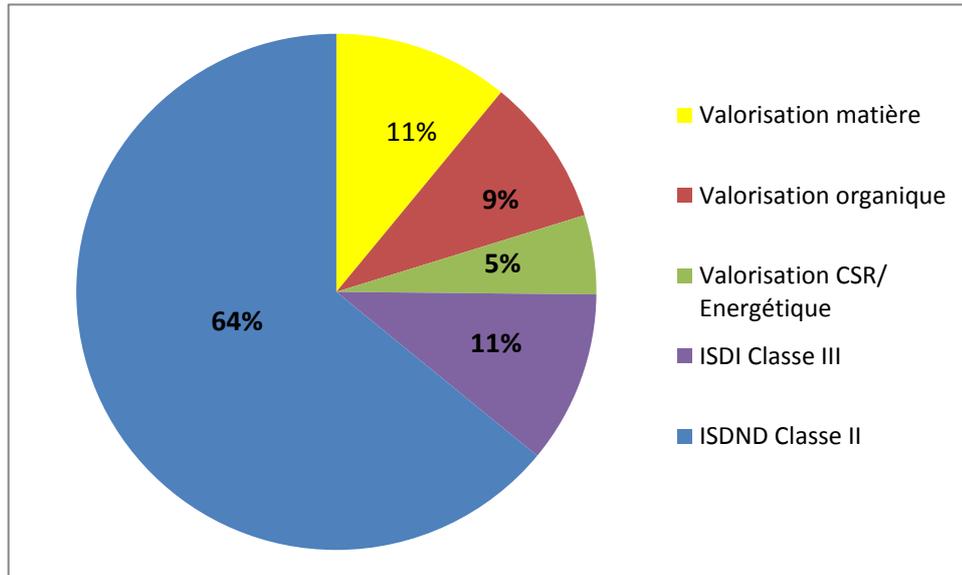
Perspectives 2019 réseau biogaz

L'objectif principal pour l'année 2019 est de stabiliser la production annuelle autour de 3 000 MWh en maintenant une disponibilité suffisante de production.

1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ou valorisés

Type de traitement	Matériaux	Tonnages	TOTAL en tonnes / filière
Valorisation matière	PAV Verre	1616.18	7941.73
	PAV Papier- Cartons	1138.3	
	PAP Papier-Cartons administrations	154.41	
	PAV Emballages	970.72	
	Cartons déchèteries	219.39	
	Bois Déchèteries	3018.06	
	Métaux Déchèteries	573.1	
	D.E.E.E	279.95	
	Mobilier	143.28	
	Bennes carton	5.54	
Valorisation organique	Refus de Tri global	-177.2	6741.46
	Benne végétaux PAV	668.64	
	Végétaux Déchèteries	5968.04	
Traitement déchets spéciaux	Collecte des déchets verts	104.78	133.95
Valorisation CSR	DDM	133.95	3475
	Encombrants collectés en déchèteries	2649	
	Encombrants collectés en PAP	201	
Stockage Inertes	Bennes encombrants	625	7846.62
	Inertes déchèteries	7799.2	
	Bennes gravats	47.42	
Stockage ISDND Classe II	Encombrants Déchèteries	3973.32	46 565.82
	Refus PAV	177.2	
	Encombrants collectés en PAP	301.32	
	Ordures ménagères et assimilées	41176.84	
	Encombrants collectés en bennes	937.14	

Bilan matière 2018



Répartition des tonnages

⇒ **Valorisation matière** : 11% des déchets collectés sont des matériaux recyclables sur-triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

⇒ **Valorisation organique** : 9% des déchets collectés sont des déchets verts destinés au compostage. Le compost produit est utilisé par des agriculteurs, paysagistes...

⇒ **Valorisation énergétique** : 5% des déchets collectés sont des encombrants destinés à la valorisation et les DDM dans les déchèteries.

⇒ **Enfouissement classe III** : 11 % des déchets collectés sont des déchets inertes orientés vers la mise en décharge de classe III.

⇒ **Enfouissement classe II** : 64 % des déchets collectés sont orientés vers un ISDND.

Taux de recyclage

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri), hors gravats et déchets verts, par rapport au tonnage collecté des déchets ménagers et assimilés (tous les flux confondus).

⇒ **Taux de recyclage 2018** : 11%

⇒ **Taux de recyclage 2017** : 10.17%

Taux de valorisation (matière + énergie)

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri) et dans les unités de valorisation organique et énergétique.

⇒ **Taux de valorisation 2018 : 25%**

⇒ **Taux de valorisation 2017 : 24.25%**

1.8 Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Le service qualité/sécurité participe, en concertation avec les représentants du pôle Déchets, à la mise en œuvre de la politique sécurité sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. À cet égard, tout nouvel arrivant au service de la collecte est soumis à une formation sécurité lui permettant d'acquérir les fondamentaux du métier, les gestes et postures à faire et ne pas faire. Ainsi, au cours de l'année 2018, cinq campagnes de formations hygiène et sécurité ont été organisées auprès des nouveaux saisonniers embauchés pendant les différentes vacances scolaires.

D'autre part, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, des enquêtes de terrain de prévention ont été réalisées sur quatre tournées dans le but de répertorier les points de collectes sensibles et « accidentogènes » et de proposer pour chacun d'eux des pistes d'amélioration pour limiter les risques, principalement lors de la manipulation des conteneurs. En parallèle, lors d'accidents, une enquête de terrain est également réalisée afin de rendre compte des circonstances de l'évènement au niveau de la commission d'imputabilité.

En 2018, le service a fait l'objet de :

- 37 accidents totalisant 1288 jours d'arrêt (soit 35 jours par accident).
- 32 accidents de service totalisant 1186 jours (soit 37 jours par accident de service)
- 5 accidents de trajet totalisant 102 jours (soit 20 jours par accident de trajet)

À noter que la démarche de prévention des accidents s'est traduite en 2018 par la réalisation de travaux divers pour un coût de **30 608 €**.

À noter que chaque agent est doté d'Equipements de Protection Individuelle (EPI). En 2018 le montant relatif à cette dotation se chiffre à **64 108.73€**.

2. LES INDICATEURS

FINANCIERS

2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement

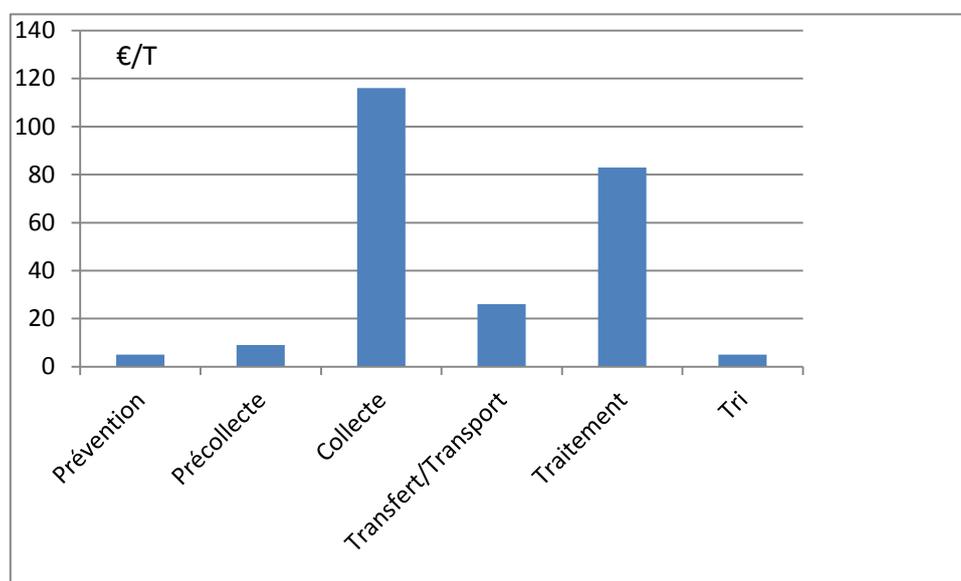
2.1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de services, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte, collecte sélective et traitement ainsi que les frais de structure.

Ainsi en 2018, les dépenses liées à la gestion des déchets s'élèvent à :

17 823 788 € TTC

Le tableau ci-après définit les dépenses par type de déchets et par grands postes (pré-collecte/collecte ; transfert/transport; traitement; tri).



		OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL	Coût complet TTC/hab	Coût complet TTC/tonne
	TOTAL TONNAGE	41176,84	1616,2	2109,02	24757,28	3045,25	72 705		
	TOTAL POPULATION	104964	104964	104964	104964	104964	104964		
CHARGES TECHNIQUES	1° COLLECTE	6 797 150	382 467	729 417	543 892		8 452 926	81	116
	2° PRECOLLECTE	555 395	43 903	48 403		5 268	652 969	6	9
	3° TRANSFERT/TRANSPORT	967 466	24 920	88 820	733 475	109 533	1 924 214	18	26
	4° TRAITEMENT	5 619 604			438 796		6 058 400	58	83
	5° TRI		74 453	294 649	7 459		376 561	4	5
	6° PREVENTION	251 417	46 060	51 290			348 767	3	5
	7° AUTRES CHARGES					9 952	9 952	0	0
	TOTAL CHARGES TECHNIQUES	14 191 031	571 803	1 212 579	1 723 622	124 753	17 823 788	170	245
CHARGE DE STRUCTURE						0			
COMMUNICATION (hors prévention)						0			
AUTRES CHARGES						0			
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL CHARGES	14 191 031	571 803	1 212 579	1 723 622	124 753	17 823 788	170	245	
RECETTES	RECETTES VALORISATION(vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, cregie compostage...)		36 770	147 919	4 995		189 684		
	ECO ORGANISMES(soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)		121 238	158 207	42 026		321 471		
	AIDES PUBLIQUES(FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)					4 800	4 800		
	ABONDEMENT AU BUDGET						0		
	TEOM ou/et RS	7 100 197	276 162	386 755	4 230 307	493 961	12 487 383		
	TEOM ou/et RS + ABONDEMENT						0		
	AUTRES PRODUITS			9 004			9 004		
	TOTAL PRODUITS sans TEOM	0	158 008	315 130	47 021	4 800	524 958		
TOTAL PRODUITS avec TEOM	7 100 197	434 170	701 885	4 277 328	498 761	13 012 341			
COÛT COMPLET TTC /hab	135	5	12	16	1	170			
COÛT COMPLET TTC /tonne	345	354	575	70	41	245			
COÛT AIDE TTC / hab	135	4	9	16	1	165			
COÛT AIDE TTC / tonne	345	256	426	68	39	238			

2.1.2 Recettes de fonctionnement

La TEOM

Pour financer le service des déchets, le Conseil de Territoire a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Elle a donc le caractère d'une imposition, et non celui d'une redevance pour service rendu.

Cette taxe est :

- fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La non-production de déchets par la propriété imposée est sans incidence sur le paiement de cette taxe.
- obligatoire pour le contribuable, puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées aux différentes collectes et aux traitements des déchets. Dans un souci d'harmonisation, la Communauté d'Agglomération avait adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble des communes du territoire (10%).

La redevance spéciale

Les entreprises sont, de par le décret du 14 juillet 1994, responsables de la valorisation de leurs déchets d'emballages. La réglementation fait toutefois la distinction entre deux types de producteurs :

- les activités produisant moins de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine pour lesquelles des installations du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de L'Etoile sont utilisables (déchèteries, Points d'Apport Volontaire).
- les activités produisant plus de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine, soumises au décret du 14 juillet 1994, et qui doivent assurer elles-mêmes, ou par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé, la valorisation des emballages.

D'autre part, le Conseil de Territoire se doit, d'après l'article L.2333 78 du Code Général des Collectivités Territoriales, de mettre en place la redevance spéciale pour la collecte des déchets ultimes produits par les producteurs non ménagers.

Le montant de cette redevance a été fixé forfaitairement pour l'année 2018 en fonction du nombre de conteneurs collectés et de la fréquence de la collecte à :

- C2 (2 collectes par semaine) : 1 398 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C3 (3 collectes par semaine) : 2 034 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C6 (6 collectes par semaine) : 4 668 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}

Cette redevance comporte la collecte et le traitement des déchets ultimes ainsi que la mise à disposition des bacs de collecte.

Pour les activités qui sont soumises au paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, une exonération a été décidée à partir d'un volume de déchets ultimes hebdomadaire de 1 500 litres ; seuls sont donc soumis à la redevance les volumes collectés au-delà de ce seuil.

2.1.3 Les partenaires financiers

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population. Ces derniers sont apparus suite à la mise en place de nouvelles filières dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Dans le cadre d'une REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui mettent sur le marché des produits qui génèrent des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces derniers. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective ou à travers d'un Eco-organisme. On compte en France une quinzaine de REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement. Ces dernières apportent aux collectivités, au travers d'un contrat cadre, une aide à la tonne triée apte à la valorisation.

La société CITEO

Validé en juin 2017, le mariage d'Eco-Emballages et d'Ecofolio a pris forme. La nouvelle entreprise issue de la fusion de ces deux éco-organismes s'appelle CITEO. Une référence à la cité, au vivre ensemble, et à la boucle de l'économie circulaire imagée par la lettre O. Agréée par l'Etat, CITEO garantit des soutiens à la tonne triée. Les aides financières sont versées à la Métropole sur Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement de tri à l'habitant est élevé.



Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France. Aujourd'hui, seuls 68% des emballages et 55% des papiers mis sur le marché sont collectés et recyclés.

Le ministère a fixé des objectifs de recyclage plus élevés aux deux éco-organismes : 75% pour les emballages et 65% pour les papiers.

La société ALIAPUR

Agréée par l'Etat depuis 2003, la société ALIAPUR assure la collecte et le traitement des pneus usagés. La collectivité a ainsi contractualisé



avec cette filière pour la reprise des pneus récupérés dans les quatre déchèteries.

La société ECO-MOBILIER

Agréée par l'Etat en décembre 2012, la société ECO-MOBILIER assure la collecte et le recyclage des meubles domestiques et la literie domestique. La collectivité a contractualisé avec ECO-MOBILIER pour la reprise du mobilier récupéré au niveau des quatre déchèteries.

La société ECOLOGIC

Le décret du 20 juillet 2005 traduit en droit français l'organisation juridique, administrative et financière de la filière des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). La collectivité a contractualisé avec ECOLOGIC pour la reprise des DEEE récupérés au niveau des quatre déchèteries



2.2 Dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissements s'élèvent pour l'année 2018 à :

2 278 981 €

La répartition est la suivante :

- **30 608 €** : réfection de points de collecte
- **714 330 €** : travaux et acquisition pour la mise en place de conteneurs enterrés
- **1 282 007 €** : travaux acquisition de matériel roulant
- **179 239 €** : acquisition de conteneurs
- **72 797 €** : travaux dans les déchèteries

3. PERSPECTIVES 2019

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de réduction et de gestion optimisée de ses déchets ménagers et assimilés. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du schéma Métropolitain portant sur la question des déchets ménagers, et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations.

Les objectifs visés sur le long terme sont ceux définis dans le cadre de la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015.

Ainsi, le défi est grand, puisque conformément à la réglementation nous nous devons, par rapport à l'année 2010 dite de référence, de réduire de 10% le poids des déchets ménagers à l'horizon 2020; de diminuer de 50% les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2025 et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

Pour ce faire les actions qui seront poursuivies au cours de l'année 2019 porteront sur les actions suivantes :

Réduction en amont des déchets

• Limitation des déchets professionnels dans les DMA

Les travaux engagés à l'échelle de la Métropole ont mis en évidence que pour obtenir un impact significatif sur la réduction des déchets ménagers et assimilés, l'axe d'intervention doit porter prioritairement sur les déchets des entreprises.

L'objectif visé est de séparer ce flux des déchets ménagers et assimilés, afin d'une part de repositionner les responsabilités de chacun (particuliers et entreprises), et d'impulser par ricochet des prises de consciences chez les professionnels afin que ces derniers inscrivent au niveau de la gestion de leurs résidus, des actions qui visent à réduire les gisements.

Dès lors, dans ce cadre il est proposé à l'échelle du territoire, à compter de 2019, d'entreprendre des réflexions qui visent à :

- ⇒ interdire l'accès des professionnels en déchèteries
- ⇒ revoir le règlement de mise en place de la redevance spéciale afin :
 - de ne plus collecter certains gros producteurs (*grandes surfaces*)
 - de réviser le tarif afin que ce dernier soit davantage en adéquation avec le coût du service

• **Dynamisation de l'Economie Circulaire : Ressourcerie du Dirigeable**

Dans le domaine de l'allongement de la durée d'usage, les Ressourceries et les structures de réemploi ont un rôle essentiel.

Ainsi, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile possède sur son Territoire une Ressourcerie de 3 000 m² gérée par la société EVOLIO. Cet équipement a pour objet de participer à la politique de prévention des déchets.

Dans ce cadre il est proposé, à compter de 2019, de poursuivre les actions de communication pour une meilleure connaissance du site par les habitants ; l'objectif étant que les habitants viennent apporter leurs encombrants usagers directement à la Ressourcerie.

• **Dynamisation du compostage individuel et collectif**

L'objectif est d'impulser une dynamique pour inciter les habitants à réaliser le compostage de leurs déchets putrescibles. Ainsi à partir de fin 2019, la collectivité va acquérir dans le cadre d'un marché Métropolitain des composteurs individuels qu'elle mettra à disposition des habitants moyennant un prix de 10 €. Lors de la récupération et/ou de la livraison du composteur, une information sera apportée aux acquéreurs afin que ces derniers utilisent l'équipement dans les meilleures conditions.

Augmentation du taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés

L'objectif pour notre territoire est d'engager des actions fortes qui visent à augmenter considérablement le taux de recyclage.

Dès lors il est proposé pour l'année 2019 :

- de poursuivre les dynamiques de tri impulsées au travers du groupe de travail « Les voisins TriBien ». Le but de 2019 sera d'accompagner les personnes du groupe au travers de différentes rencontres dans l'année, afin qu'elles puissent jouer le rôle de relais en impulsant auprès de la population locale les bons gestes sur le tri.
- de densifier les colonnes aériennes de PAV dans les communes : d'Auriol, Belcodène, Cadolive, Peypin, Roquevaire, St Sournin, St Zacharie, Aubagne, pour obtenir un PAV pour 300 habitants.
- de mettre en place, dans certains lieux, des colonnes aériennes pour la récupération des recyclables secs et des ordures ménagères afin de dynamiser le taux de captage sur les emballages, le verre et les journaux magazines.
- d'optimiser les tournées de nettoyage des PAV afin de passer tous les jours sur chaque point et d'améliorer ainsi la qualité du service public.

- de mettre en place des indicateurs de suivi afin de mesurer la qualité de la prestation concernant la collecte des PAV.
- de répondre à l'appel à projet de CITEO pour l'extension des consignes de tri des plastiques à partir de 2020. Dans ce cadre, une campagne de communication sera prévue afin de sensibiliser les habitants au niveau de ces nouvelles consignes de tri.
- de poursuivre la démarche qualité sur l'ensemble des déchèteries du territoire afin d'impulser les investissements et les modifications organisationnelles nécessaires pour une amélioration de l'accueil des usagers.

Optimisation de la collecte

L'année 2019 a pour objectif, au niveau du service de la collecte, d'engager un travail visant :

- l'optimisation de certaines tournées afin d'instaurer plus de qualité au niveau du travail de terrain. La mise en place de ces nouvelles tournées est prévue pour le mois de mars 2019.
- la poursuite d'une politique de développement du parc des conteneurs enterrés sur le territoire à raison de 10 points dans l'année ; chaque point comportant dans la mesure du possible trois colonnes pour le tri et une colonne pour les OM. À noter que ces équipements feront l'objet d'une aide de l'Europe à hauteur de 350 000 €.
- la réalisation de travaux d'aménagements des points de collecte afin de rendre ces derniers plus accessibles et sécuritaires pour les usagers et les équipes de la collecte.
- le renouvellement du parc des véhicules PL : il est prévu sur l'année au minimum un véhicule grue de 26 tonnes et un véhicule Maxity pour la collecte des encombrants.
- la poursuite de la collecte les dimanches pour la commune d'Aubagne.
- la mise en place d'indicateurs de suivi afin de mesurer la qualité de la prestation concernant la collecte des ordures ménagères.

L'ensemble de ces actions a pour objectif d'améliorer la propreté et la qualité de vie des citoyens sur le territoire.

Mise en place d'un budget annexe « Déchets » au sein du Conseil de Territoire

Afin d'inscrire le territoire dans les objectifs du Schéma Métropolitain, l'année 2019 marque le point de départ d'une réflexion visant la création d'un budget annexe « déchets ». Dans ce cadre, un groupe de travail composé du service financier du CT4, du service « Déchets » du CT4 et d'un référent Métropolitain va se réunir au cours de l'année afin d'établir la maquette de ce nouveau budget applicable début 2020.

Politique de traitement des déchets

L'année 2019 se traduira par la préparation d'un nouvel appel d'offre global visant à définir les différents types de traitements au niveau des différents flux de déchets (OM, encombrants, déchets verts, bois, inertes).

Cet Appel d'Offres devra s'établir dans le cadre d'une réflexion globale pensée à l'échelle Métropolitaine visant à terme une cohérence des différents types de traitements sur chaque territoire. Dès lors ce dernier aura pour objectif d'ouvrir le traitement essentiellement vers la valorisation de nos résidus afin de réduire la mise en décharge et par conséquent d'atteindre les objectifs de traitement avec ceux affichés au niveau national.

À noter que cette procédure s'inscrit dans un contexte de raréfaction des sites de traitement des déchets particulièrement marqué dans notre Région, laissant craindre ainsi des hausses importantes des coûts de traitement des déchets ménagers et assimilés à la charge de la Collectivité.

4. SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

- DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- DDM** : Déchets Dangereux Des Ménages
- DIB** : Déchets Industriels Banals
- DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- DTA** : Déclaration Trimestrielle d'Activités
- JRM** : Journaux Revues Magazines
- PAV** : Point d'Apport Volontaire
- OM** : Ordures Ménagères
- PTM** : Prescriptions Techniques Minimales
- TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- I.S.D.N.D** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Rapport Annuel

2018

Sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

SOMMAIRE

DONNEES GENERALES

Nos équipements	3
Bilan quantitatif	4
Bilan financier	5

CHAPITRE 1 – LE TERRITOIRE DESSERVI **6**

CHAPITRE 2 – LES MOYENS HUMAINS ET VEHICULES **7**

2.1 - MOYENS HUMAINS	7
2.2 - VEHICULES	7

CHAPITRE 3 – LA PRECOLLECTE **9**

3.1 – PARC DE BACS	9
3.2 – PARC DE COLONNES AERIENNES	9
3.3 – PARC DE DISPOSITIFS ENTERRES ET SEMI-ENTERRES	10
3.4 – RATIO D'EQUIPEMENT EN COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE	10

CHAPITRE 4 – LA COLLECTE DES DECHETS **10**

A. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

4.A.1 – MODALITES DE COLLECTE, MODE DE GESTION ET FREQUENCE	10
4.A.2 – TONNAGES DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES COLLECTEES EN 2018 ET EVOLUTION EN %	11

B. LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIER

4.B.1 – MODALITES DE COLLECTE, MODE DE GESTION ET FREQUENCE	12
4.B.2 – TONNAGES COLLECTES EN 2018 ET EVOLUTIONS EN %	13

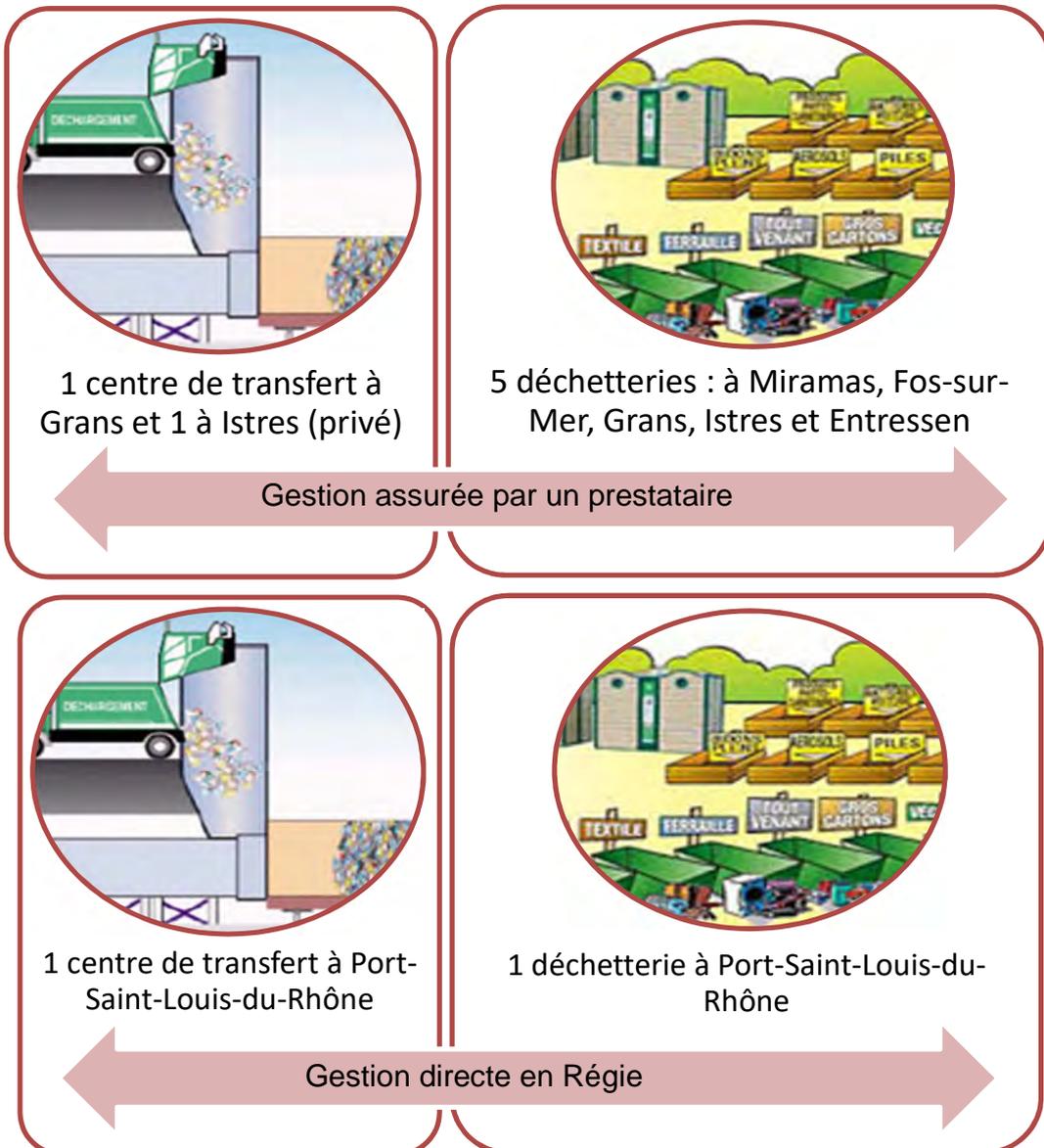
C. LA COLLECTE SEPARATIVE	
4.C.1 – TONNAGES COLLECTES EN 2018 ET FREQUENCE	15
D. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DE VOIE PUBLIQUE ET AUTRES COLLECTES A LA DEMANDE	
4.D.1 – TONNAGES COLLECTES EN 2018 ET FREQUENCE	16
E. LA COLLECTE DES DECHETS EN DECHETTERIES	
4.E.1 – ORGANISATION	17
4.E.2 – TONNAGES	18
CHAPITRE 5 – LE TRANSFERT DES DECHETS	19
F. LE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	
	19
G. LE TRANSFERT DES DECHETS ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES ET SEPARATIVES	
	19
CHAPITRE 6 – LE TRAITEMENT DES DECHETS	20
H. TONNAGES TRAITES ET TRIES - VALORISATION	
6.H.1 – ORGANISATION	20
6.H.2 – TONNAGES	21
CHAPITRE 7 – INDICATEURS FINANCIERS	23
CHAPITRE 8 – LES FAITS MARQUANTS 2018 ET LES PERSPECTIVES 2019	24
ANNEXES	27

DONNEES GENERALES

Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône
6 communes
101 447 habitants
375 km²

1^{er} juin 2010 : Mise en place de la Régie Intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets
 72 579,80 tonnes de déchets traités en 2018 (70 983,64 tonnes en 2017) dont :
 19 048,38 tonnes de déchets ayant subi une valorisation matière et organique
 9 690,14 tonnes de déchets valorisés énergétiquement et
 43 841,28 tonnes de déchets enfouis.

NOS EQUIPEMENTS



BILAN QUANTITATIF DES DECHETS COLLECTES ET TRAITES EN 2018

ORIGINE	TONNAGE COLLECTE		EVOLUTION
	2017	2018	2017-2018
Déchetteries	23 527,20	25 249,00	+7,32 %
OMR (Déchets des ménages, Déchets Urbains)	38 578,28	39 076,90	+1,29 %
Collecte Sélective (EMR/JRM/VERRE)	3 258,84	3 472,16	+6,55 %
Collecte Séparative (cartons, papiers, piles, déchets verts, textiles, ampoules...)	1 391,38	1 510,33	+8,55 %
Autres (déchets verts et gravats apports villes + réemploi + encombrants)	4 227,94	3 333,28	-21,16 %
TOTAL	70 983,64	72 641,67	+2,34 %

COLLECTE SELECTIVE	TONNAGE		EVOLUTION
	2017	2018	2017-2018
PAV EMR/JRM	1 798,31	1 850,60	+2,91 %
PAV VERRE	1 281,51	1 420,36	+10,83 %
Porte-à-porte EMR/JRM	179,02	201,20	+12,39 %
TOTAL	3 258,84	3 472,16	+6,55 %

MODE DE TRAITEMENT	TONNAGE		EVOLUTION
	2017	2018	2017-2018
Valorisation matière	18 798,27	19 048,38	+1,33 %
Enfouissement	48 850,96	43 841,28	-10,26 %
Valorisation énergétique	3 334,41	9 690,14	+190,61%
TOTAL	70 983,64	72 579,80	+2,25 %

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

BILAN FINANCIER 2018 (€ T.T.C.)

DEPENSES

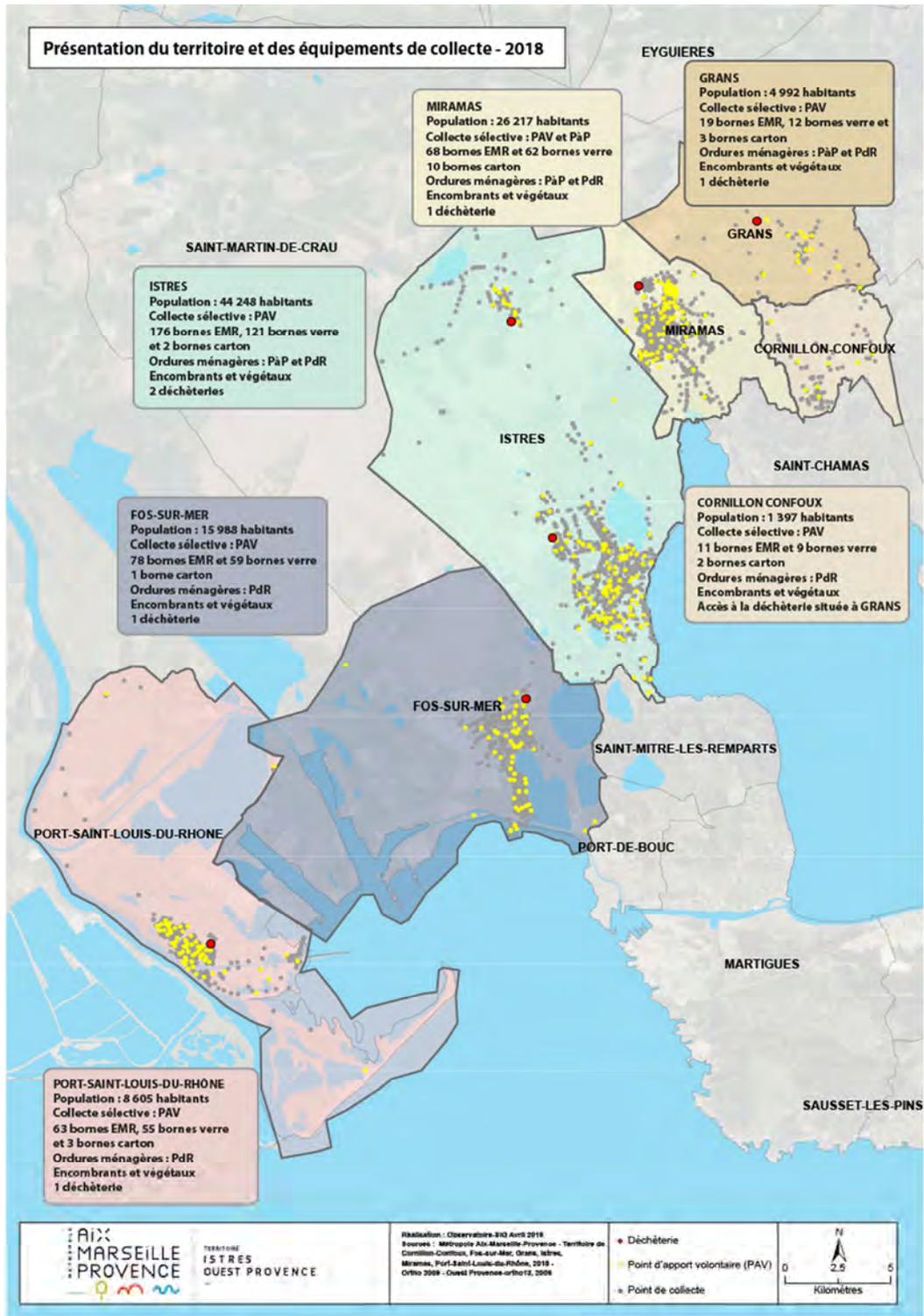
Collecte, Transfert/Transport	12 494 106,34
Traitement /Tri et Prévention	5 287 655,13
Mutualisation, charges de structure et communication	1 013 519,35
TOTAL	18 795 280,82

	Fonctionnement et Amortissement	Masse Salariale	Charges Exploitation	TOTAL
COLLECTE TRANSFERT ET TRANSPORT	6 285 595,94	4 725 400,90	1 483 109,50	12 494 106,34
TRAITEMENT ET PREVENTION	5 202 193,34	49 386,14	36 075,65	5 287 655,13
MUTUALISATION	27 559,87	854 572,58	-	882 132,45
CHARGES DE STRUCTURE	-	-	131 386,90	131 386,90
COMMUNICATION (hors prévention)	-	-	-	-
TOTAL				

RECETTES

TEOM et Dépôts de déchets	7 451 416,00
Recettes Valorisation	228 574,34
Eco-Organismes	569 099,45
Abondement	10 364 880,59
Autres Produits (loyers, contentieux...)	181 310,44
TOTAL	18 795 280,82

CHAPITRE 1 – LE TERRITOIRE DESSERVI



Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

CHAPITRE 2 – LES MOYENS HUMAINS ET VEHICULES

2.1 - Moyens humains

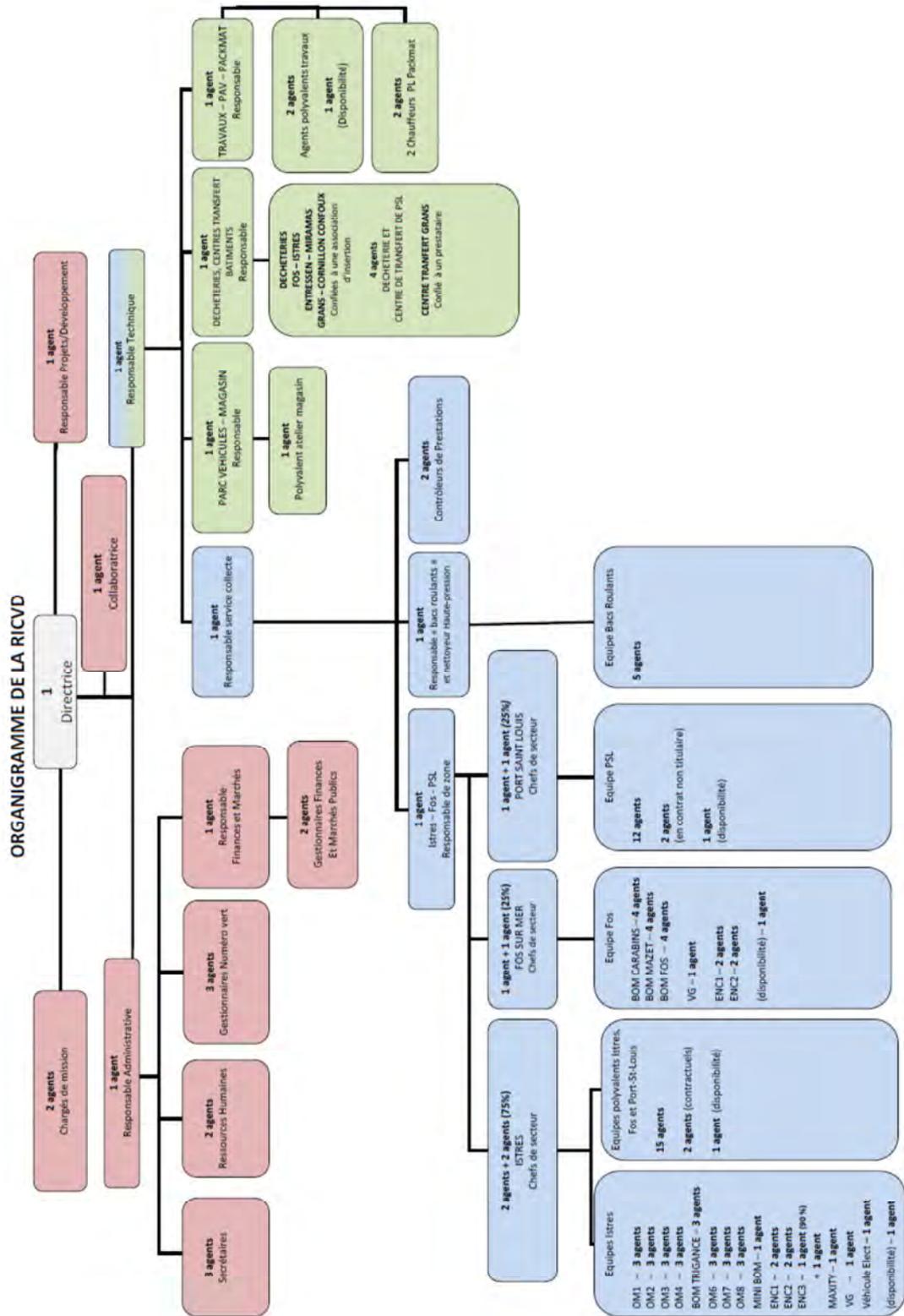
Au 31 décembre 2018, le personnel de la Régie des Déchets se décompose ainsi :

- 103 agents sont dédiés à la collecte (agents, responsables de zones, de secteurs, équipe « bacs roulants », 2 contrôleurs prestataires et 1 Responsable de la collecte),
- 5 agents sont dédiés au traitement et tri (y compris les travaux qui s'y rattachent),
- 5 agents de déchetterie (dont 1 responsable),
- 19 agents sont affectés aux services généraux (1 Directrice, 1 responsable administrative, 1 responsable technique, 14 agents ainsi qu'1 responsable du parc de véhicule et 1 agent d'atelier).

Soit **132** agents au total répartis selon l'organigramme ci-après.

1.2 – Véhicules

La R.I.C.V.D dispose de 18 véhicules d'exploitation, de 29 véhicules de collecte dont 7 bennes à ordures ménagères (13 BOM supplémentaires sont en location longue durée), 3 mini-bennes, 4 camions végétaux et 15 véhicules encombrants et cellule bacs, 1 camion DAF ainsi qu'1 camion PACKMAT (compactage en déchetterie).



CHAPITRE 3 – LA PRECOLLECTE

3.1 – Parc de bacs

5 246 bacs de regroupement à ordures ménagères résiduelles sont déployés sur l'ensemble du Territoire Istres Ouest Provence.

Seules les villes de Miramas et Grans disposent de 1 603 bacs individuels à ordures ménagères résiduelles (1 338 à Miramas, 265 à Grans).

La ville de Miramas dispose également de 1 338 bacs individuels dédiés aux emballages ménagers recyclables/journaux, revues, magazines (EMR/JRM).

Fos-sur-Mer	859
Grans et Cornillon-Confoux	237
Istres	2 348
Miramas	1 121
Port-Saint-Louis-du-Rhône	681
TOTAL	5 246

3.2 – Parc de colonnes aériennes

Les habitants du Conseil de Territoire ont à leur disposition 415 bornes bi-flux (EMR/JRM), 318 bornes dédiées au verre et 21 bornes carton réparties ainsi :

VILLES	NB BORNES EMR/JRM	NB BORNES VERRE	NB BORNES CARTON	TOTAL
CORNILLON- CONFOUX	11	9	2	22
GRANS	19	12	3	34
FOS	78	59	1	138
ISTRES	176	121	2	299
MIRAMAS	68	62	10	140
PSL	63	55	3	121
TOTAL	415	318	21	754

3.3 – Parc de dispositifs enterrés et semi-enterrés

Le parc de colonnes enterrées et semi-enterrées se compose de :

- **40** colonnes dédiées aux ordures ménagères résiduelles dont **19** à Istres (5 dans le quartier Bardin, 10 dans le Centre Ancien et 4 à Trigance) et **21** à Miramas (La Maille et Mercure),
- **33** dédiées aux EMR/JRM dont **14** à Istres et **19** à Miramas,
- **31** colonnes dédiées au verre dont **12** à Istres et **19** à Miramas.

3.4 – Ratio d'équipement en colonnes d'apport volontaire

Fin 2018, le territoire dispose de 448 colonnes d'apport volontaire bi-flux, soit une colonne pour 226 habitants et 349 colonnes d'apport volontaire verre soit une colonne pour 290 habitants. Il dispose également de 21 colonnes carton réparties sur l'ensemble du territoire.

CHAPITRE 4 – LA COLLECTE DES DECHETS

A. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

4.A.1 – Modalités de collecte, mode de gestion et fréquence

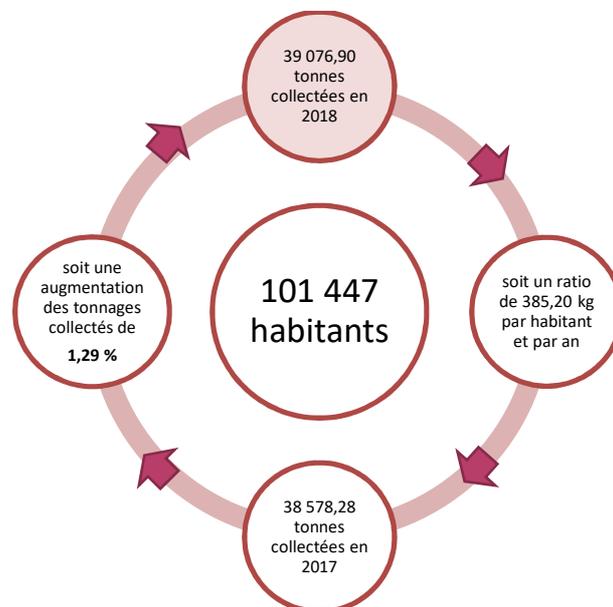
La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée majoritairement en points de regroupement (bacs de surface ou colonnes enterrées ou semi-enterrées). Seuls certains quartiers pavillonnaires des villes de Grans et Miramas sont collectés en porte-à-porte au moyen de bacs individuels.

La collecte des colonnes enterrées et semi-enterrées est effectuée par un prestataire privé sur l'ensemble du territoire tout comme la collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles situés sur les villes de Cornillon-Confoux, Grans et Miramas.

Pour les villes d'Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, elle est réalisée en régie.

collecte résiduelle	fréquences
Cornillon-Confoux	C3
Fos-Sur-Mer	C2, C3, C6 et C7
Grans	C6 (1 quartier) C3 (2 quartiers)
Istres	C1, C2, C3, C5, C6 et C7
Miramas	C2 (marchés forains), C3, C5 (encombrants et végétaux), C6 et C7
Port-Saint-Louis-du-Rhône	C1, C2, C3, C4, C5, C6 et C7

4.A.2 – Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées en 2018 et évolutions en %



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée en 2018 (déchets des ménages et assimilés + déchets urbains) est de 39 076,90 tonnes. Il est à noter une augmentation de 1,29% par rapport à 2017 (38 578,28 tonnes).

Tonnages collectés d'ordures ménagères et assimilés en 2018

centre de transfert:	Communes:					TOTAL	st					Refus de coll. Sélect. (Suez)
	CT ISTRES	CT ISTRES	CT GRANS	CT GRANS	CT Port St Louis		Déchets Epicerie Sociale	Déchets urbains (Miramas)	Déchets urbains (Istres)	Déchets urbains (Grans)		
	FOS	ISTRES	MIRAMAS (sillim)	GRANS CORNILLON (*)	PORT SAINT LOUIS							
JANVIER	508,04	1 270,06	710,38	161,20	299,76	2 949,44	26,62	70,72	32,60	8,32	19,18	
FEVRIER	414,86	1 082,02	568,92	128,78	261,42	2 456,00	24,66	66,68	29,16	8,24	14,19	
MARS	534,84	1 290,50	690,92	150,02	288,88	2 955,16	77,36	75,32	28,30	13,14	18,12	
1^{er} trimestre	1 457,74	3 642,58	1 970,22	440,00	850,06	8 360,60	128,64	212,72	90,06	29,70	51,49	
AVRIL	585,82	1 446,84	753,22	168,88	318,64	3 273,40	33,68	77,10	35,20	8,14	17,93	
MAI	590,50	1 471,65	755,24	172,08	361,14	3 350,61	39,90	86,16	37,20	14,42	19,72	
JUIN	654,80	1 490,82	758,86	173,60	269,28	3 347,36	26,66	86,22	61,10	14,30	15,96	
2nd trimestre	1 831,12	4 409,31	2 267,32	514,56	949,06	9 971,37	100,24	249,48	133,50	36,86	53,62	
JUILLET	630,56	1 470,80	749,62	181,36	354,17	3 386,51	51,18	90,82	41,96	8,46	17,48	
AOÛT	574,18	1 447,78	695,58	177,46	355,10	3 250,10	73,60	79,98	53,24	10,82	16,95	
SEPTEMBRE	501,97	1 331,84	680,32	149,78	300,10	2 964,01	13,72	74,74	54,94	9,68	17,37	
3^{ème} trimestre	1 706,71	4 250,42	2 125,52	508,60	1 009,37	9 600,62	138,50	245,54	150,14	28,96	51,80	
OCTOBRE	542,20	1 410,90	714,04	165,74	329,84	3 162,72	15,40	84,36	44,58	19,53	21,19	
NOVEMBRE	470,60	1 326,41	658,82	156,80	288,96	2 901,59	12,66	98,74	73,46	15,30	20,55	
DÉCEMBRE	506,12	1 356,29	704,08	167,40	284,92	3 018,81	11,61	90,72	41,54	8,96	20,56	
4^{ème} trimestre	1 518,92	4 093,60	2 076,94	489,94	903,72	9 083,12	39,66	273,82	159,58	43,79	62,30	
TOTAL	6 514,49	16 395,91	8 440,00	1 953,10	3 712,21	37 015,71	407,04	981,56	533,28	139,31	219,20	
		Déchets urbains Istres: 533,28	Déchets urbains Miramas: 981,56	Déchets urbains Grans: 139,31			39 076,90					
		Total Istres 16 929,19	Total Miramas 9 828,60	Total Grans 2 092,41								
						Total OM+Refus =					37 234,91	
						Total OM+DU+Refus =					39 296,10	

(*): la distinction entre Grans et Cornillon se fait au prorata du nombre d'habitants

Les déchets de nettoyage de la voirie, appelés aussi déchets urbains (DU), sont comptabilisés avec les ordures ménagères résiduelles car ils sont pris en charge par Istres Ouest Provence au niveau des centres de transfert uniquement.

La quantité de ces déchets s'élève à 139,31 tonnes pour Grans/Cornillon, 533,28 tonnes pour Istres et 981,56 tonnes pour Miramas.

En revanche, les boues d'épuration et de curage des eaux d'assainissement ne sont pas prises en charge par la Régie Intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets d'Istres Ouest Provence, mais par les exploitants des stations d'épuration. Il existe un rapport sur le service de l'eau et de l'assainissement réalisé par les services compétents.

B. LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIER

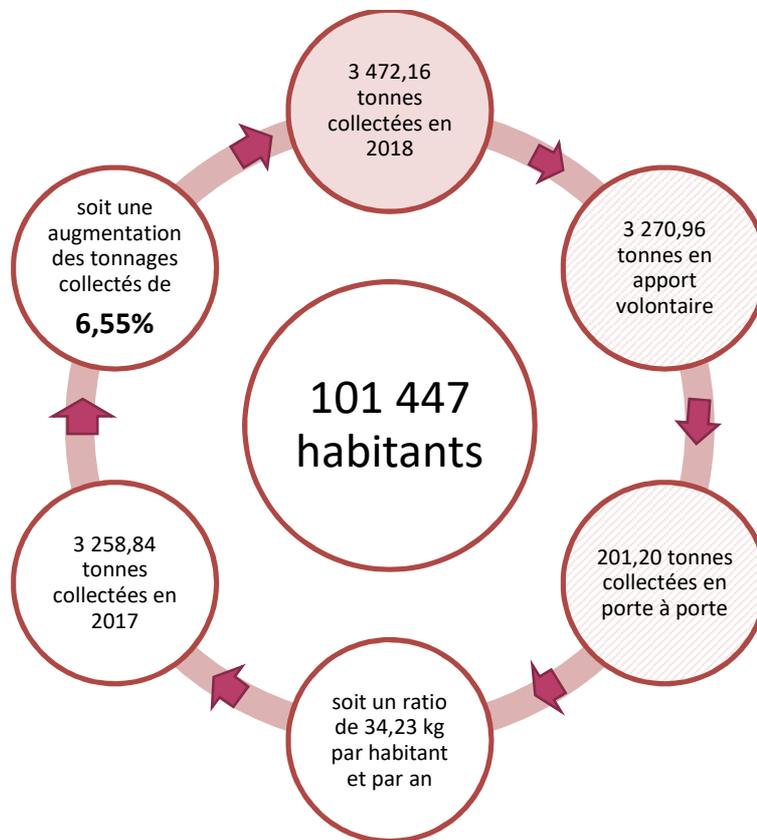
4.B.1 – Modalités de collecte et mode de gestion

L'ensemble de la population du territoire Istres Ouest Provence est desservi par des colonnes de tri (EMR/JRM et verre).

Les bornes, colonnes enterrées et semi-enterrées dédiées au tri sont collectées par des prestataires privés, tout comme les bacs individuels de tri sélectif situés dans certains quartiers de la ville de Miramas.

La collecte du verre a lieu sur l'ensemble du territoire en moyenne une fois tous les quinze jours. Quant à la collecte des EMR/JRM, elle a lieu en moyenne une fois par semaine.

4.B.2 – Tonnages des emballages, verre et papier collectés en 2018 et évolutions en %



Résultats 2018 et ratios 2017-2018 de la collecte sélective

Tonnages collectés sélectifs du CT5 ISTRES OUEST PROVENCE (2018)

2017 - 2018													
COMMUNE	Nombre d'habitants		PAV Verre (en tonnes)		PAV EMR/JRM (en tonnes)		Porte à Porte EMR/JRM (en tonnes)		Total collecte sélective (en tonnes)		RATIO (Kg/hab.)		Evolution du ratio (kg/hab) 2017-2018 en %
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
CORNILLON	1 396	1 397	37,73	40,49	48,54	48,88			86,27	89,37	61,80	63,97	3,52
FOS/MER	16 242	15 988	217,47	234,81	306,80	283,06	11,56		535,83	517,87	32,99	32,39	-1,82
GRANS	4 780	4 992	98,36	113,80	122,41	131,54			220,77	245,34	46,19	49,15	6,41
ISTRES	44 514	44 248	595,26	663,07	854,03	914,81			1 449,29	1 577,88	32,56	35,66	9,53
MIRAMAS	26 104	26 217	240,23	259,65	346,45	357,71	167,46	201,20	754,14	818,56	28,89	31,22	8,07
PSL	8 675	8 605	92,46	108,54	120,08	114,60			212,54	223,14	24,50	25,93	5,84
TOTAL	101 711	101 447	1281,51	1 420,36	1798,31	1 850,60	179,02	201,20	3 258,84	3 472,16	32,04	34,23	
EVOLUTION	-0,26%		10,83%		2,91%		12,39%		6,55%		6,82%		

L'analyse flux par flux (tableau ci-dessus) montre une augmentation du tonnage du verre collecté sur l'ensemble du territoire : Grans (+15,70%), Istres (+11,39%), Miramas (+8,08%), Cornillon-Confoux (+7,32%), Fos-sur-Mer (+7,97%) et Port-Saint-Louis-du-Rhône (+17,39%).

Concernant la collecte des EMR/JRM en points d'apport volontaire, seules les villes de Fos-sur-Mer (-7,74%) et Port-Saint-Louis-du-Rhône (-4,56%) présentent une diminution. Les autres villes présentent donc une progression : Cornillon-Confoux (+0,70%), Grans (+7,46%), Istres (+7,12%), Miramas (+3,25%).

Concernant le porte-à-porte, il est à noter, une augmentation sur la ville de Miramas de 20,15%. Elle s'explique en partie par le passage en porte-à-porte de plusieurs rues (soit environ 75 foyers). Il est à noter tout de même une augmentation du tonnage du tri en porte-à-porte par foyer. Ce chiffre est à nuancer par une qualité de tri moindre (refus de 24% lors de la caractérisation de septembre 2018 contre un taux de refus de 9,99% pour la collecte en PAV), mais également avec des coûts de collecte environ deux fois supérieurs aux coûts de la collecte en colonnes de tri. Sur la ville de Fos-sur-Mer, il est à noter le retrait des bacs de tri collectifs, remplacés par les bornes de tri.

En 2018, la collecte sélective a donc représenté 3 472,16 tonnes (verre compris), soit une augmentation de 6,55% par rapport à 2017.

C. LA COLLECTE SEPARATIVE

4.C.1 – Tonnages collectés en 2018 et fréquence

La RICVD a mis en place la collecte des cartons, par le biais d'un marché d'insertion, sur les villes d'Istres, Fos-sur-Mer et Port-St-Louis-du-Rhône. Elle est effectuée quatre fois par semaine (les mardis, mercredis, vendredis et samedis).

Sur Miramas, cette collecte des cartons s'est effectuée en porte-à-porte via un prestataire privé jusqu'au 28 février, tous les jours du lundi au vendredi. Depuis le 1^{er} mars, la collecte s'effectue en bornes de tri via une entreprise d'insertion.

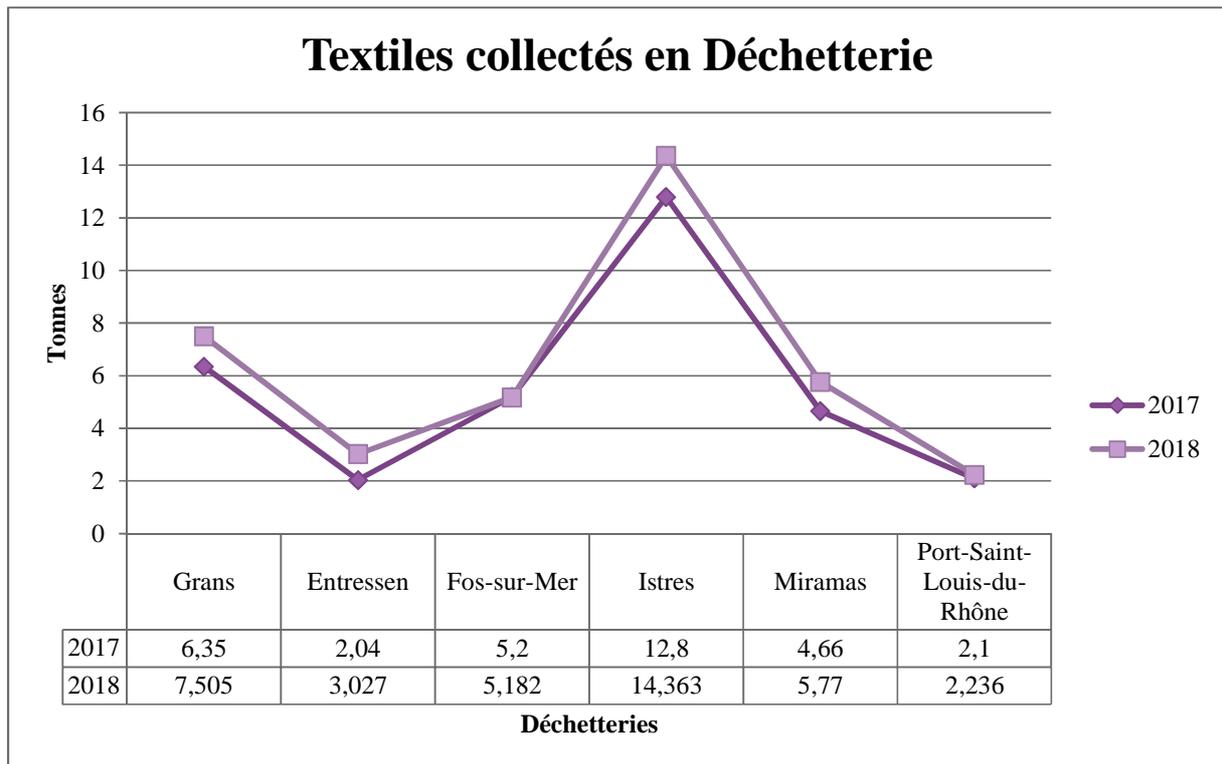
Le tonnage global collecté est estimé à 102 tonnes.

Les agents de la RICVD collectent tous les vendredis le papier dans certains services administratifs et les ambassadeurs du tri dans les écoles du territoire. Le tonnage collecté est estimé à 53,71 tonnes.

Concernant les déchets verts, ils sont collectés soit sur rendez-vous, soit en dépôts sauvages du lundi au vendredi. La RICVD a procédé à 6 165 interventions et a collecté plus de 1 304,50 tonnes.

Enfin, afin de permettre la collecte et le recyclage des vêtements, textiles et chaussures usagés, une convention avec l'entreprise d'insertion « Le Relais Provence » a été signée en 2014 et renouvelée en 2017 pour 5 ans. Toutes les déchetteries du Conseil de Territoire sont équipées de bornes mises à disposition et collectées par « le Relais », ce qui a permis de collecter plus de 38,08 tonnes, soit une progression de plus de 15% par rapport à 2017.

La RICVD a également pu collecter au sein de ses déchetteries 3,51 tonnes de piles et 2,23 tonnes d'ampoules et néons.



D. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DE VOIE PUBLIQUE ET AUTRES COLLECTES A LA DEMANDE

4.D.1 – Tonnages collectés en 2018 et fréquence

Sur l'ensemble du territoire, les encombrants de type ménager sont collectés soit sur rendez-vous, soit en dépôts sauvages. Ces interventions ont permis de collecter 1 275 tonnes. Cela représente 4587 interventions en dépôts sauvages et 3914 sur rendez-vous.

E. LA COLLECTE DES DECHETS EN DECHETTERIES

4.E.1 – Organisation

Le territoire dispose de 6 déchetteries : 5 sont exploitées via un marché d'insertion (Istres, Entressen, Fos-sur-Mer, Grans et Miramas depuis le 1^{er} mars 2018), 1 est gérée en régie (Port-St-Louis-du-Rhône).

Les professionnels sont acceptés sur l'ensemble des sites (sauf les week-ends) sur présentation d'une carte d'accès. Les dépôts sont facturés au volume estimé selon les conditions ci-après, conformément au règlement des déchetteries:

	Professionnels du territoire	Professionnels hors territoire
Végétaux	5,00 €/m ³	15,00 €/m ³
Gravats – Démolition	10,00 €/m ³	30,00 €/m ³
Encombrants	15,00 €/m ³	30,00 €/m ³
Cartons	Gratuit	5,00 €/m ³
Papiers	5,00 €/m ³	5,00 €/m ³
Bois	5,00 €/m ³	15,00 €/m ³
Pneumatiques	1,00 € l'unité	Refusé
DMS	2,00 €/kg	Refusé

4.E.2 – Tonnages des apports directs en déchetteries

Les apports directs 2018 (25 249 tonnes) ont augmenté de 7,32% par rapport à 2017 (23 527,20 tonnes).

On constate une augmentation du tonnage des gravats collecté sur l'ensemble des déchetteries. On note également une diminution de plus de 700 tonnes d'encombrants sur l'ensemble des déchetteries, qui s'explique par la mise en place d'une benne à bois sur la déchetterie de Miramas, qui a permis de détourner ce flux auparavant déposé dans la benne à encombrants, mais également par la mise en place de bennes Eco-mobilier à Istres et Fos.

APPORTS DIRECTS EN DECHETERIES 2018									
	FOS-SUR-MER	ISTRES	ENTRESSEN	MIRAMAS	GRANS-CORNILLON-CX	PORT-ST-LOUIS	TOTAL 2018	TOTAL 2017	EVOLUTION 2017-2018
	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	%
GRAVATS	2 517,92	2 758,61	352,65	2 188,81	1 402,18	880,53	10 100,70	8 784,60	14,98%
ENCOMBRANTS	681,30	723,49	219,59	662,52	525,38	225,97	3 038,25	3 764,48	-19,29%
BOIS	518,78	954,64		707,14	452,18	235,73	2 868,47	2 703,31	6,11%
VEGETAUX	1 103,49	1 468,23	210,56	1 256,17	1 261,93	315,52	5 615,90	5 407,34	3,86%
FERRAILLE	188,19	235,90	56,06	201,12	230,92	81,60	993,79	973,66	2,07%
ARCHIVES		1,34					1,34	7,74	-82,69%
PAPIER		29,13					29,13	25,34	14,96%
CARTON	58,66	102,50		73,94	66,62	17,40	319,12	361,36	-11,69%
PNEUMATIQUES	53,82	41,56	11,34	25,06	19,16	5,58	156,52	151,38	3,40%
BATTERIES	4,65	6,35	1,73	3,49	3,90	0,25	20,370	22,640	-10,03%
DDS	44,98	58,65	10,31	45,73	30,69	9,31	199,67	166,75	19,74%
HUILES	12,96	13,41	2,52	6,21	5,55	3,15	43,80	39,81	10,02%
DEEE	154,408	240,067	27,909	134,637	96,701	34,036	687,76	696,45	-1,25%
MOBILIER	447,38	459,35			137,90	129,56	1 174,19	422,34	178,02%
TOTAL 2018	5 786,54	7 093,22	892,67	5 304,82	4 233,11	1 938,64	25 249,00		
TOTAL 2017	4 740,71	6 806,11	1 059,75	5 841,46	3 203,00	1 876,17		23 527,20	
EVOLUTION 2017-2018	22,06%	4,22%	-15,77%	-9,19%	32,16%	3,33%		7,32%	

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

4.E.3 – Ressourcerie

Les cinq déchetteries dont la gestion est assurée par une association d'insertion (Istres ZI Tubé, Entressen, Grans, Fos et Miramas) sont équipées d'un caisson pour le réemploi. Les objets dignes d'une seconde vie y sont donc entreposés avant d'être valorisés.

49,35 tonnes ont ainsi été valorisées en 2018.

CHAPITRE 5 – LE TRANSFERT DES DECHETS

F. LE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Après être collectées, les ordures ménagères résiduelles transitent par les centres de transfert d'Istres (prestataire privé), Grans ou Port-Saint-Louis-du-Rhône (propriétés de la MAMP).

G. LE TRANSFERT DES DECHETS ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES ET SEPARATIVES

Le tri sélectif en porte-à-porte (201,20 tonnes) a transité par le centre de transfert de Grans. Les 3 270,96 tonnes collectées en points d'apport volontaire ont été directement acheminées comme suit :

- Le bi-flux a été acheminé au centre de tri du Jas de Rhodes (Pennes Mirabeau).
- Le verre collecté sur les communes de Grans, Cornillon-Confoux, Miramas et Istres a été acheminé vers une plateforme de regroupement à Marignane (pour massification) puis vers la verrerie Ol-Manufacturing de Vergèze. Le verre collecté sur Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône a été acheminé directement à la verrerie de Vergèze.

La collecte séparative est stockée en déchetteries et enlevée par les prestataires dédiés.

Collecte cartons	Collecte papiers de bureau	Collecte piles	Collecte déchets verts	Collecte textiles	Collecte ampoules et néons	Collecte bois	total
102	53,71	3,508	1304,5	38,083	2,229	6,3	1510,33

CHAPITRE 6 – LE TRAITEMENT DES DECHETS

H. TONNAGES TRAITES ET TRIES – VALORISATION

6.H.1 – Organisation

Il existe trois types de traitement des déchets :

- La valorisation matière (recyclage, compostage, épandage, réutilisation...)
- La valorisation énergétique (par incinération avec récupération d'énergie sous la forme électrique ou thermique)
- L'enfouissement (en centre de stockage de déchets non dangereux : CSDND).

Le traitement des déchets est réalisé dans des installations soumises à autorisation, indépendantes de la collectivité. Ces prestations sont confiées à des sociétés privées.

Le tableau ci-après synthétise les destinations et les méthodes générales de traitement des déchets du Territoire.

Les différentes filières de traitement des déchets depuis le 1^{er} septembre 2017

Types de déchets	Mode de traitement final des déchets	Destination des déchets	Entreprises titulaires du marché
Ordures ménagères résiduelles	Enfouissement	CSDND Pôle multifilières de Bellegarde	SUEZ RV MEDITERRANEE
	Valorisation énergétique	CSDND Pôle multifilières de Jas de Rhodes - Les Pennes Mirabeau UIOM Pôle de valorisation énergétique de Vedène	
Encombrants	Valorisation énergétique	Centre de tri Provence Valorisations - Istres	DELTA RECYCLAGE - SUEZ RV MEDITERRANEE
	Valorisation matière		
	Enfouissement	CSDND - Bellegarde	
Gravats	Valorisation matière	Centre de tri Provence Valorisations - Istres	SUEZ RV MEDITERRANEE
	Enfouissement	ISDI - Istres	
Déchets verts	Valorisation matière - Compostage	Plate-forme de compostage - Istres	SUEZ RV MEDITERRANEE
Bois	Valorisation matière	Plate-forme de tri et de préparation du bois - Vitrolles	PAPREC RESEALI
	Valorisation énergétique		
Cartons	Valorisation matière	Centre de tri - Martigues	DELTA RECYCLAGE
Papiers	Valorisation matière		DELTA RECYCLAGE
EMR/JRM	Valorisation matière	Centre de tri de Jas de Rhodes - Les Pennes Mirabeau	SUEZ RV MEDITERRANEE
Ferrailles	Valorisation matière	Centre de tri - Marseille	GDE MARSEILLE
Verre	Valorisation matière	Verrerie de Vergèze	OI MANUFACTURING
DDS	Valorisation matière	Plateforme de regroupement et de tri - Beaucaire	GROUPE CHIMIREC SOCODELI
	Valorisation énergétique		
Huiles claires	Valorisation matière		
Huiles noires	Valorisation énergétique		
Pneumatiques	Valorisation matière	Centre de tri Provence Valorisations - Istres	SUEZ RV MEDITERRANEE
	Valorisation énergétique		
Batteries	Valorisation matière	Centre de tri - Marseille	GDE MARSEILLE

6.H.2 – Tonnages triés et traités

flux	enfouissement		valorisation matière		valorisation énergétique		TOTAUX		EVOLUTION
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017 - 2018
ordures ménagères	34 528,42	29 066,28			1 706,46	7 887,56	36 234,88	36 953,84	1,98%
déchets Urbains	2 125,02	1 621,24			218,38	439,95	2 343,40	2 061,19	-12,04%
bois			2 608,45	2 774,15	94,86	100,62	2 703,31	2 874,77	6,34%
meublier, réemploi			289,00	753,86	168,94	469,68	457,94	1 223,54	167,18%
végétaux			8 132,01	8 315,47			8 132,01	8 315,47	2,26%
ferrailles			973,66	993,79			973,66	993,79	2,07%
papier/archives			78,10	84,18			78,10	84,18	7,78%
cartons			391,52	421,12			391,52	421,12	7,56%
EMR/JRM		219,20	1 977,33	1 832,60			1 977,33	2 051,80	3,77%
verre			1 281,51	1 420,36			1 281,51	1 420,36	10,83%
encombrants	3 653,87	3 486,60	1 481,28	428,31	790,05	398,34	5 925,20	4 313,25	-27,20%
batteries			22,64	20,36			22,64	20,36	-10,07%
DEEE			696,45	687,76			696,45	687,76	-1,25%
pneus					151,38	156,52	151,38	156,52	3,40%
DDS			2,22	5,99	164,53	193,68	166,75	199,67	19,74%
huiles					39,81	43,80	39,81	43,80	10,02%
gravats	8 543,65	9 447,96	823,43	1 266,60			9 367,08	10 714,56	14,39%
Piles			5,39	3,51			5,39	3,51	-34,92%
textiles			33,11	38,08			33,11	38,08	15,02%
ampoules			2,17	2,23			2,17	2,23	2,72%
TOTAUX	48 850,96	43 841,28	18 798,27	19 048,38	3 334,41	9 690,14	70 983,64	72 579,80	2,25%
EVOLUTION 2017-2018	-10,26%		1,33%		190,61%				

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

CHAPITRE 7 – INDICATEURS FINANCIERS

La hausse du montant des dépenses 2018 s'explique par une augmentation du coût de l'exploitation des centres de transfert ainsi que du coût du transport et du traitement des ordures ménagères (suite à la contractualisation de nouveaux marchés depuis septembre 2017).

Concernant les charges de structure et de mutualisation, la hausse s'explique par une augmentation de la masse salariale (rattachement de l'ensemble des dépenses liées aux agents de la RICVD, tickets restaurant, visites médicales, dépenses supportées auparavant par le budget général).

Les dépenses se décomposent comme suit :

	2017	2018	
Collecte, transfert et transport	12 186 397,30 €	12 494 106,34 €	+ 2,53 %
Traitement, tri et prévention	5 231 004,21 €	5 287 655,13 €	+ 1,08 %
Mutualisation, charges de structures et communication	928 692,58 €	1 013 519,35 €	+ 9,13 %

Concernant les recettes, elles s'élèvent pour 2018 à **18 795 280,82 €** (18 347 215,20 € en 2017). Il est à noter une augmentation du produit de la TEOM (+4,75%) et des recettes émanant de la vente des déchets valorisés (+17,09%).

On constate aussi une augmentation des autres produits (les loyers, les contentieux, les remboursements de sinistres etc...) de 26,36% (atténuations de charges : salaires perçus à tort « +41 808,68 € », et pénalités prestataires « 20 000 € »).

CHAPITRE 8 – LES FAITS MARQUANTS 2018 ET LES PERSPECTIVES 2019

A. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018

- **Amélioration du tri et de l'accueil des usagers sur la déchetterie de Miramas**

- Une déchetterie requalifiée

Après d'importants travaux de requalification, la déchetterie de Miramas a réouvert ses portes en mars 2018.

Plus pratique, plus spacieuse et plus sécurisée, elle permet aux usagers de mieux circuler sur le site.

De plus, une benne pour le bois a fait son apparition permettant ainsi de traiter séparément ce flux, qui était auparavant, et faute de place, mélangé au flux encombrants.

- Une 5^{ème} déchetterie gérée via l'insertion

L'ouverture de la déchetterie, une fois requalifiée, a coïncidé avec le déploiement d'une prestation d'insertion pour la gestion des hauts de quais (en mars 2018).

C'est la 5^{ème} déchetterie du territoire à être gérée de la sorte.

Les habitants sont donc accueillis et orientés par du personnel en insertion de DECLIC 13.

- Un 5^{ème} caisson réemploi

Le déploiement de l'insertion sur la déchetterie a également permis d'installer un caisson pour le réemploi, comme cela était déjà le cas sur 4 autres déchetteries du territoire.

Les objets dignes d'une seconde vie sont donc entreposés dans ce caisson, géré par l'association d'insertion DECLIC 13.

- **Tri des recyclables sur les marchés forains de Miramas**

En octobre 2018, un tri des cagettes en bois et des cartons a été mis en place sur les deux marchés forains de la commune de Miramas.

Ces déchets sont ensuite apportés en déchetterie en vue de leur valorisation. Autant de déchets qui ne sont donc plus mélangés aux ordures ménagères résiduelles.

A l'issue du marché public relatif à cette opération pilote, un bilan technique et financier sera réalisé.

- **Optimisation de la collecte des cartons sur Cornillon-Confoux, Grans et Miramas**

En mars 2018, un nouveau mode de collecte des cartons des commerçants du centre-ville de Miramas a été mis en place. Il s'agissait de remplacer la collecte en porte-à-porte non satisfaisante, par une collecte en Points d'Apport Volontaire.

Sur la commune de Grans, la collecte des cartons se faisait déjà au moyen de deux bornes de tri. Une troisième a été ajoutée pour la cuisine centrale.

Cornillon-Confoux, qui ne bénéficiait pas de cette prestation jusqu'à présent, en bénéficie via l'installation de deux bornes.

La collecte des bornes est assurée par l'entreprise d'insertion EcoCap.

B. PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2019

- **Optimisation de la collecte des cartons sur Istres, Fos-sur-Mer et Port-St-Louis-du-Rhône**

L'analyse de l'utilisation du service de collecte des cartons par les commerçants et le coût important de ce service, ont conduit la RICVD à l'optimiser à compter du 1^{er} janvier 2019 : adaptation des fréquences de passages au besoin réel (passage hebdomadaire de 4 à 2 collectes), léger élargissement du périmètre de collecte et sensibilisation des commerçants.

- **Mise en place d'une benne pour le mobilier usagé sur la déchetterie de Miramas**

En mars 2019, la déchetterie de Miramas sera équipée d'une benne pour récupérer le mobilier usagé en vue de son recyclage ou de sa valorisation énergétique.

Cette mise en place est réalisée dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme Eco Mobilier.

C'est la 5^{ème} déchetterie à être ainsi équipée.

- **Premières distributions de composteurs**

Un marché mutualisé entre plusieurs CT, pour l'acquisition de composteurs, va être lancé courant 2019. Nous espérons qu'il permettra d'équiper les premiers habitants du territoire à partir de la fin de l'année 2019.

Un important travail sera réalisé en parallèle afin de permettre le déploiement concret de cette opération (sensibilisation, réalisation d'outils tels que bons de commande, fichiers de suivi, modalités de prépaiement...).

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet LIFE et du plan métropolitain de prévention des déchets.

- **Lancement d'une campagne de communication sur le tri**

Face aux faibles ratios de collecte sélective, nous prévoyons de déployer en 2019 une campagne de communication afin d'inciter les habitants à trier davantage leurs déchets.

- **Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle déchetterie à Istres**

L'exiguïté de la déchetterie actuelle ne permet plus d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions.

Une étude de faisabilité et de programmation co-pilotée par le service travaux et la RICVD, va démarrer courant 2019. Elle s'inscrit dans le cadre du projet LIFE.

- **Rénovation et installation de ponts à bascule sur les centres de transfert**

Le centre de transfert de Port St Louis du Rhône n'a jamais été équipé de pont à bascule. Un pont devrait donc être installé en 2019.

Le pont à bascule installé sur le centre de transfert de Grans sera, quant à lui, rénové.

- **Amélioration de la qualité des services rendus aux usagers**

Des prestations de maintenance et lavage des bornes aériennes, des colonnes enterrées et semi-enterrées, ainsi que des ascenseurs à bacs, permettront d'améliorer la qualité des services rendus aux habitants.

Le lavage externalisé des camions de collecte des déchets participera également à cette dynamique.

- **Lancement d'importants marchés publics**

D'importants marchés devront être relancés durant l'année 2019 (commande de bacs, de bornes, de bennes pour les déchetteries, maintenance des équipements...).

Nombreux sont ceux qui seront lancés dans un cadre mutualisé avec les autres Conseils de Territoire de la Métropole.

C. PREVENTION ET MESURES PRISES EN COMPTE POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

Plusieurs actions peuvent être mises en avant :

- poursuite du travail sur la suppression des poubelles à mains et des points noirs rencontrés en collecte,
- mise en place d'une formation à la prévention des risques professionnels pour les nouveaux arrivants et saisonniers de la RICVD,
- déploiement, sur 2018 et 2019, d'une formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) pour l'ensemble des agents du service de la collecte. Cette formation a pour objectifs de diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles liés aux activités physiques et de participer à l'amélioration des conditions de travail,
- réfection des vestiaires et sanitaires du personnel de collecte de la RICVD durant l'année 2019,
- mise en place d'ici fin 2019 d'une prestation externalisée pour le lavage complet des camions de collecte. Cette prestation participera à l'amélioration des conditions de travail du personnel, ainsi qu'à l'image du service.

DECHETTERIES	HORAIRES D'OUVERTURE
<p>DECHETTERIE DE GRANS / CORNILLON Quartier Cannebières 13450 GRANS</p>	<p>Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche: 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés</p>
<p>DECHETTERIE D'ENTRESSEN à ISTRES Draille Cimetière 13118 ENTRESSEN</p>	<p>Du lundi au vendredi: 13h30-18h00 Samedi 8h30-12h00 et 13h30 -18h00 Dimanche 8h30 -12h00 Fermeture les jours fériés</p>
<p>DECHETTERIE DU MAZET à FOS Route d'Istres RN 568 13270 FOS-SUR-MER</p>	<p>Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche: 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés</p>
<p>DECHETTERIE DU TUBE à ISTRES Rue Copernic 13800 ISTRES</p>	<p>Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés</p>
<p>DECHETTERIE DES MOLIERES à MIRAMAS ZI Les Molières 13140 MIRAMAS</p>	<p>Du lundi au samedi 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche 8h30 -12h00 Fermeture les jours fériés</p>
<p>DECHETTERIE DE MALEBARGE à PORT-SAINT-LOUIS du RHONE ZAC de Malebarge 13230 PORT ST LOUIS DU RHONE</p>	<p>Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche: 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés</p>

GLOSSAIRE

Apport volontaire :

Mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) :

déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur rechargeable.

Déchets ultimes :

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

EMR :

Emballages ménagers recyclables (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts, ...).

Encombrants ou monstres :

déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (Literie, sanitaires, meubles, ...).

EPCI :

(Établissements publics de coopération intercommunale) ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarités.

Installations classées :

installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de traitement de déchets.

ISDD (Installations de stockage des déchets dangereux) et ISDND (non dangereux) procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement.

ISDI :

Installation de stockage de déchets inertes.

JRM :

Journaux revues magazines

OMR (Ordures ménagères résiduelles) :

Déchets résiduels issus de l'activité quotidienne des ménages.

PàP :

Collecte en porte-à-porte.

PAV (Point d'Apport Volontaire) :

lieu où sont posées les colonnes de tri sélectif

PdR :

Collecte en point de regroupement.

Refus de tri (indésirables) :

emballages trop souillés ou matériaux non récupérables qui ne seront pas expédiés dans les filières de recyclage.

Tri sélectif :

Déchets EMR, JRM et Verre

Valorisation :

Elle consiste dans le réemploi ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie. (Source : directive cadre européenne de 1991).

Valorisation énergétique :

procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant ou en les faisant fermenter (par méthanisation) pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.

Valorisation matière :

valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

ANNEE 2018



Site d'exploitation de Croix-Sainte à Martigues

**CONFORMEMENT AU DECRET
N° 2015-1827 DU 30 DECEMBRE 2015**

SOMMAIRE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

- A. LE TERRITOIRE DESSERVI
- B. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS
- C. LA PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
- D. LA PRECOLLECTE
- E. LA COLLECTE DES DECHETS
- F. LE TRANSFERT DES DECHETS
- G. LE TRAITEMENT DES DECHETS

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

- A. LES DEPENSES
- B. LES RECETTES
- C. COUTS

III. PERSPERTIVES 2019

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Territoire du Pays de Martigues est l'un des 6 Territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Sur ce territoire, la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés en régie.

Ce Territoire comprend les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts avec une population totale de 73 584 habitants (INSEE 2015).



Situation géographique

Les locaux d'exploitation du service « Collecte et Traitement des Déchets » sont situés aux ateliers Nord de Croix-Sainte à Martigues.



Bâtiment d'exploitation du service Collecte et Traitement des déchets

B. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Les moyens humains

Le service « Collecte et traitement des déchets » du Pays de Martigues est composé de l'effectif suivant afin d'assurer ces missions de service public en régie :

- 2 cadres A
- 3 cadres B
- 2 agents de catégorie C administratif
- 12 agents de catégorie C agent de maîtrise
- 94 agents de catégorie C adjoint technique

Une équipe de collecte type est composée d'un chauffeur et de deux ripeurs.

Les moyens matériels

Les moyens matériels sont essentiellement de l'acquisition avec un renouvellement programmé selon le type et l'utilisation :

- 11 bennes de 14 m³
- 5 mini-bennes
- 2 camions plateau
- 13 véhicules d'exploitation légers et utilitaires
- 6 camions PL
- 3 engins TP



Bennes à ordures ménagères



Mini-bennes à ordures ménagères

Les mini-bennes servent à la collecte des déchets ménagers dans les lieux où les voies de circulation sont réduites ou en impasse.



Camion PL pour le transport des caisses



Camion PL équipé d'une benne

Les camions servent au transport des caisses issues des déchèteries ou des caissons issus du centre de transfert vers les centres de traitement adapté selon si les déchets sont valorisables ou ultimes.

D'autres servent à l'exploitation du centre de traitement des déchets.

C. LA PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Depuis 2007, afin de valoriser les déchets fermentescibles des ménages, le Territoire met à disposition des habitants, avec une participation financière de 15 €, un éco-composteur, en bois, d'une capacité de 350 litres.

Des composteurs de volume supérieur sont également mis à disposition pour les projets collectifs (centres sociaux, jardins partagés, ...).

Ces équipements permettent de fabriquer son propre compost avec les déchets de cuisine et de jardin.

En 2018, 62 éco-composteurs ont été distribués par les ambassadrices du tri.

Depuis 2010, 827 composteurs ont été livrés.

La réservation de ces équipements peut se faire à l'accueil ou sur le site internet du Territoire :

<http://www.paysdemartiques.fr/nos-competences/dechets/tri-selectif/composteur.html>



Composteur individuel en bois

Les vêtements sont collectés en colonne d'apport volontaire dans les déchèteries et dans certains quartiers des 3 villes du Territoire à l'aide de 47 points.

Colonne pour les Textiles
– Linges – Chaussures TLC



D. LA PRECOLLECTE

1. Conteneurs

Le parc conteneurs est géré en régie par des agents du service (livraison, remplacement des bacs usagés, changement de pièces défectueuses, etc ...).

Pour une demande d'intervention ou de conteneur, ces démarches peuvent être faites sur appel au service ou sur le site internet du Territoire :

<http://www.paysdemartiques.fr/nos-competences/dechets/collecte/conteneurs-casses.html>

Etat du parc :

PARC CONTENEUR	Individuel 140 litres	Collectif 340 et 660 litres
Ordures Ménagères	10 280	1 750
Collecte sélective	10 280	850
TOTAL	20 560	2 600

2. Colonnes aériennes et enterrées

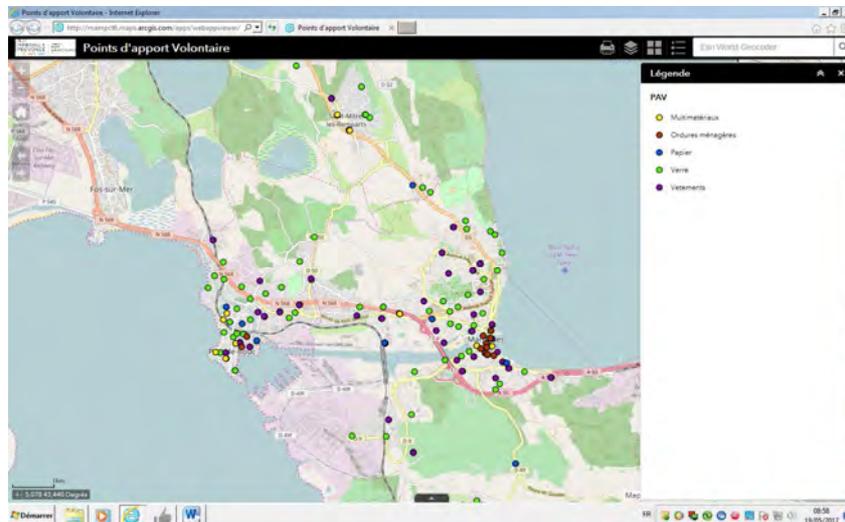
La collecte du Verre est essentiellement effectuée en colonnes.

Pour les autres emballages, des colonnes ont été installées sur le Territoire afin que toute la population puisse participer au tri sélectif.

Pour les centres villes de Martigues et de Port de Bouc, des colonnes enterrées ont été mises en service. Ces équipements permettent à la population de déposer leurs déchets ménagers (Ordures ménagères) ou valorisables (Emballages + Papier – Verre) à leur convenance sans contrainte d'horaire et de jour de passage.

Un plan d'implantation est consultable sur le site internet du Pays de Martigues :

<http://mampct6.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=8fb49d8c94e34e91a1afc5b7a4f387ff>



Point d'apport volontaire sur le site du Pays de Martigues

En 2012, la première implantation d'un dispositif enterré a été faite dans le quartier de l'Île à Martigues. En 2013, d'autres secteurs ont été équipés, 4 sur Martigues et 2 sur Port de Bouc et en 2014, 4 nouveaux secteurs sur Martigues ont été mis en service.

Au total, 11 points de collecte en colonnes enterrées ont été installés sur le Territoire.

Chaque point comprend :

- 1 colonne pour les déchets ménagers
- 1 colonne pour les emballages et le papier
- 1 colonne pour le Verre

VISUEL DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE EN COLONNES ENTERREES



Port Renaissance à Port de Bouc



Cours du 4 septembre à Martigues

Une réflexion est en cours pour équiper le secteur de Saint-Roch à Martigues en colonne semi-enterrées pour les ordures ménagères, les emballages avec tous les papiers et le verre.

Etat du parc :

PARC COLONNE	Aérienne	Enterrée	TOTAL	Population desservie	Habitants / colonne
VERRE	145	11	156	72 068	462
EMBALLAGES / PAPIERS	22	11	33	5 188	158
PAPIERS	35	-	35		
ORDURES MENAGERES	-	11	11	3 000	273
TOTAL	202	33	235		

3. Sacs plastiques

Pour le centre-ville de Martigues, le service distribue des sacs dans les quartiers de l'Île, Jonquières et Ferrières.

La distribution est faite 1 fois par mois, à raison de 30 sacs de 30 litres par foyer et les commerçants sont dotés de sacs de 110 litres.

Consommation annuelle de sacs en plastique :

Capacité	30 litres	100/110/130 litres
Nb de sacs plastiques	180 000	196 000

E. LA COLLECTE DES DECHETS

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

1.1 Principes des collectes

Les collectes sont effectuées, en régie, tous les jours du lundi au dimanche et jours fériés.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- 2 fois par semaine pour l'habitat pavillonnaire C2
- 3 à 6 fois par semaine pour les habitats diffus et verticaux C3 à C6
- 7 fois par semaine pour les centres villes C7

1.2 Organisation des collectes

Les départs des tournées sont répartis le matin, l'après-midi et le soir.

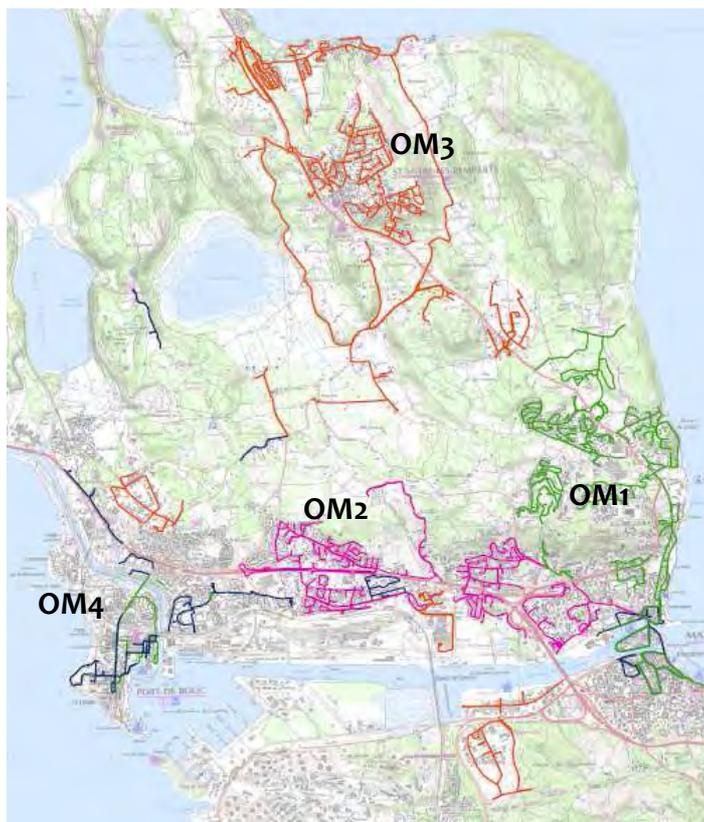
Une tournée supplémentaire est effectuée sur la Côte Bleue pour la période estivale (secteur n°9 bis).

Les tournées de repasses, effectuées avec les mini-bennes, sont au nombre de trois. Elles sont également réparties le matin, l'après-midi et la nuit. Elles interviennent dans les impasses et les rues non accessibles avec une benne à ordures ménagères classique.

Selon l'habitat concerné, la dotation, adaptée à la collecte, est la suivante :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------------|
| - habitat pavillonnaire | conteneur individuel |
| - habitat diffus et vertical | conteneur collectif |
| - centre-ville | sacs en plastique ou colonne enterrée |

Tournées du matin



Légende :

- OM1 : secteur n°1
- OM2 : secteur n°2
- OM3 : secteur n°3
- OM4 : secteur n°4

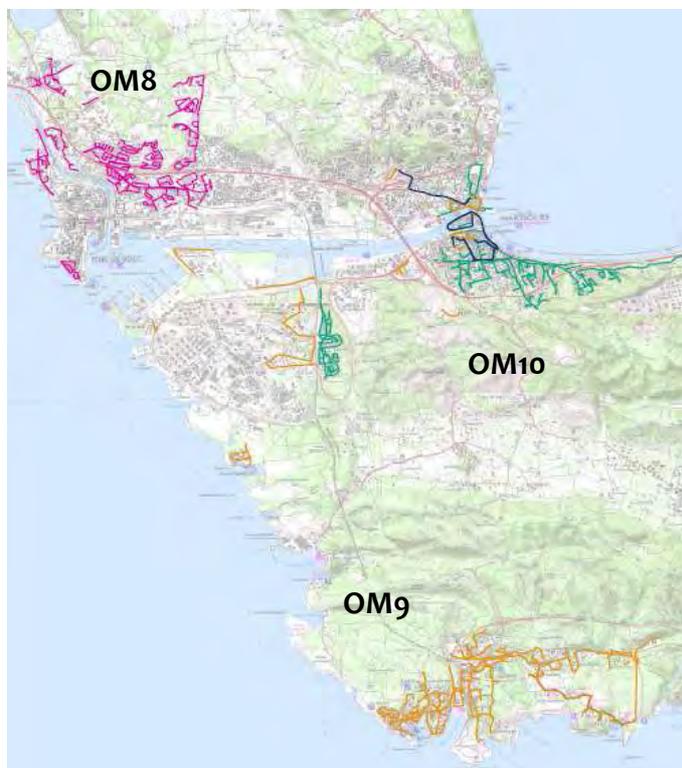
Tournées d'après-midi



Légende :

- OM5 : secteur n°5
- OM6 : secteur n°6
- OM7 : secteur n°7
- ZI : Zones Industrielles

Tournées du soir



Légende :

- OM8 : secteur n°8
- OM9 : secteur n°9
- OM10 : secteur n°10

1.3 Tonnages collectés

Ordures Ménagères résiduelles OMr.....	26 368 tonnes
<i>Dont.....</i>	<i>.....</i>
<i>OM en P.A.P.....</i>	<i>25 976 tonnes</i>
<i>OM en P.A.V. enterré</i>	<i>392 tonnes</i>

2. Les collectes sélectives des emballages et de tous les papiers

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues a mis en place une organisation des collectes sélectives dans le cadre d'un contrat CITEO (ex Eco-Emballages).

Le premier contrat passé avec cet éco-organisme a été signé le 21 mai 2002.

Le 23 juin 2011, la Conseil de Territoire a délibéré pour signer, le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance (C.A.P.) et pour le passage au « barème E » avec option « Filière » pour le verre et option Fédération pour les autres matériaux.

Ce contrat est exécutoire jusqu'au 31 décembre 2017 suite à un avenant de prolongation et ce dans l'attente du ré agrément d'un éco-organisme.

En 2018, la Métropole Aix-Marseille Provence a contractualisé avec CITEO sur le « barème F » avec option Filière pour tous les matériaux et qui s'applique à tous les Territoires et ce pour une durée de 5 ans.

En 2013, la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques a été renouvelée pour une durée de 5 ans de 2013 à 2017. Elle a été reconduite par la Métropole et ce jusqu'en décembre 2022.



Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

2.1 Principes des collectes

Les moyens humains et matériels sont les mêmes que ceux utilisés pour la collecte des ordures ménagères. En effet, une polyvalence est de mise afin de rationaliser au maximum les moyens humains et matériels.

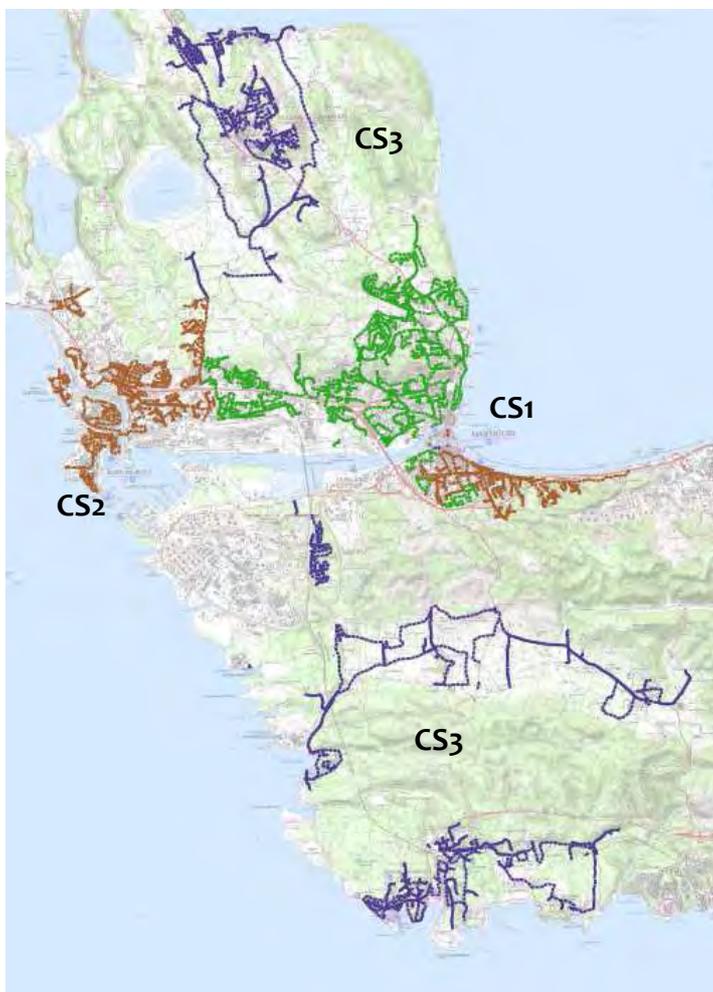
Le Pays de Martigues pratique 2 modes de collecte sur le Territoire :

- la collecte en porte à porte (P.A.P.),
- la collecte en point d'apport volontaire (P.A.V.) aérien ou enterré.

2.2 Organisation des collectes

Les collectes sont effectuées 1 fois par semaine, et les départs sont répartis comme suit :

Tournées TRI



Légende :

Départ matin

--- CS1 : secteur n°1

--- CS3 : secteur n°3

Départ soir

--- CS2 : secteur n°2

2.3 Tonnages collectés

Collecte Sélective	3 044 Tonnes
<i>Dont</i>	
<i>Multi-Matériaux + Papiers en P.A.P.</i>	1 880 tonnes
<i>Multi-Matériaux + Papiers en P.A.V.</i>	94 tonnes
<i>Papiers en P.A.V.</i>	125 tonnes
<i>Verre en P.A.V. aérien et enterré</i>	945 tonnes

3. Les collectes séparatives

Les collectes séparatives concernent la collecte des végétaux, des sapins de Noël ou celles des cartons.

Ces types de collecte ne sont pas organisés par le Territoire mais par les services des Villes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts.

4. La collecte des encombrants

Cette prestation est assurée par les services des Villes soit sur rendez-vous, soit par secteur ou soit en collecte systématique.

5. La collecte des déchets en déchèteries

5.1 Déchèterie de La Couronne

Le Territoire exploite en régie la déchèterie de La Couronne qui est située au Vallon du Cavalas, à 2 km environ du quartier de La Couronne, en bordure du CD9 reliant Martigues à la zone littorale.

Cet ouvrage, ouvert depuis le 2 février 1989, est un établissement classé soumis à déclaration du fait de son emprise au sol de 2 400 m².

Cette déchèterie est dimensionnée pour une population de 15 000 habitants.

Elle est dédiée à la valorisation des déchets issus des ménages tels que : la ferraille, les encombrants, les déchets volumineux, les papiers-cartons, les gravats, le bois, les déchets verts (un broyeur permet de réduire les volumes), les emballages en verre, les huiles minérales et alimentaires usagées, les batteries usagées, les piles et les ampoules économiques usagées, les déchets diffus spécifiques (D.D.S. - déchets dangereux), les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E. ou D3E) et des déchets d'ameublement.

Un gardien assure l'accueil des personnes et les oriente vers les quais correspondants aux déchets amenés, du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45.

La fréquentation du site par les particuliers a été d'environ 24 500 véhicules sur l'année.

5.2 Déchèterie du Vallon du Fou

Mise en service en 2009, cet équipement, situé sur le site de traitement du Vallon du Fou à Martigues, est constitué par un local pour les gardiens, une aire de service comprenant 5 caissons de 30 m³ et de bennes ouvertes de 10 m³ (carton, ferraille, déchets verts, encombrants et gravats) et une autre aire constituée de divers contenants (déchets valorisables, emballages en verre, huiles minérales et alimentaires usagées, batteries usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, déchets d'ameublement).

Le site est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45.

Les déchets ont pour origine les apports des particuliers résidant sur l'aire géographique du Pays de Martigues (Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts).

La fréquentation du site par les particuliers a été d'environ 25 500 véhicules sur l'année.



Bâtiment d'accueil de la déchèterie du Vallon du Fou

5.3 Déchèterie de Croix-Sainte

Cet établissement classé soumis à déclaration, a été mis en service en juin 2011.

Cette déchèterie est constituée de 12 quais dédiés à la valorisation des déchets issus des ménages tels que la ferraille, les encombrants, les papiers-cartons, les gravats, le bois, les déchets verts, les emballages en verre, les huiles minérales et alimentaires usagées, les batteries usagées, les piles et les ampoules économiques usagées, les déchets dangereux des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques, le polystyrène.

Depuis octobre 2014, une caisse dédiée à l'ameublement a été mise en service, suite à la convention passée avec un éco organisme ECO MOBILIER.

Un engin de compaction et de déplacement des caisses permet d'optimiser les transports et l'autonomie du site.

Le site est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 18h45 et les dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h30 sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier.

La fréquentation du site par les particuliers a été de presque 142 000 véhicules sur l'année.



Haut de quais
Déchèterie de Croix-Sainte

En 2017, la déchèterie de Croix-Sainte a été identifiée par OCAD3E (éco-organisme en charge de la reprise des déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E) parmi 210 déchèteries en France avec d'excellentes pratiques à promouvoir en matière de protection des D3E. C'est dans ce cadre que le Pays de Martigues a candidaté à l'appel à proposition pour le programme « sites vitrine protection du gisement D3E » et qu'un audit a été réalisé en mars 2018.

En juillet 2018, la société ECOLOGIC nous apprenait que le Pays de Martigues était lauréat du projet. Un évènement, financé par Ecologic, a été organisé en septembre avec remise du prix au Vice-Président Henri CAMBESSEDES.

OCAD3E

PROGRAMME SITES VITRINE PROTECTION DU GISEMENT D3E

Rapport d'audit



En septembre 2018, un portique limiteur de gabarit a été installé sur ce site afin de fluidifier et éviter des apports non autorisés qui engendrés des conflits avec les gardiens.



Limiteur de gabarit à l'entrée de la déchèterie de Croix-Sainte

5.4 Déchèterie réservée aux services techniques des villes

Depuis 2009, les services techniques des 3 villes trient et amènent leurs déchets dans des caisses réservées sur le site des ateliers Nord de Croix-Sainte, ce qui représente pour 2018, environ 5 000 entrées pour plus de 2 500 tonnes de déchets traités.



Déchèterie des villes

5.5 Les chiffres clefs

En 2018, environ 4 530 caisses ont été transportées depuis les déchèteries soit près de 14 800 tonnes de déchets qui ont ainsi été traités ou valorisés.

La fréquentation annuelle s'élève à environ 192 000 véhicules.

Tonnages

TYPE (en caisse)	Vallon du Fou	Croix- Sainte	La Couronne	Villes	TOTAL	Filières
Bois	105,82	649,59	82,54	66,14	904,09	Valorisation
Ferraille	76,5	305,08	69,34	58,44	509,36	Valorisation
Carton	27,72	174,24	27,22	62,7	291,88	Valorisation
Gravats	715,6	3554,82	775,42		5 046,84	Enfouissement
Déchets verts	428,64	1695,04	308,08		2 431,76	Compostage
Déchets verts non compostables		14,34			14,34	Enfouissement
Encombrants	486,24	2 736,38	629		3 851,62	Enfouissement
Déchets Municipaux				1 747,08	1 747,08	Enfouissement
TOTAL POIDS (en tonnes)	1 840,52	9 129,49	1 891,6	1 934,36	14 795,97	

TYPE (autre contenant)	Vallon du Fou	Croix- Sainte	La Couronne	Autres	TOTAL	Filières
D.E.E.E. ou D3E	42,18	258,15	37,1		337,43	Valorisation
D.D.S (ex D.D.M.)	9,34	32,04	6,94		48,32	Valorisation
Huiles minérales	4,92	15,78	1,38		22,08	Valorisation
Huiles végétales	0,3	2,06	0,2		2,56	Valorisation
Piles	0,81	1,72	0,54		3,07	Valorisation
Ampoule	0,25	1,31	0,11		1,67	Valorisation
Textile	6,36	30,44	9,39	76,43	122,62	Valorisation
Cartouche d'encre	0,07	0,32	0,04		0,43	Valorisation
Capsule café	1,19	3,07	1,13		5,39	Valorisation
Bouteilles de gaz				14,84	14,84	Valorisation
Ameublement	132,7	683,12	80,64	651,85	1 548,31	Valorisation
Pneumatiques				22,91	22,91	Valorisation
Plastique divers				6,42	6,42	Valorisation
Extincteur				2,17	2,17	Valorisation
Polystyrène				1,68	1,68	Valorisation
TOTAL POIDS (en tonnes)	198,12	1 028,01	137,47	776,3	2 139,9	

TOTAL GENERAL (en tonnes)	2 038,64	1 0157,5	2 029,07	2 710,66	16 935,87
--------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------

6. La collecte des déchets des professionnels

Pour l'année 2018, 815 tonnes des déchets ont été collectés sur les quatre zones industrielles : Z.I. Ecopolis Martigues Sud et Z.I. Croix-Sainte à Martigues, la Z.I. La Grand'Colle à Port-de-Bouc et la Z.A.C. des Etangs à Saint-Mitre-les-Remparts.

La réglementation, par son décret n° 94-609 du 13/07/1994, portant application de la loi n° 75-633 du 15/07/1975, n'assimile pas à des ménages les producteurs générant plus de 1 100 litres par semaine.

Cependant, le service assure gratuitement l'enlèvement des déchets de ces entreprises 3 fois par semaine sauf les jours fériés. Depuis février 2014, une tournée dédiée a été mise en service.

F. LE TRANSFERT DES DECHETS

1. Le transfert des ordures ménagères résiduelles

1.1 Présentation générale

Le centre de transfert des déchets municipaux, situé quartier de Croix-Sainte à Martigues, a été mis en service début 2007. Il a pour objet le regroupement des ordures ménagères collectées par les bennes à ordures ménagères et leur acheminement vers des installations de traitement.

L'exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral.

Le site est composé :

- un compacteur fixe composé d'un accrocheur hydraulique de benne, d'un système d'obturation de benne et d'un système d'obturation de trémie,
- une trémie de chargement de 25 m³,
- un translateur de 3 caissons sur 5 positions,
- deux alimentateurs à chaîne.

Centre de transfert



Les ordures ménagères collectées soit par bennes, mini bennes ou soit par camions-plateau sont acheminées vers le centre de transfert. Seules les ordures collectées à proximité du Centre de Traitement du Vallon du Fou ou issues des zones sont directement vidées dans l'alvéole.

Afin de réduire les envols au Centre d'Enfouissement du Vallon du Fou, en période de très grand vent, les caissons sont stockés sur le centre de transfert pour être vidés lors d'une accalmie venteuse.

Le centre de transfert a été remis en service en janvier 2018 et a fonctionné 913,47 heures en 365 jours, soit une moyenne de 2h30/jour

MOIS	ENTREES	TEMPS DE FONCTIONNEMENT	POIDS (tonnes)	NOMBRE DE CAISSONS
Janvier	375	84h38	1682,88	148
Février	335	91h41	1393,50	126
Mars	410	82h41	1698,49	154
Avril	348	64h26	1603,90	145
Mai	385	71h47	1726,36	154
Juin	416	70h18	1801,38	150
Juillet	452	68h06	1947,60	162
Août	462	67h53	1984,66	163
Septembre	395	58h34	1629,28	139
Octobre	440	70h02	1877,34	160
Novembre	383	71h42	1502,80	126
Décembre	445	107h49	1792,46	162
TOTAL	4 846	913h47	20 640,65	1 789

2. Le transfert des déchets issus des collectes sélectives

Cette prestation n'est pas exercée sur le Territoire. Les véhicules ayant effectués les collectes sélectives dépotent directement au centre de tri situé sur la commune de Martigues.

G. LE TRAITEMENT DES DECHETS

1. Contexte général

Le centre de traitement des déchets non dangereux, situé quartier de Lavéra lieu-dit « Vallon du Fou » à Martigues, a été mis en service le 1^{er} novembre 2008 suite à la fermeture définitive du centre d'enfouissement technique de Valentoulin à Port-de-Bouc.

C'est une Installation Classée pour l'Environnement (ICPE), soumis à autorisation par arrêté préfectoral en date du 18 avril 2006, modifié par l'arrêté du 8 février 2009. L'autorisation est accordée pour une durée d'exploitation de 25 ans.

L'origine des déchets traités est celle de l'aire géographique des communes du Territoire du Pays de Martigues (Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts).

L'emprise totale du site est de 25 ha et est composée de 3 entités :

- l'installation de stockage des déchets,
- la plateforme de compostage des déchets verts,
- la déchèterie.

L'installation de stockage des déchets

L'installation de stockage des déchets est constituée par :

- un casier de 11,80 ha,
- des voies d'accès,
- un pont bascule,
- un portique de détection de radioactivité,
- un bassin de lixiviats.

Le casier est divisé en 5 alvéoles, elles-mêmes subdivisées en sous-alvéoles exploitées en secteur d'une surface maximum de 5 000 m².

Les déchets admis sont stockés en couches minces, compactés par un compacteur à pieds de mouton et recouverts journalièrement par des matériaux inertes.

Durant les 5 premières années d'exploitation, 80 000 tonnes de déchets sont autorisées annuellement, puis 70 000 tonnes par an les années suivantes. Ceci équivaut à une capacité maximale de stockage de 1 400 000 tonnes dans 5 alvéoles, pour un volume total de 1 900 000 m³.

L'alvéole n°1 mis en service le 1^{er} novembre 2008 est réhabilitée depuis 2015. L'exploitation de l'alvéole n°2 s'est faite dans la continuité ainsi que les terrassements de l'alvéole n°3.

Le bâtiment d'exploitation

Le bâtiment d'exploitation a été inauguré en juin 2010.

Bâtiment d'exploitation



La plateforme de compostage des déchets verts

Cette installation, d'une superficie de 8 000 m², dimensionnées pour recevoir 6 000 tonnes/an, est destinée aux déchets verts provenant des services des espaces verts des villes, des déchèteries et des entreprises paysagistes du Territoire du Pays de Martigues.

Le compost fabriqué est ensuite mis à disposition des services des espaces verts des villes ainsi qu'aux habitants, qui peuvent venir se servir gratuitement dans les déchèteries de Croix-Sainte et du Vallon du Fou.

La plateforme dispose de 4 aires de travail distinctes :

- une aire de réception et de broyage des déchets entrants,
- une aire de fermentation par aération forcée,
- une aire de maturation,
- une aire de stockage du produit fini.

Les déchets broyés sont constitués en andains. Les lots ainsi constitués sont enregistrés, repérés, suivis et analysés jusqu'à leur sortie sous forme de compost normé.

Plateforme de compostage en exploitation



2. Tonnages traités

– Alvéole n°2

ORIGINE DES DÉCHETS	POIDS (en tonne)
Territoire du Pays de Martigues OMr	24 616,29
Territoire du Pays de Martigues	4 173,02
Commune membre-Martigues	2 801,41
Commune membre-Port de Bouc	1 037,22
Commune membre-Saint Mitre les Remparts	294,94
Déchèteries du Territoire	10 658,88
Sociétés	707,14
Plateforme de compostage	63,16
<u>TOTAL DECHETS</u>	44 352,06
Matériaux de couverture	14 841,44
TOTAL	59 193,50

– Plateforme de compostage des déchets verts

ENTREES PAR PROVENANCE	POIDS (en tonnes)
Commune membre : Martigues	906
Commune membre : Port-de-Bouc	252
Commune membre : Saint-Mitre-les-Remparts	51
Sociétés	195
Déchèteries du Territoire	2 460
TOTAL	3 864

SORTIES PAR PROVENANCE	POIDS (en tonnes)
Compost	1 063
Refus de compostage	63

3. Mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

3.1 Lixiviats

Les lixiviats issus des alvéoles sont collectés par un système de drains puis envoyés, par le biais du réseau collectif d'assainissement séparatif, à la station d'épuration du territoire de Pays de Martigues pour traitement.

Les lixiviats issus de la plateforme de compostage sont stockés dans un bassin de rétention et destinés à l'arrosage des andains en cours de fermentation.

3.2 Eaux souterraines

5 piézomètres disposés tout autour de l'installation permettent la surveillance avec des analyses de la nappe phréatique.

3.3 Eaux pluviales

Les eaux de voirie sont recueillies dans un bassin de rétention muni d'un déshuileur/débourbeur puis rejetées dans le milieu naturel.

Les eaux de ruissellement sont collectées séparément dans un bassin de rétention puis rejetées dans le milieu naturel.

3.4 Filets pare-vent

Après étude sur le comportement des envols, un système de filets anti-envol a été mis en place sur la quasi-totalité de l'alvéole mais les campagnes de ramassage sont inévitables.

Des caisses pare-vent et anti-envol ont été acquises en 2012 et 2013, afin de renforcer la protection contre les envols.



Bennes pare-vent et anti-envol sur le casier en exploitation

3.5 Compost

Conformément à l'arrêté du 22 avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage, des prélèvements à des fins d'analyse du produit sont réalisés, conformément à la norme NF U44-051 tant dans la forme que dans les fréquences. Des tests de maturation sont également effectués.

3.6 Biogaz

Le captage du biogaz et son traitement par torchère sont opérationnels depuis la fin de la réhabilitation de l'alvéole n°1 (4^{ème} trimestre 2015). Les analyses et le contrôle de cette installation sont réalisés régulièrement. En 2018, 1 545 134 m³ de biogaz ont été traité par la torchère

3.7 Incendie

Afin de protéger la forêt avoisinante contre les risques d'incendie, une bande de 50 m de largeur est décapée chaque printemps ainsi qu'une bande de 50 m de largeur tout autour des alvéoles.

De même, une réserve de terre (400 m³) est présente en permanence sur l'alvéole en exploitation pour couvrir un tout début d'incendie et 2 citernes d'eau souples sont également situées à proximité de l'alvéole.

3.8 Certification ISO 14001

Depuis l'audit de certification du 6 décembre 2013, le centre de traitement des déchets est certifié ISO 14001. L'audit de contrôle, effectué en 2015, a confirmé la démarche et la continuité de cette politique.

En février 2017, les déchèteries de La Couronne et de Croix-Sainte ont été certifiées ISO 14 001.

Tous ces sites ont été renouvelés par la société DEKRA en 2018 pour une durée de 2 ans.



4. Centre d'enfouissement technique (C.E.T.) de Valentoulin

L'exploitation s'est terminée le 31 octobre 2008, conformément à l'arrêté d'exploitation n° 441-2008 PC du 17 décembre 2008. La continuité de l'activité « traitement » a été assurée avec l'ouverture du Vallon du Fou le 1^{er} novembre 2008.

Les travaux de réhabilitation ont été terminés en janvier 2011 avec la végétalisation du site.

La maintenance de la torchère est assurée dans le cadre d'un contrat de prestation ainsi que les analyses pour les émissions à la torchère.

En 2018, cet équipement a fonctionné 4 534 heures et a traité 816 120 m³ de biogaz avec un débit moyen de 180 m³/h.

Un suivi environnemental et technique est assuré par le Territoire du Pays de Martigues pour une durée de 30 ans à compter de la fermeture du site, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2038.

Le projet de contournement de la voie rapide de Port de Bouc aura un impact important sur cette installation.

5. Centre de tri

5.1 Principes de fonctionnement

Les déchets valorisables et recyclables sont collectés soit en porte à porte, soit en point de regroupement ou soit en points d'apport volontaire.

Ils sont ensuite dépotés directement, sans rupture de charge, au centre de tri situé à Martigues.



Dépotage



Chaîne de tri



Expédition

On constate, suite aux caractérisations effectuées selon la norme AFNOR 30-437, que le taux de refus reste élevé :

- taux de refus hors journaux : 27,63 %
- taux de refus global : 14,82 %

5.2 Tonnages triés en centre de tri*

DESCRIPTIF	TONNAGE*	REPRISES
Acier	32	Filières
Aluminium	9	
Emballage carton	591	
Brique alimentaire	5	
Emballages en Plastique	59	
Films P.E.	-	Centre de tri
Papiers	940	Centre de tri
Verre	945	Filière
Refus + freinte	261	Enfouissement
TOTAL	2 842	

*Déclaration CITEO

Les ambassadrices du tri, au nombre de 2, ont sensibilisé la population avec la distribution d'un sac de pré-collecte, d'un mémo-tri et d'une réglette.



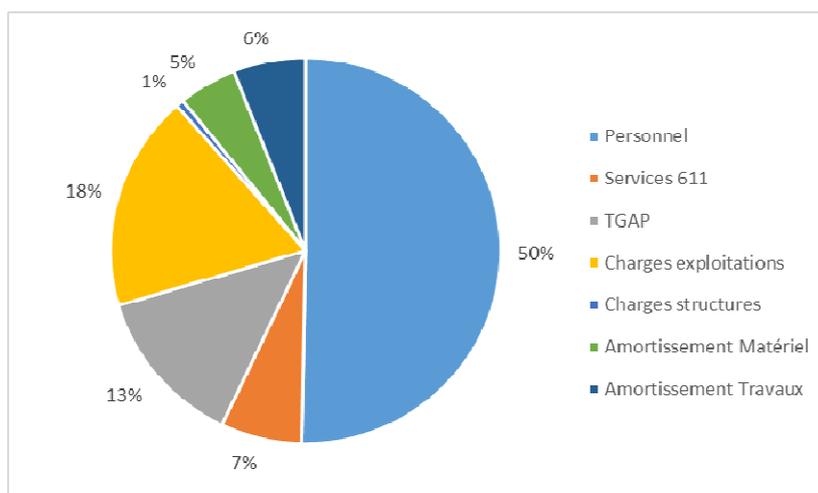
II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LES DEPENSES

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du service s'élèvent à 11 110 807 € TTC.

Les dépenses de personnel représentent 5 592 476 € soit 50 % des dépenses de fonctionnement et celles relatives aux principales prestations rémunérées à des entreprises (611) 748 842 € HT soit 7 %.

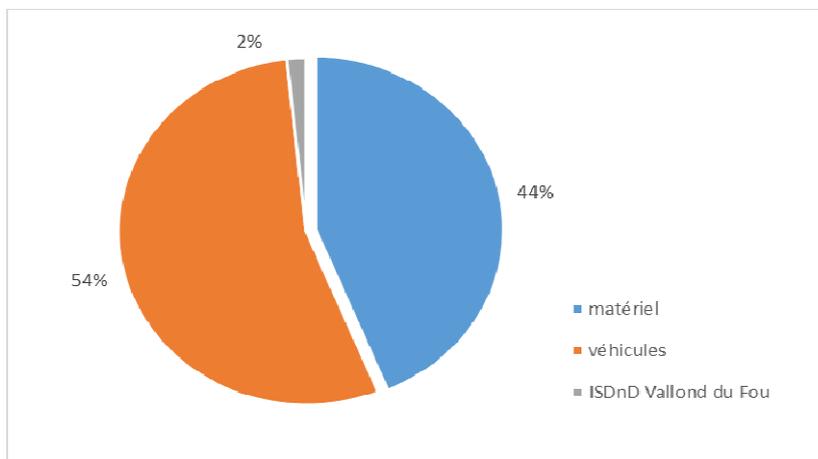


2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du service s'élèvent à 482 166 €.

De nombreux projets n'ont pas pu être réalisés en 2018 compte tenu des difficultés liées à la mise en place de la commande publique au niveau du Territoire et de la Métropole.

Les dépenses réalisées concernent l'acquisition de véhicules dans le cadre de renouvellement de parc et l'acquisition de matériel pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.



B. LES RECETTES

1. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères T.E.O.M.

Le service public de la collecte et du traitement des déchets est majoritairement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.).

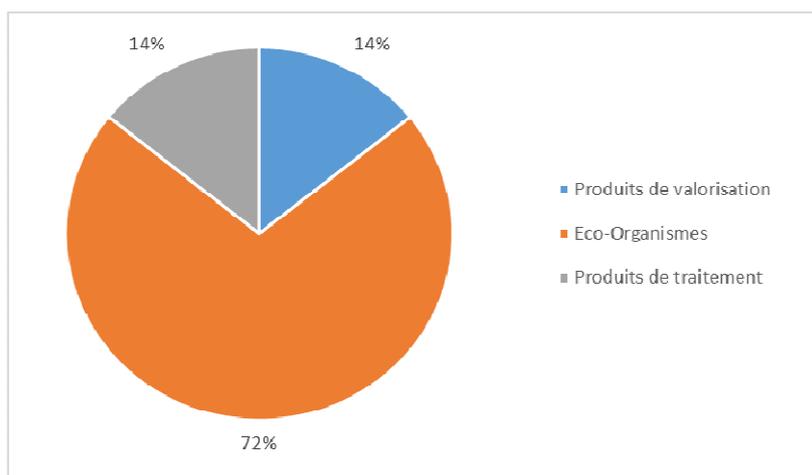
Le produit de la T.E.O.M. au niveau du Pays de Martigues a atteint 8 959 951 € avec un taux à 11,50 %.

2. Autres recettes

Au titre de l'année 2018, le montant de ces soutiens s'élève à 537 411 €.

Les recettes des Eco-organismes représentent 384 722 € et celles de la vente des matériaux (rachat matière des collectes sélectives et déchèteries) représentent 76 471 €.

Les produits des droits d'accès aux centres de traitement des déchets du Vallon du Fou s'élèvent à 76 217 €.



C. COUTS

La matrice des coûts a été utilisée pour calculer les différents coûts afin d'harmoniser le rapport des six Territoires.

Les coûts complets correspondent au total des charges hors taxe (techniques et fonctionnelles) sans tenir compte des recettes contrairement aux coûts aidés.

Les coûts aidés ne tiennent pas compte des produits de la taxe des ordures ménagères TEOM.

MATRICE en € TTC

	OMr	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Autres	TOTAL
PRECOLLECTE	97 693	39 871	86 285			223 849
COLLECTE	4 381 423	50 935	756 658	698 364		5 887 381
TRANSFERT/TRANSPORT	431 191	9 665		645 445		1 086 301
TRAITEMENT	1 730 168		19 625	602 986	1 175 859	3 528 638
TRI			226 482	87 562		314 044
PREVENTION	219	219	219	219		874
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	6 640 694	100 690	1 089 268	2 034 575	1 175 859	11 041 086
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	53 262		8 442	15 337	1 267	78 309
TOTAL CHARGES	6 693 956	100 690	1 097 710	2 049 913	1 177 126	11 119 395
RECETTES			76 471			76 471
ECO-ORGANISMES		16 198	297 362	71 162		384 722
autres produits	930				75 287	76 217
TOTAL PRODUITS	930	16 198	373 833	71 162	75 287	537 411
COÛT COMPLET /hab	91	1	15	28	16	151
COÛT COMPLET /tonne	254	107	523	135	108	201
COÛT AIDE / hab	91	1	10	27	15	144
COÛT AIDE / tonne	254	89	345	131	101	191

III. PERSPECTIVES 2019

- Pérennisation de la certification ISO 14001
- Certification ISO 9001 du service Collecte
- Réflexion sur l'optimisation des tournées
- Développement des colonnes enterrées ou semi enterrées dans les projets ANRU et LIFE.